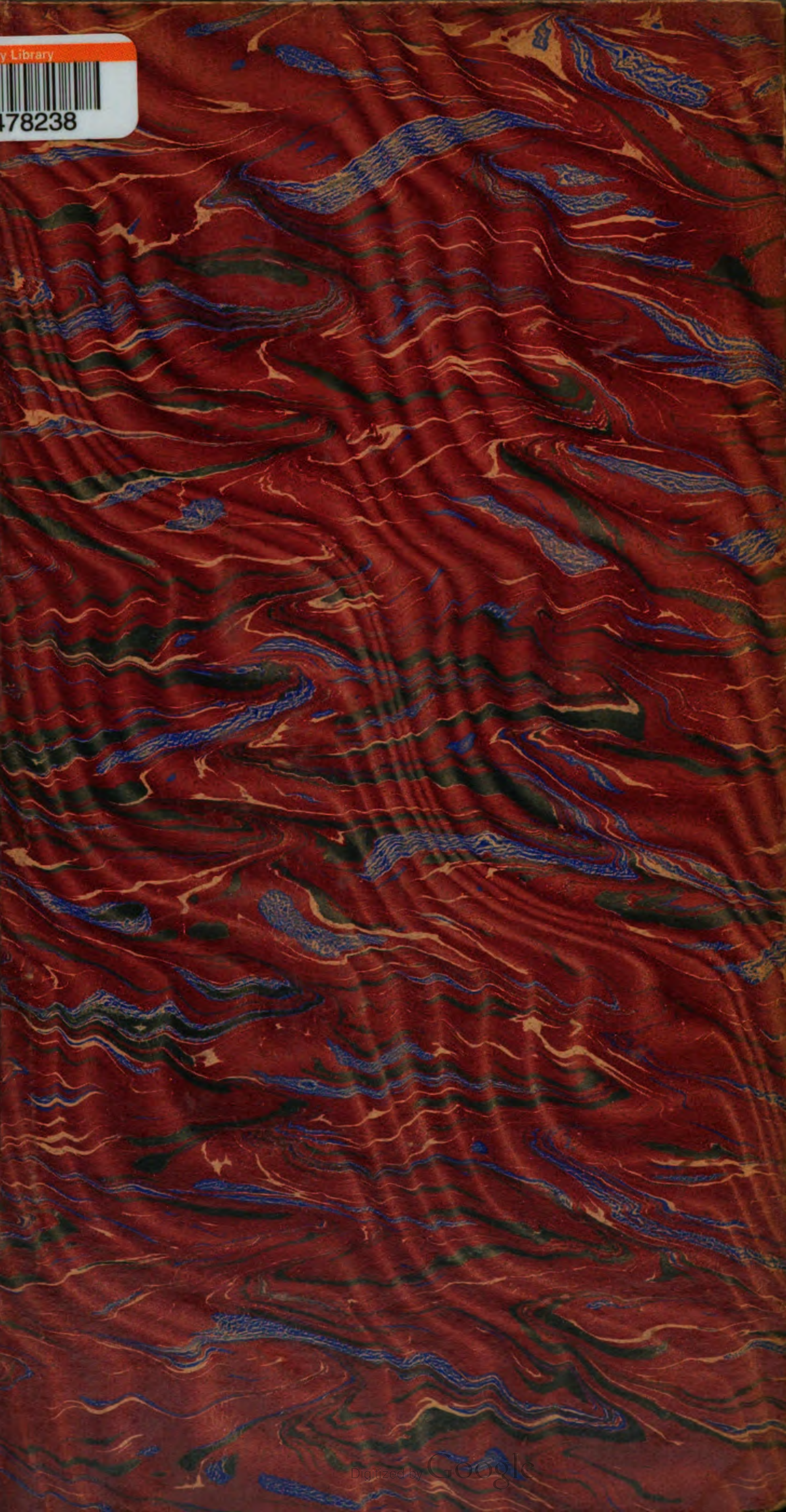

y Library
478238


5004
.922
1896, v.3
Library of
VET TES TAMEN
NOV TAM TVM
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
Digitized by Google





L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1896

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

JARANTAINE, 18.

L'UNIVERSIT

CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE L

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME XXIII.

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1896



ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTES CATHOLIQUES, 25, rue d
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Squar
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notr



CONGRÈS

DES

JURISCONSULTES CATHOLIQUES

TENU A LYON LES 11 ET 12 AOUT

I

Le congrès des jurisconsultes catholiques s'est réuni à Lyon, comme l'année précédente, dans la grande salle de notre Faculté des lettres. La présidence d'honneur a été offerte à Mgr Dadolle, représentant Mgr l'archevêque de Lyon, à qui l'état de sa santé imposait encore le repos. Nous avons retrouvé dans cette assemblée la même élite d'hommes distingués, dont beaucoup venus de loin, tous inspirés par la même foi et par le même désir de rechercher, avec la seule passion de la vérité, la solution des problèmes législatifs qui touchent aux plus graves intérêts publics.

« Des économies considérées comme la solution véritable des questions budgétaires ; leur nécessité et les moyens de les réaliser, » tel était le programme des travaux du congrès. A ce programme général se joignait l'examen de diverses questions actuelles touchant aux libertés catholiques, et notamment la situation des con-

grégations, la liberté des processions, les ligues ecclésiastiques.

Le congrès a été ouvert par un discours de M. le sénateur Lucien Brun, dont nous sommes heureux de donner à nos lecteurs la reproduction intégrale.

Monseigneur (1),

Mon premier devoir, très doux à remplir, est de vous remercier d'avoir bien voulu donner au congrès des jurisconsultes catholiques quelques moments d'un temps que sollicitent tant d'œuvres et de travaux auxquels on s'étonne que vous puissiez suffire.

C'est un grand honneur et une grande joie de saluer en vous le vicaire général du diocèse, représentant de l'autorité ecclésiastique, et le recteur dont la présence marque si heureusement le lien et, j'ose dire, la solidarité que la communauté de vues, de doctrines, d'espérances, et de périls crée entre les jurisconsultes et les universités catholiques.

Pardonnez-nous d'avoir troublé les quelques jours de repos auquel vous avez tant de droits. Nous prierons Notre-Dame de Fourvière, dont vous avez si éloquemment célébré le triomphe, de payer notre dette.

Daignez donc, monseigneur le recteur, régir aujourd'hui cette réunion de jeunes et vieux étudiants, désireux de s'instruire ensemble des choses qui intéressent l'Eglise et la France, la religion et la patrie.

Messieurs,

Monseigneur l'archevêque de Lyon a bien voulu me demander d'être ici son interprète et de vous exprimer le regret qu'il éprouve de ne pouvoir vous donner personnellement le témoignage de sa sympathie pour notre œuvre de défense religieuse. Mgr Coullié nous a fait l'insigne honneur de présider, vous savez avec quelle douce et forte autorité, notre congrès de 1895. Nous avons encore la mémoire pleine et le cœur touché de la pénétrante élo-

(1) Mgr Dadolle recteur de l'Université catholique.

quence de ses exhortations, et de la paisible énergie des résolutions inspirées à cette âme d'évêque par le sentiment de la justice et par un amour ardent et prêt à tous les sacrifices pour la liberté de l'Eglise. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel respectueux et cordial empressement j'offrirai à Mgr l'archevêque de Lyon l'assurance de notre fidèle gratitude et des vœux que nous faisons pour le prompt rétablissement d'une santé si nécessaire au diocèse de Lyon, à la France catholique, à l'Eglise militante.

Nous ne séparons de ces souvenirs ni l'honneur de la présence à plusieurs de nos séances de Mgr l'archevêque de Chambéry, ni la très active et la très assidue collaboration de l'éloquent évêque de Montpellier, dont les solides enseignements ont laissé dans l'esprit de ses auditeurs des impressions que le temps n'efface pas, et dont la forte et entraînante parole a fait passer dans nos âmes et dans nos délibérations un souffle vivifiant de foi et d'espérance.

Messieurs,

Il y a peu de jours encore, je craignais de ne pouvoir assister à cette réunion. Je rends grâces à Dieu de m'avoir épargné ce chagrin et rendu la possibilité de prendre part à nos travaux. Je n'ai pu, à mon grand regret, m'y préparer comme je l'aurais voulu ; mais vous aurez au moins, dans votre président, un auditeur attentif qui apporte ici le vif désir de contribuer à rendre populaire cette idée des économies budgétaires que, depuis plusieurs années, je ne sais quelle déviation de l'opinion publique tend à remplacer par celle de l'augmentation incessante des dépenses alimentées par des taxes nouvelles et, au besoin, par des emprunts.

C'est dans ce but que votre commission vous a proposé pour sujet d'études : « Les économies, véritable solution de la question financière et de l'équilibre du budget. » Nous n'avons certes pas la prétention de fournir en quelques heures un programme complet d'économies dont l'application immédiate rétablirait l'ordre financier compromis, et écarterait le péril qui menace la fortune de la France. Nous ne pouvons même pas, en ce moment, donner à la dis-

cussion tous les éléments que nous avions espéré réuni avant la date du congrès. Plusieurs de nos amis les plu fidèles et les plus assidus, empêchés par des circonstance diverses, manquent au rendez-vous, et, à plusieurs, l temps a paru trop court pour l'achèvement de rapport que nous lirons dans les prochains numéros de la *Revue* mais que nous aurons le regret de ne pas entendre au jourd'hui.

Et, puisque je parle de ceux qui nous manquent, pardonnez-moi de vous redire le nom de l'un de ceux que hélas ! nous ne reverrons plus, et dont le souvenir nou sera incessamment rappelé par la nature même de l'obje de nos travaux, je veux parler de notre cher et toujour regretté Claudio Jannet. Comme il nous manque, messieurs ! Quelle lumière sa pensée si nette, sa parole s claire et si vive aurait jetée sur ces questions de l'impôt, de sa légitimité, de sa destination, des droits, des devoir et de la mission de l'Etat ! Mes yeux le cherchent encore. Nous nous demanderons plus d'une fois : que penserai Claudio Jannet ? et nous sentirons quel vide a laissé, non seulement dans le cœur inconsolable de ceux qui l'ont aimé, mais dans le corps d'élite des savants chrétiens, la perte de cet ami de notre œuvre, de ce bénédictin laïque qui, pendant de trop courtes années, nous a fait admirer, dans une intelligence supérieure, une science éminente éclairée par la foi d'un apôtre.

Non, il n'eût pas espéré, et nous n'espérons pas faire accepter en ce moment les réformes profondes que demande l'administration de la fortune publique, mais nous ne désespérons pas de faire entrer dans beaucoup d'esprits cette conviction que les économies sont nécessaires et qu'elles sont le seul moyen de prévenir une catastrophe qui compromettrait le crédit, l'honneur et l'avenir de la France. Cette semence produira plus tard des fruits, s'il plaît à Dieu.

Soyez assurés, messieurs, que, traitant en ce moment ce sujet, vous serez entendus avec un vif intérêt par beaucoup de gens qui, jusqu'à ce jour, se sont peu souciés de

nos plaintes. L'année dernière déjà nous avons parlé d'impôts. Nous avons signalé et condamné, au nom de la justice et du droit le plus certain, l'iniquité de l'entreprise de confiscation tentée par des sectaires contre les congrégations religieuses. Mais il ne s'agissait alors que d'impôts exceptionnels qui n'atteignaient pas les fortunes laïques, d'impôts frappant des religieux, des moines, des nonnes, et quoi encore? quelques curés et les fabriques des églises? Etait-ce donc la peine de s'émouvoir? Et, en effet, le plus fort de nos concitoyens restèrent indifférents à nos revendications. Mais voilà que, tout d'un coup, l'implacable logique des événements met au grand jour les inévitables conséquences des principes posés par la Révolution. Le contre-fort laïque est menacé. Et quelles menaces ! Impôt sur le revenu — déclaration — inquisition — impôt progressif ! Ce fut un coup de foudre. Quelle émotion, vous vous en souvenez, du haut en bas de l'échelle sociale — en haut surtout —, et quelle soudaine révélation d'énergies latentes, de résistances imprévues ! Un ministère en est mort. Mais le péril n'est pas pour cela conjuré, et l'inquiétude dure encore. Cette terreur est salutaire, messieurs, la justice de Dieu se montre, et ce spectacle n'est pas fait pour étonner des jurisconsultes chrétiens, ni pour leur déplaire.

C'est pourquoi je vous dis : Vous serez écoutés par des gens qui ne se souciaient guère de vos réclamations contre des injustices qui ne les atteignaient pas. — Vous serez écoutés avec sympathie quand vous proposerez de rendre inutiles par des économies, les impôts dont la menace a troublé tant d'aveugles sécurités.

J'ai dit terreur salutaire. Elle est, en effet, de nature à faire naître des réflexions sérieuses et à dissiper bien des erreurs.

Au fond de toutes les querelles sur les questions d'impôts on voit vite, en regardant d'un peu près, que la divergence des opinions sur ce point tient à la différence de l'idée que chacun se fait de la mission et du rôle social de l'Etat. Une école qui a, depuis quelque temps, des écri-

vains, des orateurs, des apôtres ardents et beaucoup d'a
dace, enseigne que l'impôt est, dans les mains de l'Eta
l'instrument d'une meilleure répartition des richesse
L'Etat moderne a, suivant eux, pour mission de diminue
en attendant qu'il la supprime, l'inégalité des conditio
sociales. C'est dans cette conception du rôle de l'Et
qu'il faut chercher le principe des propositions des m
nopoles de l'Etat, des droits excessifs et progressifs s
les successions, de l'impôt sur le revenu, se superp
sant à l'impôt sur les revenus et progressant avec le chiff
de la fortune du contribuable. Dans ce système, l'Et
prélève par l'impôt une part de plus en plus considérab
de la fortune d'une partie des citoyens, et la distribue
son gré par des procédés divers, conformément aux déc
sions incessamment variables des législateurs élus par l
majorité de ceux qui sont appelés à profiter de cette dis
tribution du bien d'autrui. Aux docteurs et aux partisan
de ce régime il ne faut pas, vous le pensez bien, parle
d'économies.

Nous, Messieurs, nous pensons, et vous savez que nou
sommes en bonne et nombreuse compagnie, que l'impô
n'est en droit et ne doit être en fait que le prélèvement su
les biens des contribuables de la somme strictement indis
pensable pour subvenir aux besoins de l'Etat. Le premie
devoir de l'Etat, je ne dis pas le seul, est de faire respec
ter par tous la liberté de chacun, la liberté dont l'usage
bon ou mauvais, produit fatalement des inégalités qui son
l'expression de la justice, et qui s'ajoutent aux inévitable
conséquences des inégalités physiques, intellectuelles e
morales. Aussi quand un homme a, par son travail, son
épargne, sa sobriété, amassé un capital honnêtement acquis
ce capital est respectable tout entier ; et il est interdit à
l'Etat, sous peine de commettre une iniquité odieuse et
d'éteindre l'essor de l'activité humaine, de prendre au
laborieux ou à ses enfants une partie de son bien pour le
donner au fainéant, par des artifices d'impôts progressifs
ou autres. Et voilà pourquoi nous sommes partisans des
économies.

En démontrer la nécessité sera facile et, à vrai dire, semble inutile, tant cette nécessité est évidente. Le déficit du budget, dissimulé depuis quelques années par des artifices de comptabilité et des prévisions de recettes sciemment exagérées, est aujourd'hui avoué. Déjà, dans le projet de budget, pour 1896, le gouvernement déclarait que, si les chambres ne lui votaient pas cinquante-six millions d'impôts nouveaux, il ne pouvait assurer les services publics. Et ce chiffre de cinquante-six millions ne représentait pas la totalité du déficit, qui n'apparaît qu'après le défilé des crédits supplémentaires et l'apuremeut définitif des comptes, qui n'a souvent lieu que quelques années plus tard. L'accroissement des dépenses publiques prend des proportions invraisemblables. En 1874, le budget des dépenses a été fixé au chiffre de deux milliards cinq cent soixante-dix millions cinq cent cinq mille cinq cent treize francs.

En 1894, les dépenses s'élèvent à trois milliards quatre cent vingt-quatre millions six cent huit mille trente-six fr. Au huit cent millions et demi qui font la différence entre les deux chiffres, il faut ajouter cent cinquante millions d'amortissement qui ont disparu du dernier budget, et remarquez que les cent millions provenant des deux conversions ont été gaspillés. Tout compte fait, les dépenses publiques annuelles, personne ne le conteste, ont augmenté, de 1874 à 1895, de plus d'un milliard.

La France a beau être un pays de travail et d'épargne, où l'on rencontre au moment des appels au crédit des ressources que l'on voudrait croire inépuisables, tout le monde sent qu'il serait temps de s'arrêter. On n'ose pas penser aux effets que produirait, dans une situation aussi tendue, la moindre panique, et il n'est pas un homme capable de réfléchir, dont le patriotisme ne s'alarme des périls que ces procédés de gouvernement font courir au crédit de la France, et par là même à sa sécurité.

Les économies sont donc nécessaires ; mais sont-elles possibles — et quelles économies? Pour moi, je l'avoue, ma pensée est que, dans l'état actuel de la constitution administrative de la France, espérer des économies sérieu-

ses, efficaces, est une pure illusion. Seule, une large déc tralisation, les adversaires même de la décentralisation reconnaissent, pourrait permettre de les réaliser. Je d me borner, et je ne citerai à l'appui de mon opinion c celle d'un ministre des finances, M. Ribot, qui, da l'exposé des motifs de son projet de loi portant fixation budget général de 1894, écrivait ces mots, acceptés sa aucune contradiction : « Il faut bien se rendre compte q l'on ne pourrait réaliser des économies appréciables q par la réorganisation de certains services, par la suppr sion de rouages dont l'utilité pourrait être discutée, p un plan largement conçu de décentralisation administr tive. »

Un projet de loi, déposé au mois d'avril 1895 sur bureau de la Chambre, par M. le comte de Lanjuinais plusieurs de ses collègues, démontre cette vérité de façon la plus péremptoire, et prouve que, par le fait se de la suppression de fonctions inutiles, l'économie réalis serait, dès la première année, de cent vingt million Essayez de calculer ensuite ce que, sur les chapitres l'enseignement, de l'assistance publique et des travau publics, par exemple, produirait l'existence de pouvoi locaux, dans des régions s'administrant librement, a grand profit du Trésor et des services eux-mêmes. Ajout que la décentralisation nous ferait revoir des fonctionnair ne demandant pour prix de leurs services que l'honneu de servir leur pays, et vous serez convaincus que, pe après l'inauguration de la réforme, le budget aurait re trouvé son équilibre stable, et que, non seulement il n serait plus question de nouveaux impôts, mais que l'amor tissement de la dette publique reprendrait son cours régu lier et rapide. Il est bien entendu que, pour le moment personne de nous ne songe à des économies sur deux bud gets : la guerre et la marine.

Je me borne à indiquer les conséquences financières mais nul de vous, messieurs, n'ignore de quelle impor tance, à d'autres points de vue d'une utilité plus haute e tout aussi pressante, serait la décentralisation, pour la

prospérité de la patrie et le relèvement moral d'un peuple dont on a pu dire qu'il se rue dans le fonctionnarisme. Mais nous sommes loin de là, hélas ! En mois de vingt ans le nombre des fonctionnaires a passé de cent quatre-vingt-six mille coûtant trois cent cinq millions à deux cent trente-cinq mille, coûtant plus de quatre cent soixante-dix millions à la fin de 1894 (1). Et dans ces chiffres ne sont pas compris quelques chapitres de certains ministères que n'ont pu vérifier les auteurs du projet de loi auquel j'emprunte ces indications; et depuis 1894 le mal s'est considérablement accru. Jugez-en par la cargaison de fonctionnaires expédiés à Madagascar, où, pendant quelque temps encore, on n'eût envoyé que des soldats s'il n'y avait pas eu des frères et amis à pourvoir.

Quels soucis, Messieurs, quelles patriotiques angoisses éveillent ces constatations douloureuses dans l'âme de ceux qui, se souvenant de ce que la France a été, et voyant ce qu'elle est, se demandent ce qu'elle sera !

Au moment où nous demandons comment l'ordre pourrait être rétabli dans les finances, et comment on pourrait ainsi éviter de blesser l'égalité et la justice en frappant quelques citoyens d'un véritable décret de confiscation sous l'apparence d'une loi de finance, il semble que la guerre aux associations religieuses reprend une intensité nouvelle et qu'entre les gouvernants et ceux qui aspirent à les remplacer, une entente momentanée est tentée par les premiers sur le terrain de la persécution religieuse. C'est pourquoi nous donnerons aux questions actuelles une large place dans le congrès et les publications qui le suivront. Mais comment ne pas s'effrayer de cette persistance dans le mépris du droit par les pouvoirs publics, lorsque le droit protège une personne, une institution ou une liberté religieuse ?

Ah ! Messieurs, c'est un étrange et triste temps que celui où le péril social est dans la législation, où l'injustice et le

(1) L'augmentation du nombre des fonctionnaires a donc été de plus de 45.009 et celle des dépenses de plus de 165 millions.

mépris du droit sont le fait, non des révoltés contre la lo mais du législateur ! Les peuples ne sont plus alors ce que le poète nous peint :

> Errant au penchant des abîmes
> Comme des troupeaux sans pasteurs.

Ils sont semblables à des troupeaux que des pasteu ignorants ou pervers conduisent directement aux abîme et un infaillible instinct prévient alors les nations que l grandes catastrophes sont proches.

Mais nous, chrétiens, nous savons à quelle condition l peuples échappent aux grandes calamités et à la mor C'est à la condition de reconnaître le droit du Pasteur d nations, d'accepter l'autorité du seul Souverain de q toute autorité émane, de s'incliner devant la souveraine de Dieu.

Il y a quinze cents ans, la France, baptisée à Reims dan la personne de son premier roi, fut choisie pour être parm les nations le bras de Dieu, l'instrument glorieux de l'ac tion de sa providence dans le gouvernement de l'humanit Fidèle pendant de longs siècles à cette vocation, la Franc ne fut pas seulement une grande nation, elle fut la grand nation, espoir de tous les opprimés, modèle de loyauté d'honneur, servante désintéressée de la justice, souverain incontestée des nations, qui s'inclinaient devant la supé riorité de ses armes et de son génie. Mais un jour elle laissé une bande de scélérats apostasier en son nom, répu dier sa glorieuse mission et la déclarer libre de toute atta che et dégagée de tout rapport avec l'autorité de Dieu. U siècle a passé depuis la rupture, et la pauvre France inondé de ses larmes et de son sang tous les chemin d'aventures dans lesquels la Révolution a traîné sa victime La voilà vaincue, mutilée, pleurant sa grandeur, son in fluence, sa puissance, son autorité perdues. La race même cette race française généreuse et féconde, semble dépérir comme une vieille forêt sans rejetons, dans un sol épuisé et si le Christ, qui aime les Francs, n'intervient pas pou ramener à lui le peuple infidèle, la France, dans moins

d'un quart de siècle, aura passé au troisième rang des nations, et ne gardera de supériorité que celle de sa dette.

Voilà ce qu'il faut avoir le courage de voir et de dire, car les illusions sont fatales ; mais il faut dire aussi que nul pays n'a autant de forces en réserve et ne s'est aussi rapidement relevé de chutes qui paraissaient plus profondes. Ses fils n'ont rien perdu de leur proverbiale vaillance, la race des héros n'est pas éteinte, le soldat de la France est digne de ses aïeux. Il reste, dans un pays officiellement athée, tout un peuple qui croit, travaille, prie, se dévoue et donne, avec une inépuisable fécondité, des missionnaires, des sœurs de Charité, des apôtres et des martyrs. Voilà ce qu'il faut dire aux sceptiques, aux découragés et aux indifférents qui commencent enfin à partager nos alarmes. A tous il faut rappeler cet enseignement de l'histoire : la France a été la reine des nations aussi longtemps qu'elle a été la nation très chrétienne.

Pour apprendre, la France n'a qu'à se souvenir.

II

ÉCONOMIES ET DÉCENTRALISATION

Les économies sont nécessaires, parce que les dépenses publiques sont arrivées à une exagération qui crée un danger pour le crédit public et les fortunes privées, et la décentralisation seule fournira les moyens de réaliser de sérieuses économies.

M. Desplagnes, ancien magistrat, avait écrit sur l'ensemble de ces questions une étude complète. Craignant de prendre trop pour lui des heures comptées au congrès, il s'est engagé à la publier dans la *Revue des institutions et du droit*, et n'en a voulu lire que le plan, qui suffit du reste à en montrer l'intérêt. Après avoir examiné l'état actuel des finances publiques, l'accroissement incessant des dépenses et les causes de cet accroissement, l'auteur

recherche les réfomes à faire. Les premières le seraie dans la comptabilité publique elle-même : suppression d exagérations dans les prévisions des recettes budgétair qui dissimulent provisoirement le déficit ; étude préalal par le Conseil d'Etat de toutes les lois dont l'exécution e traînera des dépenses. D'autres réformes plus important consisteraient dans la revision de ces traitements, chaq jour plus abusifs, de tant de fonctionnaires, traitements, inutiles ou excessifs, ou même inconnus ; dans la rédu tion ou la suppression des pensions civiles ; enfin da des économies faciles, sur le budget de l'enseignement celui des travaux publics. Pour achever ce vaste plan réformes, la législation devrait favoriser le retour à la v rurale et combattre l'abandon des campagnes.

M. le comte de Luçay, le distingué secrétaire de la s ciété des Agriculteurs de France, a envoyé au congrès u rapport remarquable montrant, dans une décentralisatio largement et intelligemment pratiquée, le remède le mei leur à ce désordre budgétaire que les rapporteurs de n budgets doivent reconnaître eux-mêmes, en proclamant nécessité de s'arrêter dans la voie des dépenses. Ni en prunts ni impôts nouveaux, voilà le programme à défendr hélas ! contre le législateur. Le budget total de la Fran s'élève à environ 4 milliards 600 millions, soit 120 franc par tête d'habitant ; le double des pays les plus impos après le nôtre. Cela est trop. Tous les ministères le recon naissent, et tous, les radicaux surtout, s'empressent d l'augmenter encore. Le budget peut être divisé en troi parties : dette publique, services civils, services militaire Ces derniers semblent à l'heure actuelle irréductibles.

La dette publique est de 32 milliards, auxquels il fa ajouter 4 milliards de dettes départementales et comm nales. Elle exige une annuité de 1.257 millions, qui depui vingt ans, si l'on tient compte d'une réduction d'intérêts d 100 millions, présente un accroissement de 300 millions les services civils surtout offrent de larges marges à des dim nutions. Ils ont depuis vingt ans passé de 700 à 1.200 mil lions environ. Les traitements et le nombre des fonction

naires n'est pas moindre de 400.000. Leur nombre est à réduire plus que leurs traitements qui, sauf des exceptions peu nombreuses, ne sont pas élevés. Le budget de l'instruction a triplé et s'élève à 180 millions. Là encore les économies s'imposent.

M. Lepelletier, avocat à Caen, s'est chargé de rechercher les voies et moyens propres à réaliser la décentralisation dont la nécessité n'est plus contestée. Déjà de nombreux projets de loi ont été déposés, une commission officielle nommée, une ligue indépendante constituée par des hommes appartenant aux opinions les plus diverses. Tout le monde proclame que notre organisation administrative, maintenant centenaire, est usée, que le département est devenu une circonscription trop étroite ; mais les divergences s'élèvent aussitôt que l'on essaye de déterminer l'organisation nouvelle. On peut ramener à trois les systèmes proposés. Les partisans du premier voudraient un groupement de départements correspondant aux régions de corps d'armée ; mais ils ont contre eux une grave objection, c'est que ces divisions ont été faites seulement en vue des nécessités militaires. D'autres voudraient surtout réduire le nombre des départements. A ce second système on peut rattacher le projet de M. Lanjuinais et de plusieurs députés, qui substituerait à la division actuelle 23 régions ayant à leur tête un préfet et les autres fonctionnaires d'un rang supérieur que l'on trouve aujourd'hui dans chaque département. Un troisième système auquel le rapporteur donne, pour sa part, la préférence, laisse subsister les départements, mais en permet le groupement, grâce à la constitution d'un conseil provincial, où l'on s'efforcerait d'établir la représentation des intérêts, et à qui serait attribué un grand nombre des pouvoirs réservés actuellement à l'administration centrale.

On pourrait ainsi dépasser les 120 millions d'économies promises dans le projet Lanjuinais. Pour compléter la réforme, l'auteur demande la suppression d'un grand nombre de tribunaux, et surtout une modification profonde dans le mode de nomination des fonctionnaires, où le concours

devrait être admis, et dans leur avancement, qui devra être réglé par la loi, non par le bon plaisir.

C'est dans un sens contraire que l'on marche aujour d'hui, et l'on s'explique la note un peu découragée d M. Godefroy, avocat à Paris, qui, tout en approuvant le idées émises, pense que la situation électorale en rend im possible la réalisation. M. Lucien Brun répond que cel est vrai pour le moment, mais que la situation électoral et parlementaire peut changer, et que, n'en eût-on pas ob tenu d'autre, ce serait déjà un utile résultat que de convain cre l'opinion publique que la décentralisation seule peu remédier au péril chaque jour grandissant des budget incessamment accrus.

Ces travaux avaient pour objet de traiter dans leur géné ralité les questions soumises aux délibérations du congrès D'autres ont été présentés, dont les auteurs, entrant dan plus de détails, ont fait toucher du doigt des abus et de gaspillages qui ne se peuvent expliquer, chez les gouver nants, que par la complète insouciance de la fortune et d bien publics.

Le rapport brillamment présenté par M. Boyer de Bouil lane fournit à cet égard les plus curieuses indications. On parle d'économies, dit-il, mais il ne faut pas se berce d'illusions : nos députés n'en veulent pas. Ils votent cha que jour des lois, sachant qu'elles entraîneront des dépen ses nouvelles sans contre-partie aux recettes, et que le dé ficit en sera augmenté d'autant. Ils les votent cependan guidés par l'intérêt électoral. Le rapporteur en fournit de nombreux et probants exemples.

En 1885, à la veille des élections, les députés voulaien s'assurer le concours et la sympathie des journalistes. Que firent-ils? Ils votèrent la suppression des impôts sur le papier, mais en renvoyant l'application du dégrèvemen au 1er décembre de l'année suivante. Ils avouaient ains leur impuissance à équilibrer le budget sans cet impôt mais ils laissaient le soin d'en trouver un autre à leurs successeurs, et ils bénéficiaient de la popularité du dégrèvement.

En 1893, à la veille encore d'une période électorale, on veut augmenter le traitement des instituteurs ; mais il faut 14 millions, et on ne sait où les prendre. Qu'à cela ne tienne ! On vote la loi, mais en décidant que l'application complète subira des atermoiements pendant quatre ans. Aux successeurs toujours de se débrouiller.

Voici mieux encore. On trouve au budget de 1895, pour études et travaux de chemins de fer, un crédit de 9 millions 996.000 francs. C'est comme au bazar, dans nos budgets on touche la limite du chiffre fort, mais sans le prononcer. Sur ce crédit, on vote la ligne du Puy à Langogne, évaluée 15 millions ; deux autres, conduisant à des villages des Pyrénées, évaluées l'une 7, l'autre 6 millions. Les électeurs sont satisfaits. Mais comme on n'a pas d'argent, on vote des annuités si faibles qu'on verra, si elles ne changent pas, certaines lignes encore inachevées dans cent ans.

L'intérêt électoral, voilà le mobile déterminant des votes. Il y faut ajouter la volonté de propager par l'école neutre les doctrines révolutionnaires. N'a-t-on pas vu allouer aux inspecteurs 100 francs par groupe scolaire dont ils provoqueraient la construction ? Dans un beau mouvement d'éloquence, M. Boyer de Bouillane stigmatise comme ils le méritent de pareils procédés. — « Ou cette école est utile, ou elle est inutile ; si elle est utile, le fonctionnaire, en poussant à sa création, ne fait que son devoir ; si elle est inutile, pourquoi le récompenser d'avoir manqué à ce devoir ? »

Les abus dans le vote des fonds sont suivis d'autres abus dans leur emploi. Tels sont les virements de fonds, tels sont les épuisements intentionnels de crédit. Un fonctionnaire est mal noté s'il ne dépense pas entièrement les fonds qui lui sont alloués, parce qu'ainsi il risque de faire réduire pour l'année suivante le crédit alloué. Ne voit-on pas certains bibliothécaires acheter des livres inutiles, pour épuiser chaque année un crédit que justifiait à l'origine la création de la bibliothèque. A côté du mal, M. Boyer de Bouillane indique le remède. Les chemins de fer et le télégraphe, en abrégeant les distances, ont rendu inutiles beaucoup de

fonctionnaires intermédiaires. Puisqu'un préfet, un trésorier général suffisent au département du Nord, peuplé de 1.600 mille habitants, rien n'empêcherait qu'un fonctionnaire de cet ordre pût administrer plusieurs départements qui, groupés, n'atteindraient pas ce chiffre de population.

Certains ministères même pourraient être supprimés. Ainsi celui des colonies, qui n'administre ni l'Algérie ni la Tunisie, mais seulement des colonies médiocres et mal pacifiées. Celui de l'agriculture n'est guère chargé que des forêts, qui pourraient être rattachées aux finances, et le ministère du commerce n'aurait plus de raison d'être si on donnait les postes à l'intérieur. Enfin le ministère des travaux publics doit être mis à l'abri des dépenses électorales.

Pour opérer ces réformes il faudrait plus d'honnêteté chez les gouvernants, plus de permanence dans les institutions; il faudrait aussi que l'Etat renonçât à cette prétention de se substituer partout aux initiatives privées, ou, en d'autres termes, ne se fît pas socialiste.

L'énormité du budget de l'instruction publique a été signalé dans tous les rapports. Que deviennent tant de millions? quel résultat donnent-ils? Le R. P. Auzias l'a montré dans une intéressante communication s'appuyant sur les documents officiels.

Il ne peut s'agir de supprimer l'enseignement public. Il n'y a que trois pays n'ayant pas de ministère de l'instruction publique : l'Angleterre, la Suisse et les Etats-Unis. Si l'on ne peut les imiter en tout, on peut, du moins, prendre exemple sur eux. Ainsi, en Angleterre, à côté des écoles libres il y a des écoles qui se soumettent à une inspection et sont subventionnées. En France, rien de semblable; les millions sont réservés à l'enseignement de l'Etat.

L'enseignement supérieur coûte 14 millions; l'enseignement secondaire 20; sur ce chiffre, 4 millions sont consacrés à des bourses et les rétributions scolaires s'élèvent à 15 millions seulement. Certains lycées sont composés en grande majorité de boursiers. Le budget de l'enseignement

primaire présente un gaspillage bien plus grand encore. Il existe actuellement 87 écoles d'instituteurs et 85 d'institutrices; chaque élève coûte en moyenne 7 ou 800 francs, et dans certains départements où l'école est peu nombreuse, jusqu'à 1.800 fr. Les dépenses de la caisse des écoles, aujourd'hui supprimée, et les crédits qui ont suivi pour les constructions dépassent 1.300 millions.

La Cour des comptes n'a jamais pu obtenir justification de l'emploi de ces sommes énormes, et M. Buisson lui-même constate que l'arbitraire a présidé à leur distribution. Il n'y a pas à revenir sur le chiffre connu de tant de dépenses. Il suffit de remarquer que beaucoup de menues dépenses se sont accrues d'une façon invraisemblable, et il faut se demander quels résultats ont obtenu tant de sacrifices ? Les rapports des inspecteurs déplorent l'absence de tout enseignement moral, tandis que les statistiques nous montrent l'effroyable multiplication des crimes commis par les mineurs, qui ont triplé, et le suicide devenant chaque jour plus fréquent.

M. Fernex de Mongex a signalé une pratique qui tend à s'introduire en Savoie et intéresse au plus haut degré la moralité scolaire. Dans certaines communes, au lieu d'une école de garçons et d'une école de filles, on a deux écoles mixtes : l'une, composée des plus jeunes, est dirigée par l'institutrice; l'autre, celle des grands, par l'instituteur. Les réclamations adressées à l'Académie n'ont pu jusqu'ici faire cesser cette pratique, dont le moindre défaut est d'être absolument illégale.

L'assistance publique est une autre source de grosses dépenses et de graves abus. M. Hubert-Valleroux a traité ce sujet avec la compétence que ses contradicteurs eux-mêmes lui reconnaissent. Après avoir brièvement rappelé l'ancienne organisation charitable, qui fut détruite par les lois révolutionnaires, dont l'une même fit de l'aumône un délit, il étudie la situation présente. Actuellement la charité est libre, théoriquement, mais en fait entravée, pendant que l'assistance publique devient de plus en plus absorbante et tend à obtenir partout l'organisation légale. Pré-

cédemment le département avait à sa charge le service de enfants assistés et des aliénés. Ce service était fait médio crement, mais du moins n'entraînait pas de dépenses bie élevées. Une loi récente vient de créer l'assistance légal des communes, qui nécessitera des sommes énormes. Déj on peut constater que les conseils municipaux ayant de tendances socialistes, augmentent sans cesse le budget d l'assistance. A Paris, il n'est pas moindre de 27 millions dont un tiers est absorbé par les frais d'administration. L même tendance existe dans le budget national. Et e même temps on frappe de toutes façons les institution privées. Les nouveaux projets les atteindront par des im pôts et des restrictions à leur indépendance. La vérité es que l'on entend se servir de l'assistance comme d'un puis sant moyen d'action électorale.

Le résultat sera de nécessiter pour l'assistance publiqu d'énormes dépenses, sans qu'elle puisse pour cela suffir à sa tâche; de supprimer le concours des initiatives privée et d'achever de fausser l'esprit public sur le but et l'obje de l'impôt.

III

QUESTIONS DIVERSES

Les congrégations et le fisc. — Les jurisconsultes catholiques s'étaient, l'année dernière, occupés des impôts nouveaux frappant les congrégations. Leurs avis, leurs conseils les avaient énergiquement engagées à la résistance et ces mêmes conseils ne leur ont jamais manqué pour les guider dans la lutte qu'elles ont dû engager contre les agents du fisc. La première des questions d'intérêt immédiat, qu'en dehors de l'objet principal de sa réunion le congrès devait examiner, était naturellement celle des congrégations, l'examen de la situation que leur créent les faits survenus depuis un an.

M. Rivet, professeur à la Faculté catholique de droit, a donné sur cette question de très nettes et très complètes explications. Il rappelle brièvement les lois diverses édictées en cette matière, les décisions prises par les congrégations, la constitution de nombreux comités de jurisconsultes, la création du *Bulletin des congrégations*, puis il ajoute qu'actuellement, d'après des enquêtes sérieuses, on peut affirmer que la résistance passive a été adoptée par les trois quarts des congrégations. Ces enquêtes sont confirmées par les documents de l'enregistrement, qui constatent que, au lieu de 7 millions dus, seulement 175,000 fr. ont été perçus. Ces chiffres prouvent aussi quelle importance le gouvernement attachait à la soumission, et quelles transactions et concessions il a offertes pour l'obtenir, puisque seules les cinq grandes congrégations qui se sont soumises devaient 2 millions. Cette attitude a étonné et a sûrement contribué à retarder la discussion des projets de loi sur les associations.

L'administration a délivré des contraintes, opéré des saisies. Jusqu'à présent, la seule saisie immobilière qui ait été exécutée est celle des récoltes de l'orphelinat de la Roche-Arnaud, dont les résultats ne sont pas faits pour encourager le fisc. Il n'a été fait que deux saisies immobilières. Une tendance du fisc qu'il importe de signaler est d'assimiler les sociétés civiles ayant un but religieux aux congrégations religieuses.

Dans bien des cas, on eût pu éviter les saisies-arrêts en stipulant tous les baux payables d'avance, et l'on eût acculé le fisc aux saisies mobilières et immobilières. Pour les saisies immobilières, il importe de soutenir énergiquement la nécessité d'un décret autorisant l'aliénation des biens, du moins pour les congrégations reconnues. Ce sera du temps gagné, l'obligation imposée au chef de l'Etat d'apposer sa signature au bas du décret de spoliation.

Les congrégations traversent une phase douloureuse. Quelques-unes seront durement frappées; mais il faut se dire que leur attitude sera décisive, et que leur résistance énergique pourra rendre impossible l'application de la loi.

Le rapporteur est vivement applaudi, et ses conclusion sont adoptées.

M. Lucien Brun clôt cette discussion en adressant, a nom du congrès, un chaleureux hommage d'approbatio et de sympathie aux chers frères de la Roche-Arnaud.

Liberté des processions. — M. Gairal, professeur à l Faculté catholique de droit, s'était chargé d'étudier la légis lation sur les processions et le droit de les interdire. Il l' fait avec autant de science que de clarté.

Jusqu'à présent, le culte à l'intérieur des propriétés pri vées et des temples a été laissé libre, encore que quelques tentatives contraires aient eu lieu. Pour le culte extérieur il en est différemment, et les mesures d'entrave à la liberté ont été fort diverses.

Parmi les manifestations extérieures, celles qui ont le caractère de cérémonies sont visées par l'article 45 des articles organiques du Concordat, qui est un souvenir des lois révolutionnaires.

C'est une loi qu'il faut peut-être subir, mais dont il importe au moins de limiter la portée. Et d'abord qu'entend-on par cérémonies? La jurisprudence admet que le port du costume ne la constitue pas; mais il y aurait cérémonie dans le port de la croix escortée par des enfants en costume de chœur. Toutefois sur ce point la tolérance ferait loi. De même, le fait d'un prêtre accompagnant des pèlerins, même avec des emblèmes, ne constitue pas une procession s'il n'y a pas accomplissement de rites. De même aussi des chants exécutés par des fidèles non accompagnés de prêtres, circulant en grand nombre. C'est une manifestation. Le maire ne peut interdire, sous forme générale, le port de tout emblème religieux.

Ce qu'il faut observer, du reste, c'est que le législateur a eu pour but d'empêcher, sur la voie publique, seulement la rencontre de personnes appartenant à un culte différent. On peut donc, dans une propriété privée, même si la cérémonie est vue de l'extérieur, la faire librement.

En dehors de l'application de l'article 45, les maires

prennent souvent des arrêtés, motivés par le maintien de l'ordre sur la voie publique, en vertu de leur pouvoir de police. Ce pouvoir est arbitraire ; mais néanmoins il serait excédé si l'arrêté, au lieu de viser toutes les manifestations extérieures, s'appliquait seulement aux manifestations du culte. On ne devrait pas hésiter à soutenir sa nullité, et, d'une façon générale, le rapporteur pense qu'il faut lutter pied à pied devant toutes les juridictions. C'est un moyen de mettre un frein aux ardeurs illégales de certains maires.

Ligues ecclésiastiques. — Les syndicats vont partout se multipliant, et les catholiques auraient grand tort de ne pas employer ce moyen si pratique d'union et de défense mutuelle. Ainsi ont pensé les prêtres qui dans un grand nombre de diocèses ont fondé des ligues ecclésiastiques, partout, sauf de rares et trop connues exceptions, approuvées par leurs évêques. Ces ligues, comme le fait remarquer M. d'Eyssautier, avocat à Lyon, dans son intéressante communication, sont le moyen le meilleur que les prêtres aient trouvé de se défendre contre les injures et les calomnies de la presse antireligieuse. Nous ajouterons que lui-même en a prouvé l'efficacité en faisant triompher devant les tribunaux leurs revendications. A l'heure actuelle, la jurisprudence est absolument fixée sur les deux points suivants : les membres d'une collectivité, même étendue à un diocèse ou à un département, ont le droit de se considérer comme individuellement atteints par une diffamation ou une injure adressée à la collectivité, et peuvent en demander réparation. L'auteur de la diffamation contre un ministre du culte est justiciable de la cour d'assises ; mais il suffit que l'article incriminé renferme une imputation visant le citoyen, l'homme privé, pour que le tribunal correctionnel, juridiction plus prompte et moins incertaine, devienne compétent.

Il faut prendre garde toutefois d'éviter les nombreuses causes de nullité insérées dans la loi de 1881 sur la presse, et sur ce point le conseil d'un jurisconsulte éclairé est né-

cessaire. En dehors de ce danger, facile à éviter, les ecc siastiques ont un moyen certain d'obtenir réparation d injures de leurs diffamateurs, et en même temps de rendre plus sages à l'avenir. La conclusion est que parto il faut aider à la création de ligues ecclésiastiques et enco rager les prêtres à défendre leurs droits. Ces conclusio sont unanimement approuvées.

Avant de donner la parole à Mgr Dadolle, et de clore congrès, M. Lucien Brun remercie ses membres des rem quables travaux qu'ils ont apportés sur les questions fina cières si ardues et si compliquées. Il est bon, dit-il, que France sache que les jurisconsultes catholiques ne sép rent pas la défense de la propriété, de la défense de la re gion et de la famille.

Mgr Dadolle remercie M. Lucien Brun de ses paro d'adieu, et ajoute qu'il est heureux d'avoir pu offrir aux ré nions des jurisconsultes l'hôtel des Facultés cathollique hôtel modeste, car les palais sont au monopole. Leur œuv est aussi celle des Facultés. Les uns et les autres ils mo trent la justice supérieure à la légalité et s'imposant à e comme sa règle. Par leurs travaux, renouvelés chaq année, les jurisconsultes catholiques ont élevé un gra monument juridique, où ils ont écrit la solution de tout les plus graves questions législatives. Ils ont su se gard des utopies et des nouveautés dangereuses, maintenant u juste équilibre entre l'autorité et la liberté. Ils ont su, et sera leur éternel honneur, imprimer un mouvement déci à l'action des congrégations se décidant à opposer à l'inju tice une résistance énergique. Plaise à Dieu, dit Mgr D dolle, que vous vous réunissiez longtemps encore, et qu l'avenir nos Facultés aient de nouveau la joie de vous rec voir.

E. L. B.



AU DELA DES FORCES

Personne n'ignore que la Norwège est encore à la mode pour quelques années : tous les lettrés ont, ou du moins ont eu, leur petite crise ibsénienne, les uns courte et peu dangereuse, d'autres profonde, durable, incurable peut-être.

Un drame assez récent de Bjœrnstjerne Bjœrnson vient de renouveler toute la ferveur primitive des fidèles; il a pour objet la question sociale, cette fameuse question sociale sur laquelle Léon XIII s'est exprimé avec tant de sagesse et de circonspection, mais dont les plus grandes difficultés n'arrêtent pas, un seul instant, un nombre quelque peu effrayant de conférenciers et d'écrivains. Je demande la permission de ne pas aborder cette question si délicate.

Bjœrnstjerne Bjœrnson a d'ailleurs composé d'autres drames qui nous intéressent tout autant et dont il est plus facile de parler. Peut-être analyserai-je un jour *le Gant*, cette œuvre si étrange, si intéressante, si austère au fond et si scabreuse en apparence, où l'auteur proclame, avec une franchise courageuse, l'obligation qu'ont les jeunes gens de garder la chasteté. Aujourd'hui, je ne veux que faire connaître et discuter la première partie d'*Au-delà des forces*.

Dans ce drame, qui est en réalité un dialogue philosophico-théologique, il s'agit du miracle considéré comme preuve de la divinité de la religion. Même les habitués de

la Comédie-Française et de l'Odéon, n'ont pas l'habit d'entendre de pareilles théories, mais nous verrons s doute, des choses plus surprenantes encore.

La clarté n'étant pas la qualité qui domine chez les é vains des pays crépusculaires, on a beaucoup de pein analyser la pièce de Bjœrnstjerne Bjœrnson. Je l'ai plusieurs fois avec une très grande attention, et il est choses, même essentielles, que je n'ai pas réussi à co prendre. Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver certai obscurités dans l'analyse de la pièce.

Tout le premier acte se passe dans une chambre de n lade que l'auteur a soin de nous décrire minutieuseme « Une pièce de modeste apparence, aux parois de bois droite, deux fenêtres; à gauche, une porte; au fond, un placé plus à droite qu'à gauche; près du lit, une pet table avec des bouteilles et des bols, une commode, c chaises, etc. » Mais on est au printemps, et les personn ges qui peuvent quelquefois respirer à la fenêtre l'air fr de la montagne, en profitent pour nous faire connaître l paysages mélancoliques des contrées boréales. Dans le recouvert d'un couvre-pied blanc, Mme Klara Sang, femme du pasteur est couchée habillée de blanc; près d'el sa sœur Mme Hanna Roberts récemment arrivée d'Amér que. Le dialogue qui s'engage entre les deux sœurs no apprend des choses fort étranges. Voilà six mois que malheureuse Klara n'a pas dormi. La bizarre maladie do elle souffre et que les médecins désignent d'un vilain mo se montre réfractaire à tous les traitements; ou plutô non : on connaît un remède; il suffit de la présence d pasteur Sang, pour faire cesser, comme par enchantemen toutes les douleurs de sa chère Klara. Par l'intermédiair d'Hanna Roberts, l'auteur ne manque pas de faire rema quer que la pauvre malade dont les yeux ont vieilli, aim son mari d'un amour ardent, exclusif et passionné, comm aux premiers jours de leur mariage. Elle a aussi des in tuitions qui surprennent; de sa chambre, elle distingu les parfums des fleurs qui s'épanouissent dans le jardin elle voit ce qui se passe dans la chambre voisine : toute

choses qui déconcertent naturellement sa bonne sœur Hanna, la sage et tranquille Américaine. Mais le mari de cette étrange malade, accomplit tous les jours des tours de force bien autrement curieux; on ne l'appelle que le *Pasteur aux miracles*, et il mérite son nom.

Klara. — Mais tu ne sais donc pas que je puis rester, pendant des jours, les bras et les jambes raidis, contractés sur la poitrine... tiens, comme cela... mais je n'ose pas même le faire, parce que cela pourrait revenir... Et je reste quelquefois ainsi des jours entiers, quand il est parti, sans pouvoir rallonger mes membres. Si tu savais, c'est horrible! Une fois, il était parti dans la montagne, et je suis restée là, huit jours ainsi. Et lorsqu'il revint, à peine fut-il sur le seuil, à peine l'eus-je aperçu et m'eut-il vue, que mes jambes et mes bras se déraidirent; il vint vers moi, me toucha et aussitôt tout fut fini, je gisais étendue comme maintenant.

Et c'est toujours la même chose, chaque fois qu'il est avec moi, cela me quitte.

Hanna. — C'est étrange!

Klara. — Et qu'est-ce que tu me répondras quand je te dirai que des malades, de vrais croyants qui étaient malades, eh bien! rien que d'entrer chez eux, et de prier avec eux, il les guérit!...

Au second acte, arrive un groupe de pasteurs que la crédulité populaire a forcés de venir faire une enquête sur les miracles de leur confrère Sang. Ils ont tous faim, et dîneraient très volontiers avant de délibérer, mais au lieu des perdrix qu'ils demandent, on ne leur offre qu'une discussion théologique. Cette discussion remplit a peu près tout le deuxième acte qui se termine par une catastrophe.

(Klara fait un effort pour rassembler ses forces et se lever. Elle y réussit à demi, lève la tête et regarde le pasteur Sang).

Klara. — Oh! comme tu resplendissais tout à l'heure quand tu es venu... mon bien aimé! (Sa tête se renverse à nouveau, ses bras tombent, tout son corps s'affaisse mourant.)

Sang la tient dans ses bras, et met sa main sur son cœur; puis il se penche sur elle, étonné, lève ensuite les yeux vers le ciel et dit...

Mais ce n'était pas cela que je...

(Il met un genou en terre et y couche lentement la tête de Klara; puis il semble s'interroger lui-même; étend soigneusement le cadavre de Klara sur le sol et se lève en disant:)

Mais ce n'était pas cela que je?
Ou bien alors?... ou bien?...

Il met sa main sur son cœur et tombe. Rachel est restée pendant tout ce temps c
rivée au sol. Elle pousse un grand cri et tombe à genoux devant les cadavres de
et de Klara.)

KRŒJER. — Mais qu'est-ce qu'il voulait dire avec son
bien alors...? »

BRATT. — Je ne sais pas trop... mais il est mort?

RACHEL, comme se réveillant. — Mort...? mais : c'est impossi

(Le rideau tombe).

Conclusion de tout cela: aucun des miracles opérés
Sang n'était sérieux; ils étaient les résultats de l'hy
rie de sa femme et de sa propre folie à lui. Après c
scène que l'auteur semble croire très belle et qui n
peut-être que bizarre, personne ne peut plus croire dés
mais au miracle. Un point toutefois demeure particuli
ment obscur. Avec beaucoup de précautions oratoi
d'allusions, de réticences, de sous-entendus, l'auteur
blit un rapport entre les miracles opérés par le past
Sang et la maladie de sa femme Klara Sang. Quelque p
fonde théorie médicale se cache-t-elle sous toutes ces
mules mystérieuses? Je n'en sais rien, mais ne pouvant
comprendre à la suite de ces explications, je me sens b
plus incapable encore de les accepter en vertu de ce qu
aurait le droit d'appeler l'esprit de foi scientifique, ca
se trouve des gens qui regardent comme des axiom
toutes les paroles de Charcot : Charcot l'a dit. En tout c
l'auteur aurait pu nous donner en note l'explication
nous renvoyer aux auteurs compétents. Peut-être Bjœrn
jerne Bjœrnson, a-t-il voulu dire simplement ceci : A fo
de sacrifices, d'abnégation, de dévouement exalté, Kl
Sang a permis à son mari de vivre sans se préoccuper
rien des conditions matérielles de la vie. Pendant de lo
gues années, l'argent, la nourriture, l'éducation de s
enfants n'ont compté pour rien à ses yeux. Il s'est absor
dans sa mission apostolique, et, toutes ses facultés m
rales les plus hautes, tendues constamment vers un mên
but ont acquis un développement prodigieux. Pensa
toujours à Dieu il a cru le voir et le sentir près de lu

s'excitant toujours à la foi, il en est arrivé à croire avec une intensité extraordinaire et tous ses efforts ont donné à sa volonté une énergie surnaturelle. En voyant un paralytique, il se disait : Je dois et par conséquent je peux le guérir, je vais le guérir ; il commandait au paralytique de se lever, et comme au temps de Jésus de Nazareth, le paralytique se levait et marchait. Pendant ce temps, sa femme s'épuise en labeurs exagérés, des ingrats et des voleurs se partagent sa fortune. La recette qui permettrait de faire des miracles existe donc, d'après l'écrivain norwégien. Pourvu qu'il soit aidé par une femme d'un grand amour, d'un amour exalté, un homme qui sait s'abstraire des soucis de la guenille, et vouloir fortement, peut opérer des miracles. Mais comme les fonctions de thaumaturge dépassent les forces humaines, ceux qui essaient de les remplir ne tardent pas à succomber : tous les membres de la famille Sang deviennent les victimes du miracle.

Quoi qu'il en soit de l'interprétation que j'essaie de donner du récit de M. Bjœrnson, nous avons déjà le droit, avant toute discussion, de ne pas accepter sa thèse. Comment ! il choisit à loisir, un fait que l'on peut appeler type sur lequel il va baser son argumentation, et ce fait, la lecture du drame achevée, nous ne le comprenons pas, ou nous ne le comprenons que très imparfaitement ! Quand je dis nous, je parle du commun des lecteurs instruits, c'est-à-dire de tous ceux qui ne sont pas physiologistes (1).

Est-il nécessaire d'ailleurs de faire partie de l'Académie des Sciences pour pouvoir témoigner de l'authenticité d'un fait miraculeux ? Sur ce point, les incrédules modernes, qui ne sont pas tous des savants, ont faussé l'opinion contemporaine. « Chaque miracle, dit Bjœrnson, devrait être examiné, et pour cela il faudrait avoir des preuves techni-

(1) Les hommes compétents n'acceptent pas mieux que nous ces sortes de récits. Le médecin qui depuis la mort de Charcot passe pour connaître le mieux les maladies nerveuses m'écrivait : « Toute la question est de savoir si tel ou tel fait donné est un effet de la suggestion ou un miracle... Sur des récits de romancier ou de dramaturge, la question me paraît insoluble. »

ques, par exemple l'avis d'un médécin, les témoignag oculaires dûment recueillis par un homme de loi. » Je su fermement convaincu, au contraire, que pour se renc compte des miracles qui sont racontés dans l'Evangile, n'est besoin que du simple bon sens. Voici Lazare q toutes les bonnes femmes de Béthanie sont venues voir s son lit de mort; on l'enveloppe de bandelettes, on l'enferr dans un tombeau, d'où, dès le quatrième jour, s'échappe de fortes odeurs cadavériques, puis les mêmes gens Béthanie voient Lazare se lever à l'appel du divin Maît et reprendre ses occupations ordinaires. La compéten scientifique ne trouve pas ici son emploi; il ne s'agit que sincérité, et pour la sincérité, j'aurais pour le moins auta de confiance en un groupe de gens simples qu'en u assemblée où se rencontrent toujours des orateurs habil à enlever des votes ou à faire prévaloir des équivoqu Qu'on nous fasse donc grâce de tout cet appareil scienti que dont on veut entourer la constatation du miracle. S figure-t-on un thaumaturge convoqué devant une commi sion de chimistes, de physiciens, de spirites et de physi logistes? C'est pourtant là ce qu'avec le plus grand sérieu du monde, Renan demandait un jour, oubliant sans dou une escouade d'agents, car il est clair que si l'on a affaire un trompeur, un limier de police sera plus utile qu'u savant.

Tout cela me paraît bien mesquin et ridicule; nos mo dernes théologiens qui font tant de façons pour croire à possibilité et à l'existence du miracle, se donnent beaucou de mal pour imaginer des combinaisons nouvelles, et voil tout ce qu'ils peuvent offrir à notre insatiable, indestruc tible et très noble désir de nous rendre compte et aussi d croire.

Si les parties obscures du récit de Bjœrnson nous rebu tent, celles qui semblent claires nous déconcertent. Con naissez-vous beaucoup de *femmes* même névrosées qu après six mois d'insomnie absolue, gardent assez de lucidit d'esprit pour discuter médecine, philosophie, théologie assez d'énergie pour diriger toute une famille, et, du fon

d'une chambre, présider à tous les détails d'une opération censément miraculeuse, le fait le plus étonnant que l'Europe ait vu au XIXe siècle? (c'est Clara même qui s'exprime de la sorte entre deux crises d'hystérie).

Le pasteur Sang, qui guérit des malades par centaines et ne peut pas guérir sa femme, essaie de mettre un terme à cette anomalie ; il déclare à sa chère Klara qu'il va faire violence au ciel pour obtenir qu'elle se lève du lit de douleur où elle est clouée depuis des années. Klara, toujours sceptique, se lève tout de même par un effort de volonté, mais elle en meurt, et Sang s'aperçoit trop tard de ce qui est vrai ; il comprend que son rêve miraculeux est fini et fini aussi le martyre de sa femme. A son tour, il tombe foudroyé.

Des faits de ce genre se sont-ils jamais produits ? J'ai toutes les peines du monde à le croire. En tout cas, ils ne sont pas vraisemblables, et ils exigent de ceux qui ne les mettent pas en doute ou des connaissances bien vastes ou une foi bien robuste. On dit : le système nerveux fait des choses bien étranges. Sans doute, mais peut-être lui attribue-t-on une foule d'effets physiques et moraux dont il n'est nullement responsable. Quand un médecin laisse échapper le classique « c'est nerveux », la plupart de ses clients se disent tout bas : « il ne sait rien. » Ont-ils réellement tort ? C'est au moins douteux. Je ne m'étonne pas trop après cela que M. Sarcey se soit montré si sévère pour Bjœrnson : il aurait dit après avoir lu la première partie d'*Au delà des forces :* « Rien, rien, il n'y a rien. » J'espère démontrer tout à l'heure qu'*Au delà des forces* renferme au contraire quelque chose, mais en ce qui concerne l'exposé des faits, M. Sarcey me paraît avoir absolument raison.

Les discussions théologiques qu'établit M. Bjœrnson valent souvent un peu mieux que ses récits, et, même lorsqu'elles sont pitoyables, donnent assez facilement lieu à des discussions intéressantes.

Je remarque d'abord une contradiction énorme et très intéressante. Un des principaux personnages du drame, le pasteur Falk, commence par fulminer contre cette Eglise

catholique romaine qui a la naïveté ou l'impudence faire reposer la foi sur les miracles. « Regardez l'Egl catholique, elle a essayé de faire des miracles une instit tion, et c'est pour cela qu'elle a perdu l'estime de tous gens sensés, et qu'il n'y a plus guère que les imbéciles les égoïstes qui y croient encore. » Vous entendez bie nous sommes tous des égoïstes ou des imbéciles. Je rétorquerai point à M. B. Bjœrnson son argument p parlementaire; au contraire, je lui avouerai ingénume que les pasteurs — ses amis, en somme — qu'il met scène avec une certaine complaisance, me paraissent to spirituels et instruits; quelques-uns ont beaucoup de cœu et l'évêque fait constamment preuve d'une grande sages administrative. Mais vous allez voir quelle est la logiq de ces théologiens du pays des longs crépuscules. Tout l'heure ils vont tous demander un miracle, des miracles grands cris, ou plutôt en chœur, pour ainsi dire, avec u accent douloureux et sincère qui émeut. Ecoutez le pasteu Bratt :

C'est que ce n'est pas la première fois, voyez-vous, qu j'essaye d'en voir un (miracle); mais j'ai eu beau faire, je su revenu désillusionné de toutes les villes d'Europe où l'on pr tend en montrer. Ici, je le sais, la foi est plus pure et plu intense. Cet homme est vraiment grand, et après ce que j'ai vu je me suis senti poussé vers lui par une force surnaturelle... E puis tout à coup le doute... Est-ce un miracle?...

Et depuis sept ans, quand viennent les jours de doute, et il viennent souvent, allez... comme les nuits sans sommeil ! – je prie, je supplie. O Dieu ! où est cette force, où sont ce miracles que tu as promis à ceux qui croient en toi ?...

(Il éclate en sanglots.)

Comment s'explique cette énorme contradiction ? Dira t-on que l'auteur, qui paraît ne pas aimer les Eglise établies, a voulu tout simplement se moquer des pasteur luthériens de Norwège ? C'est possible, et même vraisem blable ; on aime tant, en tous pays, à dauber sur les gen d'Eglise ; mais cette intention satirique n'a que très pe d'importance. L'essentiel est de savoir ce qu'il pense de

façons de parler contradictoires qu'il prête au pasteur Falk et au pasteur Bratt. Je suis persuadé que c'est toujours M. Bjœrntjerne Bjœrnson qui parle par l'intermédiaire des deux révérends ministres. Au fond, Falk est un parfait sceptique; s'il défend la religion, c'est uniquement parce qu'il la considère comme une force sociale indispensable à la vie de l'humanité; sur la doctrine protestante, il a les mêmes idées que M. Bjœrnson lui-même. Mais celui-ci se flatte d'avoir échappé à l'égoïsme, à l'endurcissement et aux préjugés professionnels que Falk reconnaît trop facilement, il me semble, avoir acquis au cours de sa carrière.

« C'est peut-être beau, la naïveté ? Moi aussi, j'ai été naïf dans mon temps; mais lorsqu'on est pasteur dans une grande ville, et qu'il faut avoir l'air navré pour un enterrement à une heure, faire une figure gaie pour un mariage à trois heures, aller ensuite au lit d'un mourant à quatre heures et rentrer à cinq dîner au château, on apprend vite à se défier des personnes et à n'avoir plus de confiance que dans les institutions. »

Falk, qui a la réplique assez prompte, pourrait lui répondre que le métier d'écrivain indépendant, ou soi-disant tel, a tout de même ses petites misères. Tenons donc pour certain que M. Bjœrnson lui-même nous considère, nous catholiques, comme des égoïstes ou des imbéciles, parce que nous croyons aux miracles. Son traducteur et admirateur, M. Tissot, le fait d'ailleurs clairement entendre :

« Il ne faut pas oublier, dans toute cette satire du protestantisme faite par un homme qui le connaît à fond, que la religion catholique n'en reste pas moins l'ennemie, et que, dans un pays aussi luthérien que l'est encore la Scandinavie, — où l'opinion courante est qu'un catholique ne « peut » pas être un bon patriote, — tout ce qui vient du catholicisme est synonyme d'erreur et de perdition. »

Mais voilà, M. Bjœrnson, qui a sucé avec le lait des sentiments anticatholiques, a réussi par son travail ou ses voyages à se faire une âme à peu près cosmopolite, voire même un peu parisienne, car il ne conviendrait pas de

prendre au tragique les vivacités de l'écrivain suédo contre la France en général et Paris en particulier. Rou seau, Chateaubriand, Renan, Tolstoï et d'autres enco pensent et sentent en lui, qu'il s'en doute ou non, et crois qu'il s'en doute. Quand on vit en l'an de grâce 189 on ne peut pas ne pas souffrir de la crise qui tourmen toutes les âmes privées de foi. On cherche donc à croire, o se désole de ne pouvoir pas croire, on mendie la foi aupr de ses confrères avec un accent ému et sincère encore qu'u peu mélodramatique; mais si on arrive du Nordland, o conserve avec un soin jaloux, ou du moins on néglige de répu dier les préjugés luthériens du XVI[e] siècle. Ainsi M. Bjœrr son loge chez lui des idées disparates, ou plutôt violen ment contradictoires, qui hurlent d'être ainsi rapprochées

Au fond, le dramaturge norwégien n'a guère su trouve qu'un argument, qu'il présente sous toutes les formes e qu'il a tort de croire décisif.

BRATT. — C'est pour voir le miracle que je suis venu... J'a parcouru toutes les villes d'Europe où l'on prétend en montrer. Oh ! malédiction ! et je doute....

Il me semble qu'ici le pasteur Bratt va un peu bien vit en besogne. Se figure-t-on un homme épris du surnature qui, après avoir consulté son Bædeker, s'en va de Biarrit à Saint-Pétersbourg, cherchant un miracle ? Cette affec tation de placer toutes les villes d'Europe sur un même plan a quelque chose de bien puéril. Pourquoi M. Bjœrnson n'a-t-il pas voulu, ou su, ou osé nommer Lourdes M. Zola, bien que très médiocre théologien et asse faible penseur, n'a pas cru devoir composer moins d 500 pages pour expliquer à sa façon les miracles d Lourdes, et nous savons à quelles subtilités, à quelle formules éblouissantes, à quel luxe de raisonnements i a eu recours pour pouvoir nier le surnaturel, avec quelqu apparence de raison. M. Bjœrnson n'a pas l'air de savoi qu'il est des lieux dont on peut dire : « Là où le Seigneu a passé, c'est une terre sacrée ». Vous avez beau être pro testant, incrédule, sceptique, vous avez entendu parler

coup sûr des miracles de Lourdes. Je comprends que vous ne croyiez pas à leur authenticité sans avoir pris au préalable vos informations, mais il est inadmissible que vous puissiez nier *à priori* une multitude de faits dont tant de témoins affirment la réalité. Les penseurs qui s'occupent de choses religieuses, du miracle surtout, ont le devoir strict d'élucider la question de Lourdes. Voici le cas de Marie Lemarchand, l'Elise Rouquet de M. Emile Zola : « Marie Lemarchand était atteinte d'un lupus qui lui avait rongé le nez, la bouche, les joues... Sa figure avait un aspect repoussant. Elle guérit instantanément dans la piscine, le 21 août 1892. »

Des faits de ce genre me paraissent indiscutables ; ou nous ne sommes sûrs d'aucun témoignage humain, ou nous avons le droit de croire au miracle, d'autant que les savants incrédules se sont chargés de compléter la preuve par la contre-épreuve.

Mais, même les faits douteux je ne sais pas si nous avons le droit de les abandonner sans discussion au scepticisme ou à l'ironie des incrédules. En effet, ils nous parlent de suggestion et de système nerveux, pour que nous nous croyions obligés à garder le silence. Les Pères de l'Eglise ne procédaient pas de la sorte, (1) et je ne vois pas pourquoi nous n'essayerions pas de faire comme eux.

(1) « Un habitant de Curube fut guéri, dans les fonts baptismaux, d'une paralysie et d'une descente. Le tribun Hespérius ayant remarqué que les esprits malins tourmentaient ses esclaves et le bétail qu'il avait dans une métairie, pria un des prêtres d'Hippone de les en chasser par ses oraisons. Le prêtre y alla, offrit le sacrifice du corps de Jésus-Christ, faisant d'ardentes prières pour faire cesser cette vexation, et aussitôt elle cessa par la miséricorde de Dieu. Hespérius avait reçu d'un de ses amis un peu de terre sainte de Jérusalem, où Jésus-Christ fut enseveli et ressuscita le troisième jour. Il l'avait suspendue dans sa chambre pour se garantir de l'infestation du démon. Après que sa maison en fut délivrée, il donna cette terre à saint Augustin et à Maximin, évêque de Synite, pour l'enfouir en un lieu où les chrétiens pussent s'assembler. Il y avait, proche de là, un jeune paysan paralytique qui, sur cette nouvelle, pria ses parents de le porter sans différer en ce lieu-là. Il n'y eut pas plutôt fait son oraison qu'il s'en retourna parfaitement guéri. »

Saint Augustin ajoute que s'il voulait rapporter toutes les guéri-

Les théologiens de M. Bjœrnson veulent un miracle t
que tous ceux qui le verront croiront; je connais un fa
qui réalise cette condition et que tout le monde peut cor
tater. Si des Suédois amis de M. Bjœrnson qui voyage
dans le midi de la France, veulent se donner ce plaisir,
crois être à même de le leur procurer.

Une personne âgée de 39 ans, M[lle] C. G. était attein
depuis quinze mois d'une paralysie qui la mettait souve
dans l'impossibilité de marcher, même en s'aidant de b
quilles. Lorsqu'elle se hasardait à marcher seule duran
quelques minutes, elle risquait de tomber et de demeure
à terre sans mouvement, jusqu'à ce que quelque passan
vînt la relever. Le fait s'est reproduit plusieurs fois.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ic
elle se laissa persuader d'aller demander sa guérison dan
une chapelle qui sert de but de pèlerinage à toute la contrée
Chose qui me paraît très digne d'attention, elle ne désira
pas personnellement sa guérison; elle la demandait pa
obéissance et aussi par dévouement. Le miracle eut lieu (1)
La malade éprouva comme un frémissement sur tout l
corps, elle essaya de marcher sans béquilles, elle y réussit
et depuis, elle jouit d'une santé parfaite. Aucune trace n
reste de son ancienne paralysie.

Je cite ce miracle de préférence à beaucoup d'autres
parce qu'il me paraît offrir au moins deux particularité
très frappantes. Nous nous trouvons ici en présence d'une
miraculée malgré elle; on ne peut pas dire non plus qu'i
y ait eu une excitation quelconque : M[lle] C. G. n'étai
accompagnée que de deux religieuses et de trois autres
femmes du village qui l'aidaient à marcher; le petit groupe
ne chantait même pas, il se contentait de réciter les prières
simples, austères, qui composent l'exercice du Chemin de

sons qui se sont faites à Calambe et à Hippone par le glorieux martyr saint Etienne, il en faudrait faire plusieurs volumes. « Encore ne serait-ce, dit-il, que celles dont on a fait des relations pour les lire au peuple. Car nous avons ordonné qu'on en fît. »

(1) Le 12 avril 1895, dans le petit village de Saint-Gervasy, à 10 kilomètres de Nîmes.

la Croix. Mais surtout, ce que par excellence demande M. Bjœrnson, se rencontre ici. Tous les incrédules qui connaissent la personne dont je parle ont regardé sa guérison comme miraculeuse, et depuis ils croient ; la plupart ont repris les pratiques religieuses abandonnées depuis longtemps. Et il ne faudrait pas se figurer que les journaux antireligieux ne pénètrent pas dans ce village ; ils y comptent ou du moins ils y comptaient nombre de lecteurs. Enfin, la miraculée, personne très sage et très active, exerce une sorte de ministère religieux qui la met en contact pour ainsi dire ininterrompu avec tous les habitants du village. Je la connais depuis sept ans ; je l'ai revue après sa guérison, et j'avoue que le naturel, l'absolue simplicité et l'accent de sincérité avec lequel elle s'exprime, ont produit sur moi une profonde impression. On ne manquera pas de soulever ici une très grave difficulté. On me dira que la suggestion guérit certaines paralysies, et je n'ai garde de le nier, mais encore faut-il qu'il y ait eu suggestion, et on ne voit pas quelle personne, dans la circonstance qui nous occupe aurait pu remplir cet office. D'autre part, les médecins ont constaté que Mlle C. G. n'offre pas le moindre symptôme d'hystérie.

Quelle est donc la véritable portée de ce fait qui sans doute mérite quelque attention? Allons-nous, comme le voudraient certains pasteurs de M. Bjœrnson, en faire le fondement de nos croyances? Non. Je reconnais même que précisément parce qu'il s'agit de paralysie, une difficulté se présente qui n'est pas facile à résoudre. Toutefois, si quelqu'un vient nous dire avec assurance : Il n'y a rien de miraculeux, rien de surnaturel dans les faits de ce genre, nous lui répondrons : Soyez moins affirmatif, puis étudiez les cas de guérison intéressants, et, après que vous aurez contrôlé nos récits, vous pourrez peut-être douter encore, et quoique appartenant à une église que vous jugez avec une sévérité bien grande, nous ne vous ferons pas un crime de votre doute, mais nous sommes bien certains que vous vous montrerez moins tranchant dans vos négations.

Dans beaucoup d'autres régions de la France, on raconte

d'autres faits qui ont, à tout le moins, les apparences du mi-
racle. Un homme qui essaie d'établir une thèse, comm
celle de M. Bjœrnson, devrait les étudier, et je crois bi
qu'on pourrait le mettre au défi de les expliquer tous scie
tifiquement, car d'attribuer toujours et toujours au systèm
nerveux des phénomènes qu'on ne comprend pas, n'est p
un procédé sérieux. En tout cas, ceux qui le pratique
accumulent autour de ces malheureux nerfs, une sorte d
force mystérieuse, prodigieuse et effrayante, ce qui nou
permet de leur dire qu'en somme ils ne font que déplac
le surnaturel, mais que leur surnaturel matérialiste, tén
breux, humiliant, déprimant, tarit dans les âmes, toutes le
sources de foi, de dévouement humble, d'espérance. Il risqu
de faire de nous des révoltés. M. Bjœrnson le reconnaît
bien, que celui de ses héros qui désirait le plus vivemen
un miracle se fait anarchiste après s'être avoué à lui-mêm
son irrémédiable déception.

La vérité est que les exagérations des spécialistes, d'u
côté, et de l'autre, l'esprit de soupçon qui anime nos incré
dules modernes rendent impossible toute constatation d
miracle. Prenez l'admirable et touchante histoire de Cana
supposez qu'elle se reproduise de nos jours, est-ce que vou
croyez qu'elle trouverait grâce devant nos chimistes, sur
tout s'ils se sentaient secondés par les escamoteurs de pro
fession? Quelle belle occasion pour eux de faire preuv
d'ironie transcendante, de profondeur et de finesse? Lorsqu
sera passé cet engouement ridicule que nous avons tous
pour des théories plus ou moins scientifiques, le vieux bon
sens de nos pères triomphera dans notre beau pays de
France, et toutes choses seront réduites à leurs véritables
proportions. Je veux bien faire la part aux médecins, aux
savants et aux habiles, mais je tiens que la question du miracle est surtout une affaire de conscience et de bon sens.
A l'heure qu'il est, se rencontrent de nombreux croyants qui
ont soif de miracles; quelques-uns sont tentés d'en voir
partout. Vous riez, Messieurs les sceptiques, de cet état
d'âme qui vous paraît si lamentable, vous relevez leurs erreurs avec une joie un peu âpre. Fort bien, mais relisez

avec calme les théories adverses que construisent nos esprits forts. Arrêtez-vous sur les développements d'un homme célèbre comme M. Zola ou M. Bjœrnson, et vous reconnaîtrez que les plus humbles des croyants disent moins de sottises pour justifier leur foi que beaucoup de savants pour prouver leur incrédulité. Le malheur de nos temps modernes me paraît consister en ceci qu'à force de parler de la science et de la raison, on s'est mépris sur la nature humaine. Oui, nous avons le droit d'être fiers de notre raison, mais cette raison a des limites combien étroites, hélas ! mais nous avons aussi une sensibilité, source de faiblesses morales et intellectuelles, dont on a grand tort de ne pas tenir compte. Dans une prière admirable Tennyson s'écriait : « Vois-tu, nous ne savons rien... mais que suis-je? Un enfant qui pleure dans la nuit. Un enfant qui pleure pour le jour et qui pour parler n'a que ses cris ». Nous ne sommes, en effet, que des enfants ignorants, et nous avons la prétention d'agir comme des êtres de pure raison. L'Evangile renferme la théorie et l'exemple de ce qui est notre devoir : Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux, vous ne connaîtrez pas la voie, la vérité et la vie.. En fait, qui a cru aux miracles du Sauveur? Les ignorants et les enfants. Ils y ont cru, et non seulement ils y ont cru, mais ils ont parfaitement raisonné leur foi : « Les pharisiens, dit saint Jean, appelèrent une seconde fois l'homme qui avait été aveugle et ils lui dirent : « Rends gloire à Dieu, nous savons que cet homme est un pécheur. Il répondit : S'il est un pécheur, je ne sais; je sais une chose : c'est que j'étais aveugle et que maintenant je vois... Nous savons, continuent les pharisiens, que Dieu a parlé à Moïse ; mais celui-ci nous ne savons d'où il est. Cet homme leur répondit : Il est étonnant que vous ne sachiez d'où il est... Si cet homme ne venait pas de Dieu, il ne pourrait rien faire. »

Voilà le langage du bon sens ; ce jeune homme parle d'or. Pendant ce temps, les docteurs, les riches, les intellectuels de l'époque se livrent à des discussions subtiles qui ressemblent étonnamment à des chinoiseries.

Du reste, le désir passionné de voir un miracle n'a r
de très philosophique ; il peut être blâmable dans certai
circonstances comme nous le voyons par l'exemple d'H
rode.

De même nous ne devons pas établir un rapport abso
entre les merveilles accomplies par un thaumaturge
l'excellence de sa personne. Nous savons par la comp
raison des évangiles avec les Actes des apôtres que les
sciples ont fait de plus grands miracles que leur Maître.

S'étant donné pour mission de discréditer les miracl
en général, M. Bjœrnson ne pouvait manquer de s'att
quer aux plus célèbres. C'est pourquoi il a parlé av
indignation des erreurs de la Bible : « Un prêtre avec q
je voyageais un jour, me disait : Nous devons attendr
pour renseigner nos fidèles sur les erreurs de la Bible, q
la science ait dit son dernier mot. Or, il est infinime
probable que la science ne dira jamais son dernier mo
mais j'ai retourné au prêtre son propre argument ; je lui
dit que les prêtres, de leur côté, devaient attendre que
science ait dit son dernier mot sur les erreurs de la Bib
pour enseigner à leurs fidèles la vérité de ce livre. »

J'ignore l'usage qu'on fait du dilemme dans les pay
scandinaves, mais en France, du moins pour le momen
cette variété du syllogisme manque un peu de prestige.
me semble qu'une troisième solution, non prévue par l'au
teur, se présente comme naturellement à l'esprit. Dans l
Bible, on trouve nombre de pages dont personne ne peu
contester la beauté ; celles-là, M. Bjœrnson voudra bie
juger bon que nous les lisions et que nous les expliquion
au peuple. Au contraire, certains livres sacrés renferment
nous disons, nous croyants, des obscurités. — M. Bjœrn
son dit : des erreurs. Et remarquons, en passant, combier
cette Eglise catholique, qui se compose uniquement d'im
béciles, l'emporte par la sagesse sur les protestants. Ceux
ci, renouvelant pour ainsi dire la faute de Cham, ont livr
la Bible à tout venant ; l'Eglise en réserve la lecture
ceux de ses enfants seuls qui sont en mesure d'en profiter
« Ma pensée, dit Fénelon, est qu'il ne faut jamais sépare

ces deux maximes de l'Eglise : l'une est de ne donner l'Ecriture qu'à ceux qui sont déjà bien préparés à la lire avec fruit, l'autre est de travailler sans relâche à y préparer le plus grand nombre possible de fidèles. »

Cela dit, nous ne convenons pas du tout que la Bible renferme des erreurs. S'il est une partie des livres sacrés qui ait donné lieu à de constantes et universelles railleries, c'est bien l'histoire de Jonas. Or, voici ce qu'écrivait, il y a très peu de temps, un homme dont je ne connais pas les opinions religieuses, mais qui n'est pas suspect d'un cléricalisme exagéré :

« On a beaucoup écrit sur l'aventure du prophète Jonas. Les sceptiques irrévérencieux la traitèrent de fable...

« Eh bien, fable tant qu'on voudra, mais il n'y aurait rien que de très plausible à admettre que le prophète Jonas ait tout de même vécu un certain temps dans le ventre d'une baleine. J'ai déjà fait remarquer que des poulpes gigantesques de 2 mètres de développement avaient été avalés sans façon par des cachalots de 13 mètres de long. Le cachalot du prince de Monaco, en mourant, a rendu à la liberté des débris énormes de céphalopodes dont le poids total s'éleva à une centaine de kilogrammes. Jonas, en son temps, ne devait pas peser plus que cela. Mais voici qui vaut la peine d'être mentionné. M. P. Courbet a retrouvé, dans les journaux anglais de 1891, l'histoire très véridique, paraît-il, d'un homme en chair et en os, englouti par une baleine, et retrouvé vivant, quelques heures après, à l'intérieur du cétacé. Ce n'était pas Jonas assurément, mais cet Anglais méritait de l'être.... (1)

« N'importe, après cet exemple tout moderne, après le cachalot du prince de Monaco, je finis par croire, ce soir, entre dix heures et onze heures, que Jonas est bien sorti vivant de la baleine ! (2) »

Me permettra-t-on maintenant de m'arrêter à quelques

(1) Je ne puis pas citer ici toutes les aventures de cet Anglais, et je le regrette, car elles sont fort amusantes.

(2) Revue des sciences du *Journal des Débats*, 12 mars 1896.

singularités théologiques qui, dans le feu de la discuss
ont échappé à M. Bjœrnson ? « Depuis que je suis
comme pasteur, j'ai toujours remarqué que ce sont s
vent les personnes les plus renfermées qui sont le p
portées à la superstition. » Dieu me garde de conte
l'exactitude de ce renseignement, que je crois d'aill
très authentique, mais je ferai observer à M. Bjœrn
qu'en croyant découvrir une vérité humaine, il n'a tro
qu'une vérité scandinave. Notre Pascal a dit : « Vérit
deçà des Pyrénées, erreur au delà », et c'est ici le cas
le redire avec lui. Dans certains pays que je crois b
connaître, les plus crédules, les superstitieux, les plus
beurs sont précisément les plus bavards; mais ils ont
les sournois du Nord l'avantage, peu enviable du res
d'inventer eux-mêmes les pauvres inepties qui constitu
ensuite la substance de leurs idées.

Autre argument qui me paraît pour le moins assez b
zarre. « Ainsi, depuis sept ans que je suis prêtre ici,
promets à mes paroissiens des miracles; je les leur pr
mets parce que cela est écrit. » C'est singulier comme
pays protestant, à force d'argumenter avec Dieu, on s'a
coutume à lui donner des ordres. Les pasteurs de M. Bjœr
son qui lisent la Bible devraient savoir pourtant que l
prophètes ne le prennent pas d'ordinaire sur ce ton av
Celui qu'ils représentent. « Ah ! Seigneur Eternel, s'écr
Jérémie, voici, je ne sais point parler, car je suis u
enfant ! »

Enfin les pasteurs de M. Bjœrnson ne signifient pas seu
lement à Dieu d'avoir à faire des miracles, ils lui indiquen
avec précision la seule manière dont il puisse les réalise
« Non, dit le pasteur Jensen, le miracle est une chose sim
ple, tranquille, qui se fait dans le calme et le silence et qu
ne se révèle qu'aux gens simples, calmes, tranquilles e
silencieux. » Voyez-vous la sagesse de ces théologiens
Pour faire un miracle, il faut être calme, au milieu d
gens calmes. Quand le Sauveur dormait en pleine tem
pête sur la barque qui le conduisait à travers le lac d
Tibériade, ses apôtres et les matelots eux-mêmes man-

quaient un peu de calme; ils criaient : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Le divin Maître, pour se conformer aux statuts norwégiens, devait-il s'abstenir de faire un miracle ? (1) Dès le moment que le miracle est une dérogation aux lois ordinaires de la nature, il me paraît élémentaire qu'on ne cherche pas à déterminer d'avance les conditions dans lesquelles il doit se produire.

Les arguments théologiques de M. Bjœrnson, quoique manquant pour la plupart de force et de justesse, nous intéressent parce qu'ils répondent à des préoccupations sincères. De même, en étudiant les caractères de ses personnages, on éprouve plus de surprise que d'admiration, mais on trouve çà et là quelques observations piquantes ou utiles.

De Klara Sang, la principale héroïne du drame, il n'y a rien à dire, puisque c'est une malade, une névropathe, presque une détraquée; son état relève plus de la physiologie que de la psychologie. Mais son cas nous oblige à faire une constatation assez fâcheuse pour la Norwège. Si, comme tout nous permet de le supposer, l'auteur a créé ce type de Klara Sang à la suite de nombreuses expériences ou observations personnelles, il faut plaindre les Scandinaves, car la neurasthénie a fait chez eux d'épouvantables ravages. L'Europe n'a pas à craindre l'invasion d'un nouveau Gustave-Adolphe.

Le pasteur Sang ne paraît pas très souvent sur la scène, mais on ne cesse de nous parler de lui, de ses vertus et de ses œuvres. Singulière physionomie que celle de ce thaumaturge ! Il a assez de foi pour guérir des paralytiques et détourner des avalanches de leur route, mais cette foi a des origines bien puériles. « C'était toi, dit-il à sa fille Rachel, c'était toi qui, lorsque tu étais toute petite, m'as appris à croire mieux que tous mes livres. » Nous autres, chrétiens, c'est à Dieu que nous le demandons, en disant comme l'Apôtre : Je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité.

(1) On pourrait citer encore la promulgation de la loi sur le Sinaï, par exemple, ou bien l'histoire de Coré, Dathan et Abiron.

M. Bjœrnson, sans s'en douter peut-être, pourrait l
imiter ici Victor Hugo qui aimait à demander des insp
tions religieuses au regard des enfants. Mais ces proce
peuvent donner lieu à de jolies mièvreries littéraires,
n'ont rien de commun avec la théologie.

Les œuvres de Sang sont de même nature que sa
elles ont quelque chose d'inquiétant. Il pratique sans do
la folie de la Croix, mais cette folie, qu'on me pardo
cette expression, fonctionne à vide ; à la fin, Sang s
aperçoit et il meurt de chagrin. Cette mort foudroyant
l'avantage de tirer M. Bjœrnson d'un très grand embarr
Supposons que Sang eût résisté à sa douleur. Que fû
devenu ? Ayant perdu sa foi maladive, privé de sa ch
Klara, bourrelé de remords en pensant à ses enfants, il
pouvait guère que mal tourner. N'est-il pas le frère
Bratt l'étrange et d'abord sympathique mendiant de
foi, qui, après avoir longtemps hésité entre le mysticisn
et l'anarchie, opte définitivement pour l'anarchie ?

Il suffit du reste d'écouter les enfants du thaumaturg
surtout de les suivre un peu dans la vie, pour se convainc
que dans cette malheureuse famille la folie est comn
héréditaire. Elie Sang, le fils du pasteur aux miracles,
croit prédestiné à accomplir de grandes choses : « Oh! sûr
ment mon père a eu une intention en me donnant ce no
d'Elie ? Quand je l'entends, c'est comme un reproche qu
me ferait.... Il y a des fois où cela devient un véritab
supplice, je sens en moi comme une force invincible qu
me pousse, comme un besoin souvent de me précipiter a
milieu des dangers, avec la certitude absolue que j'e
sortirai sain et sauf.... »

La seconde partie du drame de Bjœrnson, dont je n'a
pas à parler pour aujourd'hui, nous apprend en effet qu'Eli
meurt victime de sa haine contre les capitalistes. On nou
le représente comme un martyr intéressant de l'anarchie

Elie ne se considère pas simplement comme un futu
prophète, mais il se prend volontiers pour un ange : « E
puis, il me semble... je sens comme un besoin de m'en
aller... de m'envoler par les airs ! » Ici la folie n'inspire pas

seule le jeune nabi ; il nous apparaît très clairement qu'un grand orgueil se cache sous toutes ces belles déclarations.

Même ses vertus, c'est-à-dire sa piété filiale, son amour fraternel, sa faculté de compatir aux souffrances humaines, m'inspirent de très sérieuses inquiétudes. Ecoutez, je vous prie, ce dialogue entre le jeune enthousiaste et sa sœur Rachel :

RACHEL. — Mais pourquoi me regardes-tu comme cela, Elie ?
ELIE. — Oui, je te regarde, parce que.... de temps à autre, quand je t'entends parler... il me semble que c'est de la poésie, que c'est un chant que j'entendrais. Et quand d'autres parlent... »

Ainsi, Rachel exprime à Elie la crainte que leur mère Klara ne meure, et notre sentimental jeune homme ne daigne pas même s'occuper, une seule seconde, de la pauvre mourante. Il écoute la voix harmonieuse de Rachel et il en jouit délicieusement ; et c'est de la sorte que les héros de M. Bjœrnson pratiquent la piété filiale.

Un prophète qui est un ange trouve facilement l'occasion de faire de la théologie. Le jeune Elie nous explique pourquoi et comment il a perdu la foi : « Rachel et moi nous avons trouvé que les chrétiens n'étaient nullement ce que tu nous avais dit.... » Quand il s'exprime sur ce ton, notre jeune théologien peut bien avoir vingt ans, mettons ving-deux pour éviter toute contestation, et c'est au nom de son expérience personnelle des hommes et de la vie qu'il condamne le christianisme. Il est vrai qu'il a pour confirmer son opinion le témoignage de sa sœur, laquelle compte environ dix-huit printemps.

Rachel ne nous intéresse pas moins qu'Elie. D'abord elle est très savante : elle pousse un raisonnement philosophico-théologique comme un vieux docteur, et elle connaît l'histoire des visionnaires grecs et orientaux, lesquels, bien avant l'ère chrétienne, avaient constaté les amères déceptions que provoquent nécessairement les tendances idéales. Mais, chose assez difficile à comprendre, elle, qui ne croit pas au ciel des chrétiens, parle de l'enfer comme

d'une réalité certaine. Explique qui pourra ces con dictions norwégiennes.

Cependant l'habitude des hautes spéculations philo phiques ne l'empêche en aucune façon de voir nettement les détails pratiques de la vie, et d'agir conséquence. Ce n'est pas elle qui a le moindre doute le miracle perpétuel qu'offre la vie de son père, elle sa quoi s'en tenir :

Rachel : Tu verras, il nous tuera tous, à la fin !...
Elie : Le miracle ?...
Rachel : Oui, oui, le miracle... car ce n'est pas de Di c'est de l'enfer qu'il vient... Elie !

Aussi elle le hait de toutes les forces de son être, miracle qui dévore la vie de ses parents, et dont elle co prend très bien le mécanisme. Malheureusement, e néglige de nous l'expliquer, et nous devons nous conten de savoir que le miracle de Sang vient de l'enfer.

Le caractère de Rachel se développe surtout dans deuxième partie de : *Au delà des forces humaines*. No la voyons, après la mort de tous les siens, assise sous l arbres vénérables d'un parc centenaire dans une attitu de morne désespoir.

En somme, toute cette famille Sang est bien faite po déconcerter quiconque ne vivant pas dans la Norwège connaît pas les mœurs de ses habitants. Dire qu'elle se compose que de fous tout simplement serait peut-êt exagérer, les qualifier de névropathes me paraîtrait i suffisant. Appelons-les des détraqués.

Heureusement pour la réputation du Nordland, le pet concile de pasteurs qui remplit presque tout le deuxièm acte de *Au delà des forces*, comprend quelques membre qui ne manquent pas de bon sens, il s'en faut. L'évêqu qui préside cette très intéressante réunion s'exprime ave une modération, une finesse, un tact et un sens de l'autorité administrative vraiment admirables. Il se montre paternel pour les pasteurs malheureux, ferme sans duret envers ceux qui sortent de la question, courtois vis-à-vis

de tous et toujours. Il tolère une très grande liberté dans la discussion, n'arrêtant les orateurs que juste au moment où leurs opinions deviennent par trop scandaleuses. Bref, cet évêque est le type parfait du clergyman correct, aimable et habile.

Mais comme le scepticisme dogmatique — un scepticisme profond et absolu — a ravagé cette âme d'évêque ! Non seulement il ne prend pas au sérieux le prétendu miracle que ses fonctions l'obligent à examiner, mais il ne croit absolument à rien : « Vous savez, dit-il au pasteur Krœjer, plus on est vieux et plus on avance dans la vie, plus il est difficile de se faire une opinion, surtout sur les choses religieuses ». Ce que l'évêque n'ose pas dire ouvertement par lui-même, son subordonné et ami le pasteur Falk se charge de l'expliquer avec quelque abondance. Quelle amusante physionomie que celle de Falk ! Bjœrnson l'a-t-il prise sur le vif ou, en l'exagérant jusqu'à la caricature, a-t-il voulu se venger de l'Eglise luthérienne du Nordland ? Je n'en sais rien, et comme il ne nous est pas facile d'aller vérifier, il nous faut accepter ce caractère de Falk tel que le dessine l'auteur. Falk a de l'esprit et une franchise qui va parfois jusqu'aux limites du cynisme. Au fond, c'est un conservateur qui retire de l'état de choses existant certains avantages palpables, et qui n'admet pas qu'on vienne le troubler dans sa quiétude. Il se considère comme une sorte de gendarme spirituel concourant tant bien que mal à la conservation sociale, et il s'acquitte très consciencieusement de ses fonctions. Ne lui demandez pas s'il croit lui-même à l'efficacité des consolations qu'il prodigue à ses administrés spirituels : vous l'embarrasseriez inutilement ; il y a beau temps qu'il a perdu la naïveté : « Ainsi, moi, j'étais un jour en société, il n'y avait que des dames, une vingtaine environ, et moi. Tout à coup une des dames a des convulsions ; puis au même instant, une seconde, une troisième, enfin six. Alors savez-vous ce que je fis ? Je pris de l'eau et je les ai toutes aspergées, l'une après l'autre, d'abord les six en question, et ensuite les autres pour les préserver, parce que, voyez-vous, ces choses-là, ça se gagne ! »

Comme pendant au pasteur Falk, M. Bjœrnson a
dans son concile le pasteur Brej. Pauvre pasteur B
naïf et simple, c'est un *bonus Israelita* que je trouve, p
mon compte, très touchant et très sympathique : « Je
sais vraiment pas, dit-il, pourquoi nous mettons tan
formalités à reconnaître ce miracle. Vous trouvez d
cela si extraordinaire?... Moi, je ne sais pas, mais...
vois tous les jours, et je vous dirai que nous y somm
tellement habitués dans ma paroisse, que ça nous
raîtrait au contraire très extraordinaire de ne pas en voi
Naturellement, ses confrères lui rient au nez. Ce I
pasteur nous rappelle, à nous autres Français, cert
personnage des fables de la Fontaine qui, dans l'assemb
des animaux malades, joue un rôle très malheureux. L
Norwégiens employant d'autres comparaisons que
nôtres, ce n'est pas à un âne que ses compatriotes as
milent le malheureux Brej, c'est à un corbeau : « Enf
s'écrie le pasteur Falk, avons-nous l'intention de divagu
comme des corbeaux de nuit? »

Les autres pasteurs qui composent le petit concile
tiennent ou du moins croient se tenir à égale distance
sceptique Falk et du crédule Brej : ils désirent d'un dé
sincère la foi simple des humbles et des petits, mais c'
tout. De guerre lasse, ils se résignent presque tous à con
nuer, malgré leurs doutes, l'exercice de leurs fonctions p
roissiales; quelques-uns, comme Bratt, quittent l'Egli

Ce n'est pas sur les dires de M. Bjœrnson, je le répè
que nous chercherons à nous faire une idée des église
luthériennes des pays scandinaves. Mais nous avons
droit de nous demander quelle influence religieuse s
drame peut exercer sur les lecteurs français. On peut
rassurer sur l'état d'esprit de nos compatriotes; la major
de ceux qui lisent Bjœrnson trouvent certainement e
nuyeuses ou insignifiantes toutes ces histoires des pays
nord; M. Sarcey a traduit leurs sentiments intimes av
beaucoup d'exactitude. Quant aux jeunes gens qui fréque
tent les cénacles littéraires de la rive gauche et qui sub
sent avec une docilité parfaite toutes les modes, même

plus extravagantes, j'avoue que la lecture de Bjœrnson peut leur faire quelque mal. Tous ces détraqués, tous ces illuminés aux allures de salutistes, tous ces pasteurs qui ratiocinent, ne constituent pas une bonne fréquentation pour nos décadents en quête d'exotisme et de subtilités mystiques. Heureusement, l'ibsénisme et le bjœrnsonisme ne dureront pas longtemps; le moment approche où le bon sens français reprendra ses droits.

Toutefois, en offrant à la littérature scandinave une hospitalité qui a paru à quelques-uns un peu large, la France n'a pas entièrement perdu sa peine. Une fois de plus, les questions morales et religieuses ont été traitées devant un public qui d'ordinaire s'occupe d'autres sujets. Une fois de plus, il est vrai, on a entendu des raisonnements bizarres et incomplets, mais la recherche du vrai se poursuit. M. Zola qui a déraisonné sur les apparitions de Lourdes, divague sur la papauté; M. Loti promène la curiosité de ses lecteurs de Jérusalem jusqu'en Galilée; les œuvres de Tolstoï, encore que très répréhensibles à beaucoup de points de vue, familiarisent nombre d'esprits avec des problèmes très importants; Bjœrnson discute avec une passion maladive le miracle et la chasteté; aucun de ces écrivains ne donne la note juste, mais il est impossible que l'élite des hommes intelligents, habitués désormais à s'occuper des choses religieuses, et fatigués de ces modernes conducteurs d'âmes ne s'adresse pas enfin à ceux qui connaissent la voie, la vérité et la vie. Après avoir consulté en vain tant d'écrivains nécessairement incompétents, on finira peut-être par s'adresser à quelques maîtres authentiques, représentants autorisés et défenseurs d'une doctrine qui remonte aux Apôtres et à Jésus-Christ lui-même. Un évêque s'est rencontré, il y a quelque 1400 ans, qui s'appelait Augustin d'Hippone; on trouve ses œuvres dans les grands séminaires et dans les couvents. Quelque écrivain à la mode ne les découvrira-t-il pas un jour pour son propre compte et aussi pour le compte de ses lecteurs? Ce serait un beau jour, une grande date dans l'histoire de notre crise religieuse. Je n'ai pas la candeur de croire que nos con-

temporains trouveront des jouissances durables dans la l
ture des œuvres de saint Augustin, mais si seulement qu
ques-uns de leurs auteurs favoris les compulsaient de ten
à autre, nous entendrions moins de sottises sur les qu
tions religieuses.

Au point de vue purement littéraire, l'œuvre de M. Bjœ
son n'a rien, je crois, de ce qui fait les chefs-d'œuvre
tout premier ordre ; quoi qu'en dise M. Sarcey, elle n'
pas dépourvue de tout mérite, mais M. Tissot, qui l'a t
duite, l'exalte plus qu'il ne convient. Non, le verbe
M. Bjœrnson n'a rien de génial ; ses révélations un p
sibyllines n'augmentent pas sensiblement nos lumièr
Elles nous font penser à une aurore boréale. J'ai vu u
fois ces lueurs sanglantes qui font que le ciel ressembl
un gigantesque incendie. Le spectacle a beaucoup
charmes pour nous surtout qui le voyons si rareme
mais il fatigue bien vite, il éblouit, il trouble, il prédispo
aux visions et aux superstitions ! Remercions Dieu de no
avoir fait naître au doux pays de France.

Abbé Delfour.



VICTOR HUGO

Suite et fin (1)

II

Notre-Dame de Paris avait paru en mars 1831. Quelques mois après, en août, l'auteur donnait à la Porte-Saint-Martin le drame de *Marion de Lorme* qui, composé en 1829, n'avait pu trouver grâce devant la censure du gouvernement de Charles X. L'œuvre justifiait assez cette sévérité. Bien qu'elle fût relativement peu considérable et que, écrite en vers, elle retardât, comme toujours en Victor Hugo, sur la prose de l'auteur, nous y rencontrons une intention satirique et révolutionnaire que *Hernani* même ne présentait pas. Dans *Hernani*, sans doute, l'empereur était sacrifié au bandit, mais Charles-Quint ressemblait tellement peu à son prétendu portrait que ce portrait pouvait passer pour une pure fantaisie, aux trois quarts bouffonne, du peintre. Avec *Marion de Lorme*, rien de semblable. Je pourrais reprocher à la pièce de manquer de vérité humaine dans le personnage de cette courtisane, qui, naturellement, nous est présentée comme un ange et une martyre du dévouement, mais j'aime mieux insister sur la perfidie de l'œuvre et sur son intention historique, car c'est là qu'il faut chercher son caractère fondamental. L'auteur de *Notre-Dame de Paris*, avant de faire du

(1) Voir le numéro d'août.

xve siècle la jolie image que nous venons de voir, s'ét exercé sur le xviie; il avait fait la caricature de Louis X en attendant que Lous XI eût son tour; et, bien entend tandis que le fils d'Henri IV n'est qu'un enfant faible, fa tasque et cruel, moins qu'un instrument entre les mains son ministre Richelieu, ce ministre nous apparaît com un monstre sanguinaire, auquel tout est dénié ensemb la vertu du prêtre, la capacité du politique, et l'human de l'homme.

Entre le xve et le xviie siècle, il y avait le xvie qui av échappé au travestissement que Victor Hugo se mett visiblement en devoir d'infliger à toute l'histoire de Fran C'était une lacune, et le poète pamphlétaire s'empressa donner *le Roi s'amuse* par lequel il la comblait (22 r vembre 1832). Mais cette fois il n'avait point assez mesu son attaque, et ses précautions habituelles (1) se trouvère en défaut. Dans la pièce précédente, on rencontrait enco çà et là des scènes de vraie passion, qui faisaient accept leurs voisines; le roi n'y était présenté qu'épisodiqueme et le cardinal demeurait à la cantonade, il ne venait sur théâtre que dans sa litière; on ne le voyait pas. Ici, Fra çois Ier est au milieu même du tableau, et pourquoi fair Pour donner, durant cinq actes et presque sur la scène, spectacle, il faut bien appeler les choses par leur non d'une honteuse lubricité. La pièce n'eut qu'une représe tation; elle fut interdite le lendemain. Naturellement, l admirateurs de Victor Hugo en profitèrent pour crier à tyrannie, et déclarer que la voix du génie avait été une fo de plus étouffée par la force brutale. Par malheur pour leu opinion, *le Roi s'amuse* a été repris dans l'hiver de 188 et un mot du parterre en a fait justice : « Il s'amuse, lu mais nous ne nous amusons pas. » La pièce, pour laquel des frais extraordinaires de mise en scène avaient été fait n'est pas seulement entrée au répertoire.

(1) Le chapitre *Ceci tuera cela* ne figurait pas dans la premiè édition de *Notre-Dame de Paris;* ce n'est qu'au bout de dix-hu mois, lorsque tout péril était écarté, que l'auteur le retrouva dans s papiers, où, dit-il, il s'était égaré d'abord.

Il me tarde de me reposer sur des choses plus exclusivement littéraires. Aussi, ne ferai-je qu'indiquer en passant *le Dernier Jour d'un condamné*, plaidoyer âpre, violent, excessif, en faveur de *Messieurs* les assassins, pour arriver immédiatement aux *Feuilles d'automne*, qui sont du mois de novembre 1831. L'auteur n'y fait heureusement de politique que dans la préface, ou à peu près. Partout ailleurs, il se contente d'être poète, et on ne peut que l'en louer. Les *Feuilles d'automne* font suite aux *Orientales*, comme les *Orientales* faisaient suite elles-mêmes aux *Odes et Ballades* : elles sont le meilleur recueil lyrique de la première manière de l'auteur. J'ai déjà dit que dans la poésie, Victor Hugo, en s'attardant à la forme, semble avoir été attardé par elle ; ici, en effet, à la veille et même au lendemain de *Notre-Dame de Paris*, le poète en est encore aux amplifications un peu lâches et vides, vivement colorées toujours, riches d'images, mais relativement pauvres de pensées. Toutefois la pensée et la portée sont en progrès. Dans les *Odes et Ballades*, les sujets mêmes étaient des sujets *donnés ;* dans les *Orientales*, l'auteur les avait choisis, mais hors de lui, à l'extérieur; dans les *Feuilles d'automne*, il les prend en lui-même, son âme est enfin de la partie, il est ému, il l'est sincèrement et profondément, et il nous donne véritablement cette fois l'écho qu'éveillent en lui les choses. Le titre, *Feuilles d'automne*, se rattache à ce caractère mélancolique du livre, et aux regards tristes et songeurs que, avant même sa trentième année, l'heureux poète jetait déjà sur son passé.

Dans les *Chants du Crépuscule*, qui parurent en 1835, le poète est déjà ressorti de lui-même; il n'y rentrera jamais complètement, non pas même deux ans après, dans les *Voix intérieures*, en dépit de leur titre. Les *Voix intérieures* sont ces chants qui s'éveillent dans les âmes de poète à propos de tout, mais tout, pour l'auteur, c'est dorénavant la politique. Quant aux *Chants du Crépuscule*, il les a intitulés ainsi parce que, dit-il dans la préface, « tout, à ce moment, dans les idées comme dans les choses, dans les sociétés comme dans l'individu, lui paraissait à l'état de

crépuscule ». L'intention politique est avouée, et elle re raît hautement au cours de l'œuvre; tout au plus se mél gera-t-elle ici, comme dans les *Voix intérieures*, de qu ques morceaux élégiaques ou philosophiques; tout au p encore mettra-t-elle par prudence une sourdine à la n révolutionnaire qui est au fond. Le poète, après s'ê d'abord rallié à la monarchie de juillet (1), chante maint nant le peuple et Napoléon. A ce moment, les deux suj revenaient au même. Dans la pensée de Victor Hug comme dans la pensée de tout le monde alors, *l'Empere* ne signifiait pas *les Rois*, à beaucoup près.

Ceci nous ramène aux œuvres de combat, à ces œuvr dans lesquelles Victor Hugo s'employait à faire un p d'histoire selon ses vues, au moyen de la littérature. Da la même année 1833, il avait fait jouer le 2 février *Lucrè Borgia*, drame en trois actes en prose, et le 6 novembr *Marie Tudor*, drame en trois journées également en pros Le premier est demeuré, pour la mise en scène et surto pour l'horreur de son dénouement, la pièce typique d romantisme. La leçon d'histoire y est donnée aux dépen du pape Alexandre VI; l'auteur a cherché dans les chroni ques et dans les pamphlets tous les crimes légendaires de Borgia, il les a entassés, multipliés, renforcés, et il les a réunis sur la tête de Lucrèce Borgia, en n'oubliant pas de rappeler le plus qu'il peut de qui elle était fille. Si ses crimes à elle remplissent la scène, les crimes de son père n'abondent pas moins à la cantonade, de sorte qu'il n'y a plus partout, sur le théâtre et derrière les coulisses, que des horreurs sans nom. Le public ne s'y est jamais mépris; ses applaudissements sont toujours allés aux allusions injurieuses envers la papauté, c'est-à-dire aux endroits mêmes où l'auteur les voulait. En 1869, au moment de la réunion du concile du Vatican et à son occasion, un théâtre de Paris reprit *Lucrèce Borgia;* tout ce que Paris avait d'antireligieux s'y porta, et applaudit avec un discernement telle-

(1) Dès le 19 août 1830, par une ode : *A la Jeune France,* insérée dans *Le Globe.*

ment significatif qu'un journaliste put s'écrier le lendemain qu'il avait, dans la salle, « passé en revue la grande armée des *gredins* ».

Au point de vue littéraire, on peut dire que, avec *Lucrèce Borgia*, tout le drame a passé définitivement dans la mise en scène, dans les péripéties extérieures, dans le spectacle en un mot. Il faut reconnaître après cela que ce spectacle a été, ici, organisé de main de maître. Jamais, je crois, un tel appel n'avait été fait aux nerfs d'aucun public. *Lucrèce Borgia* doit encore à cela d'être reprise de temps en temps, et d'attirer les spectateurs, même désintéressés. Son dénouement seul y suffirait. Six jeunes gentilshommes ont été empoisonnés dans une orgie dont le public est témoin ; ils ne s'en doutent pas, mais une psalmodie lugubre fait écho tout à coup à leurs couplets bachiques : une procession de pénitents entrent brusquement dans la salle du festin, torche en main et cagoule sur le visage, puis Lucrèce Borgia paraît à son tour, qui annonce leur sort à ses victimes ; le fond du théâtre s'ouvre, et laisse voir une rangée de cercueils : les pénitents sont pour confesser les jeunes gens et les cercueils pour les recevoir. Le temps, pour Lucrèce, de reconnaître parmi les empoisonnés Gennaro, son fils, qu'elle ne croyait pas présent à la petite fête, et pour Gennaro qui ne soupçonne pas qu'elle est sa mère, de prendre un couteau sur la table et de la tuer, et c'est fini.

Le drame de *Marie Tudor* n'a même pas eu pour lui le succès. Les imputations haineuses et grossières dirigées contre la papauté seront toujours goûtées d'un certain monde, car la puissance qui y est visée est universelle, immortelle et désarmée, tandis que l'inconduite d'une reine d'Angleterre, le cynisme avec lequel on lui fait fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines ne présente pas nécessairement ce qu'on appelle en style de gazette un *intérêt palpitant ;* et l'on aura eu beau choisir une reine catholique, on aura eu beau la donner expressément comme une papiste très attachée à certaines observances extérieures, cela n'empêchera pas la pièce d'être insupportable. Il y aura bien encore l'ouvrier Gilbert, qui, en sa qualité d'ou-

vrier, dressera en face d'un trône souillé sa pure et im culée figure de faubourien vertueux, mais l'intérêt ne na pas pour cela. Le bourreau même et son grand sabre feront rien. On regrettera toujours l'orgie des gent hommes de *Lucrèce Borgia*, et les pénitents ornés de l cagoule, et les cinq cercueils qui encore sont insuffisa car il en faudrait six, et le couteau de table faisant office poignard, car, pour de la mise en scène, voilà qui en ét

Claude Gueux, qui parut en 1834, est un roman qu cela de commun avec les pièces dont je viens de par qu'il est avant tout un plaidoyer. Victor Hugo avait ren velé en 1832 le succès bruyant du *Dernier Jour d'un co damné* en en donnant une nouvelle et plus complète éditic en homme qui s'entend à tenir le public en éveil, il reven à la charge avec *Claude Gueux*, où il racontait à sa mani comment un prisonnier qui avait tué à coups de hache directeur de la prison était le plus intéressant, le plus sy pathique, que dis-je? le plus innocent des hommes. Par travers singulier, de même que dans la fiction l'inclinati de l'auteur le portait non pas seulement à créer des mon tres, mais à les aimer, dans la réalité Victor Hugo semb n'avoir eu de sollicitude attentive, d'affectueuse pitié, miséricorde infatigable que pour les êtres humains qui sont mis hors de l'humanité. Sans doute, pour tout chr tien, ce sont là encore des hommes, ils ont un droit stri à la justice et même à quelque indulgence, et de tout tem l'Eglise s'est préoccupée d'eux. Mais il y faut du bon sen Parce que certains criminels sont dignes d'intérêt, parc qu'il se rencontre de temps en temps une erreur judiciair ce n'est pas une raison pour partir en guerre contre tou la société au nom des habitants des bagnes.

Angelo, drame en trois journées en prose, donné en 183 ne serait pas autant que tout ce qui a précédé une œuvr de combat. L'auteur n'a emprunté à l'histoire, ou plutôt la légende historique, que les horreurs qu'elle rapporte su les républiques italiennes au XVIe siècle, et, n'était qu'un courtisane y donne des leçons d'honneur à une grand dame, on pourrait se croire en pleine et pure littérature

Par malheur, Victor Hugo avait si constamment promené son imagination dans un monde horrible et factice, il s'était tellement accoutumé à ne voir partout que l'épée ou le poison, et au besoin les deux ensemble, administrés à propos par des personnages fantastiques pour qui traverser les murailles n'était qu'un jeu, il avait ainsi faussé à tel point sa vision, que dans cette pièce où la passion introduisait un peu plus d'humanité, il n'a pas su voir et peindre mieux qu'ailleurs. Angelo, tyran de Padoue, aime la Tisbe, qui ne l'aime pas; la Tisbe aime Rodolfo qui ne l'aime pas; Rodolfo aime la femme du tyran de Padoue, qui le lui rend : la donnée, on le voit, serait assez classique, c'est la fable même de la *Médée* de Corneille, et elle rappelle *Andromaque*. Mais cet Homodei, sorte de *deus ex machinâ* que personne ne connaît, et devant lequel tout le monde raconte ses affaires les plus secrètes, mais ces murs qui s'entr'ouvrent, mais ces dressoirs qui tournent sur eux-mêmes pour donner passage au traître, mais ces corridors sans issue, ces escaliers en spirale, cette substitution à un lit du billot des exécutions, avec le voile noir et la hache d'usage, et ces éternelles fioles de poison ou de narcotique, voilà qui ne rappelle pas *Andromaque* et qui la fait regretter.

Victor Hugo se releva un peu dans *Ruy-Blas*, qui est sa pièce la mieux écrite, la mieux versifiée, et peut-être, à tout prendre, la moins mauvaise. On sent qu'il y a condensé son effort dans le sens du beau littéraire; il s'y montre pur artiste autant qu'il était capable de l'être, et, la maturité aidant, il s'y est en effet surpassé. Les vers ne sont pas dénaturés comme dans *Hernani;* ils sont fermes et forts, et, ce qui est infiniment rare chez l'auteur, il y en a un assez grand nombre de simples : ce serait parfait, si les personnages qui les déclament étaient vivants. Mais nulle part Victor Hugo n'a moins été un auteur dramatique, au sens exact du mot, nulle part il ne paraît plus dépourvu de ce pouvoir singulier d'évoquer un autre que soi-même, et de lui attribuer un langage qui lui soit propre, où l'on reconnaisse sans doute l'auteur, mais encore plus le personnage qui parle. Dans *Ruy Blas*, Victor Hugo en personne ne

cesse pas d'occuper la scène; tous les personnages d pièce, c'est lui. S'ils sont tragiques, passionnés, path ques, c'est lui ému gravement, et n'oubliant pas dans la p extrême situation sa chère antithèse; s'ils sont comiqu c'est encore lui, railleur, caustique, goguenard.

Aussi, tandis que l'oreille et le sentiment se récréen ces belles tirades, à ces répliques fulgurantes, le bon s se rebiffe. Il lui paraît déjà dur d'accorder un roi d'Espag aussi profondément idiot, une reine aussi aisée à sédui et un faux grand d'Espagne aussi supérieur à tous les vé tables, mais enfin il accorderait encore cela par grâce pou demi-caractère de don César de Bazan, et pour certains tra de passion profonds et vrais de Ruy Blas ou de la reine. qu'il ne peut accorder, ce sont les aventures. Elles so non plus étranges ni bizarres, mais outrageusement bar ques, et l'effort exceptionnel de l'auteur, en profitant à langue poétique, semble avoir nui d'autant à sa conceptio qu'il a poussée au-delà des dernières limites de l'extrava gance. Il ne se passe là que des contes à dormir debou On se demande si l'on rêve, et dans quelle nation de fou un grand seigneur, que l'auteur ne nous donne point pou une bête, au contraire, peut bien imaginer de se venger d la reine en la faisant séduire par un de ses laquais, qu'il travesti en grand seigneur. Jamais la puissance par laquell certains génies incomplets évoquent un monde tout ima ginaire qu'ils croient voir, n'avait abouti à des chimère plus absurdes.

Je le répète, la fable de *Ruy Blas* ne cesse pas un seu instant d'être au rebours du sens commun. Et comm Dieu ne veut pas que la France cesse jamais trop longtemps d'être le pays du sens commun, au moment où *Ruy Blas* était joué pour l'ouverture du théâtre de la Renaissance, le 8 novembre 1838, une jeune tragédienne, une enfant de seize ans, débutait au Théâtre-Français; elle s'appelait Rachel, jouait *Horace*, *Mithridate*, *Cinna*, *Andromaque*, et faisait courir tout Paris.

Victor Hugo avait eu le champ libre pendant dix ans, de sa vingt-sixième à sa trente-sixième année, et il n'avait

profité de cette forte et féconde période de toute existence, que pour aller de *Cromwel* à *Ruy Blas*, en passant par *le Roi s'amuse*. La faveur dont les tragédies du XVIIe siècle redevenaient brusquement l'objet allait-elle lui servir de leçon et le ramener au respect de la vérité, soit humaine, soit historique? Hélas, la vision de l'étrange, du monstrueux, du faux en général, était dejà passée en lui à l'état de seconde nature, c'était déjà une de ces infirmités dont on ne guérit plus : pour s'achever il fit un voyage en Allemagne. La vue des vieux burgs féodaux du pays rhénan éveilla son imagination toujours prête aux excès; il revit ou crut revoir les temps où ces repaires étaient habités, où, dans ces aires inaccessibles, il y avait des aigles et des vautours, et il imagina un XIIIe siècle allemand absolument fantastique, beaucoup plus faux encore que les XVe, XVIe et XVIIe siècles français qu'il avait déjà imaginés. C'est ainsi que de 1838 à 1843, il tomba de *Ruy Blas* aux *Burgraves*, trois actes en vers qu'il dénomma modestement trilogie, par allusion à Eschyle. De cette pièce je ne dirai qu'un mot. *Ruy Blas* avait mérité d'être éclipsé par une reprise de *Mithridate* avec Rachel, les *Burgraves* n'obtinrent, avec ou sans Rachel, que la *Lucrèce* de Ponsard.

Dans les *Voix intérieures*, Victor Hugo avait écrit « l'Idée » par un grand i : symptôme inquiétant d'un mal qui devait reparaître aggravé, presque irrémédiable, dans les *Rayons et les Ombres* publiés cinq ans après, en 1840. Non pas que ce volume soit sensiblement différent des précédents: le poète y chante encore sur le mode que nous connaissons, c'est-à-dire avec toutes les magnificences d'une imagination luxuriante, ses sentiments divers, ses tristesses, ses joies, la nature, la liberté, le peuple. Il y adjoint seulement de plus en plus « l'Humanité », en l'honneur de laquelle il a cru malheureusement devoir ajouter à sa lyre une corde nouvelle, et cette corde rend des sons puissants, mais rauques, discordants, désagréablement impérieux. Toutefois, *les Rayons et les Ombres*, en indiquant un esprit qui se bande, n'indiquent en aucune façon un esprit qui décroît : le recueil est abondant, varié,

intéressant, et, à tout prendre, encore sage. Le Victor H des *Feuilles d'automne* s'y retrouve même plus d'une avec son charme honnête et ce qu'on peut appeler enc son ingénuité.

Mais ce qui a cessé d'être sage, c'est la préface. Je ne lasserai pas de redire combien la prose de Victor Hugo en avance sur ses vers, et combien ses préfaces mérit d'être creusées. Celle-ci justifie le titre « Rayons et O bres » incontestablement plus que tout le recueil ; car contient vraiment des éclairs, des jaillissements de lumiè des *rayons* brusques, coupés par des obscurités profond par des sortes de gouffres où l'esprit s'enfonce po tâcher de voir et où il ne découvre que de l'*ombre.* Vo les premières paroles de cette préface, telles qu'elles so distribuées en alinéas :

« Un poète a écrit *le Paradis perdu ;* un autre poète écrit *les Ténèbres.*

« Entre Eden et les Ténèbres il y a le monde ; entre commencement et la fin il y a la vie ; entre le premi homme et le dernier homme, il y a l'homme.

« L'homme existe de deux façons : selon la société selon la nature. Dieu met en lui la passion ; la société met l'action ; la nature y met la rêverie. »

Quand le grand i des *Voix intérieures* me paraissa inquiétant, n'est-ce pas que j'avais bien raison ?

Toutefois, la préface des *Rayons et des Ombres* n'est pa toute écrite de ce ton ; elle se divise même très nettemen en deux parties : Victor Hugo ne perd jamais complète ment la tête, même en vaticinant. En face de la parti étrange, systématiquement sentencieuse et obscure don on vient de voir un échantillon, laquelle a pour auteur u poète apocalyptique que nous ne connaissions pas encore il y en a une autre parfaitement simple, claire, suivie laquelle a pour auteur l'homme avisé que nous connaission bien déjà. Et cela s'explique. Dans la première le poète parlait de son art, la poésie ; de lui-même, le poète ; qu'i fît de cet art un arcane mystérieux, surhumain, et que pour en parler il enflât sa voix au point de la rendre inintelli-

gible à une oreille mortelle; qu'il fît du poète un personnage gigantesque et isolé, dressé sur un piédestal qui lui porte la tête aux nues, il n'y avait nul inconvénient pour lui et il pouvait y avoir quelque avantage : même en France, où l'on aime à savoir ce que parler veut dire, il se rencontre des lecteurs pour se piper aux mots, et croire à des choses plus hautes qu'eux dès qu'ils ne les comprennent pas. Mais en même temps l'auteur présentait en lui-même un tout autre personnage qu'il tenait essentiellement à présenter, et celui-là n'était plus un poète, c'était un homme simple, bon et capable, expert en affaires, exempt de tout esprit de parti, libre de tout engagement, plein d'amour pour le peuple, plein de respect pour le roi, bref, un citoyen tout à fait apte à un rôle politique et prêt à l'exercer pour peu qu'on voulût bien le lui offrir. Il se faisait, dans cette vue, aussi simplement homme que possible, et il parlait clairement, car ici il tenait à être entendu.

Il le fut à demi. L'Académie française, qui lui avait tenu rigueur jusque-là, le reçut en 1841 : elle y mit même une sorte d'à-propos, puisque ce fut en remplacement de l'un des précurseurs du romantisme, le dramaturge Népomucène Lemercier. C'était déjà quelque chose, mais cela ne faisait pas le compte de l'ambitieux poète. Il songea à frapper un grand coup, et il publia *le Rhin*. L'histoire de cette publication est intéressante et vaut d'être contée. Victor Hugo avait fait dans l'été de 1838 un voyage en Belgique et sur les bords du Rhin, voyage entrepris et accompli sans la moindre pensée politique, excursion de touriste s'il en fut, de Parisien qui s'est échappé, de citadin qui s'émerveille aux moindres accidents de la route, de poète à l'imagination complaisante qui prête à tout ce qu'il voit son propre pittoresque et ses couleurs (1). Les menues rencon-

(1) Je ne vais pas plus loin que la 1re lettre. « Les blés coupés sont rangés à terre sur les flancs des collines, de façon à imiter le dos des zèbres.... Devant moi remontait la route éclatante de soleil, sur laquelle l'ombre des rangées d'arbres dessinait en noir la figure d'un grand peigne auquel il manquerait plusieurs dents. » LE RHIN, I, éd. Charpentier, 1845, p. 32 et 33.

tres de la journée, des considérations sur l'art gothi quelques incursions dans le domaine des légendes, légende même composée de toutes pièces sur les ruine Falkenberg, tels sont les éléments qui remplissaient lettres, comme ils remplissaient l'âme du voyageur. T au plus l'auteur d'*Hernani* abusait-il une seconde fois tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, pour y méc plus longuement que de raison sur les vicissitudes des pires, et sur les trois noms aussi classiques que célèbre César, de Charlemagne et de Napoléon.

Mais voici qu'éclatent les événements de 1840, ce meux traité de Londres qui réglait audacieusement la qu tion d'Orient sans la France et contre la France. Pa les puissances signataires figure la Prusse, notre enne naturelle depuis 1815, et c'est contre elle que se tourn principale effervescence. Le traité a été signé le 15 juil on s'agite, on chante beaucoup la *Marseillaise*, mais v la fin d'octobre, le ministère Thiers qui était décid faire bonne contenance, fait place au ministère Gui dont l'avénement signifie la paix à tout prix. L'opini publique, qui ne prend pas son parti aussi vite que le r continue à s'émouvoir, et l'on chante de plus en plus *Marseillaise* pour répondre au *Rhin allemand* de Beck Cela durait depuis un certain nombre de mois lorsq Lamartine, avec l'esprit d'à-propos d'un rêveur qui répo drait par un madrigal à qui s'apprête à lui couper la gorg publia dans la *Revue des Deux-Mondes* la *Marseillaise* *la paix*, afin de révéler à l'Allemagne que tous les peupl sont des frères; et c'est pour protester contre cette mouton nerie au moins déplacée, que Musset, avec l'accent d vrai patriotisme et du bon sens, composa les couplets d *Rhin allemand*.

Victor Hugo, qui n'entendait pas demeurer en arrière vit là un admirable emploi à faire de ses lettres de 1838 il n'y aurait qu'à les lester de quelque chose de solide d'une belle et bonne dissertation dans le goût de la partie sage, sérieuse et claire de la préface des *Rayons et des Ombres*. La pièce de Lamartine avait paru le 1er juin

1841 ; celle de Musset le 6 du même mois (dans la *Revue de Paris*) ; il consacra le mois de juillet à élaborer un long factum où il ne parlait ni en prêcheur humanitaire, ni en patriote indigné, mais bien en homme politique. « Ceci n'est qu'une froide et grave étude de l'histoire. Celui qui écrit ces lignes excuse les haines de peuple à peuple; il ne les partage pas (1)... La France et l'Allemagne sont essentiellement l'Europe. L'Allemagne est le cœur; la France est la tête... Il y a entre les deux peuples connexion intime, consanguinité incontestable. Ils sortent des mêmes sources; ils ont lutté ensemble contre les Romains; ils sont frères dans le passé, frères dans le présent, frères dans l'avenir... Il faut, pour que l'univers soit en équilibre, qu'il y ait en Europe, comme la clef de voûte du continent, deux grands Etats du Rhin, tous deux fécondés et étroitement unis par ce fleuve régénérateur; l'un septentrional et oriental, l'Allemagne, s'appuyant à la Baltique, à l'Adriatique et à la mer Noire, avec la Suède, le Danemark, la Grèce et les principautés du Danube pour arcs-boutants; l'autre méridionale et occidentale, la France, s'appuyant à la Méditerranée et à l'Océan, avec l'Italie et l'Espagne pour contreforts (2). » Cela durait cent soixante pages et paraissait en janvier 1842.

Il est à croire que le gouvernement trouva trop d'images dans le manifeste du poète, car Victor Hugo put encore faire jouer et siffler les *Burgraves* avant d'être devenu un personnage officiel. Cette année des *Burgraves* (1843), fut marquée d'ailleurs pour lui par un terrible événement, qui allait jeter comme un voile funèbre sur tout le reste de sa vie. Le 15 février, il avait marié sa fille Léopoldine à M. Charles Vacquerie ; le 4 septembre, dans une partie de plaisir sur la Seine, à Villequier, elle se noyait, et son mari avec elle. Le père, abîmé dans sa douleur, garda d'abord

(1) Edition citée, III, p. 212

(2) Edition citée, III, p. 231 et 233. — Décidément j'aime encore mieux le bêlement de Lamartine, c'est moins dangereux. Napoléon III n'a pu y puiser aucune illusion, tandis qu'il semble, à la lettre, s'être laissé prendre au rêve de Victor Hugo.

un long silence, après lequel il ne manqua jamais plu chaque retour du funèbre anniversaire, de faire une p de vers sur cette enfant dont le sort avait été si tragic Tout un livre des *Contemplations*, le IVe, *Pauca meæ*, pas d'autre objet que ce deuil, sans compter beauc d'autres pièces qui s'y rapportent et qui sont éparses d l'ensemble du recueil. Mais les *Contemplations* ne devai paraître qu'en 1856, et d'ici là, j'ai bien des chose raconter.

Victor Hugo fut enfin nommé pair de France par Lou Philippe au mois d'avril 1845, au moment même où publiait l'édition définitive du *Rhin*, complétée de qu torze lettres qu'il avait tenues en réserve jusque-là, et q se rapportaient à un voyage de 1839. Son rêve était do réalisé; il entrait dans la politique. Tout se borna d'abo à une simple prise de possession. En dépit des promesse des assurances et de l'air de sagesse de la préface d *Rayons et des Ombres*, en dépit des compliments plus c moins outrés que, à l'occasion, le poète adressait à Loui Philippe, ce n'était pas dans une chambre aristocratique sous un roi que pouvait s'exprimer librement un révolu tionnaire aussi déterminé que lui. Je note pour mémoire un première harangue en faveur des Polonais, au mois d mars 1846, une seconde sur et pour le retour de la famill Bonaparte en France, le 13 juin 1847, une troisième e janvier 1848, pour approuver l'essai de réformes libérale tenté dans les Etats romains par Pie IX. A cela près, l nouveau pair de France resta muet jusqu'à la révolutio de février.

Elu à Paris membre de l'Assemblée nationale constituante, en avril 1848, il n'y prononça qu'un discours, déjà significatif, sur la peine de mort. Il en demandait l'abolition, ce qui n'était point étonnant de la part de l'auteur du *Dernier jour d'un condamné*, mais il parlait sur le mode lyrique du peuple qui venait de « brûler le trône » en février, ce qui était étonnant de la part d'un pair de France nommé par Louis-Philippe. Il n'avait pas été très explicite toutefois, l'homme audacieux n'ayant pas encore tué

en lui l'homme prudent, et non seulement il put continuer de voter jusqu'à la fin avec la partie modérée de l'Assemblée, mais, lorsqu'il se présenta comme candidat à l'Assemblée nationale législative, en mai 1849, il demanda et obtint les suffrages conservateurs de Paris. Un premier grand discours prononcé dès le 9 juillet sur l'extinction de la misère, parut inquiétant, car l'orateur y prétendait établir, à grand renfort d'images, de métaphores et d'antithèses que la société a le devoir de remplacer l'*aumône qui dégrade* par l'*assistance qui fortifie*. Mais ce n'était encore là qu'une sorte d'essai, un premier pas timide dans une voie où Victor Hugo allait tâcher de faire oublier, par l'ampleur et la précipitation des enjambées, qu'il y était entré si tard.

Il frappa son coup le 19 octobre 1849, dans une délibération sur l'expédition de Rome, et il ne négligea rien pour que ce coup fût un coup de tonnerre. L'expédition était alors terminée, et heureusement terminée ; le pape avait été rétabli dans ses Etats, mais au moment où il s'apprêtait à en reprendre le gouvernement, le prince président de la République française lui avait envoyé une lettre où il lui dictait la conduite à tenir, et de quelle façon il devait gouverner. Pie IX répondit par l'acte célèbre du 12 septembre, connu sous le nom de *Motu proprio*, dans lequel, prenant l'initiative de certaines réformes, il déclarait qu'il prétendait agir librement, *de son propre mouvement*. C'est sur ce point que la discussion s'engagea dans l'Assemblée législative, à propos d'une demande de crédits. Après M. de la Rozière, qui avait parlé en faveur du pape, Victor Hugo monta à la tribune et, à la stupéfaction générale, dans un long discours soigneusement préparé, il se mit à épuiser à l'adresse de la papauté, de toute la papauté, le répertoire d'injures qu'il avait recueillies jadis à l'adresse d'Alexandre VI. Il n'est à peu près question dans cette diatribe que de gibets et de bourreaux ; je laisse à penser si la minorité révolutionnaire applaudissait ; à la fin elle fit une ovation à l'orateur. Et comme elle était composée des coryphées de l'impiété et l'athéisme, qui n'avaient même pas

l'estime de leurs collègues, Montalembert se levant p
d'un mot faire justice de l'œuvre et des suffrages qu'el
obtenait. « Messieurs, dit-il, le discours que vous venez d'e
tendre a déjà reçu le châtiment qu'il méritait, dans les a
plaudissements qui l'ont suivi. » Les applaudisseurs a
teints bondirent sous le coup de fouet ; mais non pas Vict
Hugo, car il n'était plus là, il s'était esquivé.

Ce ne fut que le 15 janvier 1850, c'est-à-dire au bout
trois mois, qu'il reparut à la tribune, à propos de la loi s
l'enseignement, et pour y prononcer un discours aussi ha
neux, aussi violent, aussi dépourvu de bon sens que le pr
cédent. Montalembert n'y vit qu'une réplique tardive à
réponse du 19 octobre, et ne dit rien cette fois. Il laissa pass
de même, le 5 avril, un discours relatif à la loi sur la dépo
tation, qui n'était que chimérique. Mais quand l'orateu
revint, le 21 mai, à propos d'une réforme de la loi électoral
évoquer *Loyola*, *Tartufe* et *Escobar*, il n'échappa point
une exécution que sa prudence ne fit que rendre plus com
plète. La question était importante ; les orateurs fure
nombreux, fort longs, et Montalembert ne prit la parol
que le second jour. Les adversaires de la loi, qui for
maient la partie révolutionnaire de l'assemblée, avaie
vivement reproché à ses partisans de vouloir violer la co
stitution, et de renier ainsi leurs convictions précédente
L'orateur catholique commença par repousser l'accusatio
puis il prit l'offensive et rétorqua l'argument. Cette beso
gne achevée, s'adressant à l'un des orateurs qui avaien
parlé avant lui, il ajouta : « Je ne dis pas ces paroles pou
l'honorable général Cavaignac..., je ne les dis pas no
plus, ou du moins je ne les dirais pas pour M. Victo
Hugo, s'il était ici... Car s'il était ici pour m'entendre, j
lui rappellerais les antécédents de sa vie, toutes les cause
qu'il a chantées, toutes les causes qu'il a flattées, toutes le
causes qu'il a reniées. — Mais il n'est pas ici. — C'est un
vieille habitude chez lui : comme il se dérobe au service de
causes vaincues, il se dérobe aussi aux représailles qu'o
a le droit d'exercer sur lui. »

Victor Hugo ne pouvait pas et surtout ne voulait pa

demeurer sous le coup d'une accusation aussi formelle. Il parut le lendemain, à son ordinaire. Il avait à justifier son absence et à se laver du reproche de versatilité. Pour l'absence, il allégua la fatigue, ce qui était assez piteux ; quant aux causes qu'on lui reprochait d'avoir reniées, il défia hautement qu'on lui en citât aucune. « Je n'attendrai pas vingt-quatre heures pour répondre », répliqua Montalembert ; et après avoir réduit à sa valeur la première explication de son adversaire, il le montra célébrant d'abord le duc de Bordeaux et Charles X, puis chantant les obsèques des héros de Juillet, ensuite adulant Louis-Philippe, et enfin félicitant le peuple de Paris d'avoir brûlé le trône. « Et c'est vous, termina-t-il, c'est vous qui nous accusez de ne pas savoir distinguer l'orient de l'occident, le levant du couchant ! Oh ! nous ne vous adresserons jamais cette accusation-là. — Jamais le soleil levant n'a eu d'adorateur plus intrépide que vous ! »

L'apostrophe est demeurée célèbre, et elle le méritait. Que Victor Hugo fût un adorateur obstiné du soleil levant, il n'y avait aucun doute, et toute sa vie le prouvait. Avait-il cependant été aussi versatile qu'il l'avait paru et que le croyait Montalembert ? Mise à part la période royaliste de sa jeunesse et sauf les précautions qu'il n'avait jamais négligé de prendre, il était, au fond, lui-même, tout lui-même depuis plus de vingt ans. Il était lui-même dès *Cromwell ;* il l'était surtout dès *Notre-Dame de Paris* dont nous avons vu la terrible signification ; il était lui-même dans tout son théâtre, où, quand il laissait tranquilles les rois, c'était pour s'attaquer aux papes. Son attitude obséquieuse à l'égard de Louis-Philippe de 1840 à 1848 avait pu donner le change, mais ce n'était là qu'un mélange de tenue officielle et de prudence : manque de fierté, de dignité, si l'on veut, mais non pas opinion sincère ; et quand le poète-pair de France, devenu législateur, acclamait les révolutionnaires de Février, il demeurait dans le droit fil de ses idées véritables. Aussi bien Montalembert manqua-t-il de sagacité en prédisant qu'il se rallierait au futur despotisme s'il s'en présentait un ; Victor Hugo

devait naturellement démentir le pronostic, et il le d
mentit.

Proscrit au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se réf
gia à Jersey, et dès le mois d'août 1852, il publia à Bruxe
les *Napoléon le Petit*. Le titre indique suffisamment le s
jet, et je n'en dirai rien de plus, car l'œuvre est de cell
qui n'appartiennent pas à la littérature. L'*Histoire d'i*
crime, plus considérable et publiée plus tard, n'y appa
tient pas davantage. Ce sont là des diatribes tellemei
violentes, tellement hors de toute mesure, qu'elles ne soi
même plus des pamphlets. D'ailleurs, nous allons poı
voir étudier le pamphlet chez Victor Hugo dans une œuvı
qui se rapporte au même objet et qui a l'excuse du ver
Excuse double, car d'abord un beau vers ferme et fran
une strophe harmonieuse assemblée fortement et cadeı
cée avec art, une pièce amplifiée avec abondance et couleuı
sont quelque chose de littéraire et d'intéressant par so
même, et, de plus, l'on y tolère l'inexactitude par grâc
pour l'inspiration.

Mais vraiment, dans les *Châtiments*, qui parurent e
Belgique en 1853, ce n'est pas l'inexactitude, c'est l'atroc
calomnie que l'inspiration doit faire passer, et ici l'inspira
tion est elle-même une fureur, suivant l'expression de
anciens. Tout ce que la haine la plus violente, la colère l
plus furieuse, l'exaspération la plus forcenée peuvent in
spirer d'invectives, d'injures, d'outrages, à un poète du pre
mier ordre, dont l'imagination est déjà excessive par elle
même, se trouve amoncelé dans ce recueil. A ce titre, il es
même d'un intérêt plus continu que les autres recueils d
Victor Hugo : on y est parfois arrêté court, mais on ne s'y
endort jamais. Je ne pense pas que, depuis que les homme
écrivent, autant de fiel se soit extravasé à la fois dans
des pages d'écriture. Que dis-je, de fiel ? C'est un fleuve
de lave, d'une lave boueuse, mélangée de scories et de dé-
tritus, brûlante, impétueuse, dévorante, qui a jailli et qui
coule intarissablement. On parle de Tacite et de Juvénal,
et l'auteur lui-même se recommande de ces grands noms ;
mais, pour l'appellation injurieuse, pour le rapproche-

ment outrageant, pour l'ignominie remuée à la pelle, Tacite et Juvénal ne sont que des écoliers auprès de Victor Hugo.

C'est même là le défaut capital de l'œuvre. A tout instant, par l'excès même de son hyperbole, l'auteur incite son lecteur à se dire : « Mais qu'avaient donc fait cet homme, ce clergé, cette armée ? » Et l'on est confondu de la disproportion que l'on trouve entre les actes commis et leur appréciation, entre les personnages et les sobriquets dont ils sont affublés. « On n'entre point dans les raisons de cette tuerie », comme disait Mme de Sévigné du dénouement de *Bajazet*. Le poète n'oublie jamais qu'au 2 décembre, le président de la république avait substitué son autorité personnelle à celle de l'assemblée ; soit, mais il oublie toujours qu'une fraction considérable de cette assemblée, fraction dont lui-même faisait partie, avait jeté dans tout le pays de mortelles inquiétudes par sa turbulence et son incapacité; il oublie toujours qu'aucun gouvernement n'était viable avec elle, et il oublie également, lui, le barde du suffrage universel, que le coup d'Etat, soumis à la ratification du peuple, avait rallié les suffrages par millions. Non ; il avait vu s'évanouir brusquement le plus beau de ses rêves, le rêve d'une république dont il eût été le chef, et il ne savait comment stigmatiser, comment flétrir, comment piétiner l'auteur de son immense déception. C'est pourquoi il employait sur son compte et sur le compte de ceux qui l'avaient aidé ou qui l'approuvaient un langage que des rois cannibales justifieraient à peine et que les pires tyrans de l'Asie antique ne justifieraient pas.

Et cette préoccupation de frapper fort, d'infliger à ceux qu'il poursuit un châtiment inouï, une torture à la fois infamante et atrocement douloureuse, de leur appliquer le fer rouge sur l'épaule, l'a entraîné à des effets, ou plutôt à des efforts de style qui attestent assurément son intention, mais qui, en ne rendant pas plus certaines les choses qu'il dit, rendent beaucoup moins française la manière dont il les dit. Entre autres tendances fâcheuses, Victor Hugo avait de bonne heure cultivé l'apposition, qu'il exagérait et dont

il faisait une prétentieuse juxtaposition de mots. Dès mois d'août 1830, il écrivait : « Après juillet 1830, il n faut la *chose* RÉPUBLIQUE et le *mot* MONARCHIE. » Ce n'é malheureusement point là une négligence, c'était recherche et presque un principe. Nous lirons en 18 dans la préface de *Littérature et philosophie mêlée* « Voltaire, c'est le *dix-huitième siècle système;* Mirabe c'est le *dix-huitième siècle action.* » L'écrivain affecti nera toujours cette réunion forcée de deux substantifs couplés à la façon des bœufs; il y verra une forme n velle et exceptionnellement expressive, et il l'emploi couramment sans se demander si le génie de notre lang s'en accommode. Ce sera sa manière à lui d'être fo quand la circonstance lui paraîtra réclamer qu'il le soit. laisse à penser s'il devait user et abuser, dans les *Ch timents,* d'un tour qui lui permettait de grouper dans même vers *Mars - Mandrin* (Saint-Arnaud) et *Jupite Cartouche* (l'empereur).

Cependant toutes ces invectives ne modifièrent point cours des choses, et Victor Hugo, qui ne voulait pas re trer par grâce, demeura en exil. Il en profita pour recueil les pièces lyriques ou satiriques qu'il avait composées différentes dates, et que, pour une raison ou pour u autre, il n'avait pas publiées. Elles étaient fort nombreuse fort diverses de ton comme de sujet. Le poète chois toutes celles qui lui paraissaient pouvoir retracer les dive ses phases de sa vie de 1830 à 1855, et il les publia en volumineux recueil qu'il intitula *les Contemplations.* Il l divisait en deux grandes séries séparées par la catastropl de 1843. La première se composait en majeure partie petits tableaux de sentiment, d'idylles plus ou moins pa sionnées mêlées seulement de quelques grandes épîtres, o l'auteur exposait avec une verve sarcastique parfois fo réjouissante ses théories en matière de langue et de poésie Après cela, une interruption et un changement brusque d ton : dans de nombreuses pièces composées en 1843 et le années suivantes, Victor Hugo déplorait la mort de sa fille Enfin, des morceaux plus récemment composés auraient p

s'intituler les *Rêveries de l'exil*. De politique, pas un mot, l'auteur s'étant surabondamment dégonflé dans *Napoléon le Petit*, dans l'*Histoire d'un crime* et dans les *Châtiments*, et l'on pouvait se laisser aller à une admiration presque sans réserve pour cette merveilleuse organisation de poète, qu'une production de trente ans n'avait pas seulement affaiblie, bien loin de l'épuiser.

La dernière pièce des *Contemplations*, *Ce que dit la bouche d'ombre* — (elle dit en somme que la métempsychose est la loi du monde), et quelques-unes de celles que le poète avait composées depuis un an ou deux indiquaient cependant une transformation dans sa manière, ou plutôt que sa poésie allait se monter au ton apocalyptique qu'il n'avait eu jusque-là que quelquefois dans la prose : pour élucubrer je ne sais quelles formules de simple panthéisme, le poète se faisait hiérophante, devenait la sibylle agitée par le dieu, et comme tel se croyait dispensé, pourvu qu'il dît des choses énormes, de dire des choses intelligibles. Ce défaut, désormais acquis et définitif, déparera la *Légende des siècles* (1858) mais sans l'empêcher d'être une œuvre lyrique du premier ordre. Est-ce bien lyrique qu'il faut dire, n'est-ce pas plutôt épique? Lamartine avait conçu le plan d'une épopée gigantesque qui embrasserait la durée entière et les destinées complètes de l'humanité, et dont chaque chant ne serait pas moins long qu'un long poème à lui seul. A l'exécution, l'entreprise avait échoué, elle devait échouer parce que ses proportions étaient surhumaines. Victor Hugo — combien de fois aurai-je eu l'occasion de le déclarer un homme avisé? — reprit l'idée, et tenta l'entreprise en la ramenant aux proportions d'une œuvre possible : chaque grande période de l'humanité serait chantée non plus dans un poème entier, mais dans deux ou trois pièces historico-lyriques auxquelles il ne serait point trop difficile de donner la couleur du temps, et qu'au moins on pourrait achever.

Un recueil ainsi composé ne pouvait qu'être inégal, suivant les sujets. Quand, par exemple, l'auteur vient nous représenter, dans le *XXe Siècle*, le vieux monde sous la figure de je ne sais quelle épave immense qui flotte dislo-

quée et pourrie, et le monde nouveau sous celle d'un b
navire fabuleux qui marche; quand il conclut par une
cription de la trompette du jugement dans une dern
partie intitulée *Hors des temps*, rien ne retenant plus
goût pour l'immense, pour l'informe, pour le démesur
cesse d'être un homme qui parle à ses semblables un l
gage humain. Il est absurde alors comme un homme or
naire ne l'est pas; sa manie, qui est de vouloir représer
par une image visible, palpable, saisissable, les obscur
et les mystères où l'entendement peut à peine atteindre
rend insupportable. On ne voit rien de ce qu'il veut fa
voir, on voit seulement l'effort d'un cerveau que la solitu
et l'exil ont fâcheusement laissé à lui-même, et l'aberrat
d'une intelligence qui s'exerce et qui s'efforce dans le se
de son infirmité.

Le plan général de l'œuvre, historique en partie, obl
heureusement l'hiérophante à prendre pied de temps
temps sur la terre, et ici ce seront les époques qui ferc
l'inégalité des pièces. Dans notre temps par exemple,
poète ne verra que la philanthropie, la fraternité, la ma
suétude, ce qui est absolument inexact d'abord, et ce q
jure un peu dans la bouche de l'auteur du vers fameux :

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité.

Pour le XVII[e] siècle, il ne nous présente que les solda
suisses se louant aux souverains de l'Europe, c'est-à-dire
liberté se faisant mercenaire, et c'est, on l'avouera, u
maigre symbole des temps qui virent la France dicter s
volontés à l'Europe. L'Orient du moyen âge, l'Islam,
décadence de Rome n'ont guère été mieux partagés; dai
les pièces qui les concernent, l'auteur compense l'absen
de pensée par un procédé d'amplification que nous co
naissons trop, par d'interminables et éternelles énumér
tions descriptives, si bien que, tout en goûtant la for
apparente et la couleur réelle répandues dans tout cel
nous ne trouvons pas que ce soit là une compensatio
Nous ne sommes même point gagnés par les étrangete
philosophiques dont il les renforce, et quand il nous repr

sente dans *Sultan Mourad* un acte qui a consisté à mettre du pied à l'ombre un porc saigné qui n'est pas tout à fait mort et que les mouches importunent, comme rachetant devant la justice éternelle des milliers d'horribles crimes dont la simple nomenclature a rempli trois ou quatre pages, non seulement nous ne nous laissons pas convaincre, mais nous nous révoltons contre un travestissement aussi niais du beau dogme chrétien de la miséricorde divine.

Mais il y a des temps qui ont mieux inspiré le poète. C'est d'abord la période qui a précédé Jésus-Christ, pour laquelle la Bible, une de ses lectures de prédilection, lui a fourni des traits abondants et forts dont il a tiré le parti qu'un homme tel que lui pouvait en tirer, qu'il a su enchâsser dignement, et même enrichir encore. Toutefois, c'est la période des origines du moyen âge, cette période vraiment épique de notre histoire, le règne de l'empereur Charlemagne, qui l'a visiblement le plus ému, qui l'a jeté hors de lui-même et mis dans un état de surexcitation poétique que nous ne lui connaissions pas. D'ordinaire, son amplification est riche, abondante, colorée, mais faite constamment d'effort ; on y sent une certaine inspiration, on y entend une musique harmonieuse, cadencée, toujours sonore, quelquefois touchante, mais on est assez peu pénétré ; rien n'y transporte parce que l'auteur lui-même n'est pas transporté ; on ne peut pas dire qu'il est froid, mais il n'est point assez possédé par son Dieu, cette possession n'est point assez un tourment pour lui, n'est point assez quelque chose de surhumain qui le subjugue et l'entraîne. Ici, en chantant Charlemagne, Victor Hugo revenait, comme on dit, à ses premières amours, il revenait à ce mystérieux et grand moyen âge qui avait eu les premiers battements de son cœur, lorsqu'il avait vingt ans. Aussi bien ne nous laisse-t-il plus tranquilles cette fois. Et lorsque, dans *Aymerillot*, Charlemagne éclate contre ses paladins qui ne veulent plus de la guerre, et que, du haut d'une valeur éprouvée dans mille combats et vieille de cent ans, le grand empereur, debout sur ses étriers, apostrophe ces lassitudes en leur criant : « Lâcheté ! » malgré des fautes de goût, des

trivialités dissonantes, on éprouve un frisson qu'on n'
pas éprouvé encore, et on sent à quelle profondeu
dessous de lui le sublime laisse le beau.

Nulle part, Victor Hugo n'a surpassé cette pièce, no
même dans cette autre, étrangement belle aussi, où,
représenter la renaissance, cette aurore des temps nouv
qui n'a été qu'un retour à l'antiquité païenne, il pren
satyre, l'introduit dans l'assemblée des dieux, et lui
chanter en langage panthéiste ce qu'on pourrait ap
l'hymne des choses. La scène est incomparable; l'imag
tion du poète s'est donné pleine carrière dans une év
tion vive, puissante, brutale de l'Olympe antique, ma
n'est pas seulement de son imagination, c'est de son
tout entière qu'il a fait la vision parlée et chantée du sat
Il y épanchait l'âpre conviction de toute sa vie : l'hu
nité sortant péniblement du chaos, les dieux et les
pesant terriblement sur elle; elle, la malheureuse, se d
geant peu à peu des uns, puis des autres; marquant cha
de ses pas dans le temps par un affranchissement nouv
aussi précieux que chèrement acheté, et s'acheminant a
vers un avenir radieux, fait de lumière, de grandeu
de bonté, où plus rien ne restera de l'ombre ni du n
Voilà ce que le poète proclame avec une splendeur ino
et de manière à nous révéler enfin ce *délire* dont Lam
tine nous avait tant parlé. L'absurdité du fond dispa
presque sous les magnificences de la forme, on est m
trisé, étreint, subjugué. On n'eût jamais cru possible
évocation aussi grandiose, et que le chimérique pût rev
d'aussi prestigieuses couleurs. On suit le satyre haleta
on est haletant soi-même, il semble qu'on soit pris d
fièvre qui le tient. Et quand on a terminé, il faut un eff
pour revenir de son éblouissement, pour reprendre p
session de soi, et pour s'aviser que l'on préfère enc
Charlemagne et Aymerillot, hommes tous deux, braves to
deux, français tous deux.

D'aussi hauts sommets le poète ne pouvait que d
cendre; de sommets aussi sourcilleux il risquait bien
tomber. Victor Hugo tomba. Sauf l'épais roman des *Mis*

rables publié en 1862, où il met son génie à la remorque d'un Eugène Sue, mais où la griffe du lion se retrouve encore, tout ce qu'il fera désormais portera la marque de la grande misère des vieillards, la puérilité. Puérilités anacréontiques et déplacées dans les *Chansons des rues et des bois* (1865), puérilités patriotiques dans *l'Année terrible* (1872), puérilités romanesques, satiriques, historiques dans *l'Homme qui rit*, dans *Quatre-vingt-treize*, dans *les Travailleurs de la mer*, où une idylle de vingt pages s'enfle aux proportions d'un gros volume. Et par-dessus tout, puérilités philosophiques et sociales dans les lamentables productions des dernières années, les deux suites de *la Légende des siècles*, *Torquemada*, *l'Ane*, *le Pape*, *le Christ au Vatican*, *les Quatre vents de l'esprit*, où l'on ne sait de quoi le plus s'étonner, de l'extravagance de la forme ou de la niaiserie du fond. Un critique irrévérencieux a pu dire avec vérité que c'était « *Malbrough s'en va-t-en guerre* sur la trompette du Jugement dernier ».

Et nous avons été les témoins de cette fin lamentable d'un grand homme, aux mains de demi-parents intéressés s'employant à attirer sur lui l'attention pour être remarqués eux-mêmes, l'excitant à produire au lieu de le retenir, ne le détournant pas même de battre monnaie avec le fond de ses tiroirs et les restes de son génie. Victor Hugo descendit ainsi vers la tombe, entouré, gardé, exploité. Quand vinrent ses derniers jours, la surveillance redoubla. Il semble douteux, à considérer son caractère et cette profonde erreur de l'esprit qui l'avait tenu constamment en révolte contre toute autorité, qu'il fût revenu, même au moment de mourir, à la religion qui avait béni son berceau et inspiré ses premiers chants. Mais il n'est pas moins certain que l'on prit toutes sortes de précautions pour qu'il n'y revînt pas. C'était en 1885, au mois de mai. Le vénérable archevêque de Paris, vieillard comme le poète, lui écrivit une lettre admirable de simplicité par laquelle il sollicitait l'honneur d'être admis à lui faire une visite. La lettre fut interceptée et, comme sur une parole échappée à un médecin, le docteur Vulpian, un journal de Paris demandait, très conve-

nablement d'ailleurs, si Victor Hugo, mourant, n'ava désiré voir un prêtre, ce fut par des injures grossière le représentant de la famille, le second mari de Mme Cl Hugo, répondit. Il était clair qu'on se réservait les obsè du moribond pour faire un instant redevenir païenı capitale du royaume très chrétien, et ramener Lutèce temps de Julien l'Apostat.

Nous l'avons vue, cette manifestation, qui a tr moyen d'accroître encore notre deuil. On chassa de temple la douce patronne de Paris, afin que Victor H pût aller rejoindre dans le Panthéon vide les ombre Voltaire, de Rousseau et de Marat. Je ne dirai pas qu Comédie-Française fit relâche, car l'honneur était ma étant donnés ceux qui l'avaient obtenu jusque-là : Casi Delavigne, Scribe et Ponsard; mais on dressa sous l'ar triomphe de l'Etoile un lit funèbre où des « dragons c velus » veillèrent autour du corps pendant trois jour trois nuits, tandis qu'une foule immense, bruyante, plı animée et joyeuse, aussi avide du spectacle qu'indi rente pour le poète mort, troublait de cris et de lazzi sommeil qui était pourtant le dernier. L'Académie de assister en corps aux funérailles, et un de ses memb parler en son nom : le hasard avait désigné Maxime Camp, on lui substitua Emile Augier pour que la popul présente ne courût point le risque d'entendre une par qui ne lui plairait pas. Et quand le corps, autour duq s'agitaient tant de préoccupations malséantes, dut s'ac miner vers une demeure qui risquera toujours de n'être ı définitive, le char qui le portait (le char des pauvres, d'ap une stipulation puérile du testament), accompagné somptueux chariots chargés de couronnes, était suivi ı tous les grands corps de l'État, le gouvernement, l'arm la magistrature, et aussi par la cohue sans nom d'une for de sociétés, de fédérations, de bannières plus ou moi maçonniques, toutes indignes de figurer dans ce cortè quelques-unes ridicules et grotesques (1). Le prêtre se

(1) Le *Journal officiel* a conservé et consacré le nom des BE BOUFFE-TOUJOURS.

manquait. Au milieu de tout ce bruit, une seule voix était réduite au silence, la voix de la religion, la seule pourtant qui ait le droit de s'élever devant la mort avec quelque autorité, parce que seule elle parle sûrement de Dieu et de l'immortalité.

Ainsi, un appareil incomparable, un faste inouï, mais des discordances, des dissonances, des inconvenances; une pompe plus que royale, et au fond un dénûment misérable; beaucoup d'acclamations, d'exclamations, de protestations, peu de vraies larmes et aucune prière; tout pour les yeux et pour l'imagination, rien pour l'âme; du bruit, de l'éclat, de la fumée et du vide; en un mot, je ne sais quoi de magnifique et de vain, de démesuré et d'incomplet, et derrière une grande mise en scène infiniment de petits calculs; — telles ont été les funérailles de Victor Hugo, tel avait été son génie.

L'abbé RELAVE.

LA

QUESTION DES ÉCOLE

AU MANITOBA

CORRESPONDANCE DU CANADA

L'IMPUISSANCE PARLEMENTAIRE. — LES RESPONSABLES. LES VICTIMES.

C'est en 1890, on s'en souvient (1), que le gouverneme du Manitoba commit la grande injustice dont souffr maintenant encore les catholiques de cette province. l'encontre d'une loi formelle, malgré les dispositions t nettes (2) de l'acte constitutionnel de 1867, dispositio

(1) Voir la livraison de l'*Université catholique* du 15 avril 18

(2) Voici textuellement : « art. 93. Dans chaque province, la lég lature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducat sujettes et conformes aux dispositions suivantes : 1° Rien dans lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dan province relativement aux écoles séparées (denominational schoo — 2° Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et impo par la loi dans le haut Canada (Ontario, province à majorité p testante), lors de l'union, aux écoles separées et aux syndics d'éco des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont pa présent étendus aux dissidentes des sujets protestants et catholiq



confirmées mot pour mot par l'acte d'accession du Manitoba en 1870, les écoles séparées ont été rendues impossibles, au détriment évident de la tranquillité publique, et plus encore au détriment de la foi, de la charité, de la morale chrétienne. Depuis 1890, des réclamations et des protestations répétées ont amené la rédaction, « la confection » d'un bill réparateur, livré aux députés vers le commencement de février — car tout ce que je vais rapporter s'est passé en février, mars et avril de la présente année — et qui sera présenté et discuté à la Chambre des Communes.

Ce projet de loi, de quarante-deux pages (1) (grand format), ne contient pas moins de cent douze articles. Il va sans dire que les plus intéressés en ont pris connaissance, et même on sait que son principal inspirateur est un catholique très au courant de la législation et des affaires de la province; néanmoins ce catholique n'en est ni l'auteur ni le rédacteur, et je dis cela à l'honneur des protestants auxquels on le doit, gens honnêtes et vraiment libéraux, hommes droits qui veulent la justice et dont l'œuvre mérite parfaitement son nom de *loi réparatrice*, *Remedial Bill*. Ce qui n'empêche pas — chose facile à comprendre, vu cette provenance de la rédaction définitive — que des

romains de la reine dans la province de Québec (à majorité catholique); — 3° dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au Gouverneur général en Conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation; — 4° dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que de temps à autre le Gouverneur général en Conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ou dans le cas où quelque décision du Gouverneur général en Conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, *le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier* pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur général en Conseil sous l'autorité de cette même section. »

(1) Imprimé par S. E. Dawson, à Ottawa.

amendements à telle ou telle clause puissent être très portuns. Le texte du préambule mérite d'être cité en ent « Considérant que la minorité catholique romaine sujets de Sa Majesté dans la province de Manitoba en appelé à Son Excellence le Gouverneur général en Conse de certains actes de la législature de la province de M toba, passés en la cinquante-troisième année (1890) règne de Sa Majesté, affectant les droits ou privilèges ladite minorité catholique romaine au sujet de l'instruct publique...; et considérant que, bien que cet appel ait dûment entendu et décidé par Son Excellence le Gou neur général en Conseil, aucune loi provinciale, paraiss au Gouverneur général en Conseil nécessaire à l'exécut des dispositions constitutionnelles n'a été passée, et les circonstances exigent que le parlement du Can passe une loi réparatrice pour la bonne exécution des positions constitutionnelles : — à ces causes, Sa Maje par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit.

Or « ce qui suit » n'a, pour être juste et légal, qu'à te compte des limites du pouvoir du Parlement fédéral matière d'éducation; et les jurisconsultes chargés du p jet ont dû s'occuper surtout de remettre la minorité possession des droits dont elle est injustement dépouill Toute la question du bill, et aussi sa difficulté, étai là.

L'acte réparateur est-il conforme à ces principes ? — N disent les adversaires du bill, *catholiques et autres*; et parlent d'une coercition indigne exercée par le Parlem fédéral sur une province de la confédération. Les *cat liques* du parti dit *libéral* prétendent même que les dro de leurs frères ne seront pas suffisamment rétablis par dispositions de la loi.

Hélas! est-ce bien cela qui les préoccupe ?... Essay de voir ce que valent ces fins de non-recevoir.

Que l'abus du pouvoir n'existe pas dans le *fait* même l'intervention du gouvernement fédéral, cela résulte texte formel de la constitution (mis en note ci-dessus),

en outre, du jugement rendu par la Haute Cour britannique, puis promulgué par le Gouverneur général du Canada dans un *Remedial Order* qui décide et déclare que « les deux statuts adoptés par la législature de la province du Manitoba le 1[er] mai 1890... ont porté atteinte aux droits et privilèges acquis à la minorité catholique romaine de ladite province, relativement à l'instruction publique, avant le 1[er] mai 1890, en lui retirant les droits et privilèges suivants dont elle avait joui antérieurement et jusqu'à cette époque, à savoir : *a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les deux statuts de 1890 ont abrogés ; — *b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique ; — *c*) le droit, pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines, d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles. »

Il décide et déclare, en outre, « qu'il est jugé nécessaire que le système d'instruction publique contenu dans les deux statuts de 1890 reçoive un complément par un ou plusieurs actes *provinciaux* qui restituent à la minorité catholique romaine les droits et privilèges dont elle a été privée..., et qui modifient les dits actes de 1890 dans la mesure nécessaire, mais non au delà, pour donner effet aux dispositions rétablissant les droits et privilèges énoncés dans les paragraphes a) b) c) sus-mentionnés. »

Ainsi donc, d'après ce « Remedial Order » publié en 1893 ou 1894, faculté était encore laissée, ordre même était donné au gouvernement provincial du Manitoba de procéder lui-même à la réparation de ses torts ; et cela, non pas précisément en abrogeant sa loi de 1890 sur l'instruction publique, dont certes tout n'est pas à combattre et dont on n'a pas nié certains avantages (1) ; mais tout simplement en tenant compte des droits de la minorité.

(1) Ces avantages ont été loyalement reconnus par les catholiques eux-mêmes, selon que peut en faire foi un projet de Remedial Bill présenté par M. Ewart au nom des catholiques avant la rédaction

Dès lors, il s'agissait pour le gouvernement fédéral d
server la constitution dont il a la garde, et il eût failli à
devoir en n'intervenant pas. Qu'on dise, si l'on v
comme le leader de l'opposition dans son discours
3 mars, que ce pouvoir conféré par la constitution est
pouvoir « essentiellement abusif », que l'acte de 1867
« très défectueux, spécialement sur ce point ». Je me p
mettrai peut-être quelque jour d'examiner cette questi
mais c'est une autre question. Pour le moment, la loi e
constitution étant ce qu'elles sont, il ne peut y avoir
abus de pouvoir de la part du gouvernement fédéral.

Bien, dira-t-on; mais si le gouvernement fédéral a
le droit d'intervenir, la manière dont il l'a fait est-elle i
prochable? Je réponds oui, si le bill réparateur se conte
de rétablir les trois droits fondamentaux réclamés par
catholiques et reconnus explicitement par les jugeme
rendus, à savoir : 1° le droit d'avoir des écoles; 2° c
de prendre leur part des subventions provinciales p
l'éducation; 3° l'exemption de taxes pour toutes éco
autres que leurs écoles catholiques. Si le bill s'en tient
il n'a rien d'excessif, on en conviendra, et il suffit d'aille
de rappeler que le projet du gouvernement a été à peu p
exclusivement élaboré par des protestants, hommes à v
larges il est vrai, mais qui n'étaient et ne sont aucunem
disposés à donner au catholicisme plus qu'ils ne lui d
vent.

Mais tandis que les uns craignent que le bill ne soit t
favorable aux catholiques, les autres disent qu'il n'est
pour ceux-ci tout ce qu'il faudrait, et que les droits fon
mentaux des catholiques par rapport à leur écoles sépar
sont insuffisamment sauvegardés par ses dispositions.
leur répondrai par une page empruntée à un journal
Montréal, lequel a publié, en quatre articles, (1) une étu
vraiment sérieuse sur cette grave question.

« Le Conseil privé a exposé les grandes lignes du systè

définitive de celui accepté par le gouvernement et actuellem
devant les Chambres.

(1) « *La Minerve* » des 17, 18, 19 et 22 février 1896.

scolaire dont jouissait la minorité avant la loi Greenway (1890) avec plus d'autorité que nous ne le pourrions faire.

« D'après la loi scolaire de Manitoba (définitivement fixée en 1881), dit le jugement du Conseil privé, le nombre des membres du Conseil de l'Instruction publique fut fixé à pas plus de 21, dont 12 devaient être protestants et 9 catholiques. Si un nombre moindre était nommé, on devait observer la même proportion relative. Le Conseil devait se former en deux sections, l'une protestante, l'autre catholique : chacune d'elles devait avoir le contrôle des écoles de sa section, et tous les livres destinés à l'usage des écoles placées sous son contrôle devaient être choisis par chaque section. Il devait y avoir un surintendant protestant et un surintendant catholique.

« Il était prévu, continue toujours le Conseil privé, que l'établissement d'un arrondissement scolaire d'une confession n'empêcherait pas l'établissement d'un arrondissement scolaire de l'autre confession dans la même localité, et qu'un arrondissement protestant et catholique pourrait comprendre le même territoire, soit en tout, soit en partie. La somme affectée au besoin des écoles communes par la législature devait être partagée entre les sections protestante et catholique romaine de la commission en proportion du nombre des enfants âgés de cinq à quinze ans domiciliés dans les différents arrondissements scolaires protestants et catholiques romains de la province où il y aurait des écoles en opération. Relativement aux cotisations locales pour les fins scolaires, il était prévu que les contribuables d'un arrondissement verseraient leurs taxes respectives à la caisse des écoles de leurs confessions aussi respectives, et qu'en aucun cas un contribuable protestant ne serait obligé de payer pour une école catholique, ni un contribuable catholique pour une école protestante. »

« On sait, ajoute le même journal, que la loi de 1890 bouleversa complètement ce système. Elle n'enleva pas à la minorité le droit d'avoir ses écoles, mais refusa de les reconnaître, enleva aux municipalités le pouvoir de percevoir les taxes scolaires pour les écoles catholiques,

détruisit le conseil catholique de l'instruction publi
força les catholiques à contribuer au maintien des éc
publiques et les priva de leur part des subventions pro
ciales.

« Que fait la loi réparatrice? Elle rend aux écoles d
minorité leur existence légale au même titre que les éc
publiques; elle remet de nouveau aux catholiques le c
trôle absolu de leurs écoles et pourvoit à leur organisa
et à leur maintien. »

A ces citations très probantes et très autorisées, j'aj
terai deux ou trois preuves matérielles tirées du texte m
du projet de loi. Et d'abord, quant au premier droit rev
diqué par les catholiques d'avoir des écoles séparées l
lement reconnues, le bill tout entier en témoigne, puisq
est tout entier basé sur ce fait que, l'existence des éc
séparées ayant été par la loi manitobienne de 1890 ren
ou d'une difficulté considérable ou même pratiquem
impossible, il y a urgence de rétablir la possibilité de
écoles.

Quant au second droit, c'est-à-dire quant à la part d
née aux écoles séparées dans les subventions provinci
pour l'éducation, voici le texte formel de l'article 74 p.
de l'exemplaire français du bill: « Le droit de *parta
proportionnellement*, dans tout octroi de deniers pub
pour des fins d'éducation, ayant été reconnu comme ét
l'un des droits et privilèges de ladite minorité des su
catholiques romains de Sa Majesté dans la province
Manitoba, toute somme votée par la législature du Ma
toba et affectée aux écoles séparées sera portée au crédit
conseil d'instruction, dans des comptes qui seront ouve
dans les livres du département de la Trésorerie et du bur
de l'auditeur. »

Enfin, l'exemption des taxes pour le maintien de tou
écoles autres que les écoles catholiques séparées, ou
troisième droit réclamé, je ne sais s'il pourrait être p
directement, plus formellement affirmé que par cette cla
a) de l'art. 28 :

« Aucun catholique taxé pour le soutien d'une éc-

séparée ne pourra être forcé de contribuer à l'érection ou au maintien d'une autre école, ni par une loi provinciale ni autrement ; de même aucune propriété déjà chargée de cette taxe ne sera sujette à l'impôt scolaire. »

Ce n'est pas tout, voici la continuation de ce même article 28, clause *b)*: « *b*) Mais tout catholique ayant des propriétés situées dans les limites d'un district où se trouvent une école séparée et une école publique établies en vertu des décisions de la législature de la province de Manitoba, pourra, s'il le désire, demander que telle propriété ne soit pas taxée pour le soutien des écoles catholiques », sous-entendu : parce que ce catholique a le droit de préférer les écoles publiques aux écoles séparées de sa religion.

Sur quoi le journal *La Minerve*, réfutant les objections soulevées par cette disposition de la loi, prouve péremptoirement que « l'option laissée aux catholiques est, dans les circonstances, une sage mesure, qui donnera aux catholiques le droit de choisir entre les deux systèmes, mais n'affectera pas, naturellement, leur obligation morale et religieuse de se grouper autour des écoles séparées ».

Le recouvrement même des taxes catholiques auprès de ceux qui, tout en les consentant, pourraient ne pas être fidèles à les verser, est sanctionné et assuré par la teneur du bill. L'Etat veut, comme il le doit, contribuer au bon fonctionnement des écoles séparées, en donnant aux comités catholiques l'appui de son administration, et voici comment *La Minerve* s'exprime sur ce point d'une pratique si immédiate et si importante : « Il est une autre injustice que la loi réparatrice fera disparaître.

« On se souvient que la législature de Manitoba avait, en 1894, rendu la position des catholiques plus difficile encore qu'après la loi de 1890. Elle leur avait enlevé le droit de faire percevoir leurs taxes scolaires par les municipalités, rendant presque impossible la perception de ces impôts qui ne pouvaient plus être recouvrés en justice.

« Les catholiques présentèrent des requêtes contre la loi de 1894. Le bill que le gouvernement propose leur rend justice et décrète que les taxes pour le maintien des écoles

séparées seront perçues par les municipalités comme au[...] fois.

« La présente loi va plus loin encore; elle laisse à [...] minorité le contrôle absolu de ses taxes et le droit d'en fi[...] le montant...

« Le gouvernement a voulu respecter l'autonomie mu[...]cipale; d'ailleurs il ne pouvait aller plus loin que la [...] antérieure à 1890. Comme question de fait, la loi répar[...]trice rétablit l'ancien ordre de choses, en ajoutant [...] moyens de remédier au refus d'agir des municipalités.

« Nous croyons donc que, sur ce point encore, [...] demande de la minorité est accordée et que les catholiqu[...] sont rétablis dans la jouissance d'un droit que le cons[...] privé leur a consacré. »

Ainsi parle le journaliste canadien, soit catholique, so[...] même protestant.

Au reste, des voix plus autorisées en la matière que cell[...] des journalistes se sont fait entendre et ont déclaré le bi[...] acceptable. Il le fallait d'ailleurs en présence des insinua[...]tions captieuses et des procédés employés par les adver[...]saires politiques du gouvernement.

Dès le milieu de février, le premier intéressé dans l[...] question, l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin[...] adressait à un personnage important la dépêche télégra[...]phique suivante : « Loi applicable, efficace et satisfaisant[...] Je l'approuve. Tous les évêques et tous les véritable[...] catholiques doivent l'approuver. Notre vie est dans la loi...

Tout ce qu'a dit et fait le zélé chef de la minorité catho[...]lique du Manitoba ne tient d'ailleurs pas dans ces lignes[...] bien qu'à la rigueur elles eussent pu suffire à empêche[...] l'opposition systématique que je vais bientôt raconter[...] Mais désirant suivre autant que possible dans ce réci[...] l'ordre chronologique, j'indique tout de suite un autre fai[...] qui a son importance.

Un personnage ecclésiastique, très en mesure lui auss[...] de parler en connaissance de cause, le R. P. Lacombe, vieux missionnaire du Manitoba, eut la délicatesse d'écrire confidentiellement au leader de l'opposition. Cette lettre,

publiée par la presse le 21 février en conséquence d'on ne sait trop quel genre d'indiscrétion ou tout au moins de négligence, était ainsi conçue :

« Bien cher Monsieur,

« Dans ce temps si critique pour la question des écoles de Manitoba, permettez à un vieux missionnaire, aujourd'hui le *représentant des évêques* de notre pays dans cette cause qui nous préoccupe tous, permettez-moi, dis-je, de faire appel à votre foi, à votre patriotisme et à votre esprit de justice pour vous supplier de vous rendre à notre demande. C'est au nom de nos évêques, de la hiérarchie et des Canadiens catholiques que nous demandons au parti, dont vous êtes le si digne chef, de nous aider à régler cette fameuse question, et cela, en votant la loi réparatrice de concert avec le gouvernement. Nous ne vous demandons pas de voter pour le gouvernement, mais pour le bill qui doit nous rendre nos droits et qui va être présenté dans quelques jours à la Chambre.

« Je considère, ou plutôt tous, nous considérons que cet acte de courage, de bonne volonté et de sincérité de votre part et de la part de ceux qui suivent votre politique, sera grandement dans l'intérêt de votre parti surtout au temps des élections générales.

« Je dois ajouter que nous ne pouvons pas accepter votre proposition d'enquête, pour aucune raison, et *nous ferons l'impossible pour la combattre*. »

Peut-être ces derniers mots de menace étaient-ils de trop, en ce sens tout au moins qu'ils ont pu motiver l'indiscrétion commise. Et cependant, le bon père Oblat a jugé à propos d'aller encore plus loin, en ajoutant ce qui suit :

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne croyez pas devoir vous rendre à notre juste demande et que le gouvernement qui veut nous donner la loi promise soit battu et renversé tout en tenant bon jusqu'à la fin de la lutte, je vous informe avec regret que tout l'épiscopat comme un seul homme, uni au clergé, se lèvera pour soutenir ceux qui auront succombé en nous défendant.

« Veuillez me pardonner ma franchise qui me fait parler ainsi. Quoique je ne sois pas votre ami inti cependant je puis dire que nous avons été en bons tern Toujours je vous ai regardé comme un gentilhomme citoyen respectable et un homme habile capable d'être tête d'un parti politique.

« Je fais des vœux pour que la divine Providence cons votre courage et votre énergie, pour le bien de notre c mune patrie.

« Je demeure très sincèrement et avec respect, honora Monsieur, votre très dévoué et humble serviteur,

« A. Lacombe, O. M. I.

Après de pareils témoignages et de telles indications, semble-t-il pas que la conduite des députés catholiq était toute tracée? Voter d'abord à main levée le princ du bill, s'affirmer nettement et promptement pour grande opportunité, sauf à voir ensuite, au cours de la cussion, si tels ou tels amendements ne seraient pa propos.

Au lieu de cela, qu'avons-nous eu la tristesse de vo J'avoue que je voudrais m'en taire. Mais il faut que l sache à quels excès peut conduire l'esprit de parti. Vo les faits :

Le 22 février, avis officiel est donné que le bill répa teur, récemment distribué à tous les députés, sera l'ob sous peu d'un premier vote, à la suite duquel le gouver ment espère que l'on pourra procéder à la discussion articles.

Le 3 mars, en effet, le débat commence par les disco des deux chefs de parti.

Sir Charles Tupper débute ainsi :

« La mesure maintenant soumise au Parlement est plus importante peut-être de toutes celles dont nos cha bres aient eu à s'occuper depuis que la Confédérat existe. »

Il fait le tableau des dissensions religieuses et nationa qui existaient au Canada avant la Confédération, au po de paralyser le commerce, de détruire le crédit national

de rendre le gouvernement presque impossible. Les chefs des deux partis s'entendirent pour remédier au mal, soit par un retour à l'union législative du Haut et du Bas Canada, soit par l'union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et ils offrirent l'union aux provinces maritimes, qui discutaient alors l'union législative entre elles.

« De longues conférences eurent lieu, continue l'orateur, et mon ami et ancien collègue, sir Hector Langevin, qui reste seul avec moi pour représenter dans cette chambre ceux qui prirent part à la Confédération, dira comme moi que le but le plus ardemment poursuivi fut de faire disparaître les dissensions religieuses, nationales et relatives aux écoles, qui avaient créé presque l'anarchie au Canada. La Confédération fut formée et notre pays entra dans la voie qui l'a conduit à une position que n'a jamais occupée une autre colonie anglaise.

« Ses progrès ont été rapides, sa prospérité croissante et son importance augmentent de jour en jour. Le Canada est devenu partie nécessaire au maintien de l'empire dont il unit les diverses colonies. Jamais cette œuvre n'aurait eu lieu, jamais la Confédération n'aurait été accomplie si l'on n'avait pas inclus dans la constitution l'article proposé par sir Alexander Galt pour la protection des minorités. Cet article a été la condition *sine qua non* de l'adhésion des protestants de Québec à la Confédération. Cette protection des minorités a été assurée par l'article 93 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord et également par l'article 22 de l'acte de Manitoba.

« On s'appuie sur la première section de cet article (cité plus haut) qui donne à la province le droit exclusif de faire des lois sur l'éducation, pour dire que l'intervention fédérale est de la coercition. On oublie que ce droit est sujet à certaines exceptions et de plus la deuxième section de l'article donne au Parlement le pouvoir absolu, indéniable, d'intervenir pour protéger les minorités dont les droits et privilèges, en matière d'éducation ont été violés. Cette violation des droits d'une minorité enlève à la province son pouvoir exclusif de légiférer sur l'éducation et fait naître la

juridiction du Parlement. Cette opinion pourrait paraît risquée si elle n'était pas appuyée par le plus haut tribun de l'empire, le Conseil privé, dont l'impartialité et le ha caractère sont un objet d'admiration universelle. »

Sir Charles cite diverses parties du jugement du Co seil privé, consacrant le droit de la minorité d'être ente due en appel devant le Gouverneur général en Conseil, le pouvoir du Parlement d'intervenir pour rendre s droits à cette minorité, définissant quels sont ces droits en quoi ils ont été violés par la loi Greenway de 189 « Cette décision, dit l'orateur, établit clairement qu'e empiétant sur les droits de la minorité, la législature c Manitoba s'est volontairement départie de son pouvo exclusif de légiférer en matière d'éducation. Au lieu c rester seule maîtresse de ce pouvoir, elle a fait naître juridiction fédérale sur cette même matière.

« Il est vrai que le Conseil privé dit que le Parlemen « pourra », et non pas qu'il « devra » intervenir. Va-t-o s'appuyer sur cela pour se justifier de laisser souffrir un minorité dont les droits ont été clairement établis? C serait indigne du gouvernement et du parlement, et il fau espérer que jamais un gouvernement, en Canada, ne cher chera à s'abriter derrière un misérable subterfuge. L droit d'appel a été inclus dans la constitution pour la pro tection spéciale des protestants. Sans cela, il n'y aurai pas eu de Confédération. C'est tellement le cas qu M. Galt s'est refusé à toute négociation avant que cett protection fût accordée à ses coreligionnaires de Québec C'est lui-même qui proposa la mention qui est devenu l'article 93 de la constitution, et les représentants d toutes les provinces furent unanimes à l'adopter.

« Mais il est une loi plus haute même que notre consti tution et que les décisions du Conseil privé. C'est l grande loi de justice qui dit : « Faites aux autres ce que « vous voudriez qu'on vous fît à vous-même. » (*Applaudissements.*) Et j'ai la conviction profonde que l'opinion calme et réfléchie du public déclarerait que le gouvernement et le parlement auraient été indignes de leur mission,

auraient manqué à leur devoir en refusant d'entendre la plainte de la minorité, et d'apporter le remède aux maux dont elle souffre. » Sir Charles cite l'opinion du principal Dawson et de plusieurs autres « clergymen » en vue, représentant les principales sectes protestantes, et qui se prononcent pour que justice soit rendue à la minorité catholique du Manitoba. « La loi, continue l'honorable ministre, nous impose la responsabilité et le devoir de rendre cette justice. Depuis 1867, notre peuple a été uni et heureux. Y a-t-il maintenant dans cette Chambre un homme assez étroit dans ses idées, assez fanatique pour travailler à l'avancement de sa race, en foulant aux pieds les droits des autres races? Qu'il songe alors au triste état de choses qui existait avant la Confédération, quand tout un parti fomentait les luttes religieuses, et qu'il se demande s'il veut ramener notre pays à cette malheureuse période. Voudrait-il violer les droits garantis à une faible minorité par la loi impériale et par la constitution?

« Pas un Canadien digne de ce nom ne voudra contribuer à faire renaître les guerres de race et de religion d'autrefois, car il serait alors un véritable ennemi de son pays. On peut être sincère en croyant qu'il s'agit d'une simple question d'écoles séparées ou d'écoles communes, mais on est dans l'erreur. *Il s'agit de maintenir la constitution*, les progrès et les développements du Canada, et aussi les garanties données aux minorités, et sans lesquelles la Confédération n'aurait pas eu lieu et ne pourrait pas continuer d'exister. Quarante et un pour cent de notre population sont catholiques. Va-t-on refuser un remède aux maux dont souffre la minorité de Manitoba, et laisser naître, dans l'esprit de quarante et un pour cent de nos compatriotes, l'idée que les catholiques ne peuvent pas obtenir justice de ce parlement? » *Dans le bill soumis à la Chambre, le gouvernement a pris grand soin de respecter les droits et pouvoirs provinciaux.*

« Le gouvernement fédéral ne sera appelé à exercer les pouvoirs que lui donne le bill que si les autorités provinciales refusent d'agir. Il n'y a pas de coercition de la part

du gouvernement, et *pas un mot dans le bill ne peut ê indiqué comme entaché de coercition.* Mais c'est le moyen plus simple de protéger une minorité, et de la dégager l'obligation de contribuer au maintien d'écoles dont conscience lui défend de faire usage.

« Malgré les difficultés de la situation, le gouverneme a cru de son devoir de se conformer à la loi, à la constit tion, et il le fait avec modération. Nous sommes prêt recevoir des amis et des conseils de tous les camps. M le gouvernement ne mériterait pas la confiance de son pa et de son pays, s'il n'était pas prêt à tomber du pouv pour la défense d'une minorité opprimée, et à en appel au jugement patriotique de l'électorat. »

Alors se lève le leader de l'opposition, l'honorable W frid Laurier, un Canadien-Français, mais beaucoup pl habile et plus éloquent lorsqu'il parle anglais que lorsqu emploie la langue mère; aussi, le 3 mars, comme il s'ag sait de frapper un très grand coup, il n'a pas hésité tenter en anglais la conquête de son auditoire. La suite d événements montrera, cependant, qu'il n'a pas obte pleine victoire.

L'orateur affirme d'abord, dans un exorde assez emph tique, que c'est « au nom de la constitution si outrageus ment interprétée par le gouvernement, au nom de la pa dans ce pays, au nom de cette minorité que ce projet loi est appelé à secourir, au nom de cette jeune nation s laquelle se concentrent tant de belles espérances, qu' se lève pour demander au parlement de ne pas aller pl loin avec ce projet de loi. »

Hélas! nous allons voir ce qui l'oblige à se lever ains Voici d'abord un premier argument, qui « semble écr sant » : « Si ce projet de loi devient loi, outre que cette l n'accordera aucune protection des droits de la minori souffrante, elle sera une violation extrême des princip sur lesquels notre constitution est basée. »

Je cherche les preuves de cette affirmation, et je ne l trouve nulle part dans le discours de M. Laurier. Vers l fin, on rencontre bien la phrase suivante : « Qu'y a-t-

devant la Chambre? Un projet de loi pâle, malade, et une mesure de compromission. » Mais c'est tout. Pas ombre de discussion solide touchant les principaux points du bill. Rien, ni dans ce discours du leader de l'opposition, ni dans aucun journal du parti libéral. On se contente d'affirmations bruyantes et de mots à effet.

Et lorsque M. Laurier parle de « la violation extrême des principes sur lesquels notre constitution est basée », on a le droit de s'étonner, surtout après les déclarations si opposées de Sir Charles Tupper, s'appuyant sur le texte formel de la constitution, mis précédemment sous les yeux du lecteur. Mais il existe donc, se dit-on, dans cette même constitution, d'autres clauses capables de modifier l'impression produite par celles de l'art. 93? — Non, il ne s'agit plus de cela. Sir Charles Tupper a vanté les bienfaits de la constitution de 1867, au point de vue spécial des intérêts religieux. Mais il a donc oublié les troubles du Nouveau-Brunswik, des difficultés considérables de l'accession de la Nouvelle-Ecosse (province de Sir Charles) au Dominion, et les malaises de la province de Québec, et l'agitation sur le bill des Jésuites, etc, etc., et les malheurs de l'Ontario? tout cela est dû à la clause malheureuse en vertu de laquelle le gouvernement *fait semblant* maintenant de vouloir réparer l'injustice commise au Manitoba. Suit contre la constitution un réquisitoire dont il serait trop long de relever les incohérences, dont l'imprudence en tout cas est manifeste.

Le second argument du discours est l'injustice commise contre les catholiques du Manitoba : Le gouvernement peut-il dire qu'il peut parler avec connaissance de cause? M. Laurier pense que non. Dès lors, il faut de toute nécessité procéder à une *enquête*, afin de voir bien clairement et « d'établir officiellement devant les Chambres, trois choses : d'abord, qu'il y a eu un contrat entre les catholiques du Manitoba et la Couronne d'Angleterre, où on leur garantissait leurs écoles; 2° que le système des écoles communes répugne à leur conscience; 3° que les écoles établies au Manitoba, dites publiques, ne sont en

réalité que des écoles protestantes. Voilà les investigati[illegible] que l'on devrait faire. »

Or, je crois que quiconque m'a suivi avec quel[illegible] attention, est suffisamment renseigné sur le sérieux e[illegible] valeur d'une telle argumentation.

J'ai hâte de dire qu'enfin M. Laurier a eu raison sur [illegible] point, dans le discours en question. Il a bien parlé [illegible] fausses manœuvres auxquelles on s'est livré depuis 18[illegible] et surtout il s'est plaint à juste titre de telles ou tel[illegible] intrigues, qui ont abouti à des délais de justice regrettabl[illegible] Mais n'est-il pas évident que désormais la résolution [illegible] gouvernement est d'une irréprochable netteté et sa volon[illegible] d'agir indéniable ?

Je crois donc que l'histoire souscrira pleinement à l'arti[illegible] bref mais substantiel du *Catholic Review* (journal hebd[illegible] madaire de New-York), n° du 14 mars :

« Sir Charles Tupper a lancé la discussion du b[illegible] réparateur. M. Wilfrid Laurier, leader du parti libér[illegible] s'oppose à cette discussion. Il dit avoir besoin d'un dél[illegible] de six mois, pour enquérir sur les vrais faits. Si M. Lauri[illegible] ne connaît pas les faits, il devrait employer une journée [illegible] les apprendre. Personne ne les ignore, ces faits. Le prin[illegible] cipal consiste en ce que l'Acte d'union donnant droit au[illegible] catholiques du Manitoba d'avoir des écoles séparées, [illegible] majorité protestante a violé ce droit constitutionnel. Qu[illegible] M. Laurier prenne garde : un délai de justice n'est pas [illegible] la justice, et les griefs augmentent en raison même de [illegible] durée de leur existence. *There is no justice in delayin[illegible] justice. Every additional day of the existence of the grie[illegible] vance intensifies the grievance.* »

Il sera dit pourtant aussi par l'histoire, que ce délai d[illegible] justice aura eu lieu par la faute d'hommes qui, malgré mill[illegible] raisons d'agir autrement, ont poussé l'opiniâtreté jusqu'[illegible] faire durer pendant deux mois leur indigne résistanc[illegible] Opiniâtreté enfin à laquelle des députés catholiques on[illegible] joint la désobéissance la plus formelle. Cela, sous le couver[illegible] de la déclaration sophistique suivante, dont la citation tex[illegible] tuelle achèvera de faire connaître le discours de M. Laurier

« Je ne suis pas de cette école, qui a longtemps dominé en France et autres pays de l'Europe continentale, qui refuse aux ecclésiastiques le droit d'avoir voix au chapitre des affaires publiques.

« Non, je suis un libéral de l'école anglaise.

« Je crois en cette école qui a toujours proclamé que c'est le privilège de tous sujets, grands ou petits, riches ou pauvres, ecclésiastiques ou laïques, de participer à l'administration des affaires publiques, de discuter, d'influencer, de persuader, de convaincre, mais qui a toujours nié, même aux plus hauts, le droit de dicter au plus bas la ligne de conduite à suivre.

« Je suis ici, pour représenter non seulement les catholiques mais aussi les protestants, et je dois donner compte comme porte-drapeau de toutes les classes.

« Me voici, catholique romain, d'origine française, possédant la confiance d'hommes qui m'entourent ici, avec de grands et d'importants devoirs sous notre système constitutionnel de gouvernement.

« Je suis ici le chef d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, et où les protestants doivent être en majorité, comme dans tous les partis.

« Va-t-il être dit, qu'occupant une telle position, on me dictera la ligne de conduite que je devrai suivre dans cette Chambre par des raisons qui peuvent en appeler aux consciences des députés catholiques, mais qui ne s'adressent pas aussi bien aux consciences de mes collègues protestants ? Non. Aussi longtemps que j'occuperai un siège dans cette Chambre, aussi longtemps que j'occuperai la position que j'occupe actuellement, lorsque se présentera l'occasion de prendre une attitude je la prendrai, non pas à un point de vue catholique romain, non pas à un point de vue protestant, mais à un point de vue qui peut s'adresser aux consciences de tous les hommes sans égards pour leur croyance, à un point de vue des hommes qui aiment la justice, la liberté et la tolérance. »

Hélas! Bon nombre de Canadiens catholiques se laissent prendre à cette éloquence fausse et sophistique, signe trop

manifeste de certaines lacunes intellectuelles dont causes pourraient devenir un sujet d'études. Mais ce fur surtout les protestants fanatiques et leurs chefs, qui p clamèrent la supériorité d'un homme si habile et si dévo Ils applaudirent de toutes leurs forces à la distincti entre « le point de vue protestant » et « le point de des hommes qui aiment la justice, la liberté et la to rance ! »...

Aussi, à peine osé-je parler d'une petite note disc dante dans ce concert de louanges, au sein du parti libé On raconte cependant que l'un des *lieutenants* (1) M. Laurier, le représentant principal, à la Chambre Communes, de la majorité protestante Manitobaine, don à son éloge une petite pointe d'ironie jalouse en disan peu près ceci : « Je croyais avoir titre pour entrepren bientôt moi-même la défense de mes coreligionnaires ; m rôle vient d'être usurpé et je n'ai vraiment plus rien dire après un tel réquisitoire. »

Eloge suspect, et qui n'a pas été seul en l'espèce depuis 3 mars.

Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque le 4 mars lendemain), un des ministres catholiques monta à la t bune, il n'eut besoin pour répondre victorieusement fameux discours de M. Laurier que de reprendre un à les arguments si souvent présentés en faveur de la mesu réparatrice.

D'autres orateurs vinrent, répétant tout ce qui avait é déjà dit par les despotes qui s'intitulent libéraux. Et enfi un autre des ministres, un protestant, fit, en cette séan du 14 mars, un discours digne d'être mentionné. Il entendre, avec une énergie particulière, que *l'injustice lib rale* commise par Greenway et ses funestes assesseurs éta la cause de ce trouble et de ces pertes de temps; que l droits des minorités sont des droits sacrés; que c'est actue

(1) Expression couramment adoptée par certaine feuille françai de Montréal, très entichée de celui en qui elle salue, avec emphas le futur (?) premier ministre canadien français, de toute la Conféd ration.

lement le devoir *patriotique* de tout Canadien d'appuyer la mesure réparatrice en dépit de ses opinions personnelles. (En parlant ainsi, l'honorable ministre faisait, paraît-il, allusion à ses propres idées.) C'est assez beau pour être signalé.

Charles Tupper adressa à l'auteur d'un tel discours ses plus chaudes félicitations et l'on s'attendait à « la clôture », comme on dit en France. Mais non, les règlements du parlement canadien ne permettent pas qu'une majorité ferme la bouche à qui veut encore parler. Et l'on parla encore des deux côtés.

Sur ces entrefaites, nouveau télégramme de Mgr Langevin. Il était ainsi conçu : « Aucun évêque ne diffère d'avec moi. Tous sont extrêmement sympathiques. Les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique. » Il semblait cette fois qu'on en eût bien fini.

Mais non, mais non; on pourrait peut-être trouver quelque évêque désapprouvant les déclarations des autres, et l'on se mit à en chercher, mais ce fut en vain; alors on en inventa. La presse annonça que Mgr Walsh, l'archevêque de Toronto, n'était pas partisan du bill. Mais l'effet de cette calomnie fut très court, car la même presse fut bientôt réduite à publier une rétractation formelle et indignée.

Certains députés catholiques, fourvoyés parmi les faux libéraux, abandonnent alors la lutte, quelques-uns ont le courage de dire publiquement que, pour raison de conscience, ils ne veulent pas aller plus loin; les affaires du parti allaient mal, très mal, et personne ne put s'étonner de ce que son leader, dans un grand état de faiblesse, disait-on, ne parût pas de plusieurs jours aux séances de la Chambre.

Ses amis protestants continuèrent néanmoins le combat, si bien que le 19 mars, le vote approuvant le scrutin décisif n'avait pas encore eu lieu. C'était, on le remarqua, pour en tirer des augures, le premier anniversaire du sacre de Mgr Langevin, et cet anniversaire se termina bien dans la nuit même du 19 au 20; 20 voix de majorité (1) assurèrent

(1) La Chambre des Communes d'Ottawa est composée de 215 membres.

le triomphe du gouvernement. Un soupir de soulagem fut poussé par tous les amis sincères de la justice, nc breux, Dieu merci! au Canada. Et je voudrais enfin p voir provoquer moi-même chez mes trop bienveillants teurs un tel soupir; mais je ne le puis pourtant encore.

Après le vote du 20 mars, le gouvernement qui déjà, cours de la discussion précédente, avait essayé sans suc d'entrer en conciliation avec le premier auteur de tous désordres, jugea bon de s'assurer une fois de plus vraies dispositions de Greenway. Trois personnages t recommandables furent désignés pour aller faire à W nipeg, capitale du Manitoba, une proposition d'enten Et ils partent en effet, mais ils n'atteignent le but de le voyage que pour être littéralement moqués par le gouve nement provincial.

Cependant et en attendant leur retour les Chambres chômaient pas, et une nouvelle commission préparait u nouvelle discussion du bill.

Les libéraux continuaient à s'agiter. Ils avaient d'ailleu réussi à procurer la guérison de leur leader, et les tro délégués du Parlement étant revenus « bredouille » et p que cela, tout le monde se trouvait au poste, aux dernie jours de mars, pour reprendre la discussion détaillée d articles de la loi réparatrice, discussion qui semblait to jours sans issue.

Obstruction libérale : voilà donc les deux mots qui rés ment tout le travail fait jusqu'au 15 avril. Pendant quin grands jours, envers et contre les efforts d'un épiscop aussi modéré que ferme, malgré le gouvernement, malg la bonne volonté générale tout a été arrêté par ces polit ciens sectaires dits libéraux et sur cent douze articles dou seulement ont été votés.

Cependant la Chambre avait d'autres intérêts à traiter. A 12 avril, le budget de l'année courante n'était pas voté; les pouvoirs des députés devaient expirer le 25 de ce mêm mois : chacun était désolé et même effrayé de cette situa tion.

Mgr Langevin essaye alors d'un nouveau télégramme

« Au nom de la minorité catholique du Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes d'adopter le bill réparateur dans son entier, tel qu'il est aujourd'hui amendé. Cette mesure sera satisfaisante à ladite minorité catholique, qui l'accepte comme un règlement substantiel, praticable et final de la question scolaire suivant la constitution. »

Le lundi 13, sir Charles Tupper lit publiquement cet appel d'un vrai patriote et d'un chef qui devait être écouté par les catholiques, l'obstruction continue quand même, et elle continue de telle sorte que le leader de la Chambre prononce dans la séance du 15 avril l'ajournement de la discussion après le budget, c'est-à-dire, pratiquement à trois mois, après les élections générales.

Sur quoi, le protestant le plus fanatique de tout le parti libéral, celui-là même dont le compliment ironique à M. Laurier a été rapporté plus haut, se lève et entonne un chant de victoire. « Nous célébrons en ce moment, s'écrie-t-il, les obsèques de ce bill... J'ose dire que nous entendons parler de ce bill pour la dernière fois, soit dans le Parlement actuel, soit dans le prochain Parlement. Sir Charles a perdu tout courage. Nous ne l'entendrons plus promettre une loi rémédiatrice à la prochaine session, avec une forte majorité derrière lui pour l'adopter. Il a compris que le pays n'interviendra pas dans les affaires scolaires du Manitoba, et je suis heureux de croire que nous avons entendu parler pour la dernière fois, non seulement ce soir, mais à tout jamais dans cette Chambre, d'une loi rémédiatrice pour la province de Manitoba. »

Personne ne daigna ou n'osa approuver ou relever ces injurieuses paroles ajoutées à tant d'autres. Je les ai citées, parce qu'elles me semblent être un document de plus à l'appui de ma conclusion, à savoir que les premiers, les vrais, les uniques *responsables* de cette impuissance parlementaire se trouvent dans le parti libéral ou qui se prétend tel.

Et les *victimes*, que deviennent-elles? Hélas! elles continuent à souffrir. Dans la plupart des centres catholiques

de Manitoba, les écoles ont été fermées, faute de pain. enfants ne peuvent recevoir d'autre instruction que cell leurs parents ou de quelques personnes dévouées supplé de leur mieux à une si regrettable lacune. Ailleurs, d les régions mixtes, les catholiques fidèles — et tous le sc grâces à Dieu! — se refusent à risquer la vie morale leurs enfants dans des milieux hostiles.

Et qu'on ne croie pas que ce soit là des suppositions. masse énorme de pétitions adressées à l'archevêque Saint-Boniface témoigne de la vérité de cette situati lamentable. De tous côtés la liberté est à grands cris réc mée, et comme cet état de souffrance dure déjà depuis ans, comme il menace de durer encore, on sait désorm par la faute de qui. Ajoutons qu'un certain nombre catholiques, colons actifs des terres nouvelles, se dispos à quitter une région si cruellement inhospitalière, et qu est parfaitement avéré que l'œuvre de la colonisation cette province, en très bonne voie avant 1890, est très g vement compromise depuis la loi néfaste. Une foule familles catholiques, ou même protestantes, du Canad des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Irlande, et d'ailleu encore, seraient disposées aussi je le sais, à s'établir milieu des fertiles plaines manitobaines, si cette perspe tive d'avoir à vivre en pays de persécution ou d'intoléran religieuse ne les effrayait pas.

Mgr Langevin s'est fait l'écho de toutes ces plaintes, il donné de sa personne avec un grand courage et un ple dévouement, il a tout fait pour préserver son pays du pi des despotismes; mais il faut l'entendre pour comprend la profondeur de sa tristesse et celle de sa conviction! Il faut l'entendre dans les épanchements intimes de so âme d'évêque et de citoyen, il faut l'entendre encore dans chaire de vérité. J'extrais d'un récent sermon, publié par presse canadienne, les passages suivants qui se rapporte directement à tout ce qui fait l'objet de cette étude :

« On trouvera étrange qu'un évêque parle sur une que tion si généralement débattue et qui est devenue comme u ballon politique qu'on se lance d'un camp à l'autre. Cepen

dant n'est-il pas juste qu'étant exposés à être trompés par des reproductions inexactes, par des traductions fausses, vous entendiez de la bouche de celui qui vous parle et qui représente la minorité catholique du Manitoba, une parole de vérité sur les faits qui se sont passés ? N'est-il pas juste de vous dire ce que la minorité du Manitoba attend de vous et du pays tout entier?... Je ne viens pas à vous au nom d'un parti politique, sur la demande d'un groupe d'hommes quelconque, je ne viens pas à vous poussé par un vil intérêt comme on a voulu l'insinuer, et je méprise du plus profond de mon âme ces insinuations. La justice et la vérité ne se vendent point. Je viens à vous au nom de vos frères du Manitoba, qui souffrent, se tournent vers vous, et attendent de vous et du pays leur sentence...

« Après six ans de souffrances, lorsque la minorité du Manitoba était haletante et expirante sous le coup d'une loi oppressive en matière d'éducation, on apprend qu'une loi réparatrice va être proposée.

« Voici ce que je pense de cette loi. Elle était la consécration de deux principes : le principe des écoles séparées et le principe de l'intervention fédérale.

« En vertu du premier principe, cette loi rétablissait les écoles séparées telles que nous les avions en 1890; elle nous donnait un bureau d'écoles séparées contrôlant maîtres et maîtresses, des districts scolaires catholiques, une école normale catholique. C'était bien là le rétablissement des écoles séparées et la loi était bien la consécration de cet acte de souveraine justice. Repousser la loi, lui donner son coup de mort, c'était donc attaquer le principe des écoles séparées.

« Le second principe est celui de l'intervention du pouvoir fédéral. Le jugement du Conseil privé d'Angleterre a déclaré ce fait indéniable que les droits de la minorité catholique du Manitoba ont été lésés, violés en 1890 et qu'il y a lieu pour les catholiques de demander réparation. Après que nous eûmes longtemps demandé en vain au gouvernement local le redressement de nos griefs, le gouvernement fédéral est venu à notre secours et il a dit : « Moi, je leur

« rendrai leurs écoles. Le jugement du Conseil privé es
« appuyant la constitution du pays, et il faut reconna
« le principe de l'intervention fédérale. »

« Pourtant nous avions tenté l'impossible pour flé
le gouvernement Greenway. Près de six cents homme
la minorité catholique s'étaient portés vers lui en co
avec une requête demandant qu'il nous rendît nos éco
Sa seule réponse fut : « Nous n'avons rien à faire avec vo
« vous n'avez point de raison de vous plaindre. »

« Alors le gouvernement fédéral a demandé au gou
nement local de nous accorder nos écoles. Nous, nous p
sions que les moyens de conciliation avaient été épuisés
quand on nous a annoncé une loi réparatrice, nous av
poussé un cri de joie : nous étions sauvés, nous l'av
cru.

« Hélas! nous apprîmes bientôt la triste vérité. I
catholiques, au lieu de s'unir à la demande de la minor
du Manitoba, se sont divisés. En face de cette déplora
division et des motifs qu'on a allégués pour la justifi
c'est mon devoir de dire que cette loi était satisfaisa
pour nous, avec les amendements qu'on pouvait y fai
Avant d'approuver cette loi, j'ai consulté. La partie re
gieuse m'appartenait comme évêque, et j'ai consulté m
clergé; la partie légale regardait les hommes de loi, et
me suis adressé à des légistes du Manitoba, à des homm
des deux croyances et des deux partis et leur ai deman
leur opinion... Ils m'ont dit : « Cette loi est applicable
« pratique, et tant mieux si nous pouvons l'obtenir... »

« Cette loi est applicable pour nous, elle nous satisfa
Voter pour elle et la rendre meilleure, c'est ce que no
attendions de nos véritables amis. Nous avions l'espe
jusque-là que notre voix serait entendue. Ceux qui ont vo
pour cette loi et qui ont cherché à l'amender, je dis qu
ceux-là ont agi comme de loyaux sujets de Sa Majesté en
conformant à la décision du Conseil privé, et comme d
véritables amis de la minorité manitobaine parce qu'ils on
montré qu'ils voulaient nous rendre justice... Nous avon
trouvé *dans les deux partis*, des hommes qui ont dit

« Nous sommes catholiques avant tout; nous consacrons « ce principe de la doctrine catholique... » Oui, ceux qui ont voté pour cette loi sont nos vrais amis. Quant à ceux qui ont voté contre cette loi, je vous laisse à vous d'en juger. Mais je crois qu'il est de mon devoir de vous dire la vérité.

« Je vois qu'on abusera de ma parole, qu'on se déchaînera contre moi, mais j'ai parlé et je parle parce que je suis convaincu : *Credidi propter quod locutus sum, ego autem humiliatus sum nimis.* Je suis convaincu et prêt à souffrir pour mes convictions. Qu'on m'insulte encore par la voie des journaux comme on l'a fait récemment; qu'on m'insulte dans les journaux d'une autre langue, si l'on n'a pas le courage de le faire dans les journaux français. Les injures ne changent pas la face de la question.

« Peu m'importent les insultes. Je sais que je porte une responsabilité effrayante. Je défends mes enfants et l'on ne peut me faire un crime de les défendre. Et quand on a supplié en vain de nous donner ce que nous demandions, je dis que ceux qui n'ont pas voulu faire droit à notre demande nous ont fait de la peine. Les ennemis jurés de notre race et de notre religion ont applaudi à ceux qui venaient de nous frapper au cœur.

« Voilà ce que j'avais à dire à propos de cette loi. Je le fais sans amertume. Je n'ai pas une goutte de fiel au cœur pour mes compatriotes, mais j'ai de la peine et j'ai le cœur blessé. Vous autres, pères de famille, si on lésait les droits de vos enfants, vous n'auriez pas de voix assez fortes pour demander leur revendication et vous auriez raison.

« Maintenant, qu'est-ce qu'on attend de vous, mes chers amis?...

« Le fait, c'est que les droits de la minorité ont été lésés et qu'il y a lieu de réparer l'injustice commise; c'est qu'en 1890 nous avions nos écoles séparées et que depuis nous n'en avons plus. *Pas besoin d'enquête pour cela. L'enquête a été faite par le premier tribunal de l'empire britannique.*

« On nous a enlevé nos écoles et nous avons droit à la réparation de cette injustice. Il appartenait au gouvernement local de nous rendre justice et pendant six ans il s'y

est refusé. Comment pourrons-nous espérer davantag gouvernement manotibain? Ses membres se sont fait en promettant de continuer la persécution contre n comment peuvent-ils revenir sur leur décision?

« Nous avons donc le droit de demander au gouve ment fédéral de nous donner une loi, NON PAS UN COMPRO qui pourrait être brisé quelques années après, MAIS UNE

« Lors de la Confédération canadienne, les protest ont demandé au gouvernement fédéral l'adoption d'une pour les protéger en cas d'oppression de la part des cat liques de la province de Québec.

« Pourquoi refuserait-on de mettre en vigueur au Ma toba les mêmes garanties accordées à la province Québec?

« Mes chers amis, vous voulez nous aider, eh bi assurez-nous cette loi. Demandez aux candidats qui présentent s'ils veulent nous donner UNE LOI FÉDÉRALE RÉ RATRICE. Assurez-vous surtout des dispositions des che C'est ce que nous espérons de vous.

« Voilà ma pensée; je tenais à vous l'exprimer. »

Tout cela est ferme et net comme la conduite même Mgr Langevin. On a vu comment il a amené tous archevêques et évêques de la province civile de Québe s'unir vers le milieu du mois de mai pour un acte collec des plus graves, traçant aux fidèles la ligne à suivre po les élections générales du 23 juin. Son zèle ne s'est p ralenti un seul jour.

Espérons que cette action persévérante, hardie certain ment, et toujours franche et généreuse, portera ses frui Espérons que, quelles que soient les élections générales, gouvernement manitobain se verra obligé de procéd enfin à l'œuvre réparatrice et qu'il l'accomplira bientôt.

Oui, espérons qu'il ne sera jamais dit que, sur un poi quelconque du sol américain, l'intolérance ait pu s'accl mater.

OBSERVATOR.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. — S. BRUCE, *La morale de l'Ancien Testament.*
II. — H. LESÈTRE, *La Sainte Eglise au siècle des Apôtres.*
III. — *Etudes bibliques et ecclésiastiques.*
IV. — M. HETZENAUER, *Nouveau Testament grec-latin.*
V. — C. BURKITT, *La vieille version latine et l'Itala.*
VI. — A. MEYER, *La langue maternelle de Jésus.*
VII. — K. MARTI, *Grammaire de l'araméen biblique.*
VIII. — P. SCHANZ, *L'âge de l'humanité.*
IX. — MORFILL et CHARLES, *Le livre des secrets d'Hénoch.*

I. — Il semble qu'étudier la morale de l'Ancien Testa-ment, c'est fouler un sentier bien souvent battu déjà, e cependant M. W. Bruce a su faire une œuvre originale pa ce seul fait qu'il a traité méthodiquement ce sujet (1). So but a été de présenter la morale de l'Ancien Testamen dans son origine, dans sa croissance et son développemen historique. Il recherche ce que le pieux Israélite pensai être son devoir, sur quels principes il en basait l'obligatio et comment il s'efforçait d'atteindre le but de la vie. De là trois parties distinctes dans ce travail. Mais avant d'abor-der le sujet proprement dit, M. Bruce délimite nettemen la question, fait ressortir le contraste qui existe entre l morale de l'Ancien Testament et celle du paganisme et éta-blit les principes fondamentaux sur lesquels reposait la morale israélite.

(1) *The Ethics of the old Testament*, by W. S. BRUCE; in-12 de XII, 292 pages. Edimbourg, Clark, 1895.

Dans une première partie, il étudie ensuite les carac généraux de cette morale. Elle n'a pu être le résultat ¢ évolution, ni provenir d'une source purement natu Qu'elle ait été à l'origine assez fruste et incomplèt qu'elle se soit développée au fur et à mesure que gra sait le peuple d'Israël, nous le constatons dans l'An Testament lui-même; mais que la source en soit la ré tion divine, c'est ce qu'il faut avouer si l'on ne veut voir dans l'histoire d'Israël un fait absolument en de des lois historiques. Le génie seul d'Israël ne peut ex quer la différence profonde qui a existé entre la religio la morale d'Israël, et celles des peuples ses congéne Comment et pourquoi Israël se serait-il élevé de la mo lâtrie à l'idée d'un Dieu unique, juste et saint, tandis les nations voisines continuaient à se traîner aux pieds dieux multiples ou restreints à une tribu, et dont le cu était une offense à la morale la plus élémentaire? C'es un fait que la critique évolutionniste ou naturaliste ne p viendra pas à expliquer. A chaque page d'ailleurs, M. Br fait ressortir l'impossibilité d'une origine naturelle de morale israélite et établit que la révélation divine a nécessaire. Une autre preuve que la morale de l'Anci Testament n'a pu naître et grandir dans la conscience h maine, livrée à elle-même, c'est que le principe d'oblig tion de cette morale n'a jamais été la conscience, mais volonté de Dieu. L'Israélite faisait le bien pour obéir Dieu.

Après avoir montré qu'Israël était la propriété de Die le peuple choisi pour conserver l'idée de Dieu sur la ter et que, pour remplir sa mission, il avait reçu la Lo M. Bruce étudie en détail, dans une seconde partie, Décalogue et la législation religieuse et civile de l'Ancie Testament. Dans la troisième, il examine les divers repr ches qu'on a faits à la morale de la Bible. Ces deux partie tout en étant très intéressantes et bien présentées, ne con tiennent rien de tout à fait nouveau. Ces questions ont ét souvent étudiées, mais elles sont ici discutées nettement e méthodiquement. Le chapitre sur ce qui concerne l'idé

de la vie future chez les Juifs nous a paru un peu insuffisant et nous préférons de beaucoup celui où l'auteur suit le progrès de la moralité en Israël depuis Moïse jusqu'aux derniers jours du peuple de Dieu. Bref, l'apologiste chrétien trouvera dans ce travail de M. Bruce d'excellentes réponses aux objections anciennes ou nouvelles des rationalistes contre la révélation et le surnaturel dans la Bible.

II. L'auteur de *Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son saint Evangile*, M. l'abbé Lesêtre, vient de publier sous le titre de *la Sainte Eglise au siècle des Apôtres*, une suite à ce premier ouvrage (1). Nous retrouvons dans ce nouveau travail les mêmes qualités et la même méthode d'exposition que dans le précédent. L'auteur suit pas à pas les Actes des Apôtres et les insère à peu près intégralement dans son texte, en ayant soin de les éclaircir au moyen de développements empruntés soit aux anciens témoignages ecclésiastiques, soit aux travaux les plus récents. Les autres livres du Nouveau Testament, épîtres de saint Paul, de saint Jean, de saint Jacques, l'Apocalypse, puis les écrits des Pères apologistes, la lettre de saint Clément aux Corinthiens, la lettre à Diognète, la Doctrine des douze Apôtres, forment ensuite la trame du récit et sont traduits aussi en très grande partie. C'est donc avec les paroles mêmes des Livres saints que cette histoire du siècle apostolique nous est racontée.

L'ouvrage est divisé en trois parties : l'Evangile parmi les Juifs, l'Evangile parmi les Gentils, la fin du siècle apostolique. Les derniers chapitres traitent de l'organisation de l'Eglise, du dogme et de la morale, des sacrements, du culte chrétien. Le récit est clair, sobre, sans surcharge inutile d'érudition; il est complet, ne laissant de côté aucun détail authentique, mais ne s'embarrassant pas des compléments légendaires, qui dès les premiers siècles ont plus ou moins dénaturé les faits. Tout est puisé aux

(1) *La Sainte Eglise au siècle des Apôtres*, par l'abbé H. Lesêtre, du clergé de Paris; grand in-8 de XII, 670 pages et une carte. Paris, Lethielleux, 1896. 7 fr. 50.

sources les plus pures. On voit que l'auteur est absolum maître de son sujet et qu'il n'ignore rien de ce qui s'y r tache. Il ne fait jamais allusion aux travaux récents qui été publiés sur les nombreuses questions que soulèv ces premiers temps chrétiens, mais son exposition prou qu'il les connaît bien. Bref, le travail de M. Lesêtre est premier ordre, et nous en recommandons la lecture à q conque désirera avoir sur le siècle des Apôtres des notic claires, précises et absolument certaines.

L'auteur sait mieux que nous que sur bien des poi on peut être d'une autre opinion que lui, et il ne nous cr rait pas si nous lui disions que nous partageons toujou sa manière de voir. Nous ne voulons pas entrer dans to les détails; quelques-uns suffiront. La traduction des Liv saints est faite d'après une méthode excellente en soi, qu qu'un peu dangereuse. Elle est suffisamment littéra mais elle est quelquefois aussi interprétative. Un exem fera comprendre cette observation. Au chapitre IVe, 14, sa première épître aux Thessaloniciens, saint Paul éc aux fidèles, inquiets du sort réservé aux morts: « Car no vous le disons d'après une parole du Seigneur; c'est q nous qui vivons, les survivants (étant de reste) pour la ven du Seigneur, nous ne devancerons pas ceux qui dormiro déjà. » M. Lesêtre traduit :« Nous qui vivons, si no sommes encore là à l'avènement du Seigneur. » Ce n'e plus de la traduction, c'est de l'exégèse. On n'est p d'ailleurs autorisé par le contexte à interpréter conditio nellement cette phrase. Si l'on ne veut pas admettre q saint Paul a cru qu'il serait encore vivant au moment de parousie du Christ, le plus simple est de supposer qu' parle ici d'une manière générale de ceux qui seront enco vivants en ce jour. Nous pourrions citer d'autres exemple mais nous devons ajouter que l'interprétation est le plu souvent exacte et aide beaucoup à comprendre le sens d la phrase.

Quelques solutions nous ont paru moins sûres. Est-i certain que la Doctrine des douze Apôtres ait été écrite e Asie Mineure vers l'an 80-110 après Jésus-Christ? La trè

grande majorité des critiques la croient originaire de l[a] Palestine ou de l'Egypte ; seul, croyons-nous, Hilgenfel[d] l'attribue à l'Asie Mineure, sous prétexte que cette contré[e] a vu pulluler les prophètes, dont il est question dans l[a] Didachè. Quant à la date, M. Lesêtre, qui a étudié dans c[e] volume la hiérarchie ecclésiastique de la Didachè et celle d[e] saint Ignace, aurait bien dû voir qu'elle était trop tardive. La hiérarchie de la Didachè, encore à l'état embryonnaire se rapproche de celle du Nouveau Testament, plutôt qu[e] de celle de saint Ignace (109 environ après Jésus-Christ) nettement monarchique et presque complètement organisée.

Nous ne croyons pas que le parti de Céphas dont il es[t] parlé dans la première épître aux Corinthiens, I, 12, a reçu ce nom parce que saint Pierre a évangélisé les Corinthiens. S'il en avait été ainsi, saint Paul n'aurait pas dit III, 6 : « J'ai planté, Apollos a arrosé » et n'aurait pas répété aux Corinthiens qu'il était leur seul père dans la foi Enfin signalons à M. Lesêtre une légère contradiction à propos de saint Luc. Page 192, il est dit que saint Pau[l] avait avec lui à Ephèse, en 54, pour le seconder, Timothée, Tite et Luc ; or, page 258, saint Paul rencontra à Philippes en l'an 58, son disciple Luc, qui depuis six ans évangélisai[t] cette ville et les environs. Nous n'avons pour nous guider dans les voyages de saint Luc que les passages des Actes où l'auteur emploie la première personne du pluriel. Or au chapitre XVII, 1, des Actes des Apôtres, l'emploi de la troisième personne prouve que Luc resta à Philippes et le retour à la première personne prouve que Lu[c] rejoignit l'Apôtre, et cela aux environs de Philippes, *Actes*, XX, 6, coïncidence qui établirait que saint Lu[c] n'accompagna pas saint Paul pendant son voyage en Macédoine, en Grèce et à Ephèse. Ces quelques observations e[t] les autres que nous pourrions faire ne sont pas, comme o[n] le voit, de grande importance, et laissent intacte la haut[e] valeur du travail de M. Lesêtre.

III. Le quatrième volume des *Studia biblica et ecclesias-*

tica (1), publié par les membres de l'Université d'Oxfo
vient de paraître ; il contient cinq études. La plus étend
et peut-être aussi la plus importante au point de vue
résultats, est celle de M. Watson sur le style et la langue
saint Cyprien. Nous ne pouvons analyser ce travail, t
de détail d'abord, et, en outre, en dehors de notre com
tence. Disons simplement qu'il sera très précieux pour
connaissance de la langue latine au IIIe siècle, et, de pl
fournira des matériaux de valeur à l'historien des dogm
chrétiens. Dans la seconde partie, en effet, M. Watson,
précisant le sens que saint Cyprien donne à certains mo
est amené par là même à établir les idées que représentai
ces mots au commencement du IIIe siècle.

Nous mentionnerons seulement le travail de M. Buss
il y est recherché quelle représentation du monde et
problème du mal on trouve dans Lactance et dans la litt
rature pseudo-clémentine; l'historien des hérésies primitiv
y trouvera des données et des faits intéressants.

Les trois autres études rentrent mieux dans le cadre
nos études. Dans la première, M. Hicks, dont les travau
sur les inscriptions grecques sont de haute valeur scient
fique, cherche à démontrer que l'influence de l'hellénism
a été plus profonde sur l'esprit de saint Paul qu'on ne
dit d'ordinaire. Saint Paul était un Juif hellénisé ; sa langu
n'avait rien, il est vrai, du grec classique ; c'était la langu
parlée de son temps dans les provinces orientales. Mais l
grec était sa langue maternelle et, quoique ses phrase
fussent surchargées d'hébraïsmes et d'aramaïsmes, cepen
dant elles avaient été pensées en grec. Ses métaphores son
plus souvent empruntées à la vie grecque qu'à celle d
l'Orient. Son enseignement moral rappelle les plus belle
doctrines du stoïcisme. Sa méthode d'exposition est beau-
coup plus grecque qu'on ne l'a dit ; sa logique est cell
d'Aristote. Dans son argumentation, il avance pas à pas
prouvant chaque partie de son sujet et répondant aux objec

(1) *Studia biblica et ecclesiastica.* Essays chiefly in biblical and
patristic criticism by members of the University of Oxford. Vol. IV.
Oxford, at the Clarendon Press, 1896. 15 fr. 60.

tions qu'il prévoit. En prêchant l'universalité de l'Eglise il a formulé l'idée fondamentale de l'hellénisme. Telle es la thèse de M. Hicks. Nous serions bien étonné si ell trouvait de nombreux adhérents.

Et d'abord, M. Hicks se contente d'affirmer; les preuve sont presque toutes absentes. Nous reconnaîtrons volon tiers que dans les épîtres aux Corinthiens par exemple e surtout dans la première, saint Paul a suivi d'assez prè dans son argumentation la méthode du raisonnement aris totélicien; il a dû faire effort pour se conformer aux habi tudes intellectuelles de ses lecteurs, mais encore ici, e surtout dans ses autres lettres, le disciple des rabbins s trahit à chaque ligne. Si M. Hicks veut bien se donner l peine d'analyser par exemple l'épître aux Galates, il s convaincra que la manière de présenter les preuves, de le développer, rappelle beaucoup plus les procédés dialec tiques des docteurs juifs que ceux d'Aristote. Pouvait-i d'ailleurs en être autrement? Rien ne prouve que sain Paul ait étudié la philosophie grecque, tandis qu'il nou dit lui-même qu'il a été élevé à l'école d'un Juif, de Gama liel, *Actes*, XXII, 3.

Dans la seconde étude, M. Ramsay étudie à nouveau un question déjà discutée, mais qui semble lui être bien cœur, car il y revient souvent. Quels sont les destinata res de l'épître aux Galates? Sont-ce les habitants du nor ou du sud de la province romaine de Galatie? En d'autre termes, est-ce à des Galates proprement dits, aux descen dants des anciens Gaulois, conquérants du pays ou au Lycaoniens, habitants de Derbé, de Lystre et d'Antioch de Pisidie, que saint Paul adressa la foudroyante apostro phe : « ô Galates insensés! Qui vous a fascinés? » *Gal.* III, 1 Certains exégètes sont heureux de trouver dans ces parole une nouvelle preuve de la légèreté des Gaulois. M. Ram say ne croit pas que les Galates, dont il est question ic soient des Galates de race; ils ne sont appelés ainsi qu parce qu'ils habitaient la province romaine de Galatie Saint Paul s'adresse dans cette épître aux chrétiens d Derbé, de Lystre et d'Antioche de Pisidie. M. Ramsa

établit sa thèse principalement par des observations histo riques et géographiques et, si l'on n'est pas absolumen convaincu, du moins on doit reconnaître que les preuve sont plausibles. Remarquons en passant que le P. Cornely s'appuyant sur des raisons surtout exégétiques, adopte cett opinion. *Com. in epist. ad Galatas*, p. 360.

La troisième étude est consacrée aux *Acta Pilati*. Dan ses *Evangelia Apocrypha* (Leipzig, 1876) Tischendorf nou a donné les *Acta Pilati* en deux textes grecs, A et B et u texte latin. Mais, dit M. Conybeare, la faiblesse de ce textes provient de ce fait que ce sont des textes, formés d morceaux provenant de sources différentes. Or, ces *Act Pilati* se trouvent en entier dans une version arménienne dont il existe deux copies manuscrites à la bibliothèqu nationale de Paris et une à Venise. Les deux manuscrit parisiens ont chacun un texte assez différent; aussi M. Cony beare a traduit l'un en grec et l'autre en latin. Nous possé dons par conséquent un texte qui nous permettra d contrôler celui de Tischendorf, lequel garde cependant s valeur de texte original. Nous ne nous arrêterons pas rechercher quelle est la date de composition de ces *Act Pilati*, ni leurs rapports avec les Evangiles canoniques o la valeur de leur contenu; ces questions mériteraient d'êtr traitées avec un développement que nous ne pouvon leur donner ici. Espérons que la publication de M. Conybeare ramènera l'attention sur cet apocryphe et nous fournira l'occasion d'en parler plus en détail.

Remercions en terminant les professeurs d'Oxford de savantes études qu'ils viennent encore de nous présenter e félicitons-les du bon exemple qu'ils donnent à leurs collègues des facultés de théologie.

IV. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs e en particulier à nos étudiants des facultés de Théologie l publication d'un Nouveau Testament grec-latin (1), répon-

(1) Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ ΕΛΛΗΝΙΣΤΙ. *Novum Testamentum Vulgatæ editionis.* Græcum textum diligentissime recognovit, latinum accuratissime descripsit, utrumque annotanionibus criticis illustravit a

dant à tous les desiderata qu'on est en droit d'attendre d'u tel ouvrage. Jusqu'à présent nous avions été tributaires d l'Angleterre ou de l'Allemagne pour un Nouveau Testamen classique et encore ni celui de la presse de Clarendon celui de Tauchnitz, les plus pratiques en définitive, n pouvaient cependant nous satisfaire entièrement. Un No veau Testament, pour être utile à un étudiant de Théologi doit être établi d'après les principes d'une critique pruden et scientifique; il est impossible actuellement de reprodui un texte grec quelconque du Nouveau Testament, que soit le *Textus receptus*, celui de Lachmann, de Mill, Tischendorf, Westcott-Hort ou d'un autre, sans y faire d modifications, car aucun ne répond de tout point à l'idé qu'on peut se faire d'un bon texte. Il faut remonter au sources, c'est-à-dire aux manuscrits, et se faire une opinio soi-même d'après les principes d'une méthode strictemen scientifique. Aussi est-il nécessaire, en second lieu, d'ind quer les matériaux, qui ont servi à l'établissement du text manuscrits, versions, écrivains ecclésiastiques et surto exposer la méthode qui a été suivie dans le choix d variantes, car de cette méthode dépendra absolument valeur du texte établi.

C'est ainsi que le P. Michael Hetzenauer a compris tâche et qu'il l'a accomplie. Nous ne voulons pas aujou d'hui discuter la valeur de son texte, parce qu'il nous di seulement dans son second volume d'après quels princip il a fait ses choix de variantes. Pour le moment nous po vons préjuger qu'il sera éclectique et ne se rattachera aucune des écoles actuelles.

L'impression du texte est excellente; le grec est tr lisible, en beaux caractères, mais les interlignes nous o paru insuffisants. Nous croyons que ce Nouveau Test ment est appelé à un très grand succès, et que si le pr n'en est pas trop élevé, il sera mis entre les mains de to les élèves de nos facultés de Théologie.

demonstravit P. F. Michael HETZENAUER, O. C. Tomus prior. *Eva gelium*. In-12 de LXIV-338 pages, Innsbruck, Wagner, 1896.

L'auteur nous permettra cependant quelques observations. La liste des matériaux critiques est très incomplète; parmi les manuscrits onciaux, les plus importants seuls sont mentionnés; des minuscules il n'est pas question. Le Père Hetzenauer a voulu être court, mais nous serions bien étonné si un élève non initié arrivait à se rendre compte de la partie critique du travail. A ce point de vue le deuxième appendice du Nouveau Testament d'Oxford, où le Dr Sanday a donné l'appareil critique du texte grec est bien plus clair et aurait pu servir de modèle. Parmi les versions latines mentionnées par le P. Hetzenauer, nous voyons encore paraître l'Itala, dont nous possédons, dit-il, des manuscrits, distingués par les lettres minuscules de l'alphabet. Le savant auteur doit savoir cependant que ces manuscrits représentent diverses recensions, et que l'Itala n'est que l'une d'entre elles. Nous espérons que dans le traité de critique textuelle, qu'il nous promet pour le second volume, le P. Hetzenauer traitera en détail et avec exactitude des matériaux du texte.

V. Un nouveau fascicule des *Texts and Studies*, publiés par les professeurs de l'Université de Cambridge, vient de paraître (1); il est consacré aux vieilles versions latines et à l'Itala. Si l'hypothèse, que soutient M. Burkitt, est acceptée, nous verrons peut-être disparaître des manuels d'Ecriture sainte cette appellation d'Itala, appliquée aux vieilles versions latines. Dans la première partie de son travail, l'auteur montre l'importance des vieilles versions latines pour la critique du texte, puisque les plus anciens manuscrits du texte grec, que nous possédons, ne remontent pas au delà du quatrième siècle, tandis que les versions latines étaient déjà constituées au moins à la fin du IIe siècle. Il est vrai que les manuscrits que nous en avons, ainsi que les manuscrits des écrivains ecclésiastiques, qui nous

(1) Texts and Studies. Contributions to biblical and patristic Literatur edited by Ar. Robinson. Vol. IV, nº 3. *The old Latin and the Itala* by F. C. Burkitt, in-8º de VIII,-96 pages. Cambridge, at the University Press, 1896, 3 fr. 75.

elques obser-
ès incomplète;
portants seuls
s question. Le
nous serions
it à se rendre
e point de vue,
ment d'Oxford,
e du texte grec,
dèle. Parmi les
etzenauer, nous
ossédons, dit-il,
minuscules de
pendant que ces
ons, et que l'Itala
rons que dans le
promet pour le
en détail et avec

l Studies, publiés
nbridge, vient de
versions latines et
M. Burkitt, est
aître des manuels
a, appliquée aux
ère partie de son
s vieilles versions
e les plus anciens
ons, ne remontent
que les versions
à la fin du IIe siè-
us en avons, ainsi
astiques, qui nous

cal and patristic *Lite-*
The old Latin and the
es. Cambridge, at the

en donnent de nombreux passages, Tertullien, saint C[...] prien, sont beaucoup moins anciens et ont dû, eux auss[...] subir des remaniements, intentionnels ou non. Qu'il y a[...] eu une ou plusieurs versions latines originales semble [...] M. Burkitt une question peu importante en présence de [...] fait que, s'il y eu des versions indépendantes, elles so[...] très peu nombreuses. La recension européenne des Eva[...] giles dépend-elle ou non du texte africain? il ne saura[...] le dire, de sorte qu'en définitive, il fait peu avancer [...] question.

Nous ne ferons qu'une observation sur cette partie [...] travail. M. Burkitt croit qu'il a existé une version lati[...] de Daniel d'après les Septante. La preuve, dit-il, c'est q[...] Tertullien ne cite jamais la version traduite de Théodotio[...] La conclusion la plus naturelle de cette constatation sera[...] plutôt, à notre avis, que Tertullien traduisait lui-mêm[...] directement du grec, comme on l'a constaté pour certai[...] textes du Nouveau Testament qu'il a cités.

La seconde partie du travail de M. Burkitt est beaucou[...] plus neuve; il y est établi que le texte des Evangile[...] utilisé dans les derniers écrits de saint Augustin, est cel[...] de la Vulgate, œuvre de saint Jérôme, et que c'est à [...] texte que doit se rapporter le fameux passage de la *Doctri[...]* *christiana*, II, 22 : « In ipsis autem interpretationib[...] Itala cæteris præferatur, nam est verborum tenacior cu[...] perspicuitate sententiæ. » Par conséquent, l'Itala [...] saint Augustin n'est pas la vieille version latine, mais [...] Vulgate de saint Jérôme. Cette hypothèse hardie se[...] vivement discutée, puisqu'elle est opposée à tout ce q[...] l'on croyait jusqu'à ce jour, mais elle trouvera d[...] adhérents, car elle est bien appuyée. M. Burkitt a cert[...] nement réussi à prouver que saint Augustin dans son [...] *Doctrina christiana*, dans les *Acta contra Felicem* et da[...] le *de Consensu Evangelistarun* s'est servi de la Vulgate, [...] il y a forte présomption qu'en louant dans le premi[...] ouvrage une version latine il ait parlé de la Vulgate, qu[...] employait. Que ces paroles de saint Augustin aient [...] ainsi comprises, la preuve nous en est fournie par sa[...]

Isidore de Séville qui, dans un passage de son *Etymolo gium*, VI, 4, applique ces paroles de l'évêque d'Hippon au travail de saint Jérôme : « Presbyter quoque Hierony mus, trium linguarum peritus, ex hebræo in latinun eloquium easdem Scripturas convertit eloquenterqu transfudit, cujus interpretatio merito cæteris antefertur nam est verborum tenacior et perspicuitate sententi clarior, atque utpote a Christiano interprete verior. »

Nous espérons que ce travail de M. Burkitt ramènera le spécialistes à ce problème des vieilles versions latines e que des études attentives en apporteront enfin la solution

VI. L'attention des savants se porte de nouveau sur l langue qu'a parlée Notre-Seigneur Jésus-Christ; déjà le Pères de l'Eglise s'en sont occupés et, depuis lors, le critiques, à diverses reprises, y sont revenus. C'est l'his toire de cette question que passe en revue tout d'abor M. Arnold Meyer dans son ouvrage intitulé : *La Langu maternelle de Jésus* (1); puis il étudie la langue araméenn et son extension dans l'Asie occidentale, au temps de Jésus Christ. Il prouve que Jésus et ses disciples ont prêché a peuple en araméen, et que le premier Evangile écrit étai araméen. Comme confirmation, il explique diverses parole de Notre-Seigneur par leur comparaison avec des sentence araméennes similaires.

Voici, en résumé, les résultats de ce travail, qui ne nou paraît pas avoir révélé des choses nouvelles, mais qui aur le mérite d'avoir solidement établi des faits, souven méconnus ou dénaturés. La langue parlée par Notre-Seigneur Jésus-Christ n'était ni l'hébreu, ni le grec, comm on l'a soutenu quelquefois, mais la langue populaire de l Galilée. En effet, vers l'ère chrétienne, l'araméen avai étendu son domaine jusqu'en Palestine. D'abord parlée a nord de ce pays, entre le Tigre et la Méditerranée, ell

(1) *Jesu Muttersprache*. Das galilæische Aramæisch in seiner Bedeu tung für die Erklærung der Reden Jesu und der Evangelien über-haupt von. Lic. Ar. MEYER; in-8 de XIII, 176 pages. Freiburg im Breisgau Mohr, 1896. 3 fr. 75.

son *Etymolo-*
que d'Hippone
oque Hierony-
eo in latinum
eloquenterque
eris antefertur;
itate sententia
e verior. »
itt ramènera les
rsions latines et
ifin la solution.

nouveau sur la
-Christ; déjà les
depuis lors, les
enus. C'est l'his-
vue tout d'abord
ulé : *La Langue*
angue araméenne
u temps de Jésus-
les ont prêché au
vangile écrit était
e diverses paroles
vec des sentences

avail, qui ne nous
les, mais qui aura
s faits, souvent
rlée par Notre-
ni le grec, comme
e populaire de la
l'araméen avait
D'abord parlée au
Méditerranée, elle

isch in seiner Bedeu-
er *Evangelien* über-
pages. Freiburg im

était devenue peu à peu la langue diplomatique et comm
ciale de l'Asie occidentale. Depuis longtemps elle tend
par une infiltration lente, venue du nord, à conquérir
terrain occupé par l'hébreu. Cette substitution par
accomplie vers le IIe siècle avant Jésus-Christ. L'hébre
bientôt inconnu au peuple, resta la langue des écoles
l'araméen occidental fut seul parlé par les habitants de
Palestine. Il se divisa en trois dialectes, dont nous avo
encore des textes : le dialecte de Jérusalem, celui de Sam
rie et celui de Galilée. Il est bon de rappeler ces faits pu
qu'on lit encore dans quelques ouvrages, dont le succè
été prouvé par de nombreuses éditions, que la langue
Notre-Seigneur était un patois de l'hébreu, ou bien que
syro-chaldaïque, nom autrefois donné à l'araméen, ét
devenu en Babylonie, au temps de l'exil, la langue d
Juifs.

La seule difficulté présentée par les textes, est qu
toutes les fois qu'il est parlé de la langue des Apôtres
des Juifs de ce temps-là, elle est appelée : langue hébraïqu
M. Meyer a montré que cette expression ne désignait p
l'hébreu proprement dit mais l'araméen, qu'on appel
ainsi parce qu'il était à cette époque la langue du peup
hébreu.

Nous ne nous arrêterons pas à exposer l'hypothèse ém
par l'auteur sur les rapports qui ont existé entre la prédi
tion araméenne de l'Evangile, les premiers Evangiles a
méens et nos Evangiles grecs, parce que nous aurons p
tard à revenir sur cette question et que d'ailleurs ce
hypothèse ne nous paraît pas définitive. La quatriè
partie du travail, toute de détail, fournira à l'exégète
précieux renseignements sur le sens exact de quelqu
paroles de Notre-Seigneur. Ajoutons que nous aurions
plus d'une réserve à faire, mais nous n'en reconnaîtr
pas moins le sérieux de ce travail.

VII. L'étudiant qui voudrait connaître cette langue q
parlée Notre-Seigneur Jésus-Christ devrait lire le trav
de Dalmann : *Grammaire de l'araméen judéo-palestin*

dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs. Mais, comm introduction à cette étude, il pourra étudier la *Court Grammaire de l'araméen biblique* (1), que vient de publie le Dr Karl Marti. Elle est tout à fait appropriée à l'usag des classes; elle est simple, pratique et très détaillée. L'auteur ne se contente pas de relever les particularités de l'araméen; il donne une grammaire complète de la langue. Outre la partie purement grammaticale, écriture et phoné-tique, morphologie, syntaxe, ce livre contient une biblio-graphie des principales publications sur l'araméen biblique, les paradigmes, une reproduction des parties araméennes de la Bible, *Daniel*, II, 4^b-VII, 28; *Esdras*, IV, 8-16, 18; VII, 2-26; *Genèse*, XXXI, 47; *Jérémie*, X, 11, et enfin un dictionnaire des mots araméens cités dans les textes précé-dents. Nous recommandons tout spécialement cette gram-maire aux élèves de nos facultés de Théologie, qui lisent l'allemand.

VIII. Le second fascicule des *Biblische Studien* contient une étude du Dr Schanz, professeur à la faculté catholique de Théologie de Tubingue, sur l'âge du genre humain (2). La question est d'abord traitée au point de vue biblique, puis les données historiques et scientifiques sont établies et comparées avec celles de la Bible. Voici les résultats de l'enquête, tels que les résume l'auteur lui-même : 1° La sainte Ecriture ne donne pas de chronologie et ne veut pas en donner. Ses indications isolées sont à ce point incom-plètes et pleines de lacunes qu'il est impossible d'en tirer des chiffres certains sur l'âge du genre humain. Entre les trois textes, hébreu, samaritain et grec du Pentateuque, il y a des différences chronologiques considérables. La

(1) Porta linguarum orientalium. Pars XVIII. *Kurzgefasste Grammatik der biblisch Aramæischen Sprache, Litteratur, Paradigmen, Kritisch berichtigte Texte und Glossar* von D. K. MARTI. In-12 de XIV, 134, 89 pages. Berlin, Reuther et Reichard, 1896. 4 fr. 40.

(2) Biblische Studien. I Band, 2 Heft : *Das Alter des Menschengeschlechts nach der heiligen Schrift, der Profanengeschichte und der Vorgeschichte*, von Dr P. SCHANZ. In-8 de XI-100 pages. Freiburg im Breisgau, Herder, 1896. 1 fr. 90.

chronologie des Septante est peut-être trop élevée et celle de l'hébreu trop courte, de sorte que la chronologie intermédiaire du texte samaritain serait à préférer. Mais, comme il n'existe sur ces questions aucune décision de l'Eglise, l'exégète peut adopter la chronologie des Septante et même la dépasser, lorsque les données certaines d'autres sciences l'y obligent. 2° Si nous nous en rapportons aux dates des inscriptions hiéroglyphiques ou cunéiformes, il aurait existé déjà, quatre mille ans avant Jésus-Christ, chez les Egyptiens et les Chaldéens, une civilisation très développée. La grande pyramide aurait été construite avant l'an 4000 avant Jésus-Christ. Si, maintenant, on tient compte du temps nécessaire pour la préparation de cet état civilisé, il ne sera pas exagéré de reporter la création de l'homme à six ou huit mille ans en arrière de notre ère. Le déluge, dit le D[r] Schanz, n'aurait pas interrompu complètement le cours de la civilisation, car les fils de Noé en auraient conservé les germes et, d'ailleurs, il est possible de reporter ce cataclysme, probablement limité, beaucoup plus en arrière qu'on ne le fait maintenant. 3° Enfin, si nous en croyons les préhistoriens, il a dû s'écouler un long espace de temps pour que l'homme, tel que nous le voyons aux temps quaternaires, soit devenu l'homme des temps historiques, pour que les races si profondément différentes se soient formées et fixées. Quel temps, par exemple, a-t-il fallu pour que le blanc aux traits réguliers et nobles soit devenu le nègre aux cheveux noirs et crépus, au nez écrasé? Huit à dix mille ans au moins ont été nécessaires. Et encore, si nous écoutions les géologues, un plus long espace de temps a dû s'écouler. Mais, pour le moment, aucune des mesures de temps, qu'ils proposent, n'est assez sûre, pour que nous acceptions leurs conclusions comme scientifiques.

Le travail du docteur Schanz est excellent, plein de faits exacts et de données scientifiques; il sera très utile pour répondre à ceux qui veulent mettre le texte biblique en contradiction avec la science. Mais souhaitons qu'un temps vienne où l'on demandera à la Bible seulement ce qu'elle a voulu donner, et où on l'interprétera pour elle-même.

Quant aux sciences de la nature et à l'histoire, elles au à nous renseigner sur leur objet propre, et certainer la Bible, bien comprise, sera toujours en accord ave données certaines de la science, sans qu'on soit oblig faire violence ni à l'une ni aux autres pour les faire corder. Elles ont chacun leur domaine particulier.

IX. — Toute une littérature, avons-nous dit, en par de l'Hénoch grec-éthiopien, s'était formée sous le r d'Hénoch. La publication que MM. Morfill et Cha viennent de faire d'un Hénoch slavon (1), complèten différent de l'Hénoch précédent, est une preuve de c affirmation. Le nouvel apocryphe dérive, lui aussi, du set de la Genèse, VI, 24 : « Hénoch marcha avec Dieu disparut, parce que Dieu le ravit. » Hénoch a vu le cie sur l'ordre de Dieu, il a écrit des livres pour raconter voyages à ses enfants. C'est un de ces récits que n donne l'Hénoch slavon, sous ce titre : *le Livre des sec d'Hénoch.*

C'est à l'âge de trois cent soixante-cinq ans qu'Hén fut transporté au ciel par deux hommes très gran tels qu'on n'en avait jamais vus sur la terre. Au p mier ciel il voit une mer immense, les anges qui gouv nent les étoiles et les réservoirs de la neige, de la gla des nuages et de la rosée. Au second ciel règnent profondes ténèbres et se trouvent les anges désobéissar réservés pour le jugement éternel; ils pleurent continue ment. Au troisième ciel, Hénoch est placé au milieu d' jardin, où croissent les arbres les plus beaux. Au milieu l'arbre de vie, à l'endroit où Dieu se repose, quand il vi au paradis. De là coulent quatre fleuves jusqu'au para de l'Eden terrestre. Trois cents anges gardent ce jard préparé pour les hommes justes, et destiné à être leur ét nel héritage. Au nord de ce jardin se trouve une région

(1) *The Book of the secrets of Enoch*, translated from the Slavo by R. MORFILL and edited with introduction, notes and indices H. CHARLES; in-8 de XLVII-100 pages. Oxford, at the Claren Press, 1896. 7 fr. 50.

règnent des ténèbres impénétrables, et où sont torturés les méchants. Au quatrième ciel se trouvent le soleil et la lune, accompagnés d'étoiles et d'anges, des phénix et des chalkidris (serpents d'airain ?). Au cinquième ciel sont les Grigori (du grec Εγρηγορο veilleurs), anges frères de ceux qui ont désobéi ; depuis la chute de leurs compagnons, ils sont tristes et silencieux. Au sixième ciel se trouvent les archanges préposés à la marche des astres et au gouvernement du monde. Au septième ciel, Hénoch vit les armées des grands archanges et des puissances célestes ; elles se tiennent devant Dieu et chantent ses louanges. Hénoch est amené devant le trône de Dieu ; celui-ci ordonne à l'ange qui écrit les actions divines de lui dicter toutes les œuvres du ciel et de la terre. Trois cents soixante-six livres furent écrits ainsi. Dieu explique ensuite lui-même à Hénoch comment le monde et l'homme ont été créés en six jours, et lui dit qu'après le septième jour, il y aura une semaine de milliers d'années, puis un jour de mille ans, et puis un temps où cessera toute computation ; il n'y aura plus ni années, ni mois, ni semaines, ni jours, ni heures.

Hénoch est renvoyé sur la terre pour raconter à ses enfants tout ce qu'il a vu, pour leur remettre ses livres, et les exhorter à marcher dans la voie du Seigneur. Après avoir accompli cette tâche, et béni ses enfants, il est de nouveau enlevé au ciel par les anges.

Ce livre singulier soulève une foule de questions critiques et historiques, que M. Charles a exposées dans son introduction. La version slave du livre d'Hénoch est en deux recensions, dont l'une, plus longue, existe en deux manuscrits, et l'autre, plus courte, en trois ; c'est à l'aide de ces deux recensions, traduites du slave par M. Morfill, et d'un texte slave préparé par le professeur Sokolov et formé à l'aide des cinq manuscrits, que M. Charles a établi son texte. D'après lui, la majeure partie du livre aurait été écrite primitivement en grec ; cela ressort très nettement de l'étymologie d'Adam, qui n'est possible qu'en grec ; du fait que l'auteur emploie fréquemment l'Ecclésiastique et le

reproduit souvent mot pour mot, et que sa chronologi celle des Septante. Quelques parties ont été écrites hébreu; mais la preuve donnée ne nous paraît pas c cluante. Le livre a été écrit en Egypte, et probablemen Alexandrie; l'auteur était un Juif helléniste. Il con l'Ecclésiastique, la Sagesse, l'Hénoch éthiopien, Phil et parle du temple de Jérusalem comme encore exista de là on peut conclure que ce livre a dû être écrit dan première moitié du 1[er] siècle après Jésus-Christ. Il a beaucoup lu autrefois, et on en trouve de nombr souvenirs dans les écrits subséquents ; l'Apocalypse Moïse, l'Apocalypse de Paul, l'Ascension d'Isaïe. Origè *de Principiis*, 1, 3, 3, le Testament de Dan, 5, celui Nephtali, ont nommé ce livre par son nom.

Ses rapports avec les écrits du Nouveau Testament s assez déconcertants. Il ne connaît aucune doctrine s cifiquement chrétienne, ignore la résurrection des corps, parle jamais du Messie et cependant contient des passa qui reproduisent presque identiquement des textes Nouveau Testament. « Heureux, dit-il, celui qui étab la paix »; cf. *Matth.*, V, 9. — « Je ne jurerai pas par serment, ni par le ciel, ni par la terre, ni par aucu créature que Dieu a faite. S'il n'y a pas de vérité par les hommes qu'ils jurent par un mot, oui, oui, ou no non ; cf. *Matth.*, V, 34. — Par les œuvres qu'ils ont fait ils seront connus ; *Matth.*, VII, 20. — « Ayez confian ne soyez pas effrayé »; *Matth.*, XIV, 27, est souvent rép dans Hénoch. — Cette place (le Paradis) est préparée po le juste, comme un éternel héritage ; cf. *Matth.*, XXV, 3 — « Heureux celui qui exécute un juste jugement, n'atte dant rien en retour »; cf. *Luc*, VI, 35. — « Dans le mon à venir il y a plusieurs demeures préparées pour les homme cf. *Jean*, XIV, 2. — « Je vis là (au septième ciel...) l dominations, les principautés, les puissances; cf. *Col.*, 16; *Eph.*, I, 21; *Rom.*, VIII, 38. — « J'ai commandé q les choses visibles sortiraient des invisibles; cf. *Hébr.*, XI, On pourra encore comparer: *Hénoch*, I, 5 et *Apocalypse*, I, 1 *Hén.*, XLII, 1 et *Ap.*, IX, 1; *Hén.*, LXV, 7 et *Ap.*, X, 5,

Au troisième ciel se trouve le paradis céleste, qui pourrait rappeler le troisième ciel, où fut ravi Saint-Paul, II *Cor.*, XII, 2, 4, et qu'il appelle le paradis. Dans ce paradis se trouve l'arbre de vie, ainsi qu'il est dit dans l'*Apocalypse*, II, 7 : « A celui qui vaincra, je ferai manger de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de Dieu ». Au nord se trouve le lieu où souffrent les méchants, disposition qui rappelle la scène de Lazare, transporté dans le sein d'Abraham, et du mauvais riche qui, de l'enfer, voit de loin le pauvre heureux. Chez Hénoch, entre les justes et les pécheurs, il y a un mur infranchissable, tandis que dans l'Evangile c'est un abîme qui sépare Lazare du mauvais riche, *Luc*, XVI, 19-31.

Ces rapprochements entre le Nouveau Testament et Hénoch sont-ils fortuits ou bien s'expliquent-ils par une source commune qui serait la tradition orale ? c'est ce que nous ne pouvons dire. Quoi qu'il en soit, ils prouvent combien ce livre sera précieux pour l'étude des idées religieuses au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Remercions les deux savants qui ont uni leurs efforts pour nous communiquer ce nouvel apocryphe, et espérons que M. Charles nous donnera bientôt une étude définitive sur ces apocryphes juifs.

E. JACQUIER.



REVUE HISTORIQUE

HISTOIRE MODERNE

I. Edmond BIRÉ, *Les défenseurs de Louis XVI;* Lyon, Vitte, 1896, i 307 p.
II. Mme de CHASTENAY, *Mémoires* publiés par Alphonse ROSEROT, t. I, *L cien régime. La Révolution;* Paris, Plon, 1896, in-8, VIII-488 p., 2 traits.
III. Albert SOREL, de l'Académie française, *Bonaparte et Hoche en 17* Paris, Plon, 1896, in-8, 340 p.
IV. Huon de PENANSTER, *Une conspiration en l'an* XI *et en l'an* XII; P Plon, 1896, in-12, XI-327 p.
V. Général baron THIÉBAULT, *Mémoires* publiés par Fernand CALMET t. IV, 1806-1813, t. V, 1813-1820; Paris, Plon, 1895, 5e édition, i 598 et 525 p., 2 héliogravures.
VI. Général comte de SAINT-CHAMANS, *Mémoires*, 1802-1832; Paris, P 1896, in-8, 542 p., héliogravure.
VII. Lieutenant WOODBERRY, *Journal. Campagnes de Portugal et d'Espa de France, de Belgique et de France*, 1813-1815, traduit de l'anglais Georges HÉLIE; Paris, Plon, 1896, in-12, XV-365 p.
VIII. H. THIRRIA, *Napoléon III avant l'Empire*, t. II; Paris, Plon, 1 in-8, 591 p.
IX. Duc de PERSIGNY, *Mémoires* publiés avec des documents inédits, avant-propos et un épilogue, par M. H. de LAIRE, comte d'ESPAGNY, anc secrétaire intime du duc; Paris, Plon, 1896, in-8, XX-512 p., portrait.

I. On s'imagine communément que le procès et l'ex cution de Louis XVI s'accomplirent sans que personne do nât un témoignage de sympathie à l'infortuné monarqu sans que nul — Desèze, Tronchet et Malesherbes except — s'intéressât à sa cause.

M. Edmond Biré prouve que, grâce à Dieu, il n'en f



pas ainsi ; il y eut des dévouements admirables, assez nombreux « pour sauver, à défaut de la vie du roi, l'honneur de la nation ».

Il y eut d'abord, outre quelques membres de la Convention nationale qui se distinguèrent par une noble et ferme attitude, les hommes courageux qui demandèrent à défendre Louis XVI mis en jugement. Les uns, Lally-Tolendal, Malouet, Mounier, Bergasse, Cazalès, de Narbonne, d'Aubier de Lamontille, avaient passé à l'étranger. Les autres étaient restés en France ; M. Biré recueille leurs noms, illustres ou obscurs, depuis ceux des avocats de Paris, Berryer, Tronson du Coudray, etc., qui décidèrent que, si l'un d'eux était honoré du choix de Louis XVI, il commencerait sa plaidoirie par ces fières paroles : « J'apporte à la Convention la vérité et ma tête », jusqu'à Brun de Condamine, qui déclarait « n'avoir reçu de Louis XVI qu'une détention à la Bastille », mais que les vertus du roi avaient touché, — jusqu'à l'impure courtisane Olympe de Gouges qui se réclamait, auprès des révolutionnaires, de son titre de « franche et loyale républicaine, sans tache et sans reproche ».

Il y eut des Français qui, pour la délivrance de Louis XVI, offrirent de l'argent et, mieux encore, leur vie. « Citoyen président, écrivait à la Convention, dans le style de l'époque, une jeune fille qui signait *Julie*, je ne suis point aristocrate, mais je suis jeune et sensible, et les malheurs de Louis XVI déchirent mon cœur. S'il doit périr, je m'offre pour victime à sa place. En vain direz-vous que le sang d'une femme ne vaut pas celui d'un roi ; nous sommes tous égaux, et mon âme est aussi pure que la sienne ».

Il y en eut qui se proposèrent comme otages pour obtenir la liberté de Louis XVI et de sa famille. Ici encore les noms modestes se mêlent aux grands noms de la France. « Je suis pauvre, écrit un cultivateur, mais je porte un cœur sensible, un cœur français ; si l'on ne me juge pas indigne d'un tel honneur, j'irai prendre ses fers ». Les femmes ne furent pas les moins empressées à s'inscrire dans ces listes que publiait la *Gazette de Paris*.

Il y eut ceux qui défendirent le roi par la plume, e
premier rang, André Chénier. Mémoires justificatifs,
nymes ou non, articles de journaux, affiches, placard
multiplièrent. Les risques n'étaient pas médiocres; pre
tous les défenseurs de Louis XVI payèrent de leur tête
fidélité. Mais rien n'entamait ces vaillances.

Puis, ce furent les manifestations sur la place publi
ce furent, en province, des adresses à la Convention
protester contre le sort fait au roi, et, à Paris, des dép
tations de femmes du peuple qui essayèrent, à mai
reprises, d'exprimer à la barre de la Convention l
vœux pour l'auguste accusé; et ce fut aussi le concours
prêtèrent à Desèze, à Tronchet et à Malesherbes, quel
jeunes gens intrépides, parmi lesquels figurait Hyd
Neuville. Qu'elle est touchante, dans sa naïveté, la pa
de ce cocher de fiacre qui tous les jours conduisait Ma
herbes au Temple et le ramenait chez lui, et qui, un s
ayant dû attendre plus longtemps que d'habitude par
froid vif, disait: « Ah! bah! pour une cause pareille
souffrirait bien autre chose. — Oui, vous, mon ami, c
fort bien, répondit Malesherbes, mais vos chevaux! —
chevaux! Monsieur, mes chevaux pensent comme moi

Après la condamnation de Louis XVI, il y eut, pou
sauver, de suprêmes efforts. On se préoccupa d'émouv
le peuple par des romances, comme la *Complainte*
Louis XVI aux Français, sur l'air de *Pauvre Jacques*, de
nue si vite populaire. Des pétitions furent signées
réclamaient un sursis à l'exécution du jugement. Le j
même où se consomma « le grand crime », au moment
la voiture qui conduisait Louis XVI à l'échafaud arriv
devant eux, quatre braves s'ouvrirent un passage à trav
le quadruple rang des hommes armés qui formaient u
haie le long du cortège, en criant: « A nous ceux q
veulent sauver le roi »!

L'assassinat de Louis XVI ne refoule point le flot d
affections qui allaient à lui. A la nouvelle du régicid
plusieurs personnes meurent de douleur. Des voix s'él
vent pour célébrer ses vertus et l'héroïsme de son sacrific

Et comme le girondin Dulaure a l'impudence d'attribuer l'intrépidité de Louis à un copieux déjeuner et d'appuyer son récit sur le témoignage du bourreau, Sanson, ce défenseur inattendu de Louis XVI proteste et rétablit la vérité, « dans une lettre qui, sous sa plume, est d'une singulière éloquence, et où il y a comme un écho de cette parole du centenier, qui a traversé les siècles : *Vere hic homo justus erat* ». Je reste très convaincu, dit-il en terminant, que Louis « avait puisé cette *fermettée* dans les principes de la religion, dont personne plus que lui ne paraissait *pénétrée ny* persuadé ».

Ne sont-ils pas eux aussi, sans le savoir, malgré eux, les défenseurs posthumes de Louis XVI, ces hommes de la Commune qui ont vécu avec lui au Temple, et dont les dires, très authentiques, prouvent combien Michelet a été étourdi en prétendant que l'histoire de la captivité du Temple, telle que la rapportent ceux qui se trouvaient alors auprès de Louis XVI, est une fable inventée par les royalistes ?

Enfin, à l'extrême opposé, il existe un *défenseur* incomparable de Louis XVI, Pie VI. M. Biré a eu l'idée heureuse de reproduire l'allocution du 17 juin 1793 sur le roi martyr, cette page d'histoire que les historiens s'accordent à passer sous silence.

On aimera le livre de M. Biré. Le sujet est d'un intérêt qui ne s'épuise pas. Et c'est un réconfort de voir que, même à cette époque troublée et néfaste, pendant que le mal poursuivait son œuvre, le bien n'avait pas disparu : alors, comme aujourd'hui et comme toujours, les hommes de haine et de crime étaient tapageurs, et, par leur bruit assourdissant, par leur audace dans l'infamie, ils donnaient presque l'illusion d'être seuls, ils étouffaient le cri du devoir et de la justice, mais ce cri fut poussé par une multitude d'âmes.

Est-il besoin de dire qu'il y a dans ce volume beaucoup de science, beaucoup d'exactitude, et un style limpide et vivant ? Non, sans doute : tout le monde sait quelles sont les habitudes de M. Biré et qu'il connaît, comme pas un, tout ce qui touche à la Révolution française.

II. Un document nouveau, instructif et d'une lectu agréable, sur la période révolutionnaire, ce sont les *M moires* de Mme de Chastenay, que l'auteur, née à Paris, avril 1771, et morte à Châtillon-sur-Seine, en mai 185 a écrits de 1810 à 1817.

Issue d'une noble famille de Bourgogne, d'un père q devint député aux Etats généraux et d'une mère dont el parle infatigablement comme d'une « merveille d'amo et de grâce », chanoinesse, à l'âge de quatorze ans, chapitre d'Epinal — ce qui lui valut, quoiqu'elle n'a jamais été mariée, d'être appelée *madame* —, vive, intell gente, passionnée pour l'étude, pour toutes sortes d'étude lettres, philosophie, religion, poésie, botanique, langu étrangères, dessin, musique, ayant, de bonne heure, pas « pour un prodige », pour « un vrai phénix », avide louanges et de fêtes mondaines, heureuse de briller, ba bleu, mais sans le ridicule qui s'attache aisément à cet profession, encline, au moins dans sa prime jeunesse au fort des épreuves, à la piété, éprise, « avec une ra candeur », d'idées libérales, d'une « exaltation presqu républicaine », fine, souple, vaillante, contrainte, pou sauver la vie et la fortune des siens, à de longues déma ches qui la mirent en contact perpétuel avec les hommes a pouvoir, mêlée aux événements qui ont marqué la fin d XVIIIe siècle et les débuts du nôtre, Mme de Chastena note ses impressions et ses souvenirs sur les gens et sur l choses.

Tout cela est esquissé d'une touche légère et délicat qui rappelle, par intervalles, les jolis pastels du XVIIIe siècl Les *Mémoires* feront plus, pour la renommée littéraire d Mme de Chastenay, que *les Mystères d'Udolfe traduits d l'anglais d'Anne Radcliffe*, et que les trois volumes du *Cale drier de Flore*, auxquels pourtant M. Bernardin de Sain Pierre « voulut bien sourire ».

La vie et les mœurs de l'ancien régime expirant reviven dans ces pages, et aussi la Révolution, avec ses délires e ses grimaces, et quelques-uns de ses coryphées principaux Comme M. Edmond Biré, Mme de Chastenay montre qu

tout ne fut pas vice et crime pendant la Révolution; entre divers points dignes de remarque, celui-là mérite de nous arrêter un instant.

Il y eut de la générosité et de la noblesse de caractère dans le peuple, dans les classes moyennes, un peu partout, et, de la part de ceux qui pouvaient rendre service, « une obligeance sans mesure ; et ce n'était jamais sans risques ».

Le monde révolutionnaire lui-même fut accessible à des sentiments humains : Mme de Chastenay insiste là-dessus, et son témoignage a du prix, car elle était du côté des victimes, et elle eut du mal à arracher au monstre des proies qu'il guettait.

Elle ne songe pas à nier les iniquités qui se commirent ; mais elle proteste, à la décharge de leurs auteurs, que souvent la justice leur fit entendre une voix impérieuse et écoutée. Saisis dans l'engrenage des violences, pris par la peur d'être frappés à leur tour s'ils cessaient de frapper autrui, se défiant les uns des autres et ne reculant pas devant une exécution pour n'être point suspects, on les vit s'adoucir, prêter aide à « une infinité de personnes », leur donner l'occasion d'apprécier des « demi-vertus », de « bénir des demi-bienfaits », faciliter une évasion, travailler secrètement à sauver des vies compromises. Au besoin, ils affectaient des allures grossières, leurs paroles ne respiraient que menaces, et, sous des dehors rudes et haineux qui écartaient de leurs personnes les soupçons du pouvoir, ils se livraient, à l'insu même de leurs obligés, à une œuvre de délivrance.

Mme de Chastenay a, sur cette matière, des indications dont il y a lieu, croyons-nous, de tenir compte, sans toutefois, que l'historien doive toujours se trouver aussi indulgent qu'elle. En particulier, elle trace de Fouché et de Réal, qui la servirent, un portrait qui n'est pas ressemblant. Fouché ne fut certes pas un homme « d'une bonté si indépendante et si vraie », et Réal n'a pas été que « bienveillance », « franchise » et « grâce enchanteresse ».

Du reste, si Mme de Chastenay atténue quelques-unes

des horreurs de la Révolution, si elle n'en donne pas — t n'est point son but — un récit détaillé, il y a nombre de s pages qui éclairent d'un jour lugubre les excès du despo tisme d'alors.

Pour vivre, il fallait « ne marquer d'aucune manière » Le pantalon était proscrit, « comme une chose affectée » On était arrêté dans la rue, sans motif, sur sa mine. O avait contracté l'habitude de ne jamais proférer une plaint « même presque entre soi ; les murs pouvaient écouter e trahir ». Il était dangereux de conserver des jeux de carte « à cause des rois ». Mme de Chastenay se rencontra e prison avec la femme d'un laboureur, incarcérée « pou avoir dit le rosaire ». Semblable punition pour un vieu curé dont le crime était d'avoir dit : « Il vous faudra un ro ne fût-il pas plus grand que le petit bout du doigt » ; – pour un ferblantier qui avait revêtu, le dimanche, son ha bit des dimanches, « un bel habit de drap vert-pomm avec de beaux boutons de nacre » ; — pour un malhe reux qui avait vendu de la poudre de chasse « moins che à prix d'argent qu'au prix des assignats » ; — pour u autre qui avait lu tout haut le journal devant sa porte, u jour que ces mots y étaient contenus : « Un particuli a été arrêté au spectacle pour avoir crié : Vivent Pitt e Cobourg » ! Mme de Chastenay entend dire à un habitan de la campagne : « Je suis en sûreté et tranquille, j'ai fa guillotiner tous mes ennemis » ; deux jours après, il es arrêté. Des prisonniers gémissent dans des caveaux garni de paille, où ils ont à disputer leurs membres à des ra monstrueux, en attendant de les livrer au couperet de l guillotine.

Et longtemps les existences furent en péril. Le 9 thermi dor ne fut libérateur ni aussi promptement ni aussi com plètement qu'on a coutume de le penser. Jusque sous N poléon, on continua de vivre dans l'inquiétude, « car, ta que régna Bonaparte, ses ministres et ses agents ont tou jours eu le droit d'arrêter et n'ont jamais eu celui d'éla gir ».

A traverser pareils jours d'angoisses, les traits même d

visage avaient pris une disposition à ce point sérieuse, qu « c'était presque devenu un acte pénible que de rire ». On l comprend, et l'on ne s'étonne pas, non plus, des paroles d Mme de Chastenay au souvenir de l'année 1794 : « Quel temps, mon Dieu ! que de grâces à vous rendre ! Donnez nous la force de n'être point ingrats ».

III. — La *napoléonite* dont M. de Vogüé signalait jadi les premiers symptômes et l'éruption violente n'est pa près de finir.

M. Albert Sorel publie un volume sur Napoléon, no pas sur Napoléon seul, il est vrai, ni sur la vie entière d Napoléon, mais, comme l'indique son titre, sur *Napoléon e Hoche en 1797*. Ce sont comme deux toiles qui se font pen dant, et qui retracent, avec l'habileté de touche, la scienc du dessin, l'art ferme dont l'auteur est coutumier, ces deu figures, si puissantes et si dissemblables, sur lesquelles s tournaient les regards de la France. De ces jeunes héro elle attendait, à cette date de 1797, la paix glorieuse au dehors, et elle sentait l'heure venue où il appartiendrait à l'un d'eux de façonner à son empreinte, à l'intérieur, le gouvernement de la République.

L'étude consacrée à Bonaparte a pour cadre la périod la plus extraordinaire peut-être de son existence, cell de l'expédition d'Italie et des négociations du traité d Campo-Formio. M. Sorel dégage du vaste ensemble de la littérature napoléonienne des données admirablement clai res, et neuves en grande partie, sur ces événements.

Il ne marchande pas l'éloge à Bonaparte ; il montre à l'œuvre les ressources prodigieuses de son génie. Mais i signale, en même temps, la félure imperceptible qui va s'étendre chaque jour et qui amènera l'effondrement du colosse. « Ce fut, dit-il, depuis son entrée en campagne en mai 1796, jusqu'à son dernier combat, en juin 1815, la condition de Bonaparte ; il n'eut jamais de sécurité pen dant les trèves, et, dans les guerres, il fut toujours con damné à vaincre ou à tout perdre ». A partir du traité, s avantageux et qui ne semblait que gain, de Campo-Formio.

cette alternative se dessine nettement. C'est entre l'Autr che, qui veut en tirer l'expulsion des Français de la riv gauche du Rhin, et la France, qui a résolu d'en faire sorti la réunion de cette même rive gauche du Rhin, un prin cipe de conflits qui jetteront les Français à Vienne e 1805 et les Autrichiens à Montmartre en 1814. C'es aussi l'obligation pour la France, après avoir subjugu le reste de l'Europe, d'exterminer l'Angleterre, pour joui du repos. Bonaparte, qui, une minute, entrevoit les obs tacles et prédit le dénouement fatal, « se cabrera contre l force des choses; il prétendra rompre les destinées, prendr l'histoire à revers, et l'entreprise le conduira de Madri à Moscou et de Moscou à Sainte-Hélène ».

Hoche, quels que soient ses mérites, n'a point l'enver gure de Bonaparte. Il est inégal. Sans dissimuler les point faibles, M. Sorel lui est sympathique. Et cependant après avoir lu les pages qui précisent les vues de Hoch en matière gouvernementale et son rôle dans les antécé dents et dans les suites du coup d'Etat du 18 fructidor après avoir tenté de pénétrer à fond son caractère, on éprouve, malgré qu'on en ait, une impression pénible L'élévation ne lui manque pas, par moments il touche au sublime; mais il y a, chez lui, des contradictions qui dé routent, et comme des chimères d'enfant. Sa rigidité républicaine ne s'effarouche pas de mesures d'une moralité douteuse, et d'équivoques alliances avec ces hommes abo minables, les Laréveillère-Lepeaux et les Barras. Il n'y a pas à dire, le héros a été surfait.

M. Sorel rapporte ces lignes de Carnot : « Le Directoire était arrivé à un tel point de déconsidération qu'à défaut de Bonaparte, quelque autre chef d'armée aurait fait un 18 brumaire comme lui : Hoche peut-être, s'il eût vécu. Je dis *peut-être*, car Hoche avait les qualités du citoyen; et, s'il eût vécu, deux grandes ambitions se trouvant en pré-sance, la plus noble aurait pu paralyser l'autre ». Sur quoi M. Sorel observe : « Ce *peut-être* est le secret du culte, du noble culte que la France républicaine a voué à sa mémoire ». Pour expliquer ces admirations, il y a un *peut-être*, ce qui

est peu; pour justifier les réserves de ceux qui, sans méconnaître les côtés lumineux de sa carrière, sont moins prompts à l'engouement, il y a des défaillances indéniables, et, quand bien même il n'y aurait pas autre chose, il resterait toujours Quiberon.

IV. — Qui n'a entendu parler d'un complot ourdi, en l'an XI et en l'an XII, entre Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau, et qui ne visait à rien moins qu'à assassiner le premier consul? Bonaparte aurait couru un péril extrême et n'aurait échappé, en quelque sorte — le mot a été dit —, que *miraculeusement*. Telle était la légende.

Voici maintenant l'histoire, reconstituée par M. de Penanster, qui la connaît pour avoir vécu dans l'intimité de ceux qui furent mêlés à cette affaire, et pour l'avoir ressaisie dans ces cartons d'archives, dans ces dossiers de la police secrète, qui tôt ou tard délivrent la vérité retenue captive. En fait, il n'y eut pas de conspiration de Cadoudal, de Pichegru et de Moreau : les seuls conspirateurs furent Fouché et... Napoléon.

Fouché, d'abord. Napoléon, qui ne l'aimait pas — ce qui étonne peu — et qui se méfiait de lui, l'avait brusquement écarté du pouvoir, en supprimant le ministère de la police. Comme c'était un personnage à ménager, il avait couvert cette disgrâce d'honneurs, d'argent et de bonnes paroles, disant que, « si d'autres circonstances demandaient un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût plus digne de confiance ». Ces circonstances, Fouché s'appliqua à les faire naître.

Des agents secrets, qu'il dépêcha auprès des réfugiés de Londres, eurent pour mission d'exalter les esprits, de leur représenter la France comme lasse du joug de Bonaparte et désireuse d'une restauration monarchique. Par là, Fouché comptait attirer en France quelques chefs du parti royaliste, et amener une conspiration, apparente ou réelle, dont il tiendrait les fils et qui lui fournirait l'occasion de montrer qu'on ne pouvait se passer de lui.

Quand les royalistes furent sur le point de tomber dans

le piège, Fouché avisa d'y prendre également le génér Moreau. Son instinct de policier génial l'avait averti qu là était le nœud de la situation. Avec son esprit jalou Bonaparte voyait dans le vainqueur de Hohenlinden u ennemi personnel. Du jour surtout où il avait réso d'établir l'Empire, il s'était promis d'anéantir le crédit c celui que l'opinion considérait « comme le centre de tout les tentatives qui pourraient être faites, dans la nation c dans les armées, pour sauver la République ».

Mais comment compromettre Moreau avec ces Bourbo dont il était si éloigné? Fouché comprit qu'il n'y ava qu'un intermédiaire possible : Pichegru. Moreau ne ref serait pas un rendez-vous à Pichegru, son ancien che pourvu qu'on évoquât ses souvenirs de confraternité mil taire, et celui-ci, irrité contre le premier consul qui l fermait l'entrée de la France, tiendrait à sonder Moreau, on lui affirmait que Moreau désirait s'entretenir avec lui était disposé, le cas échéant, à aider les princes. Les émi saires de Fouché firent donc miroiter aux yeux des roy listes la promesse du concours de Moreau.

Instruit de ce manège, Bonaparte n'hésita point à en tir parti. De concert avec Fouché, il activa les manœuvres q allaient démonétiser Moreau auprès de l'armée et le perd en l'entraînant, malgré lui, dans une conspiration dont ne se doutait pas.

Le rôle des trois prétendus conjurés, Moreau, Pichegr et Cadoudal ressort du volume de M. de Penanster av précision.

Il ne fut jamais question, quoi que Fouché et Bonapar en aient dit, d'assassiner le premier consul, mais de l enlever le pouvoir comme, au 18 brumaire, Bonaparte ava renversé le pouvoir établi pour y substituer le sien.

Le projet, d'ailleurs, n'eut pas même un commenceme d'exécution. Cadoudal se borna à venir à Paris pour s'a surer, sur place, de la véracité des renseignements fourn aux princes. Il ne tarda pas à se convaincre de leur fausse absolue, ce qui le décida à demeurer tranquille.

Quant à Pichegru, il passa en France, avec quelque

fidèles de la royauté, afin de vérifier l'exactitude des infor-
mations transmises par Cadoudal et si en désaccord ave
celles qui avaient cours à Londres. Une entrevue entr
Moreau et lui, préparée par le traître Lajolais, qui avait ét
leur compagnon d'armes, n'eut pas lieu parce que Morea
sut, au dernier moment, que peut-être Cadoudal s'y trou-
verait. Deux visites de Pichegru à Moreau, visites qu
Moreau subit sans les avoir provoquées et presque à so
corps défendant, l'une toute de politesse, courte et insigni-
fiante, devant témoins, l'autre sans témoins, mais don
Pichegru sortit de mauvaise humeur, et dans laquell
Moreau lui déclara — ainsi qu'il en déposa plus tard —
« que le gouvernement était tellement consolidé que vou-
loir l'attaquer serait une pure folie, en tout cas qu'il n
s'associerait pas à une telle révolution », telle fut la pa
des deux généraux dans le *complot*.

Ce fut assez pour accuser Cadoudal, Pichegru et Morea
d'avoir voulu attenter, d'un commun accord, à la vie d
premier consul.

Il faut lire les détails du procès qui s'ensuivit, des moyen
odieux, espionnage, intimidation, horreurs du cachot, fal-
sifications de textes, mensonges de témoins, etc., auxque
Bonaparte et Fouché recoururent pour mettre debout, ave
un semblant de vérité, une conspiration qui était leu
œuvre, et arracher à une cour, triée sur le volet pourtan
un verdict tel qu'ils le voulaient.

Pichegru se suicida en prison, au dire de ses ennemis, —
fut étranglé, pense M. de Penanster non sans une for
vraisemblance. Georges Cadoudal monta bravement su
l'échafaud. Dans une première délibération, sept voix cont
cinq acquittèrent Moreau; mais une condamnation fu
exigée, et la pression fut telle qu'il y eut un compromi
entre la majorité et la minorité pour infliger à l'accusé deu
ans de prison. C'était trop peu au gré de Napoléon qui e
fut courroucé. Il se débarrassa de ce dangereux rival e
l'autorisant à partir pour l'Amérique; loin de la France
Moreau n'était plus une gêne.

Déjà Bonaparte avait profité du surcroît de popularit

qu'il avait conquis dans les masses dès que la Fran trompée, avait cru que le premier consul avait échap providentiellement au fer homicide d'ennemis farouche il s'était fait proclamer empereur. En récompense de s bons services, Fouché redevenait ministre, « en attenda le jour où il serait fait duc d'Otrante, et, pour la honte la monarchie, ministre de Sa Majesté très chrétien Louis XVIII ».

V. — *L'Université catholique* a entretenu ses lecteur au fur et à mesure qu'ils paraissaient, des trois premie volumes des *Mémoires* de Thiébault; les tomes IV et complètent cette publication importante.

Ils nous font assister aux désastreuses campagnes d Portugal et de 1813, et à la chute du « petit gas » cors devenu l' « être colossal » qui tenait dans ses mains le destinées de l'Europe.

L'heure est passée des incomparables gestes de guerre l'aigle française se déshabitue des triomphes; dès l'entré en Espagne, il semble qu'on entende le *Finis venit veni finis* du prophète et, de catastrophes en catastrophes, o est emporté aux abîmes où s'engloutira la grandeur d Napoléon.

Aussi la lecture de ces pages est-elle navrante. On y trouve, comme dans celles qui ont précédé, le sang répandu le vol, l'injustice oppressive, la jalousie des généraux, leur folles ambitions, le dévergondage des mœurs, et, pour faire oublier ou, du moins, pour atténuer ces laideurs, i n'y a plus le sourire de la gloire.

Thiébault demeure le conteur alerte que nous avons connu, le général brave, intelligent, qui se croit honnête quoiqu'il ne se console pas de l'échec d'une combinaison odieuse qui l'aurait rendu « diablement riche » (IV, 153), d'un caractère peu commode, plein d'admiration pour lui-même, mécontent des passe-droits, des oublis, dont il est ou prétend être l'objet, et qui paye sa mauvaise humeur en propos malins, en critiques à l'emporte-pièce. Très dur pour les Bourbons, il n'épargne pas l'empereur, et il a

pour quelques-uns de ses compagnons d'armes, sans en excepter les plus illustres, des sévérités que rien ne dépasse.

Ah! que décidément le passé est difficile à connaître! Ces maréchaux, ces généraux de l'empire que nos imaginations d'enfants se représentaient comme des héros sans tache et dont la plupart des historiens faisaient des demi-dieux, voilà qu'ils sont tout autres dans cette multitude de livres nouveaux : combien qui descendent de leur piédestal, et, pour accroître nos embarras, pour embrouiller nos idées, combien qui sont jugés contradictoirement par des témoins qui semblent d'égale valeur! Auquel s'en rapporter? Comment discerner le faux? Dans un récent article de *La Quinzaine* (1er juin 1896), M. P. Bondois est d'avis que la correspondance impériale, les archives des ministères et des pays étrangers méritent créance, au besoin, contre les *Mémoires*. Est-ce toujours sûr? Thiébault, précisément, ne nous met-il pas en garde contre ces pièces officielles rédigées après coup et où l'exactitude historique a été souvent outragée, où l'honneur d'une victoire a été enlevé au général vainqueur et attribué à tel autre qui n'avait été pour rien dans l'issue de la bataille? Qu'il vienne, vite, si jamais il doit exister, celui qui dissipera les incertitudes et qui, déchirant le voile, nous mettra en face de la vérité enfin apparue!

Les *Mémoires* de Thiébault sont de ceux qui inquiètent. Manifestement, l'auteur est de bonne foi, et il a vu beaucoup et il sait voir. Mais avec cela, c'est une imagination vive et une de ces âmes qu'aisément la passion aveugle.

Il appelle Wellington un « héros de bricole et de hasard »; dans sa haine contre les Bourbons, il adopte la stupide légende qui fait de Charles X un « jésuite à robe courte » qui « disait la messe tous les matins mais ne consacrait pas », et il répète que le véritable Fouquier-Tinville des nobles que 1793 et 1794 envoyèrent à l'échafaud était à Coblentz, et que Robespierre n'était que l'agent du futur Louis XVIII qui, par lui, punissait de mort ceux qui n'avaient pas émigré. Quand on affirme, sans sourciller, des niaiseries de ce calibre, évidemment on se discrédite; la

méfiance est éveillée, le lecteur se demande jusqu'à q point sont sérieuses telles attaques contre un Mortier, exemple, contre un Dorsenne — cher à M. Paul Bourg rappelez-vous *Cosmopolis* — un Davout, la bête noire Thiébault certainement injuste envers lui, et tant d'aut rivaux de gloire et d'honneurs.

En somme, les volumes de Thiébault sont très curieu mais il importe de s'en servir avec prudence.

Entre une foule de choses qui pourraient être signalé recueillons un de ces épisodes dont le récit est de natur intéresser également ceux qui étudient l'histoire pour el même et ceux qui y cherchent avant tout une matière à r flexions philosophiques.

On connaît le mot de Joseph de Maistre : « Une batai perdue c'est une bataille qu'on croit avoir perdue ». Eyl en fournit une preuve. Rien n'était décidé lorsque la nu fit cesser le feu; l'armée française ne pouvait se vant d'aucun avantage, elle n'avait réussi qu'à se maintenir da ses positions, et ces positions parurent si peu rassurant que Napoléon donna ordre de les quitter à minuit. Le g néral Gauthier fut chargé de couvrir le corps de Davout, ce qui lui valut de partir le dernier. Resté seul en ligne, remarqua des mouvements dans le camp des Russes. s'approcha d'eux et constata que les Russes battaient en r traite. Aussitôt, Davout prévenu communiqua la granc nouvelle à l'empereur « en la donnant comme de lui » Napoléon ramena ses troupes aux positions abandonnée et, « le jour venu, nous chantâmes victoire ».

VI. — Sans valoir ceux de Thiébault ou de Mme d Chastenay, les *Mémoires* du général comte de Sain Chamans ont droit à un bon accueil.

L'auteur est un cadet de noble famille, né à Paris l 20 septembre 1781, qui fut successivement engagé volon taire au 9e régiment de dragons, aide-de-camp de Soult, d 1804 à 1811, puis colonel sous l'Empire et la Restauratior gentilhomme de la chambre du roi, inspecteur de cavale rie et général. Il était quelque peu grognon, quelque pe

fêtard aussi, et non difficile sur la qualité des divertissements, et ne se gênant pas pour le dire, sous prétexte qu'il ne sera plus quand on le lira et qu' « on ne rougit pas dans le tombeau », content de sa personne, de sa figure qu'il trouvait charmante, de sa valeur qui était réelle, de ses talents qui faisaient de lui, à son avis, « le meilleur colonel de l'armée française dans les premières années de la Restauration ». Légitimiste convaincu, il regardait comme le bonheur suprême d'être de service à la cour, ce qui lui permettait d'approcher du roi, « et particulièrement de s'asseoir à sa table et quelquefois même à son côté » ; il était homme à comprendre le mot de cette douairière du faubourg Saint-Germain qui disait à son petit-fils, lequel avait été le commensal de Louis XVIII, que « cela valait mieux que cinquante mille livres de rente ».

Les *Mémoires* vont de 1802 à 1832. Saint-Chamans les a écrits à des époques diverses, « non pas dans l'intention de faire un livre, dit-il, mais seulement de raconter aux miens les choses que j'ai vues et la part que j'y ai prise », et, en effet, il n'enregistre que les événements dont il a été le témoin ou l'acteur.

Il est utile à entendre sur les débuts de la Restauration, sur les fautes qu'elle commit, sur les princes « faits pour être dupes » et qui l'ont été, sur la cour de Louis XVIII, si « gracieux », si « roi dans son fauteuil » d'où il ne pouvait bouger, et si frivole !

Ancien aide-de-camp de Soult, Saint-Chamans donne sur ce maréchal, en particulier à l'occasion de la campagne hispano-portugaise de 1809-1811, des renseignements qui sont loin de le grandir.

Ne serait-il pas ici un peu suspect ? C'est une question qui se pose, car il finit, il le raconte lui-même, par se brouiller avec Soult. Pourtant, il est a remarquer que Saint-Chamans ne nie pas ce qu'il doit au maréchal, qu'il lui reconnait des mérites exceptionnels, qu'il ne s'acharne pas de son mieux à le charger, puisqu'il ne dit rien de ses pilleries en Espagne, et qu'il n'était pas si mal disposé envers lui, attendu que, en 1819, il obtint du roi la grâce de

Soult exilé à cause de son rôle durant les Cent-jou D'ailleurs, Thiébault est encore plus explicite. Le tém gnage de ces deux généraux, qui n'avaient aucun inté commun et qui, au contraire, étaient aussi divers q possible l'un de l'autre, est écrasant pour la mémoire Soult; des points demeurés obscurs de par la volonté Napoléon sont éclaircis.

Aux yeux de Saint-Chamans, Soult se distinguait p une rare perspicacité dans les affaires ; « il n'oubliait rie et il était propre aux plus petits détails comme aux pl grandes opérations ». Souple et ferme, il aimait les entr prises vigoureuses, quitte à payer le moins possible de personne et à « se mettre soigneusement à l'abri c danger ».

Il conçut le projet d'obtenir la royauté du Portugal. I là une conduite louche, qui entraîna l'évacuation désas treuse de ce royaume.

Soult nourrissait une inimitié très vive à l'endroit d maréchal Ney, qui le lui rendait avec usure. Il semble que devant l'ennemi, cette haine réciproque aurait dû désar mer, et que les intérêts supérieurs de la patrie étaient asse graves pour primer ces mesquines rancunes personnelles Il n'en fut rien. Les adversaires s'épiaient et faisaient cam pagne, chacun de son côté, évitant de se donner la main e d'unir leurs efforts, au risque de laisser écraser les trou pes françaises.

Ce n'est pas la moindre horreur de tant de guerres, plu ou moins glorieuses vues à distance, lamentablement tris- tes et révoltantes quand on les examine de près.

VII. — Woodberry, qui s'occupe, ainsi que Thiébaul et Saint-Chamans, de la campagne de Portugal et de celles de 1814 et de 1815, appartient, lui, à l'armée anglaise. Quoique dépourvu de mérite littéraire et bien qu'il n'en sorte rien de très nouveau pour l'histoire — si ce n'est cette simple ligne, si éloquente dans sa simplicité quand on songe qu'elle a été écrite le 17 juin 1815, veille de Water- loo : « Je crois que si l'ennemi avait insisté ce soir, rien

n'aurait pu l'empêcher d'être à Bruxelles demain matin » —, son *Journal* est utile à connaître, car il nous aide à saisir la pensée d'un adversaire sur les luttes qui ont précédé l'agonie impériale, et nous dévoile l'état d'âme de nos vainqueurs, les sentiments qui les animaient. Habitués à nous juger entre nous, il n'est pas sans profit et il est piquant de savoir comment nous apprécient les autres.

Toutefois, ce que Woodberry a mis de plus intéressant dans son *Journal*, c'est lui-même. Il se raconte au jour le jour avec une candeur et une abondance de détails amusantes.

Il offre le type assez exact de l'anglais de valeur morale moyenne. C'est un honnête homme, d'une honnêteté quelque peu bourgeoise et sans beaucoup d'élévation, qui ne s'effarouche pas de certains écarts de conduite, ami du bien-être et du confort, cela va sans dire, esprit toujours en éveil et ouvert, sauf quand il s'agit du catholicisme.

Le *Journal* commence et s'achève par une prière, et, de temps à autre, après une bataille, par exemple, le nom de Dieu vient sous la plume du jeune lieutenant.

N'en concluez pas que Woodberry est un mystique ou même un chrétien d'une trempe exceptionnelle. Le boire et le manger ont plus de place dans ses notes quotidiennes que les choses de la religion. Quand il peut écrire, et cela lui arrive souvent : « J'ai bien joué de la fourchette et du couteau, et je n'ai pas épargné le vin », il est heureux. Et il décrit ses menus, et il avoue ses « soûleries », et il ne se chagrine pas de voir ses amis « bestialement ivres », et, quand il les invite à sa table, c'est un de ses plaisirs de les renvoyer bien « ronds ». Il entretient des relations légères, il est de toutes les fêtes, quitte à constater, quand elles sont licencieuses, que sa « pudeur a été offensée ». A l'instar de Wellington qui « jure comme un troupier », il s'emporte, pour un rien, en jurements qu'il regrette après coup et dont l'habitude lui pèse.

Chemin faisant, Woodberry admire les pays qu'il traverse, et cela pour la beauté de leurs paysages, pour le charme de leur lumière et de leur ciel « si serein et si clair »,

et volontiers il y fixerait sa tente. « Ce pays est certain ment, sous plus d'un rapport, un paradis à côté de l'Ang terre, dit-il d'un coin de l'Espagne; quel malheur qu'il soit pas habité par les Anglais » ! Voilà le cri du cœur ! midi de la France et la Touraine ne l'enchantent p moins : « Si jamais je devais quitter mon pays natal, c'e Tours ou les environs de Lisse que je choisirais po vivre ».

Autant, sinon plus, que les magnificences de la natur ce qui le ravit c'est la richesse du sol, c'est que les frui sont meilleurs qu'en Angleterre, les raisins « si mûrs et doux », et les vins peu chers et si généreux ! Et lui qui e brave, sans doute, et se bat, s'il le faut, « comme un lion mais sans vouloir la guerre pour la guerre, lui qui est, a fond, pacifique, lui qui tout à l'heure rêvait de la paix, écrit voluptueusement, parce qu'il est choyé dans un châ teau du Bordelais : « J'aime beaucoup cette manière d faire campagne; nous avons un excellent dîner et quan tité de vin de Bordeaux. J'espère que la guerre durera en core un an dans ce pays ».

Il n'est pas, pour cela, infidèle au culte de l'*Old Englana* Pour lui, les Anglaises sont les premières femmes, et sur tout les Anglais sont les premiers hommes du monde. D passage à Gournay, il écrit sur son cahier : « Les gens d'ic ressemblent plus à des Anglais que tous ceux que nou avons vus dans ce royaume, et sont, par conséquent, plu beaux que la généralité des Français ». A Montignac, dan la Charente, les paysans « mangent des yeux » les Anglais « Ils disent, que nous sommes beaux et nous font de compliments sans fin ». Personnellement, il est « reluqué » et sa fierté n'est pas médiocre quand on est ébahi devan son uniforme. Le bon renom de l'Angleterre lui est che à ce point, qu'il voudrait « qu'il y eût un fort droit d douane sur les gens laids qui viennent en France, et qu déshonorent leur pays quand on leur permet d'en sortir ». Et comme il méprise les Bourbons ! « Si j'étais français je ne voudrais pas servir sous une race de si méprisabl apparence ».

Les Français lui plaisent mieux que la maison royale. Il éprouve pour eux une sympathie réelle, il admire leur bravoure, et pendant qu'il couvre de louanges ses ennemis vaincus, il n'a que de la haine et du mépris pour ses alliés, pour ces « lâches canailles d'Espagnols » d'abord, qu'il jubile de voir « bien battus », et plus tard pour les Prussiens, rapaces et cruels, à qui il souhaite toutes sortes de maux.

Napoléon lui-même, « le monstre qui a été si longtemps le fléau des nations », lui inspire du respect et, chose plus rare, de la pitié. Après la première abdication, il souffre de l'entendre injurier « plus qu'il ne convient à un Français de le faire », et, à la pensée de l'évanouissement du songe de la grandeur napoléonienne, il s'écrie : « Hélas ! pauvre Napoléon » !

Ainsi se révèle l'âme point sublime, assez commune, mais loyale, d'un officier anglais qui porte les armes contre la France.

VIII. — Le second volume du *Napoléon III avant l'Empire* va de la présidence de la république au coup d'Etat.

L'auteur continue à puiser à pleines mains dans les discours de l'Assemblée et des banquets, dans les affiches, chansons et journaux, et, parce que son choix est abondant et judicieux, nous avons là une œuvre où l'attrait ne manque point, et qui nous permet de saisir sur le vif la suite des événements.

Du jour où le prince arrive à la présidence, il est manifeste que c'est pour monter plus haut. Qu'il y ait eu des esprits pour ne pas s'en apercevoir, c'est ce que nous avons peine à comprendre.

La *Patrie*, qui n'était pas encore un journal bonapartiste, disait, dans son numéro du 25 décembre 1848 : « Une restauration impériale, la restauration d'un phénomène historique, est une de ces chimères d'érudit traîneur de sabre, qu'il faut traiter avec non moins de pitié que les illusions naïves des bonnes gens qui s'imaginent n'avoir plus bientôt aucune espèce d'impôts à payer ». La *Révolu-*

tion démocratique et sociale du 8 janvier 1849 s'écriait à s[on] tour : « M. Louis Bonaparte empereur ! Quelques pauvr[es] têtes pouvaient nourrir de telles pensées quand l'ex-con[nétable] apparaissait entouré de l'auréole de l'inconnu ; ma[is] aujourd'hui, ah ! laissez-nous rire ».

Pendant que le journal révolutionnaire riait, le prin[ce] faisait son métier de chef qui entend ne pas l'être seul[e]ment de nom, et montrait, avec une certaine crânerie, qu['il] ne consentait pas à jouer le rôle de soliveau. Visait-il d'or[es] et déjà à l'Empire, ou songeait-il seulement à la prolong[a]tion de ses pouvoirs, ce qui était une manière, peut-être i[n]consciente, de s'acheminer vers le trône impérial ? Ce n'e[st] pas absolument clair. En tout cas, les vastes ambitions n[e] tardèrent point, si ce n'était fait dès lors, à s'emparer d[e] lui. « Le dogme Napoléon existe », écrivait le *Dix décem[bre]*; de ce dogme nouveau le prince fut le dieu compla[i]sant et convaincu.

Malgré les progrès de sa cause dans l'opinion publique, des gens s'opiniâtrent à nier la possibilité de la restaura[tion] de l'Empire. L'entreprendre, proclame Bedeau, serait « une archifolie ». Et Lamartine — qu'allait-il fair[e] dans cette galère ? — croyant découvrir en Bonaparte « u[n] homme d'Etat d'un coup d'œil juste et serein, un bo[n] cœur, un grand bon sens, une sincère honnêteté d'esprit, une modestie qui voile l'éclat et non la lumière », bre[f] l'homme de la Providence, laquelle « a mis sa main dan[s] le scrutin » pour le donner à la République, le déclare in[capable] de trahir cette République : « préférer une misé[rable] parodie du 18 brumaire, un calque de gloire derrièr[e] la vitre de l'Elysée, un plagiat sans honneur d'Empire, à l[a] gloire de dévouer un grand nom à un grand peuple, d[e] contribuer à fonder la liberté moderne, je ne l'en soup[çonne] pas ; je le soupçonne de ce qui est sensé et non d[e] ce qui est absurde, de ce qui est grand et non de ce qui es[t] misérable ».

Le prince laissait les Lachâtre peu difficiles à conten[ter] se réjouir de ce bon billet que leur délivrait Lamartine. Quant à lui, non sans traverser de graves embarras, il se

mettait à l'œuvre de reconstruction de l'Empire, avec une audace paisible qui lui valaient cette réponse, un jour qu'i demandait ce qu'on pensait de lui : « On dit que Sixte Quint vient de jeter sa béquille, et qu'il s'apprête à deveni un grand pape ».

M. Thirria expose les moyens dont le prince présiden se servit pour se pousser au pouvoir.

D'abord, il travailla à conquérir les sympathies mili taires. C'était facile; le prestige du nom qu'il portait lu assurait, dans la masse de l'armée, des dévouements et de enthousiasmes.

Puis, c'est le pays entier avec lequel Bonaparte voulu entrer en contact et qu'il se préoccupa de gagner. De là de tournées habilement préparées dans toute la France; ban quets, expositions, inaugurations de chemins de fer, pré sentaient autant d'occasions de se montrer, de prendre l parole, et, comme il en usait bien, comme il possédait l'a de l'à propos, chacun de ses discours était un triomphe.

Avec l'armée, les classes populaires offraient au préter dant un point d'appui indispensable; il témoigna beaucou de sollicitude pour elles.

En outre, il eut le mérite d'éviter ce qui pouvait froisse les anciens partis. Son cousin Jérôme, ambassadeur à Ma drid, ayant critiqué l'alliance du président de la Républ que avec les chefs du mouvement réactionnaire, reçut un lettre de blâme, et quelque temps après sa révocation.

Si Bonaparte fait appel à la conciliation, il le fait aussi la foi chrétienne, « à la foi qui nous soutient et nous perm de supporter toutes les difficultés du jour ». Il multipl les preuves de respect à la religion, et trouve, pour a tester ses sentiments, des mots heureux comme celui-c un soldat, à qui il donne la croix, voulant se mettre genoux pour la recevoir, le prince l'en empêche en l disant : « Un soldat ne doit se mettre à genoux qu devant Dieu ou dans les feux de peloton ». Par s avances aux catholiques, il réussit à les rassurer.

Avec de pareils éléments de succès, la proclamation d l'Empire n'était qu'une question de temps. Le présiden

apparaissait de plus en plus comme « l'homme providen-tiel ».

Aussi ne peut-on qu'approuver le jugement de M. Thir-ria sur le Deux décembre : « L'histoire condamnera le prince, parce qu'il n'est jamais permis de violer une con-stitution librement acceptée ni de manquer à une parole librement donnée; mais elle n'aura garde d'oublier que privé du droit de dissolution, il ne pouvait faire appel au pays, et qu'il avait pour lui la majorité du parlement, la presque unanimité des conseils généraux, la nation entière, y compris l'armée, tout le monde enfin. En même temps, elle condamnera surtout la France, sa complice, son impa-tiente et impérieuse complice. Elle sera indulgente au pré-sident de la République, et elle réservera toutes ses sévé-rités pour l'empereur ».

IX. — L'ouvrier principal de la reconstruction de l'Em-pire, le duc de Persigny, avait écrit sur quelques-uns des faits saillants qui ont marqué le règne de Napoléon III, des *Mémoires* que son ancien secrétaire, M. le comte d'Espagny, a publiés.

Persigny n'est pas tendre pour l'entourage de l'empe-reur. Ecarté des affaires après avoir joué le premier rôle, alors que ses services semblaient devoir le lui maintenir, il rongea son frein avec peine. L'effacement, l'indécision, l'imprévoyance de ceux qui l'avaient supplanté, les *rouhere-ries* du « vice-empereur », M. Rouher, eurent en lui un critique clairvoyant et acerbe.

Dans la pensée de Persigny, les *Mémoires* devaient être la justification de sa conduite. Il est certain que, si Napo-léon III l'avait écouté, bien des fautes n'auraient pas été commises. S'ensuit-il que l'apologie posthume de Persi-gny soit convaincante sur toute la ligne ? Nous ne le pen-sons pas ; en particulier, les catholiques jugeront sévère-ment sa politique religieuse, sur laquelle, pour des motifs qui échappent, il a cru devoir rester muet.

Ces louanges et ces réserves faites, revenons aux antécé-dents de la proclamation de l'Empire.

Persigny indique la fausseté et les périls de la situation d Louis Bonaparte, après le vote du 10 décembre qui l'avai porté à la présidence de la République.

Le prince n'avait à son actif que les deux équipées d Strasbourg et de Boulogne, qui n'étaient pas de taille, pa leur disproportion entre les moyens et le but, à donner un haute idée de son intelligence.

Inconnu, il ne connaissait rien lui-même du monde o il pénétrait inopinément. « Hommes et choses, tout étai nouveau pour lui », et alors que six millions de suffrage le hissaient au pouvoir, « il était réduit à un tel état d'iso lement qu'il n'avait pas un ami dont il pût convenablemen faire un ministre ».

Il tomba dans les mains de Thiers, que Persigny, qui l déteste, appelle « le mauvais génie du pays », et dont l programme était celui-ci : « tenir l'élu du 10 décembre sou la dépendance de l'Assemblée, l'annuler, le garrotter pa les entraves parlementaires, et user sa popularité pou arriver à sa place ». A cette fin, Thiers l'entoura d'u ministère qu'il maniait à sa fantaisie.

D'autre part, la Constitution était faite à souhait pou paralyser l'action du prince président; les hautes classe lui étaient hostiles; les chefs de l'armée n'étaient pas ave lui. A l'étranger, nul ne croyait à son avenir. L'idée géné rale était « que Louis-Napoléon, de sa personne sans con sistance, sans caractère, sans valeur réelle, n'était destin qu'à achever péniblement, en supposant qu'il pût alle jusque-là, le temps légal de sa présidence, et à disparaître au gré et à la satisfaction des hommes considérables du pays, pour faire place à une restauration bourbonienne ou orléaniste ».

Enfin, la hardiesse du prince n'allait pas sans un mélang d'irrésolution, ce qui, à l'heure suprême, faillit tout com promettre.

Après le coup d'État du 2 décembre, les circonstance invitaient à aller jusqu'au bout, à substituer l'Empire à la République, dont le nom seul surnageait encore. Quand Persigny, devenu ministre de l'intérieur le 22 janvier 1852

le pressa d'aller de l'avant, le prince fit la sourde oreill En septembre 1852, à la veille du voyage du président dar le Midi, sous une forme voilée, Persigny saisit ses collègu du ministère de la question de la proclamation de l'Empir « Quelle attitude devons-nous recommander aux préfet interrogea-t-il, si les populations, sur le passage du princ crient : « Vive l'empereur » ? A ce mot, il se passa un scène extraordinaire. « Il semblait que j'avais mis le pie sur une fourmilière. De toutes parts on m'interpellait. Le membres du conseil se levaient, quittaient leur plac gesticulant. Ils se groupaient dans les embrasures de fenêtres, causant entre eux avec animation, puis revenaien vers moi comme des furieux, en me demandant si je vou lais la guerre civile ». A leur insu, Persigny prit sur lui d faire crier : « Vive l'empereur! Vive Napoléon III »! Le acclamations éclatèrent ininterrompues, délirantes. Dès c moment, le fruit était mûr, il n'y avait qu'à tendre la mai pour le cueillir.

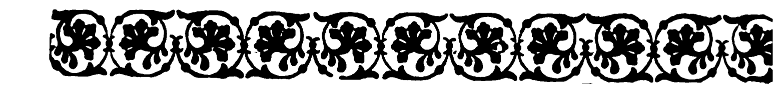
Eh bien! Louis-Napoléon sut mauvais gré à Persigny d son initiative et le reçut, à Lyon, glacialement. Il en vint par peur de l'hostilité des villes, jusqu'à préparer un discours de renonciation à l'Empire, et cette pièce était déj imprimée, quand Persigny, Saint-Arnaud, M. Mocquart, secrétaire du prince, et M. Bret, préfet du Rhône, lui persuadèrent, non sans peine, qu'il ne devait pas se dérober, qu'il n'y avait pas à craindre, et que « voulût-il sérieusement rester président de la République, il était maintenant trop tard pour arrêter un mouvement d'opinion qui avait envahi la France entière ».

Telle sera la conclusion de l'histoire; sans Persigny, « le Loyola de l'Empire », comme il se nommait, l'Empire n'aurait pas été fait, et, s'il réussit à le faire, ce fut à cause de la persistance et de la profondeur du culte de Napoléon dans les couches populaires. « Pendant que les habiles cherchaient dans les palais ou dans les châteaux le fil perdu de nos destinées, c'était la bonne vieille de Béranger qui, dans la chaumière du peuple et en parlant de sa gloire, l'avait retrouvé au bout de ses fuseaux ». Félix VERNET.

a sourde oreille.
u président dans
aisit ses collègues
tion de l'Empire.
nder aux préfets,
assage du prince,
, il se passa une
avais mis le pied
l'interpellait. Les
aient leur place,
embrasures des
n, puis revenaient
mandant si je vou-
gny prit sur lui de
poléon III »! Les
délirantes. Dès ce
u'à tendre la main

gré à Persigny de
ement. Il en vint,
à préparer un dis-
te pièce était déjà
nd, M. Mocquart,
u Rhône, lui per-
t pas se dérober,
oulût-il sérieuse-
était maintenant
opinion qui avait

; sans Persigny,
mmait, l'Empire
re, ce fut à cause
ulte de Napoléon
que les habiles
iteaux le fil perdu
de Béranger qui,
ant de sa gloire,
Félix VERNET.



MÉLANGES

I. LA DERNIÈRE ŒUVRE DE CLAUDIO JANNET [1]

Il y aura bientôt deux ans, la science économique et l
haut enseignement catholique étaient en deuil. Un bril
lant professeur, un écrivain distingué, un érudit qui éta
en même temps un penseur, un économiste éminent qui s
doublait d'un homme de foi et presque d'un véritabl
apôtre, rendait son âme à Dieu, au milieu d'une carrièr
dont il semblait n'avoir encore parcouru que la période la
borieuse et ingrate, mais qui touchait à celle de la renom
mée, juste récompense entrevue par les nombreux disciple
de son travail acharné. L'auteur des *Etats-Unis contempo
rains*, du *Socialisme d'Etat et la Réforme sociale*, du *Ca
pital, la Spéculation et la Finance*, publiés de 1875
1892, Claudio Jannet venait de mourir à 50 ans à peine, e
pleine maturité de sa sève et de son talent, sans avoir p
donner toute la mesure de sa fécondité, laissant inachevé
derrière lui son œuvre préférée, celle dont il réunissait le
matériaux depuis de longues années et qu'il avait ébauché
dans sa chaire de l'Institut catholique de Paris, celle qu
devait être la couronne de son professorat et de sa vie d
publiciste, j'ai nommé l'*Histoire du travail*. De cette œuvr

(1) *Les grandes époques de l'histoire économique jusqu'à la fin d XVIe siècle*, par Claudio JANNET. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet 1896. 1 vol. in-12.

originale, jusqu'à ce jour inessayée et inédite dans l
science qui a reculé devant l'immensité du sujet, subsis
taient seuls quelques fragments dispersés dans ses note
ou dans des revues, des fragments épars, étroitement rat
tachés entre eux dans la pensée de l'auteur, mais sans lien
apparent dans la forme, et qu'il était nécessaire de groupe
ensemble pour ressaisir au moins les grandes lignes, le plan
général et la coupe de l'édifice dont ils devaient faire partie
Dans le dernier mois de son existence, malgré les cruelle
étreintes qui le terrassaient, Claudio Jannet avait entrepris
de les réunir et de les mettre en ordre. Mais cette hâtive e
fiévreuse récollection, sans cesse interrompue par la douleur, n'était point encore terminée lorsque sa main se
glaça. Celle de son jeune fils l'a pieusement conduite à
bonne fin. Destinées à honorer la mémoire paternelle, c'est
à M. Pierre Jannet que nous devons ces *reliquiæ* du vigoureux esprit, du vaillant lutteur dont il porte déjà dignement
le nom.

Si elles ne peuvent entièrement remplacer le magistral ouvrage que le monde savant attendait de lui, *les Grandes époques de l'histoire économique jusqu'à la fin du XVIe siècle* y suppléent du moins en ce qu'elles nous en tracent le cadre et nous en livrent d'importantes parties.

Elles commencent avec l'empire romain et le christianisme au IVe et Ve siècle, à la veille et au début de l'invasion barbare, avec les modifications que la société gallo-romaine subit au contact des peuplades germaines ou slaves : réformes de la famille, de la condition des esclaves, du mariage, réhabilitation du travail manuel et moralisation du commerce, nouveau régime de la propriété, devoirs d'assistance et de charité, rachat des captifs, amélioration des rapports politiques, etc. Quoiqu'il soit très vaste, le tableau est complet. L'auteur a fouillé partout pour en rassembler les éléments et, comme dans le second chapitre consacré à l'Eglise et à la constitution sociale du Ve au VIe siècle on peut affirmer qu'il n'a négligé aucune source ; il semble qu'il les ait toutes canalisées séparément avant d'en mélanger les eaux dans un profond réservoir

dont il lève la vanne au fur et à mesure des besoins de l'irrigation. L'influence du clergé sur la société civile, la formation du patrimoine ecclésiastique, la création des paroisses, la question juive, la condition des personnes et des terres, l'apparition du droit canonique, le système fiscal y trouve place sans confusion, avec les preuves à l'appui. Ozanam aurait signé ces pages peut-être moins colorées et moins chaudes d'éloquence que les siennes, mais aussi pleines, aussi fermes, avec plus de précision, plus d'analyse, une méthode, des procédés et des informations plus spécialement économiques.

L'enquête se poursuit dans les deux siècles suivants qui préparent la société du moyen âge, et se concentre en s'avançant. Ce n'est pas, je le veux bien, l'enquête minutieuse, détaillée, documentée, mais d'une ingéniosité parfois voisine du paradoxe, et par suite dangereuse, de Fustel de Coulanges, qui compte un à un les faits recueillis et conclut volontiers par une simple opération d'arithmétique en faveur de la majorité constatée ; c'est un exposé bref et général qui résume l'impression et la conviction de l'auteur. Ainsi la vie agricole dans les grands domaines sous les Carolingiens ne lui prend que 16 pages ; mais la controverse en est absente, elle s'est faite dans le silence de l'étude et l'écrivain n'en donne à son lecteur que les résultats.

Est-ce à dire pour cela qu'il ait dédaigné le document lui-même, si cher à nos modernes historiens ? En aucune façon. Pour mieux justifier ses vues sur le moyen âge, pour les étayer de démonstrations irréfragables, telles qu'en fournit la statistique, il a choisi deux exemples, ou plutôt rédigé deux monographies complètes, celle de la municipalité de Sisteron, et celle de la baronnie de Castelneau de Montratier dans le Quercy, sous l'ancien régime. Tout ce que les annales et les archives de ces deux petites villes renferment de renseignements authentiques sur les institutions locales, sur les mœurs de la population urbaine et rurale, sur l'industrie, les métiers, les productions du sol et du travail, l'état matériel et moral des habitants, en un

mot, pendant une dizaine de siècles, a été exploré, analy
par lui avec un luxe de développements qui ne le cède en ri
à son chapitre relatif au crédit populaire et aux banques
Italie, à la fin du moyen âge. Lorsque Augustin Thier
inaugurait dans ses *Récits mérovingiens* une méthode no
velle d'exposition historique, lorsque M. Léopold Delis
décrivait la seigneurie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, i
ouvraient, sans le savoir, à l'économie politique une vo
inconnue que devait suivre plus tard Claudio Jannet av
une égale rigueur scientifique qui nous fait encore regrett
davantage les autres monographies dont son *Histoire c*
travail aurait été certainement enrichie.

Mais le morceau capital du livre est sans contredit cel
qui est intitulée *la Crise du XVIe siècle*. Il a non seul
ment le rare mérite d'être entièrement neuf — ce qui e
appréciable dans le domaine historique — mais en out
celui de formuler une doctrine sociale. Elève chéri et co
vaincu de M. Le Play, comme lui adversaire déclaré d
théories de Rousseau et des faux dogmes de la Révolutio
française, tout en étudiant de près les institutions finan
cières et économiques du xive à la fin du xvie siècle, tout e
recherchant à travers les nations leurs causes et leu
effets souvent contradictoires, Claudio Jannet fait la syn
thèse de ces faits; il marque nettement l'origine et note l
premiers symptômes du mal révolutionnaire dont souffr
actuellement l'Europe, il en indique le remède en démo
trant que malgré les vicissitudes des lois écrites et de
mœurs, c'est de l'action civilisatrice de l'Eglise seule qu
l'on doit attendre la paix, la justice, la liberté, la protec
tion des humbles et des faibles, l'ascension régulière et no
male des classes laborieuses à une situation meilleure. L
clarté de l'Evangile, les bienfaits de l'Eglise, voilà les vér
tables assises de sa dernière œuvre, comme elles l'ont ét
de sa vie privée, voilà ce qui a pénétré constamment so
esprit et ce qu'il ne cesse de proclamer sous toutes le
formes, voilà la vérité dont le souci prime en lui tout l
reste; c'est le développement de cette vérité qui résume no
seulement son propre labeur, mais à ses yeux la sociologie

Arrêtons-nous ici, moins pour renouveler nos regret que pour tenter de les adoucir. Si fragmentaire qu'il soit ce volume posthume nous rend une grande part de notr cher absent. Nous y retrouvons cette judicieuse et lucid intelligence, d'une droiture inflexible, mais d'un si heu reux équilibre et d'une si parfaite mesure, ce type de prob érudition et de vrai libéralisme chrétien, mettant l science qu'il aime au service de la foi qu'il professe, qu sut donner à l'économie politique une haute significatio philosophique et morale, qui mêla dans ses cours les ana lyses pénétrantes aux éloquents tableaux, qui réunit enfi les qualités maîtresses de l'historien, la liberté de l'esprit e l'élévation des pensées, de sorte que les faits ne lui on jamais apparu sans une juste perspective, sans leur valeu économique ni leur portée sociale. Claudio Jannet revi donc encore un instant pour nous, et c'est le meilleur élog comme la plus douce récompense qu'ait pu souhaiter so pieux éditeur.

Henri BEAUNE.

II. UN NOUVEAU LIVRE SUR PASCAL (1)

Depuis la publication du texte authentique des *Pensée* de Pascal par M. Faugère en 1844, et plus particulière-ment depuis une vingtaine d'années, l'attention des philo-sophes et théologiens catholiques s'est portée avec une viv

(1) *Les Pensées de Pascal*, reproduites d'après le texte autographe disposées selon le plan primitif et suivies des opuscules; éditio philosophique et critique, enrichie de notes et précédée d'un *Essa sur l'apologétique de Pascal*, par A. GUTHLIN, ancien Vicaire généra et chanoine d'Orléans. In-12 de CXCV - 508 pages. Paris, Lethielleux 1896.

curiosité sur l'œuvre apologétique projetée par le célèb solitaire de Port-Royal. Les uns ont cherché à reconstitu au moins dans ses grandes lignes, cette œuvre dont l *Pensées* ne présentent, dans le manuscrit qui les a cons vées, que les matériaux épars et confus; les autres se so attachés à en discuter la méthode et la valeur démonstrati et, par suite, à déterminer les services qu'elle peut rend encore à l'apologétique, telle que la réclame notre temp On peut presque dire, suivant une formule banale, que c sortes de recherches sont à l'ordre du jour : c'est ainsi q M. le chanoine Didiot, doyen de la Faculté de théolog de Lille, vient de nous donner une bonne édition d *Pensées* d'après le plan primitif (Desclée, 1896), tandis q le P. Kreiten publiait une savante étude critique sur valeur apologétique de l'œuvre elle-même (*Stimmen a Maria-Laach*, 1895-6). Le livre que nous annonçons à n lecteurs répond donc à une préoccupation bien actuelle, il y répond doublement, puisqu'il renferme à la fois un édition coordonnée des *Pensées* et une étude approfondi sur l'apologétique de Pascal.

Mais pour y répondre, il n'en est pas proprement l résultat, comme sa date d'apparition pourrait le fair croire. En réalité, nous avons là une œuvre posthume commencée depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire à un époque où cette préoccupation ne s'était pas encore mani festée par une œuvre vraiment satisfaisante. Les catholique étaient trop souvent obligés de recourir à l'édition d M. Havet, à peu près définitive pour l'établissement du texte, mais dont l'annotation rationaliste faisait du livre d Pascal une attaque perpétuelle contre le christianisme. C'est M. A. Guthlin, un des amis les plus distingués d Mgr Dupanloup, l'auteur d'un livre sur *Les Doctrines positivistes en France* où s'était révélée avec éclat sa particulière compétence en matière d'apologétique, qui eut le mérite de concevoir, de préparer et presque d'achever l'édition destinée, selon le vœu du P. Lacordaire (1), à

(1) Lettres à M. Foisset (10 et 29 mars 1849).

restituer à Pascal sa vraie physionomie et à l'œuvre de Pascal sa vraie portée apologétique. Interrompue par la mort, l'œuvre de M. A. Guthlin a reçu la dernière touche d'une main aussi habile que pieuse. Grâce à Mgr J. Guthlin, cette œuvre de son oncle vénéré n'est pas seulement achevée suivant le programme primitif, elle est encore mise au courant des principaux travaux publiés, depuis vingt ans, sur Pascal et les *Pensées*.

Le texte adopté est le texte même de l'autographe, tel que l'ont établi MM. Faugère, Louandre, Havet et Molinier; autant dire qu'il est définitif. Quant à la disposition des *Pensées*, nous l'avons dit, c'est un essai de restitution du plan de Pascal. Ce plan, minutieusement étudié par M. A. Guthlin dans tous les documents qui peuvent le révéler, et soigneusement contrôlé par l'examen des *Pensées*, comporte d'abord deux grandes divisions : 1° *L'homme déchu de sa grandeur par le péché;* 2° *L'homme relevé de sa ruine par Jésus-Christ, son Sauveur*. Voilà un point hors de conteste. Mais comment distribuer les *Pensées* qui doivent entrer dans ce cadre? Comment surtout les distribuer de façon à reproduire l'ordre même qu'aurait suivi Pascal dans son livre, si Dieu lui avait accordé les dix ans qu'il réclamait pour le faire? Il est bien évident que, en dehors de certains morceaux dont la place est assez clairement indiquée dans l'une ou l'autre partie, la voie reste ouverte à l'hypothèse pour l'immense majorité des cas, que le choix est souvent déterminé par des considérations toutes subjectives, et que, conséquemment, pour le nombre, l'ordre et le titre des chapitres à introduire dans chaque division, l'éditeur ne peut viser qu'à une approximation. Tout ce qu'on est en droit d'attendre de lui, c'est une distribution logique des *Pensées*, qui en supprimant le plus d'hiatus possible, admette dans le corps de l'œuvre toutes les pensées qui ont un lien visible avec le plan de Pascal. Ceci posé, on conviendra sans peine, ce me semble, que M. A. Guthlin, avec les 18 chapitres de la première partie et les 27 de la deuxième, a parfaitement réussi à nous donner une esquisse vraisemblable, en tout cas, très

logique en soi, de l'œuvre de Pascal. Tout au plus pou t-on lui reprocher d'avoir relégué en appendice, sous le t de *Pensées diverses*, bon nombre de pensées qui auraient figurer utilement et sans peine dans le corps du livre, com aussi d'y avoir fait entrer, à l'exemple de Port-Royal est vrai, des lettres ou extraits de lettres de Pascal. Tr timide là ou trop hardi ici, peu importe, l'éditeur sem bien avoir atteint le but essentiel : la disposition est d'u logique lumineuse, qui enchâsse toujours les *Pensées* Pascal de façon à ce qu'elles s'éclairent mutuelleme Ajoutons que l'annotation est très sobre (1), et ne vise gu que les passages suspects de scepticisme ou de jansénism c'est-à-dire qu'elle ne tend qu'à préciser, conformém aux conclusions de l'*Essai sur l'apologétique de Pasc* le sens de la pensée suspectée.

Cet *Essai*, qui comprend près de 200 pages, est la par capitale du livre — un véritable livre à lui seul —, u étude très complète, très fouillée et très originale de tou les questions relatives à l'apologétique de Pascal : Pas et son œuvre, le plan et la doctrine des *Pensées*, la m thode et les principes de l'apologétique de Pascal, le gén de l'apologiste et de l'écrivain, Pascal et le scepticism Pascal et le jansénisme, Pascal et notre temps. Comme le voit, cette préface a pour but de fournir au lecteur d *Pensées* la clef de l'édifice conçu par Pascal, les princip pour le juger, dans sa base et ses parties essentielles, tel qu l'a conçu. Beau programme assurément et, hâtons-nous le dire, brillamment et savamment rempli ; mais toutes l conclusions en sont-elles incontestables ? Est-il sûr qu'ell n'aient jamais été forcées ? N'y a-t-il aucune trace de sce ticisme « pas plus dans la pensée que dans la vie » de Pa cal ? Son prétendu jansénisme se réduit-il à un jansénism « de parti, de passion et de tempérament », non « de do trine », et les *Pensées* se bornent-elles à « refléter l'esp

(1) La note relative à Miton, p. 52, est inexacte ; ce n'est pas « nom d'emprunt », mais le nom d'un ami du chevalier de Méré. Autre inexactitude, qui n'est que faute d'impression : la date de mort de Pascal n'est pas 1663 (p. cxxv), mais 1662.

t au plus pourra-
ndice, sous le titre
es qui auraient pu
os du livre, comme
de Port-Royal, il
s de Pascal. Trop
e, l'éditeur semble
position est d'une
urs les *Pensées* de
ent mutuellement.
(1), et ne vise guère
e ou de jansénisme,
er, conformément
gétique de Pascal.

pages, est la partie
à lui seul —, une
originale de toutes
de Pascal : Pascal
es *Pensées*, la mé-
e de Pascal, le génie
et le scepticisme,
temps. Comme on
rnir au lecteur des
Pascal, les principes
essentielles, tel qu'il
t et, hâtons-nous de
npli ; mais toutes les
s ? Est-il sûr qu'elles
cune trace de scep-
ans la vie » de Pas-
t-il à un jansénisme
nt », non « de doc-
à « refléter l'esprit

xacte ; ce n'est pas « un
chevalier de Méré. —
npression : la date de la
1662.

janséniste », sans avoir gardé des principes dogmati-
ques du système aucune « empreinte sérieuse » ? Notr
devoir est de laisser aux théologiens le soin de tranche
une question aussi délicate, mais nous craignons fort qu
beaucoup de lecteurs ne trouvent qu'après le Pascal scepti
que de Cousin, Franck et Havet, après le Pascal jansénist
de la plupart des critiques, M. A. Guthlin propose u
Pascal trop orthodoxe, un Pascal qui aurait moins outré
qu'il ne l'a fait en réalité, l'effet du péché originel sur le
facultés intellectuelles et morales de l'homme. En tout cas
les opinions de M. A. Guthlin s'appuient sur des raison
sérieuses, présentées avec force et conviction, et qui récla
meront de quiconque voudra les contredire l'examen l
plus attentif. Raisons tirées de l'histoire du jansénisme e
des relations de Pascal avec la secte, ou raisons fournie
par l'étude comparative des *Pensées*, l'argumentation tou
entière forme une trame serrée, et, si elle ne produit pa
toujours la conviction, elle force singulièrement à réfléchi
et nous paraît devoir, tout au moins, obliger la critique
plus de circonspection et de réserve quand elle vo[illegible]ra parle
du scepticisme et du jansénisme de Pascal. Signalons notam
ment, en ce qui concerne le scepticisme de Pascal, l'ar-
gument tiré du rôle que Pascal attribue au *cœur*, entendu
assez bizarrement au sens de raison intuitive, dans l'ac-
quisition de la vérité ; signalons aussi, en ce qui concern
son jansénisme, cette observation importante, que Pasca
n'avait reçu qu'une « initiation janséniste relativemen
brève », et encore à une époque où le jansénisme n'avai
pas tiré toutes les conséquences de ses erreurs fondamen-
tales. En un mot, si cet *Essai* ne résout pas définitivemen
le « problème » de Pascal, il le présente sous un nouve
aspect et apporte à sa solution des éléments dont il fau-
dra tenir grand compte.

L'étude de M. A. Guthlin pourrait donc paraître tourner
un peu trop au plaidoyer pour Pascal ; mais l'exagération
s'explique, d'une part, par l'admiration que lui inspire le
monument apologétique conçu par cet étonnant génie, de
l'autre, par la préoccupation tout apostolique de tirer tout

le parti possible des *Pensées* au profit de l'apologie chr
tienne. Et, de fait, supprimez dans l'œuvre de Pasc
toute trace de scepticisme et de jansénisme, tout ce q
Pascal doit d'excessif à la lecture de Montaigne et à la fr
quentation de Port-Royal ; ajoutez-y tout ce qui a é
réalisé de progrès dans les domaines de l'histoire et
l'exégèse, vous aurez une apologie vaste et puissante, qu
par sa méthode à la fois psychologique, historique
morale, s'élevant de l'homme à Jésus-Christ, de la chute
la Rédemption, de l'Ancien au Nouveau Testament -
indissolublement reliés l'un à l'autre par l'idée de messi
nité —, et intéressant à la conquête de la vérité l'âme to
entière, le cœur et la volonté aussi bien que la raison, con
tituera un merveilleux « Itinéraire de l'homme vers Dieu »
aussi bien adapté aux besoins de notre époque positivist
qu'aux besoins de la société de « libertins » que Pascal vo
lait convertir. Qu'on trouve après cela que M. A. Guthlin
mieux réussi à rectifier la pensée de Pascal qu'à l'expliquer
toujours est-il qu'il aura eu le mérite d'avoir profondémen
compris senti et efficacement travaillé à faire, à son tour
comprendre et sentir non seulement l'intérêt littérair
qu'elles offriront toujours, mais encore le précieux secour
qu'elles peuvent prêter à la défense de notre religion.

A. Devaux.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

l'apologie chré-
euvre de Pascal
sme, tout ce que
taigne et à la fré-
out ce qui a été
e l'histoire et de
et puissante, qui,
e, historique et
rist, de la chute à
au Testament —
l'idée de messia-
vérité l'âme tout
ue la raison, cons-
mme vers Dieu »,
époque positiviste
» que Pascal vou-
ue M. A. Guthlin a
l qu'à l'expliquer,
oir profondément
à faire, à son tour,
l'intérêt littéraire
précieux secours
otre religion.

A. DEVAUX.



P. CHATARD.





LETTRE APOSTOLIQUE

DE

NOTRE SAINT-PÈRE LÉON XI

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

SUR LES ORDINATIONS ANGLICANES (1)

LÉON ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Ad perpetuam rei memoriam.

Nous accordons à la très noble nation anglaise u
grande part de Notre sollicitude et de Notre affection ap
tolique, par lesquelles Nous Nous efforçons, avec le c
cours de sa propre grâce, d'imiter et de retracer se
Notre charge le Grand Pasteur des brebis, Jésus-Ch

(1) Traduction empruntée à l'*Univers-Monde*.

Notre-Seigneur. Cette bienveillance que Nous professons à son égard s'est principalement affirmée dans la lettre que Nous avons, l'année dernière, adressée particulièrement « aux Anglais, cherchant le royaume du Christ dans l'unité de la foi » (*Hebr.* XIII, 20). Nous avons, en effet évoqué et rappelé l'antique union de cette nation avec l'Eglise sa mère, et Nous Nous sommes efforcé de hâter, en excitant dans les âmes un zèle ardent pour prier Dieu, son heureuse réconciliation. Récemment encore, lorsque, dans une lettre adressée à tout l'univers, il Nous a plu de traiter d'une manière générale de l'unité de l'Eglise, Nous avons accordé une attention toute spéciale à l'Angleterre, espérant que Notre parole pourrait fortifier les catholiques, tout en apportant une lumière salutaire aux dissidents.

Nous Nous plaisons à reconnaître une chose qui fait honneur au bon sens de cette nation, et qui prouve la sollicitude de beaucoup d'Anglais pour le salut éternel : à savoir la bienveillance avec laquelle ont été accueillies chez eux Nos instances et Notre indépendance de langage, qui ne s'inspiraient à la vérité d'aucun calcul humain.

C'est aujourd'hui dans le même esprit et avec les mêmes dispositions que Nous avons résolu d'appliquer notre attention à une question non moins importante, connexe à la première et qui Nous tient également à cœur. L'opinion commune, confirmée plus d'une fois par les actes de l'Eglise et sa constante discipline, considère que chez les Anglais, sous le roi Edouard VI, peu après l'époque où ce peuple s'est séparé du centre de l'unité chrétienne, un rite tout à fait nouveau fut introduit publiquement dans la collation des ordres sacrés, et que, par suite, le sacrement de l'Ordre, tel qu'il avait été institué par le Christ, n'exista plus, de même que la succession hiérarchique.

Toutefois, dans des temps plus rapprochés, et surtout dans ces dernières années, une controverse s'est élevée sur la question de savoir si les ordinations sacrées, effectuées dans le rite du roi Edouard, possèdent la nature et les effets du sacrement. Cette opinion était défendue, soit sous forme affirmative, soit sous forme dubitative, non seule-

Jous professons
ans la lettre que
particulièrement
du Christ dans
avons, en effet,
ette nation avec
efforcé de hâter,
pour prier Dieu,
encore, lorsque,
l Nous a plu de
le l'Eglise, Nous
e à l'Angleterre,
r les catholiques,
ux dissidents.
ne chose qui fait
ui prouve la solli-
ut éternel : à sa-
é accueillies chez
e de langage, qui
humain.
t avec les mêmes
pliquer notre at-
tante, connexe à
à cœur. L'opinion
s actes de l'Eglise
chez les Anglais,
ue où ce peuple
ne, un rite tout à
dans la collation
ment de l'Ordre,
n'exista plus, de

chés, et surtout
e s'est élevée sur
acrées, effectuées
ature et les effets
ndue, soit sous
ative, non seule-

ment par quelques écrivains anglicans, mais aussi par
petit nombre de catholiques qui, pour la plupart, n'étai
pas anglais.

La raison qui touchait les uns était la dignité
sacerdoce chrétien, le désir que leurs prêtres ne ma
quassent pas de la double puissance sacerdotale sur
corps du Christ. Les autres pensaient faciliter par là,
quelque manière, le retour des premiers à l'unité. I
deux partis étaient persuadés que, par suite des prog
réalisés avec le temps dans ce genre d'études, et de la m
au jour de nouveaux documents plongés antérieurem
dans l'oubli, notre autorité pouvait opportunément
mettre cette cause à l'examen. Pour Nous, ne négligeant
rien ces opinions et ces vœux, et prêtant surtout l'oreill
la voix de la charité apostolique, Nous avons jugé b
d'expérimenter, sans exception, tout ce qui pouvait c
duire en quelque manière à éloigner la perte des âmes o
faciliter l'œuvre du salut.

Il Nous a donc plu de consentir, avec bienveillance
remettre la cause en jugement, afin que, grâce à la perf
tion souveraine d'une nouvelle discussion, tout préte
au moindre doute fût éloigné pour l'avenir. C'est pourqu
choisissant un certain nombre d'hommes éminents
leur science et par leur érudition, et dont Nous connaiss
les opinion divergentes sur ce sujet, Nous les avons char
d'établir par écrit les arguments à l'appui de leur opinio
les ayant ensuite mandés auprès de Nous, Nous leur av
ordonné de se communiquer leurs écrits, et, s'il fall
pour juger en connaissance de cause, des informati
supplémentaires, de les rechercher et de les peser a
soin.

Nous avons pourvu, en outre, à ce que les enquête
pussent librement revoir, dans les archives du Vatican,
documents déjà connus qu'ils jugeraient bon d'examin
et y rechercher des documents inédits. Nous avons vo
de même qu'ils eussent sous la main tous les actes
notre conseil sacré, appelé suprême, conservés sur
question, et tout ce qui avait été publié jusqu'à ce jour

les hommes les plus savants dans les deux sens. Une fo munis de ces secours, Nous avons voulu qu'ils se réunisse en séances spéciales, séances qui ont eu lieu au nombre c douze, présidées par un cardinal de la sainte Eglis romaine désigné par nous, et où chacun a eu la lib faculté de soutenir son avis. Enfin, Nous avons ordonn que tous les actes de ces séances, joints aux autres docu ments, fussent soumis à nos vénérables frères les card naux, et que ceux-ci, après avoir médité la question e l'avoir discutée devant Nous, Nous dissent chacun leu avis.

Ayant institué cette procédure, il était juste de ne pa passer à l'examen intime de la cause avant d'avoir trè clairement établi en quelle situation elle se trouvait déjà par le fait des prescriptions du Saint-Siège et des tradition implantées précédemment, traditions dont il importai grandement d'apprécier l'origine et la valeur.

C'est pourquoi Nous avons examiné avant tout les principaux documents par lesquels nos prédécesseurs, à la demande de la reine Marie, apportèrent leurs soins particuliers à la réconciliation de l'Eglise d'Angleterre. Car Jules III envoya à cet effet le cardinal Reginald Polo, anglais de nation, homme orné de nombreux mérites, en qualité de légat *a latere*, « comme son ange de paix et de dilection », et lui donna des pouvoirs extraordinaires, et des instructions pour sa conduite (1), pouvoirs et instructions que Paul IV attesta et confirma dans la suite.

Pour bien saisir la valeur que possèdent les documents mentionnés plus haut, il faut se baser sur ce fait, que la mission dont ils parlent n'était pas indifférente à la question des ordinations anglicanes, mais qu'elle la concernait d'une façon particulière. Si en effet les pouvoirs accordés par ces pontifes au légat apostolique concernaient uniquement l'Angleterre et la situation de la religion dans ce pays, de même les instructions données par eux au même

(1) Fait au mois d'août 1553 par les lettres sous le sceau *Si ullo unquam tempore* et *Post nuntium Nobis*, et ailleurs.

légat, à la prière de ce dernier, ne pouvaient se rappor
aux décisions générales sans lesquelles les ordinations
sont pas valables, mais elles devaient concerner par
culièrement le cas des ordinations sacrées dans ce royaum
comme l'exigeaient les temps et les circonstances.

Outre l'évidence qui ressort de la nature même et de
forme de ces mêmes documents, il est clair également qu
aurait été absolument étrange, pour un pontife, d'instru
en quelque sorte des conditions générales qui sont n
cessaires pour remplir les fonctions sacerdotales, un lég
dont la science avait brillé jusque dans le sein du conc
de Trente.

Ceux qui tiendront bien compte de cela verront faci
ment pourquoi, dans la lettre de Jules III au légat apo
tolique, datée du 8 mars 1554, il est fait mention distin
des prêtres d'abord qui, *promus selon le rite et légitim
ment*, devaient être maintenus dans leurs ordres, puis
ceux qui, *non promus aux ordres sacrés*, pouvaient *y ê
promus* s'ils étaient trouvés *dignes et aptes*.

Là sont notées d'une façon certaine et définie, comm
cela existait en réalité, deux classes d'hommes : d'une pa
ceux qui avaient vraiment reçu les ordres sacrés, soit ava
le schisme d'Henri, soit postérieurement et par l'int
médiaire de ministres impliqués dans l'erreur et dans
schisme, mais selon le rite catholique accoutumé ; d'au
part, ceux qui avaient été ordonnés selon le rite d'Edouar
et qui à cause de cela pourraient *être promus* parce qu'
avaient reçu une ordination invalide.

Que ce fût bien là le dessein du Pontife, c'est clai
ment confirmé par la lettre du même délégué, du 29 ja
vier 1555, transmettant ses pouvoirs à l'évêque de No
wich. En outre, il faut surtout considérer ce que la lett
elle-même de Jules III dit des pouvoirs pontificaux, q
doivent être exercés librement, même en faveur de ceu
qui la consécration *a été donnée moins régulièrement
sans conserver la forme accoutumée de l'Eglise* : par c
mots, étaient sûrement désignés ceux qui avaient été co
sacrés selon le rite d'Edouard, car, outre celui-ci

le rite catholique, il n'y en avait alors aucun autre en Angleterre.

Cette vérité deviendra plus claire encore si l'on se rappelle l'ambassade que le roi Philippe et la reine Marie, selon le conseil du cardinal Polo, envoyèrent à Rome au mois de février 1555.

Les délégues royaux, trois hommes tout à fait éminents et doués de toutes les vertus, parmi lesquels Thomas Thirlby, évêque d'Elis, avaient pour but d'instruire avec détails le Pontife de la condition de la religion en Angleterre, et de lui demander en premier lieu de ratifier et de confirmer ce que le légat avait fait pour la réconciliation de ce royaume avec l'Eglise. A cette fin furent apportés au Pontife tous les documents écrits qui étaient nécessaires, et les parties du nouvel ordinal concernant surtout ce sujet.

Paul IV, ayant reçu magnifiquement la délégation, ces témoignages ayant été *discutés avec soin* par quelques cardinaux sûrs, et *après une mûre délibération*, donna le 20 juin de la même année, sous son sceau, la lettre *Præclara carissimi*. Dans cette lettre, à la suite d'une pleine approbation et ratification des actes de Polo, les prescriptions suivantes sont données en ce qui concerne les ordinations.... « Ceux qui ont été promus aux ordres ecclésiastiques par un autre que par un évêque ordonné selon le rite et légitimement, seront tenus de recevoir de nouveau ces mêmes ordres. »

Quels étaient ces évêques qui n'étaient pas ordonnés selon le rite et comme il faut, c'est ce que les documents ci-dessus et les pouvoirs appliqués à ce sujet par le légat ont clairement indiqué : à savoir ceux qui avaient été promus à l'épiscopat ou autres ordres, *non servata forma Ecclesiæ consueta*, ou *non servata Ecclesiæ forma et intentione*, comme le légat lui-même l'écrivait à l'évêque de Norwich.

Or, il n'étaient autres que ceux qui avaient été promus selon la nouvelle forme rituelle, qui avait été aussi examinée attentivement par les cardinaux désignés.

ucun *autre en*

ore si *l'on se*
e et *la reine*
, envoyèrent à

à fait éminents
squels Thomas
d'instruire avec
igion en Angle-
de ratifier et de
réconciliation de
ent apportés au
ient nécessaires,
nant surtout ce

a délégation, ces
ar quelques car-
ation, donna le
, la lettre *Præ-*
ite d'une pleine
olo, les prescrip-
ncerne les ordi-
ux ordres ecclé-
ordonné selon le
voir de nouveau

nt pas ordonnés
ne les documents
ujet par le légat
i avaient été pro-
servata forma
e forma et inten-
t à l'évêque de

aient été promus
t été aussi exa-
ignés.

Il ne faut pas non plus passer sous silence un endroit
la même lettre pontificale, s'appliquant parfaitement à
sujet, et où, parmi ceux qui ne peuvent jouir de la dispen
sont comptés les hommes qui « ont obtenu de façon nu
et de fait tant les ordres que les bénéfices ecclésiastiques

Avoir obtenu les ordres de façon nulle est la mêm
chose que de les avoir reçus par un acte vain et sans auc
effet, à savoir *invalidement*, comme nous en avertissent
mot lui-même et le langage usuel, surtout lorsque la mêm
affirmation est faite de la même manière en ce qui touc
les *bénéfices ecclésiastiques*, qui, d'après les formelles d
positions des saints canons, étaient manifestement nu
lorsqu'ils avaient été conférés avec un vice les infirman

Ajoutez à cela que, comme certains hésitaient sur
point de savoir quels évêques pouvaient être regard
comme ordonnés selon le rite et régulièrement, dans l'i
tention du Pontife, celui-ci, peu de temps après, le 30 o
tobre, publia une autre lettre en forme de bref. Il disai
« Pour faire disparaître une telle hésitation, et voula
calmer la conscience de ceux qui avaient été promus a
ordres pendant le schisme, en exprimant plus clairem
les devoirs et l'intention que Nous avons eus dans ce
lettre, Nous déclarons que les seuls évêques et archevêqu
qui n'ont pas été ordonnés et consacrés suivant la for
de l'Eglise ne peuvent être regardés comme ordonnés sel
les rites et régulièrement ».

Si cette déclaration n'avait pas dû s'appliquer à l'ét
actuel de l'Angleterre, c'est-à-dire à l'Ordinal d'Edoua
le Pontife n'aurait pas eu à publier une nouvelle lettre po
détruire l'hésitation ou pourvoir à la sérénité de la co
science. D'ailleurs, c'est de cette façon que le légat comp
les enseignements et les ordres du Siège apostolique, au
quels il obtempéra régulièrement et religieusement : te
fut aussi la conduite de la reine Marie et de ceux qui, av
elle, mirent leurs soins à procurer le rétablissement de
religion et des institutions catholiques.

L'autorité de Jules III et de Paul IV, que Nous avo
invoquée, fait clairement ressortir l'origine de cette dis

pline, qui a été observée constamment pendant plus de trois siècles, à savoir que les ordinations selon le rite d'Edouard doivent être regardées comme invalides et nulles; cette discipline est amplement confirmée par le témoignage des nombreuses ordinations qui à Rome même ont été fréquemment et absolument renouvelées selon le rite catholique.

L'observance même de cette discipline est un fort appui pour Notre thèse.

Si, en effet, quelqu'un avait encore un doute sur le sens dans lequel doivent être compris ces documents pontificaux, l'adage s'applique bien ici : *La coutume est la meilleure inprète des lois*. Puisqu'on a toujours regardé comme un principe certain et établi dans l'Eglise, qu'il n'est pas permis de conférer à nouveau le sacrement de l'Ordre, il était absolument impossible que le Siège apostolique souffrît et tolérât en silence une telle coutume. Or, non seulement il l'a tolérée, mais il l'a même approuvée et sanctionnée, toutes les fois qu'il s'est agi de juger sur ce point quelque cas particulier.

Nous signalons spécialement deux faits de ce genre, parmi beaucoup d'autres qui ont été déférés dans la suite au Conseil suprême: l'un, de l'année 1684, concerne un calviniste français; l'autre, de l'année 1704, est celui de Jean-Clément Gordon ; l'un et l'autre avaient reçu les ordres selon le rite d'Edouard.

Dans le premier cas, après une minutieuse enquête, de nombreux consulteurs énoncèrent par écrit leurs réponses, que l'on appelle des *vœux*, et d'autres s'unirent à eux pour se prononcer en faveur de l'*invalidité de l'ordination;* cependant, eu égard à certains motifs d'opportunité, il plut aux cardinaux de répondre : *Différé*.

Les mêmes actes répétés et pesés se retrouvent dans le second fait : on demanda en outre de nouveaux vœux des consulteurs, on fit intervenir d'éminents docteurs de la Sorbonne et de Douai, et l'on ne négligea aucun des moyens que suggère une prudente sagesse pour connaître l'affaire à fond.

Il faut remarquer aussi que, quoique Gordon lui-mêm dont il s'agissait et quelques consulteurs, entre autres mo tifs de déclarer la nullité, eussent invoqué l'ordination d Parker, suivant ce qu'on pensait, ce point fut tout à fai mis de côté dans la sentence, comme le montrent de documents dignes d'une confiance entière, et l'on ne gard d'autre raison qu'un *défaut de forme et l'intention.*

Pour pouvoir juger de cette forme d'une façon plus com plète et plus sûre, on prit la précaution de se procurer u exemplaire de l'Ordinal anglican, auquel on compar les formes d'ordination des divers rites d'Orient et d'Occi dent.

Puis Clément XI, avec l'adhésion des cardinaux auxquel l'affaire ressortissait décréta lui-même, le vendredi 17 avri 1704 : « Que Jean-Clément Gordon soit ordonné intégrale ment et absolument à tous les ordres sacrés, et surtout a sacerdoce, et puisqu'il n'a pas été confirmé, qu'il reçoiv d'abord le sacrement de confirmation. »

Cette sentence, il importe de le remarquer, n'a pas mêm tenu compte d'un défaut de la *tradition des iustruments* auquel cas il était prescrit par la coutume que l'ordinatio fût conférée *sub conditione.* Il importe encore davantag de considérer que cette même sentence du Pape concern d'une façon générale toutes les ordinations anglicanes. Bie qu'elle se rapportât, en effet, à un cas spécial, elle ne s'ap puyait pas cependant sur un motif particulier, mais sur u *vice de forme* dont sont affectées toutes ces ordinations tellement que, toutes les fois que dans la suite il fallut dé cider d'un cas semblable, on communiqua ce même décre de Clément XI.

Puisqu'il en est ainsi, tout le monde comprendra que l controverse ressuscitée de nos jours a fait bien antérieure ment l'objet d'une définition du Siège apostolique : il a p arriver que, faute d'avoir connu suffisamment les docu ments, quelque écrivain catholique n'ait pas hésité à discu ter librement sur ce point.

Mais puisqne, comme Nous l'avons dit au début, Nou n'avons rien plus à cœur que de prêter aux hommes ani

més de bonnes intentions le secours d'une très grande
dulgence et d'une très grande charité, Nous avons presc
que l'Ordinal anglican sur lequel repose principalem
tout le débat soit de nouveau examiné avec beaucoup
soin.

Dans le rite qui concerne la constitution et l'admin
tration de tout sacrement, on distingue avec raison entre
partie *cérémoniale* et la partie *essentielle*, qui a coutu
d'être appelée la *matière* et la *forme;* chacun sait que
sacrements de la nouvelle loi, étant les les signes sensibl
et efficaces d'une grâce invisible, doivent signifier la grâ
qu'ils produisent et produire la grâce qu'ils signifient.

Cette signification, quoiqu'elle doive se rapporter à to
le rite essentiel, à savoir à la matière et à la forme, co
cerne toutefois principalement la forme, car la matière e
une partie qui n'est pas déterminée par elle-même, ma
qui se détermine par la seconde.

C'est ce qui se manifeste clairement dans le sacreme
de l'Ordre, dont l'élément matériel, en tant que Nous avo
l'occasion de l'examiner maintenant, est l'imposition d
mains ; celle-ci assurément ne signifie par elle-même rie
de déterminé, et elle est employée soit pour certains ordre
soit pour la confirmation.

Quant aux mots qui, jusqu'à l'époque la plus rappro
chée, ont été regardés par certains anglicans comme l
forme propre de l'ordination sacerdotale, à savoir : *Receve
le Saint-Esprit*, ils ne désignent nullement d'une faço
définitive le sacerdoce ou sa grâce et sa puissance, qui es
surtout le pouvoir de « consacrer et d'offrir le vrai corp
et le vrai sang du Seigneur ». (Concile de Trente, sess. 23
Du Sacrement de l'Ordre, can. I), dans le sacrifice « qu
n'est pas une simple commémoration du sacrifice accompl
sur la croix ». (Sess. 22, Du Sacrifice de la messe, can. III).

Plus tard, à la vérité, la forme de ce sacrement a été
augmentée de ces mots : *Ad officium et opus presbyteri*,
mais cela ne fait que Nous convaincre davantage que les
anglicans eux-mêmes ont vu que cette forme était incom-
plète et non appropriée à son objet. Cette même addition,

si par hasard elle pouvait donner à la forme une légitime signification, a été introduite trop tard, un siècle étant écoulé depuis l'adoption de l'Ordinal d'Edouard ; alors que, la hiérarchie étant éteinte, le pouvoir d'ordonner n'existait plus.

C'est en vain que dernièrement, pour les besoins de la cause, d'autres ajoutèrent des prières à celles de ce même ordinal. En effet, pour ne pas parler des divers motifs qui montrent que les prières du rite anglican ne suffisent pas à leur objet, cet argument tiendra lieu de tous les autres. On a retranché à dessein tout ce qui, dans le rite catholique, indique clairement la dignité et les devoirs du sacerdoce. Certes, elle ne peut être la forme convenable et suffisante d'un sacrement, celle qui passe sous silence ce qu'elle devrait spécifier expressément.

Il en est de même de la consécration épiscopale. En effet, non seulement les mots *ad officium et opus episcopi* ont été ajoutés trop tard à la formule *Accipe Spiritum Sanctum*, mais encore, comme Nous le dirons bientôt, ces paroles doivent être interprétées autrement que dans le rite catholique. Il ne sert de rien d'invoquer sur ce point la prière qui sert de préambule : *Omnipotens Deus*, puisqu'on y a également retranché les mots qui désigneraient le sacerdoce suprême. Assurément, il n'est pas utile d'examiner ici si l'épiscopat est le complément du sacerdoce ou un ordre qui en est distinct, ou si, conféré comme l'on dit *per saltum*, c'est-à-dire à un homme qui n'est pas prêtre, il a un effet ou non.

Mais il est hors de doute que, de l'institution même du Christ, l'épiscopat se rapporte véritablement au sacrement de l'Ordre, et est un sacerdoce d'un degré excellent puisque, dans le langage des Pères et dans notre rituel, il est appelé « le sacerdoce suprême, le sommet du ministère sacré ». Il en résulte que, puisque le sacrement de l'Ordre et le vrai sacerdoce du Christ ont été entièrement bannis du rite anglican, et puisque, dans la consécration épiscopale, suivant le même rite, le sacerdoce n'est aucunement conféré, l'épiscopat ne peut non plus être conféré vraiment

et régulièrement; d'autant plus que, parmi les prin pales fonctions de l'épiscopat, se trouve celle d'ordonr des ministres pour la sainte Eucharistie et pour le sac fice.

Mais, pour apprécier d'une façon exacte et complè l'Ordinal anglican, en dehors des caractères mis en lumiè par certaines de ses parties, rien assurément n'est si ef cace que d'examiner avec soin dans quelles circonstanc accessoires il a été établi et publié.

Il serait long, et il n'est pas nécessaire de les passer revue les unes après les autres; l'histoire de cette époq montre assez éloquemment de quel esprit les auteurs l'Ordinal étaient animés envers l'Eglise catholique; que appuis ils ont recrutés parmi les sectes hétérodoxes, enfin où tendaient leurs projets.

Ne sachant que trop quel lien existe entre la foi et culte, *entre la loi de croyance et la loi de prière*, ils ont c figuré de maintes façons la liturgie, l'entachant des e reurs des novateurs, sous prétexte de restaurer sa forn primitive. Aussi, non seulement, dans tout l'Ordinal, n'est pas fait ouvertement mention du sacrifice, de la co sécration, du sacerdoce, du pouvoir de consacrer et d'o frir le sacrifice, mais encore tous les vestiges concernai de telles institutions qui subsistaient dans les prières d rite catholique en parties conservées, ont été enlevés effacés avec le soin que nous avons signalé plus haut.

Ainsi, le caractère et l'esprit originels, comme on dit, d l'Ordinal apparaissent d'eux-mêmes. Si, dès le débu étant entaché de vice, il ne pouvait être d'aucune efficacit pour les ordinations, de même, dans la suite des siècle: puisqu'il restait tel quel, il devait demeurer invalide.

Ils firent donc de vains efforts ceux qui, dès le temps d Charles I[er], tentèrent d'admettre quelque part du sacrific et du sacerdoce, puisque aucune addition ne fut faite l'Ordinal : ils sont vains aussi les efforts de ces anglican qui, groupés récemment en nombre peu considérable, est: ment que ce même Ordinal peut-être ramené et interprét dans un sens droit et régulier.

Ces efforts ont été et sont vains, disons-Nous, et cela pour un autre motif encore : c'est que, si quelques mots dans l'Ordinal anglican, tel qu'il est maintenant, paraissent ambigus, ils ne peuvent cependant revêtir le même sens qu'ils ont dans le rite catholique. En effet, une fois adopté un nouveau rite qui nie ou dénature le sacrement de l'Ordre, et qui répudie toute notion de consécration et de sacrifice, la formule *Accipe Spiritum Sanctum* perd sa valeur car cet Esprit pénètre dans l'âme avec la grâce du sacrement ; de même perdent leur valeur ces paroles : *Ad officium et opus presbyteri* ou *Episcopi* et autres semblables qui demeurent des mots sans la réalité instituée par le Christ.

La force de cet argument est ressentie par la plupart des anglicans eux-mêmes qui interprètent religieusement l'Ordinal ; ils l'opposent franchement à ceux qui, l'interprétant d'une façon nouvelle et animés par un vain espoir, attribuent aux Ordres ainsi conférés un prix et une vertu qu'ils n'ont pas. Ce raisonnement, même à lui seul, réfute aussi l'opinion de ceux qui pensent que la prière *Omnipotens Deus, bonorum omnium largitor*, qui est au commencement du rituel, peut suffire pour la forme légitime du sacrement de l'Ordre. Ledit argument garderait sa valeur, même si cette prière pouvait par hasard être regardée comme suffisante dans quelque rite catholique que l'Eglise aurait approuvé.

A cet intime *vice de forme* est lié le *défaut de l'intention* qui est lié à l'essence du sacrement. L'Eglise ne juge pas de la pensée et de l'intention en tant qu'elle est par elle-même quelque chose d'intérieur, mais elle doit juger cette intention en tant qu'elle se manifeste extérieurement. Ainsi, lorsque quelqu'un a employé sérieusement et suivant le rite, la matière et la forme nécessaires pour faire et conférer un sacrement, il est par là même considéré comme ayant eu l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle un sacrement est valable lorsqu'il est conféré par

ministère d'un hérétique ou d'un homme non bapt pourvu qu'il le soit selon le rite catholique. Au contra si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en in gurer un autre non admis par l'Eglise, et de rejeter ce dont se sert l'Eglise, celui qui est attaché par l'institut du Christ à la nature du sacrement, il est alors évident c non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait faut, mais encore qu'il existe une intention contraire hostile au sacrement.

Toutes ces choses, Nous les avons longtemps et granc ment pesées en Nous-même et avec Nos vénérables Frè dans les jugements de Notre conseil suprême. Il Nou même plu de convoquer spécialement cette assemblée Notre présence, le 16 juillet dernier, cinquième férie de commémoration de la fête de Notre-Dame du Mor Carmel. Nos conseillers se sont entendus à reconnaître q la cause proposée avait déjà, depuis longtemps, été plein ment instruite et jugée par le Siège apostolique; que l'e quête nouvelle ouverte à ce sujet n'avait fait que démo trer, d'une façon plus lumineuse, avec quelle justice quelle sagesse la question avait été tranchée.

Toutefois, Nous avons jugé bon de surseoir à Notre ser tence, afin de mieux Nous demander s'il convenait et s' était utile de déclarer de nouveau la même chose par Notr autorité et d'appeler sur Nous, par Nos supplications, un plus grande abondance de la divine lumière. Considéran ensuite que ce même point de discipline, quoique déjà dé fini canoniquement, est controversé par quelques-uns — quel que soit le motif de la controverse — et qu'il en pour rait résulter une cause de pernicieuses erreurs pour d nombreuses personnes qui pensent trouver le sacrement d l'Ordre et ses fruits là où ils ne sont aucunement, il Nous a paru bon de publier Notre sentence dans le Seigneur.

C'est pourquoi, Nous conformant à tous les décrets for- mulés par les Pontifes, Nos prédécesseurs, dans la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant en quelque sorte par Notre autorité, de Notre propre mouve-

ment et science certaine, Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines, entièrement nulles.

Il Nous reste, puisque c'est en qualité de « Grand Pasteur » et avec des dispositions pastorales que Nous avons entrepris de publier la très certaine vérité d'une chose aussi grave, à exhorter ceux qui souhaitent et recherchent avec une volonté sincère les bienfaits des Ordres et de la Hiérarchie. Jusqu'à ce jour, peut-être, excitant l'ardeur de leur vertu chrétienne, consultant plus pieusement les Ecritures, redoublant leurs saintes prières, ils se sont néanmoins attachés avec incertitude et anxiété à la voix du Christ qui les avertissait depuis longtemps dans leur cœur. Ils voient maintenant avec clarté où ce Bon Pasteur les invite et de quel côté il veut diriger leurs pas.

S'ils reviennent à son bercail unique, ils obtiendront alors les bienfaits désirés et les secours qui en résultent pour le salut, secours dont Lui-même a confié l'administration à l'Eglise, comme gardienne perpétuelle de sa rédemption et sa procuratrice parmi les nations. Alors « ils boiront dans la joie les eaux des fontaines du Sauveur », qui sont ses sacrements magnifiques, par lesquels les âmes fidèles, purifiées vraiment de leurs péchés, rentrent dans l'amitié de Dieu, sont nourries et fortifiées du pain céleste, et trouvent les plus grands secours pour conquérir la vie éternelle. S'ils ont véritablement soif de ces biens, que « le Dieu de paix, le Dieu de toute consolation » les leur accorde et les en comble dans sa bonté.

Mais Nous voulons que Notre exhortation et Nos vœux s'adressent d'une manière toute spéciale à ceux qui sont considérés par leur entourage comme des ministres de la religion. Que ces hommes, surpassant les autres, en vertu de leurs fonctions, par la science et l'autorité, et qui ont certainement à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes, s'empressent avec ardeur, les premiers, d'obéir docilement à Dieu qui les appelle, et de donner en eux-mêmes un illustre exemple. Certes, c'est avec une joie extraordinaire que l'Eglise

leur mère les recevra, les environnera de ses bontés, de
attentions, comme il est naturel de le faire avec des hom
qu'une vertu plus généreuse, à travers des difficultés p
ticulièrement ardues, aura fait rentrer dans son sein.

Cette vertu, on peut à peine dire quelle louange
prête à l'accueillir dans les assemblées de leurs frère
travers l'univers catholique, quel espoir et quelle confia
elle leur permettra un jour devant le Christ leur juge
quelle récompense ce Christ lui réserve dans le royau
des cieux! Pour Nous, autant que Nous l'avons pu, No
n'avons cessé de pousser à leur réconciliation avec l'Egli
dans laquelle, soit isolément, soit en masse — ce c
Nous souhaitons très vivement — ils peuvent choisir bea
coup d'exemples à imiter. En attendant, demandons to
avec des supplications, par les entrailles de la miséricor
de notre Dieu, qu'ils veuillent seconder fidèlement l'acti
évidente de la vérité et de la grâce divine.

Nous décrétons que cette lettre et que toutes les chos
qui y sont contenues ne pourront en aucun temps ê
taxées ou accusées d'un défaut quelconque d'addition,
soustraction ou d'intention de Notre part, ou de tout au
défaut; mais qu'elles sont et seront toujours valides et da
leur force, et qu'elles devront être inviolablement obse
vées par toute personne, de quelque grade ou prééminen
qu'elle soit revêtue, soit en jugement, soit hors jugemen
déclarant vain et nul tout ce qui pourrait y être ajouté
différent par n'importe qui, de quelque autorité qu'il so
revêtu et sous quelque prétexte que ce soit, sciemment o
inconsciemment; et rien de contraire ne devant y fai
obstacle.

Nous voulons en outre que les exemplaires de cette lett
même imprimés, visés toutefois de la main de notre n
taire et munis du sceau par un homme constitué en digni
ecclésiastique, fassent foi comme ferait foi la significatio
de Notre volonté si on la lisait dans la présente lettre.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, l'an de l'Inca
nation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-seize, au

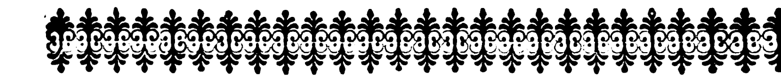
ides de septembre, en l'année de notre pontificat la dix-neuvième.

C. card. DE RUGGIERO.

A. card. BIANCHI,
Pro-datarius.

Visa
De Curia I. De Aquila e Vicecomitibus.

Loco † *Plumbi*
Reg. in Secret. Brevium.
I. CUGNONI.



LA CONTROVERSE

AU SUJET DES

ORDINATIONS ANGLICANES

ET LA LETTRE PONTIFICALE « APOSTOLICÆ CURÆ »

Dans la lettre apostolique du 13 septembre 1896 sur les ordinations anglicanes, Léon XIII a daigné expliquer lui-même comment il fut amené à remettre à l'étude cette question et à renouveler la décision prise depuis longtemps par le Saint-Siège. Le sentiment commun confirmé plus d'une fois par les actes de l'Eglise et par sa constante discipline, ne reconnaissait aucune efficacité à ces ordinations. « Toutefois, dit le souverain Pontife, dans des temps plus rapprochés, et surtout dans ces dernières années, une controverse s'est élevée sur la question de savoir si les ordinations sacrées, conférées selon le rite du roi Edouard, possèdent la nature et les effets du sacrement. Elles étaient défendues, soit d'une façon catégorique, soit sous forme dubitative, non seulement par plusieurs écrivains anglicans, mais aussi par un petit nombre de catholiques, dont les principaux n'étaient pas anglais. » Ils pensaient que leurs raisons méritaient d'être examinées par le Siège apostolique. Dans sa charité, Léon XIII eut la condescendance de prendre leur désir en considération. Il nomma, pour



étudier la question, une commission de savants catholiques dans laquelle il appela plusieurs défenseurs des ordinations anglicanes et qu'il fit présider par l'illustre cardina Mazzella (1). Il soumit ensuite aux cardinaux les actes des douze séances tenues par la commission, ainsi que les autres pièces du procès. C'est après avoir recueilli l'avis des membres du sacré Collège, et mûrement réfléchi, qu'i se décida a prononcer à nouveau la nullité des ordres angli cans, afin de tirer de l'erreur ceux que la controverse des derniers temps aurait pu y entretenir (2).

Le jugement du souverain Pontife a mis fin pour les catholiques à toute hésitation. Cependant la controverse qui en a été l'occasion n'a point perdu pour cela son intérêt théologique. La lettre apostolique de Léon XIII a même donné à cette discussion une importance rétrospective qu'elle n'aurait pas eue par elle-même. En effet cette discussion qui aurait pu rester dans l'oubli comme tant d'autres, prend place dans l'histoire des enseignements du Saint-Siège et du dogme catholique. Il est d'ailleurs utile de connaître les arguments invoqués par les tenants des ordinations anglicanes, pour mieux comprendre le document pontifical qui est venu clore le débat.

C'est pourquoi je m'en occupe aujourd'hui. Lorsque la lettre de Léon XIII a paru, j'allais envoyer à l'impression un article où j'analysais et appréciais les principales publications (3) françaises ou latines, qui se suc-

(1) La *Revue Anglo-Romaine* du 9 mai 1896, p. 263, disait : « La commission est ainsi constituée : cardinal Mazzella, président Mgr Merry del Val, secrétaire; membres : le Rév. D. Gasquet, bénédictin, le chanoine Moyes, le P. David, franciscain, le P. Llevaneras capucin, le Dr Scannel, Mgr Gasparri, l'abbé Duchesne, le P. de Augustinis, jésuite. Avant d'entrer dans la commission, D. Gasquet, le chanoine Moyes et le P. David défendaient la nullité; l'abbé Duchesne et le P. de Augustinis s'étaient prononcés pour la validité Mgr Gasparri avait conclu au doute dans la *Revue Anglo-Romaine;* le Dr Scannell avait attaqué le chanoine Moyes dans le *Tablet* pour son interprétation de la bulle de Paul IV. L'opinion du P. Llevaneras était inconnue. »

(2) *Lettre apostolique sur les ordinations anglicanes.*

(3) Fernand Dalbus, *les Ordinations anglicanes*, 2e édition, in-8 de

cédaient sur ce sujet depuis deux années, en particul dans la *Revue Anglo-Romaine*, créée à la fin de 1895 pc servir d'organe aux discussions entre catholiques et ang cans. J'ai complété cet article de manière à en faire u sorte de commentaire de la lettre apostolique. Après av rappelé l'état de la question, j'analyserai sommairement publications récentes dont je viens de parler. J'étudie ensuite, à la lumière du document pontifical, d'abord conduite antérieure de l'Eglise relativement aux ordi tions anglicanes, ensuite la valeur de ces ordinatio J'examinerai enfin si la lettre de Léon XIII si abonda ment motivée, n'apporte pas des lumières à la théolo sur d'autres questions plus générales.

I

On sait que l'Angleterre fut séparée de l'Eglise romai par le roi Henri VIII en 1532. Cependant les anciens livr

41 pp. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1894 (extrait de *la Scie catholique*).— DUCHESNE, *Bulletin critique*, 15 juillet 1894.— BOUDINH *Etude théologique sur les ordinations anglicanes* (extrait du *Canoni contemporain*), in-8 de 43 pp. Paris, Lethielleux, 1895. — BOUDINH *de la Validité des ordinations anglicanes* in-8, de 92 pp. Par Lethielleux, 1896. — BOUDINHON, *Nouvelles observations sur la questi des ordres anglicans* (*Revue Anglo-Romaine*, 4, 11 et 25 juillet 18 — BOUDINHON, *Ordinations schismatiques coptes et ordinations ang canes* (*Canoniste*, avril, mai, 1895). — P. TOURNEBIZE, *l'Eglise ang cane a-t-elle réellement de sacerdoce ?* (*Etudes religieuses*, mars, av et juillet 1895). — P. HARENT, *la Forme sacramentelle dans les or nations anglicanes* (*Etudes religieuses*, juin 1896). — Mgr GASPAR *de la Valeur des ordinations anglicanes* (*Revue Anglo-Romaine*, 15 22 février, et tiré à part). — *** *les Ordinations anglicanes à pro d'une brochure* (celle de Mgr Gasparri) (*Revue Anglo-Romaine*, 29 vrier 1896). — J. CROWE (anglican), *les Ordres anglicans et la théo des intentions du ministre* (*Revue Anglo-Romaine*, 28 mars 1896). DENNY et LACEY (anglicans), *De hierarchia anglicana dissertatio a logetica*, in-8 de XVI et 265 pp. Londres, Clay ; Paris, Oudin, 18 LACEY (anglican), *Dissertationis apologeticæ de hierarchia anglica supplementum*, in-8 de 48 pp. Rome, Cuggiani ; Paris, Oudin, 18 — PULLER (anglican), *les Ordinations anglicanes et le sacrifice de messe* (extrait de *Revue Anglo-Romaine*), in-8 de 57 pp., Londr Parker; Paris, Oudin, 1896.

liturgiques restèrent en usage jusqu'à la mort de ce princ (1547). Comme le schisme et même l'hérésie n'empêchen pas la validité des ordinations, on n'a jamais eu aucu doute sur la valeur de celles qui furent conférées à cett époque. Mais sous le règne d'Edouard VI (1547-1553) u nouvel ordinal fut substitué aux anciens pontificaux. I est daté de 1549 et paraît avoir été en usage à partir d 1er avril 1550. Suivant cet ordinal, on ne conféra plus le ordres mineurs, ni le sous-diaconat, mais seulement l diaconat, la prêtrise et l'épiscopat. On conserva quelqu chose des anciennes prières et des anciennes cérémonies mais on en élimina toute affirmation qui aurait laissé enten dre que les prêtres possèdent le pouvoir d'offrir le sain sacrifice, ou que la messe a une valeur propitiatoire. Le rédacteurs s'inspirèrent en même temps de l'opinion de théologiens qui faisaient consister l'essence de l'ordinatio dans l'imposition des mains accompagnée d'une formul impérative. Telles sont les règles qui les guidèrent dans l refonte qu'ils firent des pontificaux latins.

Le lecteur n'ignore pas que les rites de ces pontificaux s composent de trois éléments différents, qui sont resté très distincts dans l'ordination presbytérale. — Le premie de ces éléments est une imposition des mains, accom pagnée d'une prière où l'on demande à Dieu de répandr sur les ordinands les grâces qui conviennent à leur ordr Cet élément est le seul que nous voyons dans les ancien sacramentaires. Il est resté dans le Pontifical romai jusqu'aujourd'hui et il se retrouve dans tous les rite reconnus par l'Eglise en Orient et en Occident. — L second élément consiste en une présentation des instru ments particuliers à chaque ordre : la porrection d l'Evangile pour le diaconat, la porrection du calice conte nant le vin et de la patène chargée de pain pour l prêtrise, et l'imposition de l'Evangile sur la tête pou l'épiscopat, avec une formule impérative appropriée. C élément est absent de la plupart des liturgies orien tales et de plusieurs pontificaux latins antérieurs a xe siècle. — Le troisième élément consiste dans une impos

tion des mains accompagnée d'une formule impérative. s'est introduit peu à peu dans les pontificaux latins à part du onzième siècle, soit par la simple addition d'une formu impérative à l'ancienne imposition des mains, comme il e arrivé pour le diaconat et pour l'épiscopat, soit par l'add tion d'une seconde imposition des mains, accompagn d'une formule impérative, comme il est arrivé pour l'ord nation du prêtre. Celle-ci commence en effet par une in position des mains accompagnée de prières et se termine à fin de la messe par une autre imposition des mains, accon pagnée de cette formule impérative : *Recevez le Saint-Esprit les péchés seront remis à cenx à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

Or de ces trois éléments, les rédacteurs de l'ordinal an glican ne semblent avoir attaché d'importance qu'au der nier. Ils regardaient en effet l'imposition des mains, comm la matière déterminée par les apôtres pour l'ordinatior et pensaient que la forme jointe à cette matière devait êtr impérative. C'est pourquoi ils ne gardèrent, pour chaqu ordre, qu'une imposition des mains accompagnée d'un formule impérative (1). Ils laissèrent cette imposition de mains avant la présentation des instruments, pour le dia conat et l'épiscopat, et la placèrent également avant cett présentation pour la prêtrise (2). Ils développèrent le formules impératives jointes, pour chaque ordre, à cett imposition. Ils adoptèrent pour le diaconat la formule *Recevez le pouvoir de remplir l'office de diacre qui vou*

(1) On trouvera la traduction latine de cet ordinal, avec l'indica tion des modifications qu'il a subies, dans Denny et Lacey, *de Hie rarchia anglicana*, p. 218, et dans la *Revue Anglo-Romaine* du 28 décembre 1895 et du 4 janvier 1896.

(2) Nous avons dit que le Pontifical romain met l'imposition accompagnée de prières avant la porrection des instruments, et l'imposition des mains accompagnée de la formule impérative après cette porrection. L'ordinal anglican supprime la première imposition des mains et place la seconde avant la porrection des instruments. Cette seconde imposition des mains était déjà placée avant la porrection des instruments, par le pontifical en usage dans la province de Mayence en 1549. Voir *Revue anglo-romaine*, 20 juin 1896, t. II, p. 572.

est confié dans l'Eglise de Dieu. Au nom du Père e du Fils et du Saint-Esprit; pour la prêtrise, la formule *Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Soyez aussi le dispensateur fidèle de la parole de Dieu et de ses saints sacrements. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit;* pour l'épiscopat, la formule : *Recevez le Saint-Esprit et souvenez-vous de raviver la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition des mains car Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais l'esprit de force et de dilection et de sobriété.*

D'autre part, ils se préoccupèrent peu ou ne se préoccupèrent point du premier élément, c'est-à-dire de l'imposition des mains accompagnée d'une prière. Ils la supprimèrent dans l'ordination presbytérale, et ne s'inquiétèrent point de rapprocher les prières conservées par eux, de l'imposition des mains jointe aux formules impératives dont nous venons de parler. Ils gardèrent toutefois quelque chose de l'imposition des instruments sacrés. Aux diacres, l'évêque présentait le nouveau Testament, en disant : *Recevez le pouvoir de lire l'Evangile dans l'Eglise de Dieu, si vous en avez reçu régulièrement le commandement.* Aux prêtres, il donnait dans une main la Bible, dans l'autre le calice avec la patène, en disant : *Recevez le pouvoir de prêcher la parole Dieu et et d'administrer les saints sacrements dans l'assemblée pour laquelle vous en aurez reçu la charge.* Aux évêques, il plaçait la Bible sur la tête en disant : *Veillez à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement. Méditez ce qui est contenu dans ce livre : donnez vos soins à ces choses, pour que votre progrès soit manifeste pour tous... Soyez un pasteur, non un loup pour le troupeau du Christ*, etc. Ces cérémonies sont précédées pour chaque ordre, d'une présentation des ordinands à l'évêque par l'archidiacre ou par deux évêques, de monitions de l'évêque, d'un serment où l'ordinand reconnaît la suprématie du roi dans l'ordre spirituel et temporel, enfin d'un examen sur la foi.

En 1552, toute la liturgie anglicane fut retouchée. On en

élimina de nouveau les cérémonies et les expressions c semblaient favorables aux doctrines des catholiques sur sacrifice de la messe. L'ordinal subit alors moins de cha gements que le livre des *Prières publiques*. On modi pourtant la présentation des instruments sacrés pour prêtres et les évêques. A l'ordination du prêtre, on ne p senta plus le calice avec la patène, mais seulement la Bib tout en conservant la même formule. A l'ordination l'évêque, on n'imposa plus la Bible sur la tête; on la n dans les mains de l'élu. Ce nouvel ordinal de 1552 f employé à partir du 1er novembre; mais il ne tarda pa être abandonné. Edouard VI mourut en effet et fut rei placé sur le trône en 1553 par la reine Marie qui rétab le catholicisme et la liturgie romaine.

Mais lorsque la reine Marie mourut à son tour, en 155 la reine Elisabeth rompit avec le Saint-Siège. On reprit liturgie qui était en usage en 1553, à la mort d'Edouard V On modifia quelque peu le livre des offices publics (mais on ne changea rien à l'ordinal de 1552. Ce fut à pa tir de la fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin 1559, que l livres anglicans remplacèrent les livres latins dans tout les églises (2).

Cette liturgie est restée en vigueur depuis lors. Ell pourtant subi de légères retouches en 1662. On cherc alors à marquer plus nettement la différence du presbytér et de l'épiscopat. C'est pourquoi on intercala une additi dans la formule impérative de l'imposition des mains de c deux ordres. Pour le prêtre, cette formule fut ainsi modifié *Recevez le Saint-Esprit pour l'office et le ministère de prêt dans l'Eglise de Dieu, qui vous a été commis par l'impo tion de nos mains; les péchés seront remis à ceux à qui vo les remettrez*, etc. Pour l'évêque elle fut complétée comr

(1) PULLER, *les Ordinations anglicanes et le Sacrifice de la mes* p. 55.

(2) Le décret qui le prescrivit ne parle que des cérémonies d paroisses et non de l'ordinal; mais le procès verbal de l'ordinati de Parker, le premier évêque consacré sous Elisabeth, nous mon qu'il le fut suivant le rite de l'ordinal de 1552, sauf une particular qui sera signalée plus loin. DENNY et LACEY, *De Hierarchia*, p. 1

il suit : *Recevez le Saint-Esprit pour l'office et le ministère d'évêque dans l'Eglise de Dieu, qui vous a été commis par l'imposition de nos mains. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Souvenez-vous de raviver la grâce de Dieu*, etc.

Ainsi depuis la consommation du schisme de Henri VIII en 1532, on a administré les ordres dans l'Eglise officielle d'Angleterre : 1° avec les anciens pontificaux latins (1532-1er avril 1550) ; 2° avec l'ordinal anglican, édition de 1549 (1er avril 1550-1er novembre 1552) ; 3° avec l'ordinal anglican, édition de 1552 (1er novembre 1552-juillet 1553) ; 4° avec les anciens pontificaux latins (juillet 1553-24 juin 1559) ; 5° avec l'ordinal anglican, édition de 1552 (1559-1662) ; 6° avec l'ordinal anglican, édition de 1662 (jusqu'à nos jours).

Le problème doctrinal de la valeur des ordinations conférées aujourd'hui par les anglicans, s'est compliqué de questions de fait. A l'avènement d'Elisabeth, le siège de Cantorbéry se trouva vacant par la mort du cardinal Pole, qui n'avait survécu que quelques heures à la reine Marie. Elisabeth nomma à cet archevêché Mathieu Parker. Ce dernier fut sacré le 17 décembre 1559. D'après une légende longtemps accréditée, Parker et les autres évêques choisis par la reine, auraient été sacrés par l'évêque Scory, dans une taverne qui avait pour enseigne une tête de cheval. Le rite de leur consécration aurait été sommaire. Scory leur aurait mis la Bible sur la tête en disant : *Reçois le pouvoir de prêcher sincèrement la parole de Dieu ;* il aurait ensuite ajouté, en le prenant par la main : *Lève-toi, évêque de Londres*, etc. Tous les critiques s'accordent aujourd'hui à reconnaître le caractère légendaire de ce récit. Parker a été consacré avec l'ordinal anglican de 1552. Nous en possédons des preuves diverses et spécialement un registre écrit (1) sous le pontificat de Parker et où sont consignés

(1) L'authencité de ce registre paraît bien établie. Cependant elle n'a pas été admise par le cardinal Pitra qui avait examiné le document. BOUDINHON, *De la Validité*, p. 14.

les actes relatifs à sa promotion à l'épiscopat, parmi lc quels un procès-verbal détaillé des cérémonies de son sac On y note cette particularité, que les quatre évêques co sécrateurs prononcèrent la formule *Accipe Spiritum Sa ctum*, en lui imposant les mains, tandis que d'après l'or nal le principal consécrateur la prononce seul. La rais de cette conduite fut sans doute qu'aucun des quatre co sécrateurs de Parker n'était archevêque. Le principal ét Barlow, évêque de Chichester, appelé à l'épiscopat p Henri VIII en 1536, mais dont les registres du tem ne contiennent point l'acte de consécration, ce qui a f croire à plusieurs qu'il n'avait pas été consacré (1). Si l' ne tient compte que du principal consécrateur, qui, suiva l'ordinal, prononce seul les formules, Barlow et après l Parker forment la souche d'où est sorti tout l'épiscop anglican (2). La validité de leur consécration devait dor être examinée, aussi bien que la valeur de l'ordinal.

L'Eglise romaine a toujours admis pratiquement la nu lité des ordres conférés d'après l'ordinal d'Edouard VI. E effet, jamais aucun diacre, prêtre ou évêque ordonné su vant ce rite, n'a été accepté dans les rangs du clergé cath lique, sans avoir reçu à nouveau l'ordination suivant le rit romain. Bien plus, cette réordination n'est point faite sou condition, mais absolument. Or, cette conduite montr que l'Eglise romaine tient les ordinations anglicanes pou

(1) Les sentiments personnels de Barlow sur les effets de l'ordina tion permettraient de penser qu'il n'y attachait aucune importance Mais il tenait sans doute à mettre son titre au-dessus de tout contestation. Aussi y a-t-il lieu de croire qu'il fut consacré sou Henri VIII.

(2) Si l'on tient compte des évêques assistants, cet épiscopat dériv en outre d'autres évêques, en particulier de Marc-Antoine de Domi nis, qui s'enfuit en Angleterre après avoir été consacré en 1600 pa des évêques catholiques, et de Hugues Curwen, archevêque de Du blin, consacré en 1555, sous la reine Marie, d'après le Pontifica romain. Les assistants de Barlow dans la consécration de Parker furent Miles Coverdale, ancien évêque d'Exeter, consacré en 1551 d'après l'ordinal d'Edouard VI, John Scory, ancien évêque de Chi chester, également consacré en 1551, d'après le même ordinal, enfi John Hodgkins, coadjuteur de Bedfort, sacré en 1535 d'après le rit romain.

nulles. En effet, si elle les regardait comme valides, elle ne les réitérerait point. Si elle les regardait comme douteuses, elles les réitérerait sous condition. Du moment qu'elle les réitère sans condition, c'est qu'elle les considète comme dépourvues de toute efficacité.

Cette conduite a d'ailleurs été sanctionnée par des déclarations authentiques. Sous la reine Marie, alors que le problème ne se compliquait pas encore de la question de la réalité des sacres de Barlow et de Parker, les papes Jules III et Paul IV et leur légat le cardinal Pole, prescrivirent de tenir pour nuls les ordres conférés d'après l'ordinal d'Edouard VI. Depuis que l'Angleterre eut été de nouveau plongée dans le schisme par Elisabeth, on s'en tint à cette règle. Elle fut même formulée à nouveau par le S. Office, le 17 avril 1704. L'évêque anglican Gordon s'était converti au catholicisme. Il avait demandé que sa consécration anglicane fût déclarée nulle et qu'il lui fût permis de recevoir la prêtrise suivant le rite catholique. Il avait joint à sa demande un mémoire pour établir la nullité de sa consécration. Les raisons qu'il invoquait n'étaient pas seulement l'insuffisance de l'ordinal d'Edouard VI, mais encore ce fait, certain suivant lui, que Parker aurait été consacré étant encore laïque, par Scory, qui n'était pas encore évêque et qui se serait contenté de lui prendre la main en disant : « Allons, seigneur évêque de Cantorbéry, levez-vous. » Les membres du S.-Office et Clément XI firent droit à la demande de Gordon. Ils décidèrent qu'il recevrait tous les ordres, même les ordres sacrés et le presbytérat (1). Jusqu'aujourd'hui le S.-Siège avait renvoyé à cette réponse, chaque fois qu'il avait été consulté au sujet des ordres anglicans.

Tous les catholiques qui défendaient la validité de ces

(1) Feria 5 die 17 aprili 1704... Lecto supradicto memoriali, sanctissimus D. N Papa prædictus (Clemens XI), auditis votis eorumdem Eminentissimorum, decrevit quod prædictus Joannes Clemens Gordon orator ex integro ad omnes ordines, etiam sacros et presbyteratus promoveatur, et quatemus non fuerit sacramento confirmationis munitus, confirmetur. *Revue Anglo-Romaine*, 18 janvier 1896, p. 323.

ordres ont reconnu que cette conduite de l'Eglise romai
constitue un argument considérable contre cette validit
Plusieurs ont prétendu toutefois que les déclarations d
papes et du Saint-Office n'avaient pas la portée qu'on le
attribuait. Ils interprétaient en faveur de leur opinion l
lettres de Jules III et de Paul IV. Ils se persuadaie
donc que la valeur des ordres conférés suivant l'ordin
d'Edouard VI, avait été reconnue sous le règne de Mari
avec l'asssentiment du Saint-Siège. Pour les ordinatio
faites depuis le règne d'Elisabeth, ils soutenaient qu'ell
étaient réitérées à cause de la fable colportée depuis
xvie siècle au sujet du sacre de Parker. Ils disaient q
cette fable, invoquée par le mémoire de Gordon, ava
motivé la décision du Saint-Office du 17 avril 1704. I
ajoutaient que puisque la fausseté de cette fable était ét
blie, il convenait de revenir sur cette décision.

On voit que le problème de la valeur intrinsèque d
ordinations anglicanes se compliquait de plusieurs que
tions de fait. Il n'est donc pas surprenant que la contr
verse qui s'est produite à leur sujet pendant ces dernièr
années ait donné lieu à des thèses très diverses. No
allons exposer les péripéties de cette controverse dans l
principales publications écrites en français ou en lati
C'est dans notre pays que les écrivains catholiques se mo
trèrent le plus favorables aux ordinations anglicanes.
plusieurs se sont trompés en quelque chose, ils ont ét
comme l'a déclaré le Saint-Père, dirigés par de louabl
intentions. Si nous rappelons les opinions émises par eu
ce n'est donc point pour les critiquer, mais pour mie
montrer la portée des développements dans lesquels
Saint-Père est entré dans ses lettres apostoliques.

II

L'attention du monde théologique fut appelée chez no
sur la question par un prêtre de la Mission. Dans une br

chure qu'il publia en 1894, sous le pseudonyme de Fernaud Dalbus, il admit : 1° que la consécration de Parker doit être regardée comme certaine quant au fait, mais qu'un doute subsiste au sujet de l'intention de son consécrateur Barlow; 2° que le rite de l'ordinal anglican paraît suffisant pour la consécration des évêques; 3° mais qu'il est insuffisant pour l'ordination des prêtres, en raison de la suppression de la porrection des instruments ; d'où il suit que la consécration des évêques est aussi invalide, parce que ceux qui sont consacrés n'ont pas le caractère presbytéral.

Au même moment, la validité des ordinations anglicanes était soutenue, d'une part dans le *Bulletin critique* par le savant abbé Duchesne, et d'autre part, dans un volume écrit en latin par deux prêtres anglicans, MM. Denny et Lacey. Ce dernier écrit était le plaidoyer le plus habile et le plus complet qu'on ait encore écrit en faveur des ordinations anglicanes. On y invoquait les principes de la théologie catholique et on y montrait une grande déférence pour l'Eglise romaine. Ce livre fournit dès lors le thème de la discussion. Voici les principales thèses de l'ouvrage : 1° Au sujet du fait de la transmission de l'épiscopat, Barlow a reçu la consécration épiscopale suivant le pontifical romain ; Parker l'a reçue suivant le second ordinal d'Edouard VI. En conséquence, la consécration a pu être validement donnée depuis lors aux évêques anglicans suivant cet ordinal; 2° Au sujet de l'intention des consécrateurs, elle était suffisante puisque les hérésies de quelques uns d'entre eux n'empêchaient pas l'intention qu'ils avaien tous de faire des diacres, des prêtres et des évêques, suivan l'institution de Jésus-Christ; 3° Au sujet de la valeur d l'ordinal, elle était la même que celle des pontificaux e usage en Angleterre avant Edouard VI. MM. Denny e Lacey pensaient, en effet, que l'autorité des évêques qu avait modifié leur ordinal était la même que celle des an ciens évêques anglais, qui se servaient pour les ordination de formules qui différaient les unes des autres. Ils soute naient que l'ordinal anglican contient d'ailleurs ce qui es essentiel pour les ordinations d'après l'institution d

Jésus-Christ, à savoir, d'une part l'imposition des mai
et d'autre part une formule impérative qui marquait chaq
ordre reçu. Ils faisaient observer que si la porrection c
mains était considérée par plusieurs théologiens comme
rite essentiel de l'ordination presbytérale du pontifical r
main, elle n'existait pas dans les liturgies orientales
qu'elle n'était pas plus nécessaire dans l'ordinal anglic
que dans ces dernières. Ils ajoutaient qu'alors même qu'
rejetterait la validité de l'ordination presbytérale anglican
on pourrait reconnaître que l'Eglise d'Angleterre possè
néanmoins l'épiscopat, puisque la consécration épiscopa
a été plusieurs fois donnée à des diacres dans l'Eglise r
maine, et qu'ainsi elle serait conférée validement à d
sujets qui ne seraient pas revêtus du sacerdoce. MM. Der
ny et Lacey complétaient leur plaidoyer, en s'efforçar
d'établir que les ordinations presbytérales et les consé
crations épiscopales faites avec l'ordinal d'Edouard V
avant l'avènement de la reine Marie, avaient été considé
rées comme valides par le cardinal Pole et par ceux qu
avaient rétabli le catholicisme en Angleterre sous le règn
de cette princesse.

Cet ouvrage, destiné aux théologiens catholiques, le
amena à envisager un grand nombre d'aspects de la ques
tion, les plus favorables aux ordinations anglicanes. Mais l
plupart n'en continuèrent pas moins à soutenir l'invalidit
de ces ordinations. Les théologiens anglais invoquaien
surtout contre elles le défaut d'intention suffisante de
anciens évêques anglicans. Ces évêques étaient tous plu
ou moins imbus des erreurs de Calvin. Ils ne professaien
la dotrine catholique ni au sujet de la traussubtantiation
ni au sujet du caractère sacrificatoire de l'office eucharis-
tique. Par conséquent, lorsqu'ils conféraient les ordres, ils
n'entendaient point donner un véritable sacerdoce; car le
pouvoir d'offrir le sacrifice eucharistique, est le pouvoir
essentiel et caractéristique du sacerdoce chrétien. Le
R. P. Tournebize envisagea la question d'un point de vue
un peu différent dans les *Etudes religieuses*. Après avoir
dit que la consécration de Barlow lui paraît toujours

douteuse, à cause de l'absence des actes de cette consécration dans les registres qui devraient le contenir, il fait remarquer qu'on a éliminé le l'ordinal anglican tous les éléments des anciens pontificaux qui se rapportaient à la présence réelle ou au sacrifice de la messe. Il en conclut que les termes de prêtres et d'évêques, employés par l'ordinal ont été ainsi dépouillés de la signification qu'ils ont dans l'Eglise catholique. Il en résultait, à son avis, que l'ordinal ne marque pas le véritable pouvoir donné par les ordinations catholiques, et que l'intention des ministres, conforme à cet ordinal, est également insuffisante. Le R. P. Harent revint dans le même recueil sur cette thèse et approfondit encore les considérations que le P. Tournebize avait fait valoir.

Deux professeurs de l'Institut catholique de Paris, M. l'abbé Boudinhon et Mgr Gasparri se montrèrent moins affirmatifs, sans toutefois reconnaître la validité des ordinations anglicanes. Tous deux partageaient le sentiment que l'ordination est conférée par l'imposition des mains et par une prière où l'évêque demande à Dieu la grâce qui répond à chaque ordre. C'est à l'aide de ce critérium qu'ils apprécièrent la valeur de l'ordinal. Ils n'élevèrent aucun doute sur le fait de la consécration de Barlow et de Parker. Ils admirent que l'intention des évêques anglicans avait été généralement suffisante. Toutefois Mgr Gasparri maintint que la mutilation de tout ce qui regarde le sacrifice, par les rédacteurs de l'ordinal, constitue une objection probable contre cette ordination dans le for externe où l'on juge d'après les apparences extérieures. Mais c'est du texte même de l'ordinal que les deux savants professeurs se sont surtout occupés.

Dans un premier travail, intitulé *Etude théologique sur les ordinations anglicanes*, M. Boudinhon avait soutenu que l'ordinal anglican est insuffisant pour la consécration épiscopale et pour l'ordination presbytérale. Il ne concluait point cette insuffisance, avec Fernaud Dalbus, du défaut de la porrection des instruments dans l'ordination presbytérale, joint à la nécessité du presbytérat comme condition préalable de l'épiscopat ; il la faisait dériver de ce fait que

les prières de l'ordinal anglican ne reproduisent poi la substance de celles du pontifical latin. Dans un seco travail intitulé *de la Validité des ordinations anglicanes* se montra plus favorable à l'ordinal anglican. Il admit qu suffit pour l'ordination, que la prière jointe à l'impositic des mains contienne les éléments qui se retrouvent da toutes les liturgies reconnues par l'Eglise catholique. compara donc les formules de cette prière, telles qu'elles trouvent dans les rites reconnus de l'Occident et l'Orient. Il conclut que le *minimum* qui en forme la su stance essentielle ne requiert aucune énumération des po voirs conférés, mais seulement la demande de la grâce vine pour les ordinands et en vue de l'ordre qui leur conféré. Cela posé, voici les conclusions qu'il formula sujet de l'ordinal en usage chez les anglicans : 1° il exi dans l'ordinal, pour chacun des trois ordres sacrements, u prière (placée au commencement de l'ordination) qui satisf aux conditions requises, mais qui est trop éloignée de l'imp sition des mains, pour avoir avec celle-ci une union mora 2° pour le diaconat, l'absence totale d'une autre prière co sécratoire ne permet pas de conclure autrement qu'à nullité ; 3° pour le presbytérat, la prière qui précède ir médiatement l'imposition des mains ne contenant pas cl rement la demande de la grâce divine pour les futurs pr tres et pour les fonctions de leur ordre, ne semble pas tisfaire aux conditions imposées, et par suite le presbyté ainsi conféré est douteux, sinon invalide ; 4° pour l'épisc pat, la prière qui précède immédiatement l'imposition d mains semble bien renfermer tous les éléments requis, par suite, à ne considérer que le rite, l'épiscopat ainsi co féré peut être regardé comme valide. Enfin, dans un tr sième travail intitulé *Nouvelles Observations sur la qu tion des ordres anglicans*, M. l'abbé Boudinhon défen quelques-unes de ces conclusions. Il inclina en outre à pe ser que les ordinations faites sous Edouard VI avec deux éditions de son ordinal, avaient été regardées com valides par le cardinal Pole, légat du Saint-Siège, sous règne de Marie Tudor.

Mgr Gasparri estimait qu'à cette époque les catholique avaient regardé le rite de l'ordinal comme suffisant pou le diaconat et le presbytérat, mais comme insuffisant pou l'épiscopat. L'opinion personnelle du savant professeur éta que les prières du début de chaque ordination offrent un forme valide, et que leur union avec l'imposition des main est suffisante non seulement pour le diaconat et l'épiscc pat, mais encore pour le presbytérat. Comme il faisait con sister la matière et la forme de l'ordre dans l'impositio des mains et dans une prière où l'évêque demande la grâc propre à chaque ordre, il était donc théoriquement favc rable aux ordinations anglicanes. Cependant, comme e matière d'ordination on doit suivre le parti le plus sûr, i concluait que les ordres anglicans ne sauraient être tenu pour valides. Il pensait donc que le Saint-Siège pourrait le faire réitérer sous condition.

Les autres publications que nous avons indiquées en têt de cet article n'ont point envisagé l'ensemble de la ques- tion, mais seulement l'un ou l'autre de ses aspects. Ainsi dans le mémoire intitulé *les Ordinations anglicanes, à propos d'une brochure*, un anonyme a cherché à établir, à l'encontre de Mgr Gasparri, que Paul IV n'a pas admis la validité des ordinations diaconales et presbytérales confé rées sous Edouard VI avec son ordinal, et que la consé cration épiscopale anglicane est sans valeur, parce que le monitions qui suivent la première prière en sépare expres sément l'imposition des mains. — M. J. Crowe s'es appliqué à montrer que l'intention des évêques anglican avait toujours été suffisante dans les ordination. — M. Pul ler a repris la même question, en se mettant au point d vue spécial de savoir si l'Eglise anglicane a rejeté le sacri fice de la messe. A son avis, il n'en a rien été; ses évê ques ont seulement refusé à ce sacrifice un caractère pro pitiatoire absolu et distinct de celui du Calvaire. Il recon naissait que les théories calvinistes sur la messe et l présence réelle inspirèrent les auteurs des canons de reli gion et des livres liturgiques imposés par l'autorité laïqu en 1553; mais il croyait qu'en reprenant ces canons et l

Prayer Book ou *Livre des prières publiques* d'Edouard V sous Elisabeth, et en les faisant consacrer par l'autorit ecclésiastique, on en avait éliminé les éléments contraire à la foi. Il était même persuadé que ces documents n contenaient rien d'opposé à la doctrine du concile de Trente

Comme le R. P. Harent le remarquait dans l'article cit plus haut, cette interprétation des documents officiels d l'anglicanisme était beaucoup trop bénigne. « Le cardina Newman, qui connaissait bien les auteurs classiques de l théologie anglicane, disait-il, affirme comme un fait indu bitable (1) que ce n'est qu'à partir du récent mouvemen ritualiste que l'idée du sacrifice eucharistique, et par con séquent la véritable idée du prêtre, a reparu dans un portion de l'Eglise anglicane. Aujourd'hui encore elle es expressément rejetée par une importante fraction de cett Eglise. L'évêque anglican de Liverpool, par exemple, l rejette comme opposée au sentiment de la vieille Eglis anglicane, qui « n'aurait jamais admis que la cène soit u « sacrifice, ni la table un autel (2). » M. Puller, se fiant au accusations des auteurs anglicans du XVIe siècle, avait cr qu'on prêchait alors dans l'Eglise catholique que le sacrific de la croix n'avait été offert que pour le péché originel tandis que le sacrifice de la messe était offert pour le péchés actuels. Les protestants de cette époque reprochaien en particulier aux catholiques le premier des trente-deu discours sur l'eucharistie, attribués tantôt à S. Thoma d'Aquin et tantôt à Albert le Grand, et où on lit : *Secund causa institutionis sacramenti est sacrificium altaris, con tra quamdam quotidianam delictorum nostrorum rapinam ut, sicut corpus Domini semel oblatum est in cruce pr debito originali, sic offeratur jugiter pro nostris quotidia nis delictis in altari.* M. Puller pensait que c'étaient uni quement ces erreurs attribuées par eux à l'Eglise catholique qu'ils avaient voulu répudier en réformant leur liturgie e en formulant leurs articles de foi. Le R. P. Dummermuth

(1) Préface du livre de M. HUTTON, *the Anglican Ministry*.
(2) *Tablet*, 10 novembre 1894.

de Louvain (1), montra que le passage incriminé des dis cours attribués à Albert le Grand ne pouvait signifier qu Jésus-Christ n'était pas mort pour les péchés actuels attendu que d'autres passages de ces discours affirmen expressément le contraire. Le docteur Paulus, de Mu nich (2), fit voir en outre que les théologiens catholiques d seizième siècle avaient toujours interprété ce passage dan un sens orthodoxe et qu'on n'avait jamais enseigné dan l'Eglise catholique la doctrine monstrueuse qui lui éta imputée par les protestants d'Allemagne, aussi bien que pa ceux d'Angleterre (3).

La controverse sur les ordinations anglicanes s'étend encore à d'autres questions; mais je ne la suivrai pas dan ces développements, qui me feraient sortir de mon sujet.

III

Dans sa lettre apostolique du 15 septembre 189 Léon XIII ne s'est pas contenté de prononcer son jug ment sur la valeur des ordres anglicans ; il a encore rappel

(1) *Exposé d'un texte attribué au B. Albert le Grand*, dans la *Rev Anglo-Romaine* du 16 mai 1896, p. 302.

(2) *Une Prétendue « Doctrine monstrueuse » sur l'eucharistie*, da la *Revue Anglo-Romaine* du 9 mai 1896, p. 252, et *Die angeblic Lehre, Christus sei nur für die Erbstunde gestorben*, dans le *Kathol* de Mayence, 1896, II, 3 Heft, p. 229.

(3) Les lecteurs s'en souviennent peut-être, j'ai soutenu autrefo dans l'*Université catholique* (juillet 1894, p. 377) que les trente-de discours sur l'eucharistie ne sont ni de saint Thomas d'Aquin, d'Albert le Grand. Au même moment, M. le Dr Jacob, chanoine Ratisbonne, donnait de ces discours une édition critique soign (*Beati Alberti Magni, episcopi Ratisbonensis de sacrosancto corpo Domini sacramento sermones*, Ratisbonæ, Pustet, 1893, in-8 272 pages). Le Dr Jacob cherche à établir dans la préface que c discours ont Albert le Grand pour auteur. Dans les deux articles q je viens d'indiquer, le Dr Paulus a repris et développé les argumen de cette préface pour soutenir la même thèse. Faute d'espace, m'est impossible de discuter ici leur argumentation, laquelle ne m pas convaincu; il me semble toujours plus probable que ces discou ne sont pas d'Albert le Grand.

d'après les documents conservés aux archives du Vatican, quelle est la conduite que le Saint-Siège a tenue à leur égard depuis trois siècles. Il réfutait ainsi les difficultés par lesquelles on avait essayé d'établir que les décisions précédentes de Rome étaient mal motivées ou qu'elles avaient varié; il donnait aussi à sa propre décision un fondement théologique indiscutable, en faisant voir que les décisions du Saint-Siège et la conduite de l'Eglise catholique en cette matière avaient été aussi constantes qu'éclairées.

Pour diminuer l'autorité doctrinale du décret du Saint-Office du 17 avril 1704, on disait qu'il avait été motivé par la légende sur la consécration de Parker, que l'évêque Gordon avait invoquée dans sa supplique; on en concluait qu'il y avait lieu de revenir sur ce décret, maintenant qu'on était mieux renseigné au sujet de cette consécration.

Léon XIII fait observer que les pièces authentiques du procès établissent au contraire que cette considération n'a pas influé sur le jugement. Il explique que la sentence a été portée en pleine connaissance de cause, après une comparaison attentive de l'ordinal anglican lui-même avec les rites orientaux et occidentaux; qu'elle a été motivée par des vices qui tiennent à la nature de cet ordinal anglican et à l'intention de ceux qui l'emploient; qu'en conséquence le décret avait une portée générale et doctrinale; que c'est pour cela qu'on y a toujours renvoyé depuis lors. D'où il suit que cette décision n'a rien perdu et ne pouvait rien perdre de son autorité, non seulement disciplinaire, mais encore doctrinale.

Léon XIII fait d'ailleurs remarquer que ce décret de 1704 ne faisait que confirmer une coutume constante qui s'appuyait elle-même sur les décisions que le Saint-Siège avat dû prendre relativement aux ordres anglicans, dès le temps de la légation du cardinal Pole sous la reine Marie. Les documents ne laissent pas place au moindre doute à cet égard. Les instructions données par Jules III et par Paul IV au cardinal-légat Pole prescrivaient de regarder comme valides les ordinations conférées avec le pontical romain, soit avant, soit après le schisme d'Henri VIII; mais elles

tenaient en même temps pour nulles toutes les ordinatior faites suivant l'ordinal d'Edouard VI. C'est pourquoi le lettres pontificales ne distinguaient à ce point de vue qu deux catégories d'hommes : ceux qui avaient reçu les or dres suivant la forme et l'intention de l'Eglise, c'est-à-dir d'après le pontifical romain, et ceux qui n'avaient point reç les ordres d'après cette forme, c'est-à-dire ceux qui le avaient reçus d'après l'ordinal d'Edouard VI. Les premier pouvaient être admis aux fonctions sacrées, sans ordina tion nouvelle. Les seconds pouvaient aussi y être admi mais après avoir été ordonnés; car ils n'étaient pas promu aux ordres. C'est ce que Léon XIII montre très clairemer en rappelant le texte des principaux documents. Ce fait ur fois établi, il est certain que les difficultés que certair auteurs contemporains y ont opposées viennent, ou bien c l'ignorance de quelques événements de cette époque dé éloignée, ou bien d'une interprétation inexacte de certair textes. Il n'était donc pas nécessaire que le souverain Por tife discutât ces difficultés de détail. Cela eût même été pe conforme à la dignité d'un enseignement apostolique Mais il est utile que les théologiens cherchent la solutio de ces problèmes secondaires qui pourraient embarrasse quelques esprits. On me permettra donc de le faire le plu rapidement qu'il me sera possible.

Les écrivains qui prétendent que les ordres anglicar avaient d'abord été tenus pour suffisants par l'Eglise ro maine, invoquaient trois documents : 1° l'acte de réhab litation de l'évêque Scory par Bonner, évêque de Londre du 14 juillet 1554; 2° les termes d'une bulle de Paul IV d 19 janvier 1555, et 3° l'opinion exprimée par l'évêqu O'Harte, en 1562, au concile de Trente. Examinons cha cun de ces documents.

Six évêques avaient été consacrés sous Edouard VI, su vant son ordinal. Aucun ne fut maintenu sur le siège épi copal par la reine Marie, ou réhabilité par le cardinal Pol Cependant l'un d'eux, Scory, évêque expulsé de Chiche ter, consacré le 30 août 1551, fit sa soumission. Il renon au mariage qu'il avait contracté, donna des témoignages c

repentir, et se fixa dans le diocèse de Londres. Bonner, qui avait été nommé évêque de ce diocèse par Marie, eut pitié de lui. Il lui rendit, le 14 juillet 1554, le pouvoir de remplir publiquement ses fonctions ecclésiastiques et pastorales. Nous possédons encore l'acte authentique de Bonner (1). On a dit que par cet acte il avait autorisé Scory à remplir les fonctions épiscopales. On en a conclu que la validité de l'épiscopat conféré d'après l'ordinal avait été reconnu par Bonner, et que, par conséquent, les ordres anglicans n'avaient pas été tenus pour nuls par les catholiques, sous la reine Marie. Cette dernière conclusion est certainement fausse; mais comment faut-il entendre l'acte de Bonner vis-à-vis de Scory? Deux interprétations ont été proposées. On peut dire que Scory a été seulement autorisé à exercer les fonctions du presbytérat qu'il avait reçu sous Henri VIII avec le pontifical latin. On peut penser que Scory a reçu de Bonner l'autorisation d'exercer les fonctions épiscopales; mais il faut ajouter alors qu'en agissant ainsi Bonner a commis un abus de pouvoir contraire aux instructions venues de Rome et qui n'a pas été ratifié par le cardinal Pole. Les deux explications sont soutenables.

Les termes de l'acte de Bonner ne supposent pas nécessairement qu'il autorisa Scory à donner le sacrement de confirmation, à faire des ordinations ou à remplir d'autres fonctions propres aux évêques. L'acte porte en effet que Scory est rétabli avec une certaine réserve, *cum quodam temperamento*, dans l'exercice public du ministère ecclésiastique et de ses fonctions pastorales, *ad publicam ecclesiastici ministerii et officii sui pastoralis functionem*. Ces expressions peuvent s'entendre du simple ministère presbytéral, surtout que Bonner avait des raisons de regarder l'épiscopat de Scory comme nul; car, s'il ignorait peut-être les instructions de Jules III, il connaissait certainement les lettres adressées aux évêques du royaume le 4 mars 1554 en conformité avec ces instructions, par la reine Marie.

(1) Il est reproduit par DENNY et LACEY, *De hierarchia*, p. 149.

En effet, dans ces lettres, la reine tenait les ordres conférés suivant l'ordinal pour nuls ; elle prescrivait de les réitérer tous. « Pour ceux, disait-elle (1), qui ont été promus à n'importe quel ordre, suivant la nouvelle manière d'ordonner, comme ils n'ont pas été ordonnés véritablement, s'il les trouve d'ailleurs aptes et disposés, que l'évêque diocésain les admette, s'il le juge à propos, à remplir leur ministère en suppléant ce qui leur manquait. » L'affirmation de la nullité des ordres anglicans est on ne peut plus formelle. Elle est en outre formulée en passant, comme une vérité incontestée qui n'avait pas besoin de preuves ni d'explications. Comment penser après cela que Bonner a reconnu la validité de l'épiscopat reçu par Scory sous le rite d'Edouard VI ? — Cependant comme dans l'acte de réhabilitation Bonner nomme à plusieurs reprises Scory, *confrater*, son confrère, divers auteurs ont pensé que c'étaient les fonctions épiscopales qu'il lui permettait d'exercer dans son diocèse de Londres. Bonner aurait pris ainsi, pendant quelque temps, Scory, pour auxiliaire dans l'administration de la confirmation et des ordinations. S'il en fut ainsi, il faut dire que Bonner a outrepassé ses pouvoirs (2). Il est

(1) *Item eos qui hactenus ad ordines quoscumque juxta novum ordinandi modum promoti fuerint*, cum non vere ordinati sint, *episcopus diœcesanus, si quos alias idoneos et aptos compererit, ea quæ deerant supplendo, ad ministerium exsequendum pro arbitrio admittat.* Denny et Lacey, *De hierarchia*, n. 220. Ces auteurs s'appuyaient sur les mots *ea quæ deerant supplendo*, pour prétendre que la reine ne prescrivait pas une réordination. Mais M. Boudinhon, *De la validité* p. 71, montre bien que le texte anglais commande de suppléer ce qui manquait à ces ecclésiastiques, non ce qui manquait aux ordres. D'ailleurs le membre de phrase : *cum non vere ordinati sint*, établit clairement que la reine n'avait pas le moindre doute sur la nullité des ordres anglicans.

(2) Bonner n'était pas encore réconcilié lui-même avec l'Eglise romaine à cette époque. L'acte dont nous parlons est du 14 juillet 1554. La réconciliation officielle de l'Eglise anglicane fut faite le 30 novembre 1554. Bonner fut personnellement réconcilié en février 1555. Bonner semble avoir craint d'ailleurs d'outrepasser ses pouvoirs en accordant à Scory l'exercice des fonctions pastorales car l'acte porte : *quatenus de jure possumus et absque cujusque præjudicio, restituimus, rehabilitavimus et redintegravimus.*

sûr que le cardinal Pole ne confirma point Scory dans le fonctions épiscopales, car ce dernier quitta bientôt l'An gleterre pour n'y rentrer qu'en 1559 (1).

Si Bonner avait fait exercer les fonctions épiscopale à Scory, il est même probable qu'il en fut blâmé par le car dinal Pole; car dans les délégations très amples qu' accorda un peu plus tard à divers évêques, ce cardina leur marque expressement qu'ils ne doivent permettr l'exercice des saints ordres qu'à ceux à qui on les a conféré en gardant la forme et l'intention de l'Eglise. C'est ains qu'il s'exprime dans une lettre adressée le 29 janvier 155 (style moderne), à l'évêque de Norwich (2). Enfin nou allons voir que Paul IV prescrivit un peu plus tard d réordonner tous ceux qui avaient reçu les ordres sacré ou non sacrés, d'un évêque comme Scory. Ainsi quelqu interprétation qu'on donne à l'acte de Bonner vis-à-vis d Scory, on n'en saurait conclure que le Saint-Siège recon nut sous la reine Marie la valeur des ordres conférés suivan l'ordinal d'Edouard VI.

On a aussi invoqué une bulle de Paul IV du 19 juin 1555 pour prouver que le Saint-Siège avait admis d'abord la valeur de ces ordres. Cette bulle a été découverte en 189 par dom Gasquet, dans les archives secrètes du Vatican, en même temps qu'un bref explicatif du même pape, du 30 oc tobre 1555 (3).

La bulle de Paul IV a pour but de ratifier les acte accomplis par le cardinal légat Pole. Mais cette ratificatio n'est donnée qu'avec la restriction suivante qui est deu fois répétée : « Cependant ceux qui ont été élevés au

(1) Denny et Lacey, *De hierarchia*, n. 222.

(2) Denny et Lacey, *de Hierarchia*, p. 259. *Quodque irregularitat et aliis præmissis non obstantibus, in suis ordinibus, etiam ab hæretici et schismaticis episcopis etiam minus rite, dummodo in eorum colla tione Ecclesiæ forma et intentio sit servata, per eos susceptis, et i eorum susceptione etiamsi juramentum contra papatum Romanu præstiterint, etiam in altaris ministerio ministrare.*

(3) On trouvera ces deux pièces dans Boudinhon, *de la Validité de ordinations anglicanes*, p. 78 et 82, et dans la *Revue Anglo-Romain* des 11 et 18 janvier 1896, p. 288 et 322.

ordres sacrés ou non sacrés, *tam sacros quam non sacros*, par un autre qu'un évêque ou un archevêque régulièrement et bien ordonné, *rite et recte ordinato*, sont tenus de recevoir à nouveau les mêmes ordres de leur ordinaire, et en attendant ils doivent s'abstenir d'exercer ces mêmes ordres (1). »

Le sens de cette expression : un évêque régulièrement et bien ordonné, *rite et recte ordinato*, ne parut pas suffisamment clair à tous. C'est pour l'expliquer que fut publié le bref du 30 octobre 1555. Voici cette explication :

« Comme à ce qui nous a été rapporté récemment, plusieurs se demandent quels sont les évêques et les archevêques dont on peut dire qu'ils ont été ordonnés régulièrement et bien, durant le schisme du royaume, *cum a pluribus hæsitetur qui episcopi et archiepiscopi, schismate in ipso Regno vigente, rite et recte ordinati dici possint*, Nous voulons mettre fin à ces hésitations et assurer le calme à la conscience de ceux qui ont été élevés aux ordres pendant le schisme, en exprimant plus clairement la pensée et l'intention que nous avons eues dans notre lettre. Ce sont seulement les évêques et les archevêques qui n'ont pas été ordonnés et consacrés suivant la forme de l'Eglise, *qui non in forma ecclesiæ ordinati et consecrati fuerunt*, qui ne sauraient être dits régulièrement et bien ordonnés. C'est pourquoi les personnes qui ont eté élevées aux ordres par eux, n'ont pas reçu les ordres, mais ils doivent recevoir de nouveau ces mêmes ordres de leur ordinaire suivant le contenu et la teneur de notre lettre. Pour les autres à qui ces ordres ont été conférés par des évêques et des archevêques ordonnés et consacrés, suivant la forme de l'Eglise, *in forma ecclesiæ ordinati et consecrati*, quand même ces évêques et archevêques auraient été schismatiques et qu'ils auraient reçu les églises gouvernées par eux, de la main de

(1) Boudinhon, *de la Validité des ordinations anglicanes*, p. 81. *Ita tamen ut qui ad ordines tam sacros quam non sacros ab alio quam episcopo aut archiepiscopo rite et recte ordinato promoti fuerunt eosdem ordines ab eorum ordinario de novo suscipere teneantur, nec interim in iisdem ordinibus ministrent.*

Henri VIII et d'Edouard VI, jadis prétendus rois d'Angle-terre, ils ont reçu le caractère des ordres à eux conférés mais n'ont pas eu droit à l'exercice de ces ordres. C'es pourquoi la dispense qui leur a été accordée tant par nou que par le susdit cardinal légat Reginald, les a rendus apte à l'exercice de ces ordres, de sorte qu'ils peuvent librement les exercer, sans avoir besoin, d'après la teneur de no lettres susdites, de recevoir à nouveau ces ordres de leu ordinaire. »

Il est clair d'après la bulle et surtout d'après le bre explicatif, que les évêques *(non rite et recte ordinati, qu non forma Ecclesia ordinati et consecrati fuerunt)*, dont l pape déclare, qu'ils ont conféré les ordres d'une manièr invalide, sont ceux qui avaient été consacrés d'après l'ordi-nal anglican. Mais comme la bulle et le bref semblent sup-poser que toutes les ordinations faites par d'autres évêque étaient valides, quelques écrivains catholiques avaient cr qu'en refusant toute valeur à l'ordinal d'Edouard VI pou le rite des consécrations épiscopales, Paul IV, et par con-séquent le Saint-Siège, avait reconnu la valeur du mêm ordinal pour les ordinations diaconales et presbytérales Mais cette explication était tout à fait inadmissible, no seulement parce qu'il n'y a aucun motif de rejeter les rite de l'ordinal pour l'épiscopat, si on les accepte pour le pres-bytérat et le diaconat ; mais encore parce que le bref d Paul IV exprime formellement que le défaut de forme qu viciait la consécration donnée aux évêques dont il parl pouvait aussi vicier l'ordination presbytérale qui leur ava été conférée. Il dit en effet que ces évêques sont ceux qu n'ont pas été ordonnés (prêtres) et qui n'ont pas été consa-crés (évêques) suivant la forme de l'Eglise, *qui non in form ecclesiæ ordinati et consecrati fuerunt.* Paul IV ne suppos donc pas seulement la nullité de la consécration donné d'après l'ordinal, à ces évêques ; il suppose aussi la nullit du presbytérat, s'il leur avait aussi été donné suivant l même ordinal.

Les partisans de l'ordinal ont soulevé au sujet de l bulle de Paul IV une autre difficulté. Ils ont prétendu qu

les ordinations faites suivant le rite d'Edouard VI ne pouvaient être en cause dans cette bulle. En effet, disaient-ils, Paul IV prescrit de réordonner ceux qui ont reçu d'un évêque mal consacré, les ordres tant sacrés qne non sacrés, *qui ad ordines* TAM SACROS QUAM NON SACROS *ab alio quam ab episcopo aut archiepiscopo rite et recte ordinato promoti fuerunt*. Or on n'a jamais conféré d'ordres non sacrés avec l'ordinal d'Edouard VI ; car cet ordinal ne reconnaît que le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat. Puisque Paul IV parle d'un vice qui affecte des ordres non sacrés, aussi bien que les ordre sacrés, ce vice ne peut donc venir des rites de l'ordinal. Ils en concluaient que la bulle du pape visait les ordres conférés par certains ministres calvinistes, qui avaient reçu des églises du roi d'Angleterre, sans se faire consacrer (1). D'après eux, Paul IV aurait donc reconnu la validité des ordres conférés suivant l'ordinal d'Edouard.

C'était oublier les autres déclarations de Jules III, du cardinal Pole, de la reine Marie et de Paul IV lui-même, pour bâtir toute une théorie sur ces mots d'*ordines non sacros*. C'était soutenir qu'aucune de ces nombreuses déclarations ne visait l'ordinal, parce que les termes d'*ordines non sacros* ne le visaient pas. Evidemment le pape Paul IV pouvait dire qu'on réitérât tous les ordres mal conférés, qu'ils fussent sacrés ou non sacrés, alors même qu'il n'aurait eu principalement en vue que le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat conférés d'après l'ordinal. Il arrive en effet chaque jour qu'en donnant des instructions ou des ordres, on va au devant de toutes les hypothèses, même au devant de celles dont on ignore si elles se sont réalisées ou se réaliseront. Paul IV pouvait de même, en condamnant les ordres sacrés, conférés

(1) M. Lacey en cite un exemple (Cfr. *Revue Anglo-Romaine*, juillet 1896, p. 790) ; mais son collaborateus M. Denny a soutenu d'autre part que dans l'Eglise d'Angleterre on n'avait jamais laissé administrer les sacrements à des ministres non consacrés (*Revue Anglo-Romaine*, 13 et 20 juin 1896.) J'ignore si la vérité est du côté de M. Lacey ou du côté de M. Denny sur ce point particulier ; mais on va voir que cela n'a pas d'importance pour notre question.

d'après l'ordinal, vouloir condamner tous les ordres, mê non sacrés, qui pourraient avoir été conférés autreme en dehors de la forme de l'Eglise ou par des faux é ques (1).

Cependant je pense que, dans le texte particulier c nous occupe, Paul IV avait principalement en vue une tégorie d'ordinations, auxquelles s'appliquaient tous termes que nous trouvons dans sa bulle, même les term d'*ordines non sacros*. Ces ordinations qu'il avait princip lement en vue dans ce texte, n'étaient pas des ordinatio conférées avec l'ordinal d'Edouard VI, sous le règne de prince, puisque l'ordinal ne reconnaissait pas les ordı non sacrés; c'étaient des ordinations conférées avec le pon fical romain qui reconnaît ces ordres. C'étaient donc ou bi des ordinations conférées sous Henri VIII, avant l'introdu tion de l'ordinal d'Edouard, ou bien des ordinations con rées sous la reine Marie, après la suppression de cet ord nal. Voilà un premier point qui me paraît très probab En voici maintenant un second qui l'est encore davantag Le texte de la bulle de Paul IV se rapportant principal ment à des ordinations faites suivant le pontifical romai ces ordinations ne pouvaient être des ordinations conféré sous Henri VIII, parce qu'à cette époque, il n'y avait p d'évêque consacré qui ne l'eût été d'après le pontifical l tin, *ab alio quam episcopo aut archiepiscopo rite et rec ordinato*. Donc les ordinations visées surtout dans ce pa sage par Paul VI, étaient des ordinations conférées sous reine Marie avec le pontifical romain, mais par des évêqu ordonnés ou consacrés suivant l'ordinal d'Edouard VI, c'es à-dire invalidement. Voilà les ordinations que marque soit cette formule de la bulle : *qui ad ordines tam sacr quam non sacros ab alio quam episcopo aut archiepisco rite et recte ordinato promoti fuerunt*, soit cette explicatio

(1) Si des ministres calvinistes non consacrés avaient conféré l ordres, le pape aurait pu les viser en parlant des ordres sacrés non sacrés. Cela ne l'aurait pas empêché de viser aussi, et principal ment, les ordinations faites par les évêques consacrés d'après l'o dinal.

du bref du même pape : *eos tantum episcopos et archiepiscopos qui non in forma ecclesiæ ordinati et consecrati fuerunt, rite et recte ordinatos dici non posse, et propterea personas ab eis ad ordines ipsos promotas, ordines non recepisse* (1).

Nous savons que Paul IV n'écrivit sa bulle qu'après avoir reçu une ambassade d'Angleterre et s'être instruit de tout ce qui avait été fait pour la réconciliation de ce royaume avec l'Eglise catholique (2). S'il formula la restriction que nous étudions, c'est sans doute qu'il apprit que certains évêques consacrés avec l'ordinal d'Edouard VI, avaient fait des ordinations avec le pontifical romain. Tel était le cas de l'évêque Scory dont nous parlions plus haut, si Bonner, évêque de Londres, lui permit d'exercer les fonctions épiscopales et par conséquent de conférer les ordres dans son diocèse. Tous ceux qui auraient reçu les ordres soit sacrés, soit non sacrés, des mains de Scory ou d'autres faux évêques, devaient assurément être réordonnés.

Le cardinal Pole n'avait pas ratifié la réhabilitation de Scory, mais peut-être n'avait-il pas imposé de réitérer les ordinations faites par lui, avec l'approbation de l'évêque légitime. C'est ce qui aurait déterminé Paul IV à faire dans sa bulle la réserve dont nous parlons. On comprend d'ailleurs que pour rendre cette réserve moins dure vis-à-vis de Bonner qu'elle blâmait, elle ait été formulée en termes

(1) Le bref dit aussi qu'il explique la bulle, afin de rassurer la conscience de ceux qui ont été promus aux ordres durant le schisme, *serenitati conscientiæ eorum qui schismate prædicto durante, ad ordines promoti fuerunt, opportune consulere volentes*. Cela montre l'exactitude de notre explication. Ce n'était pas en effet des ordinations faites durant le schisme que la bulle prescrivait de réitérer. D'une part, les ordinations faites sous Henri VIII étaient reconnues valides ; d'autre part, les ordinations faites sous Edouard VI avaient été réitérées suivant les prescriptions de la reine Marie et du cardinal-légat. Il s'agissait des ordinations faites par de faux évêques avec le pontifical romain, depuis l'abandon de l'ordinal, ordinations dont Jules III ne s'était pas occupé.

(2) Bulle de Paul IV du 19 juin 1855 et lettre apostolique de Léon XIII du 15 septembre 1895.

assez généraux. Je crois donc que ce sont des ordinati faites suivant le pontifical romain, pendant la légation cardinal Pole, par des évêques consacrés eux-mêr d'après l'ordinal anglican, que visait principalement la bu de Paul IV. C'est pourquoi il n'y est pas question du v des rites employés dans les ordinations déclarées invalid ces rites étaient ceux du pontifical ; mais il y est quest seulement du défaut de caractère dans le ministre des or nations ; c'était la seule cause qui rendait ces ordinati invalides.

Les défenseurs de la valeur de l'ordinal (1) ont cherc dans les actes du concile de Trente, une autre preuve q les ordres anglicans avaient été reconnus par le Sai Siège. Examinons-la à son tour. Elle repose tout entière s la manière dont l'évêque O'Harte d'Achonry (*Acadens* dominicain irlandais, s'exprima dans une congrégati générale du 4 décembre 1562, au sujet de la source de juridiction épiscopale. L'analyse faite de son discours p Massarello (2), secrétaire du concile, ne laisse pas entenc qu'il ait parlé des évêques anglicans ; c'est une autre ar lyse rédigée par Gabriel Paleotti et résumée par le con nuateur de Baronius, Oderic Rainaldi, qui nous appre ce qu'il dit à leur sujet. « L'évêque d'Achonry, irlanda dit Rainaldi (3), combattit par trois raisons l'opinion ceux qui faisaient dériver la juridiction épiscopale de Di sans l'intermédiaire du pape. — La première, c'est qu'alc il y aurait plusieurs chefs dans la hiérarchie, ce qui en rait une anarchie et détruirait l'unité du tout. — La seconc c'est que cela apporterait un argument au sentiment d hérétiques. En effet, en Angleterre, le roi s'arroge le tit de chef de l'Eglise d'Angleterre ; il crée des évêques q sont consacrés par trois évêques. Les évêques ainsi cré disent qu'ils sont de vrais évêques, parce qu'ils sont Dieu. Nous, au contraire, nous le nions, parce qu'ils n'o

(1) Denny et Lacey, *De hierarchia anglicana*, n. 250-256.
(2) *Acta genuina concilii Tridentini*, Agram. 1874, t. II, p. 190.
(3) *Annales ecclesiastici*, édition Mansi, Lucques, 1756, t. X p. 287, reproduit par Le Plat, *Mon. ad Hist. conc. Trid.* t. V, p. 5

pas été nommés par le Pontife romain, et nous le disons à juste titre et nous ne l'établissons que par cette unique raison et non par aucune autre ; car ils montrent qu'ils ont été appelés, élus, consacrés et envoyés. Par conséquent si notre canon (du concile) porte seulement que les évêques ont été institués par Jésus-Christ, les anglicans en déduiront que l'élection est faite par un instrument sans force, qui est également chez tous, dans le roi comme dans le pape. — La troisième, c'est que si la juridiction venait tout entière de Dieu, le pape ne saurait l'ôter, ni la transférer en d'autres mains, de même qu'il ne peut empêcher celui qui a été consacré, d'ordonner et de produire l'Eucharistie. Ce qu'il avait dit, parut plaire très fort à tout le monde. »

Après avoir rapporté ce texte, MM. Denny et Lacey font ressortir que l'évêque O'Harte était bien au courant des questions relatives à l'Angleterre. « Or, poursuivent-ils, il témoigne absolument que la consécration donnée par trois évêques aux prélats anglais était telle qu'on ne pouvait opposer à ceux-ci d'autre raison, sinon qu'ils n'avaient pas été nommés par le pontife romain. Et nous trouvons là un témoignage non seulement de son opinion, mais encore de l'assentiment conforme des pères. *Is quidem plane testatur præsules anglicanos a tribus episcopis ita consecratos fuisse, ut non alia ratione convincerentur quam quia non essent a Romano Pontifice adsciti. Nec modo illius opinionem, sed etiam patrum assensum testimonio habemus.* »

Les deux auteurs dont je viens de rapporter les paroles ont été victimes d'une illusion. Ce n'est pas de la consécration des évêques que parlait le dominicain O'Harte, mais de la source de leur juridiction. Ce qui est tout différent. D'après Rainaldi, il combattait cette proposition : la juridiction épiscopale vient immédiatement de Dieu, *jurisdictionem esse immediate a Deo*. Il prouva, d'après Massarello, que la juridiction des évêques venait du pape, *jurisdictionem episcoporum esse a papa* (1). On voit que les deux

(1) *Loc. cit.* Voici le texte de Massarello.

analystes sont d'accord sur l'objet de son discours. C'e donc à établir cette proposition : « La juridiction d évêques vient du pape, » que tendent les preuves c O'Harte. Et ce sont aussi les preuves qu'il donna de cet proposition, qui méritèrent l'assentiment des pères.

La seconde de ces preuves, mentionnée par Rainald tendait comme les autres au but que l'orateur avait en vu Si MM. Denny et Lacey avaient considéré ce but, ils n'au raient pas vu dans cette preuve une affirmation de validité des ordres anglicans. L'erreur qui serait confirmé d'après O'Harte, si le concile se contentait d'affirmer qu les évêques ont été institués par Jésus-Christ, l'erreu contre laquelle les catholiques ne peuvent invoquer qu'un seule raison, savoir que les évêques anglicans ne son point appelés par le pape, cette erreur, c'est que les év ques anglicans reçoivent une véritable juridiction de Dieu Si le pape ne communiquait pas le pouvoir épiscopal au évêques qu'il institue, il serait, comme dit O'Harte, u instrument vide, *instrumentum nudum*, de l'élection ; l anglicans pourraient par conséquent prétendre que leu roi remplit le même ministère que le pape. Voilà l'ar gumentation d'O'Harte. Il ne s'occupe pas de la valeu de la consécration anglicane, et il n'avait pas à s'en occu per. Sans doute, il fait remarquer, en passant, que l évêques d'Angleterre sont consacrés et se disent consa crés. Mais il s'en tient là et ne se prononce point pour c contre la valeur de cette consécration.

Nulle part non plus le concile ne s'est expliqué sur cet valeur. C'est une nouvelle preuve que la question éta déjà tranchée ; car si elle avait donné lieu à quelque contr verse, le concile s'en serait probablement occupé. D'ailleu MM. Denny et Lacey reconnaissent qu'en 1570, c'est-à-di 8 ans après le discours de l'évêque O'Harte, Thomas Gold well, évêque d'Asaph, accusait la reine Elisabeth d'avo établi en Angleterre des évêques qui n'étaient que d laïques. Ce serait là, suivant ces deux auteurs, le point d départ de la pratique de réitérer, dans l'Eglise romain les ordinations conférées par les anglicans. Or, Thoma

Goldwell (1) assistait à la congrégation du 4 décembre 1562 (2) où l'on prétend que l'évêque O'Harte et tous les pères du concile avaient reconnu la validité des ordinations anglicanes. Ce même Thomas Goldwell avait été nommé évêque d'Asaph sous le règne de Marie Tudor. Il savait donc parfaitement les sentiments du cardinal Pole, aussi bien que ceux des pères du concile de Trente au sujet de l'ordinal d'Edouard VI. S'il a regardé les évêques nommés par Elisabeth comme dépourvus du caractère épiscopal, c'est encore une nouvelle preuve que les ordinations anglicanes n'avaient été regardées comme valides, ni par le cardinal Pole, ni par les père du concile de Trente.

IV

La sentence de Léon XIII sur la valeur des ordres anglicans a été portée dans les formes d'une définition solennelle et personnelle du pape. Il est donc certain et indiscutable que les ordinations faites selon le rite anglican ont été et sont absolument nulles.

Mais le document pontifical n'est pas seulement important en raison de la sentence portée; il l'est encore en raison des motifs de la sentence que le Souverain Pontife a daigné formuler. Jusqu'ici ni pape ni concile n'avaient donné des enseignements aussi larges relativement à la matière très controversée de l'essence du sacrement de l'ordre. Pour apprécier la valeur de l'ordinal anglican, Léon XIII expose en effet les principes qui ont servi de règles à son jugement. Sans doute, il n'impose pas ces principes à l'assentiment de l'Eglise, il ne définit que la conclusion qui est l'objet de sa sentence; mais en pré-

(1) Index placé par Migne à la suite de la traduction française de PALLAVICIN, *Histoire du concile de Trente*, Paris, 1845, t. III, p. 1067.

(2) Il avait pris la parole à une congrégation précédente et soutenu le même sentiment que l'évêque O'Harte. Massarello, *op. cit.* t. II, p. 171.

sentant ces principes, comme les motifs de sa définitior il ne les revêt pas moins d'une très grande autorité.

Ces enseignements de Léon XIII sont d'ailleurs intéres sants, non seulement par les déclarations qu'il fait pou établir la nullité des ordres anglicans, mais encore par le insinuations qui résultent de son silence ou de la manièr dont il s'exprime. Etudions d'abord les déclarations pa lesquelles il établit la nullité des ordres anglicans. Nou relèverons ensuite les insinuations diverses qui semblen résulter de sa manière de parler.

Pour établir la nullité des ordres anglicans, Léon XII s'est appuyé sur des considérations qui sont vraies dan toutes les opinions des théologiens et qui les dominent. Il n' donc point, comme la plupart des écrivains dont nous par lions plus haut, pris pour règle de son examen, les théorie de telle ou telle école, soit la théorie qui fait consister l'es sence de l'ordre dans l'imposition des mains et une prière soit la théorie qui la fait consister dans l'imposition de mains et une formule impérative, soit la théorie qui la fai consister dans la porrection des instruments et les parole qui l'accompagnent. Non; il se borne à invoquer deu principes admis par les théologiens de toutes les écoles. L premier principe, c'est la nécessité d'une forme (1) qui si gnifie les effets du sacrement de l'ordre, c'est-à-dire l grâce et le pouvoir qu'il donne. Le second principe, c'es la nécessité d'une intention conforme à l'institution du sacrement. Or, le Souverain Pontife n'a reconnu dans le ordinations anglicanes, ni une forme significative du pou voir conféré par le sacrement de l'ordre, ni une intentior conforme à l'institution du sacrement.

D'abord il n'y a pas reconnu une forme qui signifie l pouvoir conféré par le sacrement de l'ordre. C'est que le rédacteurs de l'ordinal en ont écarté toute parole qui aurai eu cette signification.

(1) Léon XIII, remarque que cette signification doit se trouve spécialement dans la forme, attendu qu'elle ne se trouve pas suffi samment dans la matière, qui ici est l'imposition des mains employé également pour divers ordres et pour la confirmation.

Le pouvoir sacerdotal est, en effet, essentiellement le pouvoir de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, par un sacrifice qui ne soit pas une pure commémoraison du sacrifice accompli sur la croix (1). Telle est la doctrine du concile de Trente. La forme du sacrement de l'ordre doit donc exprimer ce pouvoir. Or, poursuit Léon XIII, aucune formule de l'ordinal anglican ne l'exprime.

C'est ce que le Pontife établit de deux manières : 1° par l'examen des formules de l'ordinal; 2° par l'examen des intentions dans lesquelles les formules ont été choisies.

Il examine d'abord les formules de l'ordinal. Il ne s'attarde pas à étudier le rite du diaconat; mais il s'arrête seulement aux deux ordres principaux : le presbytérat et l'épiscopat.

J'ai rapporté plus haut la formule qui accompagne l'imposition des mains dans l'ordination presbytérale depuis 1550, et le développement qu'on lui a donné en 1662. Or, dans la forme de 1550, *Recevez le Saint-Esprit*, rien ne signifie expressément le pouvoir sacerdotal, tel qu'il vient d'être déterminé. L'addition introduite en 1662 *pour l'office et la charge de prêtre*, a été faite lorsque le caractère épiscopal était perdu depuis cent ans dans l'Eglise d'Angleterre; à supposer donc que cette formule plus complète eût suffi primitivement, elle a été adoptée trop tard. Pour les autres prières de l'ordinal, indépendamment des autres causes de leur insuffisance (2), elles ont été dépouil-

(1) *Quæ præcipue est potestas* consecrandi et offerendi verum corpus et sanguinem Domini, *eo sacrificio, quod non est* nuda commemoratio sacrificii in cruce peracti. — C'est donc en vain qu'on a voulu montrer que le rite anglican reconnaît à la messe le caractère de sacrifice, en ce sens qu'elle reproduit le sacrifice de la croix; la véritable notion du sacrifice eucharistique, c'est qu'il n'est pas un souvenir *nuda commemoratio,* mais une reproduction possédant l'efficacité du sacrifice de la croix.

(2) Des auteurs qui se sont mis au point de vue de ces prières pour apprécier la valeur de l'ordinal, ont dit que la prière qui précède immédiatement l'imposition des mains ne demande pas la grâce du sacerdoce pour l'ordinand, et que la prière placée au début de l'ordination presbytérale est séparée de l'imposition des mains, de telle

lées à dessein de tout ce qui, dans le rite catholique, fa
ressortir la dignité et les devoirs du sacerdoce.

J'ai rapporté aussi plus haut la formule qui accompagı
l'imposition des mains dans la consécration épiscopal
aussi bien que le développement qui y a été introdu
en 1662. Léon XIII démontre l'insuffisance de cette fo
mule et celle des prières qui précèdent, par des raisoı
analogues à celles qu'il a invoquées pour le presbytéra
L'épiscopat est en effet un sacerdoce d'un degré supérieu
comme le marquent les termes usités dans notre rituel où
est appelé *summum sacerdotium*, *sacri ministerii summ*
Par conséquent il n'est pas exprimé suffisamment par l
formules d'où on a exclu la vraie notion du pouvoir sace
dotal.

Que les formules de l'ordinal n'expriment pas le pouvo
sacerdotal, Léon XIII le fait voir encore par les intentioı
avec lesquelles ces formules ont été choisies. Les réda
teurs de l'ordinal ont composé une nouvelle liturgie po
faire disparaître du culte public, des formules favorables
la doctrine catholique. C'est pourquoi ils ont retranch
des prières mêmes qu'ils gardaient, tout ce qui exprima
la consécration ou le sacrifice. L'ordinal a naturelleme
par suite la signification que ses rédacteurs publics se so
appliqués à lui donner (1). En vain a-t-on essayé d
l'amender en 1662, à la suite d'un mouvement favorab
aux idées de sacrifice et de sacerdoce, qui avait pris nai
sance sous Charles Ier. En vain les ritualistes modern
interprètent-ils dans un sens conforme à ces idées, ce
taines formules ambiguës. Ces termes ne peuvent revêt
dans l'ordinal le sens qu'ils pourraient peut-être présent
dans des rites catholiques. La plupart des anglicans
reconnaissent; car ils soutiennent que le sens naturel

sorte qu'elle ne lui est plus unie suffisamment pour former un to
moral avec elle.

(1) La signification des termes est celle qu'ils ont dans l'opini
publique de ceux qui les emploient. L'ordinal ayant été constit
par des hommes officiels avec une signification anti-catholique, a
par suite cette signification.

premier des formules de l'ordinal n'est pas celui que lui donnent les ritualistes.

De ces observations, Léon XIII conclut que l'ordinal anglican n'exprime pas suffisamment le pouvoir conféré par le vrai sacrement de l'ordre, non plus que la grâce qui y est jointe. D'où il résulte que les ordinations faites suivant cet ordinal sont nulles. On peut remarquer en quoi se trompaient les écrivains soit anglicans soit catholiques qui, dans la controverse dont nous parlions en commençant, prétendaient que le pouvoir sacerdotal donné par le sacrement de l'ordre est exprimé, ainsi que la grâce qui y est jointe, par les formules de l'ordinal anglican. Ces auteurs croyaient trouver une expression suffisante de ce pouvoir dans les formules qui marquent les pouvoirs ou les offices, qui ne peuvent être exercés, en fait, d'après l'institution de Jésus-Christ, que par ceux qui sont prêtres. Ils pensaient, par exemple, que la formule : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, exprimait suffisamment ce pouvoir, parce qu'en fait il n'y a que des hommes revêtus du sacerdoce qui puissent remettre les péchés. Mais, d'après les explications du Souverain Pontife, ces formules ne signifient pas l'essence du sacerdoce, par elles-mêmes. Les termes qui expriment l'essence du sacerdoce sont ceux-là seulement qui, d'après le sens qu'on leur donne, expriment au moins le *minimum* qui constitue cette essence du sacerdoce, c'est-à-dire le pouvoir de consacrer et d'offrir le corps et le sang du Seigneur dans un sacrifice proprement dit. Toutes les formules qui n'expriment pas ce *minimum* essentiel sont insuffisantes. C'est parce qu'aucune formule de l'ordinal anglican ne l'exprime, que cet ordinal est sans efficacité. Il est des termes, comme ceux de *prêtre* ou d'*évêque*, qui expriment ou n'expriment pas ce *minimum* essentiel, suivant le sens que l'usage leur donne. Dans les liturgies catholiques, l'usage leur donne un sens qui suppose le pouvoir de consacrer et d'offrir un sacrifice proprement dit. C'est pourquoi ils pourraient être regardés comme suffisants dans une liturgie catholique. Mais dans la liturgie anglicane, ce sens est exclu par l'esprit qui a

présidé à la composition de cette liturgie, et par l'acceptic courante que les termes de *prêtre* et d'*évêque* ont pri dans cette liturgie, en conséquence des croyances officiell et reçues ; dans l'ordinal anglican, ces termes n'expr ment donc pas le pouvoir essentiel du sacerdoce. C'e pourquoi le sacrement de l'ordre n'est point conféré par l formules de l'ordinal.

Ce vice de forme suffirait à lui seul pour la nullité d ordinations anglicanes. Du moment, en effet, que la forn sacramentelle n'existe pas, le sacrement de l'ordre n'e point conféré. Cependant Léon XIII montre qu'il exis dans les ordinations anglicanes un autre vice rédhibitoi qui est lié du reste à ce défaut de forme. Ce nouveau vi rédhibitoire se trouve dans le ministre qui confère le sacr ment, c'est un défaut d'intention.

Suivant les enseignements de la théologie, pour con rer un sacrement, il faut avoir l'intention de faire ce q fait l'Eglise, ou de faire ce qui a été institué par Jésu Christ. Cette intention est intérieure; mais l'Eglise ne pe en juger qu'autant qu'elle se manifeste extérieuremen Aussi quand le Saint-Siège se pose cette question : « L ministres des ordinations anglicanes ont-ils l'intention faire ce que fait l'Eglise dans la confection du sacreme de l'ordre ? » comment peut-il la résoudre? — Est-ce pénétrant en elle-même la pensée intime de chaque évêq anglican? Non, il ne le peut pas, puisque cette pensée in me lui échappe? — Est-ce en examinant les manifestatio extérieures que les divers évêques ont pu faire de leur i tention, en dehors de la confection des ordres? Ce serait moyen de connaître cette intention; il peut être employ quand il s'agit de cas particuliers; mais quand il s'agit toutes les ordinations faites dans un grand pays, pe dant trois siècles, ce moyen d'information n'est guère pr ticable. Nous allons voir d'ailleurs tout à l'heure qu n'est pas nécessaire.

Quel moyen d'information prendra donc le Saint-Sièg Il jugera de l'intention des ministres des ordination d'après la signification des rites qu'ils accomplissent. E

accomplissant un rite, ils sont en effet censés vouloir l'ac-
complir, suivant sa signification dans la liturgie dont il fai
partie, et dans l'église qui s'en sert. C'est pourquoi, lors-
qu'un hérétique ou un païen donne le baptême suivant l
rite catholique, le baptême est réputé valide. Tant qu'on n'a
pas de preuves positives du contraire, il y a lieu, en effet
de penser qu'en baptisant, cet hérétique a voulu faire c
que font les ministres du baptême dans l'Eglise dont il ob-
servait le rite.

C'est d'après cette règle que le Saint-Siège peut juger s
les ministres anglicans ont l'intention requise pour confé-
rer le sacrement de l'ordre. Ces ministres sont censés vou-
loir faire ce qu'exprime l'ordinal qu'ils emploient. Or, qu'ex-
prime l'ordinal anglican? Exprime-t-il ce que fait l'Eglis
véritable en donnant le sacrement de l'ordre? Exprime-t-i
ce que Jésus-Christ a voulu en instituant ce sacrement
Non ; nous venons de voir qu'il ne l'exprime pas; nous
avons vu qu'il exprime même tout autre chose, puisque
de l'office qu'il prétend donner aux ordinands, il exclut
le pouvoir sacerdotal de consacrer et d'offrir en sacrifice le
corps de Jésus-Christ, pouvoir qui est précisément celui
que l'Eglise véritable confère et que Jésus-Christ a voulu
faire conférer par le sacrement de l'ordre. Ainsi le Saint-
Siège doit conclure d'après cette règle extérieure, que les
ordinations anglicanes ont été conférées sans l'intention
requise. C'est en effet la conclusion qu'a tirée Léon XIII.

Mais, se demandera quelqu'un, ce jugement ne pourrait-
il être réformé par un supplément d'enquête? Non, répon-
drai-je, du moins lorsqu'il s'agit de l'ensemble des ordina-
tions anglicanes. S'il s'agisssait des ordinations faites par
des évêques particuliers; s'il était question, par exemple,
de certains ritualistes qui ont interprété l'ordinal dans un
sens catholique, on pourrait soutenir que leur intention
est conforme à cette interprétation et par conséquent suffi-
sante, lorsqu'ils font des ordinations avec l'ordinal an-
glican. Mais nous avons vu que la masse des anciens
évêques anglicans et même la plupart des évêques contem-
porains interprètent l'ordinal dans un sens qui exclut du

sacerdoce le pouvoir sacrificatoire. La masse des évêqu anglicans a donc eu une intention conforme à cette inte prétation et par conséquent insuffisante. Or, ce n'est poi de quelques particuliers, faisant exception, c'est de la mas qu'il s'agit. D'ailleurs, dans cette masse, alors surtout qu la question n'était pas agitée, la plupart n'ont pas song à interpréter, à leur manière, le manuel anglican. Ils o simplement voulu faire ce que l'ordinal marque, ou ce qu faisait leur Eglise. Or nous venons de voir que cette inter tion est insuffisante.

La plupart des écrivains qui pensaient que les ordin tions anglicanes ne péchaient pas du côté de l'intention soutenaient en même temps que le pouvoir sacerdotal éta suffisamment exprimé dans le rite d'Edouard VI. S'i avaient reconnu dans l'ordinal le vice de forme signalé pa Léon XIII, ils auraient sans doute reconnu aussi le vic d'intention qui en est la conséquence inévitable pour l'en semble des ordinations.

Cependant, quelques auteurs semblent avoir cru qu'alor même que le pouvoir sacerdotal ne serait pas exprimé pa l'ordinal, l'intention des évêques qui se servaient de ce ordinal était suffisante, parce que ces évêques voulaien faire ce que Jésus-Christ a institué.

En raisonnant ainsi, ces auteurs ne remarquaient pa que l'intention de faire ce que Jésus-Christ a institué e une intention générale, qui a besoin elle-même d'être d terminée et précisée (1). Jésus-Christ a, en effet, étab bien des institutions, bien des dignités, bien des pouvoir Il a établi la dignité de chrétien, qui est conférée par l baptême ; il a établi le pouvoir d'enseigner, qui est confé avec la juridiction par institution ecclésiastique; il a ét bli le pouvoir de consacrer son corps et son sang dans l sacrifice de la messe, qui est conféré par l'ordination pres bytérale. Quand on se sert d'un rite qu'il a établi, ou d'u

(1) On pourrait faire un raisonnement analogue pour l'intenti de faire ce que fait l'Eglise. Cette intention est suffisamment déte minée lorsqu'on se sert d'un rite employé par l'Eglise; mais el cesse de l'être lorsqu'on se sert d'un rite qui lui est étranger.

rite qui signifie par lui-même ce qu'il a établi, l'intention de faire ce que Jésus-Christ a institué est déterminée par ce rite ; car on veut faire ce qu'il a institué en établissant ce rite, ou ce qu'il a institué de conforme à la signification de ce rite. C'est ainsi que l'intention de faire ce qui a été institué par Jésus-Christ est suffisante pour conférer le sacrement de l'ordre, lorsqu'on accomplit les rites d'un pontifical catholique. Mais il n'en est plus de même, lorsqu'on se sert d'un rite non établi par Jésus-Christ. Le rite ne détermine plus alors l'intention de faire ce que Jésus-Christ a institué; ou, s'il la détermine, c'est conformément à la signification du rite accompli. Les ministres de l'ordinal anglican qui veulent faire ce que le Christ a institué, veulent faire ce que le Christ a institué en envoyant prêcher ses Apôtres, ou bien même en leur assurant le pouvoir de remettre les péchés ; car c'est là ce que signifie le rite de l'ordinal ; mais ils ne veulent pas faire ce que le Christ a institué en établissant des prêtres consécrateurs et sacrificateurs de son corps et de son sang ; car cela n'est pas signifié, mais au contraire exclu par leur ordinal. Cependant, l'intention requise pour conférer le sacrement de l'ordre, c'est l'intention de faire ce que Jésus-Christ a institué en établissant des prêtres sacrificateurs, c'est-à-dire en conférant et instituant le sacrement de l'ordre. Encore une fois, cette intention est précisée par le rite accompli, chez les ministres qui accomplissent le rite institué par Jésus-Christ ; mais elle ne l'est pas chez ceux qui accomplissent un rite différent, qui a une tout autre signification.

Pour qu'un évêque qui se sert de l'ordinal anglican eût l'intention requise dans le sacrement de l'ordre, il faudrait donc qu'il ait l'intention formelle de faire ce que Jésus-Christ a institué en établissant des prêtres sacrificateurs, puisqu'il ne suffit pas de l'intention d'accomplir l'institution de Jésus-Christ signifiée par l'ordinal. Or, cette intention de faire ce que Jésus-Christ a institué en établissant des prêtres sacrificateurs, a été évidemment une intention exceptionnelle parmi les évêques anglicans. Peut-être aucun

d'eux ne l'a-t-il jamais eue. Quoi qu'il en soit, il est éviden que la masse des évêques anglicans a eu l'intention d faire ce qui était signifié par l'ordinal, qu'ils aient eu o non, en même temps, l'intention de faire en cela une chos instituée par Jésus-Christ. Il est donc clair que, pour l masse des ministres des ordinations anglicanes, le défau d'intention a été la suite nécessaire du défaut de forme.

V

Il me reste à relever quelques autres indications théolo giques, qui sont exprimées dans la lettre apostolique d Léon XIII ou semblent s'en dégager. Elles ne se rappor tent plus directement aux ordinations anglicanes ; elle concernent pour la plupart les sacrements en général et l sacrement de l'ordre en particulier. Il est inutile de nou arrêter aux assertions déjà formulées dans de précédente définitions ou qui sont l'objet d'un enseignement unanim dans l'Eglise ; mais il convient de signaler les indication qui dépassent, à certains égards, ce cadre de la doctrin commune ; car elles marquent sans doute la route qui ser suivie par les théologiens de l'avenir.

On a pu observer que, pour déterminer ce qui constitue l'essence du sacrement de l'ordre, Léon XIII a ten plus grand compte de la signification des éléments sacra mentels, que de la constitution matérielle de ces éléments Il remarque que certaines formules, matériellement le mêmes, ne peuvent avoir dans l'ordinal anglican la mêm valeur que dans le pontifical romain, parce qu'elles n'on point dans les deux rites la même signification. Ainsi e est-il de la formule : *Accipe Spiritum sanctum*, mêm avec le complément *ad officium et opus presbyteri*, parc qu'elle ne marque plus, dans le rite anglican, la grâce d sacrement de l'ordre, qu'elle exprimerait dans un pontifical catholique.

Si cette remarque est juste pour le sacrement de l'ordre

elle doit l'être aussi pour les autres sacrements ; car leur caractère à tous, est d'être, comme le dit Léon XIII, des signes sensibles et productifs de la grâce invisible ; d'où il suit qu'ils doivent signifier la grâce qu'ils produisent, comme ils doivent produire la grâce qu'ils signifient. C'est donc surtout la signification qu'ils présentent, qui fait la valeur des signes qui forment chaque sacrement. D'ailleurs comme cette signification des signes sacramentels est distincte des éléments matériels de ces signes, pour apprécier cette signification, il y a lieu de tenir compte non seulement de quelques termes pris isolément, mais encore de l'ensemble des rites et de l'esprit qui s'y manifeste. Léon XIII s'appuie sur l'esprit qui a présidé à la rédaction de l'ordinal anglican, pour conclure quelle est la signification des formules de cet ordinal et montrer qu'elle est insuffisante. Le maniement de cette sorte d'induction est délicat, mais il semble qu'une formule du rite catholique, qui autrement serait peut-être insuffisante, peut aussi avoir la signification requise, en raison de l'ensemble du rite auquel elle appartient et de l'esprit catholique dans lequel le rite a été constitué.

Quoi qu'il en soit, il est clair que dans la matière et la forme des sacrements, la signification des éléments doit être considérée plus que leur aspect matériel. Ne suit-il pas de là que les éléments matériels de quelques sacrements peuvent subir à travers les âges une certaine transformation, sous le contrôle de l'Eglise, pourvu que la signification du sacrement soit toujours exprimée par ces éléments ? La possibilité de cette transformation des rites dans une mesure restreinte ne répond-elle pas mieux qu'aucune autre théorie, aux difficultés que soulèvent les variations et les différences des liturgies catholiques ? Des théologiens de valeur l'ont soutenu depuis longtemps. Plusieurs vont même jusqu'à penser que Jésus-Christ, en instituant chaque sacrement, n'en aurait déterminé le rite matériel que d'une manière générale, laissant à son Eglise le pouvoir et le soin de le déterminer suivant les lieux et les temps.

Mais, si l'on est libre d'admettre une certaine transfor-

mation dans les rites des sacrements, c'est à la conditio que ces rites signifient toujours les effets produits pa chaque sacrement. C'est par la disparition de cette signi cation, des rites de l'ordinal, que Léon XIII montre so insuffisance. Sans doute, lorsque les effets d'un sacremen sont complexes, il ne semble pas nécessaire qu'ils soien tous exprimés en particulier et en détail. Mais il est u *minimum* qui doit être signifié par les rites, pour que l sacrement subsiste. Quel est ce *minimum?* Pour le sacre ment de l'ordre, c'est, d'après Léon XIII, ce qui constitu essentiellement le pouvoir et la grâce donnés par le sacre ment. C'est parce que le pouvoir de *consacrer et d'offrir e sacrifice le corps et le sang de Jésus-Christ*, entre dans c qui constitue essentiellement le sacerdoce conféré par l sacrement de l'ordre, que ce pouvoir doit être signifié pa les rites de l'ordination. Il ne suffit donc pas que les rite sacramentels signifient un effet secondaire du sacrement quand même cet effet secondaire serait lié indissolublemen à l'effet essentiel. C'est pourquoi ce n'est pas assez que le rites de l'ordination expriment le pouvoir de remettre le péchés, bien que ce pouvoir n'appartienne qu'aux prêtres : il est indispensable que ces rites expriment le pouvoir de sacrifier qui constitue essentiellement le sacerdoce. Les déclarations de Léon XIII montrent que cette doctrine est vraie du sacrement de l'ordre ; mais elle doit être également vraie des autres sacrements, puisque leur caractère à tous est de signifier l'effet qu'ils produisent. Les éléments sacramentels de chaque sacrement ne doivent donc pas signifier seulement un effet secondaire de ce sacrement ; ils seront insuffisants s'ils ne signifient point son effet essentiel. Inutile d'ajouter que néanmoins il n'est pas besoin que cet effet soit exprimé en des formules techniques. Mais le sens requis, que présenteraient les formules techniques, sera toujours renfermé dans le sens des signes qui constituent chaque sacrement.

Outre les indications qui peuvent s'étendre à tous les sacrements, Léon XIII en donne qui ne s'appliquent qu'à la matière et à la forme du sacrement de l'ordre.

Il est des théologiens qui font consister la matière du sacrement de l'ordre dans la tradition des instruments. Il paraît désormais plus difficile que jamais de soutenir que cette tradition est en elle-même la matière nécessaire des ordres supérieurs et en particulier de la prêtrise. En effet, tout en rappelant que les ordres sont réitérés sous condition, lorsqu'on a omis cette tradition, Léon XIII dit que l'insuffisance de cette cérémonie dans l'ordinal d'Edouard VI n'a pas été le motif pour lequel les ordinations anglicanes ont été déclarées nulles par Clément XI en 1704 (1). Lui-même ne s'appuie pas sur l'insuffisance de la porrection des instruments et des formules qui l'accompagnent, pour établir la nullité des ordres anglicans. Il discute uniquement les formules soit impératives, soit déprécatoires, qui, dans le rite d'Edouard VI, se rapportent à l'imposition des mains. Il dit même expressément que la matière du sacrement de l'ordre est l'imposition des mains (2), qu'on emploie également dans certaines ordinations et dans la confirmation. Si je ne me trompe, on est en droit d'en conclure que le presbytérat et l'épiscopat peuvent être conférés validement, sans aucune porrection des instruments.

Cependant Léon XIII ne dit pas absolument que la matière du sacrement de l'ordre est l'imposition des mains ; il met à cette affirmation, une restriction importante à noter ; il dit en effet que l'imposition des mains est la matière du sacrement pour Léon XIII telle qu'il y a lieu de la considérer dans la lettre qu'il écrit, *materia, quatenus se dat considerandam, est manuum impositio*. Cette restriction laisse entendre que la simple imposition des mains n'est pas toujours, ni nécessairement, la matière du sacrement de l'ordre. Elle ne le serait donc pas, dans des cas que le Souverain Pontife n'avait pas à examiner. Quels sont

(1) *Quæ sententia, id sane considerare refert, ne a defectu quidem traditionis instrumentorum quidquam momenti duxit : tunc enim præscriptum de more esset ut ordinatio* sub conditione *instauraretur.*

(2) *Idque in sacramento ordinis manifestius apparet, cujus conferendi materia, quatenus hoc loco se dat considerandam, est manuum impositio ; quæ quidem nihil definitum per se significat, et æque ad quosdam ordines, æque ad confirmationem usurpatur.*

ces cas? Léon XIII ne s'explique point là-dessus. — Serait-ce le cas des ordres mineurs et du sous-diacona que le souverain Pontife n'avait pas à considérer, parc que l'ordinal anglican dont il s'occupait ne reconna que le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat? Cette inter prétation est assez probable, d'autant que Léon XIII ajout que cette imposition des mains ne se trouve que dan quelques ordres, *quosdam ordines*. Cependant il faut re marquer que si cette interprétation est juste, Léon XII regarderait les ordres mineurs et le sous-diaconat comm ayant un caractère sacramentel; car il ne parle pas de l matière des ordres, mais de la matière du *sacrement* d l'ordre(1). — Le cas où, d'après les insinuations de la lettr apostolique, l'imposition des mains ne serait pas la matièr du sacrement, serait-il celui des liturgies dans lesquelle la porrection des instruments serait matière suffisante? S l'on admettait cette explication, on pourrait dire que la porrection des instruments est la matière du sacrement de l'ordre dans la liturgie latine, mais que l'imposition des mains est la matière de ce sacrement dans les liturgies anciennes et dans les liturgies orientales, que les défenseurs des rites d'Edouard VI invoquaient pour prouver la valeur de ces rites. Cette seconde interprétation du texte de Léon XIII paraît moins probable que la première. Cependant elle peut se soutenir; car Léon XIII ayant à montrer la faiblesse des arguments invoqués en faveur de l'ordinal anglican, devait considérer l'imposition des mains, que les défenseurs de cet ordinal prétendaient être une matière suffisante : assertion dont Léon XIII reconnaît la vérité. — Mais quelque interprétation qu'on adopte, Léon XIII laisse entendre que la simple imposition des mains n'est pas la seule matière pour conférer, du moins dans tous ses degrés, le sacrement de l'ordre.

Remarquons encore que, suivant l'opinion commune,

(1) Cependant la plupart des auteurs qui mettent la matière du sacrement de l'ordre dans l'imposition des mains admettent en même temps l'opinion que les ordres mineurs et le sous-diaconat n'ont pas le caractère sacramentel.

l'imposition des mains qui constitue la matière de la confirmation, est celle qui a lieu par l'onction du saint Chrême sur le front. Or la lettre pontificale *Apostolicæ curæ* dit que l'imposition des mains qui est la matière du sacrement de l'ordre est employée également dans certains ordres et dans la confirmation, *æque ad quosdam ordines, æque ad confirmationem usurpatur*. Cette imposition ne semble donc pas exclure les additions semblables à celles qui en font une onction dans la confirmation. On ne saurait donc soutenir qu'elle ne peut s'établir dans la porrection des instruments.

Par conséquent, si les affirmations de Léon XIII ne se concilient pas avec le sentiment qui fait de la porrection des instruments, la matière unique et nécessaire de l'ordre, elles se concilient parfaitement avec le sentiment qui, tout en reconnaissant à tous les ordres un caractère sacramentel, reconnaît pour matière des ordres inférieurs la porrection des instruments, et pour matière des ordres supérieurs une simple imposition des mains. Il semble même possible de la concilier encore avec le sentiment qui, considérant la porrection des instruments comme une imposition des mains mieux déterminée, fait de cette porrection des instruments la matière du sacrement de l'ordre dans la liturgie latine moderne, mais reconnaît que la simple imposition des mains a été et reste la matière du même sacrement dans d'autres liturgies.

Léon XIII s'occupe plus longuement de la forme du sacrement de l'ordre que de la matière de ce sacrement; car c'est un défaut de forme, et non un défaut de matière, qui, d'après ses déclarations, rend les ordres anglicans invalides. Or, parmi les théologiens, les uns, s'inspirant davantage des travaux de l'érudition, soutiennent que cette forme doit être déprécatoire; les autres, s'inspirant davantage de la doctrine scolastique, prétendent au contraire qu'elle doit être impérative. Le souverain Pontife donne à entendre qu'elle peut être impérative; car il ne fait aux formes impératives de l'ordinal anglican qu'une seule objection, c'est qu'elles n'expriment pas le pouvoir sacerdo-

tal conféré par l'ordre. Il semble aussi admettre que l forme du sacrement de l'ordre peut être déprécatoire; ca les objections qu'il fait aux formes déprécatoires de l'ordi nal anglican, sont des objections qui ne tombent que su les formes de cet ordinal, et non sur les formes dépréca- toires en général. Il y a donc, si je ne me trompe, lieu d conclure que les formes du sacrement de l'ordre peuven être soit impératives soit déprécatoires, pourvu qu'elles ex priment suffisamment, avec la matière, les effets produit dans chaque ordre. Cette conclusion concorde d'ailleur avec l'observation que nous avons faite plus haut, à savoi que c'est plutôt par la signification des rites que par leu aspect matériel, qu'il convient d'en apprécier l'efficacité.

Beaucoup de théologiens pensent que les paroles *Accip Spiritum sanctum* sont la forme de l'épiscopat. Léon XII ne semble pas favorable à cette opinion; car il dit de l'or dinal anglican, que ces paroles ne peuvent être regardée comme une forme suffisante, parce que leur sens est tro vague. Cependant le glorieux pontife ajoute un peu plu loin que c'est à cause des altérations faites à l'ordinal an glican, que ces paroles n'y ont plus le sens qu'elles possè dent dans les rites catholiques où elles expriment la grâc du sacrement. Il n'est donc pas défendu de penser qu'en tourés du contexte du pontifical romain, les mots *Accip Spiritum sanctum* sont une forme suffisante pour la consé- cration épiscopale.

Dans la controverse sur la valeur des ordinations angli- canes, on avait discuté la question de savoir si la consécra- tion épiscopale peut être donnée validement à quelqu'u qui n'aurait pas reçu auparavant l'ordination presbytérale Les théologiens enseignaient jusqu'ici communément qu cette consécration serait invalide; ils invoquaient en preuv la pratique actuelle de l'Eglise, qui confère toujours l presbytérat avant l'épiscopat, aux diacres appelés à deveni évêques. Cependant on a cru trouver jusqu'au onzièm siècle, des exemples d'une pratique contraire. Aussi l'abb Duchesne, et à sa suite Mgr Gasparri et l'abbé Boudinhon ont-ils soutenu que la consécration épiscopale serait don-

née validement à un sujet qui ne serait pas prêtre. Comme certains écrivains admettaient que les rites anglicans de l'épiscopat sont efficaces, mais non ceux du presbytérat, cette question avait pris place dans la controverse qui s'agitait au sujet de la valeur des ordinations épiscopales. Léon XIII n'avait pas à l'examiner, puisqu'il rejette également la valeur de l'ordination presbytérale et celle de la consécration épiscopale. Il aurait donc pu garder totalement le silence sur cette question. Il a jugé à propos de déclarer qu'il n'avait pas besoin de s'en occuper. « Il n'y a aucunement lieu de rechercher, dit-il, si l'épiscopat est un complément du sacerdoce ou si c'est un ordre qui en est distinct ; ou si, conféré, comme on dit, *per saltum*, c'est-à-dire à un homme qui n'est point prêtre, il produit ou non son effet ».

Si je ne me trompe, cette manière de parler laisse entendre que la question est de celles qui sont examinées librement par les théologiens, et qui ne sont encore tranchées ni par les enseignements, ni par la pratique actuelle de l'Eglise. Si Léon XIII avait pensé que la nouvelle opinion sur les consécrations *per saltum* n'est pas soutenable, il l'aurait montré par un mot, ou bien il se serait abstenu de la rappeler; à plus forte raison, n'aurait-il pas mis cette question sur le même pied qu'une autre question absolument libre, qui divise les auteurs en deux écoles à peu près égales, la question de savoir si l'épiscopat est oui ou non un ordre distinct du presbytérat. Il semble donc résulter de l'observation faite par Léon XIII, au sujet de ces deux questions, que la discussion sur la validité des consécrations épiscopales *per saltum* est libre, comme la discussion sur la manière dont l'épiscopat se distingue du presbytérat.

J. M. A. Vacant

Professeur au grand séminaire de Nancy.



UNE SAINTE FORÉZIENNE

LA BIENHEUREUSE

PHILIPPE DE CHANTEMILAN (1

Philippe de Chantemilan naquit probablement la mêm année que Jeanne d'Arc. Sa destinée a été moins héroïque elle s'est contentée d'être tout simplement une sainte, un sainte aimable et douce. La vie de la *bonne Philippe* — comme on l'appelait de son temps — s'est écoulée au fonc d'un château du Forez, puis à l'ombre de l'église Saint-Maurice, à Vienne. Rien ne l'a désignée à l'attention d son siècle que l'éclat très discret de ses humbles vertus. La réputation même de sa sainteté s'est éteinte peu à peu : le Forez l'a presque oubliée, Vienne n'est pas restée fidèl à son souvenir, et ceux qui lisent les livres sont à peu prè les seuls qui ne l'aient pas tout à fait oubliée.

On essayera ici de la remettre dans le milieu où elle a vécu, ce qu'aucun de ses historiens n'avait fait jusque-là, et on donnera, sur sa famille et sur les maisons qu'elle a servies, des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs ;

(1) Bien qu'on trouve d'autres formes : *Champ de Milan*, *Champ-demilan*, *Champteliman*, *Chanteliman*, *Chanteaumillan*, l'ortographe de *Chantemilan* ou *Chante-Milan* est incontestable.



nous espérons que Philippe, ainsi replacée dans son entourage, vivra d'une vie en quelque sorte moins abstraite. Si nous entrons dans des détails qui paraîtront quelquefois nous éloigner un peu de notre sainte, on les excusera par cette nécessité de restituer, autant que la rareté des documents le permet, la société où elle a passé son existence. Nous voudrions aussi persuader nos lecteurs qu'il serait bon et louable de travailler à rétablir le culte que les Viennois lui ont si longtemps rendu (1). Si — par bonheur — cet essai tombe sous les yeux de ceux qui peuvent quelque chose pour remettre sa mémoire en honneur, on les prie instamment d'examiner ce qu'il est possible de faire pour relever son culte. Sans doute les Eglises de Lyon et de Vienne n'en sont pas à compter leurs gloires; mais pourquoi perdrions-nous l'espérance de voir la liturgie de ces deux diocèses s'enrichir de l'*Officium Beatæ Philippæ de Campo-Milano?*

I

Si Philippe de Chantemilan est aujourd'hui à peine connue, ce n'est pas cependant qu'elle ait été négligée des érudits. Les Bollandistes lui ont consacré un long article au XVe jour d'octobre (2). Avant eux, les auteurs de martyrologes, les hagiographes, les historiens de Vienne, Le Lièvre, Jacques Gaultier, du Saussay, Rinald, Chorier, Drouet de Maupertuy, Chastelain, Charvet, Collombet, etc., avaient rappelé sa mémoire ou décrit son tombeau. Dans ces dernières années, M. Révérend du Mesnil a écrit

(1) Il importe de remarquer qu'il s'agit ici, non pas d'appliquer la procédure longue, minutieuse et sévère relative à la canonisation ou à la béatification, mais — ce qui est bien plus facile — de ressusciter, de reconnaître et de ratifier un culte ancien, culte certain, comme nous le montrerons à la fin de cette étude.

(2) *Acta Sanctorum*, VIIe vol. d'octobre, Bruxelles, 1845, p. 79 à 106.

sur Philippe des pages trop hâtives, où ne manquent pa les assertions hasardées, et, en 1890, M. l'abbé Chouvel lon a publié sur elle un petit livre plein de piété et d'onction, simple traduction des Bollandistes... augmentée d'erreurs (1). Enfin M. le chanoine Ulysse Chevalier a fai paraître en 1894, d'après un manuscrit jusque-là inédit qui avait appartenu à M. Chaper, une vie de Philippe en forme de panégyrique. A la suite est imprimé le ***Papirus virginis Philippe***, qui était aussi dans le même manuscrit : document d'un prix inestimable sur lequel nous reviendrons, et qui contient la narration authentique des miracles opérés par l'intercession de la bienheureuse après sa mort (2).

Cette vie de Philippe est la *source originale unique* de ce qu'on sait jusque-là de la sainte : tout, y compris l'élégante narration des Bollandistes, en dérive directement ou indirectement. Pour en comprendre la valeur, il faut savoir qu'elle a été écrite l'année même de la mort de Philippe, ou très peu de temps après, par un prêtre viennois qui avait été son confident, son conseiller, peut-être son confesseur, et qui, en tout cas, avait « conversé avec elle, c'est-à-dire parlé, beu et mengé par l'espace de XVIII ans ou environ »; sa sincérité est d'ailleurs évidente. Mais il n'y faut chercher ni chronologie exacte, ni suite régulière, et souvent même il est assez difficile de s'assurer si un fait s'est passé à Changy ou à Vienne. L'œuvre est écrite dans un français un peu abandonné, mais naïf et

(1) RÉVÉREND DU MESNIL, *la Bienheureuse Philippe de Chantemilan, sa famille, sa vie et ses miracles*, Roanne, 1890. (Extr. de l'*Anc. Forez*, VIII-IX[e] année, *passim*). — CHOUVELLON, *la Bienheureuse Philippa de Champ-Milan, née à Changy*, etc., Saint-Chamond, 1890. — Voy. aussi NOËLAS, *la Tessone*, Lyon, 1871, p. 15, et *Dict. géogr. du canton de Saint-Haon-le-Châtel*, au mot « Chantemilan ».

(2) *Vie et Miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, documents du XV[e] siècle, publiés d'après le manuscrit de M. Chaper, avec une introduction* par le chanoine Ulysse CHEVALIER. Valence et Paris, 1894, gr. in-8, XLIV et 100 pages. — Pour tout ce qui regarde l'ordre et la composition du manuscrit Chaper, et pour tous autres renseignements bibliographiques, nous renvoyons à l'introduction de M. Chevalier.

savoureux. Dans sa forme actuelle, ce n'est pas un sermon; c'est cependant une sorte de panégyrique, et la couleur en est fortement oratoire. L'auteur anonyme mêle au récit des événements de longues considérations mystiques, des tirades de morale, et, selon l'usage d'alors, de véhémentes déclamations contre les vices de son siècle. Je ne serais pas loin de croire que cet éloge de Philippe, d'abord prononcé du haut de la chaire pour l'édification des pèlerins qui accouraient à son tombeau, a été remanié à la sollicitation du chapitre de Saint-Maurice, augmenté de deux prologues et d'un épilogue, et qu'il a pris ainsi le caractère d'un récit à demi officiel, conservé dans les archives de la cathédrale de Vienne.

II

Il est certain que Philippe de Chantemilan était de race noble, mais il faut avouer que sa famille n'a pas rempli l'histoire du bruit de sa renommée. Dans la commune d'Ambierle, à quelques kilomètres de Changy, et à mi-coteau d'une colline couronnée de bruyères, une pauvre maison fort solitaire est perdue dans les vignes; la carte de l'état-major l'appelle *Chante-Millon*. C'est de ce lieu, dit-on, que les Chantemilan seraient originaires, ou qu'ils auraient pris leur nom. On prétend que la maisonnette ressemble à une ancienne chapelle, et on croit avoir vu tout près de là les vestiges informes d'un manoir. Selon M. du Mesnil, le château de Chantemilan, « il n'en faut pas douter », a été détruit par le huguenot Poncenat : « Il avait hâte de raser la maison qui, si près de lui (1), était encore imprégnée de l'odeur de la vierge Philippe! (2) » Bien que j'aie visité

(1) C'est-à-dire si près du château de Changy, qui appartenait alors à Poncenat. Voy. plus loin.

(2) Noëlas, *la Tessone*, p. 15, et *Dict. du canton de Saint-Haon* au mot « Chantemilan »; Révérend du Mesnil, dans l'*Anc. Forez* VIII-IXe années, p. 146, 153, 162. — Il a peut-être existé un fief du

avec soin Chante-Millon et ses alentours, je n'ai pas vu que cette cabane de paysans eût un air de chapelle; j'ai encore moins découvert ces prétendus débris de murailles écroulées, et je ne crois pas qu'on puisse prouver que la famille de Chantemilan ait jamais possédé ce coin de montagne (1). Une simple analogie de noms ne peut pas être une preuve.

Bien que de médiocre noblesse, les Chantemilan ne sont pas tout à fait inconnus. Nous savons qu'au milieu du XV[e] siècle ils possédaient la seigneurie de Maltaverne (*Mala Taberna*), enclave du duché de Bourgogne et de la seigneurie de Semur-en-Brionnais dans la paroisse de Briennon, au pays de Roannais (2). Ce fief très modeste, après avoir appartenu au sire de Beaujeu, à Guichard de Lespinasse, prévôt de l'Eglise de Lyon, et à Percevend Raybe de Saint-Marcel (3), avait passé, je ne saurais dire de quelle manière, à Jean de Chantemilan (4), très probablement frère de Philippe; c'était un « pouvre lieu et pouvrement pourveu ». En 1423, les habitants, ruinés par la guerre, avaient été hors d'état de payer leurs impôts (5). En 1461, un document nous trace de Maltaverne un lamentable tableau : « Les habitans sont très pouvres et très misérables, tout enclavés en royauté outre la rivière de Loire, et avec ce sont chacun jour pillés et molestés des gens d'armes du roy, tellement qu'ils sont tous à pain qué-

nom de Chantemilan dans la commune de Chambilly (canton de Marcigny, Saône-et-Loire); dans ce cas, c'est de ce lieu sans doute que les Chantemilan tireraient leur nom. D'autre part, la Mure dit qu'il y avait de son temps, près de la Bénissons-Dieu, des prés appelés Chantemilan. Cette question reste pour moi bien obscure (Voy. Arch. de la Côte-d'Or, Inventaire Peincedé, XVII, 284; *Mémoires de la Soc. Eduenne*, t. XI, p. 35 et suiv. [n° 125]; LA MURE, *Manuscrits inédits*, t. I[er], fol. 222).

(1) J'ajoute qu'il n'y a pas d'apparence que Chante-Millon, comme on l'a dit, ait autrefois appartenu à la paroisse de Changy.

(2) Dans la carte de Cassini, Maltaverne, à 2 kilom. environ au sud de Briennon, au sud-est de la Bénissons-Dieu, est encore marqué comme une enclave.

(3) Archives de la Côte-d'Or, Inventaire Peincedé, XVIII, 25; B. 10528, c. 404, et B. 10555, c. 391.

(4) Invent. Peincedé, II.308; XVII, 72; XVIII, 804.

(5) Arch. de la Côte-d'Or, B. 2361.

rir, et sur le point de laisser et abandonner le lieu, et pareillement sont ceux de Lespinasse, Sainct-Germain de Lespinasse, etc. (1). »

Ce n'est pas cependant à Maltaverne que naquit, en 1412 ou 1413 (2), Philippe de Chantemilan, mais au château de Changy. Tous ses anciens biographes sont d'accord là-dessus, et je ne vois aucune raison sérieuse de contester leur témoignage. Rien n'était plus commun que de voir les nobles de petit lignage, comme les Chantemilan, obligés par la modicité de leurs ressources de s'attacher à la fortune de familles plus riches, en qualité d'écuyers, de châtelains, de maîtres d'hôtel. On ne dit pas formellement, il est vrai, que le père de Philippe, Jean de Chantemilan, ait rempli des fonctions de ce genre auprès des maîtres du château de Changy. Mais on sait que sa mère « eust le gouvernement de ce grand hostel et de toute la famille », et il est naturel de penser que les parents de Philippe résidaient tous deux au château de Changy, dans un état assez voisin de la domesticité, mais cependant un peu plus relevé.

Ce château n'existe plus depuis longtemps. La grosse tour de Changy, dit-on, aurait été assise au sommet d'un tertre appelé *Châtelard* (3), à 1500 mètres environ du village, dans un site superbe, sur un rocher qui commande à pic la rivière de la Tessonne. Cela n'est pas en effet impossible ; bien qu'on ne voie plus en cet endroit aucune traces de ruines, le Châtelard a bien l'aspect ordinaire des

(1) Invent. Peincedé, XVIII, 76.

(2) D'après quelques documents, Philippe serait morte à l'âge de cinquante ans, et comme il est certain qu'elle décéda le 15 oct. 1451, elle serait née vers 1401. Mais son panégyriste contemporain, parfaitement informé de sa vie, dit qu'elle vécut *environ 20 ans en Bourbonnais* (c'est-à-dire dans les domaines du duc de Bourbon, dont le Forez faisait partie), et *18 ans à Vienne*. Un peu plus loin, dans le même manuscrit Chaper, on la fait mourir à *environ 40 ans*; il est probable qu'elle avait 39 ans a peu près accomplis.

(3) *Anc. Forez*, VIII-IXe année, p. 147; COSTE, *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne*, p. 195. — Selon Noëlas (*la Tessonne*, p. 21) le village de Changy était alors un peu plus au midi, et s'appelait les Places de Changy (?).

mottes féodales, et on croit deviner, du côté du sud-ouest, une légère dépression du sol qui pourrait être la trace d'un antique fossé. Cependant, selon les traditions conservées à Changy, le château plus moderne aurait été bâti à peu près sur les ruines de l'ancien (1), démoli ou détruit à une époque inconnue.

Ce vieux château-fort, qui semble avoir été occupé par un parti d'écorcheurs en 1441 (2), huit ou neuf ans après le départ de Philippe pour Vienne, fut témoin en 1568 d'un de ces excès qu'explique, sans les excuser, l'âpreté des haines religieuses. François de Boucé, dit le capitaine Poncenat, seigneur de Poncenat, de Changy, de Lespinasse et de Droiturier, y avait fait, le 2 janvier 1568, son testament, par lequel il ordonnait que son corps, après son décès, fût inhumé selon les rites de l'Eglise réformée, et, pour cela, transporté dans la chapelle du temple de Changy, c'est-à-dire, suivant toutes les apparences, dans la chapelle de son château, celle même où Philippe aimait autrefois à se retirer après avoir accompli son office. Poncenat ayant été blessé mortellement le 6 janvier suivant à la bataille de Cognat, sa dépouille fut en effet ramenée à Changy, mais quelques jours après arrachée de son tombeau et jetée à la voirie par les soldats de l'armée catholique de Chevrières et d'Urfé (3). Trois mois auparavant, les protestants du Dauphiné avaient profané la tombe de la bienheureuse Philippe et dispersé ses cendres !

Dans les premières années du xve siècle, au moment où naissait Philippe de Chantemilan, le château de Changy appartenait à un grand seigneur nommé Philibert de Lespinasse; il avait adopté un sobriquet, comme c'était un usage assez commun dans la noblesse militaire, le bizarre sobriquet de *Cormorant*. Sa famille, une des plus anciennes

(1) Renseignement communiqué par M. l'abbé Bride, curé de Changy.

(2) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. II, p. 184, note.

(3) O. de Viry, *Docum. inédits sur Fr. de Boucé* dans le *Roannais illustré*, 1re série, p. 26 et suiv.

et des plus puissantes du Forez, avait pris le nom d'un autre château voisin dont il subsiste un énorme donjon carré, la *Tour de Lespinasse*, aujourd'hui isolée dans une prairie, près du cours de la Tessonne. La maison de Lespinasse a compté des conseillers du roi, des ambassadeurs, des chefs d'armée; un des fils de Philibert, Jean de Lespinasse, épousa une fille de la maison des dauphins d'Auvergne (1).

Bien que le château de Changy ait abrité la pieuse enfance de Philippe, il ne faudrait pas croire que tout y fût réglé sur les préceptes évangéliques. Plus d'un Lespinasse eut des démêlés avec la justice, ou fut obligé de recourir à l'indulgence royale pour couvrir ses méfaits. Le 2 novembre 1351, Erard de Lespinasse et son frère Hugues, à la tête de hardis compagnons, avaient surpris et littéralement mis à sac le château de Saligny en Bourbonnais, brisé les portes, arraché les serrures, enfoncé les coffres; puis, ces hauts faits accomplis, la bande s'était ruée sur le bourg de Saligny, où elle avait fait main-basse sur tout ce qui était à sa convenance: argent, vêtements, bétail; le prieuré même avait été pillé comme les maisons des vilains. Le parlement de Paris condamna, par contumace, Erard et ses complices à une grosse réparation pécuniaire, à la confiscation de leurs biens et au bannissement du royaume; mais on ne voit pas que cet arrêt ait empêché Erard de rentrer tranquillement dans son château de Changy (2). En 1373, son fils Philibert Cormorant de Lespinasse se tira d'une autre affaire par une lettre de rémission. Son cas d'ailleurs n'était pas si pendable; il s'était contenté, avec son frère Girard, d'enlever un sergent du bailliage de Mâcon, de le conduire dans une bonne forteresse, et de le faire composer pour une

(1) Voy., sur la maison de Lespinasse, DE COURCELLES, *Hist. généal. des pairs de France*, t. II (maison de Lespinasse); *Roann. ill.*, v[e] série, p. 1 et suiv; DE MAROLLES, *Titres de Nevers, passim*, etc. — Nous possédons un précieux inventaire manuscrit des *Titres conservés dans le dépôt de MM. d'Hozier, concernants la maison de Lespinasse*, avec lequel il serait facile d'ajouter beaucoup à l'histoire de cette famille illustre.

(2) REURE, *les Méfaits de la maison de Châtelus*, p. 9 et suiv.

somme de cent francs (1). En ces tristes temps de la guerr contre l'Anglais, où tant de causes avaient mis en péri l'organisation sociale, les nobles, retranchés dans leur châteaux, tenaient à leur discrétion la sécurité publique et comme l'impunité était presque certaine, ils cédaient à l tentation d'user leur activité par des entreprises violentes sauf à s'amender avec l'âge, et à devenir de bons et loyau serviteurs du roi de France et du duc de Bourbon leu suzerain.

C'est ce qui arriva précisément pour Erard et Philiber de Lespinasse. Erard était en 1358 capitaine des montagne d'Auvergne, et, vers 1365, il prit une part glorieuse à l campagne de Hugues de Châteaumorand contre les aven-turiers anglais qui désolaient le Bourbonnais et le Berry (2). Tout porte à croire qu'il mourut très honoré en son châ-teau de Changy, où sans doute il parlait aux siens des équipées de sa folle jeunesse comme de peccadilles sans conséquence.

Le fils aîné d'Erard, noble et puissant seigneur Philibert de Lespinasse, dit Cormorant, chevalier, seigneur de Changy, de Lespinasse, d'Artaix et de Maulevrier, bailli de Beaujolais, etc., fut appelé au grand conseil des ducs de Bourbon, et joua un rôle important dans l'administration financière et politique de leurs affaires. En 1400, après la mort d'Edouard, dernier sire de Beaujeu, qui avait laissé tous ses biens au duc Louis II de Bourbon, Philibert fut chargé de prendre possession du Beaujolais au nom du duc; en 1426, il fut un des négociateurs du mariage de Louis de Bourbon avec Jeanne, fille du dauphin d'Au-vergne. Mais ce n'est pas ici le lieu de raconter son histoire en détail (3).

(1) Lettres de rémission d'oct. 1373, analysées dans l'invent. des titres de la maison de Lespinasse, mentionné plus haut en note.

(2) De Courcelles, *op. cit.; Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (id. Chazaud), p. 15, 19 et 20. Cf. *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n°s 3325 et 3440, etc. — Erard était mort le 6 août 1390 (Arch. de la Loire, B. 1877: testament d'Audin Clépier; le même document nous apprend que sa femme était *Johanna Roberta*).

(3) Il serait trop long de citer ici tous les documents qui concer-

Madame de Lespinasse, femme de Philibert Cormorant et première maîtresse de Philippe, est beaucoup moins connue. On sait seulement qu'elle était fille de Pierre de Norry, gentilhomme d'origine nivernaise, et de Jeanne de Montboissier. Pierre de Norry fut un organisateur d'une rare intelligence; lieutenant général du duc Louis II, il lui rendit les plus grands services, constitua sa chambre des comptes, remit sur pied ses finances, releva ses forteresses, défendit ses domaines contre les bandes anglo-gasconnes. A mon avis, bien que les historiens ne parlent guère de lui, c'est un des hommes les plus remarquables de son temps, et les ducs de Bourbon lui durent en grande partie leur richesse et leur puissance. Pierre de Norry eut plusieurs autres enfants, entre autres Jean de Norry, archevêque de Vienne, et Anne de Norry, que nous retrouverons tous les deux plus loin; car Philippe, comme on le verra, passa au service d'Anne de Norry après la mort de Madame de Lespinasse (1).

Les généalogistes donnent six enfants à Philibert de Lespinasse: Jean, seigneur de Lespinasse, Changy, Maulevrier et Artaix; Louis, auteur de la branche des seigneurs d'Esnon; Etienne, définiteur de l'ordre de Cluny; Jeanne, mariée avec un autre Philibert de Lespinasse; Claude; Catherine, mariée à Louis de Lavieu, seigneur de Poncins (2). Il y faut ajouter Marguerite de Lespinasse, mariée à Jean de Lavieu, seigneur de Roche-la-Molière, qui reparaîtra plus loin dans ce récit. Tel est, sommairement esquissé, le milieu où Philippe vécut pendant vingt ans.

nent Philibert de Lespinasse. Voy. cependant DE COURCELLES, *op. cit.; Titres de la maison duc. de Bourbon*, n°s 4249, 4470, 4691, 4759, 4896; arch. de la Loire, B. 1877, 1928, 1947; arch. de la Côte-d'Or, B. 6282; invent. manus. des titres de la maison de Lespinasse; etc.

(1) Autres enfants de Pierre de Norry: Pierre, marié à Marguerite de Marigny, d'où Anne de Norry, femme de Jean de Damas; Etienne, marié à Jeanne de Passac; et peut-être: Guy de Norry, prieur de Souvigny et de Saint-Martin-des-Champs; et Louis de Norry, écuyer de Jean de Bourbon.

(2) D'après de Courcelles, *op. cit.*, mais sans prétendre garantir cette généalogie.

III

Jean de Chantemilan, son père, avait épousé Jeanne d Vernay, qui sans doute appartenait comme lui à la peti noblesse du Forez. De ce mariage naquirent plusieurs en fants, et le vieux biographe de la sainte nous appren quelle peine la bonne Jeanne du Vernay eut à les « nourri endoctriner, abiller, et gouverner leur patrimoine, en de grandes guerres qui couroient lors ». Mais de tous ce enfants nous ne connaissons que Philippe, qui vint a monde la dernière, et son frère Jean de Chantemilan écuyer, seigneur de Maltaverne. Jean fut marié à une Mar guet ou Marguerite, dont je n'ai pu même découvrir l nom de famille ; ils eurent aussi des enfants, dont le nor et la destinée nous sont absolument inconnus. Cependan on voit en 1474, pendant la guerre de Louis XI et d Charles le Téméraire, un Jean de Chantemilan prendr parti pour le roi contre son suzerain le duc de Bourgo gogne (1) ; il est possible que ce Chantemilan soit un neve de Philippe, et non son frère. Je présume que cette famill s'éteignit peu après, car on n'en trouve plus aucune trace et le fief de Maltaverne est en 1488 aux mains de Hugue de Mingot (2), qui peut-être avait épousé l'héritière de Chantemilan. Trois ou quatre noms obscurs, quelques fait sans importance, voilà pour nous toute l'histoire de cett famille d'humbles gentilshommes. Combien d'autres race de petits écuyers, dont par hasard on rencontre le non en quelque montre d'armes, et qui disparaissent san laisser d'autre vestige de leur existence !

Philippe, qui perdit son père peu après sa naissance, fu élevée par Jeanne du Vernay au château de Changy ave

(1) *Mémoires de la Soc. éduenne*, t. XI, p. 35 et suiv. (n° 125).

(2) Archiv. de la Côte-d'Or, B. 10524, c. 8. — On peut remarque à ce propos que, dans la vie de Philippe écrite par son contemporain, il n'est parlé que des *filles* de Jean de Chantemilan.

le plus grand soin ; cette « bonne, religieuse et dévote mère enseigna sa dite fille selon honneur et toutes bonnes virtus à fréquenter l'église, et la mist à apprenre les lettres ». Il paraît que Philippe redoutait fort sa mère, et que celle-ci avait d'ailleurs la main un peu vive. Un serviteur de la maison de Lespinasse demanda un jour à Philippe une canne qui était serrée au garde-meubles dont elle avait la clef ; Philippe ne vit aucun mal à l'y conduire elle-même. Jeanne du Vernay voulut savoir pourquoi sa fille était montée avec un homme dans cette chambre; Philippe, toute saisie et tremblante, n'osa dire la simple vérité, crut s'en tirer par un mensonge, et fut battue par sa mère, qui lui fit encore donner une correction par le chapelain du château ou le curé de Changy. Elle garda toute sa vie un grand deuil au cœur pour avoir menti et mis sa mère en courroux.

Philippe, associée presque dès son enfance au gouvernement et à l'économat du château, grandissait ainsi sous les yeux de sa mère. Elle était du reste l'amie et la compagne autant que la servante des demoiselles de l'hôtel. Celles-ci, folâtres, rieuses, ne rêvaient que chants, danses et ébats. Souvent elles invitaient Philippe à chanter avec elles; Philippe s'y prêtait de bonne grâce, car en toute chose elle était aimable et avenante ; mais sa chanson dite, elle s'en allait pour achever sa besogne, ou bien, si elle était de loisir, pour se retirer dans la chapelle du château et y faire oraison ; et quand les filles de Mme de Lespinasse la voulaient retenir : « J'ai beaucoup à faire, disait-elle : voyez, j'ai encore à faire et ceci et cela. » Ainsi vivait-elle doucement, partagée entre le travail et la prière ; mais si elle se fût écoutée, elle aurait passé ses journées à entendre des messes et à écouter des sermons.

Comme elle était belle, bien élevée, de bonne condition, prudente, parlant peu mais bien, avec cela de manières douces et enjouées — *hilarem semper faciem gerens* —, Philippe fut recherchée en mariage par des jeunes gens du voisinage, d'une fortune supérieure à la sienne ; elle refusa tous les partis, si bien qu'on disait autour d'elle : « Lui

faut-il donc un grand seigneur ou un roi ?» Un gentilhomn de grand crédit, qui l'estimait pour ses qualités, voul même arrondir la petite dot de Philippe, pour l'aider à marier convenablement; mais elle avait fait vœu de virg nité entre les mains d'un maître en théologie, prieur de Rochette. Son panégyriste fait d'obscures allusions à d entreprises moins honnêtes, à des assauts qu'elle eut subir pour se défendre contre de misérables « impugneu de chasteté » qui ne pensaient qu'à leur plaisir et mên contre les menées d'une femme qui avait eu d'abord confiance, et qui trahissait la pauvre fille au profit d'u de ses poursuivants. Malgré ses angoisses et sa peur, el supportait cet ennui en grande patience, et à peine pou vait-on soupçonner, à lui voir son air doux et courto envers tous, qu'elle fût au courant de ces tristes intrigue

IV

Philippe vécut au château de Changy les vingt pre mières années de sa vie. Mais elle perdit sa mère (1), e Mme de Lespinasse mourut à son tour. C'est alors qu'ell quitta le Roannais, vers 1433, et vint en service à Vienn chez Anne de Norry, dame du Châtel, sœur de Jean d Norry, archevêque de Vienne depuis 1423, et de Mme d Lespinasse. Elle changeait donc à peine de famille.

Mais une autre raison attirait l'orpheline à Vienne. So frère Jean de Chantemilan, que Jean de Norry avait du voir autrefois au château de Changy, quand il venait rendr visite à Mme de Lespinasse sa sœur, était alors un de écuyers servants de l'archevêque; sa belle-sœur Marguet o Marguerite appartenait à la maison de Mme du Châtel qu avait, au palais même de l'archevêché, son ménage séparé

(1) Philippe avait alors quinze ans, d'après une notice modern qui termine le manuscrit Chaper (voy. Ul. CHEVALIER, *op. cit.* p. XXIII).

Les bons offices de Philippe étaient d'autant plus utiles que Marguet était d'une santé chétive, toujours malade et languissante, et à peine en état quelquefois de s'occuper de ses enfants, dont la bienheureuse prenait soin avec une tendresse quasi maternelle. Jean de Chantemilan fut même obligé un peu plus tard, à cause de la mauvaise santé de sa femme, de quitter Vienne, et retourna vivre en Forez de ses maigres revenus. Il est probable qu'il se retira sur la fin de sa vie à Maltaverne, car en 1463 il avait été choisi comme arbitre entre les couvents de la Bénissons-Dieu et de Noailly (1), voisins de cette seigneurie. Il continua cependant d'être mêlé d'une certaine manière aux intérêts de la maison de Lespinasse; du moins un Jean de Chantemilan ou de Chanteaumilan avait, en 1476, un règlement d'affaires avec les petits-fils de Philibert Cormorant de Lespinasse (2).

Anne de Norry, seconde maîtresse de Philippe, avait été mariée à Gauthier ou Gauchier du Chastel, maître des eaux et forêts pour la France, la Champagne, la Brie et la Touraine (3). Après la mort de son mari, ayant été « deschassée du païs de France, où elle demeuroit, pour les guerres et divisions estant en ce Royaulme », elle vint chercher un asile en Dauphiné auprès de son frère l'archevêque (4). Durant l'orageuse administration de celui-ci, elle s'interposa souvent entre les habitants de Vienne et son frère, fort entier dans ses idées, d'une humeur hautaine et cassante, mais qu'elle amenait par sa douceur insinuante à des idées plus modérées. Les Viennois lui témoignèrent leur reconnaissance en lui offrant quelques

(1) LA MURE, Manuscrits inédits, t. Ier, fol. 222.

(2) Extrait de l'invent. ms. des titres de la maison de Lespinasse qui est en notre possession.

(3) *Ordonnances des rois de France de la troisième race* (ordonn. du 7 janv. 1407), t. IX, p. 285; *Mémoires et documents publiés par la Diana*, t. III, p. 202 et suiv.; père ANSELME, *Hist. généal.*, t. II, p. 119. — Il ne faut pas la confondre avec Anne de Norry, sa nièce, fille de Pierre de Norry et de Marguerite de Marigny, et mariée à Jean de Damas.

(4) *Mém. de la Diana, loc. cit.*

présents, ce qui sans doute fut l'origine d'une traditic sans autorité et sans vraisemblance d'après laquelle Anr de Norry semait à propos des divisions entre son frère (la ville, et, s'offrant ensuite à les réconcilier, faisait paye aux Viennois son entremise un peu cher (1). Quoi qu'il e soit, Jean de Norry avait une affection particulière pour s sœur et pour son neveu Jean du Châtel, auxquels, pa une donation à cause de mort, il donna tous ses biens meubles et immeubles, avec la charge pourtant de paye 500 écus d'or à son frère Etienne de Norry (2). Ce Jea du Châtel, fils de Gauthier du Châtel et d'Anne de Norry s'attacha au service des ducs de Bourbon, devint leur cor seiller et chambellan, fut nommé capitaine du château d Murat, et fit une fortune politique brillante, car son non revient souvent dans les documents du xv[e] siècle (3).

Le nom d'un autre personnage, Jean de Lavieu, appa renté aux Lespinasse et aux Norry, complète ce que nou savons de la famille où Philippe de Chantemilan passa quelques-unes des dernières années de sa vie ; il a joué ur rôle important dans les différends de Jean de Norry avec les Viennois. J'ai déjà fait entendre que l'épiscopat de Norry avait été très agité. L'archevêque, membre du conseil royal, et estimé de Charles VI dont il avait baptise le fils aîné, était un homme de cœur, zélé pour sa charge d'une conduite privée sans reproche, de mœurs austères mais impérieux, despotique, sans mesure et sans modération, allant jusqu'au bout de ses droits et même au delà il avait une façon superbe et arrogante de corriger la discipline de son église et des abus invétérés. Sans raconter

(1) Charvet, *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p. 500 ; Drouet de Maupertuy, *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p. 264.

(2) *Mém. de la Diana*, *loc. cit.*

(3) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, II, 256, note ; 389, note ; III, *Preuves*, 220 ; III, *Pièces supplém.*, 84 ; *Bibliotheca Dumbensis*, I, 373 ; Aubret, *Mém. pour servir à l'hist. de Dombes*, II, 587, 624, 626, 637 ; III, 78 ; *Chroniques de Matthieu d'Escouchy*, publ. par la *Société de l'hist. de France*, I, 241 ; *Archives hist. du Bourbonnais*, année 1890, p. 89 ; Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, nouv. éd., II, 227 ; etc.

ici son histoire, il suffit de dire que Jean de Norry eut avec les habitants de Vienne, à plusieurs reprises, des démêlés violents, dont le bruit arriva jusqu'au concile de Bâle. Les Viennois se révoltèrent, assiégèrent leur archevêque dans son palais : il se défendit par des excommunications, et mit la ville en interdit. La situation étant intolérable, il fut transféré à l'archevêché de Besançon ; mais il mourut au château de Gy en allant prendre possession de son poste, au mois d'octobre 1438 ; son corps fut probablement ramené à Vienne et inhumé à Saint-Maurice, où il s'était fait bâtir un magnifique tombeau de marbre dans la chapelle de Saint-Sévère (1). Jean de Lavieu, seigneur de Roche-la-Molière en Forez, que Jean de Norry avait nommé *capitaine et courrier de Vienne*, prit naturellement parti pour l'archevêque dans ces longues discordes : il chassa Torchefelon de Vienne, et fit prisonnier Maugiron, un des chefs de la révolte. Il fit même la guerre au doyen de l'Église de Lyon, qui était en débat avec l'archevêque pour une question d'hommage ou de juridiction, et le contraignit « à venir cryer mercy audit arcevesque » (2). Jean de Norry reconnut ses services en le mariant avec sa nièce Marguerite de Lespinasse, fille de sa sœur et de Philibert Cormorant de Lespinasse (3), une de ces nobles demoiselles qui, au château de Changy, voulaient associer de force Philippe de Chantemilan à leurs jeux et à leurs chansons.

(1) Voy. principalement, sur Jean de Norry, *Gallia Christiana*, t. XV, col. 94 et XVI, col. 113-114, les divers historiens de Vienne et Nic. Chorier. *Hist. génér. du Dauphiné*, t. II, p. 421 et suiv. Cf. Aubret, *Mém. pour servir à l'histoire de Dombes*, II, 579 ; *Ordon. des rois de France*, X, 378 et 485 : Bibl. nat., Cab. des titres. Dossiers bleus, au mot « Norry » ; etc.

(2) *Mém. de la Diana*, *loc. cit.* — Ces curieux renseignements sur le rôle de Jean de Lavieu ont été inconnus aux historiens de Vienne et aux auteurs de la *Gallia Christiana*.

(3) *Ibid.* ; La Tour-Varan, *Chronique des châteaux et abbayes*, t. II, p. 222 et suiv. (Généalogie des Lavieu, seigneurs de Roche-la-Molière, IXe degré). Jean de Lavieu était fils d'autre Jean de Lavieu et d'Alisia de Semur ; son père fit son testament le 7 sept. 1430. (Arch. de la Loire, B. 1901.)

V

Le biographe contemporain de Philippe ne fait pa même allusion aux événements que je viens de rappeler. est cependant difficile de croire qu'elle y soit restée absolu ment étrangère, et il est bien vraisemblable que, malgr l'humilité de sa condition dans le palais épiscopal, elle osé quelquefois joindre ses prières à celles de sa maîtress pour fléchir l'orgueil et l'obstination de Jean de Norry.

Quand Philippe de Chantemilan vint en Dauphiné, ell n'était pas tout à fait désabusée des vanités mondaines; ell avait apporté de Changy des habits à la mode, et aima encore à s'atourner comme les filles nobles du temps. Mai ayant entendu dire par un prédicateur que c'était superfluité elle se contenta de vêtements simples et modestes, qu'ell faisait durer le plus possible. Il suffisait d'ailleurs de l'averti qu'une chose n'était pas selon la perfection, pour qu'ell y renonçât aussitôt. Elle laissa dès lors tous divertisse ments et *mignotises*, et quand, avant le souper, les servi teurs de l'archevêché tuaient le temps à deviser et à conte les nouvelles, Philippe s'en allait prier dans la chapell épiscopale.

Bien qu'elle fît grand mystère de ses dévotions, qu'ell eût trouvé le secret de se lever sans bruit et sans éveille personne dans le palais, qu'elle se glissât légèrement comme une ombre, au petit jour, le long des grands mur de Saint-Maurice, et qu'elle se tînt bien humblement dan un *quignet* obscur de la cathédrale, on ne tarda pas remarquer cette jeune fille qui passait des heures en prière agenouillée sur le pavé tout nu, les yeux sur son livre ajoutant aux heures de Notre-Dame les vigiles des morts et les heures de la croix, et les heures du Saint-Esprit, e les heures de la Passion, et je ne sais combien d'autre prières.

Madame du Châtel, qui aimait beaucoup Philippe

l'appelait sa fille, avait fini par en prendre son parti, s'arrangeant pour se passer de ses services, et lui laissant une liberté presque entière de s'abandonner à ses interminables oraisons. Philippe en était un peu honteuse, et osait à peine rentrer à l'archevêché. Son historien raconte tout cela avec une simplicité délicieuse : « Est nul qui sache en quel le paour, en quel martire elle estoit ou temps que sa dame se devoit lever, car environ celle heure on disoit communément la première messe, et conséquemment des autres, que elle voulsist toutes ouyr, et tant se combatoit à ses pensées disantes : « Ta dame se liévc, tu fauls et fais « grant faute. » Son cueur lui répliquoit après : « Ceste « messe qui sera tantost ditte, tu t'en vas. » Et après celle une autre, tant que souvent sa dame avoit bien le loisir et espace de venir à la messe toute seule, qui est contre l'onneur des dames. Pensés en quel estat estoit ceste pauvre fille, qui avoit de son office la servir, coucher et lever, et la accompaigner... Sa dicte dame ne le prenoit point à cueur ne à indignation. Après que avoit ouy une grant partie des messes, quant venoit à l'ostel, souvent à l'eure de disner, s'en entroit en la chambre de sa dame toute honteuse. Il luy sambloit que chacun qui la véoit disoit en son cueur de elle : « Ceste damoiselle ha bon « temps. » Lors se prenoit fort et ferme à besongner, et besongnoit plus en pou de temps que autres n'eussent fait en long temps. » Quand elle rentrait à la maison après ces longues prières, l'heure du dîner était souvent passée ; Marguet disait alors à ses filles : « Allez chercher du pain et du vin pour votre tante. — Laissez, répondait Philippe, j'attendrai bien jusqu'au souper. »

On racontait sur elle, par la ville, des choses extraordinaires : qu'elle se livrait à des macérations, qu'elle dormait à peine, couchée toute vêtue sur une table entre deux portes. Sa piété du reste, n'était pas morose, car on lui voyait toujours un visage gai et riant. Elle n'était pas inactive non plus : Philippe visitait les prisonniers et les malades, et réservait aux nécessiteux tout ce qu'elle pouvait de la desserte de la table. Sa belle-sœur s'associait de grand

cœur à ses bonnes œuvres. Si de pauvres gens endettés c besoigneux venaient à l'archevêché exposer leur détresse Jean de Norry, d'ordinaire ils allaient d'abord à Madam du Châtel, et chez elle ils rencontraient Philippe et Ma guerite, qui les accueillaient comme des frères en Jésus Christ, les consolaient par de bonnes paroles, leur do naient discrètement à manger, et plaidaient leur cause ave chaleur.

Bien qu'Anne de Norry vécût encore en 1454 (1), troi ans après la mort de la sainte, et que, dit-on, elle soit mort à Vienne où elle voulut être ensevelie près de son frère Philippe avait quitté son service depuis plusieurs années Elle resta cependant à Vienne, où sa piété trouvait tout espèce de secours qui lui auraient manqué à Maltaverne o à Changy. C'est probablement vers ce temps-là que Jea de Chantemilan revint dans le Forez. Voyant sa femm malade et incapable de conduire son ménage, il voulu emmener Philippe avec lui, la supplia de ne pas abandonner son frère dans cette nécessité, lui représent qu'elle ferait son salut dans sa famille aussi bien et mieu que dans une ville où, sans ressources, elle ne pourrai vivre honorablement. Ce langage ne manquait pas d sagesse et de bon sens; si Philippe résista aux prières d son frère, ne doutons pas qu'elle ne fût gouvernée par les plus purs motifs de perfection. Elle resta donc désormais seule à Vienne. Elle y vivait je ne sais trop comment, peut-être de quelques écus que lui envoyait de temps en temps son frère, à qui elle avait cédé, je crois, tous ses droits à l'héritage de leurs parents, ou de petits secours que lui faisait passer Anne de Norry; mais des étrangers elle ne voulait recevoir « ni croix ni pile ». J'entends pour elle-même; car, assez familière avec quelques dames du Dauphiné, elle en recevait, pour les nécessiteux et les pauvres religieuses, des aumônes qui ne faisaient que passer par ses mains.

Maintenant maîtresse de ses actions, Philippe usa de s

(1) *Mém. de la Diana, loc. cit.*

liberté pour visiter les lieux de pèlerinages célèbres Saint-Antoine en Viennois, Saint-Claude, Notre-Dame du Puy. Elle fit un long séjour à Lyon où, associée à d'autres femmes pieuses, elle passait son temps à suivre les prédicateurs en renom, à fréquenter les prisons, à servir gratuitement les malades dans les hôpitaux. De retour à Vienne, elle reprenait ses dévotions préférées : les matines n'étaient pas encore sonnées, qu'elle attendait déjà à la porte, humblement dissimulée dans un *anglet*. Quand les offices du matin étaient achevés jusqu'à la dernière messe, dans sa chère cathédrale de Saint-Maurice, Philippe se retirait dans la chapelle de Notre-Dame *de Capellis*, ou Notre-Dame du Cloître, dont elle avait la clef, et y restait abîmée dans l'oraison jusqu'à midi ou même jusqu'à trois heures. Après un court et frugal repas, les vêpres et complies la ramenaient à Saint-Maurice, et la journée ne s'achevait pas sans quelle eût visité quelque autre église, en particulier celle de Saint-Romain-en-Gal, qu'elle avait prise en affection.

Le grand jubilé de 1450 ayant été annoncé à la chrétienté par le pape Nicolas V, la bienheureuse se mêla à la foule des pèlerins qui accoururent à Rome de tous les points de l'Occident. Elle mourut à Vienne l'année suivante, le 15 octobre 1451, emportée par une épidémie de peste, et fut en grande pompe ensevelie par le chapitre de Saint-Maurice, devant la porte de cette chapelle de Notre-Dame du Cloître où elle avait si souvent prié avec ferveur (1).

VI

Il se fit aussitôt un mouvement extraordinaire autour de son tombeau, et des miracles nombreux manifestèrent la

(1) Voy. surtout sur cette chapelle et sur le tombeau de Philippe, *Doc. inédits relatifs au Dauphiné*, 1868, t. II, 7e livr., p. 31-32; Chorier, *Recherches sur les antiquitéz de la ville de Vienne*, p. 222.

sainteté de Philippe. Mais je dois, avant d'aller plus loin, faire deux observations importantes. C'est que d'abord je n'entends d'aucune façon, et à aucun degré, apprécier la *surnaturalité* de faits que les témoins oculaires ont évidemment réputés miraculeux. Je sortirais imprudemment de mon rôle très modeste de rapporteur, si je me permettais de prononcer sur leur véritable caractère. Je laisse donc aux enquêteurs compétents et régulièrement institués la mission officielle de dire leur avis et de rendre leurs conclusions sur ces événements.

Mais à les considérer dans leur forme matérielle, comme éléments d'une information sur les miracles de la bienheureuse Philippe, quelle est leur valeur légale et canonique? Tous ces faits étaient déjà connus par le récit des Bollandistes. Malheureusement ils n'avaient pas sous les yeux le registre original qui contient les dépositions des témoins; ils n'en connaissaient qu'un simple résumé en français *(ex manuscripto gallico)*, d'un auteur anonyme. Aucun miracle n'est reproduit dans son intégrité; les erreurs de noms sont très nombreuses, les dates sont inexactes. Par un amour exagéré de la littérature, les Bollandistes ont un peu arrangé ces vieux récits, et ils ont eu la fantaisie de les partager en trois groupes. En somme leur travail, bien que dérivé de la source et très précieux, était dépourvu de toute garantie, et sans aucun caractère d'authenticité.

Il en est tout autrement du manuscrit Chaper, récemment édité par M. Ulysse Chevalier. Ce point demande quelques explications.

A peine les chanoines de Saint-Maurice de Vienne eurent-ils déposé le chaste corps de la bienheureuse vierge devant la chapelle de Notre-Dame, qu'un grand nombre de témoins racontèrent par-devant notaire et sous leur serment les miracles qu'ils avaient vus. L'idée vint alors de faire, pour l'édification des âges à venir, un recueil authentique de ces dépositions, qui furent recopiées par les secrétaires du chapitre dans un registre spécial. Ces procès-verbaux, au nombre de cinquante-cinq, précédés d'une

courte notice biographique, et qui portent pour titre général : *Papirus virginis Philippe* (1), furent déposés dans les archives du chapitre, où ils étaient encore en 1623, et où peut-être ils restèrent jusqu'à la Révolution. On y reconnaît deux écritures différentes, et cela surprend d'autant moins que ce registre, commencé en 1453, ne fut pas achevé avant 1480. L'ordre chronologique des dépositions n'y est pas rigoureusement observé, parce que les minutes étaient copiées au fur et à mesure qu'elles étaient présentées par les notaires aux scribes de Saint-Maurice. Dans le manuscrit Chaper, le registre des miracles fait suite au panégyrique de Philippe écrit par un contemporain.

On voit que ces procès-verbaux de miracles ne sont pas les minutes originales ; celles-ci sont naturellement restées entre les mains des notaires, et il est possible qu'un jour on en retrouve quelques-unes. Mais c'est une *grosse, une expédition en forme authentique et probante d'une valeur absolument équivalente, car chacun des procès-verbaux porte la souscription avec le seing autographe et manuel des notaires ou greffiers*. Voici, comme exemple, la souscription du premier extrait : *Ita fuit inquisitum deposueruntque dicti testes coram me Anthonio Vitalis, clerico, publico imperiali et dalphinali anctoritatibus notario, curieque officialis Vienne jurato, et dicte sancte Viennensis ecclesie secretario subsignato, presente etiam Stephano Perreti, clerico, notario etiam subsignato* (signé) A. VITALIS. — *Ita fuit inquisitum deposueruntque dicti testes.* (signé) S. PERRETI. Il ne manque donc rien à ces procès-verbaux, revêtus de toutes les formes exigées, pour faire foi et servir de base solide à un procès de canonisation. Il suffira — *quand le moment sera venu* — de produire le manuscrit, et de prouver, par les règles ordinaires de la critique et de la paléographie, qu'il n'offre aucune trace de faux ni de supercherie.

Ces considérations étaient nécessaires pour établir la

(1) Dans le manuscrit Chaper, le *Papirus* commence au fol. 25 (voy. Ul. CHEVALIER, *op. cit.*, p. v).

valeur historique de ces procès-verbaux. Il ne peut y avoi de doute sur les faits qui y sont narrés par les témoin eux-mêmes, avec une bonne foi parfaite, et très peu d temps après les événements qu'ils avaient vus de leur yeux. Tout au plus pourrait-on soupçonner leur reconnais sance d'avoir un peu amplifié les services qu'ils avaien reçus ou croyaient avoir reçus de la bonne Philippe.

D'après un martyrologe manuscrit de l'église de Vienne qui a été cité par les Bollandistes, la bienheureuse aurai fait des miracles même de son vivant (*ante et pos olitum*) (1); mais il est postérieur d'un siècle au moins au décès de Philippe, et ne mérite sur ce point qu'une mé diocre créance. Le panégyriste de Philippe, qui écrivai quelque mois après sa mort, ne dit pas un mot de ces miracles, ce que certes il n'aurait pas négligé de faire, si le bruit en était venu à ses oreilles. Le premier procès-verbal recueilli dans le *Papirus*, porte la date du 10 février 1453 (n. st.); le registre énumère plus de cinquante miracles pendant les quatorze années qui suivirent la mort de Philippe, un en 1472, un encore en 1480; les autres n'ont pas eu d'historien, ou le récit s'en est perdu. Un écrivain inconnu du XVIIe siècle a résumé en ces termes ce qu'il savait des miracles de la bienheureuse Philippe : « Elle a ressucité seize morts, deslivré trois prisonniers, aydé à se deslivrer du travail d'enfant huit femmes qui estoient à l'extrémité, donné la veüe à deux aveugles, deslivré deux agonisants, remis en bon sens quatre enragés, guéry onze malades incurables, deslivré un homme des horribles visions du diable, étaing dez qu'elle fut invocquée un furieux incendie qui aloit réduire en cendre la ville de Sainct-Genis d'Aoust en Savoye. » (2)

Ces récits de miracles, pleins d'une foi ardente, mais quelques-uns d'un réalisme candide qui ferait sourire notre fausse délicatesse, ne sont pas sans intérêt pour

(1) *Ordo et series sanctorum Viennensis Ecclesiæ.* — LE LIÈVRE, dans son *Hist. de l'antiquité et sainteté de la cité de Vienne*, Vienne, 1623, p. 403, a répété cette affirmation.

(2) Ul. CHEVALIER, *op. cit.*, p. XXVIII.

l'histoire de la société au milieu du xve siècle. Ce sont autant de petits tableaux où on voit paraître sur la scène presque toutes les classes : des prêtres, des moines, des laboureurs, des artisans, des marchands, des notaires, des officiers de justice, des médecins. On y voit même des gentilshommes et de nobles dames, tels que Jean de Fougères, châtelain de Dyen, Jean du Puy et noble Marguerite Danglars, sa femme, Antoinette de la Tonière, épouse de François de la Vaugrineuse, seigneur de Souvignan. De fort grands personnages ne dédaignent pas de se mêler à la foule : frère Aynard du Puy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et grand prieur du prieuré de la langue d'Auvergne, vient témoigner qu'il a été guéri par Philippe d'une maladie dont il souffrait depuis trente-deux ans. Noble et puissant homme messire Léonard de Saint-Priest, seigneur et baron de Saint-Chamond-en-Jarez, dépose que sa femme, alors enceinte, ayant été vouée à la bienheureuse Philippe, a été sauvée d'un extrême péril.

Le diocèse de Vienne, où Philippe avait passé la seconde moitié de sa vie et qui gardait son tombeau, est celui où sa réputation de sainteté s'est le plus vite répandue. Elle a beaucoup de dévots dans les paroisses qui appartenaient déjà, ou ont appartenu depuis au diocèse de Lyon. Ce sont d'abord les moins éloignées de Vienne : Sainte-Colombe, Chavanay, Saint-Pierre-de-Bœuf, Malleval, Maclas, Bourg-Argental, Givors, Saint-Chamond, Saint-Martin-la-Plaine, Dargoire, Soucieu, Brignais; il vient encore un médecin de Saint-Bonnet-le-Château, des pèlerins du Cuire, de Saint-Laurent-de-Chamousset, de Grégnieu-en-Forez (1), de Pommiers. Du reste, le nom de la pieuse vierge était connu au loin, car on invoquait son secours dans le Velay et le Vivarais, en Bresse, en Bourbonnais, en Auvergne, en Bourgogne, en Savoie. Sa renommée arriva même jusqu'à la cour de France, car, le 4 janvier 1452, on paya une dépense de dix gros pour une copie de la vie de

(1) Paroisse supprimée, voisine de Nervieu (*Bull. de la Diana*, t. VII, p. 121).

Philippe demandée par la reine de France, femme d Charles VII.

Circonstance assez singulière, — le Roannais, patrie d la bienheureuse, n'est représenté dans cette longue énu mération que par une seule déposition, mais elle m'a par intéressante. Le témoin est un certain Pierre Genevez notaire à Arçon, ancienne paroisse du diocèse de Clermont qui était très voisine de Changy (1). Quelle affaire ame nait donc à Vienne le petit notaire de ce pauvre hamea perdu sur les bords de son étang? Si on pense qu'Arço n'était qu'à deux kilomètres du château de Changy, o pourra présumer, avec beaucoup de vraisemblance, que l bon Pierre Genevez, peu occupé par son tabellionage, cumu lait avec sa charge de notaire celle d'agent d'affaires d noble château. Les seigneurs de Lespinasse, qui peut-êtr avaient pris à leur service Jean de Chantemilan, frère de l bienheureuse, n'avaient pas oublié cette fille dont le châ teau de Changy avait nourri l'enfance et la jeunesse, et don le bruit public racontait tant de merveilles. Il est donc per mis de supposer que Genevez avait été envoyé à Vienn par la maison de Lespinasse tout exprès pour faire un sorte d'enquête privée sur les miracles accomplis par l'in tercession de Philippe, et qu'à son retour il édifia fort le bonnes gens de Changy et d'Arçon, en leur racontant c qu'il venait de voir.

Il ne peut être ici question de raconter tous les miracle attribués à Philippe de Chantemilan. Cependant, pou donner une idée de ces pieux récits, je choisirai un des plu touchants. Je le traduirai d'après le procès-verbal latin, ave une précision littérale, mais en l'allégeant de quelques mot inutiles : « L'an du Seigneur mil quatre cent cinquante trois, et le huitième jour du mois d'avril, Jacques de Hey rieux, notaire, et Aloyse, son épouse, native du lieu d Malleval au Royaume *(in Regno)*, ont rapporté par leur serments que, le vendredi-saint récemment et dernière

(1) Changy et Arçon, comme la plus grande partie du canton de l Pacaudière, étaient alors du diocèse de Clermont. — Cette parois d'Arçon n'existe plus.

ment passé, qui fut le pénultième jour du mois de mars, *avant* le jour, pendant deux heures leur fille Henriette, *âgée* de huit mois ou environ, qui, pendant deux mois ou environ, avait été détenue d'infirmité, de sa dite infirmité à l'heure susdite tomba en agonie. Ce que voyant Aloyse, sa mère, elle prit sa fille dans ses bras et appela sa servante, laquelle apporta du feu; et elle dit à son mari : « Levez-« vous, votre fille passe. » Ce que voyant ledit Jacques, il se leva du lit, et voyant sa fille en agonie, il dit : « Que « Dieu soit loué! Je porte ce coup en patience. J'ai déjà eu « trois enfants qui sont morts, et celle-ci, qui est la qua-« trième, meurt aussi; que son âme soit conduite par le « bienheureux archange saint Michel! » Et voyant sa fille rendre le dernier soupir, il la signa du signe de la croix. Ce que voyant la mère, elle dit audit Jacques : « Je vous « ai entendu dire qu'il y a une vierge récemment morte à « Vienne, qui fait tant et tant de miracles; » — voulant parler de Philippe — « vouez votre fille à cette vierge, afin « que, par son intercession, Dieu lui fasse grâce, et à nous « aussi. » Lequel Jacques, incontinent, se jeta à genoux au milieu de sa maison et voua et recommanda sa fille à ladite Philippe, promettant de lui offrir une image de cire du poids d'une livre, et de porter cette image dans ses mains, en chemise, depuis le bout du pont du Rhône qui est à la part du Royaume (1), jusqu'au tombeau où est inhumé le corps de ladite Philippe. Lequel vœu fait, immédiatement sa fille ressuscita et reprit ses esprits vitaux, et elle fut guérie comme elle l'est encore. »

VII

Nous avons cru pouvoir, à l'exemple des Bollandistes et des historiens qui ont raconté la vie de Philippe de Chan-

(3) Il était un peu en amont du pont actuel, et défendu « à la part du Royaume », c'est-à-dire sur la rive droite du Rhône, par la grosse tour de Sainte-Colombe.

temilan ou rappelé sa mémoire, lui donner le nom de bien heureuse, sans rien préjuger du reste sur l'exactitude *cano nique* de cette qualité, laissant à l'autorité compétente trancher définitivement la question. Ce qui est certain c'est que, dès l'instant de sa mort, elle a été déclarée saint par la voix populaire, et qu'elle est depuis quatre siècles e demi en possession constante d'être appelée « la bienheu reuse Philippe ». Elle est à peine décédée que la foul accourt à son tombeau; on invoque son intercession a lieu de prier pour son âme; on lui attribue des miracle dont les procès-verbaux solennels, en partie rédigés Vienne même, sous les yeux et avec l'assentiment du cha pitre, et gardés par lui dans ses archives, lui donnent l nom de bienheureuse, sans opposition ni protestation d l'archevêque ou de l'official de Vienne. Son panégyriste qui exprime sans aucun doute l'opinion unanime de ceu qui l'ont vue vivre et mourir, en parle ouvertement comm d'une sainte que la miséricorde divine a fait naître en de jours de refroidissement pour l'édification du peuple chré tien, et il la met sur le même rang que le bienheureu Pierre de Luxembourg, le bienheureux Jean Michel, évêqu d'Angers, saint Bernardin de Sienne et saint Vincen Ferrier : « Cité de Vienne, dit-il, resjouys toy et lou Nostre Seigneur. Nous avions bien ouy parler des saints maiz jamais nous n'en avions point veu; nous avons ve ceste sainte long temps avec nous boire et menger, parle et converser avec nous, et plusieurs de nous a bien aimés et monstré toutes virtus, se nous l'eussions voulu ensuivir Pour quoy nous devons avoir plus grant fiance, plus gran amour à elle, pour la grande familiarité qu'elle a heu ave nous. » Il est donc incontestable que Philippe, pendant le années qui suivirent sa mort, fut regardée à Vienne et en France comme une véritable sainte.

Cette tradition s'est continuée très longtemps dans l diocèse de Vienne. Philippe était formellement mentionné avec le titre de bienheureuse dans trois livres officiels d cette Eglise. Un entre autres, le *Martyrologium sancta Viennensis Ecclesiæ*, la mettait au nombre des bienheu

reux dont la mémoire y était vénérée : *Viennæ in Gallia, beata virgo Philippa de Campo-Milano vocata, Burgundina* (1), *quæ piis operibus ac pauperum solicitudinibus addicta, clara miraculis, migravit ad Sponsum anno 1451... quæ tumulata ante fores capellæ B. Mariæ diu miraculis corruscavit*. Elle a été admise dans des recueils de vies de saints, et dans divers martyrologes, par exemple dans le *Martyrologium gallicanum* d'André du Saussay, dans le *Martyrologium amplissimum* de du Monstier, dans le *Martyrologe universel* de Chastelain, etc. Les Bollandistes l'ont reçue sans difficulté ; en insérant dans les *Acta Sanctorum* sa vie et le récit de ses miracles, ils ont donné une sorte de consécration à sa renommée de sainteté. Le chanoine Jean-Marie de la Mure, l'historien des ducs de Bourbon, avait le portrait plus ou moins fidèle et authentique de « la bienheureuse Philippe de Chantemilan » dans une galerie où on voyait l'image des Foréziens illustres (2). Peut-être même a-t-on autrefois commencé d'instruire régulièrement son procès. C'est du moins ce qu'insinue Jean Le Lièvre : dans son *Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne*, imprimée en 1623, il déclare qu'il « n'a tenu qu'à noz prélats de ce temps qu'elle ne soit canonisée », et il semble leur faire un reproche de n'avoir pas montré assez de zèle pour faire aboutir l'information et le procès.

(1) *Burgundina* n'est probablement qu'une méprise ; cependant Philippe était en effet bourguignonne d'une certaine manière, en ce sens que la petite seigneurie de Maltaverne, alors possédée par sa famille, bien qu'en pays Roannais, était, au point de vue de l'hommage féodal, considérée comme une enclave du duché de Bourgogne, ainsi qu'on l'a déjà remarqué plus haut.

(2) *Description sommaire du rare cabinet d'estude et de piété de Messire Jean-Marie de la Mure* (dans l'*Histoire des ducs de Bourbons et des comtes de Forez*, t. Ier, p. LIX et suiv.).

VIII

Je n'ai pu découvrir si, hors de Vienne, Philippe d Chantemilan avait reçu quelque part un culte public. Dan un des bas côtés de l'église de Changy, M. l'abbé Chou vellon, ancien curé de cette paroisse, a fait ériger récem ment une statue de la sainte : elle est représentée vêtu d'une robe rose tendre semée d'ornements d'or, un lis à l main droite, la main gauche sur son cœur, et au dessou on lit cette inscription : B. PHILIPPA, ORA PRO NOBIS. NÉE . CHANGY, 1401 (1). On comprend que je ne compterai pa ce brillant polychromage pour une preuve bien sérieuse d culte. La vérité est que, ni à Lyon, ni en Forez, ni mêm à Changy on ne trouve, à ma connaissance, aucune trac certaine d'un culte ancien.

Pour la ville de Vienne, au contraire, il n'y a aucu doute possible. Les livres officiels dont on a parlé plu haut suffisent à montrer que la mémoire de Philippe y était rappelée et honorée. On pourrait dire, il est vrai, qu l'inscription de son nom au martyrologe de cette églis n'implique pas nécessairement un culte ; mais nous avon des preuves plus décisives. Nous savons qu'un clerc ou ur sacristain de la cathédrale avait la charge de garder sor tombeau et son *autel*, de les entretenir, de les parer. L monument de la sainte avait d'ailleurs son budget parti-culier : en trente-cinq ans, de 1454 à 1489, les offrande s'élevèrent à plus de 800 écus, somme alors très considé-rable. Parmi les dépenses, on note l'achat d'un calice e d'un encensoir d'argent (2) ; on célébrait donc la messe à l'autel de Philippe, et on y accomplissait en son honneu d'autres cérémonies liturgiques.

(1) Nous avons vu plus haut que cette date de 1401 est problable-ment fausse.

(2) *Bull. de la Société de statistique de l'Isère*, 2e série, t. III, 1856, p. 116-118.

Les Bollandistes ont reproduit une vieille antienne rythmée, avec verset et oraison, qui fut composée pour l'usage de l'église de Saint-Maurice, et dans un temps où la ville de Vienne était menacée de la peste. Il est probable que cette antienne était chantée, soit par les clercs de Saint-Maurice, soit par les pèlerins, autour du tombeau de Philippe. Voici ce précieux débris d'un office peut-être autrefois plus complet :

AD VIRGINEM PHILIPPAM.

Ave gemma castitatis,
Flos et decus puellarum ;
Ave splendor nobilium,
Philippa, Viennensium,
Urbis almæ fortitudo,
Sors et propugnaculum.
Tu quæ comes es virginum,
Regis summi sponsa Christi,
Sume preces servulorum,
Tela frange adversantium,
Pestis tolle virus,
Et da salutis solatium.
Ora pro nobis beata virgo Philippa,
Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

ORATIO. *Deus qui filios Israel cruce signatos ab exterminio angelico quondam liberasti, exaudi nos, quæsumus, in angustiis et miseriis positos, et interveniente beata Philippa virgine tua, civitatem atque diœcesim istam Viennensem, regnique totius Galliæ ambitum et a morbo epidemiæ et a mortifera peste corporis et animæ eruere dignare. Per Christum.*

En 1504, deux prêtres de Vienne, Messires Matthieu Tardit et François Boucher, fondèrent dans l'église de Saint-Maurice la *remembrance* de la bienheureuse Philippe. Le 14 octobre de chaque année, veille de sa *commé-*

moraison, après l'office de none, on devait sonner la gross cloche de la cathédrale appelée Portejoye, et réciter le vêpres de la sainte Vierge, soit dans la chapelle de Notre Dame du petit cloître, soit, s'il y avait empêchement auprès du tombeau de Philippe; chacun des assistant avait droit à une livre tourn., l'officiant à deux livres, e « le recteur ou gouverneur de l'autel et du tombeau » cinq liards, « pour son travail et sa peine de préparer e d'orner le lieu et le tombeau ». Le lendemain 15 octobre jour anniversaire de la mort de Philippe, le maître du chœur devait commander aux coadjuteurs de l'église d chanter la messe *Salve sancta Parens* (1).

Puis arrivèrent de mauvais jours. En 1567, soixante-trois ans après cette fondation, les Huguenots s'emparèrent de la ville de Vienne. Ayant, suivant la forte expression de Chorier, « déclaré la guerre aux morts pour avoir un prétexte de la faire aux vivants », ils arrachèrent la grille qui protégeait le monument de Philippe, ouvrirent son tombeau, et dispersèrent ses ossements. La pierre tumulaire fut peu après remise à sa place, mais il semble que la perte des reliques de Philippe ait singulièrement refroidi la dévotion du peuple et du clergé lui-même. Ce furent en effet les chanoines de Saint-Maurice qui, au siècle suivant, firent enlever ce qui restait de la tombe, parce qu'elle déparait leur cloître. Quelques années plus tard, ils auraient peut-être été retenus par l'indignation de Chorier : « Détruire les tombeaux, dit-il encore, c'est un assassinat qui dépasse tous les autres » (2).

Cependant les Viennois, en 1629, s'étaient encore souvenus de Philippe, à l'occasion d'une nouvelle épidémie de peste qui décima la cité. Elle invoqua la bienheureuse, « et son intercession lui ayant été favorable », elle lui érigea un autre autel devant la chapelle de Notre-Dame (3) : il

(1) Voy. Ul. Chevalier, *op. cit.*, p. viii.

(2) *Recherches sur les antiquitéz de Vienne*, p. 185. Chorier fait cette observation à propos de la destruction du tombeau de Jean de Norry.

(3) Chorier, *op. cit*, p. 223. Le premier avait été probablement

y était encore en 1659. Depuis, le silence s'est fait autou du culte de Philippe. Une indifférence qui peut s'explique par une poussée de jansénisme, ou par le crédit d'une cer taine école qui prétendait pourchasser les saints au non de la science et de la foi, a succédé à l'ardente dévotio des Viennois pour leur petite sainte.

Mes lecteurs tireront la conclusion de ce récit. Ils ver ront s'il est juste de laisser à l'abandon le souvenir d Philippe de Chantemilan. Pour moi, je finirai comme so panégyriste, en priant « ceulx qui liront ce présent traitti que se ilz y voient chose maldite ou souvent reditte, o contre rethorique, que il leur plaise à moy pardonner, ca qui fait le mielx qu'il puet on luy doibt pardonner. Pou quoy je lez prie que ilz ne veillent point tant regarder au fautes comme à le amender, sachans que nous sommes né pour aider et secourir l'un à l'autre ».

détruit par les Huguenots le jour où ils violèrent la tombe de Philippe.

REURE.



SAINTE-BEUVE

Un comité vient de se former, sous la présidence de François Coppée, en vue d'élever un monument à Sainte-Beuve. Je ne sais quelle inscription l'on y mettra; quant à moi, j'y inscrirais ces trois mots : CURIEUX, MINUTIEUX, JUDICIEUX. C'est là tout l'esprit critique, et c'est aussi tout Sainte-Beuve, qui pourtant n'y vint pas tout d'abord. Quand il entra dans la carrière, c'était avec le dessein et l'espoir d'être un auteur original, un poète même, et je crois bien qu'au fond il ne renonça jamais à cette ambition secrète. Heureusement le public et son propre sens l'avertirent qu'il faisait fausse route, et après avoir tenté de produire, il se réduisit à juger. Il eut encore l'heureuse fortune de vivre assez longtemps pour aller jusqu'au bout de ce dont il était capable en ce genre, car, si l'on naît critique, il faut surtout le devenir. Mais il vécut trop longtemps. L'homme qui avait si jalousement gardé sa liberté et sa sérénité pendant trente ans renonça d'un coup à l'une et à l'autre par je ne sais quelle aberration sénile ; il descendit dans l'arène des partis, rompit à tort et à travers des lances qui n'étaient plus toutes pour la vérité, et après avoir bien commencé, trouva moyen de mal finir.

Charles-Augustin de Sainte-Beuve était né à Boulogne-sur-Mer en 1804. Dès l'enfance, il aimait les livres, les notices littéraires, les beaux extraits des auteurs. Il fit de bonnes études dans sa ville natale, puis à Paris, où il vint



à quatorze ans suivre les cours du collège Charlemagne (1
A dix-huit ans, il avait terminé et redoublé sa rhétoriqu
et il laissait les recueils universitaires remplis de ses di
cours latins; un tel succès dans un genre de compositic
nécessairement peu original, une telle aptitude à parl
pour un autre en un langage tout d'arrangement et d'im
tation, dénotait déjà en lui plus de goût et de science litt
raire que de puissance créatrice. Le jeune homme songea
depuis longtemps à la médecine, comme à une science o
il pourrait observer, analyser, disséquer. Après son ann
de philosophie, il devenait en 1823 élève externe à l'hôp
tal Saint-Louis. Mais il n'avait pas rompu avec les chose
littéraires ni avec les maîtres qui les lui avaient enseignée
et lorsque son ancien professeur de rhétorique, M. Duboi
(le futur Dubois de la Loire-Inférieure) fonda *le Globe*,
accepta volontiers l'offre qui lui fut faite d'y écrire que
ques articles de critique. C'était en 1824; il avait ving
ans.

J'ai dit que le tout n'est pas d'être né critique et qu'il fau
le devenir. Le premier apprentissage de Sainte-Beuve s
fit au *Globe* et dura trois ans. Mais voici qu'au mois d
janvier 1827, l'apprenti déjà presque un ouvrier eut l'occa
sion d'écrire sur les *Odes et Ballades* deux articles qui fu
rent remarqués par le Maître; il y eut échange de cartes e
de politesses ; des relations amicales s'ensuivirent, e
Sainte-Beuve dit à la médecine déjà un peu délaissée u
adieu qui devait être définitif. Un concours académique e
encore plus sa curiosité l'engageaient immédiatement dan
une étude sur le seizième siècle et Ronsard, d'où sortit
en 1828, le *Tableau historique et critique de la poésie fran
çaise et du théâtre français au XVIe siècle* (2). Le titre seu
indique un ouvrage trop curieux, où un auteur de vingt
deux ans ne nous fait grâce de rien et nous lasse encore plu

(1) Puis, pour la dernière année, du collège de Bourbon.

(2) En août 1826, l'Académie française avait désigné pour sujet d
prix d'éloquence à décerner en 1827 un *Discours sur l'histoire d
la langue et de la littérature française depuis le commencement d
XVIe siècle jusqu'à 1610.*

qu'il ne nous instruit. Il est advenu de cette réhabilitation du vieux chef de la Pléiade, bien faite d'ailleurs pour agréer au chef nouveau du Cénacle, ce qu'il advient de toutes les réhabilitations en matière littéraire. Un libraire intelligent en profite pour donner une nouvelle édition de l'auteur réhabilité; elle se vend à la faveur du coup de cloche; et les choses reprennent leur cours. La postérité est en somme une personne mûre et réfléchie; il n'y a pas d'exemple qu'elle ait eu à revenir sur ses jugements.

Cependant, par la raison qu'il y a, *dans les trois quarts des hommes*,

Un poète mort jeune à qui l'homme survit (1),

Sainte-Beuve faisait aussi des vers, et, encouragé par Victor Hugo, il en eut bientôt fait assez pour en former un volume. Mais il n'osa pas les lancer dans le public sans une petite supercherie. Il les attribua à un jeune poète mort récemment, disait-il, d'une maladie de poitrine, et qui les lui avait confiés au dernier moment. C'est en foi de quoi il les intitulait *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme*, et leur donnait pour préface une *Vie de Joseph Delorme* qui était à peu près sa propre biographie, sauf, bien entendu, la phtisie pulmonaire. Le recueil parut en 1829. La première opinion fut en effet surprise, et on admira plus que de raison, comme d'un poitrinaire inconnu, le délayage, la monotonie, la froideur sensuelle de ces vers où l'auteur torturait son cœur pour lui faire dire quelque chose et n'en pouvait rien tirer. Aussi bien Sainte-Beuve lui-même semble n'avoir pris qu'à demi le change, car, tout en continuant à versifier, il s'engageait dans des travaux de critique de plus en plus suivis et sérieux. Il traitait la poésie comme il avait traité quelque temps la médecine ; tout en croyant encore n'aimer qu'elle, il lui était infidèle volontiers.

(1) SAINTE-BEUVE et ALFRED DE MUSSET. Voir les *Portraits littéraires* du premier, I, p. 415, éd. Charpentier 1862, et les *Nouvelles poésies* du second.

Au lendemain de la publication des *Poésies de Joseph Delorme*, dès le mois d'avril 1829, la *Revue de Paris* naissait, et il s'y enrôlait immédiatement comme critique. Il allait y publier pendant deux ans des articles fort étudiés sur les auteurs classiques. Je ne répondrais point que sa première idée n'ait pas été de ferrailler pour le compte du romantisme, car il débuta par un article sur — ou plutôt contre — Boileau, qui figurait irrévérencieusement sous la rubrique *Littérature ancienne*. Mais l'instinct en lui l'emporta sur les intentions, et s'il ne fit pas tout à fait comme Balaam, si venu pour maudire, il n'éclata pas en bénédictions, sa critique du moins ne fut, dans cet article même, et surtout dans ceux qui suivirent, sur Corneille, sur La Fontaine, sur Racine, sur Jean-Baptiste Rousseau, ni sans équité, ni sans portée déjà. On y sent la jeunesse, on y rencontre des minuties, dont il ne devait de longtemps encore se défaire. On y démêle un certain acharnement à chercher le point faible; néanmoins, c'est judicieusement disserté, et le souci de dire toujours quelque chose, non moins que la convenance parfaite du ton, indique chez le jeune insurgé quelqu'un qui pourrait bien être, au fond, un vrai disciple de ce Boileau dont il essaie de médire.

Toutefois il avait parlé mal de *Nicolas* : pour sa punition, il publia, au printemps de 1830, un nouveau volume de poésies, *les Consolations*. Dédié à Victor Hugo, auquel il ne ressemblait guère, ce recueil différait encore plus de *Joseph Delorme*. Non point pour le prosaïsme et la froideur, qui étaient les mêmes, mais l'humeur sensuelle avait fait place à je ne sais quelle veine mystique et religieuse tout à fait inattendue. Il était visible que l'auteur avait épuisé (et ç'avait été bientôt fait) toute l'inspiration que pouvaient lui fournir les agitations de son adolescence; pour obtenir quelque chose, il s'était adressé cette fois aux émotions lointaines de son cœur d'enfant. Les pièces qui composent *les Consolations* sont pour la plupart des épîtres, des sortes de méditations graves et recueillies, des analyses subtiles du sentiment, avec des citations et des épigraphes empruntées de préférence à saint Augustin et à

l'*Imitation de Jésus Christ*. Cet appareil extérieur produisit encore une surprise dans le public, qui crut voir en l'auteur un champion de l'idée religieuse, un chrétien déterminé. Il est vrai que ces intimités douceâtres, arrivant au lendemain des étincelantes premières audaces de Musset dont on était encore étourdi, pouvaient paraître religieuses par le contraste; mais ce que le public ne reconnut pas assez, c'est combien tout cela était factice, pauvre de poésie, embarrassé, péniblement écrit, et, pour tout résumer en un mot, insipide.

Cependant, l'état d'âme qui s'y marquait était sincère, Sainte-Beuve le prouva en devenant à demi saint-simonien aussitôt après juillet 1830. Beaucoup d'esprits, et non les moins nobles de cette génération, ont passé par la crise saint-simonienne : ils croyaient naïvement que cette révolution, qui avait été faite par le peuple, se trouverait faite pour le peuple, et ils rêvaient plus naïvement encore d'une organisation sociale d'où toute religion positive serait bannie, mais où toutes les vertus fleuriraient à l'envi, avec et par la liberté. Les évènements, la force même des choses, cette logique irrésistible qui est la main de Dieu dans les affaires des hommes, eurent bientôt raison de ces ridicules chimères. On eut bien un Etat dans lequel la religion était rigoureusement maintenue, pour ne pas dire opprimée, mais la vertu n'y fleurit guère, et la liberté encore moins.

Sainte-Beuve d'ailleurs était un esprit trop avisé pour s'engager à fond ; il fut plus prudent, étant moins jeune, que son ancêtre Horace, et n'alla pas jusqu'à charger son bras d'un bouclier qu'il eût eu à rejeter bientôt. Quand la naissante *Revue des Deux Mondes* vint s'offrir à son talent, dans l'été de 1831 (1), il était libre, il y entra. Tout au plus avait-il passé d'un demi-saint-simonisme à un demi-mennaisianisme, car il cherchait toujours. Le premier article qu'il y consacra à un littérateur contemporain fut

(1) En juin 1831, il donnait à la fois son premier article à la *Revue des Deux Mondes*, sur Georges Farcy, et un de ses derniers articles à la *Revue de Paris*, sur Diderot.

pour La Mennais (1), auquel il ne décernait que des éloges et auquel il n'y avait en effet encore que des éloges à décerner. Le prêtre breton était alors son maître et son meilleur ami. L'article est du mois de février 1832 ; Victor Hugo n'eut le sien, à la *Revue des Deux Mondes*, qu'en juillet, sur *Notre-Dame de Paris*. Dans l'automne, ce fut le tour de Lamartine et de George Sand (2); Béranger vint en décembre; Alfred de Musset, en janvier 1833 ; Chateaubriand, seulement un an après, le 15 avril 1834.

Dans ces diverses études, Sainte-Beuve s'essayait à la critique qui allait faire sa gloire. Il étudiait tout l'homme pour mieux connaître les œuvres, éclairant les œuvres par l'homme, et complétant l'homme par les œuvres. Il témoignait en même temps d'un sens rare de la beauté littéraire, et que de naissance il possédait le *don* (3), qui ne s'acquiert pas plus en critique qu'en poésie. Cette première partie de son œuvre est pourtant entachée de deux défauts : le manque de sobriété et l'excès de complaisance. Sainte-Beuve délaie encore, ou plutôt il entasse, voyant trop de choses et voulant les dire toutes. Préoccupé de faire de son article un morceau littéraire bien composé, ample et complet, il oublie un peu que l'important, dans la critique, est d'aller droit au fait et vite au but. Il fera de même jusqu'aux *Causeries du lundi*, en s'améliorant toutefois d'année en année, de manière à être parfait du premier coup dans cette seconde portion de son œuvre. Pour ce qui est de la complaisance, ses débuts, comme ceux de tout critique, y étaient évidemment condamnés; un critique jeune, parlant de gloires consacrées, ne peut le prendre de haut sans impertinence ; il n'a de choix qu'entre le silence et l'admiration. On peut remarquer cependant, à l'honneur

(1) Je ne compte pas Sénancour, qui en 1832 était déjà un ancêtre avec ses soixante-deux ans et les vingt-huit ans de son morne et insipide *Oberman*.

(2) Celle-ci seulement dans *le National :* en octobre, article sur *Indiana ;* en décembre, sur *Valentine ;* en septembre 1832, sur *Lélia*.

(3) « Il y a là un sens à part. » SAINTE-BEUVE, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, II, p. 114 et suiv.

de Sainte-Beuve, que cette admiration chez lui n'était pas de commande. L'un des auteurs dont il s'occupait, Alfred de Musset, n'était lui-même qu'un débutant très contesté, et pourtant ce ne fut pas pour lui qu'il s'enflamma le moins. Le public hésitait, le juge n'hésita pas. Il acclama son jeune camarade, et faisant un retour attristé sur ses propres ambitions poétiques, déclara non sans noblesse qu'il abdiquait devant un génie si hautement supérieur au sien (1).

Mais il ne renonçait encore qu'aux vers. Il ne pouvait se résoudre à réserver toute son analyse aux œuvres des confrères, et à ce moment même il écrivait *Volupté*. Je ne vois rien à dire de ce triste ouvrage, sinon qu'il est comme un mélange en prose de *Joseph Delorme* et des *Consolations*. Dans *Joseph Delorme*, l'auteur avait surtout noté ses sentiments, ou, plus exactement, ses sensations d'adolescent libertin; dans les *Consolations*, il avait présenté l'autre côté de son âme; le tout se trouve mélangé ici. *Volupté* est une longue confidence, curieuse et minutieuse elle aussi, mais encore plus ennuyeuse ; un roman psychologique mêlé de physiologie, où un jeune homme recherche avec une avidité et note avec une ponctualité également malsaines les phénomènes intimes de son adolescence et de sa jeunesse. L'œuvre est réservée de ton ; elle ne va jamais jusqu'à la crudité grossière, et l'auteur a pu dire plus tard, avec raison, que « ceux qui y venaient dans une mauvaise espérance, et comptant y trouver la nourriture de leurs vices », avaient été déçus. Mais il a pu ajouter avec non moins de raison que « pourtant le livre, bien considéré, ne mentait pas à son titre (2) ». La recherche est faite de bonne foi, mais dans des régions ténébreuses et louches, et un courant sensuel ne cesse de circuler sous les effusions mystiques. De tout ce qui s'agite dans cette jeune âme inquiète, ce qu'on discerne le mieux, c'est en effet la volupté.

(1) A propos de *Un Spectacle dans un fauteuil* (janvier 1833).
(2) *Causeries du lundi*, Tables, p. 43.

Le volume parut dans l'automne de 1834, et dessilla les yeux de ceux qui croyaient encore au christianisme de Sainte-Beuve. Déjà, au mois de mai de cette année, un nouvel article sur La Mennais, dans lequel le critique adhérait aux *Paroles d'un Croyant*, avait pu leur donner à penser. C'est pourtant à ce moment qu'il était présenté par Ampère à Mme Récamier, et qu'il devenait un des habitués du célèbre salon de l'Abbaye-aux-Bois. Il avait eu autrefois avec Châteaubriand quelques rapports (1) qui avaient été interrompus par la Révolution de Juillet, et il hésitait un peu à les reprendre; il craignait pour sa liberté. Mais sa curiosité, son désir de savoir allaient si bien trouver leur compte dans ces relations nouvelles qu'il s'y engagea. Il pourrait voir de près, et de ses propres yeux, les hommes et les choses, ce qui lui agréait très particulièrement, et s'il lui fallait un temps être complaisant, pourvu que Dieu lui prêtât vie, il saurait bien se rectifier. Dieu lui prêta vie en effet, et, en 1849, dans les leçons sur Châteaubriand réunies sous le titre de *Châteaubriand et son groupe littéraire*, il se rectifia. On trouva même qu'il le faisait volontiers, et se rectifiait trop. Mais nous retrouverons cela tout à l'heure : nous ne sommes encore qu'en 1834, et cette année, féconde en péripéties (2), mérite que nous ne la laissions pas sans raconter au moins comment Sainte-Beuve fut évincé du *National*, où il écrivait depuis 1830.

Au mois de septembre, le critique avait fait, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article sur Ballanche qui peut passer pour le premier où il ait complètement réalisé sa manière. « En écrivant cet article, a-t-il raconté lui-même, et pour être plus sûr de comprendre comme il le fallait un auteur éminent, mais très particulier et assez difficile, j'avais songé avant tout à me placer au point de vue de cet auteur et à le considérer, comme on dit aujourd'hui, dans son milieu. Je m'étais pour le moment transporté avec lui

(1) C'est Villemain qui avait présenté en 1829 le jeune membre du Cénacle au vieux père des romantiques, qui renia si tôt ses enfants.
(2) Entre autres, la brouille avec Victor Hugo.

dans son monde, dans les régions d'idées ou d'opinions qu'il avait traversées, et je m'étais comme transformé en lui. Ç'a été volontiers de tout temps mon habitude et ma méthode de critique : je cherche à m'effacer, à m'oublier; je n'étais plus chez moi, j'étais chez un autre pour une quinzaine, ou mieux, j'étais cet autre même, et l'on m'aurait pu prendre pour son second. » Ceci était parfait, et on ne l'eût point trouvé mauvais si l'application n'en avait été faite au doux Ballanche, c'est-à-dire à un homme qui, bien que chimérique, était chrétien, et bien qu'inoffensif, était royaliste. Ballanche avait vu les horreurs du siège de Lyon, il en avait pensé mourir, et il se permettait de trouver quelque chose à reprendre à la Révolution. Une telle impudence était assurément intolérable. Il était intolérable également que Sainte-Beuve eût osé se montrer juste à l'égard d'un pareil homme. Ses confrères du *National* le lui firent bien voir; ils lui signifièrent par écrit que *tous les hommes de cœur étaient stupéfaits et indignés*. Il fut stupéfait et indigné lui-même, et il fut surtout l'un et l'autre, quand il découvrit que cette vertueuse colère s'appuyait de l'assentiment du principal rédacteur du journal, le prototype, comme on sait, de la grandeur d'âme, l'homme qui s'était engagé dans l'armée espagnole en 1823 afin d'avoir des chances de tuer quelques soldats français, Armand Carrel (1).

Sainte-Beuve se retira de la rédaction du *National*, et se dégagea de tout lien politique. Il y aura toujours assez, pour enchaîner le critique qui s'occupe des contemporains, des liens ordinaires de la société, des relations de famille, d'amitié, de camaraderie, sans compter la légion innombrable des *amis de nos amis*. « Quel homme, comme dit Montesquieu, voudrait se faire dix ou douze ennemis par mois? » Sainte-Beuve louvoya comme il put entre ces écueils. Il s'en tira plus d'une fois par le silence : avec Victor Hugo, sur lequel il n'écrivit plus rien passé 1835,

(1) On trouvera toute l'histoire au tome II des *Portraits contemporains*, éd. Lévy, 1869, p. 46 et suiv.

avec George Sand qu'il laissa aller sans un mot de 1833 à 1850. Il lui arriva aussi d'être complaisant, pour Chateaubriand, par exemple, jusqu'en 1848, et il sacrifia un jour Alfred de Musset sur l'autel d'une poétesse médiocre, en l'honneur de la toute-puissante dynastie des Bertin (1). Tout cela est peu de chose si l'on considère les difficultés du métier, et l'on doit plutôt louer Sainte-Beuve de s'être affranchi comme aucun critique n'avait fait jusque-là.

Jusqu'en 1834, il ne s'était guère occupé que des gloires consacrées, et pour faire à peu près exclusivement leur éloge. C'est cette année seulement qu'il aborda la vraie critique épineuse, avec l'article sur Ballanche. A partir de là, il se mit à pratiquer résolument et ponctuellement, dans la *Revue des Deux-Mondes*, avec une loyauté parfaite et le plus honorable souci de la vérité, l'excellente méthode que nous venons de voir. Quand il avait choisi son auteur, il commençait par aller chercher dans son enfance, dans son éducation, dans sa jeunesse, la première raison, la première explication de son talent; puis il le suivait dans sa vie, tenant compte des temps, des lieux, de toutes les circonstances; notant les diverses évolutions de son esprit qu'il s'appliquait à retrouver dans ses œuvres successives; établissant avec soin, toujours sûrement, les généalogies littéraires, filiations, fraternités, cousinages même, et de tout ceci achevant de s'éclairer; enfin, les œuvres ainsi tournées et retournées, et l'homme pénétré à fond, il disait les défauts, les qualités aussi, en manifestant ses regrets ou ses espérances. Cette méthode paraît si simple, elle est si évidemment la meilleure, qu'on serait tenté de la déclarer la seule, et ce qui est vrai, c'est que Sainte-Beuve est le seul à l'avoir employée; elle est tout entière de son invention, et il ne l'a vraiment atteinte lui-même qu'après l'avoir poursuivie dix ans.

Je ne mentionnerai que pour mémoire sa troisième tentative poétique, les *Pensées d'Août*, qui parurent en 1837.

(1) Art. du 15 janvier 1842, sur les *Glanes, poésies de* Mlle *Louise Bertin*. PORTRAITS CONTEMPORAINS, édit. cit. III, p. 307.

En face de ces historiettes platement honnêtes, pleines d bonnes intentions et de mauvais vers, le public déclara qu'i n'y comprenait rien, et l'auteur se le tint enfin pour dit. I allait à ce moment même quitter Paris pour Lausanne, o des amis l'invitaient à venir faire à l'académie des leçons su Port-Royal, pendant l'année scolaire 1837-1838. La Suiss est le pays des conférences; calviniste, il ne lui déplaisai pas d'entendre l'éloge du jansénisme, et depuis troi ou quatre ans déjà, Sainte-Beuve s'y préparait. Son atten tion avait été appelée sur les fameux solitaires au temps d sa liaison avec La Mennais : les erreurs se tiennent, et toute les sectes sont sœurs. Le critique, médiocrement inspir cette fois, s'attacha à ce sujet vaste avec sa passion de l minutie, à ce sujet religieux avec son esprit déjà plus qu profane : il ne pouvait que produire une œuvre intermi nable et fausse. Un premier volume parut en 1840, u second en 1842, un troisième en 1849, et les deux dernier devaient paraître seulement en 1856. Tout cela est bon consulter, mais la postérité qui lit a déjà déclaré n'avoi que faire d'une réhabilitation du *grand* Arnauld, en cin forts volumes (1).

Sans préjudice de ces travaux, Sainte-Beuve poursuivai régulièrement le cours de ses articles à la *Revue des Deu Mondes*. Il put ainsi publier, en 1843, un premier recuei de *Portraits littéraires* qui lui ouvrit, l'année suivante, le portes de l'Académie française. En vue, sans doute, de cett élection, il en avait soigneusement éliminé les auteur vivants. Devenu *immortel*, il publia avec plus d'assuranc en 1845, son premier volume de *Portraits contemporains* Ce ne fut pas de là toutefois que lui vinrent ses grandes tribu lations; elles lui vinrent de la politique, et il n'est que just de reconnaître qu'il ne les méritait pas. Conservateur de l bibliothèque Mazarine depuis 1840, il avait son logemen à l'Institut. Une somme d'argent lui ayant été accordée pa l'Etat pour je ne sais quelle réparation, son nom se trouv

(1) *Port-Royal* est actuellement en six volumes, sans compter u volume de *Tables*.

inscrit sur la liste de la répartition des fonds secrets, telle que le gouvernement provisoire la découvrit, parmi les papiers des Tuileries, à la révolution de février. Les confrères — on sait que les hommes de lettres sont une classe particulièrement intègre et désintéressée — ne manquèrent pas de se voiler le visage avec indignation, et, comme plus d'un était devenu tout-puissant, Sainte-Beuve, bien qu'innocent, se résolut pour plus de sûreté à passer en Belgique. Comme il y fallait vivre, il accepta du gouvernement belge la chaire de littérature française à l'université de Liège. Il ne chercha pas longtemps le sujet de ses leçons. Il y avait vingt-cinq ans qu'il fréquentait Châteaubriand et l'Abbaye-aux-Bois, vingt-cinq ans qu'il s'instruisait et prenait des notes, vingt-cinq ans qu'il gardait dans son tiroir et un peu sur le cœur ce qu'il avait à dire. « Il regorgeait de vérités », a-t-il dit lui-même. Or, Châteaubriand mourait justement en 1848 ; l'enseignement à donner s'adressait à un auditoire étranger que le professeur n'avait pas à craindre d'effaroucher : Sainte-Beuve fit son cours sur Châteaubriand.

J'ai à peine besoin d'ajouter qu'un cours fait dans ces conditions risquait bien de ne pas être d'une parfaite impartialité ; il n'est point bon pour un critique de « regorger de vérités ». Sainte-Beuve n'a pas évité non plus, dans des leçons orales, le défaut qui y est presque inévitable, la diffusion ; il l'a d'autant moins évité que son tempérament l'y portait ; il a donné plus que de raison dans l'anecdote, le rapprochement et la citation. Mais s'il est futile parfois, il ne tombe jamais dans la phraséologie redondante, et sa parole dit toujours quelque chose. Elle dit même toujours quelque chose de curieux et d'instructif ; je ne puis oublier le service que ces deux volumes m'ont rendu quand j'ai étudié M[me] de Staël, Châteaubriand, Fontanes et toute la vie littéraire de l'empire. Nulle part Sainte-Beuve n'a aussi complètement vidé son sac, et l'on ne s'imagine pas ce que peut contenir un sac de Sainte-Beuve.

Le séjour du critique en Belgique ne dura qu'un an ;

quelque bon accueil qu'il y eût reçu, un cours à l'universit de Liège ne pouvait être qu'un pis-aller pour lui, et il fu bientôt d'autant plus pressé de rentrer en France que rie ne l'y menaçait plus. L'élection à la présidence avait e lieu en décembre 1848 : on avait nommé le prince Louis Napoléon ; il n'était aucunement douteux, pour les esprit un peu clairvoyants, que la tranquillité fût assurée pou longtemps. Sainte-Beuve revint donc à Paris, et il y étai à peine arrivé, en septembre 1849, que le directeur d *Constitutionnel*, ce même docteur Véron qui avait jadi publié ses premiers articles dans la *Revue de Paris*, lui proposa d'écrire pour son journal une causerie littéraire pa semaine. Le critique accepta avec empressement. Il n'étai plus jeune, son autorité s'était établie par plus de trent ans de critique, il ne pouvait que trouver excellente un occasion de faire parler sa maturité et d'employer son érudition — véritablement immense, fruit du labeur d'u quart de siècle — à conduire l'opinion littéraire du pays

C'est ainsi que furent composés, de 1849 à 1861 (1), le quinze volumes des *Causeries du lundi*, qui ne sont pa seulement le chef-d'œuvre de Sainte-Beuve, mais un vra chef-d'œuvre. On vient de voir dans quelles favorable conditions ce travail se présentait à son auteur. Il faut ajouter la double obligation, infiniment heureuse pour l tempérament intellectuel de Sainte-Beuve, d'être relativement bref, puisqu'il écrivait non plus pour une revue, mai pour un journal, et d'avoir terminé sa copie au septièm jour (2). Il était contraint de condenser, c'est-à-dire d'acquérir ce qui manquait le plus à sa composition, et d'écrir

(1) Pour être parfaitement exact, la période des *Lundis* régulier et excellents prit fin en 1857. Les articles composés de 1857 à 1861 relativement très peu nombreux, tiennent dans les deux dernier volumes ; ce sont, pour la plupart, des études destinées à être mise en tête de volumes nouveaux, et il est aisé d'y sentir la transition de *Causeries* aux futurs *Nouveaux lundis* ; ces deux volumes sont le moins bons des quinze.

(2) Les *Causeries* paraissaient le lundi de chaque semaine. Elle ne manquèrent pas une seule fois pendant plus de cinq années, du 1er octobre 1849 au 8 janvier 1855.

rapidement, c'est-à-dire d'acquérir ce qui manquait le plus à son style. « Il n'a pas le temps de se gâter », disaient les bons juges, et ils avaient raison. « J'avais ma manière, a-t-il dit lui-même ; je m'étais fait à écrire dans un certain tour, à caresser et à raffiner ma pensée ; je m'y complaisais. La nécessité, cette grande muse, m'a forcé brusquement d'en changer ; cette nécessité, qui, dans les grands moments, fait que le muet parle et que le bègue articule, m'a forcé, en un instant, d'en venir à une expression nette, claire, rapide, de parler à tout le monde et la langue de tout le monde : je l'en remercie » (1). Sainte-Beuve, en effet, sans devenir dans ses *Causeries du lundi* un maître de la langue française, — il ne sera jamais cela —, y écrit agréablement, clairement, promptement. Il dit avec un rare bonheur les choses les plus délicates, et sait faire ressortir, ce qui est plus souvent nécessaire qu'on ne le croirait, des nuances d'une ténuité incroyable. Sa prédilection est pour le XVIIIe siècle, qu'il sait littéralement par cœur ; mais il traite les sujets les plus divers ; tout le champ des lettres humaines lui appartient, et il s'y promène, il y circule avec une aisance sans pareille.

Cependant, durant cette période même, et tout en continuant à bien écrire, Sainte-Beuve, peu à peu, se mettait à mal penser. Il s'était rallié ouvertement au second Empire, ce qui était bien permis au lendemain de la sarabande de 1848 ; il entrait au *Moniteur* en 1852 ; il acceptait une chaire au Collège de France au commencement de 1855 ; jusque-là rien de plus légitime, bien que les étudiants du temps aient pensé le contraire (2). Mais il poussa plus loin, et alla prendre dans le second Empire l'élément antireligieux pour s'y attacher, même avec éclat : son empereur fut le prince Napoléon. Tout se passa sans trop d'encombre jusqu'en 1860 ; mais alors, les résultats de la guerre d'Ita-

(1) *Derniers portraits littéraires*, éd. Didier, 1854, p. 535.

(2) Ils ne permirent pas au professeur de faire son cours. C'était un cours de poésie latine, d'où est sorti un volume médiocre d'*Etudes sur Virgile*. Par compensation, Sainte-Beuve fut nommé professeur à l'Ecole normale supérieure en 1857.

lie commençant à se dessiner, tous les catholiques se séparèrent d'un gouvernement dont l'incapacité préparait des catastrophes pour la papauté, et visiblement pour la France elle-même. C'est le moment que choisit Sainte-Beuve pour mener contre eux, dans le *Constitutionnel*, une vraie campagne, car, à propos de littérature, c'est de la politique qu'il faisait. Il se mit à estimer qu' « il n'est pas de meilleure fortune, ni de plus grand honneur pour la littérature — surtout pour la littérature critique — que lorsqu'elle trouve l'occasion de se coordonner avec un grand mouvement social, avec un courant politique important » (1) comme s'il pouvait y avoir un plus grand honneur et une meilleure fortune pour la littérature critique que la liberté le calme, la sérénité.

Cette humeur belliqueuse, non moins inintelligente que malsaine chez un homme dont les instincts n'avaient été contenus jusque-là que par un suprême tact littéraire, a produit les *Nouveaux Lundis*, treize volumes infiniment inférieurs aux *Causeries*, et qui ne peuvent même leur être comparés. Dans les *Causeries* il y a, par-ci par-là, des études assez inutiles sur tels auteurs exotiques ou secondaires, sur tels personnages plus singuliers qu'importants : dans les *Nouveaux Lundis*, la proportion est renversée quelques articles sortent encore de la plume et du cerveau de l'auteur des *Causeries*, mais ils sont l'exception ; tout le reste est mensonger, effrontément, dangereusement mensonger. Le souci d'être malfaisant a remplacé celui d'être exact ; la finesse est devenue perfidie ; pour juger les hommes, le critique ne regarde plus à leurs œuvres, il regarde à leur drapeau. Décadence, complaisance : son attention, qui autrefois honorait ceux qui l'avaient obtenue s'égare maintenant sur d'incroyables médiocrités. La clairvoyance de l'esprit a sombré avec l'indépendance de l'âme

Et la perversité gagnait peu à peu l'homme tout entier Le fonds malsain de *Joseph Delorme* et de *Volupté* s'extravasait. Un jour du printemps de 1863, à l'Académie, a

(1) *Causeries du lundi*, Tables, p. 42.

propos du Dictionnaire, Sainte-Beuve osait dire, en se touchant le front : « Enfin, croyez-vous que ce que nous avons là soit autre chose qu'une sécrétion du cerveau ? » Et la discussion s'étant portée sur le mariage, il déclarait que c'était une institution condamnée, et que « ça n'aurait bientôt plus lieu » (1). Il entrait au Sénat deux ans après, et s'y faisait l'avocat de la libre pensée. Dieu lui infligea alors le plus terrible des châtiments, celui de le laisser aller dans ses propres voies : en soulevant l'indignation des âmes honnêtes, il se couvrit lui-même de honte et de ridicule. Lui, le critique avisé, le fin analyste, l'homme qui avait si bien démêlé les moindres travers de l'esprit et du cœur chez des centaines d'individus, objets de son étude pendant quarante ans, il attacha son nom à l'ignoble imagination de banqueter le Vendredi saint, et son enterrement, en octobre 1869, inaugura, d'après sa volonté expresse, la solennité des enterrements civils.

(1) *Journal des Goncourt*, II, p. 109 (Ed. G.Charpentier 1888).

L'abbé Relave.

LE

DISCOURS DE M. DESJARDINS

AU CONCOURS GÉNÉRAL

Les journaux politiques ont daigné s'occuper, pendant deux ou trois jours, de ce document qui ne manque ni d'importance ni d'originalité et, depuis, c'est le silence. J'ose croire cependant que le discours de M. Desjardins mérite un peu mieux qu'un entrefilet. Il renferme une question très présente, très pressante, terrible, si on veut bien se donner la peine de réfléchir. Il est vrai que la nécessité n'apparaît pas très clairement de la prendre au tragique. Mais enfin, un professeur, qui est très patriote, est venu se demander, en face du corps diplomatique et des représentants de toutes les administrations : « La France n'est-elle pas menacée de mort, faute de ces principes certains qui sont aussi nécessaires à une nation que l'air à nos poitrines? L'Université de France, qui a la garde de la jeunesse, fait-elle une œuvre bonne ou mauvaise ? »

Avant de discuter les réponses de M. Desjardins, il sera peut-être bon d'étudier tout ce qui, dans son discours, peut nous éclairer sur sa nature d'esprit. Pareillement, certaines idées secondaires pourront nous aider à comprendre l'idée principale. Nous nous rapprocherons d'autant plus du but que nous paraîtrons moins pressés de l'atteindre.



JARDINS

ÉRAL

'occuper, pendant
qui ne manque
epuis, c'est le si-
cours de M. Des-
refilet. Il renferme
nte, terrible, si on
Il est vrai que la
de la prendre au
est très patriote,
iplomatique et des
ions : « La France
de ces principes
e nation que l'air à
qui a la garde de
ı mauvaise ? »
Desjardins, il sera
ans son discours,
Pareillement, cer-
aider à compren-
rocherons d'autant
ns pressés de l'at-

M. Desjardins professe un dédain absolu pour l'art d
bien dire; il se félicite de ce que « les lycées se développen
en s'écartant de leur prototype, cet élégant collège de je
suites d'autrefois, école professionnelle d'hommes de salo
et d'académie, d'où purent sortir, dans une nation d'ai
leurs croyante et réglée, des écrivains de génie, mais où s
formeraient bien difficilement des citoyens pour un éta
libre ». Ailleurs, il flétrit la superstition de ce qu'o
appelle le talent, « mot funeste ». Ce double dédain que M. De
jardins a emprunté à M. Renan, se complète par une sor
de culte pour la pensée pure. L'orateur du concours géné
ral nous laisse entendre qu'il est un solitaire toujour
plongé dans ses réflexions philosophiques, ignorant et dé
daigneux des usages mondains, et partant exposé à com
mettre des imprudences en société. Vous qui ne connaîtrie
pas M. Desjardins, rassurez-vous, je vous prie. Cet ermit
littéraire n'a pas construit sa cellule sur les bords du Da
nube : il s'exprime en rhéteur consommé, en virtuose de l
période, en homme — on le jurerait du moins — qui a beau
coup fréquenté, qui fréquente encore les salons. En revan
che — autant vaut le dire dès maintenant — il ne me
semble pas qu'il ait su trouver cette pensée profonde qu'i
recherche. Son discours restera peut-être, mais comme un
chef-d'œuvre de pure rhétorique.

Tout en se livrant pour son propre compte au jeu trè
amusant des contradictions distinguées, M. Desjardin
oblige le monde officiel qui l'écoute à faire d'étranges con
fessions. Nous avait-on assez développé, depuis quinze ou
seize ans, le thème fameux de la neutralité scolaire ! Le
pédagogue n'avait pas à s'occuper de la conscience de l'en
fant ; il lui apprenait, moyennant une somme indiquée su
les prospectus, du grec, du latin et des mathématiques
il n'entrait jamais dans les querelles théologiques, laissan
aux familles ou aux Eglises le soin de l'instruction reli
gieuse. Ce raisonnement ne tient pas debout, nos orateur
catholiques l'ont détruit cent fois, mais inutilement. La
neutralité scolaire était un dogme auquel ne pouvaient s'at-
taquer que des ennemis avérés des institutions républi-

caines. Tranquillement, devant le ministre successeur et ami personnel de M. Jules Ferry, M. Desjardins s'est écrié : « En vain, par découragement d'y voir clair, nous voudrions nous borner, pour toute fonction, à débrouiller la langue des enfants et à leur mettre la plume en main, quittant à la famille et à l'Eglise le soin de leur apprendre à vivre ; nous n'aurions pas le droit d'occuper toutes leurs journées à si petite besogne. Nous sommes obligés de prétendre à quelque chose de plus réel. »

Loin de récuser cette charge pourtant bien redoutable, M. le ministre de l'instruction publique l'a acceptée avec une assurance exempte des hésitations qui arrêtent M. Desjardins. Nous nous trouvons donc en présence d'une Université qui a la prétention de former des âmes. Prétention très grave, dont doivent se préoccuper non seulement les universitaires, mais tous les Français, tous les chrétiens, tous les prêtres, même et surtout ceux qui font ou croient faire concurrence à l'Université. Car, parmi les jeunes gens qui sortent des écoles libres, combien vont encore se faire inscrire aux Facultés de l'Etat ! L'Université de France étend donc une main toute-puissante sur les innombrables générations de jeunes gens qui cherchent une position libérale. Nous avons tous le droit de lui dire : Qu'allez-vous faire des enfants qui vous sont confiés ?

Ecoutez M. Desjardins :

« Tout nous ramène, dit-il, à l'obligation d'être intérieurs. La menace même d'une désagrégation nationale nous presse de découvrir ce principe dans la claire intelligence duquel il faut que nos enfants soient élevés si nous voulons qu'ils deviennent tous frères par l'esprit. »

En d'autres temps, cela se fit de soi-même et M. Desjardins nous cite le très classique exemple de la cité antique. Il est bien vrai que la vie publique alimentait toutes les vies particulières des citoyens. Il est bien vrai que tous les membres de la cité étaient pressés en un petit monde clos et régulier, comme dans leurs alvéoles les grains d'un fruit. Mais je crains que nos érudits ne nous entraînent un peu loin dans leurs hypothèses sur le monde antique et qu'ils n'attribuent

à toutes les cités cette étroitesse d'esprit qui était partic
lière aux Romains. Les Grecs n'étaient ni aussi fermés
aussi exclusifs qu'on veut bien nous le dire, ils connai
saient et comprenaient le monde qui les entourait ; i
formulaient des principes religieux et moraux qu'ils co
sidéraient comme communs à tous les hommes. Un prêt
d'Eleusis du VIe ou du Ve siècle devait avoir des idées ph
losophiques et théologiques pour le moins aussi larges
probablement plus hautes que celles de M. Desjardins ; l
œuvres d'Eschyle, de Pindare ét de Sophocle nous aut
risent à l'affirmer. Que pouvait bien valoir aux yeux de c
grands hommes l'étroite maxime citée par M. Desjardins
Separatim nemo habeat deos. Rien, certainement rie
« Puissé-je conserver toujours, s'écriait un chœur d
l'*Œdipe-Roi*, puissé-je conserver toujours dans mes parol
et dans mes actions, l'auguste sainteté dont les lois sublim
résident dans les cieux, où elles ont pris naissance, c
lois dont l'Olympe seul est le père, que les hommes n'o
point créées et que l'oùbli n'effacera jamais ; en elles respi
un dieu puissant que la vieillesse ne peut atteindre ».

Les membres de la cité antique éprouvaient même le
inquiétudes patriotiques qui remplissent d'une noble an
goisse, l'âme de M. Desjardins. Il ne faudrait donc pas atta
cher plus d'importance qu'il ne convient au classiqu
exemple sur lequel il appuie son raisonnement. On e
pourrait tirer, comme de la plupart des faits historiques
toutes sortes de conséquences.

La commune chrétienne au moyen âge offre un terrai
de discussion mieux délimité et plus ferme. « Le squelett
de l'organisme ecclésiastique s'est conservé encore, peu
on dire, debout au milieu de nos villes désagrégées, ce son
les massives cathédrales construites par un peuple pour u
peuple, et à présent remplies de silence ; lorsque du hau
du clocher de Chartres, on embrasse du regard cet énorm
entassement de pierres, on s'étonne que nos propres grand
pères aient su fonder entre eux l'union dont voici le témoi
gnage, moyennant un sincère esprit de sacrifice qui le
portait à ne point garder pour leurs bâtiments privés ce

coûteux matériaux et ce labeur qu'ils vouaient à leur Dieu, moyennant aussi une singulière idée de perpétuité qui les empêchait de croire que les monuments de leur foi bâtis pour durer, pussent jamais être délaissés... Le plus saisissant, Messieurs, quand on étudie ces anciens groupements d'hommes, c'est encore de réfléchir que, après s'être crus éternels, ils se sont dissous. »

On dirait que dans ces quelques lignes M. Paul Desjardins s'est appliqué à multiplier les confusions graves. A un moment donné, il parle de l'Eglise au moyen âge, considérée comme confédération des âmes, puis il nous la représente comme un ensemble d'institutions politiques, civiles et économiques soumises à la suzeraineté de la religion, et il conclut : « Cet organisme est dissous. » J'avoue que cette manière de raisonner me fait de la peine. Oui, la force politique et sociale instituée par l'Eglise au moyen âge a disparu, mais la confédération des âmes dont parle M. Desjardins, grâce à Dieu, subsiste encore. Elle se dresse, jeune, forte et vivante, avec des marques toujours visibles d'immortalité, au milieu des médiocrités morales de notre temps. Que pèsent les forces morales dont disposent les sages selon la formule de M. Desjardins, à côté des réserves d'énergie et de dévouement dont l'Eglise a la garde et qu'elle distribue aux nations ? Cependant ceux qui auront lu le discours du concours général auront le droit de dire : M. Desjardins est convaincu que les temps de l'Eglise sont passés, que l'Eglise est morte. Non, il n'en est pas convaincu, mais pour une fois, il n'a pas su s'exprimer avec clarté. Qui donc ignore en effet, que l'Eglise se débarrasse comme d'un vêtement usé, des diverses formes semi-politiques qu'elle avait cru d'abord nécessaire d'adopter ? Les petites communautés chrétiennes des premiers siècles ne ressemblent pas du tout à ce qu'on appelait au moyen âge la chrétienté, encore moins à la renaissance catholique qui suivit le concile de Trente. Même les catholiques américains de nos jours diffèrent sensiblement des catholiques napolitains par exemple, ou espagnols. Sous des apparences diverses, c'est toujours l'âme de l'Eglise qui vit et se per-

pétue. Qu'on en finisse donc avec cette affirmation si souvent et toujours inutilement renouvelée, que l'Eglise a vécu. Je suis même persuadé qu'avant longtemps ceux qui la reprendront pour leur propre compte auront de la peine à éviter le ridicule. On se souvient de Jouffroy, qui expliquait en 1824, comment les dogmes finissent, on se souvient de Thiers qui disait, en 1871, que le temps des pèlerinages était passé, on se souvient de Renan qui équivoquait, à propos des cathédrales gothiques, sur la prétendue mort de l'Eglise. Le groupe des prophètes malheureux se perpétuera sans doute, mais au lieu de réfuter doctement leurs assertions, on se contentera de leur dire, avec douceur :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

M. Desjardins a laissé subsister dans son discours une autre équivoque qu'il faut bien essayer de dissiper. « Observons, dit-il, que ces sociétés régies par une croyance unique sont toujours des mondes soigneusement fermés... Et ce dogmatisme se conserve d'autant plus paisiblement, que, dans chaque cité ou église, les hommes sont encore distribués en compartiments distincts; de la sorte, le nombre est très restreint de ceux qui sont appelés à se rendre compte de l'idée qui unifie tout le corps; les autres croient, vivent de ouï-dire, s'inclinent... »

Par contre, voici le portrait du philosophe affranchi de tout préjugé. « Il pensera..., il se mettra à chercher non si ce qu'il professe est vrai, mais comment on en est venu à le croire tel; il découvrira que l'immuable prétendu n'a guère cessé de varier, que des images même identiques ont représenté une pensée qui évolue; il en conclura que dans les faits naturels passés ou à venir l'absolu ne se rencontre point, sinon peut-être dans la loi même du changement. »

J'aime à croire qu'en traçant ces deux portraits, M. Desjardins n'a eu aucune arrière pensée de satire ni aucun sentiment de dédain pour ceux qui ne *pensent* pas; il a voulu faire simplement l'historique d'un état d'esprit. Un homme accepte d'abord tout l'enseignement qu'on lui a donné au catéchisme, puis il le discute, puis il le rejette, pour s'élever à une sorte de boudhisme qui représente, aux yeux de

nos sages, le dernier mot de la haute philosophie. M. Desjardins raconte cette évolution : pas davantage.

Eh bien, ce récit même, si nous le considérons comme exempt de toute intention satirique doit avoir une morale ; comme chez Esope et tous les fabulistes, il l'a, et cette morale me parait très contestable. M. Desjardins a établi un parallèle entre celui qui ne raisonne pas du tout sa religion et celui qui la raisonne trop. De ces deux hommes, le moins philosophe n'est peut-être pas celui qu'on pense. Je me permets, en effet, de trouver très présomptueux ceux qui sans aucun secours extérieur, sans aucun appui surnaturel croient pouvoir acquérir, dans sa plénitude, la vérité religieuse. Le problème de la destinée échappe, en très grande partie, aux investigations de la seule raison, parce qu'il se rattache à un passé que nous ignorons et prépare un avenir que nous connaissons bien moins encore. L'homme est placé entre deux infinis dans le temps aussi bien que dans l'espace : il est donc parfaitement incapable de se renseigner lui-même sur ce qui l'intéresse le plus. Aussi voit-on la plupart des esprits cultivés tomber dans un scepticisme absolu ou presque, à l'égard des choses religieuses. Mais au contraire même chez les peuples fanatiques, des ignorants détiennent quelque parcelle précieuse de la vérité religieuse. Un Arabe illettré ayant sans cesse présente à la pensée, l'intervention de Dieu dans les choses humaines, se livre à une paresse dégradante. Un Parisien absorbé par les affaires le prend en pitié, cela va sans dire, mais lui-même ne tarde pas à se heurter à des difficultés qui dépassent les forces humaines. Au point de vue purement philosophique, c'est l'Arabe paresseux qui l'emporte sur l'actif Parisien, même frotté de littérature ou de science ; il ne connaît qu'un aspect des choses, mais le plus important et le plus grand, celui-là même qui a inspiré à Bossuet tant de pages éloquentes.

En croyant expliquer l'écroulement de ce qu'il appelle le dogmatisme, M. Desjardins n'a donc rien dit de vraiment philosophique, il n'a rien prouvé, contre le dogmatisme, c'est-à-dire contre la foi.

Mais M. Desjardins se croit sûr du contraire et c'est pourquoi il se met à esquisser le classique tableau des progrès matériels dont se glorifie notre siècle : la vapeur, le télégraphe, le téléphone, le télescope, etc., etc. Toutes ces découvertes, je veux bien qu'on les récapitule quelquefois, mais sans trop d'enthousiasme. Il importe, en effet, de savoir jusqu'à quel point elles ont contribué à élever le niveau moral de l'humanité. Sans doute elles entrent dans le plan général pour lequel notre planète a été créée, puis peuplée et organisée telle que nous la voyons. A ce titre, nous devons les considérer et nous les considérons, en effet, comme bonnes. Mais pour le moment, si elles nous procurent des avantages réels, elles ne laissent pas de produire des conséquences fâcheuses. Il semble bien, par exemple, qu'une certaine presse n'ait d'autre mission à remplir que de maintenir ses lecteurs dans une lamentable et indicible médiocrité, pour ne pas dire davantage, car si le mot abrutissement ne détonnait pas à propos d'un discours aussi académique que celui de M. Desjardins, il trouverait ici son emploi.

A ce monde moderne, inquiet et désorienté quelle religion peut-on bien offrir ? « La cité des âmes pieuses, la chrétienté en laquelle et pour laquelle vivait l'homme du moyen âge peut-elle être posée par notre enseignement actuel comme l'intérêt suprême et universel ? Quelques-uns aiment à le croire ; ils allèguent que cet idéal précisé par la théologie, s'est conservé intact dans les écoles de nations voisines, que chez nous même, il règle toujours l'éducation au dedans des citadelles de l'enseignement privé, bien défendu des vents régnants. Mais s'ils en concluent que l'école publique ouverte à tous, par tous, pourrait adopter cet idéal sans difficulté, nous leur ferons observer avec respect, que la notion justement d'une religion tout intérieure, qui ne consistait plus en rites, mais en actes de l'âme, entraîna comme une nécessité de fait, la séparation nette du pouvoir politique. Il faut bien avouer que l'Etat moderne, l'Etat laïque ne saurait sans contradiction se mêler d'inspecter la religion de ses concitoyens si elle est une religion

en esprit ; que par suite il ne peut prétendre, dans ses collèges, à diriger leur conscience mais seulement à l'éveiller, bref à les débarrasser de ce qui les empêche précisément de vivre par l'esprit. »

Que de subtilités dans ces quelques lignes, que de contradictions, que d'obscurités ! Tout à l'heure, vous vous montriez plus ambitieux, Monsieur Desjardins : Vous ne vouliez pas quitter à la famille et à l'Eglise le soin d'apprendre à vivre à vos élèves ; vous dédaigniez si petite besogne, vous vouliez vous emparer de l'âme de l'enfant, la former, la diriger et telle est bien la mission, en effet, de tout professeur intelligent qui ne veut pas se contenter de vendre du grec et du latin. Maintenant vous avez peur de votre responsabilité, vous restreignez vous-même votre œuvre, vous la mutilez, ou plutôt non, écartons les métaphores, vous ne savez pas dire, ô brillant écrivain, en quoi elle consiste. Eveiller l'âme de l'enfant et ne pas la diriger, voilà un tour de force que je ne comprends pas. Eveiller la conscience d'un enfant, mais c'est peut-être ce qu'il y a de plus important dans l'éducation, c'est, si je ne me trompe, engendrer un enfant à la vie morale et religieuse, en sorte que après avoir accepté des droits de paternité spirituelle sur vos élèves et après avoir rempli les devoirs qu'ils comportent, vous les laissez orphelins, ou vous les abandonnez à la direction de ceux que, dans votre for intérieur, vous considérez comme moins éclairés que vous. Puis, dites-moi, quel est le maître assez subtil pour éveiller la conscience d'un enfant sans la diriger ? Vous êtes, Monsieur, un des professeurs les plus distingués de ce temps, et en un discours soigneusement préparé, vous montrez tout de même que vous mêlez deux choses que d'après vous, il importe grandement de séparer. Mais alors que peuvent bien faire des maîtres moins distingués, forcés d'improviser, et toujours en contact avec leurs élèves ? Ils empiètent nécessairement et, bien ou mal, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, ils dirigent la conscience de leurs élèves.

M. Desjardins me paraît se tromper encore lorsqu'il fait

entendre que les catholiques de nos jours désirent le retour pur et simple au moyen âge. Que quelques-uns le disent et le pensent, c'est possible, que d'autres travaillent à reconstituer les corporations par exemple ou telle autre force sociale qui existait autrefois, c'est vrai, mais il faut s'en tenir là. Les catholiques les plus habitués à analyser leurs sentiments, savent bien que l'imitation des formes extérieures risque fort d'être servile, et c'est pourquoi ils s'attachent surtout à l'esprit qui vivifie. Nous voulons créer un esprit de foi, un esprit chrétien équivalent en intensité à celui qui animait nos pères, mais il est bien entendu que si cet idéal que nous poursuivons se réalise, la société chrétienne et démocratique du xxe siècle, ne ressemblera pas à la société féodale du XIIIe siècle. Tous les jours, l'Eglise invite ses enfants à chanter un cantique nouveau ; le cantique du xxe siècle ajoutera une note encore inconnue aux chants que nous connaissons déjà.

M. Desjardins, naturellement, ne veut pas du retour au moyen âge ; il croit ne devoir chercher de salut que dans la société française contemporaine telle que nous la connaissons. Où sont les penseurs qu'on puisse aller consulter sur le devoir présent et la seule bonne manière de comprendre la vie ? M. Desjardins ne les trouve pas. « Les survivants illustres d'une génération passée, qui parlaient avec autorité et ralliaient encore en petits groupes les esprits flottants, nous ont été retirés depuis dix ans, l'un après l'autre. Quelque chose s'est tari en France. » M. Desjardins fait ici allusion à Taine et à Renan ; il ne semble pas qu'il ait voulu viser Pasteur, chrétien sincère et parfaitement étranger à toutes les finesses qui occupent les loisirs de nos intellectuels. En dépit des louanges qu'on lui a décernées, en ces derniers temps, je ne crois pas que Taine exerce une grande influence sur nos contemporains ; il est trop vite passé ancêtre. Mais Renan vit en ses successeurs, ou plutôt ses timides disciples ; il vit particulièrement en M. Desjardins. Je ne vois guère que des idées renanistes dans ce discours du concours général ; le maître, s'il vivait encore, se fâcherait ; il dirait à son élève : « Mon

ami, vous me restez trop fidèle ; ceux-là peut-être compre nent le mieux ma doctrine qui l'abandonnent avec le pl de désinvolture. »

Privée des maîtres qui la dirigeaient, la France, sel M. Desjardins, accepte les opinions les plus folles : « n'est point d'idée si inconsistante que nous n'entendio quelqu'un la produire... Un journal populaire distrib chaque matin à plus de 100.000 exemplaires, expo comment il n'est plus possible de soutenir l'existence Dieu parce que des milliers d'innocents font naufrage ; u autre fois, un journal lu des gens cultivés annonce av toute l'apparence du sérieux que les progrès de la méd cine vont permettre bientôt de suggérer par l'hypnose, peut-être d'inoculer au premier venu, l'honnêteté, voire sainteté (1). Un autre a découvert que la concurrence éc nomique suffit à faire du désir du gain un stimulant de vertu... Mais ce n'est pas ici le lieu de relever ces thès légères ; laissons-les s'évanouir. Un écolier de nos class de philosophie est capable d'en percevoir le défaut. Il e bien permis néanmoins de songer que le public est en m jorité crédule et facile à troubler. C'est pourquoi nou corps enseignant, nous ressentons de la douleur d'assist chaque jour à ce spectacle ; et cette douleur n'est pas sa quelque honte. Nous craignons que plus tard ce manq général de critique, de discipline intellectuelle, d'entente s les notions morales élémentaires, ne donne à l'histori la vive impression d'un peuple qui ne fut pas éduqué. »

M. Desjardins parle d'or ; malheureusement, il n'a p l'air de s'apercevoir que le grand coupable en tout ce c'est Renan ! Qui donc, en effet, a mis à la mode cet unive sel scepticisme qui s'étale dans les colonnes de nos jou naux, sinon M. Renan ? En dissertant sur les choses de philosophie il employait toujours des épithètes destiné à éblouir les lecteurs, mais qui, en fait, l'éblouissaie d'abord lui-même : transcendant, élevé, délicat, distingu

(1) Ceci vise M. de Parville, le rédacteur scientifique du *Journ des Débats*. Mais, autant que je m'en souviens, M. de Parville, lançant ce paradoxe, s'amusait.

supra-sensible. Mais cette philosophie était de sa nature si peu élevée, qu'elle a pénétré en quelques années toutes les couches profondes des esprits médiocres et suffisants. M. Desjardins rougit de honte en lisant dans un journal que Dieu n'existe pas puisque des innocents ont péri ; du moins cette énormité philosophique a son origine dans un certain sentiment de justice, faussé, il est vrai, perverti, tant que vous voudrez, mais reconnaissable tout de même. Ce pauvre journaliste se dit avec ses naïfs lecteurs que Dieu est bon et juste, ou qu'il devrait être bon et juste ; il tire de cette idée un raisonnement absurde, monstrueux mais on voit qu'elle est bien gravée dans son esprit. Je lui en suis relativement reconnaissant et je me plais à espérer que du jour où des maitres sincères s'occuperont du médiocre journaliste et de ses lecteurs, on aura tôt fait de les ramener à de bons principes. Au contraire, M. Renan vient nous dire : « Nous avons fait à Dieu un riche écrin de synonymes. » Ne vous laissez pas éblouir, je vous prie, par ce que l'épithète et la métaphore peuvent avoir d'éblouissant, vous ne verrez plus que l'immense fatuité qui apparaît sous ces dix mots. Se figure-t-on quelques pédagogues en train d'enfermer Dieu dans une boîte ? Je sais bien qu'en parlant ainsi M. Renan se faisait l'écho des plus grands philosophes d'outre-Rhin, même il s'est permis de les corriger et de se corriger lui-même. Inquiet sur la manière dont fonctionnait la serrure de son fameux écrin, il a cru devoir faire quelques concessions au Dieu pourtant si bien enfermé et il a daigné écrire : « Dieu n'existe pas, certainement, mais il est peut-être en train de devenir ; qui sait s'il n'existera pas un jour ? » Voilà du galimatias qui fait aux journalistes un mal incalculable ; il continuera à produire des effets fâcheux aussi longtemps que les membres du corps enseignant, dont fait partie M. Desjardins, ne voudront pas se résigner à tenir pour vraies les paroles du Sage : « L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. »

N'ayant plus confiance en l'Eglise, privé des maîtres qui

ont dirigé sa jeunesse, M. Desjardins ne trouve de recou
qu'auprès d'un vieillard de ses amis, qui nous rappelle ass
bien le vieillard de Galèse. Seulement, l'ami champêtre
notre orateur ne donne pas de conseil sur la taille des arbre
il apprécie l'agitation intellectuelle de notre temps, et, sa
se faire prier, il donne sa petite consultation morale. Il
montre optimiste tout comme feu M. Renan. « Il arri
souvent, disait ce vieillard, que l'excès même du mal ouv
la voie au salut! Comprenons donc qu'il n'y a nulle esp
rance d'amener les esprits à l'unité s'ils ne l'ont pas en e
déjà, si elle n'est pas leur fond. Ainsi, vous vous agitez va
nement pour inventer ce principe que nous désirons, comm
s'il pouvait être un artifice, une apparence, au lieu qu'il
peut être qu'une vérité, et qu'ainsi nous le portons en no
sans le voir; il suffit d'ôter les voiles qui nous le cachent.

Les théories platoniciennes de ce vieillard ne concorde
guère, il me semble, avec ce que nous disait tout à l'heu
son jeune ami. Selon M. Paul Desjardins, dans les fai
naturels et humains passés ou à venir, l'absolu ne se re
contre point sinon peut-être dans la loi même du chang
ment. Que vient donc faire ce merveilleux principe que
docte vieillard veut donner pour base à l'éducation de
jeunesse? Vous le trouverez vrai aujourd'hui, mais vous
condamnerez demain. Direz-vous que l'unanimité se fe
parmi les hommes d'une génération, pour partager succe
sivement vos opinions contradictoires sur votre princip
Mais alors vous vous faites de l'âme humaine une conce
tion mécanique qui est à tout le moins bizarre. De mê
que les aiguilles des horloges d'une même ville parcoure
à peu près dans le même temps l'espace qui leur est assign
de même tous les hommes appartenant à une même g
nération s'enthousiasmeront automatiquement pour un
maxime, puis la rejetteront de la même manière.

Sans se douter des perplexités où il nous jette, le viei
lard continue l'exposé de ses doctrines : « Nous ne donne
rons au peuple rien que ce qui est vrai; quelques-uns
comprendront, d'autres le croiront. » Vos paroles son
pleines de sens, ô docte et aimable vieillard, mais, vou

qui avez l'expérience de la vie, vous parlez du vrai avec un accent de certitude qui nous ravit. Vous le portez donc en vous, le vrai ? Vous le possédez en abondance ? Soyez loué, ô sage, et sachez que nous vous écoutons avec une attention profonde.

« Ainsi, nous éléverons au-dessus des consciences qu'un demi-savoir a rendues incohérentes et obscures, quelque chose d'éclairant et de fixe. Quoi donc ? Ce que suppose, de toute nécessité, l'exercice de la pensée dans sa plénitude auquel nous convions tous ceux qui peuvent le porter. Je veux dire la foi en la possibilité pour l'homme de savoir ce qui lui importe, puis de se conduire selon ce qu'il sait : la foi en la science et la foi en la liberté morale ; plus encore, la foi en l'harmonie de ces deux principes, la certitude préliminaire qu'il ne se peut pas qu'il soit mauvais de savoir, mauvais de penser si l'on pense librement, et qu'il ne saurait y avoir de contradiction entre les devoirs. »

Tel est l'oracle et, nous auditeurs et lecteurs, nous appropriant le rôle du chœur antique, nous allons tâcher de l'interpréter.

Réjouissons-nous d'abord de ce qu'il faut tant de foi dans l'éducation et dans la vie. Et puis enfin voici un homme qui glorifie la science, mais qui glorifie encore plus la foi ; bien cela, bien. Il n'est plus question de banqueroute, il n'est plus question de lutte entre la science représentée par Berthelot et la religion incarnée en Brunetière ; on fortifie au contraire l'une par l'autre. Comme autrefois la justice et la paix, la science et la foi s'embrassent sous nos yeux.

Maintenant M. Desjardins attribue-t-il à ce beau mot de foi tout le sens qu'il comporte ? Il est permis d'en douter. « La foi, dit Bossuet, est une adhérence du cœur à la vérité éternelle, malgré toutes les raisons et les témoignages des sens et de la raison. De là vous pouvez comprendre qu'elle dédaigne tous les arguments que peut inventer la sagesse humaine. Mais si les raisons lui manquent, le ciel même lui fournit des preuves, et elle est suffisamment établie par les miracles et les martyres (1). »

(1) Sermon sur la charité envers les nouvelles catholiques.

M. Desjardins, j'en suis convaincu, ne voudrait pas de cette foi un peu rude, si précise et si théologique ; il estime bien trop sa science du raisonnement. Ailleurs, Bossuet a donné de la foi une autre définition plus générale et moins ecclésiastique, si l'on peut parler ainsi. « Parmi les choses qu'on ne sait pas, il y en a qu'on croit sur le témoignage d'autrui ; c'est ce qui s'appelle foi (1). » Ici encore M. Desjardins ne reconnaîtrait pas *sa* foi. Si je le comprends bien, sa foi à lui est d'ordre sentimental, elle ressemble assez à une confiance instinctive et *a priori* en l'efficacité de la science. On aimerait à savoir si en cas de conflit avec la raison, elle saurait engager la lutte d'abord, et puis vaincre. La foi catholique comprend un certain nombre de dogmes auxquels nous ne croyons que parce que Dieu nous les a révélés. Que Dieu aime assez les hommes pour vouloir toujours habiter parmi eux par le sacrement de l'Eucharistie voilà qui déconcerte notre raison mais qui ne surprend pas notre foi. Celle-ci fait taire celle-là. Mais alors, je me demande quel rôle joue la foi dans la philosophie de M. Desjardins. Si, comme tout nous porte à le croire, loin de contrarier la raison, elle ne sait que se mettre à son service, elle ne laisse pas de nous inquièter. L'esprit humain a assez de tendances naturelles à l'orgueil ; il ne faut pas les fortifier en l'inclinant à prendre ses propres conceptions pour des révélations surnaturelles. Il est vrai que notre foi catholique exalte les âmes elle aussi, mais elle leur offre une admirable compensation, car en fortifiant l'intelligence elle l'humilie sans la décourager.

Les développements que M. Desjardins donne à sa définition de la foi augmentent nos inquiétudes plutôt qu'ils ne les affaiblissent. « Il ne se peut pas, dit-il, qu'il soit mauvais de savoir. » Ceci a grand besoin d'explication. Les 100.000 lecteurs du journaliste qu'on raillait tout à l'heure savent, pas grand'chose il est vrai, mais enfin ils savent. M. Desjardins conviendra avec nous, je crois en être sûr,

(1) *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. I, *De l'Ame.*

qu'il n'est pas bon qu'ils sachent ainsi, mais il se hâtera de me répondre qu'il ne faut pas confondre le demi-savoir et le savoir. Fort bien, mais M. Desjardins est-il sûr de pouvoir distinguer ces deux choses ? M. de Voltaire eut un esprit prodigieux ; il n'en est pas moins reconnu aujourd'hui que sur les questions religieuses et morales, il professa des idées identiques à celles qu'on retrouve exposées chaque matin dans les colonnes de certains journaux à un sou. En un sens, malgré son esprit étincelant et son érudition qui n'était pas médiocre, il ne posséda qu'un demi-savoir. Notre haute science de cette fin de siècle ne deviendra-t-elle pas, avant cinquante ou cent ans, comme une sorte de demi-savoir ? Ce n'est pas improbable. Vous devinez la double conséquence qui se dégage de ce fait. D'une part, une certaine science, celle qui se pique d'être dans le mouvement, risque fort d'être le plus souvent dans le faux, j'entends s'il s'agit des choses morales et religieuses. Osez donc parler aujourd'hui de Voltaire penseur. La philosophie de M. Renan s'effrite à vue d'œil, elle tombera en ruines avant vingt ans. D'autre part, les défenseurs des traditions religieuses qui professent pour la science un respect sincère mais conditionnel et limité, ont des destinées posthumes exactement contraires. Voyez Bossuet, voyez Veuillot. Il est très distingué aujourd'hui de faire siennes la plupart de leurs idées, alors même qu'on se vante hautement de n'avoir pas la foi.

Nous dirons donc avec M. Desjardins : il ne se peut pas qu'il soit mauvais de savoir, mais nous ajouterons, pourvu que cette faculté de savoir s'exerce dans de certaines conditions déterminées par la nature de l'homme et les rapports de l'homme avec le monde extérieur qui l'entoure. Quelles sont ces conditions ? Je n'ai pas la prétention de les énumérer ici, mais il en est une au moins qu'il est bon de rappeler. La plupart des hommes de notre temps se figurent volontiers que les immenses progrès scientifiques dont ils sont les témoins, doivent avoir pour conséquence une révolution analogue dans les idées religieuses ; ils se trompent. Non pas que les théologiens dédaignent ou

ignorent l'état actuel de la science et négligent de le mettre à profit, mais ils ont le droit et le devoir de garder toujours tout leur sang-froid en présence des découvertes les plus étonnantes. Je prends comme exemple, l'astronomie. Certes, elle a ouvert sur les mondes qui nous dominent des perspectives merveilleuses, infinies, encore qu'un peu vagues, mais elle n'a provoqué, comme sentiment religieux, que l'amère réflexion de Pascal : le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. Comparez cette peur janséniste à l'allégresse reconnaissante qui inspirait au Psalmiste son admirable cantique : *Cœli enarrant gloriam Dei*.

La foi en la science se complète, chez M. Desjardins, par la foi en l'harmonie de la science et de la liberté morale. Je crois bien que théoriquement il a en grande partie raison : la vraie science ne peut pas contredire la vraie morale. Malheureusement, ce qui est ne répond pas toujours à ce qui devrait être : les hommes qui ont la prétention de parler au nom de la science, professent sur l'éthique des opinions parfois bien étranges. Ainsi, on nous apprend aujourd'hui que les disciples de Darwin et d'Auguste Comte, n'avaient pas compris la doctrine de ces deux maîtres. Soit, mais il n'en est pas moins vrai que pendant vingt-cinq ou trente ans, une légion de vulgarisateurs intrépides en a imposé à ce bon peuple de France, au point de lui faire accepter comme un résumé complet de la morale, le principe de la lutte pour la vie.

Pendant ce temps, de bonnes gens s'appliquaient à mettre en pratique la recommandation évangélique, « aimez-vous les uns les autres », mais ils paraissaient singulièrement rétrogrades.

Après avoir expliqué sa doctrine, M. Desjardins nous met en garde contre ceux qui pourraient la fausser. « Les empiristes, dit-il, doivent donc, comme nous l'avons déjà dit des sceptiques, être absolument écartés de l'enseignement public. Sans doute, on ne peut les condamner que s'ils prétendent au titre de savant; mais leur état d'esprit est celui de l'enfance, que l'éducation justement veut nous

faire dépasser, ils s'attardent dans le multiple et nous cherchons le simple.

« Le simple n'est pas à la surface, mais au fond. L'éducateur qui veut y atteindre, approfondira la conscience du jeune homme, non pas cette conscience qui affine en lui la faculté de sentir et le rend délicatement inerte; mais cette conscience que la personne prend d'elle-même en agissant. Il se propose d'intérioriser, si l'on peut dire, toute son activité; de reporter du dehors vers le dedans, le besoin d'estime et d'approbation qui lui est naturel; de détourner ses regards du monde où les fins qu'on se propose sont toutes proches et où il est possible d'être satisfait à bon marché, pour les retourner vers le monde où les buts reculent indéfiniment devant la volonté et où la soif de justice est inextinguible. »

Ces considérations semblent justes et élevées, autant du moins que nous pouvons les comprendre, car à se fixer sur ces buts qui toujours se dérobent, notre vue se fatigue, nous n'y voyons plus clair.

M. Desjardins poursuit : Les élèves sont tirés quelque temps de la société de fait où leur conscience ne se reflète pas avec limpidité; ils viennent en classe oublier tout le vain décor où les distances entre les hommes sont règlées par des fictions; ils y désapprennent s'ils sont riches ou pauvres, bien ou mal vêtus, fils de banquiers ou fils d'ouvriers; ils sont introduits dans une société de droit où ce qui importe par dessus tout, ce n'est pas de vivre, mais de bien vivre; où l'on ne poursuit que les biens que l'on peut partager sans s'appauvrir... Voyez donc si ce haut, libre et vivant spiritualisme empreint dans toute notre université de France, ne fondera pas, en même temps que l'unité au dedans de l'homme, la concorde entre les hommes. »

Un peu bien idéalisée, cette Arcadie pédagogique! Croyez-vous vraiment, Monsieur Desjardins, que les distances entre les hommes ne soient règlées que par des fictions? Oui, nous connaissons l'égalité des hommes devant la mort et devant Dieu, mais cette égalité, la culture intellectuelle que vous estimez tant, ne la supprime ni ne

l'atténue. Tout est vain d'ailleurs ici-bas. Seulement comme l'homme est fait pour vivre en société, comme la société ne peut se conserver sans une autorité nécessairement répartie entre plusieurs de ses représentants, comme l'exercice de l'autorité implique des distinctions sociales, il faut croire que ces distinctions sociales ne sont pas tellement arbitraires. Ne les dédaignons pas trop, en ce siècle d'égalité à outrance, montrons plutôt aux enfants qui nous sont confiés leur utilité et leur force. Ils éprouveront assez tôt la tentation de prendre pour devise le terrible mot d'ordre de certains révolutionnaires : *Ni Dieu ni maître*. La réflexion dédaigneuse de M. Desjardins, sur les distinctions sociales, m'eût paru justifiée en présence d'une assemblée aristocratique ; devant des jeunes gens peu familiarisés avec la notion d'autorité, elle ressemble à un anachronisme.

Bref, le spiritualisme que prêche M. Desjardins est fort beau, mais un peu trop élevé pour la moyenne de ceux auxquels il s'adresse. Si l'on songe que ce spiritualisme se présente dépourvu de toute sanction, si l'on songe surtout que parmi les maîtres qui doivent l'enseigner, les uns sont matérialistes, les autres sceptiques, la plupart indifférents, on se demande à quelles conclusions pratiques peuvent bien aboutir les véhémentes objurgations de M. Desjardins. C'est une véritable religion qu'il veut fonder et on ne fonde pas une religion avec des discours académiques. Des mots, de jolis mots, de vains mots.

Cependant, M. Desjardins est un convaincu, il parle de sa philosophie spiritualiste avec l'accent de quelqu'un qui en met en pratique les plus hautes maximes ; il s'efforce de vivre ses idées. Tout cela ne suffit pas. Pour amener les hommes à modifier sensiblement leur manière de penser ou d'agir, il faut du génie ou de la sainteté. Encore conviendrait-il de faire de grandes réserves sur la puissance du génie. Que d'hommes auxquels on attribue du génie et qui se sont contentés de suivre l'opinion en la flattant, au lieu de la rectifier et de l'éclairer ! Par contre, la sainteté éminente produit infailliblement des résultats certains,

mais elle suppose un dévouement et une habitude du sacrifice poussés jusqu'à la folie de la croix.

Or, M. Desjardins n'a que du talent et de l'honnêteté, ce qui n'est pas à dédaigner, certes. Mis au service d'une institution comme l'Eglise, les moyens de propagande spiritualiste dont il dispose pourraient amener des changements heureux dans certains milieux universitaires. En s'isolant M. Desjardins a de grandes chances de les dépenser en pure perte. Quand, au vingtième siècle, on parlera de son œuvre ce sera sans doute à propos des salons littéraires du dix-neuvième. Les critiques célèbreront l'élévation des sentiments de M. Desjardins, ils insisteront sur l'élégance de son style, mais ils se feront un malin plaisir de constater la stérilité de ses efforts contre le dilettantisme et le scepticisme. A la place de M. Desjardins j'aurais même une inquiétude plus profonde. Qui sait si les superficiels Athéniens de France ne finiront pas par le confondre avec les dilettantes qu'il anathématise, de même que les Athéniens d'Athènes prirent autrefois Socrate pour un de ces sophistes dont il venait détruire le règne ? L'histoire a parfois de ces ironies.

Au discours de M. Desjardins, M. Rambaud, ministre de l'instruction publique a répondu par une allocution où le patriotisme et la politique se disputent la première place. Le ministre a félicité M. Desjardins et il l'a grondé aussi d'avoir porté ainsi devant le grand public des vérités ou des doutes qui n'ont rien de très nouveau pour l'élite, mais qui peuvent gêner les représentants du pouvoir. Hasarder en public une critique sur l'œuvre scolaire de la République ! y pensez-vous, Monsieur Desjardins ? Entre puissances universitaires ou gouvernementales, nous déplorons tout bas certaines fautes commises, nous exprimons des craintes sur les conséquences de cette éducation nationale dans laquelle nous avons négligé de faire à l'idée religieuse sa part. Jules Ferry, mon maître, comprenait bien qu'il était allé trop loin ; ses disciples enthousiastes que les journaux religieux qualifiaient de sectaires, se rendent compte aujourd'hui qu'il faut faire machine en arrière.

C'est un axiome, maintenant parmi les hommes les plus intelligents que nous avons grand besoin de restaurer le plus tôt possible la bonne morale du temps jadis, la seule bonne, disait Schérer. Oui, nous préparons une religion pour les élèves de l'*alma mater*, mais je vous en prie, trop hardi Desjardins, donnez-nous un peu de temps, attendez qu'aient disparu nos vieilles barbes. J'ai espoir que pour aujourd'hui votre imprudence n'aura pas de suites fâcheuses. La plupart de ces bons journalistes sont habitués à ne manipuler que de grosses réalités politiques ; ils considèrent comme inoffensive toute discussion d'idées, étant à peu près incapables de les comprendre : ils divagueront demain sur votre discours, dont ils chercheront surtout les clefs, puis ce sera le silence. Tout de même votre tentative mérite un châtiment et je vous l'inflige *hìc et nunc*, en répondant à votre discours si littéraire par le traditionnel couplet sur les palais scolaires, car je suis peintre moi aussi, j'appartiens à la Sorbonne et vous me ferez l'honneur de supposer que je n'éprouve aucun plaisir à plaider pour les sous-vétérinaires ; mais ils sont le nombre et la force, ménageons-les, sinon ils renverseront le ministère dont je fais partie, et vous verrez bientôt au pouvoir les socialistes, c'est-à-dire les barbares qui emporteront comme un fêtu de paille, et la littérature et la religion, et la Sorbonne et l'Académie, et l'Université et toute la civilisation moderne.

Ces inquiétudes percent dans le discours de M. Rambaud. En tout cas, je crois savoir qu'elles existent chez les hommes qui ont la responsabilité de l'enseignement public en France ; il est bon que les catholiques le sachent, afin de se tenir prêts pour le jour peut-être plus prochain qu'on ne le croit, où les plus éclairés d'entre nos adversaires viendront nous dire : « Nous nous sommes trompés en croyant pouvoir nous passer de la religion et nous venons à vous pour vous demander votre concours. Nous demeurons libres penseurs, mais comme nous sommes patriotes avant tout, nous ne voulons pas que la France périsse. »

On m'objectera peut-être que je fais trop d'honneur à nos gouvernants. Je ne sais, mais il faut bien se persuader

que la crainte du socialisme révolutionnaire est le commencement de la sagesse. Puis, on ne violente pas impunément la nature humaine, laquelle est essentiellement religieuse. On aurait de la peine à compter, tant ils sont nombreux, les membres de l'Université qui, à l'heure actuelle, luttent pour l'idée religieuse. Tous fondateurs de religions ou apôtres, tous prédicateurs de l'idéal. La religion par rapport à la vie humaine, est comme la mer par rapport aux continents. On peut élever des digues çà et là, en quelque Hollande brumeuse, pour s'opposer aux envahissements de la mer, et la mer daigne les laisser subsister pendant quelques heures ou pendant quelques siècles; cela ne tire pas à conséquence. On ne restreindra pas plus le rôle de la religion qu'on n'empiétera sur l'étendue des mers. Avis aux Hollandais de l'enseignement : ils sont une exception, un phénomène monstrueux, et ils préparent peut-être d'épouvantables castatrophes.

....Le discours de M. Desjardins ne forme pas un tout par lui-même, il n'est qu'une partie de cette cérémonie presque nationale qui s'appelle le concours général. Parmi les personnages qui honorent la solennité de leur présence on ne voit pas seulement des membres de l'Institut, des ministres, un ancien président de la République. On distingue dans les tribunes d'honneur, des ambassadeurs de grandes puissances. Quelle impression peuvent bien produire sur un étranger de distinction, cette éloquence et cette pompe universitaires? Il n'est pas invraisemblable de supposer que, dans le coupé qui le ramenait à son hôtel, le représentant de sa très gracieuse Majesté la reine de la Grande-Bretagne a pu se tenir à peu près ce langage : « Vraiment, ils changent bien peu, ces Français. Toujours beau diseurs, mais toujours enclins à confondre la théorie avec la pratique et fort routiniers. Pendant qu'ils discutent sur les premiers principes de l'éducation religieuse, nos hommes d'Etat anglais préparent un projet de loidont le but est de mettre entre les mains de l'Eglise tous les enfants des classes populaires ».

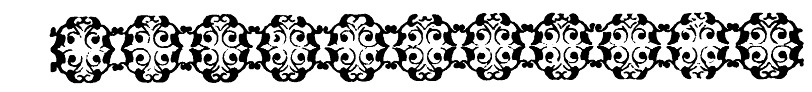
Cependant cette explication ne satisfait qu'incomplètement notre diplomate. Rentré chez lui, il se hâte de prendre dans sa bibliothèque un de ses auteurs favoris et relit ceci : « Les Anglais ont une façon dédaigneuse et tout insulaire de qualifier les Français de légers... Nous disons donc en Angleterre que les Français sont légers, comme nous disons que les chats miaulent, ou que la vache laitière donne du lait... Qu'est-ce que la légèreté sinon de l'inconséquence ? Une balle est-elle legère lorsqu'elle s'élance hors du canon pour aller s'écraser à cent pas de là, contre une muraille, sur la cible visée ? Aussi direct, aussi impossible à détourner de son but, est le peuple français. Tous idéalistes trop absolus et trop sérieux, l'idée d'un couteau, pour eux tranche la chair vive. Dévorant par leur impatience l'intervalle que la nature a mis entre la pensée et l'action, ces âmes trop ardentes menacent le monde d'un incendie et se précipitent avec une logique impitoyable vers une pratique impossible. Les Français légers ne se laissent pas conduire comme notre populace replète et brutale, par les mots d'ordre ou les plaisanteries de bruyants orateurs... ils tournent, à la vérité, mais sur un pivot de leur choix, et à force de s'y tenir ferme.

« J'aime donc cette noble France, ce poète entre toutes les nations, qui rêve et gémit à jamais, tandis que la maison tombe en ruines, poursuivant quelque bien idéal : l'égalité des sexes, la fraternité spontanée, la fortune universelle, ne laissant nulle part la pauvreté et n'amenant nulle lassitude avec elle, la liberté universelle respectueuse de la minorité. Utopies héroïques ! Il est sublime de rêver ainsi, naturel de se réveiller, et triste de faire servir des échafaudages aussi grandioses préparés pour l'érection d'une cathédrale, à la construction d'une prison ou d'un mauvais lieu. Que Dieu garde la France ! »

Oui, que Dieu garde la France ! Mais, en attendant, je voudrais bien que quelqu'un d'autorisé avertît nos laïques et modernes constructeurs de petites chapelles. Dites, Messieurs de l'idéal, si, un jour, à travers les ogives que

vous construisez laborieusement, s'élevaient non pas des prières mais des cris de désespoir et de haine, coupés de chants de révolte?... Mon Dieu, la chose s'est déjà vue : entre 1750 et 1790, de doux rêveurs annoncèrent fréquemment l'ère de la fraternité universelle.

Abbé Delfour.



REVUE D'ÉTUDES ORIENTALES

1. *Gurupūjākaumudi*. Festgabe zum 50 jæhrigen Doctorjubilaeum Albrecht Weber dargebracht von seinen Freunden und Schülern. 1896. 1 vol. in-4° de IV-129 pp. Leipzig, Otto Harrassowitz.

2. *Altindische Grammatik*, von Jakob Wackernagel. I. Lautlehre. 1896. 1 vol. in-8 de LXXX-444 pp. Gœttingen, Vandenhœck et Ruprecht. 10 fr. 75.

3. *The original inhabitants of Bharatavarsha or India*, by Gustav Oppert, Ph. D., Professor of sanskrit and Comparative Philology, Presidence College Madras, etc.... 1 vol. in-8 de XV-711 pp. Westminster, Archibald Constable.

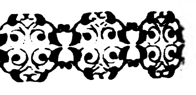
4. *Das Mahābhārata als Epos und Rechtsbuch*. Ein Problem aus Altindiens Cultur-und-Literaturgeschichte, von Joseph Dahlmann, S. J. 1 vol. gr. in-8 de XX-304 pp. 1895. Berlin, F. L. Dames.

5. *Buddhism, its history and literature*, by T. W. Rhys Davids, LL. D., Ph. D., professor of Pali and Buddhist Literature at University College. London. 1896. 1 vol. petit in-8 de XIII-230 pp. Londres, G. P. Putnam fils.

6. *Buddhism in translations*, by Henry Clarke Warren, of Cambrigde Massachusetts. 1896. 1 vol. in-8 de XX-520 pp. Publié par la Harvard University.

7. *Les Castes dans l'Inde*, — Les faits et le système, — par Emile Senart, Membre de l'Institut. 1896. 1 vol. in-18 de XXII-258 pp. Paris, Ernest Leroux. (Fait partie des *Annales du Musée Guimet*, *Biblothèque de vulgarisation*).

1. Il y a cinquante ans que le célèbre indianiste Albrecht Weber a conquis le grade de docteur, par une dissertation qui donnait un spécimen du *Yajurvéda blanc*. Depuis ce moment, il n'a cessé de travailler au développement des études indianiques par des publications et des traductions de textes, par des catalogues de manuscrits, par des dissertations et des mémoires consacrés aux sujets les plus variés, par des contributions au *Dictionnaire sanskrit de Saint-Pétersbourg*. Ses travaux sur la littérature védique



ne seront pas oubliés de longtemps. Ses *Leçons sur l'histoire de la littérature indienne* sont entre toutes les mains, et elles ont même été traduites en français; plus tard, A. Weber les a complétées par des études sur l'épopée, les fables, la poésie savante, et une foule d'autres sujets qu'il serait fastidieux de rappeler. Bref, son activité dans ce domaine, particulièrement difficile à défricher, a été aussi universelle que profitable.

Pour reconnaître tous les services qu'il a rendus, les indianistes les plus qualifiés de l'Allemagne ont résolu de fêter sa cinquantième année de doctorat comme on fête chez eux les jubilés des savants. Ils ont apporté chacun leur article, et ils en ont composé ce qu'on appelle un *Festgruss ;* seulement, pour y mettre la couleur locale, ils l'ont appelé *Gurupūjākaumudī*, ce qui veut dire « le clair de lune] d'hommage au maître. » Ces travaux ont tous de l'intérêt pour les spécialistes. Mais il n'en va pas de même pour tous les lecteurs, qui ne sont pas au courant des sujets traités. Nous ne ferons donc pas de cet ouvrage une analyse qui d'ailleurs demanderait trop de temps. Qu'il nous suffise de dire que trente savants y ont coopéré, et qu'ils y ont traité les sujets les plus variés, littérature, grammaire, métrique, folklore. Nous y avons remarqué un article de R. Roth, mort aujourd'hui, dans lequel le savant parle de l'arbre Vibhīdaka, le *Terminalia bellerica* de Roxburg. Il est question de cet arbre dans la littérature védique. Son bois ne doit pas être employé pour le sacrifice ; son ombre fait contracter une impureté légale; bien plus, le brahmane qui ne sait pas éviter cette ombre perd tout le mérite de ses bonnes œuvres. Son fruit, une des espèces des myrobalans usités dans l'ancienne médecine, servait autrefois au jeu de dés, malgré sa forme semblable à celle d'une noix. Comment et par quel moyen, le Dr R. Roth ne le dit pas dans son intéressante étude. Nous avons aussi remarqué les articles consacrés à la métrique indienne. Celui de H. Jacobi sur le çloka dans le Ramāyāna et le Mahābhārata montre que ce vers était plus régulier dans le premier des deux poèmes, et explique ce fait par la dif-

férence des lieux où ils ont été composés. La partie orientale de l'Hindoustan, patrie du Mahābhārata, était plus belliqueuse que la partie occidentale, et sa littérature s'est affinée moins rapidement. De cet article, il faut rapprocher celui de H. Oldenberg sur la chronologie de la métrique indienne, et celui de E. Leumann sur les faits rythmiques que présente la langue védique. N'oublions pas non plus une étude importante de H. Zimmer, qui nie un accord primordial dans l'accentuation entre les membres de la famille linguistique sud-européenne, et un court et substantiel article de Johannes Schmidt sur la première personne du futur moyen périphrastique en sanskrit.

Il faudrait aussi analyser, après E. Windisch, l'histoire de la perdrix qui eut pour disciples cinq cents brahmanes, rappeler avec H. Kern le mythe à la fois sanskrit et celtique du chef d'armée qui fait de son corps un pont pour sauver ses soldats, et lire E. Kuhn quand il rapproche du Lalitavistara un passage des Evangiles apocryphes. Mais arrêtons-nous ici. Ce que nous avons dit suffit pour montrer que l'hommage est digne du maître auquel il était destiné, et pour donner à beaucoup l'idée de consulter ce recueil.

2. La grammaire sanskrite de M. Jacob Wackernagel est un de ces livres dont le monde savant salue toujours l'apparition avec bonheur, parce qu'ils répondent à un besoin ressenti par tous. Sans doute, nous possédons déjà celle de W. D. Whitney, si recommandable par la multitude des faits qu'elle présente et par la puissance avec laquelle ils sont résumés et synthétisés. Toutefois, bien qu'elle donne les formes de la littérature des Védas et des Brahmanas, elle n'est pas proprement une grammaire historique du sanskrit. Ce nom doit être réservé au bel ouvrage dont M. J. Wackernagel nous donne aujourd'hui le premier volume, consacré exclusivement à la phonétique. Voici comment il a conçu et exécuté son œuvre.

Il débute par une savante et admirable introduction de soixante-quatorze pages, où il fait l'histoire des différents idiomes que l'on comprend ordinairement sous la dénomi-

nation générale de sanskrit. Il note leurs différences historiques et géographiques, qui ne sont guère connues que des spécialistes, et qui présentent parfois des particularités fort intéressantes à savoir. Il n'oublie pas non plus de nous faire connaître l'histoire de l'écriture chez les Hindous, et celle de leurs travaux sur la grammaire, sans oublier les savants européens qui ont le plus contribué à nous l'apprendre.

Il aborde ensuite l'étude de la phonétique sanskrite. Il la rattache à celle des langues indo-européennes telle que nous la connaissons maintenant, telle du moins qu'elle est présentée dans le *Grundriss* de Brugmann. Mais, au lieu de partir de la langue-mère supposée pour aboutir au sanskrit, il a pris une méthode plus naturelle, la plus logique qu'il pût suivre, et il a fait de celui-ci le point central de son étude. L'exposition des faits est vraiment admirable de méthode, de logique et de clarté. Les définitions arrivent partout où elles sont nécessaires, et tout est expliqué de manière à être compris même de ceux qui ne sont pas au courant du mouvement indianiste. L'auteur ne manque pas de nous donner, à côté des formes du sanskrit pris dans son sens le plus général, celles des autres idiomes indo-européens qui leur sont apparentées. Mais ce qu'il y a d'inappréciable dans cet ouvrage, c'est l'appareil bibliographique dont il est enrichi, ce sont les notes qui apparaissent presque à tous les alinéas, et qui nous indiquent ce qui a été dit de plus important sur le point qui vient d'être traité. L'érudition de M. Wackernagel est aussi sûre que variée : on est heureux d'en profiter, et d'être mis au courant non seulement des travaux les plus récents, mais encore de tout ce qui a été écrit autrefois sur une question, même quand il s'agit de théories définitivement abandonnées.

En résumé, ce livre est une œuvre de premier ordre, et ne manquera pas de valoir à son auteur une juste célébrité.

3. La science préhistorique, — si elle peut être appelée vraiment une science —, est souvent pleine de dangers.

Elle fait prendre pour des solutions certaines et définitives des hypothèses qu'une observation attentive a bientôt ruinées, et que d'autres hypothèses viennent remplacer à leur tour. Or, s'il est des pays où la préhistoire présente de particulières difficultés, ce sont ceux qui, comme l'Inde, n'ont pas d'histoire proprement dite et ne peuvent fournir des dates certaines pour jalonner les siècles écoulés. Comme le dit fort bien M. Senart, dans un livre dont nous allons bientôt parler, *les données chronologiques fondamentales* de leurs annales *restent bien vacillantes*, même pour fixer l'âge des monuments littéraires que nous possédons. Que faut-il donc penser des grands mouvements ethniques qui ont précédé ces monuments, et de l'histoire des peuples de l'Inde avant la composition des Védas?

Ces difficultés n'ont pas arrêté M. Gustav Oppert, qui vient d'être nommé à l'Université de Berlin, mais qui occupait naguère une situation analogue dans la présidence de Madras. Il a utilisé son séjour dans le pays et les documents imprimés ou manuscrits qu'il avait sous la main, pour composer un livre sur les habitants primitifs de l'Inde. Il a donné pour base à son travail la langue, la religion et l'ethnologie, sans pouvoir, nous l'avons dit, y joindre l'histoire. Il est arrivé à cette conclusion principale que les habitants primitifs de l'Inde étaient de race touranienne et parents des Finno-Ougriens, et que le rameau le plus important de ces aborigènes, pour le nombre comme pour les qualités, étaient les Bharatas, d'où le nom de Bharatavarsha donné au pays.

Cette hypothèse est plausible, mais elle reste une pure hypothèse, malgré la peine que l'auteur s'est donnée pour en faire une vérité acquise. M. G. Oppert est bien modeste d'ailleurs dans ses visées : « Je n'ignore pas, nous dit-il, les nombreux défauts d'une œuvre telle que celle-ci : mais j'ai la confiance que mes erreurs mêmes ne seront pas sans utilité, si, comme les vaisseaux échoués sur la côte, elles peuvent servir à diriger les explorateurs, en leur indiquant de loin les bas-fonds et les récifs qui les attendent dans leur recherche de la vérité. » Nous ne pensons pas que

le sujet traité par M. G. Oppert puisse jamais être élucidé. Mais la lecture de son livre est utile à plus d'un titre. Nous y avons trouvé tant de matériaux accumulés, tant de faits signalés et discutés, tant de points de détail éclaircis, que nous l'avons lu avec un vif intérêt et non sans fruit. Si les opinions de l'auteur ne sont pas toujours les nôtres, nous sommes heureux de rendre hommage à sa science et à sa connaissance de tout ce qui concerne l'indianisme.

4. Le Mahābhārata est une immense épopée d'un intérêt puissant, non pas sans doute à cause de son caractère poétique, dont la beauté est souvent discutable, mais parce qu'il est une sorte de miroir qui nous peint toute une époque disparue. Le P. J. Dahlmann s'est attaché à nous faire connaître ce poème dans une étude qui est fort bien conçue, et d'autant plus honorable pour son auteur qu'elle est pour lui une œuvre de début, ce que les Anglais appellent *a maiden essay*. Pour se retrouver dans une œuvre si vaste, si touffue et si pleine d'incidents, et pour l'interpréter comme il convient, il est nécessaire non seulement de l'avoir lue, mais encore connaître l'ensemble de la littérature de l'Inde. L'auteur montre qu'il était bien préparé à sa tâche, et la hardiesse même de certaines affirmations le prouve peut-être mieux que tout autre indice.

Au lieu d'analyser cet ouvrage, — la tâche est proprement impossible, — indiquons le point de vue général et l'idée dominante du livre. Pour le P. Dahlmann, et avant lui sa théorie a déjà été soutenue par le très savant indianiste G. Bühler, le Mahābhārata est un *dharmaçāstra*, un livre destiné à enseigner la loi, sans cesser d'être une épopée, un récit d'actions héroïques propres à intéresser le public. Il se rencontre avec *les Lois de Manu* sur certains points, et d'une manière si frappante que leurs parties parallèles ont dû être empruntées à une source commune. Les anciens codes étaient rituels, et rapportaient les observances à la prière et au sacrifice: notre poème épique marque une date nouvelle, en basant la morale sur la loi et le droit. Le point central de cet enseignement juridique,

ce sont les lois qui règlent le mariage et l'hérédité, basées elles-mêmes sur la distinction des castes.

Mais le Mahābhārata n'est pas seulement un livre qui nous rappelle le droit antique de l'Inde. Il est encore un monument national, où nous retrouvons fidèlement notés les mœurs, les usages, les sentiments de l'époque où il fut composé. Très remarquable, par exemple, est le chapitre où le P. Dahlmann nous décrit, d'après le grand poème épique, les différents traits de la vie sociale et économique de ces temps-là, pour les campagnes comme pour les villes, et où il nous montre les arts qui florissaient alors. Nous sommes mis en même temps au courant du commerce exercé en grand par les caravanes dans l'intérieur des terres, par les vaisseaux et les flottes le long des côtes ou sur la haute mer. A l'horizon, Babylone apparaît comme la grande initiatrice qui a enseigné à l'Inde les arts de la paix.

Le P. Dahlmann aussi recherché quels systèmes philosophiques et religieux sont représentés dans notre poème. Il estime que celui-ci a été composé à une époque où les croyances religieuses étaient fortement ébranlées, le Véda dédaigné, beaucoup de dogmes mis en question. Il y trouve des traces de scepticisme et de matérialisme, et une certaine prédilection pour le double système philosophique Sāmkhya-Yoga. Il n'y constate pas de traces certaines du bouddhisme, mais il y reconnaît une prédominance marquée de la religion de Vishnu et de Çiva, auxquels Brahma et Indra sont subordonnés.

Dans cette pénétrante étude, nous avons rencontré certaines opinions qui nous ont paru trop hardies. Nous estimons que le P. Dahlmann est disposé à faire remonter trop haut les monuments littéraires, et que le v[e] siècle avant Jésus-Christ est une date trop reculée pour le Mahābhārata. Nous hésitons à admettre avec lui que ce poème peut être l'œuvre d'un seul auteur. Malgré les autres critiques que l'on pourrait adresser à cette étude, il n'en reste pas moins qu'elle a dans son ensemble une haute valeur, et qu'elle constitue une lecture fort agréable pour tous ceux qui sont curieux des choses de l'Inde.

5. M. Rhys Davids est bien connu des indianistes et des mythologues pour son érudition variée et ses travaux sur le bouddhisme. Professeur de pali à l'University College de Londres, président de la *Pali Text Society*, il a donné des éditions de textes inédits dont là connaissance peut être très précieuse à tous ceux qui s'occupent des religions de l'Inde. Nous n'avons donc pas à discuter sa valeur, et, bien que nous nous séparions de lui sur beaucoup de points, nous aimons à reconnaître son mérite. Or, ses travaux sur le bouddhisme ont suggéré à des savants des Etats-Unis l'idée de l'inviter à venir faire des lectures publiques sur l'histoire d'une religion qu'il a longtemps étudiée. — Nous ne voyons pas les avantages que présentent ces conférences, toujours superficielles, et trop peu nombreuses pour donner une idée du sujet traité, et, d'autre part, nous savons bien les inconvénients qu'elles peuvent avoir pour des esprits mal préparés à ces sortes d'études. Mais ce n'est pas ici le moment de traiter cette question. — Donc, M. Rhys Davids s'est rendu à l'appel qui lui était adressé, et, dans différents instituts supérieurs des Etats-Unis, pendant l'hiver 1894-95, il a donné sur le bouddhisme six conférences, que nous trouvons maintenant réunies en un volume.

Nous éprouvons bien un certain embarras pour formuler notre opinion sur cet ouvrage. L'érudition de l'auteur ne peut être mise en cause. Mais, s'il est vrai bien souvent que la solution exacte d'une question dépend du point de vue auquel on se place, ceci se vérifie surtout quand il est question du bouddhisme. Le sujet est si compliqué et si mal éclairci que les savants y voient des choses souvent toutes différentes, sinon tout à fait opposées, et l'impression finale que nous gardons de leurs affirmations est très variable. Or, nous croyons que le point de vue de l'auteur n'est pas le bon. Nous avons été vraiment étonné de voir un homme de mérite débuter par des théories sur l'histoire des religions qui sont de pures hypothèses, avec lesquelles la science n'a rien à faire. Il paraît aussi, à moins que nous ne l'ayons mal compris, qu'il regarde le bouddhisme

comme une religion égale et même supérieure en mérite au christianisme. Nous croyions que de telles appréciations étaient depuis longtemps abandonnées des vrais savants. D'ailleurs les rapprochements qu'il fait entre le christianisme et la doctrine de Bouddha pèchent toujours par quelque côté, et donneraient à penser qu'il ne connaît pas la doctrine de Jésus-Christ.

Nous aurions bien aussi des réserves à formuler sur certains points de détail. Le bouddhisme, tel qu'il est présenté par M. Rhys Davids, n'est pas une religion : c'est ce que nous aurions dit sans hésiter, sans chercher à trouver une nouvelle notion d'un mot si connu et si clair en lui-même. Il nous semble que la part est faite trop belle aux monuments palis dans l'étude du bouddhisme. Enfin, nous estimons que l'auteur tient trop peu de compte des systèmes différents du sien. Il ne fait pas même allusion au livre si remarquable de M. Senart sur la légende de Bouddha, bien que cet ouvrage soit connu de tout le monde savant. Il se tait de même en ce qui concerne M. H. Oldenberg, et il ne dit rien de l'étude de M. Barth sur les religions de l'Inde, bien qu'elle ait une valeur indéniable, et qu'elle ait eu une seconde édition en Angleterre.

Après cela, nous sommes heureux de reconnaître que l'exposition de M. Rhys Davids est d'ordinaire très claire et très méthodique, et nous avons lu avec plaisir les lectures quatrième et cinquième, où il s'efforce de nous révéler le secret du bouddhisme. Son explication du *nirvana*, un peu courte d'ailleurs, nous a paru très vraisemblable. En somme, nous n'avons pas du bouddhisme la haute idée que l'auteur en a conçue. Mais nous reconnaissons que ce système philosophique mérite quelque attention, et nous souhaitons que, dans une étude subséquente, M. Rhys Davids nous le fasse connaître d'une manière plus vraie, plus juste et plus complète.

6. A côté de cet ouvrage, nous devons placer celui de M. H. C. Warren, qui s'est efforcé de nous faire connaître le bouddhisme, non pas dans une exposition systématique, mais

dans une collection de textes traduits et coordonnés comme il convient. Pour juger ce livre, nous devons faire abstraction de nos idées, qui ne sont pas toujours les mêmes que celles de l'honorable éditeur. Il semble croire que la légende du Bouddha Gotama, telle qu'on nous la raconte, est vraie au moins dans ses plus grandes lignes. De notre côté, nous estimons que ce personnage a bien existé, et qu'il a exerc sur ses contemporains une action religieuse; mais nous pensons aussi que sa légende est fabuleuse, et qu'elle a été formée peu à peu par une série de faits mythiques et d traditions orales qui s'est cristallisée autour de son nom Il affirme encore, comme un fait universellement admis que les textes palis de Ceylan et de la Birmanie sont de autorités plus sûres que ceux des autres pays, et même qu les documents sanskrits du Nepâl. Aussi, parmi ces derniers, n'admet-il dans son livre que le Milindapanha parce qu'il est reconnu même par les bouddhistes du Sud ses sources sont, pour la presque totalité de son livre, le textes palis dont nous venons de parler. Nous croyons, pou notre part, que cette manière de voir est bien hasardeuse et que sur ce point le scepticisme serait le commencemen de la sagesse. M. H. C. Warren dit que, en ce qu concerne les textes relatifs au bouddhisme, la littérature sanskrite est un chaos, et la littérature palie « un cosmos ». Mais l'ordre et la logique qu'il admire en celle-ci ne donneraient-ils pas à croire qu'elle n'est pa primitive et qu'elle a été arrangée à une époque postérieure ?

Ceci considéré, nous croyons que l'ouvrage aurait été plus justement intitulé : Le bouddhisme dans les texte palis. Mais nos réserves une fois établies, nous somme heureux de reconnaître le mérite de cette publication et l soin que l'éditeur a mis à la préparer. Au lieu de nou conter lui-même ce qu'est le bouddhisme chez les Singhalais et les Birmans, il a fait parler les textes, et il les a réunis dans une vraie encyclopédie. Son livre est vivant, et partant, très intéressant à lire; il renferme tant de détails et d'anecdotes, sans compter les discours et les dia

logues attribués à Bouddha, que l'aridité de la doctrine disparaît dans l'animation du récit.

Sans répondre que toute la doctrine bouddhique se trouve ici, nous croyons que rien d'essentiel n'est omis. En résumé, ce livre fait contraste avec tant de publications relatives au bouddhisme, et qui dénotent seulement l'ignorance de leurs auteurs. Il tiendra dignement sa place dans les *Harvard Oriental Series*, dont il constitue le troisième volume.

7. Pour juger le livre de M. Senart, notre peine sera beaucoup moindre, parce que nous n'aurons pas de réserves à formuler. Cette étude est tout simplement parfaite, et il est difficile, dans un livre destiné au grand public, d'être à la fois plus clair, plus savant et plus instructif. Et cependant la question que l'auteur a traitée était des plus ardues, puisqu'elle avait pour objet les castes de l'Inde. Mais il était préparé à ce travail par une vaste érudition, une critique pénétrante, parfois hardie, jamais téméraire, et une faculté de généralisation que nous ne saurions assez admirer.

Quelle est la signification de ce mot *caste*, traduit d'une expression portugaise qui signifie « race » ? Beaucoup croient connaître cette signification, et très peu en ont une idée exacte. C'est que rien n'est plus complexe que cette unité corporative, dont il serait impossible de donner une exacte définition. Elle n'est pas fondée exclusivement sur la parenté ethnique, ni sur les occupations, ni sur la religion, mais sur tous ces éléments et sur d'autres encore, qu'il serait difficile de détailler ici. Et puis, il n'y a pas seulement quatre castes, ni huit, ni douze, comme l'enseignent encore des géographes ou des historiens attardés. D'après les recensements de 1881, il n'en existe pas moins de 1929 dans l'Inde tout entière, et celles-ci se subdivisent à leur tour en « une multitude de castes secondaires, qui constituent autant de corporations autonomes, qui se méprisent le plus souvent les unes les autres, et n'acceptent ordinairement ni de se marier entre elles, ni de manger en

commun ». Il faut lire d'ailleurs dans leur entier les pages si remarquables où l'organisation de la caste nous est enseignée, sous ses aspects multiples, avec tant de méthode et de clarté.

Ceci fait, M. Senart aborde un problème difficile, pour lequel les savants n'ont pas trouvé jusqu'à lui de solution satisfaisante : il s'agit de préciser l'origine de cette organisation des castes, particulière à l'Inde. A une organisation si complexe, il estime qu'il faut assigner des causes multiples. Il remonte jusqu'à l'origine de la grande famille âryenne, et, comparant à l'Inde la Grèce et Rome, il montre que, dans le principe, « leur constitution respective est rigoureusement analogue... Les termes ici se correspondent très suffisamment : gens, curie, tribu à Rome; famille, phratrie, *phylé* en Grèce; famille, *gotra*, caste dans l'Inde ». Mais cette constitution primordiale s'est développée d'une manière bien différente selon les pays. A Rome ou en Grèce, les petites sociétés primitives se sont associées et organisées pour former la cité. Dans l'Inde, elles n'ont jamais abouti à un pareil résultat, en sorte que l'idée de patrie et d'Etat y est demeurée inconnue. Elles se sont modifiées et fractionnées sous l'empire de causes variées, de conditions particulières où les Aryens se trouvaient placés dans ce pays. Comme le dit fort bien M. Senart, « l'organisation sociale de l'Inde est à la structure des cités antiques ce qu'est un poème hindou à une tragédie grecque. Aussi bien dans la vie pratique que dans l'art, le génie hindou se montre rarement capable d'organisation, c'est-à-dire de mesure, d'harmonie. Dans la caste, tout son effort s'est épuisé à maintenir, à fortifier un réseau de groupes fermés, sans action commune, sans réaction réciproque... Sous le niveau du brahmanisme, les castes s'agitent, comme les épisodes se heurtent désordonnés dans la vague unité du récit épique... Les destinées de la caste sont, à y bien regarder, un chapitre instructif de la psychologie de l'Inde. »

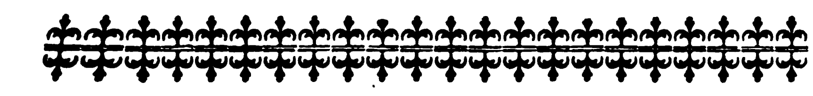
Nous terminons ici, avec le regret de ne pouvoir mieux faire apprécier un livre dont le mérite est si grand. Nous

aurions voulu insister sur le système expliqué dans la préface, et qui a conduit M. Senart aux conclusions exposées dans cette étude. Du moins nous ne voulons pas oublier de dire qu'elle est écrite d'un grand style, net, précis, élégant en même temps que ferme et expressif. Nous ne pouvions mieux terminer cette causerie qu'en faisant connaître une œuvre savante et consciencieuse, qui ne sera pas oubliée de longtemps.

A. Lepitre.

é dans la pré-
sions exposées
ns pas oublier
et, précis, élé-
Nous ne pou-
isant connaître
ne sera pas ou-

A. Lepitre.



BIBLIOGRAPHIE

L'Abandon à la volonté de Dieu, retraite de dix jours, d'après le P. Alexandre Piny, maître en théologie, des Frères prêcheurs, nouvelle édition, par le P. M.-Augustin Charmoy, docteur en théologie, des Frères prêcheurs. — Paris, Lethielleux (rue Cassette, 10). Un vol. in-12 de xxviii-382 pages.

Parmi les auteurs mystiques les plus estimés du xviie siècle, le P. Piny mérite assurément les honneurs d'une réédition. Ses opuscules ont reçu les approbations des docteurs de Sorbonne et des plus célèbres théologiens de l'ordre de Saint-Dominique en ce temps-là, le P. de Monroy, le P. Cloche, le P. Noël Alexandre, le P. Goudin et autres. Sa doctrine est d'ailleurs puisée aux meilleures sources : on sent que l'auteur est nourri des maximes de l'Evangile et des enseignements des Pères, en particulier de saint Thomas d'Aquin, dont il est le fidèle disciple. Malgré la sobriété des citations, on retrouve pour ainsi dire à chaque page les expressions même de nos Saints Livres ou les substantiels commentaires de l'Ange de l'Ecole.

Ecrits dans un style simple, absolument dépourvu d'ornements, et sans aucun souci d'imprimer à la langue française alors en formation, ce cachet de perfection littéraire qui a immortalisé des œuvres de la même époque, les traités du P. Piny ont besoin — ses admirateurs en conviennent volontiers — de subir certaines retouches et modifications du texte primitif, pour être présentés d'une façon plus agréable au public du xixe siècle. C'est la tâche délicate que le P. Charmoy s'est efforcé de remplir, et il est juste d'ajouter qu'il y a réussi : il n'a pas hésité à sacrifier les images de mauvais goût, les périodes d'une longueur fastidieuse, et quelques développements dont la superfluité ou l'ordonnancement heurteraient nos habitudes intellectuelles ; mais il a tenu à conserver tout ce qui pouvait échapper à une critique indulgente, les expressions personnelles, certains tours de phrase, en un mot, un ensemble sans lequel on n'aurait plus reconnu le P. Piny, ni retrouvé le parfum de simplicité qui donne un attrait spécial à l'austère beauté de sa doctrine.

Les âmes religieuses qui se font un devoir de consacrer quel-

ques jours chaque année au recueillement intérieur et à la méditation des vérités directrices de la vie chrétienne, auront grand profit à suivre les exercices de cette retraite, destinée à leur montrer le chemin de la perfection dans l'abandon à la sainte volonté de Dieu. Elles y apprendront — ainsi parle Noël Alexandre — « que la voie la plus parfaite est celle d'un abandon complet à la volonté de Dieu, ou d'un anéantissement de notre propre volonté, de toutes nos inclinations, de tous nos désirs, de toutes nos complaisances sous les ordres de cette volonté adorable, pour en être les heureuses victimes, comme Jésus-Christ a été la victime de la volonté de son Père depuis son Incarnation jusqu'à sa Passion, dit Tertullien : *usque ad passionem effectus est victima.* » Alors même qu'elles ne seraient pas appelées au privilège d'un *état* si sublime, elles se souviendront qu'elles ont l'obligation de pratiquer les *actes* de la vertu d'abandon ou de renoncement, si elles veulent vraiment marcher à la suite de Notre-Seigneur ; et, en méditant les puissants motifs que tous les disciples de Jésus-Christ ont de s'unir étroitement à la volonté divine qui est la règle de notre sanctification, elles sentiront naître et grandir le désir d'atteindre, avec la grâce de Dieu, aux sommets de la charité. Puissent-elles être nombreuses à retirer de la lecture de cet opuscule le fruit dont l'auteur et son nouvel éditeur se sont proposé de leur faire savourer la douceur, je veux dire cet amour pur si parfaitement formulé dans les paroles que le bon Maître adressait un jour à sainte Catherine de Sienne : « Ma fille, il ne faut pas que tu m'aimes pour toi, que tu t'aimes pour toi, que tu aimes le prochain pour toi ; il faut que tu m'aimes pour moi, que tu t'aimes pour moi, et que tu aimes le prochain pour moi. »

Fr. M.-J. Belon, O. P.

La Nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789, par M. l'abbé Sicard ; Paris, Lecoffre, 1896, in-8, 111 pages.

M. l'abbé Sicard complète les deux beaux volumes qu'il a consacrés à l'*Ancien clergé de France* par un opuscule sur la nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789.

Brève, claire, exacte, cette étude ne remonte pas aux origines, mais seulement — sauf quelques détails — au concordat de Léon X avec François Ier (1516). Elle pourrait se résumer de la sorte : l'histoire des amoindrissements du pouvoir collateur de l'épiscopat.

Le roi se taille la part du lion, grâce aux concessions de Léon X, qui se compliquent des droits de *régale*, de *joyeux avénement* et de *joyeuse entrée.* A partir du XIIIe siècle, et surtout pendant la *captivité* d'Avignon et le grand schisme, les papes usent des *mandats* ou *expectatives* et des *réserves*, que supprime le concordat de 1516 ; puis ce sont — en dehors des *pays d'obédience*, la Bretagne, la Provence, le Roussillon, soumis à

l'alternative - le droit complexe de *prévention*, dont le vice-légat d'Avignon jouit, à son tour, dans le Comtat-Venaissin et dans les provinces de Vienne, Arles, Embrun et Aix, et les droits moins importants de *dévolution* et de *vacance in curia*. Les chapitres et les abbayes disposent d'un grand nombre de bénéfices de par le droit de *patronage*, lequel appartient aussi aux bienfaiteurs laïques du bénéfice,

Patronum faciunt dos, œdificatio, fundus.

Le parlement de Paris, peu tendre, en général, pour les actes de la cour romaine, s'est épris d'amour pour trois bulles d'Eugène IV, de Paul III et de Clément IX ; c'est que l'*Eugénienne*, la *Pauline*, la *Clémentine* accordent aux officiers du parlement le privilège de requérir chacun pour eux-mêmes, s'ils sont clercs, sinon, pour leurs enfants ou amis, le premier bénéfice qui vaquera. A la suite du concordat de Léon X, la totalité des bénéfices qui deviendront libres pendant les mois de janvier, avril, juillet, octobre, et, en tout temps, les bénéfices principaux doivent être affectés aux *clercs qui ont leurs grades ;* cependant, plusieurs diocèses admettent le concours pour les cures. Les titulaires d'une foule de bénéfices désignent leurs successeurs par la *résignation en faveur* et par la *permutation* aux combinaisons multiples (concordats *triangulaires*, *quatriangulaires*, etc.) non sans se réserver, d'ordinaire, une pension sur le bénéfice abandonné.

Les conflits ne sont pas rares entre tant de collateurs ; il arrive qu'un bénéfice a cinq, six, huit compétiteurs nommés régulièrement de côtés divers. On devine les procès qui en résultent. « Quelle révélation dans ce seul mot alors entré dans la langue : *courir un bénéfice !* » Aux candidats évincés il reste une ressource ; c'est de *jeter leur dévolu* sur le bénéfice et de le solliciter à Rome ; celui qui prouve que le bénéfice a été acquis par simonie ou par fraude l'obtient pour lui-même.

A peu près dépouillé de son droit de nomination, l'évêque garde le droit d'institution canonique. Mais, s'il fait mine de la refuser, « on saura bien le contraindre par l'appel d'abus, par la saisie de son temporel ; en mettant, en attendant, le clerc en possession temporelle de son bénéfice ; en demandant, au besoin, le visa à un métropolitain, à un autre évêque de la province, que sais-je ? au chancelier de Sainte-Geneviève, à un conseiller clerc du parlement ; en posant hautement pour maxime que c'est aux parlements à connaître des bénéfices et au *possessoire* et au *pétitoire*. »

Sans dissimuler quelques avantages de cette législation, en particulier le bienfait de l'encouragement qu'elle donnait à la science, M. Sicard est d'avis que ses lecteurs ne la regretteront pas. Il a raison.

Félix VERNET.

Histoire de l'école cartographique belge et anversoise du XVI[e] siècle, par le lieutenant-général Wauwermans, *président de la Société royale de géographie d'Anvers.* Bruxelles, Institut national de géographie, 1895. In-8, 2 vol. de 402 et 470 pp. et 15 planches.

La première partie tout entière de l'ouvrage de M. Wauwermans est consacrée à l'histoire de la géographie dans l'antiquité et le moyen âge. Quoique cette introduction de deux cents pages n'ait qu'un rapport lointain avec le titre du volume, on ne s'en plaindra pas outre mesure, parce que les renseignements que l'auteur y a réunis sont de nature à rendre service à ceux qui ne font pas de la géographie historique le but de leurs études. On y trouvera des notices sur les géographes grecs Thalès et Anaximandre de Milet, Héraclite d'Ephèse, Anaxagore de Clazomène et tant d'autres, des détails instructifs sur les premiers globes et cartes construits et dressés par les Hellènes et les mensurations qu'ils essayèrent de faire.

Bien que moins curieux et moins adonnés aux sciences, les Romains ne négligèrent pas la géographie : les *itinéraires écrits* de Méla, Tacite et Pline l'attestent suffisamment. Toutefois on ne voit signalée chez eux aucune *carte descriptive* : « La seule mention connue d'un travail graphique et géométrique exécuté par les Romains se trouve dans les écrits d'un géographe obscur nommé Ethicus... D'après cet auteur, Jules César ordonna, par un sénatus-consulte, un grand mesurage de toutes les parties du monde romain, qui fut aussitôt commencé et exécuté avec beaucoup d'activité. Zenadoxus, en Orient, y consacra 14 ans 5 mois et 9 jours ; Theodatus, dans les pays du nord, 20 ans 8 mois et 10 jours ; et enfin, dans les contrées du midi, Polyclitus poursuivit cette tâche pendant 25 ans 1 mois et 10 jours. »

A cette histoire de la géographie ancienne l'auteur a joint un chapitre sur les progrès de la navigation : il indique le matériel dont on se servit à toute époque et les services rendus par les pirates normands sur ce point — le seul sans doute pour lequel on leur doive quelque gratitude —. Il clôture cette introduction par l'étude des diverses méthodes de projection employées au moyen âge.

Je passerai rapidement sur la seconde partie intitulée : *Anvers, ses institutions, ses mœurs, son commerce au* XVI[e] *siècle ;* elle contient sans doute des renseignements intéressants sur les sujets énoncés, mais il semble bien qu'ils eussent facilement pu être condensés. Avec le second volume, on pénètre dans le sujet proprement dit : la cartographie belge.

Il n'est personne qui n'ait entendu prononcer les noms de Gemma Frisius, Jacques Deventer, Gérard Mercator, Abraham Ortelius, Ortelianus, Mylius, Guicciardin, Josse Hondius, Pierre Plancius. Il faut bieu avouer toutefois que leur vie et leurs œuvres ne sont connues que de quelques savants : c'est donc un service que rend au public M. Wauwermans en réunissant et en vul-

garisant les détails de biographie et de bibliographie qui aideront à mieux faire connaître et à faire apprécier davantage cette pléiade de géographes et cartographes belges et anversois. Il faut surtout le féliciter d'avoir dressé le catalogue de leurs œuvres, autant du moins que la pénurie des exemplaires a pu permettre de le reconstituer. Peu d'imprimés, en effet, à part les almanachs et les pièces de circonstances, sont d'un usage aussi fréquent que les atlas et les cartes détachées ; aussi sont-ils fréquemment détériorés et bien souvent disparaissent-ils. C'est pourquoi M. Wauwermans a joint en appendice la liste bibliographique : 1° des éditions de l'atlas de Mercator, d'après le Dr van Raemdonck, comprenant quarante et une éditions de 1585 à 1664 ; 2° des éditions du *Théâtre du monde* d'Ortelius, d'après le docteur Tiele, bibliothécaire de l'Université d'Utrecht, comptant trente-huit éditions de toutes langues, de 1570 à 1624.

J.-B. Martin.

La Table eucharistique et ses convives, par P. Servais, ancien directeur des *Annales de la Réparation*. — In-16 de 85 p. Paris, Téquy.

C'est un chapitre détaché d'un grand volume sur l'Eucharistie qui est en préparation, et en même temps une brochure de propagande. L'auteur expose d'abord les causes qui ont fait le vide autour de la table sainte. Il les ramène à quatre principales : le jansénisme, le voltairianisme, la Révolution et la franc-maçonnerie. Il examine ensuite les moyens d'y remédier, qui sont la prière, les œuvres, l'apostolat laïque et la parole. Il termine par quelques conseils sur les visites au saint Sacrement faites en commun par les enfants, et l'assistance à la messe. L'auteur, comme on le voit, vise avant tout à la pratique. Il a su donner un vif intérêt à son exposition. Les faits qu'il rapporte sont de nature à faire réfléchir le lecteur. Beaucoup de bien peut résulter de la diffusion de cet opuscule.

Ph. G.



CHRONIQUE

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

**I. Introduction à la cause du vénérable P. Champagnat.
II. Livres à l'index.**

I. Nous sommes heureux de donner le texte du décret qu
annonce l'introduction de la cause du vénérable P. Champagnat
C'est une grande joie pour le diocèse de Lyon, aussi bien qu
pour la société des Pères Maristes et l'institut des Petits-Frères
de-Marie. Nous devons féliciter spécialement le R. P. Nicolet
postulateur, de la rapidité avec laquelle ce résultat a été obtenu
Il y a, en effet, à peine six ans que le procès de l'Ordinaire a ét
achevé à Lyon et transmis à Rome. C'est de bon augure pour l
béatification.

DÉCRET

Diocèse de Lyon.

Cause de béatification et de canonisation du vénérable servi-teur de Dieu Marcellin-Joseph-Benoit Champagnat, prêtr mariste et fondateur des Petits-Frères-de-Marie.

Quand le Christ Notre-Seigneur était encore sur cette terre
les parents lui offraient leurs petits enfants pour qu'Il les bénît
c'était comme l'image de ce que devait faire l'Eglise, son uniqu
Epouse, en faveur du jeune âge, par ces institutions catholiques



où Elle ne cesse d'entretenir et d'accroître la vie de ces fils qu'Elle a enfantés par le mystère du baptême. Que si jamais aucun temps n'a manqué d'hommes et de femmes choisis de Dieu pour se dévouer à l'œuvre glorieuse de l'éducation des enfants de l'un et de l'autre sexe, ce siècle qui va finir en a vu apparaître comme une armée nombreuse, qui, presque sous la même discipline et dans le même esprit, s'occupe sans relâche de l'instruction chrétienne et civique de la jeunesse. Parmi eux est digne d'un éloge particulier le serviteur de Dieu Marcellin Champagnat, fondateur des Petits-Frères-de-Marie.

Il naquit de parents riches non par les biens de la fortune, mais par leurs vertus, le 20 mai 1789, au Rozet, hameau de la paroisse de Marlhes, qui était alors du diocèse du Puy, et appartient aujourd'hui à celui de Lyon. Le lendemain, au baptême, on lui donna les noms de Marcellin-Joseph-Benoît, et l'on rapporte que Dieu fit présager, par des signes non équivoques, la sainteté future de cet enfant, en répandant plus d'une fois d'éclatantes lumières sur son berceau. Par les soins de sa mère et de sa tante, il reçut les semences de la piété et de la vertu, et les sut cultiver ; et quand il eut atteint sa onzième année, il s'approcha pour la première fois de la sainte table avec la pureté d'âme et la ferveur désirables. Il avait quinze ans accomplis lorsque Dieu l'appela de la campagne, où il aidait ses parents dans les travaux ; et lui, obéissant sans retard à sa vocation, que des prêtres avaient reconnue, se rendit dans la paroisse de Saint-Sauveur, auprès de son oncle, pour apprendre de lui la langue latine. Un an après le commencement de ses études, encore adolescent, il entra, malgré tous les obstacles, au petit séminaire de Verrières, où sa piété, sa modestie le firent remarquer, et son application et son intelligence triomphèrent de la lenteur naturelle de son esprit.

Après avoir terminé le cours de ses études littéraires et philosophiques, il fut admis, en 1812, au grand séminaire de Lyon et s'appliqua avec ardeur à l'acquisition de la science théologique. Marcellin reçut successivement les divers ordres, et, honoré du sacerdoce le 22 juillet 1816, il se voua et se consacra tout entier à la Vierge Mère de Dieu dans son célèbre sanctuaire de *Fourvière*, où il était allé, avec de fervents confrères, implorer son secours.

Le 12 août de la même année, il fut envoyé au bourg de *Lavalla*, et y remplit la charge de vicaire du curé durant plusieurs

années ; son zèle pastoral renouvela les mœurs de cette paroiss La rencontre qu'il fit un jour d'un jeune homme graveme malade qui était dans une profonde ignorance de la foi et de morale catholiques lui fit mettre à exécution un projet dé arrêté et approuvé ; il rassembla dans une petite maison d frères laïques pour y travailler à l'éducation chrétienne des er fants. En 1824, ayant construit une maison plus vaste à l'He mitage, le serviteur de Dieu quitta son vicariat de Lavalla pou se donner tout entier au développement de la famille naissan des Petits-Frères-de-Marie. La société de Marie, déjà institu par le P. Jean Colin, et approuvée par le Siège apostolique 29 avril 1836, gagna si puissamment l'affection de Marcelli que, non content de s'y être enrôlé dès le commencement, voulut, dans la suite, s'y attacher par les vœux de religion, et ne regarda plus sa société que comme la jeune sœur de la pr mière. Toutefois, celle qu'il avait fondée, il eut soin de la fort fier par des règles spéciales, de l'accroître et de la gouvern sagement. Puis il aida de ses conseils et de son action le nou veau supérieur général, que les frères élurent par leurs suffrag en 1839, tout en continuant à se livrer, d'une manière admira ble, au saint ministère pour le bien des âmes. La dernière œuvr du serviteur de Dieu fut l'érection d'un noviciat dans le châtea de *Vauban*. Peu après, en effet, brisé par les travaux et les infi mités et contraint de s'aliter, il reçut saintement, et selon le rites, les sacrements de l'Eglise, donna à ses frères ses avis et s bénédiction comme dernier gage de son amour, et enfin, aprè s'être recommandé à son ange tutélaire et avoir fréquemmen invoqué Jésus et Marie, il s'envola de cette terre de douleur pour aller goûter la félicité des cieux, le samedi avant la fête d la Pentecôte, 6 juin 1840.

La réputation de sainteté que Marcellin s'était acquise duran sa vie, et que confirmèrent après sa mort le clergé et le peupl accourus à ses funérailles et à son tombeau, s'étendit de jour e jour, et devint si grande que la cour ecclésiastique de Lyon e instruisit le procès ordinaire. Celui-ci, une fois achevé dans le formes, fut présenté à la Sacrée Congrégation des Rites ; sur le humbles prières du R. P. Claude Nicolet, prêtre mariste e postulateur de la cause, notre Saint-Père le Pape Léon XIII par les décrets en date du 28 avril 1893, 29 mars et 12 dé-cembre 1895, non seulement approuva le rescrit du Sacré Con-seil, mais accorda aussi que le doute sur l'introduction de l

cause pût, avant le terme de dix ans à partir de la susdite présentation du procès au secrétariat de la Sacrée Congrégation des Rites, être proposé dans l'assemblée ordinaire, sans l'intervention ni le vote des consulteurs. C'est pourquoi, vu les prières réitérées que le susdit postulateur a adressées en son nom et en celui des Maristes et des Petits-Frères-de-Marie, vu surtout les lettres postulatoires de plusieurs éminentissimes cardinaux de la sainte Eglise romaine, d'évêques et d'autres hauts dignitaires ecclésiastiques, le soussigné cardinal, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et rapporteur de la présente cause, à la réunion ordinaire qui s'est tenue au Vatican le jour ci-dessous désigné, a proposé la discusssion du doute suivant : *La commission de l'introduction de la cause doit-elle être signée au cas et pour l'effet dont il s'agit?*

Et cette même Sacrée Congrégation, après avoir tout mûrement pesé, et avoir entendu de vive voix et par écrit le R. P. Gustave Persiani, qui remplissait l'office de promoteur de la sainte foi, a été d'avis de répondre : *Affirmativement*, c'est-à-dire : *La commission doit être signée, s'il plaît au très Saint-Père*, le 28 juillet 1896.

Je soussigné, cardinal, ai fait relation de tout ceci à notre très Saint-Père le Pape Léon XIII.

Sa Sainteté a approuvé la sentence de la Sacrée Congrégation des Rites, et a daigné signer, de sa propre main, la commission de l'introduction de la cause du susdit vénérable serviteur de Dieu, Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat, le 9 août de la même année.

† Gaëtan, card. Aloisi Masella.
Préfet de la S. C. des Rites.

L. † S.
A. Tripepi,
Secrétaire de la S. C. des Rites.

II. — La Sacrée Congrégation de l'Index, dans sa séance du 21 août 1896, a condamné les livres suivants :

J. Michelet. *Le Prêtre. Les Jésuites*, édition définitive, revue et corrigée. Paris, Flammarion, éditeur.

Jules Bois. *Le Satanisme et la Magie*. Paris, Léon Chailley, éditeur, 1896.

Mythes, Cultes et Religion, par A. Lang, traduit par Léon Marillier, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes,

avec la collaboration de A. Dirr, élève de l'Ecole des Hautes-Etudes, précédé d'une introduction par Léon Marillier. Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, 1896, vol. in-8, 683 pp.

Emile Zola. *Rome*, édition complète en un volume. Paris, 1896, G. Charpentier et E. Fasquelle, éditeurs.

L'auteur de l'ouvrage : *Los Jesuitas de puertas adentro ; o un barrida hacia afuera en la Compania de Jesus*, prohibé par décret du 17 avril 1896, s'est soumis et a réprouvé son ouvrage.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



OU EN EST LA CAMPAGNE

DE L'UNION EN CORPS

DE

L'ÉGLISE ANGLICANE?

La campagne de l'union en corps a fait tant de bruit qu'on sera bien aise de savoir au juste où elle en est. La plupart déclarent qu'elle est terminée; d'autres annoncent qu'elle continue. Les uns et les autres ont raison. Dans quel sens et de quelle manière, il ne sera peut-être pas inutile de l'exposer clairement dans une revue française. Nous laisserons surtout parler les documents. Pendant ces trois derniers mois ils se sont succédé avec une rapidité extraordinaire, et ils font, quand on les étudie de près, une lumière qui ne laisse rien à désirer.

Tout le monde connaît l'encyclique *Satis cognitum* et la bulle *Apostolicæ curæ;* mais ce que l'on connaît moins ce sont les objections et les idées fausses qu'y opposent les anglicans et les réponses que fournissent la saine théologie et l'histoire impartialement étudiée. On trouvera ces objections et ces réponses dans le très remarquable discours du cardinal Vaughan dont nous donnons, non pas seulement une traduction, mais ce qui est plus précieux et plus rare, une traduction fidèle. En lisant ce beau discours

les catholiques français béniront la Providence de ce qu'en face de l'Eglise anglicane le grand esprit et la profonde doctrine de Manning revivent sur le siège archiépiscopal de Westminster.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE LA « CATHOLIC TRUTH SOCIETY », A HANLEY, PAR SON ÉMINENCE LE CARDINAL VAUGHAN, LE 28 SEPTEMBRE 1896.

MESSEIGNEURS, MESDAMES ET MESSIEURS,

Depuis notre assemblée de l'an dernier, Pierre a de nouveau parlé par la bouche de Léon à tous ceux qui travaillent à l'union de la chrétienté. Je fais allusion à l'encyclique *Satis cognitum*. Et ces jours derniers vous avez lu avec intérêt la Lettre apostolique donnée sous forme de bulle, dans laquelle la question de la validité des ordinations anglicanes a été définitivement tranchée. Je me propose dans ce discours de parler de chacun de ces deux importants documents.

L'encyclique est une admirable exposition de l'unité constitutionnelle de l'Eglise. Elle affirme la connexion organique et nécessaire qui existe entre le chef et le corps et démontre qu'aucun homme refusant de reconnaître le chef visible et de se soumettre à lui ne peut être membre de l'Eglise catholique.

Un nombre d'anglicans assez considérable a accueilli cette Lettre avec sympathie, même avec approbation. La grande majorité l'a rejetée comme renfermant une demande que leur foi ne peut accepter. Je répondrai à quatre objections principales.

La suprématie papale est un produit de la Rome de l'empire.

La première objection est celle-ci : La suprématie que le Pape exerce *de facto* sur toute l'Eglise catholique est le résul-

tat du pouvoir civil et temporel que les pontifes acquirent dans la Rome impériale.

A cela je réponds qu'on peut démontrer que les papes ont exercé leur suprématie sur l'Eglise universelle avant qu'ils fussent devenus seigneurs civils et temporels. Ils l'exerçaient déjà pendant que les chrétiens étaient sous le coup des persécutions, pendant qu'ils étaient traqués et cachés dans les catacombes, pendant que les papes couronnaient l'un après l'autre, pendant trois cents ans, leur vie par le martyre. Ils l'exerçaient en vertu de la tradition locale et universelle et d'après la persuasion qui montrait en eux les successeurs de saint Pierre.

C'est dans les saintes Ecritures et non dans Rome qu'il faut chercher l'origine et le berceau de la suprématie papale. Sans citer les passages importants et le nombre plus grand encore de ceux de moindre importance qui ont trait à saint Pierre et qui se trouvent dans le Nouveau Testament, permettez-moi de me borner à rapporter un seul incident.

La veille de la Passion du Seigneur, une dispute s'éleva parmi les apôtres pour savoir lequel d'entre eux paraîtrait le plus grand. Au lieu de déclarer qu'après son départ, il n'y aurait dans l'Eglise aucune prééminence, Notre-Seigneur dit expressément le contraire, et recommanda clairement au plus grand de se comporter comme s'il était le plus petit, et il ajouta : « Que celui qui sera le chef devienne semblable à celui qui sert. Je suis au milieu de vous comme celui qui sert. » Et aussitôt il continua en annonçant aux apôtres qu'ils étaient appelés à former « un royaume ». « Je vous lègue, comme mon Père m'a légué, *un royaume* », et se tournant vers Pierre il lui promit l'infaillibilité dans la foi et le chargea solennellement de « confirmer ses frères ». (Luc, XXII.)

Après que Pierre a reçu cette leçon d'humilité et bien d'autres qui devaient suivre, personne ne devrait s'étonner de trouver dans son gouvernement une certaine abnégation de lui-même. Et je puis demander, en passant, si on pourrait nommer une dynastie autre que la longue chaîne de pontifes qui ont succédé à Pierre dont la douceur, l'humilité et la charité aient été les traits caractéristiques jusqu'à se résumer dans ce titre modeste et significatif de *serviteur des serviteurs de Dieu*.

Que Pierre fût réellement le Chef de l'Eglise c'est ce qui ressort abondamment non pas seulement des Evangiles mais encore du Livre des Actes. S'il a transféré son siège d'Antioche

à Rome, ce fut sans aucune vue d'ambition, mais afin de pouvoir plus aisément communiquer avec le monde entier pour l'accomplissement de sa charge. Cela semble entrer dans ce plan providentiel qui a élevé le puissant édifice de l'empire romain comme pour être un moyen qui servît à propager l'Evangile.

L'humilité personnelle parait avoir donné à la vie de saint Pierre sa note distinctive. Les larmes ont creusé des sillons sur ses joues; il a dicté un Evangile, mais il a voulu qu'il portât le nom de son disciple Marc et non le sien; et quand il fut sur le point de mourir, il demanda comme une faveur d'être crucifié la tête en bas, pour ainsi dire sous les pieds de son Maître.

Que si Pierre et ses successeurs ont souvent identifié leur personnalité avec l'Eglise de Rome, comme lorsque le pape Pie IV dans sa profession de foi affirme que « l'Eglise romaine est la mère et la maîtresse de toutes les Eglises » qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve-t-il que la suprématie papale est née de l'orgueil de la Rome impériale ? Pas le moins du monde. Voici les paroles d'un impartial écrivain anglican de notre temps, le chanoine Everest, dans son savant ouvrage : *le Don des Clefs :* « Cela prouverait fort bien que les premiers évêques de Rome étaient, par leur douceur et par l'exercice modéré de leurs prérogatives, des hommes vraiment apostoliques, mais cela ne prouve pas du tout que l'Eglise romaine ne tirait pas sa supériorité du fait qu'elle était le siège des successeurs de saint Pierre. »

Les documents qui ont survécu au naufrage de la littérature des trois premiers siècles démontrent d'une manière assez évidente que la suprématie papale a été exercée dès l'origine. Non seulement les Papes intervenaient, sans y être invités, dans les affaires des Eglises éloignées, mais ils menaçaient de l'excommunication et ils excommuniaient réellement des évêques et des communautés entières en Asie et en Afrique, quand cela leur paraissait nécessaire. Leur suprématie était reconnue, leur autorité acceptée dans l'Eglise entière. Ce qu'ils revendiquaient, c'était d'être les successeurs de saint Pierre. La conduite des Papes saint Clément, saint Fabien, saint Victor, saint Zéphyrin, saint Calliste et saint Etienne et le langage et les actes des Pères sous-apostoliques et d'autres anciens Pères attestent l'existence de la suprématie du Pape. Sans entrer dans les

détails je citerai un admirable essai, *l'Eglise avant Constantin*, publié récemment par l'abbé Duchesne dans un petit volume intitulé : *Les Eglises séparées*. Il y démontre avec une parfaite clarté que la suprématie papale avait une existence active dès les premiers temps. Le chanoine Everest rend le même témoignage. Un témoin qui nous vient d'une direction opposée, après de patientes recherches à travers les documents de l'antiquité, est le protestant rationaliste allemand, le professeur Harnack. Il nous assure que longtemps avant l'époque de Constantin, pendant la période des persécution et tandis que Rome était encore païenne, le catholicisme, suivant le sens moderne du mot, s'était établi dans le plus grand nombre des communautés chrétiennes, et que les lois fondamentales du catholicisme, telles que nous les connaissons, avaient pris une forme définitive avant le milieu du troisième siècle. Je me résume en citant les paroles du chanoine Everest.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les preuves qu'il avait rassemblées pour établir que la suprématie papale n'est pas un résultat de la Rome impériale, il écrit ce qui suit :

« Que toute personne de bonne foi se demande ce qui pouvait le plus contribuer à l'importance de l'Eglise romaine — ou sa position dans la cité impériale (qui pendant tout ce temps est demeurée païenne et persécutrice) ou le fait d'être gouvernée par un successeur de saint Pierre..... On peut demander avec une certaine confiance si, oui ou non, on pourrait citer un seul cas d'un évêque de Rome revendiquant cette prééminence sur la chrétienté en s'appuyant sur un autre fondement que celui d'être assis dans la chaire de Pierre. »

Et un peu plus loin :

« Que le lecteur impartial examine ce que l'admission de tous ces faits (qu'il a cités) implique et ce à quoi tous tendent, et qu'ensuite il nie, s'il le peut, qu'avant la fin du deuxième siècle après Jésus-Christ, l'Eglise reconnaissait dans l'Evêque de Rome le successeur de saint Pierre et qu'en vertu de cette succession il occupait une place et possédait une autorité supérieure à celle des autres évêques. Cette preuve, il est vrai, est, plus ou moins, celle qui devant les tribunaux est appelée *circonstantielle*, mais à la bien considérer, cette preuve circonstantielle est la meilleure de toutes, parce qu'elle se compose d'un ensemble de faits grands et petits qui tendent tous à la même conclusion.

Le Pape rejette la théorie du **développement.**

La deuxième objection contre l'Encyclique, est que le Pape en établissant la doctrine de la suprématie papale a écarté la théorie du *développement* et a ainsi rejeté une méthode scientifique puissante pour résoudre les problèmes doctrinaux.

Je réponds que Léon XIII n'a rien fait de semblable. Qu'il se soit appuyé sur quelque chose de plus tangible qu'une théorie, cela est vrai. Pour prouver la suprématie papale il a pu produire des preuves historique et citer la tradition. Mais le Saint-Père, bien loin de nier le fait d'un accroissement et d'une évolution naturelle dans l'exercice de cette suprématie, montre d'une manière décisive comment elle a grandi et s'est étendue d'âge en âge.

La théorie de l'évolution récemment découverte et qui paraît maintenant solidement établie comme une loi du monde physique, a depuis longtemps trouvé sa place parmi les lois qui régissent notre nature morale et spirituelle. Sa formule est contenue dans le principe bien connu de l'Ecole : *gratia semen gloriæ.* Le cardinal Newman, encore protestant, a développé cette théorie avec une grande habileté et une merveilleuse richesse d'idées dans un ouvrage bien connu qui aurait suffi à lui seul à rendre son nom illustre.

Mais revenons à la suprématie papale. Quant à moi, je reculerais devant l'affirmation que la suprématie papale « a été déposée dans le sein de l'Eglise comme un *germe* vivant qui s'est développé en même temps qu'elle ». Cela supposerait que pendant une certaine période la suprématie est restée cachée, inactive et inconnue. La théorie du germe, appliquée à la suprématie, oublie les faits patents du Nouveau Testament et des temps primitifs de l'Eglise romaine. J'aimerais mieux dire que la doctrine de la suprématie papale était semblable à un jeune et bel arbre planté par la main du Christ, qui a grandi et étendu ses branches et qui fait bénéficier le genre humain de ses services divers selon les temps et les circonstances. Bien loin que la suprématie soit restée cachée dans son germe, « la merveille (je cite les paroles d'un écrivain anglican de nos jours), la merveille, c'est que Rome n'a pas *grandi insensiblement*, mais a

conquis *tout d'un coup* la suprématie ecclésiastique, alors même que son gouvernement païen était l'objet des lugubres prophéties que nous trouvons dans l'Apocalypse » (Lettre au *Guardian*, 19 août 1896).

La théorie du développement est néanmoins en grande partie applicable à la *croissance* légitime de la suprématie papale. « Conformément aux desseins de la Providence, dit le cardinal Hergenrœther, la primauté devait entrer dans le donaine de l'histoire; c'est pourquoi elle ne pouvait pas être renfermée dans des bornes exactement délimitées, mais elle devait jouir d'autant de liberté de mouvement et de dévéloppement qu'il en fallait pour renforcer dans toutes les sphères sa divine action, selon les circonstances variées et les besoins spéciaux des différents âges. » Cette manière d'envisager la question ne contredit aucunement l'enseignement de l'Encyclique. J'en finis avec l'objection que le Pape a écarté la doctrine de l'évolution.

La Papauté est un pouvoir despotique et arbitraire.

Une troisième objection dit que l'Encyclique représente la Papauté comme une puissance despotique et arbitraire, et par conséquent incompatible avec les instincts de libres Anglais.

Cette objection a sa source dans les préjugés ou dans l'ignorance des faits. Et d'abord, laissez-moi faire remarquer que l'idée de séparer le Pape de l'Eglise pour se le représenter agissant comme un despote et un tyran est tout simplement vaine, et de nature à égarer l'opinion. L'hypothèse d'une pareille séparation est opposée aux promesses du Christ qui a voulu que le chef visible et le corps visible, c'est-à-dire le Pape et l'Eglise, fussent inséparablement unis dans une seule vie. L'unité est la première note de l'Eglise *Credo in unam... Ecclesiam*, c'est-à-dire dans l'unité du chef et du corps. Là où est la tête, là aussi doit être le corps : « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* »

Ensuite, le Pape ne peut pas devenir un monarque despotique et arbitraire, parce que, à ses côtés, il existe deux puissances qu'il est obligé de reconnaître, de défendre et de maintenir. Par sa charge et par la révélation, il est tenu de reconnaître et de maintenir la puissance de l'épiscopat. Il ne peut faire des évêques ses simples vicaires. De droit divin, ils

gouvernent avec lui l'Eglise. Ceci est reconnu non seulement par des conciles généraux, mais par le pape Léon XIII lui-même dans la présente encyclique.

Le Pape est aussi tenu par sa charge et par la révélation de reconnaître la puissance civile comme coordonnée à la sienne, suprême et indépendante dans sa sphère propre. Et il est même obligé de défendre ses droits s'il en est besoin. Avec quelle plénitude Léon XIII a rempli ce devoir par ses allocutions et ses encycliques, les gouvernements du monde entier en rendent un ample et reconnaissant témoignage.

Puisque donc il doit toujours exister à côté du Pape deux institutions, comme l'épiscopat et le pouvoir civil, qu'il est tenu de reconnaître et de défendre toutes deux, il n'y a pas à craindre l'établissement d'un despotisme papal.

La suprématie papale est encore restreinte par d'autres limites. Elle est déterminée par les paroles de la révélation dont le Pape est le principal mais non le seul gardien, Elle est pratiquement délimitée par les décrets et les canons des conciles généraux approuvés par ses prédécesseurs et par les traditions bien connues de l'Eglise. En fait, chaque fois que le Pape définit ou impose une grave obligation à toute l'Eglise, il a pour habitude invariable de n'agir qu'après avoir consulté le collège des cardinaux ou quelquefois les évêques de l'Eglise ou même le sentiment commun des fidèles. C'est ce qu'ont fait Pie IX et ses prédécesseurs avant d'arrêter et de promulguer la définition de l'Immaculée Conception.

Dire par conséquent que le pouvoir du Pape est despotique et arbitraire, c'est faire preuve d'ignorance ou de malveillance.

Nous ne voulons pas soumettre notre âme à une puissance humaine.

A la bonne heure ! j'aime ce sentiment. Mais alors, pourquoi demeurer les perpétuels esclaves des divagations trompeuses de votre jugement propre en matière de religion ? Pourquoi soumettre votre âme au pasteur qui vous défend de parler à un prêtre, d'entrer dans une église catholique ou d'examiner les revendications de la papauté? Votre âme ne vous appartient

pas, si vous ne pouvez pas vous assurer par vous-même s'il y a dans le monde un Maître divin ou s'il n'y en a pas.

Mais en vous soumettant à l'Eglise catholique, vous ne vous soumettez pas à une autorité purement humaine. Les protestants ont perdu l'idée fondamentale et élémentaire de l'Eglise catholique, à savoir qu'elle est une institution divine. C'est pourquoi il est rare d'en trouver qui soient capables de comprendre la nature et le caractère de notre obéissance.

L'Eglise se compose de deux éléments, l'élément divin et l'élément humain. L'élément divin consiste dans le Maître divin. Il garantit à l'Eglise visible son unité, son autorité, son enseignement infaillible et sa sainteté, et le don d'indéfectibilité. Ce Maître divin habite en des vases fragiles, y conservant la vérité et la grâce, malgré les scandales de la faiblesse humaine qui entravent l'expansion de la vérité et de la charité.

Retranchez le *Maître divin*, et aussitôt l'Eglise tombe dans la catégorie des institutions humaines, condamnées à l'erreur et à la décadence. Le Maître divin est à l'Eglise ce que l'âme est au corps humain. Le Maître divin communique à l'Eglise cet esprit d'indépendance qui a fait d'elle, indirectement, le rempart et la gardienne des libertés humaines.

Les anglicans qui accusent l'Eglise d'infidélité en ajoutant quelque chose aux enseignements de la foi, montrent par là même qu'ils ont perdu la croyance en l'existence permanente de ce Maître divin dans le monde.

Ils ne saisissent pas ce fait, que c'est le *Maître divin* qui tient sous bonne garde le dépôt des vérités révélées, qui répand et définit ces vérités selon les besoins, pour la consolation et la prospérité de l'Eglise au milieu de ses ennemis. Ils ne comprennent pas que ces nombreuses définitions doctrinales concernant la très sainte Trinité, l'Incarnation, la Mère de Dieu, la sainte Eucharistie, le pouvoir d'enseigner et de gouverner du Pape, etc., sont autant de preuves d'une vie non pas purement humaine, mais divine.

Ils ne font pas difficulté d'admettre que, pendant plusieurs siècles, l'Eglise a ajouté définition sur définition, article sur article, et ils acceptent ces définitions et professent ces articles. Mais s'ils avaient reconnu le Maître divin comme responsable des définitions imposées aux fidèles par les conciles de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine, ils auraient également reconnu sa main dans les définitions de Florence, de Trente et du Vati-

can. « Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous. » (Act. xv, 28.)

Mais s'ils ont oublié les promesses du Christ à son Eglise, qu'ils recourent du moins à la théorie scientifique de l'évolution pour expliquer la légitime croissance de l'Eglise, au lieu de se livrer à de furieuses accusations et à l'hypothèse si peu scientifique que la vie doctrinale de l'Eglise a cessé de s'étendre à partir d'une certaine date, fixée arbitrairement par des hommes qui sont hors de son giron. De même qu'il y avait un Maître divin dans l'ancien Testament, de même il y en a un dans le Nouveau, à qui tous doivent se soumettre. Telle est la différence qui existe entre les catholiques et les protestants : les premiers obéissent à une autorité divine, les seconds à une autorité humaine.

Il y a des hommes qui disent quelquefois qu'ils voudraient bien croire, mais que leur intelligence s'y refuse, comme si la foi était un acte purement intellectuel, comme un problème de mathématiques. Le vrai obstacle est bien souvent dans la volonté : *Corde creditur ad justitiam.* (Rom. x, 10.) Un manque de franchise, une lâcheté, un vice dans la nature morale peuvent suffire pour obscurcir la vue intellectuelle. La foi est timide et ne veut pas se présenter ni entrer dans un cœur qui ne lui souhaite pas la bienvenue et dont la porte est fermée et verrouillée.

Autres objections.

Des objections ont été soulevées par la société protestante *for Promoting Christian Knowledge* contre les citations dont Léon XIII s'est servi dans l'encyclique. Elles ont été réfutées par le père Lucas dans des articles qui ont récemment paru dans le *Tablet* et qu'on doit imprimer en une brochure, et par le père Sydney Smith dans le *Month.*

Et ainsi je termine la première partie de mon discours.

La Bulle sur les ordinations anglicanes.

J'en viens maintenant à la bulle apostolique *Apostolicæ curæ.* Par ce document, le Saint-Père, comme suprême et dernier juge en matière de foi et de controverse, a solennellement déclaré que les ordinations anglicanes sont nulles et inefficaces. Je ne diminue pas l'importance de ce jugement en disant qu'il n'intéresse directement et personnellement qu'une minorité extrêmement petite du peuple anglais, une minorité même parmi les anglicans.

Cette minorité croit comme nous que le divin Fondateur de la chrétienté a établi sa religion comme un système sacramentel et sacrificiel, ayant pour fondement absolu un ordre sacerdotal institué par le Christ lui-même.

Ses membres sérieux et dévoués croient comme nous que la vie surnaturelle de l'âme est créée, entretenue et perfectionnée par le moyen des sacrements et que les prêtres qui les administrent possèdent des pouvoirs miraculeux, pour offrir chaque jour le vrai sacrifice de Jésus-Christ sur l'autel, pour remettre aux hommes leurs péchés et enseigner avec une autorité divine les vérités du salut. Ce sacerdoce n'est autre que le sacerdoce du Christ. La continuation et l'application aux âmes de cette économie divine du sacrifice et des sacrements dépend d'une succession véritable et valide au sacerdoce du Christ. De là s'élève une question de fait dogmatique : le sacerdoce a-t-il été assuré et perpétué dans l'Eglise d'Angleterre ?

Je sais avec quelle ardeur et quel amour des milliers de nos amis les anglicans se sont cramponnés à l'espoir qu'ils pourraient bien posséder un sacerdoce valide et la grâce de véritables sacrements. Et je me hâte de dire avec quelle profonde sympathie je partage la peine et la consternation que quelques-uns éprouvent à la suite de la condamnation formelle de leurs ordinations par l'Eglise catholique.

Ils peuvent être sûrs que rien n'a pu décider Léon XIII à prononcer ce jugement définitif, sinon une évidence écrasante, une pressante charité et un devoir impérieux. Mais il est le principal gardien des sacrements et il doit à Dieu et aux âmes de remplir en conscience sa charge suprême de juge en ces matières.

Il n'y avait donc pas à choisir dans une affaire qui touchait si profondément à l'honneur de Dieu et au salut des âmes. La majorité de l'Eglise d'Angleterre qui est *Erastienne* et *latitudinaire* n'est nullement atteinte par la déclaration que les ordinations anglicanes ne confèrent point le pouvoir d'offrir le saint sacrifice et de remettre les péchés. Mais il en est bien autrement de ceux chez qui la conviction s'est continuellement et rapidement répandue qu'ils possédaient un sacerdoce avec toutes les grâces attachées au système divin des sacrements et du sacrifice.

Exposé du cas.

Naturellement, ceux dont je viens de parler ont toujours su que tout le système sacerdotal et sacrificiel dépendait de la validité des saints ordres. Ils connaissaient assez l'histoire de Cranmer et sa conduite à l'égard du rituel et de l'autel pour redouter les résultats permanents de son œuvre. Ils savent que l'Eglise érastienne et protestante d'Angleterre, en tant que corps, rejette toute idée d'un sacerdoce sacrificateur. Ils avaient entendu dire, mais apparemment sans le croire, que le Saint-Siège avait à plusieurs reprises prononcé un jugement à ce sujet. Il n'est donc pas étonnant qu'une profonde et sérieuse inquiétude, au sujet de la validité de leurs ordres, ait accompagné, dès le commencement, ce qu'on peut appeler le mouvement romanisant dans l'Eglise d'Angleterre.

Il y a déjà des années que des démarches ont été faites pour obtenir de l'Eglise grecque une reconnaissance des ordres anglicans, mais sans succès. Dernièrement, la situation des anglicans a été soigneusement exposée et soumise aux autorités jansénistes de Hollande, mais après de longues conférences et de longues études, on prononça un jugement défavorable. Depuis ce temps la question des ordinations anglicanes a été examinée par certains prêtres du continent, et eux et les savants anglicans dont ils avaient épousé la cause ont déposé l'ensemble de leurs arguments devant le Saint-Siège, cette année même. Un ouvrage vaste et complet fut composé en latin par un théologien anglican qui imprima dans la suite une nouvelle thèse à Rome et la distribua aux cardinaux et à leurs théologiens.

Aucun effort, aucune habileté, aucune industrie n'a manqué du côté des anglicans et de leurs amis pour convaincre le Saint-Siège de la validité des ordinations anglicanes. Leur intelligence et leur conduite honnête et loyale ont mérité les éloges des anglais catholiques et protestants, en amenant un jugement définitif sur cette question.

Le Saint-Siège, ayant tout pris en considération, a agi de la seule manière possible, à savoir, en s'appuyant sur l'évidence et la valeur des données. Il n'a jamais fait difficulté de reconnaître comme valides les ordres des Grecs et d'autres schismatiques d'Orient parce que leur validité était assez évidente. Et maintenant il n'a pas condamné les ordres anglicans parce qu'ils sont anglicans ou conférés dans l'hérésie et le schisme. Il les a condamnés simplement parce que des preuves ont finalement démontré qu'ils sont nuls et inefficaces.

Je n'hésite pas à dire que la largeur d'esprit et les sympathies de Léon XIII l'auraient naturellement incliné à éviter un jugement défavorable, si cela avait été possible. Son désir aurait été de plaire et de consoler, plutôt que d'affliger des personnes auxquelles il ne veut que du bien. Mais les faits et les preuves ne permettaient aucun doute. C'est pourquoi il a rendu un jugement clair et définitif, tempéré par tous les égards et la bonté qui distinguent son caractère apostolique.

Quelques-uns de nos amis anglicans ont déclaré que leur dénier ainsi la succession apostolique et les ordres, c'était fermer la porte à l'union de la chrétienté en ce qui les concerne. Mais s'ils sont conséquents avec leurs premières déclarations, ils ne peuvent parler ainsi que sous le coup d'une irritation et d'un désappointement bien pardonnables. La validité des ordinations anglicanes ne pouvait jamais former même une seule planche de la plate-forme conduisant à la réunion en corps ou individuelle. Réunion signifie la soumission à un Maître divin. Quand les hommes auront trouvé ce Maître divin, et qu'ils se seront décidés à se soumettre à Lui, quoi qu'il leur en coûte, il y aura réunion. La question de la réunion à l'Eglise catholique ne peut se poser en d'autres termes. On le savait bien. Donc la question des ordres anglicans n'y était pour rien.

D'autres ont déjà confié au public, plusieurs mois avant que le jugement eût été prononcé, qu'ils étaient résolus à ne pas se soucier de la décision papale si elle devait être défavorable, et qu'ils étaient décidés à se contenter de leurs ordres tels qu'ils

sont. A cela je réponds : soit. C'est à leur Juge, non à nous qu'ils ont à répondre de leurs paroles et de leurs actes. Comme toujours, dans leur malheur ils s'attaquent au Saint-Siège. Mais avec leur bouche pleine de reproches, il faut bien qu'ils se mettent en face de ce fait : que ni les jansénistes, ni les russes, ni les grecs, ni aucune secte orientale possédant des ordres valides n'a jamais pu ni voulu reconnaître la validité des ordres anglicans. Ils demeurent seuls, frissonnant dans leur isolement insulaire. Il y a pour eux pire encore. Ils sont désavoués par leur propre communion aussi bien que par l'immense majorité du peuple anglais : « *Securus judicat orbis terrarum.* »

Mais il existe des hommes et des femmes ayant de la gravité et du sérieux, ne marchant pas à l'avant-garde, qui sont plus indépendants et qui pèsent les choses par eux-mêmes. Ils se représentent tout ce qui est en jeu. Comment peuvent-ils désormais avoir confiance dans un système sacramentel qui est condamné comme nul et inefficace par l'Eglise catholique ? Combien il est choquant d'adorer comme étant Dieu lui-même des éléments qui ne sont que du pain et du vin, et de se plier à une confession auriculaire pour recevoir une absolution purement humaine et sans efficacité !

Mais quelque pénible que soit leur réveil, ils diront qu'il vaut assurément mieux connaître la vérité, regarder la réalité en face que de vivre dans un monde de déceptions religieuses. Pour ceux qui sont capables de ce calme langage, la fin de cette controverse sera l'entrée dans une période de grâce et de conversion. « Dieu accorde sa grâce aux humbles. »

L'efficacité des ordinations anglicanes.

Mais plusieurs répondront et ont déjà répondu : « Nous ne pouvons pas ne pas croire à l'efficacité des ordres anglicans parce que nous avons éprouvé des effets sensibles de la grâce qu'ils ont opéré dans nos âmes. Nous ne pouvons renier le sein qui nous a nourris. Ne connaît-on pas l'arbre à ses fruits? » Voici ma réponse : il ne nous est pas difficile de croire que vous avez reçu ces visites de la grâce, et que vous les avez reçues précisément au temps où vous fréquentiez des sacrements qui étaient absolument nuls et inefficaces. Qu'en agissant en toute

sincérité et de bonne foi, vous ayez obtenu la grâce de Dieu, cela ne prouve pas plus la validité des ordres anglicans que cela ne prouve la vérité du système anglican.

Sans doute vous avez reçu des grâces alors que vous étiez anglicans. La grâce est offerte à tous les hommes, de quelque nom qu'on les nomme. L'esprit de Dieu remplit tout l'univers. « *Spiritus Domini replet orbem terrarum.* » Elle est offerte à ceux même qui sont nés dans les plus profondes erreurs, et elle va goutte à goutte partout où se trouve la bonne foi et la sincérité, comme la lumière qui sort des ténèbres de la nuit, jusqu'à ce qu'elle ait atteint la plénitude du jour.

Dieu a coutume de dispenser sa grâce de deux manières : par le moyen des sacrements, *ex opere operato*, et par le moyen des dispositions de chaque individu, *ex opere operantis*. Les sacrements donnent la grâce *ex opere operato*. Par exemple, quand le baptême est administré à un enfant, la grâce sacramentelle et la régénération lui sont données par la vertu de la disposition divine, ou, comme nous disons, *ex opere operato*.

Quand une âme produit des actes personnels de contrition, d'humilité, d'amour de Dieu, la grâce lui est donnée en conséquence de ces actes personnels, c'est-à-dire, *ex opere operantis*. C'est ainsi que l'Eglise recommande à ses enfants de faire la communion spirituelle quand ils ne peuvent la faire sacramentellement, ou en d'autres termes, d'avoir recours à la grâce obtenue *ex opere operantis* quand on ne peut l'obtenir *ex opere operato*. La production d'actes pieux personnels de préparation et de piété est féconde en grâce, quoique d'une grâce moindre que la réception actuelle et sacramentelle de la communion dans les mêmes bonnes dispositions.

C'est pourquoi je suis tout disposé à croire que les anglicans et autres qui sont hors de l'Eglise peuvent recevoir bien des grâces lorsque de bonne foi et avec de pieux sentiments ils fréquentent des sacrements même fictifs, administrés par des hommes qui se font également illusion sur la validité de leurs ordres. Tout cela est fort possible, pourvu qu'il y ait bonne foi et parfaite sincérité. Mais j'aime mieux renvoyer ceux à qui je parle à la troisième conférence du cardinal Newman sur les *difficultés anglicanes*, dans laquelle il rapporte des exemples frappants de piété non seulement de la part d'anglicans, mais aussi de la part de dissidents, d'incrédules et même d'apostats.

Sympathie du Saint-Père.

J'ai déjà exprimé la sincère sympathie que je porte aux anglicans dont la position et les espérances ont été entièrement brisées par la déclaration formelle de la nullité de leurs ordres. Le Saint-Père lui-même prend le plus tendre intérêt au bonheur de ces dignes hommes qui croient avec nous en un système sacrificiel et sacramentel, mais qui sont séparés de nous en ce qu'ils ne possèdent que le nom et l'ombre de ce système et sont encore actuellement en dehors du bercail de l'Eglise. Il fait plus, il leur ouvre ses bras pour les recevoir. Et se départant tout à fait de la coutume et du caractère officiel d'une bulle juridique, il termine son jugement par ces mots d'Invitation et de tendresse toute paternelle :

« Nous désirons que notre exhortation et nos souhaits s'adressent d'une manière spéciale à ceux qui sont ministres de la religion dans leurs communautés respectives.

« Ce sont des hommes qui par leur charge même tiennent la première place par leur science et leur autorité et qui ont a cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes. Qu'ils soient les premiers à se rendre joyeusement à l'appel divin et à donner ainsi aux autres un glorieux exemple. C'est assurément avec une joie excessivement grande que leur mère l'Eglise accueillera et réchauffera de toute sa tendresse et de sa sollicitude ceux que leur courage et leur âme généreuse auront ramenés dans son sein à travers mille épreuves et difficultés. Nulles paroles ne sauraient exprimer la reconnaissance que ce saint courage leur vaudra dans les assemblées de leurs frères, dans le monde catholique tout entier, ou l'espérance et la confiance qu'il leur méritera devant le Christ leur Juge, ou la récompense qu'il obtiendra de lui dans le royaume du ciel. »

Mais le Saint-Père a montré sa gracieuse sympathie d'une manière encore plus pratique. Voici la Lettre touchante et paternelle qu'il m'a adressée.

Lettre de Léon XIII au cardinal Vaughan.

« Nous n'avons pas besoin de vous rappeler Notre spéciale affection pour l'Angleterre ni Notre ardent désir de pourvoir de toutes façons au bien spirituel de ses fils. Vous en avez déjà des preuves nombreuses. Il est un point cependant à la haute importance duquel vous et vos frères dans l'épiscopat ne manquerez pas de prêter attention et qui Nous occupe grandement à l'heure actuelle. Il Nous a conduit à former un projet que Nous nous hâtons de recommander à votre zèle et par vous à la charité généreuse des catholiques d'Angleterre.

« Nous ne pouvons considérer sans une émotion profonde la situation pénible et parfois désespérée des clergymen anglicans convertis, qui obéissant avec promptitude à l'appel de la divine grâce sont entrés dans l'Eglise catholique. Après avoir renoncé, en bien des cas, à une position aisée et confortable, ils se trouvent tout à coup, une fois convertis, dans un état de fortune très critique et quelquefois dans une absolue pauvreté, n'ayant aucunes ressources pour pourvoir à leur entretien et aux nécessités de leurs familles. Par leur naissance, par leur éducation et leurs habitudes de vie ils ne sont nullement préparés à de si énormes sacrifices. Et quand ces privations s'ajoutent à la cruelle angoisse des amitiés rompues et de l'isolement social, il y a à peine lieu de s'étonner si quelques-uns sentent le courage leur manquer. Beaucoup, Nous le savons bien, ont fait tous les sacrifices pour suivre sans retard la voix de leur conscience et embrasser la vérité. Ces beaux exemples vous sont connus et ils méritent plus d'éloge qu'ils ne Nous est possible d'en donner Ils se sont rappelé avec raison que, quand il s'agit du bonheur de son âme, il ne faut céder à aucune considération temporelle, quoi qu'il en coûte. Dieu leur donnera un jour la seule récompense d'un centuple que lui seul peut donner. Néanmoins faire ce qu'ils ont fait est presque un acte héroïque dont la pensée peut faire hésiter ceux d'un courage moindre et retarder le pas décisif jusqu'au moment où il sera trop tard.

« C'est pourquoi nous désirerions venir en aide à ceux qui ont fait ce pas ou sont sur le point de le faire. A cette fin, le projet que Nous avons conçu et que Nous vous proposons serait la formation en Angleterre d'un capital considérable destiné à

secourir les ministres anglicans convertis. Notre but n'est pas et ne saurait être de leur procurer une position supérieure ou même égale à celle qu'ils ont si généreusement sacrifiée ; ils auraient encore des privations à endurer. Mais Nous désirerions au moins leur assurer le moyen de pourvoir à leurs nécessités les plus urgentes, durant les premières années qui suivent leur conversion, jusqu'à ce qu'ils soient capables de trouver par eux-mêmes les ressources nécessaires pour vivre honorablement.

« Nous désirons, très cher fils, que vous vous concertiez avec vos frères dans l'épiscopat pour l'organisation de cette œuvre, et que vous invitiez tous ceux qui en auront le moyen à se joindre à vous pour mener à bonne fin un projet qui touche au salut de tant d'âmes d'élite.

« Nous connaissons trop bien votre zèle, celui des évêques et du clergé anglais et aussi la générosité de nos fils catholiques d'Angleterre pour douter un moment de l'accueil qui sera fait à cette proposition que notre cœur Nous a dictée.

« Pour vous encourager, très cher fils, et comme gage de notre affection, recevez notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 23 août 1896.

« LÉON XIII, PAPE. »

Cette tendre et paternelle sollicitude du Vicaire de Jésus-Christ trouve une réponse sympathique dans le cœur généreux des évêques catholiques anglais. Nous avons déjà pris ensemble des mesures pour assurer la réalisation des désirs du Saint-Père.

C'est animés des plus profonds sentiments de reconnaissance, de respect et d'affection, que les évêques, les prêtres et les fidèles catholiques d'Angleterre accueilleront ceux « qui vienneut d'une grande tribulation ». Ils partageront leur pain avec ceux qui ont faim. Ils les introduiront auprès des frères très nombreux qui, ayant déjà passé la mer Rouge et le désert, travaillent maintenant dans la Terre promise. Pour des milliers d'amis qu'ils auront laissés derrière eux, les convertis en trouveront des millions prêts à les accompagner pleins de joie sur « la route étroite » qui conduit à la céleste Jérusalem.

La réunion en corps.

En terminant, laissez-moi presser avec toute l'affection dont je suis capable ceux qui désirent pieusement la réunion avec Rome de ne pas temporiser plus longtemps avec la grâce. Imitez la génreuse ardeur des Apôtres : « Il les appela, et ils quittèrent aussitôt leurs filets et leur père et le suivirent. » (Math. IV.) Les personnes qui désirent agir peuvent s'adresser à n'importe quel évêque ou prêtre ou à moi-même, pour se faire instruire et diriger dans cette démarche.

N'attendez pas de réunion en corps. C'est un rêve et un piège du démon. Nous avons tous à nous convertir individuellement. Nous avons tous à apprendre individuellement du Christ à être doux et humbles de cœur. Nous avons tous à porter notre croix à sa suite individuellement, chacun selon la mesure de grâce qui lui est personnelle.

Il n'est pas plus permis aux individus d'attendre une réunion en corps qu'il ne leur est permis d'attendre une conversion en corps. L'obligation de croire et de se soumettre à l'Eglise atteint les individus aussi péremptoirement que les préceptes de l'espérance, de la charité et de la contrition. Et qui peut, en attendant, se promettre à lui-même une continuation de temps et de grâce ? « Travaillez tandis qu'il fait jour ; la nuit vient où personne ne pourra plus travailler. » (Saint Jean, IX.) Mais, d'autre part, personne ne devrait s'offrir pour entrer dans l'Eglise, personne ne devrait y être admis, à moins qu'il n'ait la conviction d'avoir trouvé le Maître divin. Il faut qu'il puisse dire avec l'Apôtre : « Nous avons trouvé le Messie. » (Saint Jean, I, 41.) Des hommes sont entrés dans l'Eglise et à l'heure qu'il est ont reculé ou se sont égarés dans l'infidélité, pour n'avoir pas mis les deux pieds sur cette unique base de la foi et de la religion.

Explications personnelles.

Quelques-uns pourraient maintenant être tentés de me poser cette question : Pourquoi portez-vous un si vif intérêt à ceux

qui sont en dehors de votre Eglise? Pourquoi ne les laissez-vous pas tranquilles? Pourquoi ne vous bornez-vous pas à vos ouailles? A cela je réponds: «Nous sommes les ambassadeurs du Christ et c'est comme si Dieu lui-même vous exhortait par notre bouche.» (II Cor. v, 20.) Nous avons l'ordre de prêcher l'Evangile «à toute créature» et «malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile» (I Cor. ix, 16).

Caritas Dei urget nos. L'amour des âmes rachetées par le Sang très precieux nous presse. C'est par amour pour elles que «le Christ nous a donné le ministère de réconciliation», et maint prêtre parmi nous, mainte religieuse dans son couvent, et maint laïque aussi, peuvent dire avec une parfaite vérité: «Je ressens une grande tristesse et un perpétuel chagrin dans mon cœur. Car je désirerais être anathème pour mes frères, qui sont mes parents selon la chair.» (Rom. ix.)

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne nous lassons jamais et nous ne donnons nulle trève à nos efforts pour rendre au peuple anglais son inappréciable héritage, l'héritage dont il a été dépouillé par la convoitise et l'ambition des souverains, la servilité et la cupidité de l'aristocratie, et la faiblesse des évêques de ce temps-là.

Comme conclusion, je vous adresse un mot personnel, à vous qui êtes mes témoins et mes collaborateurs. Nous ne travaillons pas pour un intérêt humain, mais avec le secours de Dieu et de sa sainte grâce. Mais souvenez-vous qu'il a été dit: «Nul homme ne peut venir à moi si mon Père ne l'attire.» (Joan. vi, 44.) Notre Père céleste est touché par la prière, et par la vue du très précieux sang de son Fils, la prière est meilleure que la controverse, meilleure que l'éloquence. Je suis heureux de vous apprendre qu'une grande association de prières pour l'Angleterre est en voie de se former dans le catholique pays de France. L'œuvre du P. Ignace Spencer est sur le point de renaître sur une grande échelle.

Vous pouvez tous prier. Récitez souvent, récitez chaque jour le *Je vous salue, Marie*, et la prière à notre bienheureuse Dame dont nous aimons à être appelés *la Dot*, la prière que nous a dictée le pape Léon XIII, à la fin de sa lettre *aux Anglais*.

Marie est toute-puissante sur son Fils, et elle ressent encore dans son cœur un amour de mère et de reine envers l'Angleterre. Il est doux de penser que la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel est tombée cette année le jeudi dont il est ques-

tion dans la bulle *Apostolicæ curæ*, et que cette bulle elle-même est datée du jour où nous célébrions tous la fête du très saint Nom de Marie.

Plaçons donc toujours les intérêts de l'Angleterre entre les mains de cette Reine et de cette Mère « qui a vaincu toutes les hérésies ».

La bulle *Apostolicæ curæ* a porté, de l'aveu de la presse anglicane elle-même, le trouble dans l'âme d'un certain nombre de ministres anglicans. Ne va-t-elle pas provoquer un sérieux mouvement de conversion ? Les unionistes le craignent, et ils mènent une campagne furieuse contre le mouvement de conversion qui commence à se dessiner. Après avoir représenté le cardinal Vaughan comme le directeur « d'une agence qui remue le ciel et la terre pour faire un prosélite », le *Church Times* qui est, avec le *Guardian*, le grand organe des partisans de l'union en corps, ajoute :

« Tant que le soi-disant archevêque de Westminster s'est amusé à contrefaire des emblèmes héraldiques et à porter la soutane rouge, le peuple anglais a souri de son bon sourire. Mais a-t-il pris le bon chemin en suggérant au Pape de former une caisse pour sustenter les prêtres anglais qu'il réussirait à pervertir ? Les prêtres anglais sont des *gentlemans*. Ceux-là seuls seraient capables d'accepter un argent aussi effrontément corrupteur qui, avec le respect d'eux-mêmes, auraient perdu le jugement. (1) »

Lord Halifax est à la tête de cette violente campagne.

Voici d'abord sa lettre au *Guardian* :

A l'éditeur du *Guardian* :

Monsieur,

J'ai reçu depuis la publication de la lettre de Léon XIII condamnant les ordres anglicans, un si grand nombre de lettres que je dois demander à ceux qui ont eu la bonté de m'écrire la permission de les remercier dans vos colonnes.

La bulle donne satisfaction aux désirs de ceux qui depuis le commencement ont souhaité de voir nos ordres déclarés inva-

(1) *The Church Times*, n° du 2 octobre.

lides. Ils ont réussi dans les efforts qu'ils ont faits pour assurer leur condamnation ; et en ce qui nous concerne, il n'y a, ce me semble, que trois choses à dire.

Pour moi je ne regrette rien de ce qui a été fait de notre côté. Dieu, dans son temps et à sa manière, comblera nos désirs et mettra tous ceux qui aiment Notre-Seigneur en état de communier aux mêmes autels. En attendant deux choses sont certaines :

1° Il ne peut y avoir aucun espoir de réunion, en ce qui regarde l'Angleterre, excepté sur la base de la reconnaissance de nos ordres.

2° Ceux qui aiment l'Eglise d'Angleterre ne feront que sentir s'accroître leur amour et leur fidélité envers elle, par le mépris qu'on lui a infligé et par la tentative qui a été faite pour nier ses droits à notre obéissance.

On avance, je le remarque, que des membres de l'Eglise d'Angleterre ont demandé des recherches afin de calmer leurs doutes. A ma connaissance cela est absolument faux. Nous n'avons jamais eu de doutes sur la validité de nos ordres. A la vérité ce fut avec joie que j'appris que des recherches sur ce sujet étaient reprises à Rome, car j'ai toujours pensé et je pense encore que si l'Eglise romaine avait pu être amenée à rendre justice à l'Eglise d'Angleterre sur ce point, un grand obstacle à la réunion eût été écarté : mais elle en a agi autrement, et nous ne pouvons que déplorer le nouvel obstacle qui a été interposé entre ceux qui, si des conseils plus sages eussent prévalu, auraient pu être unis.

Il y a des victoires qui sont plus désastreuses que des défaites, et je serais surpris si, en fin de compte, les théologiens romains ne se trouvaient pas obligés de rejeter par leurs explications les déclarations actuelles de Léon XIII comme ils rejettent maintenant les parties de la bulle d'Eugène IV adressée aux Arméniens qui traitent le même sujet.

Le 28 septembre 1896.

HALIFAX.

Lord Halifax n'a pas jugé que cela pût suffire. Le 5 octobre, les membres de l'*English Church Union*, dont il est le président, étaient réunis, un certain nombre du moins, à Shrewsbury. Il leur a adressé un discours qui va plus directement à son but. A son avis, on pourrait bien dire

un jour de Léon XIII « qu'ayant commencé à bâtir, il ne fut pas capable d'achever ». Il ose affirmer que la bulle *Apostolicæ curæ* lui a été inspirée non par le souci de la vérité, mais par des intrigues et des calculs humains. « Les préparatifs faits pour la moisson de convertis qu'on espère comme une conséquence de la bulle parlent d'eux-mêmes. *The preparation made for the expected harvest of converts in conséquence of the Bull speak for themselves.* Un rire général d'approbation a accueilli ces paroles spirituelles et délicates du noble lord. Voici quelques-uns des passages les plus significatifs de sa harangue.

« Relativement à nos dispositions à l'égard de l'Eglise de Rome, il est absolument inutile d'espérer que l'Eglise d'Angleterre acceptera l'idée de la papauté telle que nous avons été accoutumés à nous la voir présenter. Mais nous ne pourrions hésiter à admettre ce qui nous serait démontré comme étant d'accord avec la volonté de Notre-Seigneur et l'enseignement de la primitive Eglise. C'est dans cet esprit que nous ferions bon accueil à toutes les facilités qui nous seraient données d'avoir des conférences amicales qui tendraient à établir une meilleure entente entre nous, en prenant pour base la règle de saint Augustin : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*..... Quant à ce fait que les ultra-protestants et la presse partagent les idées du cardinal Vaughan sur l'Eglise d'Angleterre, il n'y a rien là qui accroisse nos anxiétés, comme le cardinal semble se l'imaginer..... Affirmer que nos sacrements sont vains c'est rendre complice d'un mensonge Celui qui est la vérité elle-même... C'eût été un grand bonheur si Rome avait rendu justice à l'Eglise d'Angleterre. Cela n'eût pas seulement écarté un grand obstacle à la réunion, mais cela eût incliné les esprits de tous à écouter les explications qui eussent pu préparer les voies à la paix...

« Dans le temps et dans le lieu convenable, l'épiscopat anglais répliquera, je n'en doute pas, à la lettre *Apostolicæ curæ*, et quand il le fera l'encyclique *Satis cognitum* lui fournira sa réponse et la justification. Si l'encyclique revendique pour le pape tous les droits accordés à saint Pierre, elle revendique également pour l'épiscopat tous les droits conférés aux apôtres. Saint Paul, dans une question qu'il considérait comme vitale,

résista à saint Pierre, et les évêques en communion avec Cantorbéry peuvent citer son exemple et répondre au successeur de Pierre que, dans une question où il « ne marche pas loyalement selon la vérité de l'Evangile » eux aussi lui résisteront en face et sauront défendre les droits des Eglises confiées à leur garde par le grand Chef de l'Eglise. »

Ce sont là de bien tristes documents. Inutile de les réfuter. Mais il fallait bien les citer pour faire connaître, d'une manière authentique et absolument exacte, l'état d'esprit du groupe d'unionistes, peu nombreux mais fort remuant, dirigé par lord Halifax, et aussi pour que chacun puisse juger pas soi-même où en est la campagne de l'union en corps.

L'union en corps sera encore mise en avant. Elle est condamnée par l'opinion publique; mais il n'importe. Après l'encyclique *Satis cognitum* et la bulle *Apostolicæ curæ* tous les catholiques anglais et la très grande majorité des anglicans, c'est-à-dire tous les Anglais sauf, comme l'a très bien dit le cardinal Vaughan, « une minorité extrêmement petite », regardent ce projet de l'union en corps non plus seulement comme une utopie, mais comme une utopie qui ne peut plus s'expliquer par l'enthousiasme ni s'appuyer sur la moindre apparence de raison. Lord Halifax nous déclare que ce n'est pas là ce qui les inquiète, lui et les siens.

Ce qui les inquiète ce n'est pas la raison non plus, elle est évidemment contre eux. Leurs compatriotes, les anglicans aussi bien que les catholiques, leur disent : Il est absolument vain d'espérer que l'Eglise catholique présentera un jour la papauté autrement qu'elles l'a présentée dans le concile du Vatican. Vous le savez aussi bien que nous. D'un autre côté il est absolument vain, vous le déclarez bien haut et avec raison, d'espérer que l'Angleterre acceptera la papauté ainsi présentée. Par conséquent il est absolument vain d'espérer l'union en corps. Les unionistes laissent dire ces « pessimistes » comme ils les appellent, et ils continuent leur campagne.

Le parti unioniste avait déclaré nettement par l'organe de Lord Halifax, dans son fameux discours de Bristol, qu'une des conditions essentielles pour l'union, était que l'Eglise catholique reconnût l'Eglise anglicane comme faisant partie de l'Eglise de Notre-Seigneur, et comme n'étant ni hérétique ni schismatique, et que sans cela il n'y avait aucune union à espérer. L'Eglise catholique a répondu par l'organe de Léon XIII, dans l'encyclique *Satis cognitum*, que l'Eglise anglicane est hérétique et schismatiqne, et qu'elle ne fait pas partie de l'Eglise de Notre-Seigneur.

Les unionistes, réunis à Londres à la fin de juillet « afin de discuter quelle est la portée réelle de la récente encyclique », dit le *Guardian*, décidèrent que, malgré ces déclarations, la campagne de l'union serait continuée. Mais par exemple ils déclarèrent nettement que, si les ordinations anglicanes étaient condamnées, cette fois ce serait la fin. Lord Halifax l'avait déjà déclaré en plusieurs circonstances, notamment dans son discours à l'*English Church union*, le 20 avril, à Londres. Le Saint-Siège a répondu : « Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines, entièrement nulles. »

Après cette décision comme auparavant, les unionistes continuent leur campagne.

Ils se révoltent contre ces déclarations et cette décision et ils poussent l'Eglise anglicane tout entière à se révolter avec eux et à les aider à combattre énergiquement les enseignements et l'autorité de l'Eglise catholique. Mais ils n'en poursuivront pas moins la réalisation de leur projet d'union en corps de l'Eglise anglicane tout entière à l'Eglise catholique. Ils n'aspirent maintenant comme auparavant qu'à trouver des catholiques, des prêtres catholiques surtout, qui veuillent bien consentir à échanger des explications avec eux, à se prêter à des conférences amicales en vue d'amener l'union en corps. Ne pouvant les rencontrer en Angleterre, ils continueront à les chercher en France.

Ils continueront également, s'ils le peuvent, à se ménager des relations avec le Saint-Siège, à lui faire concevoir des espérances, à l'entretenir, à traiter avec lui des moyens les plus propres à procurer l'union. Si Léon XIII met fin à ces relations, ils n'en seront nullement découragés. Cette éventualité est prévue, et les partisans de l'union sont préparés à ne point s'en laisser abattre. Que feraient-ils alors ? Ils attendraient avec confiance un pape *capable* et *indépendant*. Ils représentent Léon XIII comme incapable d'agir par lui-même, de résister aux intrigues et de briser ses entraves. Pauvre pape ! « Mais, dit le *Church Times*, nos regards se portent vers le jour où un pape se lèvera avec une force de volonté assez grande pour s'affirmer lui-même et briser les liens qui l'entravent. Un tel pape saisira une occasion dorée qui l'attend pour réunir les parties disséminées de la chrétienté, non sous la suprématie absolue du Siège de Rome, mais dans la paix solide d'une confédération puissante reconnaissant sa primatie (1). »

Une confédération d'Eglises reconnaissant, non la suprématie, mais une simple primatie d'honneur à laquelle pourrait s'ajouter une certaine autorité directive, tel est, quel que soit le langage qu'ils emploient, et bien que parfois ils s'en défendent et feignent d'être disposés à aller plus loin, le but réel que poursuivent les ritualistes. Ce but ils ne peuvent cesser de le poursuivre sans se déjuger, se donner tort à eux-mêmes, nier leurs principes, reconnaître que le ritualisme n'a pas de raison d'être, que leur position est fausse et insoutenable, et qu'ils doivent rétrograder jusqu'au vieux protestantisme d'il y a cent ans, ou avancer jusqu'au catholicisme. Ils ne veulent faire ni l'un ni l'autre. C'est dans une position intermédiaire qu'ils entendent rester eux-mêmes et retenir les autres. A ceux que l'état d'isolement de l'Eglise de l'Angleterre inquiète ils disent : ce n'est qu'un état provisoire auquel des raisons graves commandent de se résigner. Il cessera dès que

(1) *The Church Times* (nº du 10 juillet).

l'union à l'Eglise catholique sera faite. Elle se fera. Nous y travaillons.

Un de leurs principes fondamentaux, qu'ils ont eu soin de consigner dans le manuel bien connu qui est comme le catéchisme des ritualistes, est celui-ci : « Notre devoir est de posséder un esprit désireux de la réunion, et d'entretenir cet esprit par une ardente prière, et de toutes manières, en paroles et en sentiments, de telle sorte que nous soyons toujours prêts pour la réunion, quand le chemin nous en sera ouvert. (1) »

C'est de ce principe qu'est sortie la campagne de l'union en corps. C'est de ce principe que sortira nécessairement, quoi qu'il arrive, sa continuation. Tant que ce principe ne sera pas effacé du catéchisme ritualiste — et il ne peut pas l'être — la campagne de l'union en corps, que les ritualistes croient à son succès ou qu'ils n'y croient pas, continuera à faire partie de leur religion.

On voit maintenant dans quel sens il est vrai de dire que la campagne de l'union en corps est terminée, et dans quel sens on peut affirmer qu'elle continue. Elle est terminée en ce sens que dans la conviction de tous, et probablement sans en excepter les unionistes eux-mêmes, il est désormais visible qu'elle n'a aucune chance de succès. Elle continue en ce sens que, malgré tout, un certain nombre de ritualistes ne cesseront de mettre en avant, avec plus ou moins d'insistance, le projet d'union en corps.

(1) *The Catholic religion* by Rev. Staley (7e édit., p. 65).

P. Ragey,
mariste.

PHYSIONOMIE DE POÈTE MYSTIQUE

BIANCO DE SIENNE

Salisco con gran canto
Sopra l'uman sentore.
BIANCO, 22e laude.

Il est vif l'attrait qu'exercent « les mystiques et les saints poètes de l'extase et de la vie intérieure, âmes ardentes e douces, qui surent dépouiller les conditions terrestres d l'humanité » (1). Sans doute, à vouloir les atteindre or courrait des risques. « O vous, pourraient-ils dire avec l chantre de la *Divina Commedia*, qui, sur une frêle barque désirez suivre mon navire qui vogue en chantant, rebroussez chemin vers vos rives, ne vous hasardez pas su l'Océan, car peut-être, me perdant de vue, vous vous égareriez ». Mais nous avons la ressource, quand « nous lançons sur la haute mer notre nacelle, d'observer, avant s disparition, le sillage qu'ils laissent derrière eux » (2); incapables d'aborder aux régions mystérieuses où Dieu le accueille, nous les accompagnons du regard, et les parfums de la terre à laquelle ils touchent viennent jusqu'à nous.

(1) E. Gebhart, *De l'Italie*, Paris, 1876, p. 48-9.
(2) Dante, *Parad.*, II, 1-6, 15-7.



Observons le sillage d'un de ces *conquistadors* de la poésie mystique, le jésuate Bianco (1).

* * *

Bianco, fils de Santi, né à Anciolina de Val d'Arno, est ordinairement désigné sous le nom de Bianco de Sienne, parce que, dès ses jeunes années, il habita cette ville.

C'était à l'aurore de l'ordre des Jésuates. Jean Colombini, l'âpre négociant, soudain transformé, avait mis au service de Dieu l'ardeur qu'il dépensait à accumuler des richesses. Son exemple avait été fécond. Des disciples s'étaient groupés autour de lui, et alors avait commencé l'idylle sainte qui se déroula dans la verte Toscane et qui rappelle, avec des nuances qui lui gardent un cachet propre, les jours de François d'Assise. Les Petits Pauvres du Christ, *Poverelli di Cristo*, renonçant à leurs aises, s'abîmant dans l'humilité, allaient, dans la joie de l'âme, des couronnes d'olivier sur la tête et des branches à la main, par les cités et les villages, suivant que les poussait le souffle d'en haut. Le long de la route, ils chantaient des cantiques, de jolies et pieuses *laudes* embaumées de paroles d'amour; peinés de « la mort du nom de Jésus » (2), décidés à arracher au sépulcre le doux enseveli, ils marchaient en répé-

(1) Les principales sources sont les *Laudi spirituali del Bianco da Siena povero gesuato del secolo XIV, codice inedito,* Lucques, 1851, in-8; et, pour la vie de Bianco, la réédition de *La vita del beato Giovanni Colombini da Siena e di alcuni fratri Gesuati*, composta per Feo Belcari, *testo di lingua*, Palerme, 1818, p. 65-6, 80, 118-24 (reproduit à peu près tel quel dans l'*Historia degli huomini illustri per santità di vita e per nobiltà di sangue che furono Giesuati* del R. P. F. Paolo Morigi, Venise, 1604, p. 71-2, 86-7, 129-34) : Belcari, qui acheva son ouvrage en 1449, fut, ou peu s'en faut, un contemporain de Bianco.

Sur l'ordre des Jésuates et sur le milieu dans lequel vécut Bianco voir (outre Belcari) *Le bienheureux Colombini, Histoire d'un toscan au XIVe siècle*, 3e éd., Paris, 1893, par Mme la comtesse de Rambuteau, — et l'*Université catholique*, no du 15 septembre 1895, p. 66-87.

(2) L'expression est de Colombini.

tant des milliers et des milliers de fois : « Vive Jésus » (1); puis, au milieu des places publiques, sous les arbres, au bord des ruisseaux, sur la pente des collines, n'importe où, ils s'arrêtaient, ils apprenaient aux foules à redire le nom du Sauveur des hommes et leur prêchaient la pénitence.

Comme autrefois Colombini, Bianco appartenait à l'art de la laine *(arte della lana)*, et il est possible que cette communauté de profession les eût rapprochés. Entre eux, l'amour divin fut un trait d'union meilleur.

A maintes reprises, raconte Feo Belcari, Bianco avait prié le bienheureux Jean de l'accepter dans sa compagnie ; mais celui-ci, craignant que ce très beau et délicat garçon, *bellissimo e delicato garzone*, ne pût soutenir la rudesse de leur règle, ne voulait pas l'admettre. Or, Bianco sut que le fervent Colombini, avec la majeure partie de sa *brigade* (2), allait à Viterbe. Il gagna le devant, et, arrivé à une auberge à trois milles de Sienne, se mit à les attendre et de ses deniers leur fit préparer un repas. Et, quand le dévot Colombini et sa suite passèrent par le chemin, Bianco se présenta à leur rencontre et s'adressa à eux affectueusement avec tant d'humilité que, pour condescendre à son désir charitable, ils s'arrêtèrent et mangèrent. Et, quand les Pauvres du Christ furent quelque peu confortés, Bianco tomba à genoux et supplia le bienheureux de le recevoir, par amour du Christ. Le très doux Colombini, considérant son saint et ferme propos et le grand

(1) *E viva el santo nome di Jesu !*
Viva il santo nome benedetto,

dira Bianco, 8e laude.

(2) C'est ainsi que s'appelaient Colombini et ses disciples. Ce nom restera cher à Bianco.

Col tuo Signore sta, non ti partire,
A più poter con lui brigati unire,

dit-il dans la 6e laude ; et, dans la 90e, il demande d'être reçu par le Christ,

Ed esso mi riceva
Fra la suo piccola brigatella
Che nel mondo milizia
Ma poi in ciel triunferà ella.

honneur que par charité il leur avait fait, l'agréa dans sa congrégation; et lui, partant de là, chemina avec eux.

Le reste du voyage, les naïves marques de tendresse données par les Jésuates à Urbain V qui ramenait la Papauté à Rome, la sympathie dont les gratifia le pontife, ne sont pas de notre sujet.

Voir le vicaire du Christ est un événement qui compte dans la vie d'un vrai chrétien. Ne seraient-elles pas un écho de l'impression produite sur notre poète par le pape, ces strophes, peut-être contemporaines du grand schisme?

O vous tous, les aimants, qui désirez être avec le Christ, conformez-vous donc à la sainte Eglise, et ne jugez pas le souverain prêtre si vous ne voulez pas sortir de la splendeur.

Celui-là s'éloigne de la splendeur qui s'écarte de la sainte Eglise et accoste les sectes; qui fait cela en est puni, car il encourt la damnation parce qu'il condamne le pasteur suprême.

Le pasteur que Dieu en terre a laissé ne doit être jugé par personne, si ce n'est par le Christ.

A quelques jours d'intervalle, Colombini s'endormait du suprême sommeil des justes (31 juillet 1367); le 26 juillet, il avait dicté son testament, et Bianco l'avait signé en qualité de témoin.

L'existence de Bianco de Sienne flotte, sans autres points de repère chronologiques, entre la fin du XIVe siècle et la première moitié du *quatrocento*. De quelques-uns seulement de ses faits et gestes le souvenir nous est parvenu; c'est peu, mais ce peu est exquis.

Les Jésuates avaient une maison à Città di Castello. C'est là qu'il livra bataille aux ennemis de son âme et, ayant résolu d'être tout à Dieu, n'eut souci que d'entretenir de saintes pensées, de méditer les souffrances du Christ et de pleurer ses fautes.

Avait-il beaucoup à expier et à demander pardon? A l'entendre, oui. Il parle de « son très doux Amour tardivement aimé », de « l'infinité de ses graves péchés, du monde, de la chair et du démon que, dolent, il a, hélas! toujours suivis ». Mais ces paroles doivent-elles être prises à la

lettre? Les saints — et, bien qu'il ne soit pas canonisé Bianco est de leur famille — souffrent plus d'un léger manquement que le vulgaire de crimes énormes. On a peine à croire que Bianco ait été jadis le pécheur qu'il s'accuse d'avoir été, quand on le voit gémir, lui le religieux d'une ferveur séraphique, sur les journées « qu'il perd, disant comme le corbeau : *demain* (1) et ne commençant jamais à aimer le Seigneur », sur ses péchés « indicibles » qui le rendent ennemi mortel de Dieu et de soi-même, *a Dio ed a me mortal nimico.*

En tout cas, ses aveux ont ceci d'intéressant qu'ils signalent les côtés faibles par où il eut à se défendre : « la vanité, la superbe et l'avarice » l'assaillirent, la vanité, ce péché mignon des écrivains — n'oublions pas que Bianco était poète —, l'orgueil, *la superbia grande del cuor mio,* dit-il, et l'avarice, dangereuse pour l'ancien membre de la riche corporation de la laine. Il arriva aussi à Bianco de se lasser de la prière et de la lecture spirituelle; empruntant le langage du Psalmiste, il conjurait Dieu de « ne pas le reprendre dans sa fureur et de ne pas le corriger avec courroux, mais, ajoutait-il, avec bénignité et amour; toujours prier et lire m'est impossible à cause de ma fragilité et de mon ignorance ».

Ce fut, en effet, avec bénignité et amour que Dieu le traita; loin de le châtier sévèrement, il le combla de consolations.

A l'instar de Colombini, quelques Jésuates furent entourés, par moments, d'une sorte d'auréole lumineuse; Bianco fut du nombre des privilégiés. Son très aimé Jésus, rapporte Belcari, venait à lui, l'environnant de resplendissante lumière et l'emplissant de douceur : plus d'une fois, ne pouvant soutenir l'impétuosité de tant de joie, Bianco pensa mourir d'amour.

Selon la coutume de la congrégation, il était allé, avec Nanni de Terranuova, sanctifier le carême du Saint-

(1) Les écrivains ecclésiastiques du moyen âge comparent volontiers le pécheur qui renvoie au lendemain (*cras, cras*) sa conversion au corbeau qui croasse.

Esprit (1) dans la solitude. Les deux Jésuates avaient trouvé une abbaye abandonnée; ils avaient décidé que l'un irait vers le levant, l'autre vers le couchant; et que, à midi, ils reviendraient à l'abbaye et y prendraient leur réfection de pain et d'eau, pour retourner ensuite à leurs pieux exercices, avec la bénédiction de Dieu. Un jour, entre autres, Bianco revenait en chantant une laude fraîchement composée qui débute par ces mots : *L'âme désireuse d'aimer Dieu seul devient la loyale épouse de son doux Fils* (2). Et, pendant qu'il chantait, une très grande et très éclatante splendeur rayonnait de sa face, ce qui semblait une chose de paradis, *pareva una cosa di paradiso.*

Ici donc, nous sommes en plein surnaturel. Bianco fut de ces âmes auxquelles Dieu adresse un langage qu'elles ne peuvent redire, *arcana verba quæ non licet homini loqui,* et qu'il favorise de dons extraordinaires. Pas un de nous qui, à certaines heures, n'en ait eu au moins un pressentiment fugitif; mais ce que nous en soupçonnons n'est rien au regard de la réalité.

Il advint qu'un adolescent, nommé Antonio, prit l'habit des Jésuates. Disciple de Bianco, il fut pour lui le plus dévoué et le plus affectueux des aides. Fréquemment le serviteur de Dieu, entendant à l'église quelque notable sentence de l'office divin, tombait à terre par suite de l'excès de joie qui l'inondait. Antonio, qui était fort, le prenait sur ses épaules, le ramenait et veillait sur lui. Souvent Bianco restait deux ou trois jours hors de lui-même, sans manger; quand il revenait à soi, il paraissait un chérubin, *pareva un cherubino di paradiso,* et il disait des choses si hautes de la Divinité et de l'état de perfection que c'était merveille de l'ouïr (3).

La renommée de l'homme de Dieu lui conduisit un adolescent qu'il accepta pour disciple, sur ses instances et sur sa promesse de renoncer à sa volonté propre. Le nouveau

(1) C'était un jeûne préparatoire à la fête de la Pentecôte.
(2) Elle a été traduite par Mme de Rambuteau, *op. cit.*, p. 323-4.
(3) Ce dernier détail ne se trouve pas dans Belcari, mais seulement dans Morigi, *op. cit.*, p. 130.

jésuate possédait les deux ailes qui élèvent aux cimes : il était pur et simple (1), *era di pura e semplice natura*. On connaît l'admiration de saint François d'Assise pour la simplicité de Frère Junipère et le jeu de mots qu'elle lui inspira : « Plût au ciel que nous eussions une vaste forêt de semblables genièvres, *juniperi* » ! Bianco n'apprécia pas moins le novice, et résolut de tirer parti des ressources de cette excellente nature. Les progrès furent rapides.

Un jour que son maître lui avait donné ordre d'aller chercher du bois et de l'apporter sans prononcer une parole, le disciple était parti, avait chargé le bois sur ses ânes et revenait au couvent, quand les employés de la douane s'enquirent du lieu où il menait le fardeau. Bianco avait prescrit le silence ; le silence fut gardé. Furieux, les douaniers se saisirent des ânes, les attachèrent, disant : « Nous ne te les rendrons pas que tu n'aies répondu ». Il se taisait encore. « Ne serait-ce pas un sourd-muet ? dit un des douaniers. — C'est ce que je vais savoir », répliqua l'autre, et, s'armant d'un bâton, il rouait de coups le jésuate et lui demandait : « Les sens-tu » ? Humble et doux, le religieux ne sortait pas de son mutisme. Cependant, Bianco s'apercevant que passait l'heure du retour et craignant qu'il ne fût arrivé malheur, alla au devant de lui : « Que fais-tu là ? dit-il, dès qu'il le découvrit. — J'attends, répondit le frère, dont la bouche était enfin déliée, qu'on me rende les bêtes. — Tu n'es donc ni sourd ni muet », reprit le douanier. Tout s'expliqua ; les douaniers firent des excuses, Bianco sourit et rentra au monastère avec « ce vrai fils d'obéissance ».

Le disciple manifestait à Bianco ses pensées, ses intentions, ses œuvres ; il n'avait garde de rien cacher, persuadé que son âme était pour lui comme un livre ouvert. Une fois, il se confessait et ne savait que dire, parce que sa conscience ne lui adressait pas de reproches. Comme le prêtre l'invita à raconter ses fautes, il se mit à pleurer et à répon-

(1) *Pour t'élever de terre, homme, il te faut deux ailes,*
La pureté de cœur et la simplicité,
Corneille, trad. de l'*Imitation*, l. IV, c. 4.

dre : « Demandez-les à mon père et maître, car il les sait mieux que moi. — Soit, mais expose-les moi d'abord, puis je verrai qui les sait mieux de toi ou de lui, quoique personne ne les sache mieux que toi. — Non, mon père les sait mieux que moi : Dieu lui révèle ce que je fais ; rien n'est si secret qu'il ne le connaisse ».

Le fils n'aurait pas eu l'idée de se mettre au lit sans avoir reçu la bénédiction paternelle. Un soir, brisé de fatigue, il vint, selon l'usage, pour être béni. Trois heures durant il épia, mais en vain, le réveil de Bianco. A minuit, un des frères qui l'aperçut l'engagea à se retirer. « Ne vois-tu pas qu'il dort, lui dit-il, et que tu es las ? Va, repose-toi, il sera bien content. — Je ne me reposerai que quand il aura daigné me bénir. » Les paroles étant inutiles, le frère prit le novice par le bras, mais, bien qu'il tirât de son mieux, ne réussit pas à le mouvoir. Il appela un compagnon, et de force on entraîna le récalcitrant hors de la cellule. Lui, tout en pleurs, réussit à leur échapper, retourna auprès de Bianco, et attendit jusqu'à son lever. Il lui dit alors sa coulpe, accusant non les autres mais lui seul, de ce qu'il était parti sans bénédiction. Bianco, qui avait tout entendu — il avait simulé le sommeil pour lui fournir l'occasion d'un mérite — ravi de cette ingénuité affectueuse, l'embrassa « avec un très doux amour », rapporte son historien, lequel ajoute que le maître fut constamment joyeux et consolé des vertus du disciple.

Cette fleur aimée s'épanouit de si prompte façon que — pour employer le gracieux langage d'un poète provençal — un ange, en passant, voulut bientôt la cueillir et l'emporter au paradis (1).

Bianco, libéré de son magistère spirituel, entreprit la visite des maisons de son ordre.

(1) *Qu'un vènt doù ceù caresse aquelo flour amado...*
Que s'escounde, e s'assouste, e crèisse, e s'espandigue ;
Pièi qu'un ange, en passant, la sènte e la culigue
E que l'adugue au paradis,
a dit Roumanille, *Lis Oubreto en vers*, nouv. édit., Avignon, 189[illegible] p. 66.

Comme il traversait Anghiari, il demanda à parler au seigneur du lieu, Maggio de Pietramala. C'était un scélérat de la pire espèce, coupable d'homicide. « Quel démon es-tu, toi qui viens à moi? dit-il à Bianco en le recevant. — Je suis un démon qui viens voir un fils de Lucifer plus démon que moi ». Pendant que Bianco tenait ce discours, un domestique le tirait par son manteau et le pressait de fuir; mais messire Maggio, brusquement saisi d'effroi, sollicita le jésuate, d'une voix craintive, de prier pour lui et lui offrit une aumône. « L'aumône que je veux, s'écria Bianco, c'est que tu te repentes de tes péchés et que, par la confession et les œuvres chrétiennes, tu te rapproches de Dieu, afin qu'il te fasse miséricorde » (1). Et là dessus il s'en alla. Et, sur l'aveu de son compagnon de route qu'il avait eu grand peur : « Moi, dit Bianco, jamais je ne fus plus tranquille ».

Ne voilà-t-il pas un admirable spectacle, ce *frate* au froc de laine blanche, au visage émacié par les austérités, aux yeux qui souventes fois s'entrouvrirent dans l'extase et où luit je ne sais quelle flamme vengeresse, et d'autre part ce seigneur aux passions fougueuses, habitué à tuer, qui entend stigmatiser son indigne conduite et qui, bouleversé, frissonnant, balbutie une supplication avec l'air de quelqu'un qui a entrevu la justice de Dieu prête à sévir?

Chemin faisant, Bianco parvint à Santa Maria della Sambuca. Une nuit, il se leva avant les autres — c'était sa coutume — et se mit en oraison; puis, il allait lire la théologie mystique, lorsque le diable lui apparut sous la forme d'un ermite de haute taille. « Qui es-tu et que cherches-tu ? demanda le jésuate. — Je cherche à te détourner de cette lecture. — Retire-toi, esprit malin, répliqua vivement Bianco; je lirai ce livre malgré toi, parce qu'il me parle de mon très doux Amour, dont je veux m'emplir autant que j'en puis porter. *Io leggerò questo libro al tuo dispetto, perocchè parla del mio dolcissimo Amore, del quale mi voglio empire quanto ne posso portare* ».

(1) Cette réponse, qui se lit dans Morigi, *op. cit.*, p. 133, est absente du récit de Belcari.

Bianco mourut à Venise (1).

En sus de ces renseignements que fournissent les historiens des Jésuates, pour reconstituer la physionomie morale de Bianco de Sienne nous avons ses *Laudes*.

Nul ne fut moins *auteur* que lui, aussi dégagé des vanités de la littérature ; en lui, aucune trace de la dualité de l'homme et de l'écrivain. Ses chants, ce sont les prières qui s'exhalent de son âme, les désirs qui l'embrasent, les sentiments qui le transportent, c'est sa vie racontée au jour le jour. Consultons-les.

*
* *

Dans cette Toscane où la poésie fleurit sur toutes les bouches, il n'est pas surprenant qu'un ordre religieux se soit rencontré pour y voir une aide dans l'œuvre du salut personnel et un moyen d'apostolat. Ainsi l'entendirent les Jésuates. Bianco fut leur poète, non point l'unique — ils sont rares les Pauvres du Christ qui n'aient rimé peu ou prou — mais le meilleur.

Songeant à ce qu'est Dieu, il se désole de n'avoir, pour le célébrer, que d'inutiles louanges, et il inclinerait à se taire. « Seigneur, dit-il, je crois louer ton rayon et mon éloge est un blâme, une vilenie,

El mio laudar ti sì è villania ».

(1) Morigi, *op. cit.*, p. 134, dit que Bianco mourut en 1442 et fut enterré à Santa Maria della Carità. L'éditeur des *Laudes* de Bianco, Telesforo Bini, rejette, p. 9-10, cette date comme dénuée de fondement, parce que : 1° Bianco, ayant dû avoir environ vingt-cinq ans au moment de son entrée chez les Jésuates, en 1367, serait mort centenaire s'il avait vécu jusqu'en 1442, ce qui est peu probable ; 2° les inscriptions tombales de Santa Maria della Carità n'ont gardé aucun souvenir de Bianco ; 3° — et ceci est la meilleure raison — parce qu'on ne voit pas pourquoi un jésuate, mort à Venise, aurait été enseveli hors de son couvent.

Puisque nous en sommes à Morigi, citons les deux derniers vers du sizain qu'il publie en l'honneur de Bianco, *ibid.* :

Insignis forma puro qui nomine Blancus
Cœlicolas inter candida gemma nitet.

Mais chanter n'est-ce pas, après tout, la manière la moins imparfaite de s'entretenir de Dieu et avec Dieu, et les chants ne sont-ils pas dus « à l'abondante largesse divine », et, dès lors, ne sont-ils pas « beaux » et « très beaux »?

Il chante donc, « jubilant avec grande fête », il chante continuellement et ne cessera pas de chanter,

Canto e cantarò sempre laude d'amore,

et ce qu'il rêve c'est de chanter dans le ciel, car le ciel n'est que « saintes harmonies » et « joli chant », le ciel c'est chant et danse et rire joyeux qui ne finissent pas,

El canto, el ballo, el gioioso ridere
In essa già mai non deggia finire.

Et dans ses chants que met-il ?

Toute personnalité s'affirme par son langage, par des mots familiers qui, sans qu'elle s'en aperçoive, à chaque instant reviennent sur les lèvres ou se présentent sous la plume. Voulez-vous savoir ce qu'elle vaut, quel est le cours de ses pensées, quelle la dominante de son esprit, étudiez sa parole. Lisez, par exemple, quelques versets de saint Jean et un chapitre quelconque de saint Paul et vous serez fixé sur les dissemblances de ces deux apôtres du même Christ.

Voici quelques-uns des termes que Bianco affectionne : splendeur, grâce, douceur, joie, amour.

Ce qui est clair, lumineux, rayonnant, le charme; il adore « les splendeurs amoureuses » de la Divinité.

L'amour n'est pas seulement « splendide », il est « gracieux », « gracieux » est Notre-Seigneur, « gracieuse » la sainte Vierge, « gracieux » leurs visages, « gracieux » leurs dons.

Plus encore Marie est « douce », « très douce »; Jésus est « doux », c'est le *dolce mamolello*, le doux petit Enfant de la crèche, le « très doux Agneau », l' « Agnelet gentil », le « Roi bénin », le « très doux Larron qui vole les âmes », le Seigneur « courtois » qui « se donne en nourriture de douceur », le « très doux Sire », le « doux Amour qui plaît, » dont les « douces chaînes » sont « plus douces qu'on ne saurait le penser », qui appelle « doucement » les « cœurs

doux » et leur réserve le ciel, c'est-à-dire « la souveraine douceur ».

« Rien ne glorifie Dieu autant que la joie, a écrit le P. Faber. Il n'y a pas d'adoration là où il n'y a pas de joie. Un homme mélancolique ne pourra jamais être autre chose qu'un convalescent dans la maison de Dieu. Dieu devra plutôt le servir en qualité d'infirmier que lui ne servira Dieu » (1). La possession de la joie tel est peut-être le plus accentué des traits caractéristiques de l'ordre des Jésuates. Bianco est le poète de la joie. Les synonymes multiples qui expriment la joie, *allegrezza*, *gaudio*, *gaiezza*, *giocondità*, *gioja*, *giubilazione*, *giulività*, *godimento*, *godoviglia*, *letizia*, s'accumulent dans ses vers. La sainte Vierge est « Celle qui se réjouit à la droite de Dieu », la « reine joyeuse », la « dame joyeuse », « joyeuse plus que toute autre »; Dieu est la joie suprême, *el sommo gaudeare*, qui « répond allégrement » à qui lui parle; Jésus est le « joyeux Bambin », venu en ce monde « pour rendre chacun joyeux »; l'âme fidèle c'est « la joyeuse », c'est l'âme faite joie, *gaudio son fatta*, la tristesse lui est impossible,

Tanto tu se' giuliva
Che nulla cosa ti può dar tristizia,

sa crainte est « gaie et lui donne une joie infinie » : cette joie « nul ne pourra la lui ravir », car « on dort en sécurité quand on se confie à l'amour ».

Des quatre-vingt-douze laudes de Bianco, il en est quarante et une dont l'amour est le sujet unique, et les autres sont pleines de lui.

Ne nous en étonnons pas. Si « l'allégresse que donne l'amour est inexprimable », si « le papier est impuissant à la raconter », si « plus on la goûte et moins on réussit à en parler », il n'est pas moins vrai que n'en rien dire est impossible, et que le besoin s'impose de ces tentatives, toujours avortées, sans trêve reprises.

Le cœur, clos vers la terre, « entr'ouvert vers le ciel », a

(1) W. Faber, *Bethléem*, trad. franç., 5e éd., Paris, 1883, t. I, p. 250, 251, 279.

entrevu la beauté divine. Ç'a été fait ; il a été irrévocablement à « l'Amour éternel qui fait joyeux ceux qui l'aiment ». Voyez l'ardeur des sentiments à travers les pauvretés d'une traduction qui gâte forcément ce qu'elle touche, mais qui ne saurait flétrir toute la grâce de cette douce poésie siennoise.

Celui que l'âme et le cœur sentent je ne le puis plus céler ; aussi le dis-je à tout le monde, car je ne puis faire autrement. L'amour me fait gémir d'un gémissement énamouré. Pour la joie et la peine que je sens, pleurant et chantant, je soupire.

En soupirant, mon cœur m'enflamme d'un plus ardent désir; l'âme et l'amour montent à Celui qui aime mon cœur ; tant d'amour me liquéfie que je ne sais plus que me dire, sinon que je me meurs d'amour si je n'ai pas Celui que je demande.

Si je n'ai pas Celui que l'amour m'a promis avec certitude, mon cœur ne désire rien autre que la mort dans ses désirs. J'ai tellement vécu dans l'espérance de combler mon désir que, si je ne l'ai pas, j'espère mourir d'amour en aimant.

En aimant, je pense mourir de l'amour de Celui que j'aime, et, s'il ne veut pas m'entendre, je me plains à l'Amour. Avec quelle ardeur je le désire personne ne le sait que l'Amour pour lequel, à toute heure, en gémissant je me consume.

Consumé d'amour, j'appelle la mort : jour et nuit, à toute heure, je demande qu'elle m'ouvre les portes, puisque je suis réduit à un tel état que je ne puis trouver un lieu de repos. Que le feu d'amour me dévore, et j'aurai satisfait à la sentence d'exil.

Si le Dieu Amour se dérobe, il faut entendre les cris de l'abandonné.

Mon âme s'est égarée loin du Christ. Dolente est ma vie. Tout en pleurant je cherche mon Jésus.

En cherchant mon Jésus je m'en vais pleurant. Si je ne puis le trouver, je ne veux plus vivre. Avec de douloureux soupirs je vais partout le demandant. Pour le rejoindre, je me dépouille de tout amour, et je gémis sur mes fautes qui l'ont éloigné de moi. Je pleure pour retrouver mon Jésus.

Je pleure et je veux pleurer le bien infini que j'ai perdu. C'est l'orgueil de mon cœur qui a chassé d'auprès de moi mon Bien-

Aimé. Je ne sais plus le louer, et mon âme demeure dans la tristesse sans Jésus.

Sans Jésus elle ne trouve aucun repos, ni rien qui sache lui plaire. La nuit, le jour, tout pensif, je cherche le moyen de briser mes entraves. Mon âme est si froide qu'elle tremble, et la moindre chose l'épouvante, parce que je me suis séparé de Jésus...

Donne-moi de te retrouver, doux Amour Jésus. J'ai fui loin de toi, comme tu le sais bien, mais je ne saurai jamais te retrouver, si tu ne reviens à moi par ta grâce, ô Jésus (1).

Dieu ne résiste pas à cet appel, et l'âme affranchie de l'inquiétude, n'ayant plus « ni *oui* ni *non* », « noyée dans l'Amour infini », devenue « avec lui une seule chose », savoure son bonheur, sans se troubler d'être « importune » et « suspecte à qui n'aime pas ».

Ils sont peu ceux à qui je ne suis pas à charge...

Peu me veulent auprès d'eux, mais c'est ce que j'ai souvent désiré; souvent j'ai prié Dieu de me mettre en un tel abîme qu'il ne se trouve personne à qui je plaise,

Si ce n'est à lui et à ceux qui sont vraiment de sa famille, qui me sont vraiment frères. Elle est petite cette famille...

A beaucoup il semble que j'ai perdu l'esprit. *A molti par pur ched i' sie 'nvasato.*

Et, en effet, il ne s'en cache pas, il le proclame bien haut et il s'en réjouit, il est fou, fou d'amour.

On raconte que, dans une de ses extases, François d'Assise entendit Notre-Seigneur lui dire: « François, ton amour va jusqu'à l'excès, jusqu'à la folie. — O Seigneur, mon doux Amour, répondit François avec une sainte hardiesse, est-ce à vous de me reprocher cet excès, à vous qui, pour l'amour de nous, vous êtes anéanti, avez pris une chair semblable à la nôtre et nous avez aimé jusqu'à la folie de la croix »? Ce langage est celui de Bianco de Sienne (2).

(1) Cette traduction est empruntée à Mme la comtesse de Rambuteau, *op. cit.*, p. 336-7. Voir, *ibid.*, p. 333-5, un fragment de la longue et très belle laude 16e.

(2) Il y a, dans les laudes de Bianco, des réminiscences des fameuses

Mon Jésus me paraît vraiment fou, et je ne comprends pas sa sagesse de vouloir mourir pour me donner la vie ; jamais on n'ouït parler d'une folie pareille.

Jamais on n'ouït parler d'une folie si grande, qu'un roi ait laissé son royaume, pour un vil serviteur ait voulu devenir fou, pour le nourrir ait enduré la faim, par amour pour lui ait séjourné dans une étable et ait livré sa vie à la mort des scélérats.

Si un tel maître se rencontrait pour un esclave, pensez donc si chacun devrait l'aimer. Si par amour pour lui l'esclave devenait fou, on ne s'en émerveillerait pas : au contraire, il serait à reprendre s'il n'en faisait pas une grande folie.

Ah ! je l'ai trouvé ce Seigneur qui pour moi a agi de la sorte, et il a parlé à mon cœur, et je ne puis m'excuser; dans le secret du cœur Il m'a parlé, pour son amour il m'a dit : « Sois fou.

Je t'ai donné mon exemple; comme j'ai fait je veux que tu fasses; je suis devenu fou d'amour pour toi, il convient que tu me suives, qu'il te plaise d'être tenu pour fou par chacun, car telle est la droite voie ».

O doux époux, s'il te plaît que je prenne cette voie droite, ainsi je veux faire; de ta main très douce tiens toujours ma main sans te lasser, en telle sorte que je puisse toujours plus te louer et te remercier, Jésus, ma vie.

A la suite de saint François encore, Bianco représente volontiers l'Amour comme un combattant qui fond sur l'âme et l'accable de ses coups. Dans une laude superbe, d'où cette idée se dégage avec un relief saisissant, après avoir dit qu'il ne peut échapper à « l'Unique » dont les traits le blessent « de part en part », que « s'il goûte douces choses l'inouïe douceur l'assaille », que « s'il respire une odeur l'odeur infinie l'enveloppe », que « s'il touche son frère, le voyant revêtu de l'image du Crucifié, il ne se possède plus », il poursuit :

J'ai bien grande raison de me plaindre de Jésus; d'autres me

laudes *In foco amor mi mise* et *Amor di caritate* (ap. *Beati Patris Francisci Assisiatis opera omnia* ed. Joh.-Jos. Von der Burg, Cologne, 1849, p. 150-65), attribuées à François d'Assise par les uns, et par les autres à Jacopone de Todi, et, çà et là, quelques échos des chants de Jacopone.

témoignent de la compassion et je suis broyé par lui; plus je l'aime plus il m'a troué de coups.

Plus je le fais prier, plus il redouble ses blessures; si je commence à l'enjôler, il en investit mon cœur; elles sont si fortement envenimées qu'elles ne guérissent pas.

Rien ne me vaut d'être fidèle ni d'avoir une espérance certaine; cette troisième vertu (la charité) me paraît du fiel quand avec lui je me rencontre; l'humilité me trahit et m'a chassé en prison.

Suis-je fort? il m'abat, juste? il me condamne, prudent? il m'attaque, tempérant? il m'égorge; si toutes les vertus m'accompagnent, il me met tout en pièces.

Plus j'aurais de vertus et plus il me ferait la guerre; mieux je lui obéis et plus il me tient de près, m'écrasant sur le sol sans m'avoir pardonné.

Mais si je croyais rien avoir par ma vertu, il commencerait à fuir, il me laisserait en repos.

Je demeurerais avec la paix, sans pouvoir être content, avec une paix qui plaît à beaucoup parce qu'ils ont éteint la lumière; ils connaissent seulement par l'écriture l'amour dont ils n'ont pas d'autre expérience.

Cet amour j'ai coutume de le goûter en chantant ou en discourant de Dieu; je crois mourir quand je vais sans aucune pensée de Dieu : je suis du feu, *fioco so' io*, j'ai presque perdu le parler.

Je ne sais plus que me dire, sinon que je cours çà et là comme un fou.....

Je veux montrer ma folie.....

A beaucoup de ceux qui le liront ceci paraîtra peut-être une hérésie, parce qu'ils ne seront pas allés pleurant leur vie coupable. Je veux finir mon discours en remerciant mon Aimé.

*
* *

Fioco so' io. Le feu a comme le double besoin de se pro-propager et de s'alimenter. Le feu de l'amour se propage par le zèle et s'alimente par la prière. Zèle et prière, à ces sujets se ramènent aisément les laudes de Bianco qui ne chantent pas l'amour.

« Qui a vraiment lié amitié avec Jésus » lui rend témoignage.

Il ne tient pas la vérité cachée, mais il la manifeste, il invite les âmes à la fête joyeuse, il crie à tue-tête : « Venez à la douceur,
Venez au Christ dans lequel est le repos,
Venez, âmes aimantes,
Venez, âmes pécheresses,
Venez toutes, car toutes il vous invite, au Christ Amour qui m'a blessé d'amour ».

Ainsi parle Bianco, ainsi fait-il.

Les temps où il vivait furent loin d'être sans reproche. « Le peuple chrétien, devenu pire que la nation hébraïque », s'adonnait au « triste péché » (1). La vaine gloire, commune chez les laïques, n'était pas étrangère aux *fratri* « dont beaucoup étudiaient pour être appelés *maîtres* », pour briller. L'avarice n'était pas rare, non plus que l'intempérance; des multitudes étaient plongées dans la luxure; on aurait dit que la vertu était bannie des cœurs.

Vous n'avez pas la foi; il ne paraît pas qu'en vous il y ait l'espérance ni un peu de charité; vous semblez des loups, chacun ne songe qu'à dévorer son voisin, comme des chiens enragés vous vous mordez les uns les autres, vous vous entr'égorgez comme des bêtes.

Ces pécheurs qui méritent d'être gourmandés de la sorte, qui ne veulent pas « le miel de la grâce divine », qui refusent d'ouvrir « un cœur à l'entrée duquel Dieu frappe en vain », Bianco les exhorte à la pénitence avec des accents enflammés et une tendresse communicative.

Humble pour son compte, se croyant et se disant « moins qu'une fourmi », « moins qu'une mouche », tout petit, *l'anima mia tanto picolella*, le « pire de tous », un infini rien, *io so' infinito niente*, il pousse les autres à l'humilité, pécheurs et chrétiens fidèles.

(1) Bianco dit énergiquement, dans sa 1re laude :

Nel peccato Jetente
Siccome porci ciascun s'imbratta.

Une laude très piquante est adressée à Catherine de Sienne. Elle était l'arbitre de sa ville natale et de l'Italie, la conseillère des rois et des papes. N'était-il pas à craindre que le vertige de l'orgueil la saisît, qu'elle devînt le jouet de l'amour-propre? Cette pensée dut se présenter à Bianco, et elle lui inspira des avis formulés en termes vifs, que nous reproduisons en partie, d'autant qu'ils n'ont pas fixé l'attention des historiens de la sainte.

Prends garde, ma sœur, de tomber en grande ruine. Si tu as la grâce de Dieu, travaille à la conserver.

Garde-toi des louanges parfumées,

Garde-toi de la vaine gloire, *monna vana;*

Si tu ne deviens l'ennemie de cette dame antique, tu perdras tes fatigues.

La grande renommée rapporte que tu es la grande amie du Christ; si c'est vrai, tu peux t'estimer heureuse.

Si cette louange te plaît, j'ai peur que le démon ne jouisse de toi; prends garde de te laisser prendre à ses fraudes.

Beaucoup de saints ont attiré la foule; pour n'être pas blessés, ils ont fui.

J'entends dire que t'excite l'assurance d'être guidée par l'Esprit saint; s'il en est ainsi, glorifie Dieu qui t'a à ce point élevée.

Prends garde, prends garde, prends garde de devenir menteuse ou lâche par vanité;

Prends garde que la tentation de prophétiser t'emprisonne,

Laisse aller les fantômes des vaines prophéties;

Prends garde, prends garde à ce que tu dis.

Ta renommée s'est répandue, tu es déjà appelée sainte;

Si tu tombais, beaucoup de monde tomberait incrédule : prends garde.

Si tu es dévote, tu as besoin de deux ailes; l'une est la crainte filiale et l'autre est l'amour.

Si les ailes n'ont pas de plumes, il ne convient pas de voler; si Celui qui vole ne te soutient pas, retourne au nid.

Or, voici quelles sont mes plumes : mépris, moqueries et vilenies, pauveté, infirmités, et ma vie blâmée.

Qu'il te plaise au moins d'entendre une fois ces dires, si tu as des oreilles pour ouïr, note mon message.

Pardonne ma présomption, et corrige ce qu'il y a de mauvais dans mes œuvres.

Bianco n'y va pas de main morte. Pour monter à ce tor il faut l'audace de l'apôtre et la simplicité charmante d l'homme surnaturel qui ne doute de rien. Il est à croir que Catherine, qui invitait les autres à veiller sur « l'âness de notre humanité pour qu'elle n'aille jamais que conduit par la raison et qu'elle ne recherche que l'honneur de Die et le salut des âmes », et qui pratiquait admirablemen l'humilité, « cette chère petite vertu, disait-elle, qui nou fait grands en la douce présence de Dieu » (1), accueillit avec sa bonne humeur habituelle, cette leçon quelque pe dure, mais dictée par des sentiments non suspects. Nou savons qu'entre elle et les Jésuates les rapports furen excellents, si bien que plusieurs d'entre eux se rangèren parmi ses disciples. Elle avait pour belle-sœur une cousine germaine du bienheureux Colombini, cette pieus Lisa tant aimée qu'elle appelait « sa belle-sœur selon la chair, sa sœur selon le Christ » (2).

L'humilité est « mère de la prière ». Bianco invite à prier. Il en donne l'exemple dans une série de paraphrases (*Pater*, *Ave*, *Credo*, *Te Deum*, Psaumes), dans ses invocations aux saints.

Les saints qu'il aime entre tous et qu'il languit de voir dans le ciel, ce sont : le bienheureux Colombini, comme de juste, avec son inséparable Francesco Vincenti et leur cortège de Jésuates, les apôtres, les saintes Marie-Madeleine (3), Marguerite, Catherine, Ursule et Lucie. Une laude est consacrée à sainte Catherine, une à sainte Ursule, deux à sainte Lucie.

Catherine est « la fraîche fleur, la rose empourprée, la combattante franche et hardie », pour laquelle les raison-

(1) *Lettres de sainte Catherine de Sienne*, traduites par E. Cartier, Paris, 1858, t. II. p. 421, t. III, p. 675.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 359. Dans sa belle *Histoire de sainte Catherine de Sienne et de sa famille religieuse*, traduite par M. l'abbé Cardon, Paris, 1892, t. I, p. 192, 2e note, la révérende mére A.-T. Drane observe justement que M. Cartier traduit à tort *cognata* par *cousine* au lieu de *belle-sœur*.

(3) Il avait hérité cette dévotion de Colombini : *il beato Giovanni era devotissimo di questa graziosa santa*, dit Belcari, *op. cit.*, p. 77.

nements de l'erreur furent « moins que de la paille », « toujours bénigne à qui l'invoque ». Ursule souffrit le martyre avec ses onze mille compagnes (1) « qui paraissaient des anges tant elles étaient belles », et ce fut, dans le ciel, « une indicible harmonie », quand elle parut devant le Christ; Bianco la conjure de lui obtenir « d'aimer Jésus de tout son cœur au-dessus de toute chose ». La « très douce Lucie », dont le corps fut « tellement fortifié que mille paires de bœufs et mille hommes ne purent la mouvoir », est maintenant « vêtue de charité et de lumière »; Bianco est, comme jadis Dante, « le fidèle » (2) de la sainte « si gracieuse ».

Surtout, le poète jésuate est dévot à la Vierge.

Il lui donne les appellations les plus affectueuses, les plus caressantes.

C'est Marie « très douce », la douce Maman, *dolce Mamma*, la « Mère qui n'est que grâce », la « dame au clair visage », « au visage amoureux »; c'est « Celle qui fait l'âme joyeuse », la « candide et fraîche rose », l' « allégresse des saints », la « Mère de Dieu sereine », « pour l'amour de qui il chante nuit et jour », « sous le manteau de laquelle il se tient avec joie et fête », et vers laquelle il soupire :

Pour toi je me meurs, Vierge Marie.

Pour toi je me meurs, Etoile radieuse, parce que toi, ô très douce, tu es Celle dont la pitié dure éternellement. Ton beau visage lumineux je ne puis le voir en cette vie obscure. Je désire laisser mon corps triste pour te voir, ô Mère de Jésus-Christ.

Oui; seulement, pour aller au ciel, il faut être irrépré-

(1) Comme tous ses contemporains, Bianco admet la légende du prétendu pape Cyriaque abdiquant la dignité pontificale pour suivre Ursule et ses compagnes :

E quel Ciriaco sentendo l'odore,
Lassando el manto volse seguitare
Te, gloriosa, con tanto fervore.

(2) Dante, *Infern.*, II, 98. Cf. Ozanam, *Dante et la philosophie catholique au XIII[e] siècle*, nouv. éd., Louvain, 1847, p. 248.

hensible, et voilà le souvenir des péchés commis qui épouvante :

Mais je songe à vous, Mère compatissante qui êtes la mère de miséricorde ; à vous, dame glorieuse, sont manifestes mes délits voleurs. Par vous la grâce est répandue dans le monde. Le Père éternel vous a donné la force, le Fils vous a donné la sagesse, et l'Esprit saint la clémence.

Vous êtes donc Celle qui pouvez libérer mon âme dolente ; ô douce Mère, vous le savez, vous qui au-dessus de toute autre avez le savoir. J'ai grand'soif d'une pareille grâce, mais digne je ne le suis aucunement ; à votre clémence, Mère, qu'il plaise de me dégager de tant de liens.

Entre Jésus et nous, il y a pour médiatrice Celle qui est à la fois la mère de Jésus et notre mère. Cette pensée l'enchante.

Dans une belle laude, dont voici au moins quelques vers, il montre une âme qui se regarde dans le miroir de la Divinité et qui désespère de son salut, en voyant combien elle a été « fragile, ignorante, malicieuse, injuste et folle et dissipée ».

Elle ne doutait pas que Dieu pût lui pardonner ses péchés, mais elle doutait qu'il le voulût, car elle avait été ingrate pour tous ses biens. Levant les yeux, elle aperçut une bienheureuse dame qui se vantait de lui venir en aide.

Son visage avait tant de grâce qu'on ne pourrait l'imaginer ni le dire ; plus que toutes les femmes elle était aimable ; elle était vierge, épouse, Mère du Seigneur. Vouloir la louer me semble faillir grandement. Sa noblesse était au-dessus de toute autre.

Alors parla la bien-aimée Vierge : « Ta peur, dit-elle, je l'ai vue, et je suis venue pour te secourir ».

L'âme répondit, en entendant Celle par qui le ciel est toujours en fête :

« Qui êtes-vous, Madone glorieuse ? — Je suis la mère compatissante du Christ ».

A ces mots, l'âme éplorée fondit en nouveaux pleurs.

« Pourquoi pleures-tu ? dit cette Etoile, la plus resplendissante des étoiles. — Je pleure, car je suis celle qui, en toutes choses, est fautive ; je ne comptais plus avoir par vous miséricorde ni pitié,

Puisque j'ai, âme coupable, péché contre votre Fils, et que contre vous, gentille Madone, je me suis rebellée en toutes choses ».

Cette très haute reine répondit : « Je suis source de miséricorde. Une âme s'humilie-t-elle, aussitôt j'accours pour rétablir l'accord entre elle et mon Fils.

Tu t'es repentie; mon Fils veut te pardonner, c'est pour cela que sur la croix il répandit son sang ».

En entendant ces paroles, l'âme défaillait de grande joie.

Comme elle est filiale encore et délicatement simple la *Prière à la Vierge* — ainsi pourrait s'intituler la laude 59[e] — en *terzine* harmonieuses et pures !

Vierge très douce, nous te prions de baigner nos âmes de cette rosée qui, dans le Christ, fait croître les grands cœurs.....

Je me recommande à ta courtoisie.

Toi, ô Bienheureuse, tu peux m'obtenir de ton Fils toute grâce que tu veux, car jamais il ne te refusa rien.

Il est vrai que je suis un des pires enfants que tu aies parmi les pécheurs et que j'ai mérité d'infinis supplices :

Je soupire et je pleure pour les grands outrages que je t'ai faits, pour mes graves injures. Aide-moi à ne pas tomber si souvent,

Au dedans de mon cœur mets la verte espérance ;

Douce Mère, réjouis mon cœur triste, défends-moi de mes cruels ennemis, car sans ton secours comment résisterais-je ?

Rends-moi à ton Fils et je suis content.

Bianco est attiré par le mystère de la crèche. Avec délice son regard se repose sur la mère de l'Enfantelet divin.

Ayant mis au monde le Fils éternel de Dieu, aussitôt tu l'adoras avec une joie infinie. Tu pris et tu baisas ce Lis céleste. La joie que tu goûtas, toi, o très douce, tu le sais.

Et il chante la poitrine de la Vierge où s'appuya Jésus, ses yeux qui furent dignes de le voir, ses oreilles qui l'ouïrent, ses mains qui le touchèrent, sa langue qui lui disait des paroles d'amour choisies, *parole d'amor fino*, son corps virginal, son âme sainte.

Tu es digne de toute louange, tu es digne de toute gloire entre toutes les créatures ; mon cœur se réjouit quand à ma mémoire se présente ton image. Ne méprise pas mes rimes à cause de mes grandes fautes.

Ailleurs, il nous fait voir tour à tour la Vierge, les anges et les bergers en adoration devant le Nouveau-né de Bethléem. Bornons-nous au troisième tableau : c'est délicat, simple, sobre et reposant, comme du Fra Angelico ou du Lorenzo di Credi.

Arrivent les bergers, selon l'avis qu'ils ont reçu de l'ange ; ils adorent le Seigneur des seigneurs, stupéfaits de joie indicible, disant : « Les anges nous ont apparu, et nous sommes venus après cette splendeur.

Nous veillions sur nos troupeaux, disent ces bienheureux à la Vierge ; l'ange nous apparut, et nos cœurs nagèrent dans l'allégresse : il nous dit son beau message, et une clarté nouvelle nous environna, venue de Dieu, laquelle nous donna frayeur.

L'ange dit : « Ne craignez point ; je vous annonce une grande joie, qui sera pour tout le peuple. Aujourd'hui vous est né le Sauveur, le saint Agneau qui fera un bain de son sang, et dont le nom sera le Christ Seigneur.

Il est né à Bethléem, cité de David, et voici le signe que je vous donne : vous le trouverez dans une pauvreté extrême, il est enveloppé de langes, ce Sauveur bénin. La flamme de son amour le fait se tenir dans une crèche ; il n'y a pas de lieu qui l'emporte en honneur ».

Ceci fait, nous vîmes une grande multitude de toute la milice céleste ; avec des chants doux et un nouvel art, louant Dieu, ils disaient avec grande fête : « A la très haute majesté divine louange, honneur et gloire à toute heure » !

Puis, partant ensemble, nous dîmes : « Allons donc à Bethléem, voir le Verbe au sujet duquel nous avons entendu un si beau dire ». Avec hâte nous avons voulu venir au très haut Créateur.

Maintenant que nous avons vu sa face, ô douce Mère, nous nous en allons contents. Notre langue ne doit pas rester muette, elle veut manifester aux autres ce que nous avons vu. Celui-ci est le Verbe en qui nous croyons, dont l'amour a enflammé nos cœurs ».

Puis s'en allèrent ces bienheureux bergers, louant et glori-

fiant Dieu qui les avait instruits par l'ange, et surtout par ce Verb secourable qu'ils avaient vu en chair et dont ils avaient ou parler avec tant d'honneur.

Ils disaient avec joie les bergers bienheureux: « Le Sauveur d monde est né ; nous avons vu les chœurs des anges, avec un joie souveraine nous l'avons adoré ; l'ange de Dieu nous l'a enseigné et nous l'avons adoré avec douceur ».

Avec grande douceur disaient les énamourés : « Allez tou en grande hâte adorer Celui qui nous créa, en lui placez tout votre espérance. A Bethléem, dans une cabane qui est un pe en dehors du village, il a sa demeure ».

A la bonne annonce de ces bénis (bien que l'Evangile ne l déclare pas), nombreux étaient ceux qui, à cause de leurs saint discours, allaient adorer le Roi du ciel, lequel dans l'étable souffrait grand froid, pour que son amour nous réchauffât tous d sa chaleur.

Et tous ceux-là s'émerveillèrent, qui entendaient les parole des saints bergers donnant leur témoignage à ce vrai Solei dont la splendeur les illumina. Et la mère de ce cher Fils conservait toutes choses dans son cœur.

*
* *

Telle est la poésie de Bianco de Sienne, avec ses répétitions, ses longueurs et ses langueurs, sa grâce naïve e cette « chère suavité » inconnue des profanes (1), se coups d'ailes qui l'élèvent au-dessus de l'humain,

Salisco con gran canto
Supra l'uman sentore,

et son style qui réalise si bien la condition primordiale d l'œuvre d'art : « il faut que la matière soit transparente e

(1) *I casti affetti dello scrittore mistico sogliono sovente irraggiar la sua parola di imagini vivacissime, accenderla di quel poetico fuoc che gli antichi dissero divino, e spesso abbellirla di certa grazia e car soavità che invano cercheresti in altri libri*, dit Capecelatro, *Storia d s. Caterina da Siena e del papato del suo tempo*, 3e éd., Florence 1863, p. 275.

le rayon vif, que de toutes parts elle laisse passer et se répandre la flamme divine qui brûle au-dedans » (1).

Tel il est lui-même. Sainte Thérèse disait de ses vers que « ce n'était pas un travail de son esprit, mais un jeu de son âme tourmentée par l'amour » (2); c'est également le cas de l'auteur des *Laudes*, l'homme de l'amour qui commence par la douceur et la joie, qui vibre en transports et en chants et se transforme en extase (3).

Peut-être n'aura-t-il pas été inutile de contempler cette physionomie de mystique. *Qui non potest volare ut aquila volitet ut passer*, a dit un Père. C'est juste. Mais, s'ils ne doivent prétendre qu'à voleter, les passereaux s'animent à voleter toujours mieux en admirant le vol de l'aigle.

(1) Alf. Tonnellé, *Fragments sur l'art et la philosophie*, 3e éd., Paris, 1874, p. 115.

(2) Sainte Thérèse, *Vie écrite par elle-même*, chap. 16.

(3) Il dit, en propres termes, qu'il chante parce qu'il aime,

La notte, il giorno, per tu' amor canto,

parce qu'il veut faire aimer,

Acciò che l'anime che questo canto
Udiranno cantare o leggeranno
In lor s'accenda il vero amor santo.

Félix Vernet.



LES FINANCES

DE

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

EN 1789

Il y a pour l'historien et aussi pour le philosophe qui se plaît à rechercher les causes des événements humains et l'influence directe ou indirecte qu'ont exercée leurs principaux auteurs sur leur naissance un problème délicat qui s'impose à l'esprit. Les nations sont-elles le jouet d'une volonté supérieure et fatale qui les emporte sur une route tracée d'avance, de telle sorte qu'il soit impossible de s'en écarter et que tout ce qui leur arrive doive nécessairement leur arriver? En d'autres termes, obéissent-elles au *fatum* antique? C'est Dieu qui les mène sans doute et qui de toute éternité a prévu en la réglant leur marche à travers les siècles : Bossuet ne l'aurait pas dit que cette grande vérité se dégagerait du spectacle de l'univers, sinon de l'expérience transmise de génération en génération à l'humanité. Mais la volonté et la prescience divines annulent-elles le libre arbitre et les peuples sont-ils plus soumis à la fatalité que les individus? Si l'homme isolé agit librement, pourquoi une collectivité serait-elle esclave et les actes qui engagent la responsabilité du premier ne concourent-ils pas, dans la mesure de leur influence sur le destin com-

mun, à créer celle de la seconde? De là cette conséquence que ni l'un ni l'autre ne sont purement passifs, ils travaillent seuls à leur avenir en dépit des circonstances; mais cette initiative, parfois cachée sous le voile qu'on appelle faussement le hasard, ne laisse pas toujours peser d'une manière visible sur l'agent qui l'exerce le poids de ses propres imprudences ou de ses fautes.

De tous les événements modernes, aucun n'a plus soulevé ce problème que la Révolution française. Ce n'est pas seulement parce qu'il a été le plus considérable, le plus foudroyant; c'est surtout parce qu'il est le plus rapproché de nous et qu'en fait, loin d'être définitivement entré dans les calmes régions de l'histoire, il se poursuit encore ; nous en subissons la brutale et poignante atteinte, sans prévoir l'heure ni peut-être le siècle où son cours sera achevé. Il a si brusquement bouleversé le monde, il a remué tant de passions et d'idées, il a fait éclore des systèmes politiques si nouveaux et des mœurs si différentes de celles de l'ancien régime que la plupart de ses partisans, quelques-uns même de ses détracteurs l'ont proclamé, sans hésitation, un fait providentiel, nécessaire, inévitable. Providentiel, soit, puisque rien n'échappe à la Providence; mais inévitable, ceci paraît plus douteux; un livre récent (1), très étudié, très fouillé, écrit d'ailleurs avec une rare modération et sans parti pris par un homme qui d'ailleurs a fait déjà ses preuves et donné la mesure de sa compétence en matière financière, un livre comme il nous en manque encore trop a précisément pour objet d'établir le contraire. C'est une histoire des finances de l'Assemblée Constituante qu'a entendu faire M. Charles Gomel. Un seul volume a paru jusqu'ici; il est exclusivement consacré à l'année 1789. Bien que les innovations alors réalisées sur le terrain des impôts et du domaine de l'Etat y occupent une place privilégiée, l'auteur n'a pu naturellement s'interdire l'examen de la situation générale ni retrancher de la scène ses prin-

(1) *Histoire financière de l'Assemblée Constituante*, par Charles Gomel. — Paris, Guillaumin, 1896, t. I.

cipaux acteurs. Je n'adopte pas tous ses jugements sans réserve; mais lorsque après avoir constaté la faiblesse du malheureux Louis XVI, l'impéritie de ses ministres et l'audace de leurs adversaires, les fausses mesures, la présomptueuse impatience et le défaut de discernement des Constituants, il déclare que la Révolution pouvait être prévenue et qu'elle est née seulement de ces fautes combinées, sa conclusion est trop évidente pour ne point paraître dictée par la plus stricte équité elle-même.

Voyons donc d'un peu près les faits sur lesquels elle s'appuie.

Et d'abord, à quel chiffre s'élevait en 1789 le déficit des caisses de l'Etat ? C'est la première question qui se pose, car il ne faut pas oublier que les Etats-Généraux ne furent convoqués que pour découvrir un remède à l'embarras financier. D'après le rapport présenté le 5 mai 1789 par Necker à l'Assemblée Nationale, les dépenses publiques auraient atteint 531.444.000 l., tandis que que les recettes n'auraient produit que 475.294.000 livres. Bien que ces chiffres aient été plus tard acceptés par le marquis de Montesquiou, rapporteur du comité des finances, sur un état certifié le 5 août par le directeur du trésor royal, ils étaient visiblement inexacts et le déficit de 56 millions qu'ils accusaient paraît avoir été fort supérieur, très voisin peut-être des 160 millions auxquels l'évaluait l'année précédente le *Compte rendu* de M. de Brienne. Mais, en admettant même ce dernier chiffre, de fortes réductions dans les dépenses et le relèvement de quelques impôts auraient pu rétablir l'équilibre, si le contrôleur général Necker eût été plus soucieux de sérieuses réformes que d'une vaine popularité. Cela lui était d'autant moins difficile que le passif comprenait le service de la dette perpétuelle et viagère, porté pour 162.050.000 l., les intérêts des effets publics et ceux des anticipations. De ce côté, il pouvait être tranquille. Quant aux économies à réaliser, elles n'étaient pas non plus impossibles, puisque le même comité des finances en proposait le 15 novembre pour 119 millions. Restaient la dette flottante, estimée 878.180.908 livres,

mais dans laquelle figuraient 225.300.000 livres d'anticipations, dont les intérêts étaient assurés et 170 millions pour les besoins extraordinaires des années 1789 et 1790, soit, déduction faite de ces sommes, un peu moins de 500 millions ; enfin le remboursement des emprunts à termes fixes, de 519 millions, au total un milliard environ à se procurer. C'était là le point noir, la grande, presque la seule difficulté. Elle n'eût pas arrêté nos manieurs de budgets modernes, si riches en expédients, si féconds en conversions et en emprunts plus ou moins déguisés, dans un pays qui ne doit pas moins de 34 milliards. La vieille monarchie y échoua parce que ses conseillers n'eurent pas le courage de balayer les abus en portant résolument la sape dans un système fiscal suranné et que leur timidité la contraignit à appeler à son aide les représentants de la nation.

Chose bien digne de remarque, ce déficit présumé par les électeurs, mais dont le montant ignoré d'eux fut grossi par leur imagination, n'occupe qu'une place étroite dans leurs cahiers. Tous ou presque tous le dénoncent, mais aucun d'eux n'indique le moindre moyen de le combler. Bien mieux, tous condamnent les anciens impôts, la taille, les aides, la gabelle, les vingtièmes, les traites, la capitation et en réclament l'abolition. A les entendre, il n'y a qu'à supprimer toutes les recettes. Si les deux premiers ordres n'avaient spontanément offert l'abandon de leurs privilèges pécuniaires et la participation de leurs membres à toutes les charges publiques, le Tiers-Etat eût peut-être été satisfait, mais le Trésor serait resté vide. On conviendra que ce n'était guère pourvoir à ses besoins urgents. Plaie d'argent n'est pas mortelle, dit-on; oui sans doute, mais que le sang s'arrête brusquement dans les veines avant de revenir au cœur, n'est-ce pas la mort la plus rapide et la plus sûre ?

L'ancienne fiscalité était arbitraire, inégale, écrasante pour beaucoup, sans proportion surtout avec les ressources du contribuable, nul ne saurait le contester ; il ne faut donc pas s'étonner des plaintes universelles. Mais n'était-il pas imprudent, dangereux de les provoquer sans proposer

en regard un système plus équitable d'impositions ? Necker n'y songea pas un instant. Le mal lui échappa autant que le remède. Négligence plus surprenante encore de la part du banquier genevois, l'idée de la proportionnalité de l'impôt, la plus juste peut-être qu'aient exprimée les électeurs des bailliages dans leurs vœux à cet égard, celle qui réunit l'unanimité des suffrages, sauf celui du Tiers-Etat de Rennes favorable à la progression des taxes, fut pour lui comme non avenue. On croirait volontiers qu'il ne daigna pas prendre la peine de parcourir les cahiers.

Comment pouvait-il ignorer cependant que l'égale répartition des charges proportionnellement aux revenus était le vœu du pays entier,sans distinction de classes ? Il y avait des années que les économistes avaient fait de cette règle la base de leur doctrine et les innombrables modèles de cahiers répandus en France à la veille de la réunion des Etats-Généraux; Dupont de Nemours et les autres physiocrates l'avaient solennellement inscrite en tête des revendications nationales. Il suffit de comparer le rédaction des mandats conférés aux députés des trois ordres pour reconnaître qu'à de très rares exceptions près ils sortaient d'une inspiration unique, sinon de la même plume. Ils répondaient à un sentiment profond, absolu, d'autant plus grave qu'il se manifestait sans violence dans la bouche de ceux-là mêmes qui y avaient un intérêt contraire.« Tout citoyen des trois ordres, disait la noblesse du Maine, devra contribuer, proportionnellement à ses facultés et dans une parfaite égalité, aux impôts consentis par la nation sans qu'il puisse être dérogé par aucune exception personnelle ou de profession à cette loi. » Et celle de Blois : « Il est évident que l'impôt doit être proportionné à l'intérêt que chacun a de conserver sa propriété, et par conséquent, à la valeur même de cette propriété. « L'assemblée des nobles de Paris, *intra muros*, « charge expressément ses députés de porter aux Etats-Généraux le vœu unanime qu'elle a déjà manifesté... pour la suppression des impôts distinctifs et leur conversion en subsides communs, répartis également, proportionnellement... entre les citoyens de tous les ordres. »

La cour elle-même ou plutôt le roi n'y était pas hostile. Dans sa célèbre *Déclaration* du 23 juin 1789, qui énumérait les intentions royales, Louis XVI mentionne au nombre des réformes proposées aux Etats la conversion des charges personnelles en contributions pécuniaires qui pèseront également sur tous les ordres, et l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé, sauf les droits féodaux utiles ou honorifiques.

Pourquoi ce langage ne fut-il accueilli qu'avec froideur et dédain par l'Assemblée ? Bailly nous l'explique dans ses *Mémoires :* « Elle veut faire, dit-il à un ministre, et non pas que vous fassiez. » Les hésitations du gouvernement, les concessions successives qui lui avaient été déjà arrachées, son manque de fermeté, le défaut de plan de conduite et d'entente entre ses membres, avaient donné aux députés du tiers la mesure de leur force; en outre, l'appui d'une presse dont on craignait de réprimer la licence ne pouvait que redoubler leur audace. Si, au lieu des timides expédients de Necker, dont ses amis eux-mêmes avouaient l'insuffisance, la royauté eût résolument opéré la refonte du régime financier et proclamé avant la réunion des Etats les principes de droit public qu'invoquait la grande majorité des cahiers, si elle eût seulement laissé à cette assemblée le soin de déterminer la quotité et l'assiette des impôts après avoir pris les mesures nécessaires pour consolider la dette par l'aliénation d'une partie du domaine, si elle eût énergiquement restreint à cette tâche, déjà par elle-même assez lourde, mais surtout pratique, le programme arrêté d'avance des travaux des députés, la nation l'aurait saluée des applaudissements dont elle couvrit ceux-ci. « En politique, dit avec raison M. Gomel, l'opportunité est la condition essentielle du succès. »

Mais, du moins, objecte-t-on, lorsqu'il reconnut que ses concessions étaient tardives et maladroitement consenties, le roi pouvait dissoudre l'assemblée. C'était l'avis de Talleyrand, qui en changea depuis et qui eut raison. Toute tentative de dissolution eût accru l'effervescence populaire et mis en péril le recouvrement des impôts existants. Le

tiers en prévint d'ailleurs très adroitement jusqu'à la menace en proclamant, d'une part, l'illégalité de ces contributions dont il n'autorisait la perception qu'à titre provisoire, et en mettant la dette « sous la protection de la loyauté française », afin de se concilier les nombreux créanciers de l'Etat, mais, je le répète, sans essayer de pourvoir, même d'un seul mot, au déficit. Les revenus publics ainsi condamnés dans leur principe et leur source, leur rendement devenait, en fait, presque nul, et le gouvernement était prisonnier de l'Assemblée. On le vit bientôt en août et en septembre, lors de l'échec des emprunts et de la contribution patriotique qu'imagina Necker. C'est Bailly qui insiste encore sur le secret mobile de cette tactique des députés de son ordre : « Le désordre des finances faisait appeler la nation. *Elle n'avait donc de moyen de force et de résistance que dans ce désordre même ;* il ne fallait donc le faire cesser qu'au moment où ses droits seraient reconnus et sa constitution assurée. »

La monarchie ou plutôt son premier ministre commit une autre faute. Louis XVI, qui avait accordé la double représentation au tiers, inclinait personnellement, semble-t-il, à la réunion des trois ordres dont il avait ainsi indirectement donné l'espérance aux communes. En tout cas, il eût été prudent de se prononcer pour ou contre dès le premier jour. Mais Necker crut plus habile de se taire et d'observer une stricte neutralité entre les deux partis. D'après Mme de Staël, d'après lui-même, il s'était persuadé que la noblesse et le clergé comprendraient l'utilité d'une entente avec le troisième ordre et que la fusion s'opérerait toute seule. Quand il fut détrompé, il proposa au roi un projet de transaction bâtarde qui ne satisfit personne et que le conseil repoussa. En conséquence, le vote séparé par chambre fut maintenu. Mais le 23 juin, à l'issue même de la séance royale, a lieu le serment du Jeu de Paume, et la majorité du clergé se réunit au Tiers-Etat ; le 25, 47 nobles, le duc d'Orléans en tête, s'y joignent à leur tour ; le 26, ce sont deux évêques, dont Talleyrand, qui viennent renforcer les rangs du clergé, et le 27, Necker, épouvanté de

l'agitation croissante de Paris, accourt supplier le roi, « pou éviter de grands excès, » d'enjoindre aux retardataires de s rendre à l'assemblée des « représentants de la nation. Mounier, cet homme « passionnément raisonnable » comm l'appelle Mme de Staël, a dit à ce sujet le mot juste : « U monarque doit bien se convaincre qu'une fois engagé, i n'est plus temps de revenir en arrière, et que toute autorit qui rétrograde est à la veille de périr. »

Voilà, en abrégé, le bilan des indécisions et des pre mières défaillances du pouvoir, et je ne parle ni de l'absenc ou de l'inertie du commandement dans l'armée, ni d renvoi des troupes réunies autour de Paris, ni du change ment de ministère sous la pression de l'Assemblée, ni de l création tolérée de la garde nationale, ni des désordre non réprimés en province, ni de l'abandon de la police au comité des recherches, ni enfin de l'indiscipline militaire A dater du 14 juillet, l'antique royauté française a cess d'exister. Louis XVI a régné de nom trois années encore mais il n'a plus gouverné. Son sceptre est tombé entre le mains de douze cents constituants élus avec le manda impératif de consolider le trône tout en rajeunissant de institutions délabrées. On sait comment ils ont rempli c mandat. Bornons-nous à rechercher désormais ce qu'ils en ont fait au point de vue financier.

Je passe rapidement sur la déclaration des droits à laquelle 570 voix refusèrent de donner comme corrélati un énoncé des devoirs du citoyen. L'égalité et la propor tionnalité des impôts y sont toutefois reconnues, ainsi que le droit pour la nation de les consentir librement, d'en suivre l'emploi, d'en fixer la quotité, l'assiette, le recou vrement et la durée. J'omets également le vote d'une chambre unique qui rencontra 89 adversaires seulement et qui consacra d'avance le despotisme de la Convention. Mais la nuit du 4 août, que Rivarol appelait « la nuit des dupes » enfanta un décret étrange par son incohérence, puisque son article 1er déclarait : « L'assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal, » et que les articles suivants se bornaient à supprimer nominativement le droit

exclusif de chasse et le droit de colombier. Cependant une autre disposition contenait une maladresse financièrement beaucoup plus grave : c'était l'article 5 qui abolissait toutes les dîmes ecclésiastiques, évaluées de 70 à 120 millions de livres, c'est-à-dire qui faisait aux propriétaires fonciers un cadeau gratuit égal, puisqu'ils ne devaient pas manquer de relever le prix de leurs baux du montant des dîmes supprimées. C'est ainsi qu'on entendait protéger le pauvre contre le riche, le petit tenancier contre le clergé grand propriétaire terrien, sans compter le trésor public qui restait grevé, en remplacement, des frais du culte et de l'entretien de ses ministres ! Louis XVI fit en vain remarquer qu'une telle munificence, qui vaudrait peut-être à certains seigneurs 20 ou 30.000 livres de revenus de plus par an, ne profiterait ni aux bourgeois des villes ni aux classes populaires et qu'elle augmenterait inutilement le déficit : l'Assemblée passa outre et ordonna la publication de son décret.

Quel était le motif de cette obstination de la majorité ? Un enfant terrible, Buzot, le révéla prématurément, mais ses paroles, jugées par les habiles peut-être inopportunes en août, furent couvertes de si vigoureux applaudissements qu'on put déjà discerner la pensée secrète de la plupart des députés. « Les biens ecclésiastiques, s'écria-t-il, appartiennent à la nation... Le clergé n'a rien de mieux à faire que de sauver au moins les apparences et de paraître faire de lui-même tous les sacrifices que les circonstances impérieuses le forceront à faire. » Il est aisé de comprendre à quelles circonstances il faisait allusion. C'était l'embarras des finances qui avait seul motivé la convocation des Etats-généraux, c'était le spectre de la banqueroute que la gauche agitait sans cesse pour asseoir l'omnipotence de l'assemblée et qu'elle regardait, dit Duport, « comme le moyen le plus efficace d'assurer la constitution ». Spectre trompeur, il est vrai, car, répétons-le, si Necker eût été un autre homme, il aurait pu rétablir l'équilibre au prix de grands sacrifices sans doute, mais de sacrifices très réalisables. Malgré le désordre croissant, les troubles, l'excitation des esprits,

la suspension de fait de la justice, la non-rentrée des im-pôts et l'augmentation des dépenses, malgré l'échec suc-cessif de deux emprunts, la perte du crédit et une insuffi-sance de 160 millions, au bas mot, prévue dans les budgets de 1789 et 1790, Montesquiou avouait que l'Assemblée disposerait prochainement de ressources nécessaires pour les *boucler*, et qu'on pouvait « défier même le créancier le plus ombrageux de concevoir la moindre inquiétude. » Selon l'expression de Mirabeau, la disparition du déficit « était un jeu d'enfant. »

L'existence de ce déficit ne justifiait pas seulement celle de la Constituante, elle était un précieux argument en faveur d'un projet caressé dès les premiers jours, la spoliation de l'Eglise. L'affranchissement des dîmes avait été l'entrée en matière : le second acte fut la main mise le 29 septembre sur l'argenterie des fabriques, communautés, chapelles et confréries. Onze jours après, l'évêque d'Autun, Talleyrand, entra en scène pour le troisième : il proposa de confisquer et de vendre tous les biens ecclésiastiques, qu'il évaluait à deux milliards cent millions au moins. Est-ce que la nation, dit-il, n'est pas la véritable propriétaire de ces biens, puisqu'ils n'ont été donnés au clergé que pour le service de ses fonctions, qu'elle peut non détruire le corps entier de ce clergé, mais les agrégations particulières de ce corps, si elles sont inutiles, et que son droit sur leur existence entraîne nécessairement un droit très étendu sur leurs propriétés? Avec le produit de la vente de celles-ci, on éteint une partie de la dette, on supprime le déficit annuel, on rachète les offices de judi-cature, on abolit la gabelle et l'on crée une caisse d'amor-tissement. L'équilibre est rétabli dans les finances, le crédit renaît et la France est sauvée !

Mais la motion de Talleyrand était trop compliquée ; elle soulevait trop de questions de détails ; Mirabeau la sim-plifie et se borne à demander : 1° que les biens ecclésiasti-ques soient mis à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir à l'existence du clergé ; 2° qu'aucun curé ne puisse recevoir moins de 1200 livres par an, plus le loge-ment. La discussion s'ouvre sur ce projet et se prolonge

du 13 octobre au 2 novembre. Les défenseurs ne manquent pas à l'Eglise, Camus, l'abbé Maury, Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, Mgr de Béthisy, évêque d'Uzès, Malouet. Sieyès lance une brochure qui résume leurs irréfutables objections en quelques phrases saisissantes : « En fait de propriété, un bien appartient à celui à qui il a été donné ou qui l'a acquis. Les biens ecclésiastiques n'ont point été donnés à la nation, mais au clergé, à certaines charges ou conditions. S'il ne refuse pas d'en remplir les charges, on ne peut pas le dépouiller.. Vous avez beau faire déclarer à l'Assemblée que les biens dits ecclésiastiques appartiennent à la nation, je ne sais ce que c'est, sinon déclarer un fait qui n'est pas vrai. » Efforts inutiles : le siège était fait d'avance. Barnave, Treilhard, Thouret, Mirabeau n'ont pas de peine à convaincre une majorité qui ne demandait qu'à se laisser persuader. Ils soutiennent artificieusement que cette mise des propriétés du clergé à la disposition de la nation n'est qu'un gage et une hypothèque, un moyen de relever le crédit de l'Etat. Le Chapelier, député de Rennes, a seul la franchise de confesser le véritable but poursuivi. La mesure, dit-il, est une nécessité politique. On a voulu détruire les ordres ; si le clergé conserve ses biens, il n'est pas détruit. Il *garde son indépendance* et peut s'assembler. 568 voix contre 346 lui donnèrent raison. La presse irréligieuse ne s'y trompa point. Elle s'écria : « Il est tombé, ce colosse aux pieds d'argile qui, semblable à l'hydre à cent têtes, dévorait la substance de vingt-cinq millions d'hommes ! » Ce qui inspirait à Beaumarchais cette réflexion sensée : « Dépouillé de tous ses biens, le clergé ne devrait pas être en proie à la malveillance publique, puisqu'il sauve l'Etat en le servant de ses richesses ! »

Hélas ! ces richesses ne devaient guère le servir. Il ne suffisait pas en effet de disposer de ressources considérables, quoique fort inférieures à l'évaluation de Telleyrand, il fallait encore, il fallait surtout savoir en faire usage. Or, d'après un chiffre produit à la tribune de l'Assemblée, 6000 domaines environ étaient alors mis en vente sur le sol français et ne trouvaient pas d'acquéreurs. La crainte

provoquée par le pillage des châteaux, la dévastation de forêts, les attaques à main armée des abbayes, gagnai jusqu'aux plus courageux. L'émigration, qui était à se débuts, laissait sans maîtres nombre de terres qui ne ten taient plus le riche bourgeois, pas même le paysan, moin disposé à les payer en espèces sonnantes qu'à s'en empare sans bourse délier. Son bas de laine légendaire ne s'ouvrai qu'à regret, quand la force l'y contraignait. D'ailleurs l disette, accrue par des bruits alarmants et de folles terreurs sévissait à la fois dans les villes et les campagnes. A l'en chantement, aux espérances du printemps succédait un vague inquiétude que constate Mirabeau (1); chacun s défiait du lendemain. Une mesure politique prise à c moment par la Constituante, malgré le grand tribun, eu sur les finances un contre-coup déplorable. Je veux parle de l'interdiction faite aux députés de remplir les fonction ministérielles pendant la durée de la session. Si un repré-sentant ne pouvait être ministre, quel accord attendre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif? Or cette entente était surtout nécessaire pour réaliser les projets de réforme du système fiscal; elle était l'unique moyen de préveni les aventures périlleuses et les témérités de l'Assemblée en matière financière.

On s'en aperçut bien vite à la fin de 1789, lorsque Necker, acculé à la nécessité de se procurer des ressources immédiates, car il avait un besoin urgent de 170 millions et le Trésor était vide, songea à se les procurer à l'aide du papier-monnaie. Le 14 novembre, il proposa d'ériger la Caisse d'escompte en banque nationale et de l'autoriser à émettre 240 millions de billets nationaux, sur lesquels elle lui en avancerait 170. La proposition, soumise au comité des finances, ne fut pas même examinée par celui-ci, qui, deux jours après, présentait à l'Assemblée un plan tout différent. Personne ne payait plus les impôts, et ce merveilleux plan consistait à les diminuer encore! Quant à pourvoir aux dépenses publiques pendant les deux mois restant

(1) Discours du 26 décembre.

à courir sur 1789 et les douze de l'année suivante, le comité n'y avait pas pensé; il gardait du moins, sur ce point, un silence complet. Mirabeau, Dupont de Nemours lui-même n'eurent pas de peine à combattre l'un le projet de Necker, l'autre la transformation de la Caisse d'escompte en banque d'Etat : elle avait sur le Trésor une créance de 184 millions qu'il faudrait commencer par lui rembourser. D'ailleurs, sa solvabilité dépendait exclusivement de celle de l'Etat. Talleyrand appuyait sur les critiques de la proposition ministérielle. « L'effet inévitable de tout papier-monnaie, dit-il judicieusement, est la prompte disparition des espèces. Ce numéraire fictif chasse le numéraire réel et parce qu'il le remplace et parce qu'il l'effraye... Donc, la seule manière de relever le crédit public est d'assurer à l'Etat des recettes normales suffisantes pour acquitter les dépenses annuelles et des ressources extraordinaires suffisantes pour rembourser ses dettes. »

Mais quelles devaient être, selon lui, ces ressources extraordinaires? Le produit de la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques. Il revenait ainsi à son idée favorite qui était également — le madré diplomate ne l'ignorait pas — celle de l'Assemblée. Toutefois, fatiguée de la longueur et de l'aridité de la discussion, la majorité n'accueillit sa motion qu'à demi. Après un discours du banquier Laborde de Méreville et un rapport de Lecouteulx de Canteleu, elle accepta que la Caisse fournît au Trésor 170 millions en billets, mais sans lui accorder aucun privilège, au contraire, car elle lui imposa l'obligation de doubler son capital et de reprendre le 1er juillet 1790 les paiements en argent. Puis, elle décida l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques pour une somme de 400 millions en quatre ans et créa en représentation les fameux assignats. C'était, dit avec raison M. Gomel, le premier pas dans la voie du gaspillage révolutionnaire.

De l'avis général, de celui même des 600 députés qui la votèrent, la loi du 19 décembre 1789 était mauvaise, inférieure au plan de Necker, si critiquable qu'il fût. Mais il fallait faire quelque chose pour éviter une suspension de

paiements qui se serait produite quinze jours plus tard (1), et aurait, d'après l'aveu de l'un des partisans de la loi, infailliblement rétabli l'autorité royale.

Ainsi donc, tout cédait devant cette crainte, tout, même le crédit de la France. Les meneurs de la majorité n'avaient souci que d'une chose, conserver le pouvoir et consommer l'abaissement de la monarchie. Dans ce but, désigné d'avance par eux aux efforts du tiers, ils poursuivaient opiniâtrement le plan dressé dès le lendemain de la réunion des Etats-généraux : laisser subsister le déficit jusqu'à ce qu'on eût fait table rase de l'ancien régime et donné une nouvelle constitution au pays.

Mais, dira-t-on peut-être, l'amour du pouvoir n'est pas coupable, au contraire, lorsqu'il est inspiré par celui de la patrie et l'ambition de la doter d'institutions libérales. Cela est vrai : il faut bien s'entendre toutefois et se demander si, en politique plus qu'en morale, la fin justifie tous les moyens. Quel nom donner à un administrateur qui, pour prolonger sa gestion, dissiperait la fortune de son pupille? Et sa bonne foi, sa confiance dans ses propres lumières, son désintéressement personnel même lui seraient-ils des excuses suffisantes? Je ne nie point que la Constituante n'ait eu le ferme désir de rendre indestructibles ses premières conquêtes, qu'elle n'ait même voulu sincèrement tout d'abord accomplir les réformes sollicitées par les cahiers. Mais était-ce répondre à leurs vœux que les entreprendre toutes à la fois, avec une égale impétuosité, sans modération, sans discernement, sans la sage et prudente lenteur recommandée par quelques bailliages? Etait-ce, en ce qui concerne particulièrement le système fiscal, satisfaire au mandat reçu des électeurs, qui l'appelait à la correction des abus financiers et non à l'entière destruction de l'édifice, que se prêter systématiquement, par soif de popularité, à la non-rentrée des impôts, qu'en supprimer plusieurs, tels que la gabelle, les droits sur les cuirs, les fers,

(1) M. de Montesquiou avait pourtant proposé cette suspension dans son rapport du 16 novembre 1789, sauf à promettre de reprendre les paiements en 1790.

les huiles, le tabac, les amidons, les traites, sans les remplacer par aucun autre; que passer par profits et pertes 292 millions de revenus qui manquèrent aux exercices 1789 et 1790, et creuser ainsi volontairement l'abîme qu'elle avait l'impérieuse mission de fermer ? L'attribution à l'Etat et la vente des biens de l'Eglise ne furent-elle pas non seulement une brutale spoliation et une lourde faute politique, mais encore une déplorable opération financière, puisqu'elle ne donna que des résultats très médiocres et qu'elle gaspillait d'avance au profit du présent une réserve qui aurait dû être ménagée pour l'avenir, afin de pourvoir, comme le fit plusieurs fois dans le passé le clergé français, d'accord avec la cour romaine, aux urgentes nécessités du salut de la patrie ? Enfin, la Constituante ne créa-t-elle pas les assignats qui tuèrent le crédit public, non moins sûrement que la morale privée, et perdirent jusqu'à la Révolution dont ils devaient définitivement asseoir les bases ? On l'a déjà fait remarquer, jamais en aussi peu de temps ministre du pouvoir absolu n'avait accumulé de pareilles fautes. Dans les finances, ajoute M. Gomel, grâce à sa témérité, à son infatuation, à son inexpérience, cette Assemblée n'a laissé que des ruines.

Est-ce à dire pourtant que tout soit à blâmer dans son œuvre à cet égard ? Non, ce serait injuste. Si elle y a apporté des préoccupations funestes, parce qu'elles avaient pour source la politique, si elle les a mélangées de théories économiques fausses, comme cet axiome : toute richesse vient de la terre, professé par les physiocrates, et, par suite, donné la préférence aux contributions directes sur les taxes de consommation qui sont cependant d'une élasticité plus grande et d'une perception plus facile ; si, d'autre part, elle n'a pas eu l'idée de rendre le budget permanent à l'égard des dépenses obligatoires de l'Etat, idée trop simple, il est vrai, pour des esprits amoureux du compliqué et défiants du pouvoir exécutif, elle a du moins eu la sagesse de proclamer la légitimité, l'égalité et la proportionnalité de l'impôt consenti par les représentants de la nation et de lui impartir ses trois formes principales qui semblent natu-

relles, l'impôt foncier, l'impôt mobilier, les patentes; elle a énergiquement repoussé la progression qui lui parut à la fois inique et arbitraire, non seulement au profit de l'Etat, mais encore à celui des communes; elle a condamné pour l'évaluation des revenus du contribuable le système inquisitorial de la fixation d'office et le procédé mensonger de la déclaration par l'intéressé; elle a choisi pour bases de la contribution mobilière et de celle des patentes des présomptions uniformes tirées de signes extérieurs qui trompent rarement et répondent dans la plupart des cas à la réalité des faits; elle a créé enfin un tarif de douanes plus équitable et d'un recouvrement moins vexatoire que celui de l'ancien régime. En tout ceci, malgré les défectuosités de détail, d'ailleurs réparées après elle dans le cours de notre siècle, on doit reconnaître qu'elle a fait œuvre de prudence et qu'elle a bien mérité du pays. Mais le plus grand nombre de ces réformes se trouvaient en germe dans les articles des cahiers. C'est la France elle-même qui lui en a sans contredit inspiré la pensée, et si sur ces points spéciaux le mandataire a fidèlement exécuté une partie de son mandat, on peut regretter qu'il ne s'y soit pas renfermé et que son entente, encore possible, avec la monarchie n'ait pas laissé à celle-ci, selon le vœu unanime des bailliages, l'honneur sincèrement ambitionné par Louis XVI de remplir l'autre.

Henri BEAUNE.



A PROPOS

DE QUELQUES

VIEILLES PEINTURES DE SPOLÈTE

Nous nous proposons, dans cette étude, de faire connaître quelques vieilles peintures de Spolète. C'est donc en Italie, au doux pays d'Ombrie, que nous demandons au lecteur de nous suivre pour quelques instants. Nous supposons, d'une part, qu'il n'est pas archéologue de profession, sans avoir renoncé cependant à voir clair dans l'histoire des lointaines origines, mais que, d'autre part, la curiosité des vieilles chronologies n'a pas éteint complètement en lui le sens des belles choses et leur amour désintéressé. Au fond, notre lecteur serait tout de même un archéologue, mais d'une espèce assez rare. On le dit du moins : nous n'en voulons rien croire, mais nous essaierons toutefois de ne pas trop l'oublier au cours de notre dissertation.

I

Nous ne devons donc parler que de choses très vieilles : une épithète aussi vénérable ne saurait s'appliquer aux œuvres du peintre de Spolète par excellence, le charmant et doux Spagna, le meilleur et le plus sympathique des

élèves du Pérugin. C'est grand dommage, car il nous eût été très doux de cicéroner le lecteur à travers toutes ces peintures délicieuses que le Spagna, aidé d'un grand nombre de disciples, a répandues dans les églises de Spolète et des environs, depuis la belle madone de la Rocca, si naïvement dessinée et d'un coloris infiniment tendre, jusqu'aux peintures d'Eggi ou de San Giacomo et, dans la haute vallée de la Nera, les fresques absolument inédites de Gavelli. Quelle charmante expédition nous aurions faite là !

Mais l'art de tous ces braves gens, dont la génération s'étend bien avant dans le xvie siècle, semblerait vraiment trop près de nous pour mériter le nom d'ancien. Il y a beau temps qu'on a renoncé à regarder comme des *primitifs* les artistes du *seicento.*

Pas plus d'ailleurs que le célèbre florentin fra Filippo Lippi qui mourut ici même, le 8 octobre 1469, avant d'avoir achevé la splendide décoration de l'abside du Dôme, son chef-d'œuvre, la seule peinture regardée par les voyageurs qui daignent s'arrêter quelques heures à Spolète. Des œuvres datées de la moitié du xve siècle! Elles sont encore trop près de nous pour être dignes d'entrer dans notre cadre.

Et puis (pourquoi ne point l'avouer ingénument) elles s'offrent en nombre trop considérable pour qu'on puisse les présenter comme des œuvres précieuses et rares. Voici déjà bien des années que l'on dresse consciencieusement de nouveaux catalogues pour compléter ceux, déjà très étendus, qu'avait établis, avec une patience admirable, le savant Guardabassi (1). Et tous les jours de nouvelles trouvailles viennent bouleverser les classifications péniblement établies dans ces milliers de peintures, rétables d'autels, histoires de sainteté et surtout fresques votives.

Nous avions toutefois remarqué à Spolète d'autres cycles de peintures du xve siècle, datées celles-là, quelquefois même signées, et qui nous auraient été d'un grand secours

(1) GUARDABASSI MARIANO. *Indice. Guida dei Monumenti dell' Umbria.* Perugia, Boncompagni, 1872.

si nous nous étions proposé d'étudier cette période de l'art ombrien. Les fresques de San Giuliano, pour ne parler que de celles-là, ne sont point dépourvues d'originalité. J'aime assez ce couronnement de la Vierge qui occupe la partie supérieure de l'abside avec ces grandes figures de saints, isolées et occupant, sur deux rangées, toute la partie inférieure (1).

Dans toutes ces peintures, Guarbabassi voit l'œuvre des élèves de Giotto; c'est un refrain qu'il nous redit souvent quand il veut, à toutes forces, mettre un nom sous une fresque anonyme antérieure à 1475. Une pareille solution n'est guère satisfaisante. Pourquoi songe-t-il si rarement à se demander quelle a été, dans cette production considérable, la part de l'initiative locale ? Les noms d'artistes du pays, sans être très nombreux pour cette période, ne font point, toutefois, absolument défaut. Le baron Sansi, pour ne donner qu'un exemple, a publié un document qui nous fait connaître comment, en 1404, un peintre de Spolète, alors très en vogue, exécuta tout un cycle de fresques sur les murailles du Dôme (2). Nous ne doutons point

(1) Les autres fresques de S. Giuliano sont des peintures isolées qui n'offrent pas le même intérêt que celles de l'abside. Ces dernières portent leur date, 1442. Il est assez intéressant de rapprocher cette composition si simple du célèbre travail que Lippi exécuta au Dôme quelques années plus tard : comme il y a loin de la technique de Florence à celle de nos braves ombriens !

(2) A. Sansi. *Degli edifici e dei frammenti storici delle antiche etá di Spoleto*, page 252. Foligno 1869. — Nous nous sommes servis plus d'une fois, au cours de ce travail, des travaux de ce savant. Outre le livre que je viens de citer, nous avons de lui : *I duchi di Spoleto*, 1870. *Documenti storici inediti*, 1879. *Storia del Comune di Spoleto dal secolo* XII *al* XVII, 1884, et un certain nombre d'articles dans diverses revues.—Le duc de Montevecchio et le chevalier Fontana nous ont laissé une description des vieilles peintures du Dôme (1848). Nous avons encore trouvé plus d'un renseignement dans le vieil historien de Spolète, Bernardino di Campello (1672). Enfin, pour en finir avec notre petite bibliographie, nous dirons que la source où nous avons le plus souvent puisé est la merveilleuse érudition de l'inspecteur actuel des beaux-arts pour les Marches et l'Ombrie, M. le chevalier Sordini, qui a bien voulu la mettre pendant près d'un mois, et tous les jours, à notre disposition, en même temps que sa grande expérience et son sens très fin des richesses artistiques de son pays.

d'autre part que les archives de la ville, presque inexplorées, ne donnent un jour un grand nombre de documents analogues, quand on les aura interrogées avec autant de patience et de méthode qu'on l'a fait à Pérouse et à Foligno. Il faut bien l'avouer, nous n'avons pas encore, pour l'histoire artistique de Spolète, un livre qu'on puisse comparer aux beaux travaux de Mariotti, d'Orsini ou d'Adamo Rossi, pour ne parler que des morts. On peut toutefois affirmer dès maintenant, et avec une sécurité parfaite, que pendant tout le xv[e] siècle, dès les premières années, il y eut à Spolète des peintres, qu'ils y avaient des commandes assez nombreuses, et que, de nos jours, toute trace ne s'en est point perdue (1).

La tradition des peintures de piété remonte donc plus haut. Est-ce au xiv[e] siècle qu'il faut la faire commencer? Et si la ville de Spolète a conservé quelques débris de cette époque, ne serait-ce point précisément ces précieuses reliques devant lesquelles nous nous proposons de nous arrêter pour étudier l'art de ses plus vieilles peintures?

L'an treize cent! voilà qui ne sonne pas déjà si mal aux oreilles curieuses d'entendre la musique des dates lointaines. Mais ce n'est point, à notre gré, une époque assez reculée; prenons-en notre parti et ne nous arrêtons pas devant ces

(1) Parmi ces œuvres datées du xv[e] siècle, je ne puis me résoudre à laisser passer un ancien rétable, d'une facture exquise, exposé dans une chapelle du Dôme et portant la date de 1473. La Vierge y est représentée, en demi-figure, avec deux autres saints. On l'attribue à Gentile di Fabriano (?). La fresque de la porte de l'église S. Nicolo (avec la date de 1402) renferme aussi la Vierge et deux saints en demi-figure. On voit que cette ordonnance n'est point exclusivement vénitienne, comme on le dit souvent. Il est vrai qu'avec un peu d'imagination on pourrait inventer que Gentile, auteur incontestable (?) du rétable du Dôme, aurait importé cette ordonnance de Venise où l'on sait qu'il travailla longtemps, et la coutume aurait passé dans quelques ateliers ombriens. — Je n'ai pas voulu étendre outre mesure cette nomenclature d'œuvres du xv[e] siècle, ce qui m'eût été facile, parce que ce n'est point nécessaire, pour mon sujet, d'insister sur cette période. Il ne saurait venir à l'idée de personne de contester la présence à Spolète pendant tout le xv[e] siècle, je ne dis pas d'une école de peinture, mais d'un assez grand nombre de peintres. Du moment qu'on me l'accorde, cela me suffit et je passe outre.

œuvres, encore trop modernes, du xɪvᵉ siècle. N'allez point supposer, toutefois, que de telles peintures ne se trouvent pas au pays de Spolète ou que leur étude manque complètement d'intérêt et de charme. Je me rappelle par exemple une ancienne madone, datée de 1375, et devant laquelle j'aimais à m'arrêter chaque jour, en remontant cette non moins ancienne *via Salaria Vecchia* dont la rude pente est bien faite pour inviter aux longues stations devant les douces madones. La nôtre est placée très haut, sur les murs d'une ancienne maison assez semblable à celles de notre vieille Bretagne. Son état de conservation n'est point très satisfaisant; mais les badigeonneurs d'images pieuses n'ont point encore songé, heureusement, à la salir de leurs grossiers pinceaux. La Vierge est assise, l'Enfant sur ses genoux; tournée de trois quarts, à gauche, elle ne manque point d'une certaine grâce, malgré les traits un peu durs de son long visage. Deux saints l'accompagnaient, dont il reste aujourd'hui à peine quelques traces. L'auvent qui abrite la vieille peinture ne l'a gardée qu'à moitié contre la pluie, cette terrible ennemie des pauvres peintures murales; l'eau du ciel qui depuis plus de cinq cents ans lave et relave sans cesse la fresque de la via Salaria, a mangé peu à peu nos deux bons saints : il n'en reste plus maintenant que le vague contour des vêtements et le dessin des membres inférieurs.

Combien de madones du même genre ont dû jadis égayer de leur douce présence les murs de la vieille cité! Byzantines ou giottesques, siennoises ou ombriennes, je n'en sais trop rien, mais elles étaient innombrables et je croirais volontiers que, pour satisfaire la pieuse avidité des bonnes gens d'alors, il n'y avait pas trop de l'art de Toscane, de Sienne et de Byzance afin de venir en aide à l'industrie locale.

D'où sortait-il le peintre auquel l'évêque Galardo, en 1378, demanda pour le Dôme toute cette série de peintures murales, dont il reste encore aujourd'hui des parties intéressantes? Il est malheureux que nous ne puissions l'apprendre par le document authentique qui nous en parle.

Aussi bien, cela ne nous importe que médiocrement : nous savons qu'au XIV[e] siècle des peintres travaillaient au Dôme, et cela nous suffit.

Or, la consécration de cette église remonte à près de cent années auparavant, ce qui laisse à supposer que les murs de l'église étaient déjà debout depuis plusieurs années; entendons-nous bien, non point de ces murs percés de larges baies, comme dans nos églises gothiques, et que l'on pourrait supprimer à volonté, sans nuire à la solidité de l'édifice, mais des épaisses et larges murailles, parties vivantes d'un organisme, sans décoration aucune, sinon les peintures qu'on y mettait habituellement. Comment supposer maintenant qu'on ait attendu plus d'un siècle pour les peindre, alors surtout que, dès 1207, c'est-à-dire au début du XIII[e] siècle, on s'était empressé de faire décorer la façade d'une belle mosaïque? (1)

Etait-ce pure négligence? Manquait-on d'argent? La tradition des images de piété avait-elle été complètement oubliée? N'y avait-il plus personne à Spolète, au XIII[e] siècle, capable de tenir un pinceau?

Toutes ces questions, on s'en doute bien, nous n'étions pas le premier à les poser; pour y trouver des réponses, il y a beau temps que les historiens de Spolète ont exhibé leurs documents, que les archéologues ont décrit soigneusement les fresques les plus anciennes de leur cité. Nous n'avons eu qu'à les consulter, et ils nous ont fait connaître enfin des vieilles peintures du XIII[e] siècle, peut-être même

(1) Cette mosaïque de la façade existe encore et elle est trop connue pour que je m'arrête à la décrire. J'en relève seulement l'inscription qui ne manque pas d'intérêt :

HÆC EST PICTURA QUAM FECIT SAT PLACITURA
DOCTOR SOLSTERNUS HAC SUMMUS IN ARTE MODERNUS
ANNIS INVENTIS CUM SEPTEM MILLE DUCENTIS
OPERARII — PALMERIUS DE SASO — TRANSERICUS ENRICI :
DIUTESALVE PINCURINUS.

Les derniers mots ne sont pas très clairs. J'ai pris la leçon du chevalier Sordini (*Italia... La Patria*, p. 246.) Sansi pensait qu'il fallait lire : *diu te salve pingrina* (peut-être pour *regina?*). *Degli edifici...*, p. 252. — J'aurai à revenir plus loin sur cette mosaïque du Dôme.

antérieures (1). Leur amabilité parfaite ne s'est pas refusée à se mettre en quête des clefs pour ouvrir les chapelles souterraines, opération souvent délicate et qui exigeait les finesses d'une diplomatie peu commune ; si nous avons pu dessiner et photographier quelques-unes de ces peintures, c'est encore à eux que nous le devons. Et ainsi, sans trop nous en apercevoir, nous nous mettions à oublier l'histoire de l'art pour étudier passionnément les débris des vieilles peintures de Spolète.

II

Je dis *avec passion*, car il en faut sans doute pour s'intéresser à ces pauvres restes de primitives peintures. Intactes, ou du moins assez conservées pour qu'on puisse, sans trop de peine, restituer leur ensemble et étudier quelques détails, elles ne manqueraient pas de présenter à tout amateur de belles choses un véritable et sérieux intérêt. Mais tel n'est pas leur cas. A l'exception d'un seul groupe, elles n'offrent plus aux yeux, d'abord désenchantés, que des lambeaux informes et que l'on a grand'peine à découvrir sur les sombres murailles ; de lumière, en effet, elles n'ont souvent que celle tremblante et fumeuse des torches, quand c'est au fond des cryptes souterraines qu'il faut les aller chercher. D'autres, tout au contraire, sont placées très haut, sous le comble des toits ; leur situation n'en est pas meilleure pour cela : les murs, qui ont été plus d'une fois ébranlés par les tremblements de terre, ont brisé en plus d'un endroit les peintures, et la pluie les a tant lavées, car la couverture du toit est des plus imparfaites, que c'est à peine si les contours, aujourd'hui, restent à peu près intacts (2).

(1) J'ai surtout tiré parti, pour cette partie de mon travail, d'un excellent article publié par le baron Sansi dans l'*Annuaire de l'Académie de Spolète*, 1855, p. 174.

(2) Les tremblements de terre de 1895 ont particulièrement en-

Pour ne pas égarer le lecteur et surtout celui qui aurait l'intention de visiter ces peintures ou d'autres semblables, on devrait répéter plus souvent, dans des études de ce genre, qu'il ne s'agit que de débris, sans doute vénérables, mais la plupart du temps informes et dont il faudra toujours parler avec la plus grande prudence. Si maintenant vous rencontrez une œuvre qui, par un véritable miracle, a échappé presque complètement à cette dévastation, œuvre du temps encore plus que des hommes, vous pourrez vous flatter d'avoir fait une trouvaille. Jouissez-en à votre aise, car vous n'aurez pas souvent une pareille bonne fortune. C'est ce que nous n'avons pas manqué de faire quand nous avons eu la chance de rencontrer, dans la crypte de San Giovanni e Paolo, une fresque d'une merveilleuse conservation, encore inédite et dont le haut intérêt suffirait pour expliquer cette étude. Les autres groupes dont nous parlerons, ceux de S. Ansano et de S. Paolo, sont bien loin d'être dans un état de conservation aussi parfait : nous commencerons donc par eux, afin de garder pour la fin notre meilleur morceau.

*
* *

Non point cependant sans avoir au moins signalé deux autres documents très anciens, qui appartiennent de droit à cette étude des peintures primitives de Spolète.

Le premier est cette célèbre image de la Vierge, honorée autrefois à Sainte-Sophie de Constantinople et que Frédéric Barberousse, raconte la tradition, aurait donnée à la ville en gage de sa réconciliation (1).

dommagé les fresques de San Paolo. Cette partie de l'Ombrie et la haute Sabine, qui est à deux pas, sont la terre classique des tremblements de terre. La ville de Norcia a été détruite, puis relevée, je ne sais combien de fois. Que de causes de destruction pour les vieilles peintures accrochées à des murs si peu sûrs de durer longtemps! Combien ont dû périr! Et, si nous en pouvons encore retrouver un si grand nombre, n'est-ce pas une preuve qu'il y en eut, jadis, une quantité bien autrement considérable?

(1) Cet événement a une trop grande importance dans l'histoire

Nous n'avons pu voir la précieuse icone, conservée avec un soin jaloux au fond d'une chapelle dont les portes s'ouvrent difficilement ; il y aurait témérité à en parler d'après une gravure assez misérable que l'on dit être cependant la fidèle représentation de la sainte image. Aussi bien cela ne nous intéresse que d'une façon tout à fait secondaire. Il nous suffit d'avoir constaté la présence, au XIIe siècle, d'une peinture byzantine dans les murs de Spolète. Le cas n'est point extraordinaire. On sait en effet que l'importation des œuvres grecques était alors chose extrêmement commune en Italie ; non seulement les artistes byzantins venaient en grand nombre y travailler sur place, peintres, sculpteurs ou mosaïstes, mais les commandes italiennes affluaient à Constantinople d'où venaient fréquemment et des tableaux et des ouvrages de bronze.

De la même époque, ou à peu près, est le célèbre cru-

artistique de Spolète pour que je ne le signale pas, au moins dans une note. Frédéric Ier venait d'entrer à Rome où Adrien IV le couronne empereur ; presque toutes les provinces italiennes s'empressent de le reconnaître et lui offrent un tribut. Spolète résiste presque seule et pousse l'imprudence jusqu'à recevoir assez mal l'ambassadeur de l'empereur. Furieux, celui-ci accourt avec son armée, met le siège devant la ville, l'emporte bientôt, malgré une vigoureuse résistance et la fait brûler, puis raser jusqu'au sol. (Cf. la lettre de Frédéric à Othon, évêque de Frisinga, et la célèbre inscription du musée de la ville.) Il est pourtant difficile de prendre au pied de la lettre les paroles de l'empereur : « *Le recammo in desolazione, abbatendola insino a' fondamenti* ». Il est probable qu'au moins quelques murs restèrent debout. Je n'excepte pas même ceux de la célèbre basilique de S. Concordio (aujourd'hui del Crocefisso). Elle a conservé d'ailleurs des marques assez visibles d'un terrible incendie (*v. g.* les cimaises toutes noircies des portes, et l'entablement du presbyterium) pour qu'on y puisse reconnaître suffisamment le passage de Barberousse. Pour la question spéciale qui nous occupe, il est bien inutile d'autre part de se laisser hypnotiser par cette fameuse date de 1155 : on m'accordera bien, pour le moins, que Barberousse, satisfait d'avoir détruit les églises supérieures, ne s'amusa point à faire combler celles enfouies sous terre. Rien n'empêche donc d'y retrouver encore des peintures antérieures à 1155. Enfin, il est probable que la riche Spolète se releva promptement de ses ruines ; ce fut même une assez bonne affaire pour les artistes de tout genre qui ne manquaient pas au XIIe siècle ; raison de plus pour supposer *a priori* que Spolète a eu des peintures de la deuxième moitié du siècle et que rien n'empêche qu'il s'en soit conservé quelque chose.

cifix, autrefois à San Giovanni e Paolo, transporté depuis peu au Dôme, dans la première chapelle de droite (1). Il représente Notre-Seigneur en croix avec la Vierge et saint Jean à ses côtés. Dans le bas, on lit la précieuse inscription : A. D. M. C. L. XXXVII. M... OPVS ALBERTO SOTII... A l'encontre de la grande majorité des crucifix connus, peints sur une préparation étendue sur la toile, le nôtre est sur parchemin. C'est peut-être à cette circonstance qu'il doit de paraître moins grossier que les autres crucifix de cette époque. Il faut se rappeler d'autre part que ceux de Giunta Pisano sont postérieurs de quelques années.

On ne s'attend point à ce que nous présentions notre crucifix de 1187 comme un chef-d'œuvre de dessin et de coloris : il en est très éloigné. J'avouerai même qu'il faut, pour le trouver intéressant, une certaine dose de bonne volonté. Le dessin est tout à fait grossier, les proportions

(1) Crowe et Cavalcaselle ont parlé de ce crucifix au premier volume de leur *Histoire de la peinture italienne*. (Edition italienne, t. I, page 249). Il faudrait lire à ce propos tout ce chapitre v (pages 237-295), où ils étudient les plus célèbres de ces crucifixions. C'est un essai qui ne manque pas d'intérêt, mais qui est très imparfait. Il faut avouer que l'érudition la mieux informée se perd immanquablement dans ces exercices de haute voltige. Allez donc mener à bien une étude comparative pour laquelle il faut voyager sans cesse d'un bout de l'Italie à l'autre ! Dessins, photographie, voilà qui est d'un piètre secours et, quant à la mémoire des yeux, il y faut peu compter. Restent les fiches, collectionnées précieusement au cours des voyages ; on les met bout à bout, et la farce est jouée. Je me suis arrêté dernièrement à Pise où l'on vient de réunir, dans un nouveau musée, une dizaine de ces crucifixions, dont plusieurs de Giunta Pisano ; je m'amusai à les étudier en me servant des auteurs qui l'avaient fait avant moi et surtout du premier volume de Rosini (*Storia della pittura italiana*. Pisa. N. Capurro, 1848, t. Ier, l'introduction et le chapitre Ier). Je ne parle point de ses gravures au trait dans lesquelles il est difficile de trouver une analogie avec le tableau qu'elles prétendent traduire ; mais le texte !... Cette note, je l'ai mise à cet endroit, pour remplacer une très longue dissertation sur les crucifixions du XIIe siècle, que j'avais d'abord écrite à propos de notre crucifix de Spolète, mais qui, tout bien considéré, ne menait à rien sinon à prouver, ce que tout le monde sait, que les ouvrages de ce nombre étaient très répandus en Italie à cette époque, que chaque pays, chaque église avait les siens, et que par conséquent il était assez logique de penser que les artistes locaux ne manquaient point pour les fabriquer.

ne sont même pas soupçonnées ; la poitrine immense et carrée ne se raccorde avec le reste du tronc que par des transitions invraisemblables ; le désir de mettre dans sa peinture quelque chose au moins qui rappelle la vérité du corps humain, conduit notre artiste à des inventions tout à fait bizarres ; s'il veut indiquer dans un membre nu le modelé élémentaire que l'œil le plus superficiel ne saurait ignorer, il le fait avec une vigueur enfantine et tout à fait hors de saison ; enfin, quand il dessine le pied, c'est avec un gros trait noir transversal qu'il marque la naissance des doigts, et ses extrémités ressemblent assez à celles des grossières poupées de bois. Je note cependant sur les visages quelque chose qui est déjà bien près d'être de l'expression. L'artiste n'est point resté indifférent en voyant passer devant ses yeux, pendant qu'il peignait, la figure douloureuse de la Vierge ou de saint Jean ; il s'est véritablement attristé de leur peine, et s'il n'a pas su le dire, il le faut attribuer à son inexpérience, mais non plus à son indifférence ou à sa paresse. Je voudrais presque dire qu'un abîme sépare son œuvre d'autres peintures contemporaines, et même plus modernes, inspirées toutefois d'autres traditions et d'une technique différente, mais nullement nationales et tout à fait incapables, bien que Vasari l'ait écrit, de réveiller chez les peintres italiens le sens endormi des belles peintures de piété.

Nous voici donc, grâce au crucifix du Dôme, en possession d'un nom de peintre du XIIe siècle, et d'une date authentique, 1187. C'est déjà quelque chose, et il y a des moments où il faut se contenter de faire consister l'histoire de la peinture dans la nomenclature de noms d'artistes et la classification des tableaux datés. Mais ce précieux document prouve-t-il quelque chose relativement à la question qui nous occupe, je veux dire l'existence à Spolète, au XIIe siècle, sinon d'une école de peinture, au moins d'un certain nombre d'artistes y exerçant leur art et dont nous pourrions apprécier la valeur d'après quelques-unes de leurs œuvres encore existantes ?

Ce crucifix d'A. Soti, qui nous dit qu'il n'a pas été peint

à Pise ou à Sienne, puis apporté en Ombrie comme l'avait été l'icone de Frédéric Barberousse ?

Une semblable difficulté ne saurait exister pour les autres peintures que nous allons maintenant examiner, accrochées qu'elles sont à des murs que l'on ne soupçonnera point d'avoir été importés de Sienne ou de Florence. Nous parlerons d'abord de celles qui se trouvent dans l'église de San Paolo, en dehors de la porte Romaine. Voici que notre étude commence, si je ne m'abuse, à prendre quelque intérêt.

*
* *

L'église de San Paolo appartenait à un monastère autrefois fort riche, et dont les bâtiments servent aujourd'hui à un établissement de charité. Si vous avez l'intention d'y monter, pour en visiter les vieilles peintures, gardez-vous bien surtout d'entrer dans l'église, où vous les chercheriez en vain. Transformée complètement à la Renaissance, comme tant d'autres églises romanes de l'Italie, elle reçut alors une voûte postiche, cachant l'ancienne charpente : c'est au-dessus de cette voûte, au chevet de l'église et tout à fait dans le haut, que se trouvent nos vieilles fresques. Pour arriver jusqu'à elles, il faut se faire ouvrir bien des portes et parcourir une longue route à travers les bâtiments de l'ancien monastère.

Nous voici arrivés : en arrière de ce qui fut jadis l'arc triomphal, presque sous le comble et sur deux côtés seulement, nous apercevons çà et là de grandes plaques toutes lézardées, se retenant à peine au mur, et sur lesquelles on distingue quelques débris de peintures, ou plutôt les gros traits noirs qui en arrêtaient les contours ; l'eau de pluie s'est promenée tant de fois à leur surface qu'elle en a peu à peu rongé tout le coloris. Les peintures de San Paolo seraient donc d'un intérêt médiocre pour celui qui viendrait chercher ici les charmantes impressions que donne ordinairement le spectacle des belles choses : il faut une dialectique

très subtile pour arriver, non sans peine, à y prendre un intérêt sérieux. Parlons-en donc en archéologue, et laissons dormir pour le moment toute préoccupation artistique.

Ces peintures se divisent en deux groupes bien distincts, celles du fond même de l'abside et celles qui se trouvent à côté, en face de l'entrée, sur la muraille au centre de laquelle s'ouvre une fenêtre. Les premières sont peut-être moins intéressantes. Il est bon toutefois de nous y arrêter quelques instants.

Faut-il chercher dans ces peintures une ordonnance générale à laquelle le primitif auteur n'avait peut-être nullement songé? Ce n'est pas très prudent. On pourrait y voir cependant quelque chose comme une préoccupation d'unité. Au centre, ou à peu près, la Vierge et l'Enfant; des deux côtés, le chœur des prophètes, debout et tenant chacun une banderolle avec une longue inscription. Il est inutile de décrire l'une après l'autre ces figures assez semblables entre elles, et dont le caractère n'est point d'ailleurs très nettement accusé. Le baron Sansi, d'autre part, l'a déjà fait avec une minutieuse exactitude et s'est appliqué à déchiffrer les vieilles écritures, qui ne renferment d'ailleurs que des textes des Livres saints, de nul intérêt pour comprendre ou dater ces figures. La Vierge et l'Enfant présentent plus d'intérêt. L'impression qui se dégage de cette peinture est assez semblable à celle éprouvée devant ces nombreuses madones dont on n'ose rien dire, sinon qu'elles sont tout à fait byzantines par le manque d'expression, le dessin conventionnel, le détail des draperies et de l'ornementation. Je crois découvrir cependant dans le Bambino certains traits par lesquels le peintre, élevé peut-être à l'école des Grecs, semble témoigner d'un vague désir de s'éloigner des formules traditionnelles pour se rapprocher quelque peu de la vivante réalité; son audace n'a pas osé s'attaquer à la Madone, mais il a mis plus de liberté à peindre son Enfant. Il en est résulté, il faut l'avouer, une figure encore plus affreuse que les moins belles des représentations byzantines de l'Enfant Jésus. Ici, rien qui rappelle les grâces du jeune âge; la tête est énorme et nullement proportionnée

au corps; les extrémités, extraordinairement allongées, ne se raccordent à rien. Il me semble quand même découvrir dans ce grotesque essai un vif désir de faire du nouveau, quelque chose comme une éducation imparfaite d'un peinturlureur local qui s'est mis trop vite aux entreprises de piété. Notre Soti du Dôme ne devait pas faire mieux, quand il laissait les panneaux de bois ou le parchemin pour couvrir de couleur les grandes surfaces murales.

Comme il y a loin entre ce timide essai de réalisme et la franche liberté des peintures qui constituent le second groupe (1)! Il ne s'agit plus ici de madones et de saints alignés symétriquement le long d'une muraille, mais de scènes mouvementées dans lesquelles l'artiste, s'il est permis de l'appeler ainsi, s'est attaqué aux sujets mêmes qu'ont illustrés plus tard les pinceaux de Michel-Ange et de Raphaël. Ces histoires de l'Ancien Testament, peintes grossièrement, mais avec un souci incontestable de représenter les scènes comme elles ont été vécues, nous semblent être d'une importance véritable (2). Je néglige les détails

(1) Il ne faudrait pas en conclure que ces peintures, *pour cette unique raison*, sont plus parfaites et moins anciennes. Je touche ici à l'un des problèmes les plus obscurs de l'histoire de l'art italien, je veux dire les destinées de la peinture dramatique, des origines à la Renaissance. Ce serait une erreur par trop grossière de la faire dater de Giotto; ses origines sont beaucoup plus lointaines et remontent jusqu'aux catacombes. Il semble cependant que le XIIIe siècle fut un des moins riches en œuvres de ce genre, ce qui expliquerait la légende de la révolution giottesque. Déjà au XIIe siècle n'y avait-il pas quelque tendance à délaisser la peinture d'histoire pour se rapprocher de cette peinture d'extase qui prend ses origines dans l'art byzantin et trouva plus tard, à la fin du XVe siècle, son expression la plus parfaite dans l'école de Pérouse? Je n'oserais l'assurer avec une entière conviction. J'avoue cependant que, bien loin de rajeunir les peintures où je vois représentées des scènes de la vie de Notre-Seigneur ou des saints, je serais tenté au contraire de les vieillir le plus possible. La présente étude n'est point faite pour m'amener à changer d'avis.

(2) Dans l'art chrétien primitif, la peinture dramatique s'inspire surtout des histoires du Nouveau Testament. Celles de l'Ancien ne sont pourtant pas exclues systématiquement. Il semblerait que dans la décoration des basiliques (peintures ou mosaïques) on aimait assez à opposer les deux cycles. (Cf. PÉRATÉ, *Archéologie chrétienne*, 1892, p. 130, à propos des portes de Sainte-Sabine qui sont du Ve siècle.) Plus tard, le Nouveau Testament et surtout les his-

dont il ne m'a pas toujours été donné de saisir le sens. J'avais bien cru reconnaître, par exemple, dans cette demi-figure nimbée, à gauche, tout en haut du mur, Dieu créant le monde; l'impression de réelle majesté qui s'en dégage me confirmait assez dans cette interprétation. Je regarde maintenant mes photographies et cela me semble moins vraisemblable : que fait par exemple, tout à côté, cette tête isolée ? n'appartient-elle pas à la même scène ? Je ne saurais le dire. Il faut croire encore que les personnages qui se trouvent à gauche, coupés maintenant en deux par la voûte sur laquelle nous marchons, n'appartiennent point à la composition primitive. Ces réserves faites, il y a au moins quatre scènes sur l'identification desquelles il ne peut y avoir aucun doute. Elles représentent la création d'Adam, celle d'Eve, puis Adam donnant leur nom aux animaux et enfin l'expulsion du Paradis terrestre.

La composition qui paraîtra tout d'abord la plus curieuse, sinon la moins imparfaitement traitée, est celle où nous croyons reconnaître Adam donnant leur nom aux animaux nouvellement créés. Qu'on ne s'attende pas à une scène très compliquée. Adam est représenté de face, dans la simplicité de sa primitive nature : on devine la naïveté avec laquelle sont rendus le modelé et l'anatomie de ce grand corps nu; j'y trouve cependant un désir loyal de faire sentir l'un et l'autre. Il faut avouer que l'action n'est pas de celles qui se rendent facilement; de plus habiles y auraient peut-être échoué. Lançant en avant et à droite une jambe fortement repliée, comme s'il devait procéder à une ascension extrêmement pénible, Adam, toujours de face et semblant avoir oublié sa jambe gauche en arrière, réalise ainsi une de ces académies qu'on demande rarement au modèle le mieux rempli de bonne volonté : notre artiste ne l'a point traitée avec une grande perfection et le succès n'a point récompensé son audace. Mais on ne lui reprochera point de manquer d'originalité, et sa naïve création,

toires de la Genèse font partie très souvent des décorations des églises. Nous en avons un exemple des plus importants à peu de distance de Spolète, dans la célèbre église de l'abbaye de Ferentillo.

peut-être un peu grotesque, est cependant de celles qu'on n'oublie pas facilement. La tête est traitée d'une manière particulièrement intéressante, carrée plutôt que ronde, avec des yeux dont le dessin est fortement accusé, une longue barbe et surtout une chevelure abondante, très noire, encadrant toute la figure et retombant largement sur les épaules. Il faut encore remarquer à droite, dans le haut, une collection variée d'animaux auxquels nous ne voudrions pas toujours être obligés de trouver un nom, car la fantaisie qui les a créés s'est donné trop libre carrière en les inventant.

Les deux personnages qui font pendant à cette scène ne gardent point les mêmes proportions gigantesques. Chassé du Paradis, Adam ne pouvait plus ressembler au triomphant personnage que nous venons de regarder curieusement; il ne devait point manquer de paraître quelque peu confus et penaud. Ce n'est point dans l'expression de sa figure qu'il faut chercher la traduction de ces sentiments, mais dans l'action tout entière de ce grand corps sans vêtements où le peintre a su mettre, si je ne me trompe, je ne sais quelle confusion et un embarras très naïf. Ici les têtes sont tout à fait disproportionnées avec le reste du corps; celle de Dieu, particulièrement énorme, le paraît encore davantage à cause du nimbe très large qui l'entoure.

Les deux autres scènes sont traitées moins imparfaitement. La création d'Eve présente même quelque charme, et, toute lavée qu'elle est par la pluie qui a même enlevé, par endroits, le gros trait noir des contours, elle fait pressentir l'admirable fresque de Raphaël, tellement son mouvement semble déjà d'une grâce exquise.

L'intérêt que présente la création d'Adam est encore plus grand, parce que nous y retrouvons la reproduction presque littérale d'une des fresques de la célèbre abbaye de Ferentillo (1). Dans les deux compositions, le Créateur est

(1) Cette abbaye, comme je l'ai déjà dit, se trouve dans la vallée de la Nera, pas très loin de Spolète. J'aurais donc pu faire rentrer dans cette étude l'examen de ses très nombreuses fresques; mais cela nous eût mené trop loin. De Rossi a parlé plusieurs fois de cette

assis sur une grande roue qui représente probablement la terre; de même est identique le geste de la main droite, tendue en avant et accompagnant la parole créatrice que l'on voit sortir de sa bouche sous forme de rayon et tomber sur le visage d'Adam. Celui-ci est représenté assis et s'appuyant sur son bras gauche. Il y aurait à signaler jusqu'à cette tentative analogue de représenter des arbres par ces bâtons surmontés d'une sorte de boule par laquelle l'artiste a sans doute voulu faire penser à leur feuillage.

Et maintenant, quel âge donner à ces peintures? Elles sont, tout bien considéré, si naïvement grossières et tellement éloignées de celles authentiquement datées de la fin du XIII[e] siècle que nous n'hésiterons pas à les faire remonter le plus haut possible, aussi loin que nous le pourrons, tant que nous n'aurons pas de raison majeure à nous arrêter. Or, cette raison majeure, nous la trouvons dans l'âge même des murs auxquels ces fresques sont attachées. San Paolo, d'après le témoignage même de Grégoire le Grand (1). est une des plus vieilles églises de Spolète et fut fondée dès le VI[e] siècle; mais cette primitive église a depuis longtemps disparu et le San Paolo actuel est beaucoup plus récent. Nous savons que Grégoire IX en fit la consécration en 1234 : nos peintures doivent dater de cette époque. Le caractère des écritures des diverses inscriptions confirme bien cette date. On ne se tromperait peut-être point en les

abbaye dans son Bulletin. Dans le même recueil, voir un article de Deschenet, t. XII, 1879, p. 135 et 1880, p. 80, où se trouve précisément, gravée au trait, la fresque dont nous parlons. Deschenet se refuse prudemment à donner une date : « *Credo che il pittore fosse uno dei numerosi allievi della scuola greco-latina, che tenne il primato dell'arte in Italia fino al trecento* ». Voilà qui n'est pas compromettant. Notons qu'il y a là des sculptures du X[e] siècle signées d'un certain URSUS MAGESTER que Cattaneo identifie avec l'Ursus de San Giorgio de Valpolicella. (*L'Architettura in Italia dal secolo* VI *al mille circa*. Venise, 1889, pp. 79-85.) Or il n'est pas encore prouvé que la peinture ait toujours été forcément en retard sur la sculpture; nous connaissons au contraire un bon nombre de mosaïques du IX[e] siècle qui sont bien supérieures aux sculptures passablement grotesques de Ferentillo et même de Valpolicella. — La question de Ferentillo est loin d'être réglée définitivement.)

(1) S. G. M. Dial. III, 29, cité par Sansi.

mettant quelques années auparavant, car les églises, comme le fait remarquer Sansi, furent souvent consacrées longtemps après leur complet achèvement. Comme d'autre part il existe entre nos deux séries des différences assez notables (1), on pourrait placer les histoires de l'Ancien Testament dans les premières années du XIIIe siècle, et les autres peintures à l'époque de la consécration de l'église et même quelques années après.

*
* *

L'âge même de l'église de San Paolo nous a permis de dater ses vieilles peintures avec quelque vraisemblance; pourrons-nous avoir recours au même argument pour le groupe que nous allons maintenant examiner, celui de S. Ansano? Dans tous les cas, si nous y parvenons, ce ne sera pas avec la même facilité.

L'église de S. Ansano, proche de l'ancien forum de Spolète et toute voisine de son arc de triomphe encore debout, remonte par ses primitives origines au moins aussi loin que S. Paolo. Mais, comme à S. Paolo, ne reste-t-il absolument rien de cette première église?

Certes, si nous en découvrons quelques reliques, ce n'est pas dans l'église actuelle qu'il les faudra chercher, modernisée à outrance, bien plus encore que S. Paolo, où il est déjà fort compliqué de retrouver les traces d'une église romane du XIIe siècle.

Nos peintures n'ont rien à voir avec cette construction. Elles se trouvent, en effet, dans une seconde église, celle-là souterraine, privée complètement de lumière, et à laquelle on accède maintenant par un escalier qui s'ouvre dans la sacristie. Je lui donne le nom d'*église*, parce que nous y trouvons une véritable basilique, petite sans doute, mais

(1) Dans les histoires du côté de la fenêtre, les visages sont traités plus imparfaitement, les proportions moins biens gardées, les contours noirs plus accentués, l'inexpérience plus visible, et le sens de la composition et du drame beaucoup plus développés, tous caractères qui permettent de les dire plus anciennes que les autres peintures.

dont l'organisme est bien nettement déterminé. Ses trois nefs sont dessinées par six colonnes dont quatre au moins proviennent d'un édifice romain ; un mur demi-circulaire la termine, percé jadis de trois fenêtres aujourd'hui condamnées.

Il serait du plus haut intérêt de déterminer l'âge exact de cette petite basilique. Qu'elle remonte plus haut que le XIIe siècle, cela ne fait de doute pour personne. Serait-ce la vieillir suffisamment que de la donner au siècle précédent, en considération peut-être de ses voûtes et de la technique de ses chapiteaux? Mais les voûtes de cette espèce ne sont point, même dans l'architecture chrétienne primitive, un phénomène aussi rare qu'on se le figurait encore, il y a quelques années; on sait maintenant quel développement on donna, dès l'origine, à ce genre de couverture; au milieu du Ve siècle, on peut déjà citer non seulement des voûtes de toutes sortes, mais encore, et non pas seulement en Orient, de véritables coupoles sur pendentifs (1). Pourquoi maintenant donner au XIe siècle plutôt qu'au IXe ou au VIIIe ces chapiteaux, cubes simplement écornés pour rappeler grossièrement une feuille, et que décore un simple trait, plus près de la gravure que de la sculpture, ou encore quelques lignes tracées au pinceau? Reste l'appareil; mais à côté de

(1) Il est vrai de dire que la coupole romaine *classique* diffère de la coupole chrétienne en cela qu'elle est appuyée directement sur un mur circulaire (Panthéon), tandis que l'autre se combine ordinairement avec un mur polygonal par l'intermédiaire de pendentifs. Il y a cependant des coupoles romaines retombant sur un tambour décagonal par l'intermédiaire de pendentifs dégrossis et indiqués au moins suffisamment pour qu'on ne puisse en nier l'existence. (Rotonde de Minerva Medica.) Réciproquement, à côté des coupoles sur pendentifs de Ravenne (Mausolée de Galla Placida, 440, et S. Giovanni in Fonte, 450), il y a des coupoles syriennes où le passage du carré à la voûte se fait non par des pendentifs, mais des rangs de dalles posées à plat dans les encoignures. Ces remarques suffisent pour prouver que les procédés pour couvrir les monuments primitifs ont été extrêmement variés, depuis la couverture la plus simple, la charpente de bois, jusqu'au plus compliqué, la voûte sur pendentifs. La présence d'une voûte ne peut donc suffire pour dire d'un monument, surtout dans le genre du nôtre, qu'il appartient à l'époque romane.

parties que l'on pourrait donner indifféremment au XI[e] ou au IX[e] siècle, voici des blocs énormes qu'il faut regarder comme débris d'une construction romaine. A quelle époque les a-t-on utilisés pour élever une église chrétienne? Les seules dimensions, si modestes, de notre monument sont encore un document en faveur de sa haute antiquité. Les églises les plus importantes se bâtirent tout d'abord non pas à l'intérieur des villes, mais en dehors de l'enceinte (1). Celles de l'intérieur étaient des plus modestes et devaient ressembler beaucoup à notre petite basilique. On a dit qu'à la même place, autrefois, s'élevait un temple païen et que, sur ses ruines, peut-être dès le commencement du V[e] siècle, on avait élevé une église chrétienne. Il est bien clair, en effet, que les chrétiens, à Spolète comme ailleurs, n'ont pas attendu le X[e] ou le XI[e] siècle pour avoir des lieux de réunion, et ils utilisèrent souvent les ruines des temples païens : je verrais volontiers quelques-uns de ces débris dans les grandes assises signalées tout à l'heure et qu'avoisinent d'autres substructions encore mal identifiées. Mais où trouver les reliques de la primitive église chrétienne, si l'on nous défend de les voir dans la majeure partie de la construction actuelle? Je ne défends pas la totalité de l'édifice, mais je pense qu'avec l'iconographie, les parties les plus importantes de S. Ansano remontent à une époque très reculée, probablement aux premiers siècles de l'art chrétien.

(1) Cf. E. RIDOLFI. La *Basilica di S. Michele in Foro.* Archivio storico dell'arte A. V. L. 5. — Il donne des exemples pour Lucques et pour Milan. A Spolète même, j'en trouve un grand nombre Voici par exemple la grande église du *Crocefisso* (autrefois S. Concordio et, aux premiers siècles, S. Salvatore.). C'est une splendide basilique à trois nefs avec vingt colonnes et un presbyterium à coupole terminée par une triple abside, monument unique du V[e] ou du IV[e] siècle. Pour ce qui est des petits sanctuaires analogues ou même plus modestes que S. Ansano, il y a S. Sabino, S. Lorenzo, S. Lucia, sans compter les simples chapelles comme SS. Giovanni e Paolo. (plusieurs reconstruites à une époque postérieure.) De même, à l'époque romane, les églises les plus importantes se construisent encore hors de la ville; les environs de Spolète en sont remplis, S. Pietro, S. Paolo, S. Giuliano, S. Sabino (hors les murs), S. Ponziano, S. Brixio, etc.

Avouons cependant que notre église souterraine ne livre pas très clairement le secret de sa naissance ; laissons-lui cacher ses lointaines origines, mais ne lui imposons pas de force, et contre la vraisemblance, une époque aussi basse que le XI[e] siècle. Nous ne sommes donc pas obligés, *a priori*, d'attribuer à cette époque les très intéressantes peintures dont elle est décorée et que nous allons essayer de déchiffrer.

Ce ne sera pas sans peine, il faut que le lecteur ne l'oublie pas. Malgré le flambeau qui nous éclaire, selon la méthode italienne, de sa quadruple flamme, c'est à peu près dans l'obscurité qu'il nous faudra chercher sur les murs les quelques lambeaux de fresques que l'humidité n'a point encore fait tomber.

La totalité de l'église fut autrefois décorée de peintures ; il en reste des traces suffisantes pour le pouvoir établir sûrement; nous en avons trouvé sur tous les murs, sur les voûtes et jusque sur le fût des colonnes, quelquefois même à leurs chapiteaux. Ce sont toutefois, la plupart du temps, des restes trop misérables pour qu'il soit possible d'essayer une reconstitution de sujet. A l'époque où Sansi les étudia pour la première fois, elles étaient dans un meilleur état qu'aujourd'hui; il y a bien des détails qu'il a signalés, mais qu'il est absolument impossible de retrouver aujourd'hui. L'humidité croissante et la fumée des flambeaux que l'on promène sur les murs n'ont pas dû y contribuer légèrement. C'est une raison de plus pour essayer de parler de ces peintures autrement que ne l'a fait l'historien de Spolète, d'autant plus qu'il les a étudiées en érudit beaucoup plus qu'en archéologue et en artiste ; la question d'identification semble l'avoir préoccupé exclusivement, et les histoires qu'il a le plus négligées sont quelquefois celles qui présentent le plus d'intérêt (1).

(1) Voici le catalogue des peintures encore déchiffrables de S. Ansano. J'y note quatre groupes. I[er] groupe. *Peintures du chevet.* N° 1. (1[re] arcade à gauche) Le chevet présente trois faces, les peintures y sont disposées sur deux rangs que je décris séparément, celles d'en bas pouvant, à la rigueur, se rapporter à une même his-

Est-ce bien véritablement à la vie de S. Isaac que se rapportent les peintures que Sansi s'est appliqué à déchiffrer avec une merveilleuse et très louable patience? Je n'oserais l'affirmer, tout en comprenant fort bien le vif intérêt qu'il y aurait à le prouver. Avant d'être dédiée à S. Ansano, cette église portait un autre nom, celui de S. Isaac dont elle renfermait les précieuses reliques: comme il eût été intéressant de prouver que ces très vieilles peintures racontaient l'histoire du saint!

Entre deux visites à notre église souterraine, j'ai fait ce que Sansi avait fait avant moi, je me suis mis à chercher, dans le pieux Jacobilli, l'historien des saints de l'Ombrie, le récit de la vie du vieil ermite, afin de regarder ensuite, avec plus de fruit, les peintures qu'on me disait raconter son histoire.

Isaac était Syrien de naissance; il vint en Italie au temps des Goths, vers le VIe siècle, fuyant la persécution de l'empereur Anastase. Ce qu'il lui fallait, c'était une nou-

toire. Restes d'un édifice et d'un personnage. — N° 2. Deux figures à peine visibles, décrites prudemment par Sansi et que Guardabassi identifie sans hésitation : le Sauveur assis offrant deux couronnes à la Vierge (?). — N° 3. (Arcade du centre). Le Christ sur un trône avec un saint à ses pieds. — N° 4. Deux têtes d'anachorètes ; en arrière quelque chose rappelant une montagne et un ange qui descend du ciel. — N° 5. (Arcade de droite, actuellement masquée par un mur établi pour soutenir la construction supérieure. On distingue à peu près un personnage suppliant que semble entraîner un second personnage dont on devine la figure et les deux mains. — Au second rang (n°s 6 et 7 seuls reconnaissables), Sansi croit voir une des histoires de S. Isaac contées par Jacobilli. Cette partie est extrêmement ruinée. Il me semble y distinguer trois scènes qui se passent entre deux personnages seulement, un vieillard et un homme qui peut en effet, à la rigueur, passer pour un pasteur. A la scène centrale seulement on voit le personnage âgé, avec barbe blanche; le second personnage est mieux conservé; il a une attitude suppliante. A droite, où il ne reste presque rien, la direction des pieds semble indiquer que le personnage plus jeune marche vers la droite, peut-être vers le vieillard. Dans la troisième scène une main tendue pourrait indiquer l'attitude d'un narrateur. — IIe groupe : *Les peintures du mur à gauche* : n°s 8, 9 et 10 décrits dans le texte. IIIe groupe : *Peintures du mur au fond*, n° 11, décrits dans le texte. IVe groupe : *Peintures de l'entrée*. Il reste une madone avec l'Enfant qu'un ange semble présenter à sa Mère.

velle Thébaïde pour méditer et prier dans une paix profonde; aussi laissa-t-il bientôt les trop plaisantes cités du midi de l'Italie et puis Rome, pour remonter le Tibre en quête d'une solitude plus appropriée à ses goûts. Il ne devait pas la chercher bien loin.

Spolète est bâtie sur une montagne isolée que domine l'antique Rocca plantée tout au sommet. Cette montagne, excepté du côté de la ville, est entourée par un profond ravin, lit d'un torrent, sur lequel, on ne sait trop à quelle époque, fut jeté avec une grande audace le superbe *Ponte de' Torri*, pour permettre de passer sur la montagne voisine, Monte Luco, la belle montagne aux grands arbres toujours verts et aux horizons sans fin, peuplée de délicieux ermitages et de belles églises, où montent, doucement attendris, les mille bruits de la ville et les échos lointains des fanfares guerrières, quand, sur les routes blanches très éloignées, passent les soldats; Monte Luco, dont on aime à courir les sentiers ombreux pour y rêver avec délices dans la solitude profonde à peine égayée par les longues théories de petits ânes tout couverts de branches vertes et qui se déroulent lentement, comme un grand reptile, le long des pentes abruptes, Monte Luco enfin dont on ne peut seulement prononcer le nom sans s'attendrir soudain, parce qu'il semble, comme le disait l'austère Michel-Ange, qu'on y a laissé la moitié de son âme (1).

Une solitude si charmante était bien faite pour plaire à notre saint; il l'aima de toute son âme et ne voulut plus la

(1) On ne s'étonnera pas que Monte Luco soit, avec le Clitummus et ses sources, un des sujets les plus chers aux poètes de Spolète. Le célèbre Giustolo lui a consacré des vers latins exquis, et plus d'un moderne s'est exercé à traduire, en vers italiens, l'œuvre du poète de la Renaissance. La traduction de Fontana (1825) est accompagnée d'un commentaire historique très intéressant. Le nombre des ermitages fut jadis très considérable; Fontana pouvait encore en reconstituer quarante à son époque; il en reste aujourd'hui une dizaine, transformés en charmantes maisons de villégiature. Dans le haut se trouve un couvent de capucins. Le premier ermitage de S. Giuliano fut construit en 528 avec les largesses de saint Grégoire le Grand : S. Isaac était mort quelques années auparavant, le 12 avril 550.

quitter. Un grand nombre de disciples se groupèrent bientôt autour de lui. C'est ainsi que commença, sur la montagne de Spolète, cette délicieuse vie d'ermite dont les traditions ne sont pas encore entièrement perdues.

S'il faut ajouter foi aux naïves histoires contées par Jacobilli d'après saint Grégoire, elle n'était point morose du tout l'austérité de premier ermite de Monte Luco, et sa puissance de thaumaturge se plaisait parfois à d'innocentes mystifications. Un jour qu'il se promenait, avec un de ses disciples, à travers les sentiers de la montagne, des vagabonds, pour attendrir sa pitié, se dépouillèrent, ou peu s'en faut, de leurs vêtements qu'ils cachèrent au pied d'un arbre, et se présentant devant lui : « Bon père, dirent-ils, soyez miséricordieux et donnez-nous de quoi couvrir notre misère. » Le saint réfléchit quelques instants, puis, se tournant vers son compagnon, il lui parle tout bas, et le moine de s'éloigner, mais pour revenir bientôt, rapportant des vêtements que nos astucieux larrons reconnaissent aussitôt : « Tenez, bonnes gens, prenez, et allez-vous-en satisfaits. » On pense si nos drôles furent émerveillés d'une aventure aussi extraordinaire. Jacobilli nous raconte encore bien d'autres histoires de ce genre, et peut-être que, dans le nombre, quelqu'une pourrait s'appliquer aux peintures de S. Ansano. Sansi le pense; s'aidant de ces restes informes, il essaie d'en reconstituer au moins une. Y a-t-il réussi? Nous n'oserions l'affirmer, et il est bon de lui laisser toute la responsabilité de son interprétation.

Nous aurions préféré, pour notre part, qu'il s'aidât de sa merveilleuse érudition pour étudier les fresques qui se trouvent sur la muraille gauche de la crypte (nos 8, 9, 10 et 11).

La première (no 10), ne présente aucune difficulté : c'est la représentation classique de l'institution de l'Eucharistie, telle que nous la voyons sur les plus anciens monuments de l'art chrétien et qui se maintiendra immuable jusqu'aux environs de la haute Renaissance. Autour d'une table ronde, dont la perspective, on s'en doute bien, n'est pas des mieux réussies, les convives sont assis ; leur tête

est entourée d'un large nimbe. Sur la table, un grand poisson, le divin *Ichtys*, symbole cher aux chrétiens primitifs et qui, dès le IIe siècle, est la vivante image de Jésus eucharistique; à côté du poisson, un vase, puis des pains signés chacun d'une croix. Un des convives fait passer un de ces pains au personnage placé en face de lui. C'est bien la représentation classique de la sainte Cène et probablement non la moins ancienne.

Les peintures suivantes (nos 8 et 9), présentent également une action assez facile à déterminer. Dans la première, nous reconnaîtrons le martyre d'un saint : il est à genoux, le bourreau près de lui, accompagné de deux autres personnages. On pourrait voir avec assez de ressemblance dans la peinture suivante (no 9), le récit du triomphe de ce même saint que deux anges emporteraient au ciel. Nous n'avons pu découvrir aucun détail assez caractéristique pour voir dans ces récits l'histoire d'un saint déterminé; les hypothèses ne signifient pas grand'chose et il faut savoir garder, au moins quelquefois, un prudent silence.

Sansi n'a pu s'y résoudre quand il est arrivé devant les très misérables fragments qui se trouvent au fond de la petite église, sur le mur opposé à l'autel; bon gré mal gré, il a voulu leur faire dire quelque chose. Il y voit donc des guerriers qui s'avancent vers la gauche, tout couverts de mailles de fer et armés de grandes lances; au centre, un guerrier à la haute stature, sans doute le général; dans le lointain l'indication d'un campement. De l'autre côté, il signale de même cinq guerriers et les fragments d'un personnage qu'il croit être un saint. Il nous a fallu de longues heures pour essayer de retrouver les quelques débris colorés qui avaient inspiré à l'estimable érudit une reconstitution aussi ingénieuse; ensuite, avec toute la naïveté de nos enthousiasmes, nous avons même tenté de deviner l'histoire que voulaient conter les naïves peintures, y voyant tour à tour une crucifixion mouvementée, telle que les devaient peindre plus tard les giottesques pendant tout le XVe siècle, ou bien quelques-unes des légendes de sainteté que Jacobilli nous avait fait connaître, voire

même une première ébauche de la grande fresque constantinienne du célèbre Raphaël : dans ces moments-là, on connaît toutes les audaces. Et puis, à notre dernière visite, en cherchant péniblement sur les murailles, à la lumière mourante de notre flambeau presque consumé, les pauvres petits plâtras à peine colorés sur lesquels devait reposer tout l'échafaudage de nos conjectures merveilleuses, voilà que nous nous sommes surpris à sourire et nos conclusions ont pris une allure plus modeste. C'est bien de la peinture d'action, très différente de cette peinture d'extase qui sera plus tard la note unique de l'école ombrienne. Quelles sont maintenant les histoires qu'aimaient à raconter ces artistes primitifs ? Nous n'en savons trop rien et nous méfions beaucoup de ceux qui croient le savoir mieux que nous (1).

Est-il prudent d'affecter un peu plus d'assurance en parlant des auteurs présumés de ces intéressantes peintures ? Je ne le crois pas. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils sont pour le moins contemporains, sinon plus anciens que ceux qui ont travaillé à San Paolo. Si quelque érudit très autorisé les disait du XIe siècle, nous inclinerions beaucoup à penser comme lui.

*
* *

La peinture dont il nous reste à parler est située dans la crypte d'une petite église, laquelle a pu être, jadis, une de ces primitives chapelles dont nous parlions plus haut.

(1) L'aspect général, la longueur exagérée des corps de tous les personnages et surtout des anges, tout cela rappelle assez la technique de Byzance ; ce qui au contraire s'en éloigne sensiblement, c'est le sens incontestable du drame qu'on ne rencontre pas à ce degré chez les artistes grecs non seulement d'origine, mais encore d'éducation. Je croirais volontiers que ces peintures ne sont pas d'une seule et même époque ; au chevet de l'église, celles du second rang semblent postérieures ; elles ont été traitées avec moins de soin, encore que leur technique soit un peu plus avancée ; celles d'en haut, plus grossières, témoignent d'une inexpérience encore plus grande ; les vêtements, en revanche, sont traités avec beaucoup plus de recherche.

Qu'elle ait été reconstruite, et même plus d'une fois, depuis sa fondation, cela ne nous paraît pas impossible; mais cela n'entraînait point forcément la ruine de la chapelle inférieure, laquelle peut ainsi remonter assez loin, alors même qu'on assignerait à l'église supérieure le XI[e] et même le XII[e] siècle.

La crypte (1) de SS. Giovanni e Paolo est couverte par une simple voûte en berceau; notre fresque occupe tout le mur du fond, jusqu'à la hauteur de l'autel, en suivant, dans sa partie supérieure, la courbe de la voûte. Sa largeur n'atteint pas tout à fait quatre mètres : ce n'est donc point par ses proportions qu'elle peut être regardée comme la plus intéressante des vieilles peintures de Spolète.

La partie supérieure, au centre, montre, dans un demi-cercle, la représentation du Christ : il est peint seulement en demi-figure. Les deux mains sont d'un dessin assez exact; l'une d'elles porte, ouvert, le livre des Evangiles, l'autre donne la bénédiction selon le rite oriental. Le vêtement, bien drapé, est d'une richesse extrême, avec les manches et le col ornés de pierres précieuses que figurent des petits points blancs, vivement détachés sur les couleurs un peu effacées. De la tête, il ne reste presque plus rien; on le regrette, car il eût été intéressant de rapprocher minutieusement notre Christ des représentations analogues. Tout mutilé qu'il est, nous n'hésiterons pas cependant à le préférer à ceux publiés récemment par M. Dietz : si le Christ de Carpignano, par exemple, est du X[e] siècle, le nôtre, à en juger par la seule perfection, est bien antérieur et rappellerait les meilleures traditions de l'art byzantin (2).

(1) Je me sers du mot crypte pour sa commodité, mais en prévenant le lecteur qu'il ne faut pas l'entendre dans toute la rigueur du terme. Les véritables cryptes, une des caractéristiques du style roman, ne datent guère que du XI[e] siècle; à moins qu'on ne veuille entendre par là toute chambre voûtée creusée au-dessous du presbytérium et de l'autel majeur. Dans ce cas, une *confession* est une crypte embryonnaire et de même notre chapelle inférieure des SS. Giovanni e Paolo.

(2) En admettant, cela va sans dire que le plus ou moins de perfection d'une peinture soit un critérium pour décider de son âge probable. — Sur la représentation du Christ dans l'art byzantin, il faut

Trois scènes différentes sont représentées dans notre fresque pour nous raconter l'histoire du martyre des saints Jean et Paul (1). Il ne faut pas négliger de remarquer l'art véritable avec lequel l'artiste a su les disposer, pour les accommoder de son mieux à la surface cintrée qu'il avait à couvrir. Aux deux extrémités, où la hauteur allait sans cesse en diminuant, il a placé les deux scènes qui pouvaient s'adapter à l'inégalité du cadre ; au centre, au contraire, le triomphe des martyrs, la scène principale, pour laquelle il était bon de garder le plus d'espace possible.

La partie gauche est malheureusement très endommagée ; on ne peut hésiter toutefois sur le sens de la scène représentée. Un personnage est assis sur un siège extrêmement riche ; c'est l'empereur. Il donne un ordre à un autre personnage placé devant lui, le préfet Terentianus. Les deux mouvements, très violents, indiquent la passion. Terentianus vient de recevoir l'ordre du supplice et il se prépare à le faire exécuter. Toute cette partie eût été très intéressante à étudier, surtout à cause des costumes ; on ne saurait trop regretter l'état misérable où elle se trouve réduite.

La scène du martyre, représentée de l'autre côté, est au contraire parfaitement conservée. Les martyrs sont à genoux ; l'un d'eux vient de subir le supplice : sa tête roule à terre et de son cou s'échappent des flots de sang. Le bourreau, debout en arrière et brandissant des deux mains son énorme glaive, s'apprête à le laisser tomber sur la tête du second saint.

Au centre enfin, la représentation du triomphe. Deux panneaux, plantés tout droit à quelque distance l'un de

lire *Bayet. Recherches pour servir à l'histoire de la peinture* et *Dietz. L'art byzantin dans l'Italie méridionale*, pages 34-44.

(1) Ces deux saints souffrirent le martyre sous Julien l'Apostat. Il suffit de relire leur légende au bréviaire (26 juin), pour se rendre compte des efforts de l'artiste pour se rapprocher le plus possible de l'histoire. La violence des mouvements des personnages à gauche convient fort bien à l'impie Julien et à l'action du préfet Terentianus dont nous parle le bréviaire. Il y a aussi des architectures dans notre fresque, comme il y en a de même dans la légende.

l'autre, représentent la porte du paradis ; les saints sont placés de chaque côté, tenant des deux mains le battant qu'ils viennent d'ouvrir. Ils semblent marcher et s'apprêtent à gravir une sorte de chemin à l'extrémité duquel, dans le haut de la peinture, se trouve le Christ dont nous avons parlé.

Il y a sans doute beaucoup de naïveté et de convention dans ces histoires ainsi racontées, et nous nous garderons bien de dire que tout y est parfait. Les lois de la perspective ne sont guère soupçonnées, et si celles de l'expression le semblent quelquefois, ce n'est pas en tout cas sur les visages qu'il faut aller la chercher. Ils sont impassibles. La tête du martyr qui vient de rouler à terre nous regarde encore des mêmes yeux indifférents que le saint debout et triomphant qui s'avance vers la porte du paradis.

Mais comme c'est moins grossier que toutes les peintures dont nous avons parlé jusqu'ici ! Non seulement la technique est différente, mais on sent, à n'en pouvoir douter un seul instant, que nous sommes beaucoup moins éloignés des bonnes et saines traditions de l'art. Si les figures sont toujours impassibles et muettes, que d'aisance, de vérité, voire même d'éloquence dans les mouvements ! N'y a-t-il pas jusqu'aux draperies que le peintre a su faire parler ! S'il faut, à ce sujet, lui faire un reproche, c'est d'avoir essayé de leur faire trop dire (1). Les contours ne sont point grossièrement accentués par le gros trait noir, comme pour arrêter à l'avance, et de très loin, l'inhabile pinceau d'un modeste artisan ; s'il y a un trait, il est sobrement indiqué, pas toujours en noir, et se fond aisément avec la couleur locale. Il y aurait eu beaucoup à dire sur les vêtements, car ceux-ci nous fournissent à eux seuls un argument des plus sérieux en faveur de l'antiquité de notre peinture, à moins qu'on n'aille imaginer qu'un naïf artisan du XIe siècle se soit exercé, en habillant ses personnages, à une ingénieuse restitution archéologique. Mais il est temps

(1) Regarder par exemple le mouvement exagéré du manteau du bourreau.

d'en venir au dernier caractère de notre peinture, sans aucun doute le plus important.

Quand vous le regardez pour la première fois, au sortir de l'escalier obscur qui descend à la chapelle, vous ne pouvez retenir cette exclamation : Qui donc m'avait parlé d'une peinture, quand me voilà devant une mosaïque ?

C'est qu'en effet le travail semble de tout point identique à celui d'une mosaïque. Voyez, par exemple, ces petits points blancs représentant des pierres précieuses : ne vous paraissent-ils pas autant de carrés de marbre ou de verre ? (1) Ce travail de mosaïste se retrouve encore aux deux portes, au siège de l'empereur et surtout dans la belle frise de la voûte qu'il faut toucher du doigt pour se résoudre à croire qu'elle est peinte avec des couleurs. Voilà pourquoi le dessin manque souvent de moelleux : les angles ne s'adoucissent jamais complètement lorsqu'on est obligé de peindre avec des cubes de marbre. La palette, en conséquence, est extrêmement réservée : elle ne connaît, avec le rouge, que le jaune et le bleu; les jaunes sont presque éteints, mais, dans l'éclat de leur jeunesse, ils devaient rappeler le brillant de l'or. Je n'oserais assurer que quelques parties, le chemin du paradis par exemple, n'aient pas été jadis semées de jaune et d'or.

Ce caractère remarquable va-t-il maintenant nous être de quelque secours pour résoudre l'inévitable problème qui semble être la conclusion nécessaire de toute étude artistique ? Quelle est la date de cette peinture et quel en fut l'auteur ?

Celui qui l'a peinte était certainement moins ignorant que les braves gens qui ont décoré les murs de S. Paolo et de S. Ansano. Nous dirons encore qu'il avait certainement pratiqué la mosaïque. Mais quoi de plus ? Ce serait trop enfantin, parce que cette peinture est évidemment inspirée

(1) Cette bordure se retrouve dans tous les vêtements, excepté ceux du bourreau; elle ne contribue pas légèrement à donner à notre fresque, comme à la mosaïque, cette impression d'extrême richesse. Les larges ceintures sont décorées de la même façon.

de la mosaïque, d'en conclure à une date plutôt qu'à une autre. L'art chrétien, de tout temps, posséda des mosaïstes et les fit travailler. Spolète même, avec sa mosaïque datée de 1207, est une preuve de la persistance de cet art à l'époque romane. Mais ce n'est certainement point Solsernus, l'auteur authentique de la mosaïque du Dôme, qui a peint la fresque de SS. Giovanni e Paolo. Les deux œuvres n'ont rien à voir l'une avec l'autre, et si, au début du XIIIe siècle, il y avait eu, à Spolète, un artiste capable de peindre de la sorte, l'art ombrien eût été bientôt en avance sur celui de Toscane de près de deux cents ans.

Disons-le sans hésiter : devant une œuvre d'une telle perfection, relative sans doute, mais incontestable, il faut se décider pour une date ou bien très près de la Renaissance, ou très éloignée des époques qui nous ont laissé des œuvres aussi barbares que les peintures attribuées au XIe siècle, en Ombrie ou ailleurs. Quand nous aurons dit que la nôtre est certainement antérieure au XIe siècle, pourquoi nous tourmenter davantage, comme si notre réponse était tout à fait insuffisante ?

Baptiser et dater les vieilles peintures, voilà qui demande une extrême circonspection ; on ne saurait la pousser trop loin. L'archéologie n'a rien à y perdre et l'histoire de l'art y trouvera toujours son profit.

III

Je sais bien tout le profit que l'historien de l'art pourrait tirer des documents authentiques que les archéologues ès peintures, dont c'est l'unique métier, sèmeraient à travers les siècles lointains, en s'appuyant sur une multitude de petits artifices professionnels très malins, et dont ils prétendent avoir le monopole et le secret. Cela saute aux yeux et n'a pas besoin de se démontrer. Il n'est point cependant aussi facile qu'ils pensent de reconstituer l'état civil de quelques débris de plâtras couverts de couleurs à

moitié effacées : aussi les archéologues se trompent-ils souvent, et ce serait une histoire fort divertissante que celles de leurs incroyables inventions.

Il faut bien se garder de l'écrire, puisque ce serait manquer de charité envers de bonnes personnes généralement honnêtes, qui en ont grand besoin. Leur tâche est difficile; ils s'en acquittent comme ils peuvent. Je crois cependant que, s'ils ne s'obstinaient pas à dater tout ce qui existe ou a existé, la chose n'en irait que mieux. Que n'ont-ils l'idée de jeter un coup d'œil discret sur les entreprises de leurs confrères en archéologie, ceux qui lisent l'âge des monuments sur les vieilles sculptures encastrées dans les murs des anciennes églises? Ils y prendraient une bonne leçon de prudence, et il n'est pas défendu de s'instruire aux écoles des autres.

Pour toute la période qui va du VI[e] siècle jusqu'aux abords du XI[e], la meilleure méthode, sinon la seule afin de dater les monuments de l'architecture chrétienne primitive, consiste peut-être à le faire d'après les détails de leur ornementation, débris d'ambons, de balustrades, d'autels, etc. La date, quelquefois connue, de la fondation ne signifie pas grand'chose, car les églises furent rebâties plus d'une fois au moyen âge et, dans une même ville, plusieurs églises portaient souvent le même nom : à laquelle s'applique au juste le document? On n'en sait rien. La conservation presque intacte d'un organisme très ancien n'est guère plus probante : on peut en effet l'avoir respecté dans les reconstructions successives. Mais la seule présence, dans les murs d'une église, d'une plaque de marbre sculptée est déjà un document qui affirme l'existence d'une église antérieure, et un moyen de l'étudier; comme, d'autre part, ces sortes de documents sont fort nombreux, leur étude comparée semblait permettre des résultats extrêmement précieux pour l'histoire de l'architecture des premiers siècles.

Appliquée à la critique des monuments de l'époque lombarde (1) la nouvelle méthode eut d'abord pour résultat de

(1) La domination des Lombards dura deux siècles; elle remplace,

nettoyer complètement deux siècles entiers de toutes sortes de constructions de l'époque. C'est à peine si l'on se serait occupé, pendant cette période, à faire venir des artistes grecs pour sculpter un petit nombre de chapiteaux et décorer quelques autels (1). Il s'agissait donc de mettre en évidence quelques-unes de ces sculptures authentiques du VII[e] et du VIII[e] siècle, précieux documents s'il en fut, sorte de fil d'Ariane pour nous conduire à travers le labyrinthe de la production artistique de ces siècles barbares.

Voici nos archéologues partis en chasse, l'illustre G.-B. Rossi, Hübsch, Mothes, de Dartein, Rohaut de Fleury père et fils, sans compter les autres, tous gens compétents s'il en fut, travailleurs acharnés, fouillant les bibliothèques, remuant les archives, visitant surtout, il faut le reconnaître, les anciens monuments, dessinant, moulant, photographiant, gravant eux-mêmes, pour obtenir une exactitude plus scrupuleuse, sur le bois ou l'acier, les résultats de leur immense labeur. Qu'est-il sorti de tout cela ?

en 568, celle des gouverneurs byzantins et s'étend jusqu'en 774, époque à laquelle commence, avec Charlemagne, le règne des rois francs. Il ne faut pas oublier que l'architecture dite *lombarde* (née en Lombardie, *lombarda*) n'a rien à voir avec celle des rois lombards (*longobarda*) ; il est regrettable que nos voisins ne se résignent pas à l'appeler simplement, avec nous, architecture *romane*, encore que ce mot ne soit pas des plus heureux.

(1) Si je ne mets pas les points sur les *i*, on dira que j'exagère à plaisir pour les besoins de ma démonstration. Voici donc les quatre moments de cette précieuse enquête : 1° Avant Cordero on attribue aux Lombards toute église à l'aspect vénérable sur laquelle on n'a aucun document certain; c'était une exagération, à n'en pas douter. *Second moment*. En 1829, Cordero di San Quintino, dans un livre remarquable, réduit considerablement cette liste énorme, en s'appuyant surtout sur les documents historiques..... quatre monuments, seuls, sont épargnés. Mais pas pour longtemps : Ridolfi prouve bientôt, jusqu'à la dernière évidence, que les deux églises de Lucques, épargnées par Cordero, sont posterieures à l'an mille. Le Palazzo de' Torri, à Turin, date évidemment, dans ses parties anciennes, de l'époque romaine. Restait S. Salvatore de Brescia : mais il ne peut être sérieusement question que de la crypte. Or il paraîtrait que la grande partie de cette crypte est du XII[e] siècle; l'autre partie serait plus ancienne, mais rien ne prouve qu'elle remonte au VIII[e] siècle. *Quatrème moment* : nous ne connaissons plus aucun monument de l'époque lombarde.

Demandez-le au dernier venu, à Cattaneo, qui publiait, à son tour, il y a six années, le résultat de ses travaux. Voyez avec quelle sûreté de doigté il meuble son VIIIe siècle des sculptures d'Albenga que l'érudit Mella attribuait au XIIe, ou réciproquement replace à l'époque lombarde tout le groupe de sculptures de l'ancienne église d'Arrona que notre compatriote de Dartein, d'accord avec l'unanimité des archéologues lombards, attribuait au VIIIe siècle. D'un bout à l'autre du livre, c'est le même exercice de passe-passe auquel il paraît se complaire singulièrement. Il semble tout joyeux quand il peut nous raconter l'amusante histoire de certaines sculptures que la sagacité des archéologues attribue successivement et avec une certitude égale, qui au VIe, qui au VIIe, au IXe et même au Xe siècle (1).

Il va sans dire que Cattaneo, à son tour, ne manque pas de dater, et avec une assurance non moins grande que ses prédécesseurs, tous les monuments controversés (2). Je veux bien qu'il soit tombé juste et que le prochain livre sur l'art chrétien primitif ne viendra pas détruire ses ingénieuses hypothèses : ce serait justice après tout, car le pauvre Cattaneo, qui se tuait de travail, vient de mourir à la tâche, tout jeune, et s'il s'est trompé de quatre ou cinq cents années en datant une vieille plaque de marbre, il ne

(1) L'*Architettura in Italia*... cf. p. 107, l'attribution des sculptures de Bagnacavallo près Ravenne. De même pour S. Abondio de Côme : Boito dit Ve siècle, de Dartein VIe, VIIe *ou* VIIIe (voilà qui est d'un sage), Mothes VIIIe, Rohaut de Fleury IXe, Selvatico enfin ne dit rien du tout, ce en quoi nous l'approuvons pleinement, bien que Cattaneo lui reproche de se tirer d'affaire « *con un giretto di parole* ». Cf. p. 148.)

(2) Je l'entends souvent me parler des caractères nombreux et décisifs, *molti e spicatissimi*, qui distinguent les œuvres de différents siècles; il a eu l'honneur d'autre part de bien mettre en évidence certains documents très authentiques, appartenant à des siècles divers. Je cherche à découvrir dans ces sculptures les fameux caractères décisifs qui me serviront de critérium pour classer les autres documents ; il me faut avouer qu'ils sont difficiles à trouver et il y a tel sarcophage de Ravenne que je continuerai bravement à mettre au Ve siècle, même après le plaidoyer de Cattaneo qui ne les veut placer qu'au VIIe, et ainsi de suite.....

sera plus là pour se défendre contre le nouveau venu qui, profitant de ses travaux, mais ne s'en souvenant guère, l'accusera sans doute d'incompétence et de légèreté! C'est tout de même grand'pitié d'avoir enseveli tant de jeunesse, de travail et d'amour dans une entreprise aussi stérile!

Soyons donc prudents lorsqu'on exige de nous, avec une insistance peu discrète, la date exacte d'un document anonyme; défendons-nous énergiquement et disons avec simplicité : nous ne sommes pas outillés suffisamment pour reconstituer avec certitude l'état civil des innombrables œuvres d'art qui ont perdu leurs papiers. En tout cas, faisons-le largement, par siècles; dire d'une peinture qu'elle est du IX[e] ou du X[e] siècle, c'est beaucoup et peut-être c'est déjà trop, puisque les chercheurs de vieilles sculptures, en les datant par siècles, se sont trompés si souvent et si grossièrement, alors qu'ils avaient affaire à une classe de monuments beaucoup plus nombreux et infiniment plus faciles à étudier.

Ce qu'il importe surtout de mettre en lumière, dans l'intérêt des ignorants, mais encore plus des savants, c'est l'abondance de ces œuvres, jusqu'ici trop négligées, antérieures à ce que l'on est convenu d'appeler la première Renaissance italienne, non point seulement dans les centres classiques de la production artistique, mais jusque dans ces contrées moins connues que l'on croyait absolument déshéritées au point de vue de l'art. La peinture ombrienne n'a pas attendu pour naître la venue de Giotto et de ses disciples; il y a plaisir à collectionner pieusement les vieilles peintures qui permettent de l'établir avec la dernière évidence.

Et de ce catalogue dressé avec une patience jalouse, mais daté largement, se dégage une de ces pensées bienfaisantes qui récompensent d'un travail, souvent ingrat, bien plus qu'une date hypothétique établie à force d'ingéniosité. L'art n'est pas une invention d'un siècle plus fortuné que celui qui l'a précédé. L'art est éternel, il ne saurait périr, il se transforme sans cesse, mais il ne meurt pas à une époque pour renaître miraculeusement à une

autre (1). Le besoin de créer, d'extérioriser par des formes charmantes ses pensées, ses amours et ses rêves, n'est-ce pas un des besoins les plus impérieux de l'homme? Mais nous n'y songeons pas assez, nous laissons l'art vivre, non pas de nous, mais à côté et en dehors de nous. Le sens des belles choses nous échappe comme leur besoin; nous voyons dans l'art, non pas la nourriture harmonique de notre être, mais une vaine curiosité à satisfaire; nous serions heureux que les archéologues nous donnent raison en nous habituant à considérer son histoire comme un inventaire sec et sans intérêt de vieux documents. N'est-elle pas au contraire une inquisition passionnée qui nous pousse à chercher, dans le passé, les indices, même vagues, de la production artistique, pour nous affermir dans la pensée que l'art ne meurt pas et qu'il ne faut pas plus se méfier du passé que désespérer du présent et craindre pour l'avenir? Pour être des abîmes de science et d'ingéniosité, les archéologues sont en passe de devenir grands maîtres en scepticisme décourageant. Il ne faut pas en vouloir aux honnêtes gens de défendre contre eux, avec une persistante énergie, ce dernier refuge qui reste,

(1) Un archéologue romain, fuyant les horreurs de la canicule, s'en vint l'an dernier à Spolète. Il y remarqua, ou plutôt on lui fit remarquer, tout comme j'ai vu, plus exactement, comme on m'a fait voir, les vieilles peintures de la même ville. Notre archéologue dresse un catalogue, ce qui était facile ; il pousse quelques discrètes reconnaissances dans les environs pour grossir un peu le nombre de ses fiches, puis s'en retourne à Rome et, quelques jours après, ecrit un article triomphant sur *Una scuola classica di marmorarii medioevali* (Nouv. Bull. d'A. Ch. 1895. N. 1. 2. 3.). J'abrège. N'avait-il pas eu la belle invention d'attribuer en bloc, et sans exception, toutes ces sculptures au XII[e] siècle, bien mieux, car il précise davantage, à l'école (?) qu'il appelle de Maturanzio, d'un nom qu'on peut lire, aux sculptures de la porte du Dôme, au-dessous d'un joueur de violon! Et tout ce bel échafaudage repose sur les caractères *identiques* (!) de ces différentes sculptures. Comment a-t-il fait pour trouver une parfaite identité entre des sculptures aussi différentes et que de bons juges, avant lui, échelonnaient du V[e] au XIII[e] siècle? Je ne saurais le dire. Mais pour moi, qui crois à la perpétuité de l'art, je me suis persuadé qu'avant le XII[e] siècle, il y eut à Spolète des sculpteurs et des sculptures : Barberousse ne les a pas toutes mises en miettes. Si notre archéologue l'avait cru comme moi, il aurait regardé d'un peu plus près les vieilles sculptures de Spolète avant d'inventer l'école de Maturanzio.

avec le catéchisme, à l'intelligence et à l'amour, la recherche passionnée des belles choses.

A quoi bon finir méthodiquement toutes nos études d'art par une hypothèse hasardée ou un point d'interrogation douloureux? Le beau résultat! Bienheureux ces prétendus affamés de vérité dont c'est l'unique souci. L'artiste et le poète ne sauraient s'en contenter, car autant que la vérité, sinon plus qu'elle, ils aiment trop la beauté.

Ils retourneront encore une fois, avant de quitter Spolète, devant ses intéressantes peintures. Loin de s'étonner d'y trouver des caractères qui empêchent de les dater sûrement, ils seront heureux de leur déconvenue, et, se réjouissant d'avoir enfin trouvé des peintures qu'ils ne sont pas obligés de localiser dans le temps avec une rigueur toute scientifique, ils se diront : Voilà donc enfin des peintures que nous ne pouvons, que nous ne devons dater! C'est une précieuse découverte que celle qui permet à notre imagination curieuse de s'avancer à travers le xe, le ixe et peut-être le viiie siècle, pour donner la main aux peintures de l'âge chrétien primitif, rejoignant la belle époque des mosaïques et permettant de supposer qu'un art voisin se développait simultanément, peut-être non moins parfait, tout en étant sous l'influence des mêmes procédés. N'est-ce pas déjà un beau résultat que d'avoir un argument de plus en faveur de la perpétuité de l'art?

Comment supposer sérieusement que la peinture ait été complètement délaissée en Italie, même au viiie et au ixe siècle, sous la domination des Lombards? La renaissance carolingienne n'est pas sortie du néant; on n'a pas été pendant deux siècles sans bâtir ou restaurer des églises, et de même qu'on sculptait du marbre, qu'on ornait les murailles de stucs et de mosaïques, de même on n'avait point perdu le secret de les revêtir de couleur. On dit de cette époque qu'elle fut extrêmement barbare: n'est-ce point uniquement parce que l'érudition a été impuissante jusqu'ici à en reconstituer l'histoire artistique? Mais les Lombards n'ont pas su respecter l'organisation romaine,

ces derniers débris de la civilisation qui fut la plus parfaite du monde : c'est en cela précisément qu'ils ont fait preuve d'intelligence. bien plus que les Wisigoths, leurs prédécesseurs dans la conquête, lesquels ont échoué par manque d'initiative, ayant rêvé de façonner un monde nouveau sur un moule ancien et passablement usé. Les Lombards ont fait table rase, et cela leur a réussi : ils ont joui de l'Italie pendant plus de deux siècles.

Mais leur activité artistique a été nulle : n'ont-ils pas été réduits à faire venir des artistes étrangers pour bâtir les églises et les orner ? Ne mêlons pas les deux problèmes. Que leur activité artistique n'ait pas été aussi nulle qu'on veut bien le dire, les documents historiques de cette époque le prouvent surabondamment ; si les inscriptions et les parchemins suffisaient pour écrire l'histoire artistique d'un peuple, celle des Lombards serait facile à faire, et elle ne manquerait pas d'éclat. Ils appelaient cependant des artistes étrangers, non seulement grecs, mais français : c'est donc qu'ils avaient des besoins esthétiques et que les artistes italiens, en admettant qu'il n'y en eût aucun de nationalité lombarde, étaient incapables ou insuffisants pour les satisfaire. Peu m'importe, après tout, si les artistes qui travaillaient pour le grand roi Luitprand et ses puissants seigneurs étaient italiens ou français, grecs ou lombards (1). Je constate un mouvement artistique en Italie au plus fort de la barbarie, et cela me suffit.

Mais cela n'empêche pas que j'aurais été heureux de découvrir, chez quelque notaire très vieux de Spolète, un vénérable et authentique parchemin, pour établir que notre fresque de SS. Giovanni e Paolo remonte précisément à cette époque extrêmement barbare. Ce sera sans doute pour mon prochain voyage.

(1) Je voudrais bien savoir distinguer l'œuvre d'un Grec de celle d'un artiste local : mais le moyen ! Je suis devenu extrêmement circonspect depuis que j'ai vu des peintures d'une technique incontestablement byzantine, avec des inscriptions grecques par-dessus le marché, et datées bêtement du XIIe siècle. Allez donc vous fier aux écritures grecques !

Abbé BROUSSOLLE.



PIERRE LOTI

Un journaliste polonais me reprochait naguère de n'avoir pas encore parlé de Pierre Loti. La publication de ses pages choisies (1) me fournit en ce moment l'occasion de réparer une omission assez importante, il faut bien le reconnaître. Plus tard je consacrerai peut-être une étude spéciale à *Jérusalem* et à *la Galilée*, œuvres censément religieuses, mais pour aujourd'hui, je ne voudrais discuter que les questions, intéressantes pour les catholiques, qui se rattachent aux *Pages choisies*.

D'abord que faut-il penser de ces sortes de recueils? Un homme d'un talent incontesté compose des œuvres dans lesquelles, à côté de pages exquises, s'étalent des tableaux d'une immoralité révoltante. Prononcer seulement son nom fait froncer le sourcil aux prêtres et aux mères de famille. Mais on vante partout le rare talent de l'écrivain; des hommes compétents, dans des feuilles très sages, signalent à l'attention de leurs lecteurs telle œuvre admirablement écrite et si peu immorale, si peu, que ce n'est pas la peine d'en parler. S'il s'agit de Pierre Loti, par exemple, vous ne pouvez pas défendre à un jeune homme de dix-huit ans la lecture de *Pêcheurs d'Islande*. Une fois qu'on a lu *Pêcheurs d'Islande*, on veut connaître *Madame Chrysanthème* et le *Mariage de Loti* et *Azyadé*, etc., etc. La

(1) *Pages choisies* des auteurs contemporains, Pierre Loti (Bonnemain)

question d'âge donne encore lieu à des controverses très vives. Pourquoi dix-huit ans, pourquoi pas seize, pourquoi pas quinze ? Ainsi, les consciences se troublent, les confesseurs donnent des conseils contradictoires et les mauvais plaisants raillent. Survient un habile qui fait un choix dans les œuvres du maître, élaguant les pages les plus contaminées, développant, commentant ce qu'il peut y avoir de chaste et de religieux dans les meilleurs livres. Bref, il vous présente une œuvre absolument correcte, pouvant pénétrer dans les foyers les plus chastes (1).

Ne croyez pas que les rigoristes soient désarmés. Ils vous répondent, non sans raison, que ces morceaux choisis ressemblent singulièrement à une réclame, à un appât qui doit entraîner le lecteur à acheter les œuvres complètes. J'inclinerais à penser comme les rigoristes. Il est certain que si nous avions, nous catholiques, une presse, une librairie, des revues, une force d'opinion en rapport avec notre nombre ou seulement avec nos œuvres de charité, nous devrions adopter une ligne de conduite un peu différente. Quand donc à tous ces écrivains dangereux ou mauvais pourrons-nous opposer un nombre égal d'écrivains sûrs et franchement chrétiens ? *Usquequo Domine?* Pour le moment, il faut nous contenter de discuter, de préciser, en évitant autant que possible de donner des conseils qui ne seraient pas suivis. Cette fonction est modeste sans doute, mais moins inutile qu'elle ne paraît.

M. Bonnemain, le critique qui a fait un choix parmi les pages les plus brillantes ou les plus exquises de Loti, les a divisées en huit livres ou chapitres : le Foyer, la Mer, la Bretagne, l'Afrique, l'Orient, le Japon, Tahiti, l'Académie française. Cette division, que je me permettrai de modifier tout à l'heure, a du moins l'avantage d'établir comme des groupements naturels parmi les différents sujets sur lesquels s'est exercé le talent de Loti.

Le chapitre premier ressemble assez à une série de frag-

(1) Au point de vue purement littéraire, la publication de ces morceaux choisis ne va pas sans quelques inconvénients.

ments autobiographiques ; il ne comprend que des sous-titres propres à frapper vivement l'esprit du lecteur : la mère de Loti, une grand'mère de Loti, impression que cause à Loti sa première entrevue avec la mer, départ de son frère, une chatte de Loti, entrée au collège. A propos de chacune de ces pages, le critique-éditeur, M. Bonnemain, fait entendre des cris d'admiration qui finissent par devenir obsédants et qui doivent gêner, sinon supprimer la liberté d'appréciation chez quiconque n'a pas la volonté énergique de se rendre compte par soi-même. Tant d'éloges d'ailleurs sont-ils mérités ? On comprend qu'un écrivain comme Pierre Loti n'ait pas de peine à nous émouvoir sur tout ce qui touche à la vie de famille. Il a une grande habitude d'analyser ses souvenirs les plus ténus comme les plus profonds, et puis on admet généralement que les grands voyageurs ont une aptitude particulière à peindre les douceurs du foyer. Au risque de passer pour un blasphémateur ou un barbare, je vais dire toute ma pensée.

Sans doute je n'ai pas lu d'un œil sec la *Mort de ma tante Claire* ni le *Retour de Loti à la maison paternelle*, mais analysons bien, je vous prie, ces sortes d'émotions. Il est impossible qu'en lisant l'autobiographie de M. Julien Viaud, on ne fasse pas un retour sur ses propres souvenirs d'enfant, et alors on est ému, on rêve longuement et de cette rêverie on garde à l'auteur une pieuse reconnaissance. Mais c'est un peu comme « la croix de ma mère » au théâtre, ou le tremolo patriotique dans un couplet militaire.

A ces causes de succès qui résultent de sentiments à la fois populaires et très respectables, mais qui ne prouvent rien au point de vue du grand art, il faut joindre le snobisme contemporain. Des légions de prétendus littérateurs existent qui s'informent régulièrement de la bicyclette de M. Jules Lemaître ou du régime végétarien de M. Sarcey, mais que n'inquiète nullement l'anarchie intellectuelle au sein de laquelle nous vivons. Donnez-leur des détails, des détails vulgaires, et encore des détails sur nos grands hommes, ou, pour parler plus justement, sur les hommes qui jouissent d'une grande notoriété. Quelle joie, par

exemple, d'apprendre que tel d'entre nos écrivains les plus aimés du public jouissait, lorsqu'il était au collège, d'une incontestable réputation de cancre ! Les pages que Loti a consacrées à sa propre enfance bénéficient donc, dans une large mesure, de cette curiosité d'un grand nombre d'entre nos contemporains. En les lisant, il est bon de se défier et de ne pas se laisser prendre au charme de ces récits enfantins, d'ailleurs intéressants et bien écrits. La question est de savoir s'ils ont quelque chance de compter un jour parmi les œuvres privilégiées et très rares qui resteront. Peut-on seulement les comparer sous ce rapport aux *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* d'Ernest Renan ? Je ne le pense pas. Loti ne trouve pas l'occasion de déployer ici ses brillantes qualités de peintre exotique ; son œil, habitué à s'aider de la lunette marine et qui embrasse si facilement de vastes horizons, ne perçoit qu'indistinctement les physionomies et les objets dans le clair obscur d'un appartement bourgeois qu'habitent deux dévotes protestantes. Voilà pourquoi ses narrations se ressentent de l'ennui qu'il éprouve, lorsque, après les premières joies du retour, il se rend compte qu'il est devenu un peu plus étranger dans le pays où s'écoula son enfance. Prenons, par exemple, le passage où Loti raconte la mort de sa chatte Moumoutte Blanche,.la chatte aristocratique au petit nez rose, à la fourrure soyeuse, propre, chaude, sentant bon, exquise à frôler et à embrasser... « Maintenant elle était là réapparue, comme un triste petit fantôme maigre, la fourrure déjà souillée de terre, à moitié morte... Un matin je la trouvai raidie, les prunelles vitreuses, devenue une bête crevée, une chose à jeter dehors. Alors je commandai à Sylvestre de faire un trou dans une banquette de la cour, au pied d'un arbuste... L'enterrement de Moumoutte Blanche, dans la cour tranquille, sous le beau ciel de juin, au grand soleil de deux heures. Quand le trou fut creusé à souhait, je montai chercher la Moumoutte, raidie là-haut sur le lit rose.

« Et en redescendant avec ce petit fardeau, je trouvai dans la cour maman et tante Claire assises sur un banc, à l'ombre, avec un air d'y être venues par hasard et affectant

de parler de n'importe quoi : nous assembler exprès pour cet enterrement de chat nous eût peut-être semblé un peu ridicule à nous-mêmes. Jamais il n'y avait eu plus rayonnante journée de juin... (Suit une longue et éclatante description d'un midi roi des étés.) ... Je posai Moumoutte au fond du trou, et sa fourrure blanche et noire disparut tout de suite sous un éboulement et des pelletées de terre. »

Que les admirateurs de M. Loti veuillent bien me permettre quelques observations. Nous ne sommes pas en état aujourd'hui d'apprécier cette narration, qui nous semble très touchante. Les hommes de notre génération aiment les bêtes en général, et les chats en particulier, d'un amour si fraternel qu'il suffit de parler d'eux pour exciter l'attendrissement. N'avons-nous pas vu, ces jours-ci même, les hommes les plus célèbres donner leur avis sur une exposition féline? Et malheureusement ils n'ont pas su trouver, pour leurs consultations, cette richesse et cette vigueur de pensées avec lesquelles Taine a expliqué, dans son *Voyage aux Pyrénées*, la vie et les opinions philosophiques d'un chat. Bref, l'ardente sympathie qu'on professe pour les animaux nous empêche de juger avec calme tout ce qui les concerne.

Puis, ceux qui ont lu *Pêcheurs d'Islande* n'ont-ils pas été choqués de certaines ressemblances? Loti parle de la mort et de l'enterrement de sa chatte absolument comme de la mort et de l'enterrement de Sylvestre, ce délicieux petit héros chrétien sur lequel nous avons tous versé plus de six larmes : mêmes procédés de narration, même philosophie. Dans l'un et l'autre cas, Loti se constitue lui-même ordonnateur de la cérémonie funèbre avec une conviction émue, puis il décrit longuement et il rêve, croyant philosopher. Au-dessus du trou où gît la chatte, aussi bien que sur le tombeau qui abrite le petit Sylvestre, la nature chante impassible sa chanson éternelle, et le soleil poursuit, implacable, sa marche triomphale. Horrible, horrible, cette égalité que Loti, bien à tort certainement, croit voir dans ces deux morts. Des héros purs, vaillants et profondément religieux, comme le petit Sylvestre, on peut dire

ce que M. Pierre Loti a lu quelquefois dans la Bible de sa tante Claire : *Visi sunt oculis insipientium mori ; illi autem sunt in pace.* Ne les mettez pas, de grâce, sur le même plan que Moumoutte « devenue une bête crevée ».

Les qualités supérieures de Loti éclatent surtout dans ses études sur la Bretagne : il nous révèle vraiment la terre de granit recouverte de chênes. Que connaissions-nous de la Bretagne avant Loti ? Quelques idylles gracieuses de Brizeux, quelques romans agréables de Paul Féval, et c'était à peu près tout. Sans doute certains écrivains catholiques prenaient volontiers pour sujets de romans les épisodes des guerres vendéennes, mais on voit bien qu'ils composaient leurs tableaux, de chic, comme on dit aujourd'hui, sans s'être donné la peine de visiter chez eux les Bretons bretonnants. Avec une hardiesse simple et gracieuse, Loti nous a jetés en pleine vie maritime ; grâce à lui nous avons assisté, sans aucun froncement dédaigneux des narines à la salaison des morues, nous avons chanté les vieilles chansons des matelots, nous nous sommes crus de vrais pêcheurs d'Islande, sans compter que cette campagne maritime nous a permis de faire en pays breton de sérieuses connaissances. Tous les lecteurs de *Pêcheurs d'Islande* se considèrent comme des amis personnels de Yann, de Gaud, du petit Sylvestre et de sa vieille grand'mère Moan, et ils se persuadent qu'ils connaissent maintenant les profondeurs de l'âme bretonne. En fait, nous savons par Loti combien puissamment la mer étreint ces pauvres existences de pêcheurs bretons. Mais *Pêcheurs d'Islande* n'est peut-être pas la profonde étude psychologique qu'on croit généralement ; c'est le tableau épique de la lutte presque toujours victorieuse de la mer contre les populations des côtes. La mer berce de sa chanson monotone et immense le sommeil des nouveau-nés, plus tard elle les appelle, les attire, absorbe leur vie, et ne les laisse jouir que durant quelques jours, chaque année, des douceurs du foyer. Encore se montre-t-elle férocement jalouse des fiancées des marins. « Yann, qui s'était le plus avancé, avec Gaud appuyée à son bras, recula le premier devant les embruns. En arrière,

son cortège restait échelonné sur les roches en amphithéâtre, et lui semblait être venu là pour présenter sa femme à la mer; mais celle-ci faisait mauvais visage à la mariée nouvelle... Le vent, dans la cheminée, hurlait comme un damné qui souffre; de temps en temps, avec une force à faire peur, il secouait toute la maison sur ses fondements de pierre. — On dirait que ça le fâche, parce que nous sommes en train de nous amuser, dit le cousin pilote. — Non, c'est la mer qui n'est pas contente, répondit Yann en souriant à Gaud, parce que je lui avais promis mariage... Dehors, le bruit sinistre allait son train, pis que jamais. Cela devenait comme un seul cri, continu, renflé, menaçant, poussé à la fois à plein gosier, à cou tendu, par des milliers de bêtes enragées... et Gaud se sentait le cœur serré par cette musique d'épouvante, que personne n'avait commandée pour leur fête de noces. » Le vent du large, qui courbe tous les arbres du pays breton, courbe aussi toutes les existences humaines ou les brise; l'Océan prend chaque année tous les hommes valides et ne laisse dans les villages que des infirmes, des veuves et des fiancées; il enlève aux vieilles grand'mères leurs petits-fils pour les engloutir dans la profondeur de ses eaux. Les pêcheurs d'Islande vivent pour la mer, par la mer, et souvent meurent par elle.

Loti a merveilleusement rendu cette domination terrible de l'Océan, qui nous apparaît comme une sorte de dieu, ou plutôt comme un monstre géant, capricieux, mystérieux, d'une beauté inexprimable, exclusif et tout-puissant, vrai minotaure de notre pauvre Bretagne. D'autre part, il est doué d'une sensibilité d'un ordre particulier que je n'ose pas qualifier de superficielle, pour ne pas choquer ses admirateurs, mais qui convient parfaitement à son sujet. C'est pourquoi nous avons, dans *Pêcheurs d'Islande*, toute une série de sacrifices païens d'une grande beauté plastique et qu'entoure une sorte d'horreur sacrée, mais qui n'offrent que peu d'intérêt aux psychologues. Qu'est-ce que Yann? Un superbe éphèbe aux formes athlétiques, victime prédestinée et un peu énigmatique. Aussi la mer jalouse l'étreindra-t-elle pour toujours, jeune encore, beau et vivant. Ce

qu'il pense ce Yann taciturne, ce qu'il sent, ce qu'il aime, Loti ne nous l'explique que très faiblement. Ou plutôt Yann n'a qu'une idée claire, c'est qu'il est fiancé à la mer. Mais cette idée peut convenir très bien à M. Pierre Loti, marin lettré et quelque peu romantique ; nous la trouvons déplacée chez Yann, qui nous apparaît comme dégagé à peine d'une sorte d'animalité primitive. Qu'est-ce que le doux Sylvestre ? Une victime encore, délicate celle-là, à laquelle le monstre Océan ne croira pas devoir toucher, mais qu'il fera tuer par les diables jaunes d'extrême Orient, sachant qu'elle lui reviendra pour toujours. Gaud est une Iphigénie bretonne, moins religieuse que l'Iphigénie antique, mais tout aussi belle, fière et mélancolique, comme il sied à une noble victime. La mer hait cette Gaud aimée d'Yann, elle hurle autour d'elle son chant de mort et finit par l'atteindre. Gaud, frappée au cœur, demeure encore debout, plus douloureuse encore et plus tragique que les deux marins engloutis dans les flots.

Mais il faut bien le redire, toutes ces belles pages de *Pêcheurs d'Islande*, qui nous émeuvent si profondément, ne nous apprennent rien de nouveau sur l'âme bretonne, que nous désirerions tant connaître, surtout au point de vue religieux. Si, comme je le crois, il existe un état d'âme breton aussi bien qu'un état d'âme franc-comtois ou un état d'âme provençal, c'est du côté du pays de Sainte-Anne d'Auray que les penseurs et les apologistes doivent tourner leurs regards. Elles sont fort inquiétantes ces populations bretonnes ! Elles demeurent attachées à la foi des ancêtres avec une ténacité qui ravit les chrétiens, mais dès qu'elles sont mises en contact avec ce qu'on appelle les idées modernes, elles se jettent dans les nouveautés politiques et doctrinales avec une hardiesse qui épouvante. Où en sera la foi des Bretons dans un siècle d'ici ? C'est ce qu'on a le droit de se demander. Pierre Loti ne répond presque pas à cette question, mais des quelques brèves indications qu'il fournit il semblerait résulter que la Bretagne appartient, en grande partie déjà, à l'incrédulité. Sans doute Sylvestre est pieux, mais Yves, le frère de Loti, n'a pas la foi, mais Yann,

Guermeur et tous leurs compagnons ne se gênent pas pour dire entre eux qu'après la mort tout est bien fini. Le vieux Gaos récite des *Notre Père* le soir de la noce, mais entre deux conversations de nature à faire rougir des singes, et plutôt par routine, par fidélité à une religion qui ressemble moins au christianisme qu'au culte des ancêtres. La présence d'une Vierge en faïence dans chaque barque d'Islandais ne prouverait donc pas grand'chose et il ne faudrait pas attacher plus d'importance aux processions ni aux autres cérémonies bretonnes.

Ainsi parle M. Julien Viaud, protestant d'origine, sceptique de profession. Gardons-nous de prendre tous ses dires au tragique, mais ne les négligeons pas absolument. De graves symptômes existent, qu'on aurait tort de dédaigner. Les grands hommes du XIX[e] siècle que nous devons à la Bretagne s'appellent Chateaubriand, Lamennais, Renan. Quant à ceux qui comptent sur la solidité de la foi féminine pour arrêter les ravages de l'incrédulité, le cas de M[lle] Henriette Renan me paraît digne de leurs méditations. On affirme aussi que la colonie bretonne fournit de nombreuses recrues au parti anarchiste ou aux groupes socialistes les plus avancés. Il est vrai que les admirateurs de Chateaubriand peuvent faire valoir en sens contraire l'influence bienfaisante du *Génie du christianisme* et des *Martyrs*. Ils voudront bien reconnaître à leur tour que le mal entre dans les œuvres de leur auteur favori, pour une part — trop considérable naturellement ; les décadents du christianisme, qui font entendre leurs cymbales fêlées dans nos sanctuaires, procèdent de Chateaubriand. Toujours est-il que tout ce qu'il y a de bon chez Chateaubriand ne contrebalance pas, à mon avis, ce qu'il y a de dangereux ou de mauvais chez Lamennais et chez Renan. Ce dernier a écrit sur la fidélité religieuse des Bretons quelques phrases équivoques et méchantes que je n'ai jamais lues sans une certaine douleur : « La chapelle de Doreur brûla en 1828 ; elle ne tarda pas à être rebâtie et l'ancienne statue fut remplacée par une autre beaucoup plus belle. On vit bien, dans cette circonstance, la fidélité qui est le fond du carac-

tère breton. La statue neuve, toute blanche et or, trônant sur l'autel avec ses belles coiffes fraîchement empesées, ne recevait presque pas de prières ; il fallut conserver dans un coin le tronc noir, calciné; tous les hommages allaient à celui-ci. En se tournant vers la Vierge neuve, on eût cru faire une infidélité à la vieille.

Si ces ligne s tombent par hasard sous les yeux de quelques prêtres ou de quelques chrétiens bretons, je les supplie de ne pas s'offenser des craintes qu'elles expriment. Exception faite de Joseph de Maistre et de Louis Veuillot, tous les écrivains vraiment supérieurs qui se sont occupés des choses religieuses, nous les devons à la Bretagne et, par malheur, tous ont quelque chose de très inquiétant et de troublant. Le génie de cette race pensive n'est sans doute pas épuisé. A l'heure qu'il est peut-être, dans quelque obscur petit séminaire de la Basse-Bretagne, un écolier un peu lourdaud s'exerce péniblement aux narrations et aux analyses littéraires qui, un jour, lorsqu'il aura débrouillé ses idées, créera une forme à lui de penser et de sentir et entraînera ses contemporains dans une direction nouvelle. Demandons à Dieu de le garder toujours dans l'humilité et dans la foi.

On pourra s'étonner qu'à propos des œuvres simples et quelquefois légères de Loti, j'agite d'aussi graves questions théologiques et historiques. Mais assez de critiques de profession l'ont caractérisé et jugé pour que nous ayons le droit de nous attacher, en toute liberté d'esprit, à un côté particulier de son talent. Pourquoi, en effet, rééditerions-nous les formules d'admiration que tout le monde connaît et qui sont justes? Il suffit de relire les pages exquises où Pierre Loti, avec une puissance d'évocation unique, met sous nos yeux les mélancoliques beautés du paysage breton : « Les hauteurs sont couvertes de sapins noirs. Dans les lieux bas ce sont de grands chênes ou des hêtres, dont les feuilles toutes neuves, toutes mouillées sont d'un vert tendre... Au détour d'un rocher tout change d'aspect.

« Nous découvrons à perte de vue un grand pays plat,

lande aride, nue comme un désert : le vieux pays de Léon, au fond duquel, tout là-bas le Creizker dresse sa flèche de granit.

« Il a du charme partout ce pays triste, et Yves sourit en apercevant son clocher qui s'approche.

« Les ajoncs sont en fleur, et toute la plaine est d'une couleur d'or. Par places, il y a des zones roses, qui sont des bruyères. Un voile de vapeurs, gris perle, d'une teinte très douce, d'une teinte septentrionale, couvre le ciel tout d'une pièce, et, dans la monotonie de ce pays jaune et rose, tout au bout de l'horizon profond, rien que ces points saillants : la silhouette de Saint-Pol et des trois clochers noirs. »

Tandis que nous lisons *Mon Frère Yves* et *Pêcheurs d'Islande*, ces paysages bretons rentrent si avant dans notre imagination que nous croyons les avoir réellement vus. En fait, ne les avons-nous pas *vus* mieux peut-être que si nous avions parcouru nous-mêmes les landes immenses couvertes d'ajoncs et de bruyères roses? Un paysage existe par lui-même, mais encore faut-il savoir distinguer les couleurs et les lignes qui peuvent entrer dans une œuvre d'art, qui sont susceptibles de constituer comme disait Amiel, un état d'âme. Pierre Loti accomplit cette opération intellectuelle en faveur de ceux qui sont capables de jouissances esthétiques. Remercions-le et craignons de trop contrôler ses dires. Parmi ceux qui ont lu *Pêcheurs d'Islande* et *Mon Frère Yves*, plusieurs sans doute ont pris un billet circulaire pour aller se rendre compte par eux-mêmes. Je serais très curieux de connaître leurs impressions vraies.

Toujours sous la direction de son maître Pierre Loti, M. Bonnemain l'éditeur des morceaux choisis nous conduit de la Bretagne en Orient, puis en Afrique, au Japon, et enfin à Tahiti. Ces divisions qui, en géographie, ont une importance extrême ne signifient rien ici. N'en tenons plus compte, tâchons tout simplement d'entrer dans la pensée de l'auteur. Il est incontestable que Loti s'est proposé de parcourir le monde dans tous les sens, afin de chercher des couleurs inconnues à nos yeux d'Européens et des sensa-

tions nouvelles. A-t-il atteint ce double but ? Infiniment moins qu'il ne l'a cru lui-même et que ne l'ont cru avec lui nombre de ses admirateurs. Mais, pour le moment, il importe surtout de savoir ce que valent les dispositions d'esprit et de cœur dans lesquelles il a entrepris ces voyages.

Un Anglais affirme qu'en mettant l'homme sur cette planète, Dieu, implicitement lui a intimé l'ordre de la parcourir pour la bien connaître. Loti, qui en prend à son aise avec la plupart des commandements de Dieu les plus explicites, se conforme en tous points, à cette vague indication d'ailleurs contestable. Il n'a pas fait progresser la géographie, que je sache ; il a enrichi la littérature, mais moins qu'on ne le pense généralement.

En quelques pages assez courtes en somme, Chateaubriand a décrit l'Amérique, Paris, Rome, Athènes et Jérusalem. Mais remarquez que chacune de ces pages renferme une grande idée, dont le paysage devient l'expression poétique et sensible. Loti compose des volumes de descriptions, sans autre préoccupation que celle-ci : J'ai voulu voir, tout voir et jouir. Ami lecteur, qui promenez votre ennui de votre chambre à votre café, de votre café à votre bureau, jugez si ma destinée est belle ; j'ai fait en compagnie de Rarahu l'ascension de l'Oroena, le géant des montagnes tahitiennes ; je me suis habillé en Turc à Constantinople, je me suis marié au Japon, j'ai parcouru le Sud austral, j'ai inspecté les mers d'Islande, et je daigne vous confier que je me suis ennuyé sous toutes les latitudes. Réjouissez-vous, peuple de snobs et de ronds de cuir que guette une obésité prochaine, puis remerciez-moi, car je vous donne l'illusion d'avoir parcouru le monde et pris part à mes aventures. »

Un cri d'enthousiasme a répondu à cet appel et le peuple composite qui achète des livres à trois francs cinquante a proclamé géniale l'œuvre de Loti. Comment après cela oserais-je hasarder quelques explications qui seraient en même temps des restrictions ?

Si on ne considère que la couleur et le dessin, presque

toutes les descriptions de Loti se valent et presque toutes sont admirables. Joignez qu'elles satisfont notre curiosité géographique, acquérant ainsi à nos yeux une valeur plus apparente que réelle. Que saviez-vous d'Obock et de ses environs, je vous prie? Loti nous renseigne, avec bonne grâce, sur cette colonie minuscule. Malheureusement les plaisirs de la curiosité ne sont pas un indice certain de supériorité artistique. En lisant les pages descriptives de Loti, nous croyons parcourir un riche album de voyageur. C'est curieux, c'est beau, c'est féerique et nous allons toujours de l'avant jusqu'à la fin du volume... Et de tout cela, il reste... un éblouissement. Alors, il faut revenir sur ses pas, relire avec lenteur ces pages parcourues en toute hâte, les comparer les unes avec les autres. Plusieurs maintenant semblent faiblir. Je n'ose pas les indiquer, de peur de me heurter à des admirations ardentes, et en partie justifiées. Nous serons d'ailleurs incapables de les apprécier avec mesure aussi longtemps que dureront et notre passion un peu exagérée vraiment pour les choses exotiques, et ce que j'appellerai l'état d'esprit Jules Verne. Il est vrai que le goût des voyages loin de s'affaiblir ne fera que s'accroître, mais il changera de caractère. Quand on aura cueilli assez de fleurs d'ennui sous des cieux lointains, on saura mieux jouir du doux pays de nos aïeux et alors on s'éprendra, mais pour longtemps, d'une passion très ardente, très compréhensive, un peu exclusive peut-être pour les choses de la vieille France. Je redoute ce moment pour un grand nombre de descriptions de M. Loti.

Par bonheur, il a su mettre dans plusieurs de ses paysages, des sentiments simples, sincères et même très primitifs. La vie de marin, par exemple, offre une foule de particularités intéressantes que nous sommes très heureux d'apprendre. Mais ces détails infinis, dont la plupart insignifiants et vulgaires en eux-mêmes, ne manqueraient pas d'ennuyer le lecteur, si Loti, bien inspiré par son patriotisme et son amour du foyer ne les eût réunis en un tout vivant et humain.

« Chez les matelots qui sont nés songeurs, le rêve

prend en dessous de ces excès de vie matérielle, une intensité plus grande, dans une sphère plus cachée. Chez quelques-uns aussi, il y a comme une sorte de dédoublement de l'être : certain gabier qui ne parle que voilure et cordages qui ne semble vivre que pour son métier de mer, est, au fond, demeuré un enfant attaché à quelque hameau de la côte bretonne, à des affections ou à de petits intérêts qu'il a laissés là-bas et cela seul compte pour lui, il parle et travaille ici machinalement, l'âme ailleurs, ne voyant rien du monde qu'il parcourt, ni de l'inconcevable immensité de la mer.

« Dans le repos des soirs, un tel qui était par exemple : 218, *bras de* misaine babord, redevient le Pierre ou le Jean-Marie des premières années et s'en va s'asseoir à côté d'un autre garçon de son pays, qui lui-même a repris son être d'autrefois. Ils se cherchent, ils se trient par âmes à peu près semblables, ou seulement par enfants des mêmes villages, tous ces entraînés aux grandes fatigues d'un métier si dur... »

C'est encore le patriotisme qui a inspiré à Pierre Loti son admirable récit de la mort de l'amiral Courbet. Depuis nos malheurs de 1870, un chef s'est rencontré dans notre marine, digne de nos plus grandes gloires militaires de jadis. Courbet dont le pavillon flottait sur le *Bayard*, n'était pas seulement un soldat sans peur et sans reproche, il savait commander, il connaissait à fond son métier de marin, et il a eu la gloire de mourir devant l'ennemi, au lendemain d'une campagne glorieuse. Par bien des côtés, il nous rappelle Turenne; comme Turenne aura-t-il trouvé un historien et un portraitiste de génie ? Nous le voudrions bien certes, et tandis que nous lisons le récit de Pierre Loti, nous nous persuadons que notre vœu patriotique est réalisé. En fait, ce récit très simple, qu'on croirait conté par l'auteur lui-même d'une voix sourde, produit sur des lecteurs français une impression profonde. Tous pleurent, j'en suis sûr, mais quelques-uns, en se laissant aller à leur émotion, n'ont pu se défendre de quelques inquiétudes. Est-ce que dans cette toile signée Loti certains si-

gnes noirs n'apparaissent pas qui menacent de grandir et de détériorer le tableau. Je le crains fort tout en souhaitant vivement me tromper. Mais faites bien attention, je vous prie, à certains petits défauts. D'abord le récit est long, morcelé, il circule péniblement autour de faits inégalement importants, et qui ne paraissent pas rattachés les uns aux autres. Où est le point central? L'auteur se montre peut-être plus qu'il ne faudrait. Avec une adresse très grande, trop grande vraiment, il laisse entendre que Courbet pourrait bien avoir trouvé son historien. « La gloire de l'amiral, dit-il, elle a tellement couru le monde, tellement, que c'est banal à présent d'en parler entre nous. Elle lui survivra bien un peu, j'espère, car elle est universellement connue. » Vous avez tous compris, n'appuyons pas.

Ailleurs, l'historien intervenant, directement cette fois, dit des choses plus inquiétantes : « Je le subissais, moi aussi, le prestige de cet amiral, d'une manière plus raisonnée que nos matelots peut-être, mais complète, et, comme tant d'autres ignorés, je l'aurais suivi n'importe où avec un dévouement absolu.

« Je m'inclinais devant cettte grande figure du devoir. Il était à mes yeux une sorte d'incarnation de tous ces vieux mots sublimes d'honneur, d'héroïsme, d'abnégation, de patrie... »

« Vieux mots, » voilà une façon de parler renaniste qui me déplait et m'impatiente grandement. Dieu était aux yeux de Renan un bon vieux mot un peu lourd dont il daignait user quelquefois par condescendance pour la faiblesse d'esprit de ses contemporains. De même, Loti ne croit à rien, comme il l'a déclaré lui-même dans une profession de foi qui fit grand bruit jadis. Et qu'on ne nous accuse pas de l'insulter. Nous nous rendons très bien compte, nous autres croyants, qu'un homme comme M. Julien Viaud saurait mourir, si l'occasion s'en présentait, à son poste de combat. On voit des effets subsister assez longtemps encore après la disparition de la cause qui les a produits. Mais nous n'admettons pas que Pierre Loti ait mieux compris que ses matelots les plus ignorants

la grandeur d'âme de Courbet. Supposons le pieux petit Sylvestre à côté de son lieutenant, Pierre Loti. On lui montre, à ce jeune matelot, l'amiral autoritaire, énergique, intelligent et bon : Sylvestre se réjouit tout comme son lieutenant. Mais ses informateurs ajoutent que ce chef qu'on redoute et qu'on aime est un chrétien convaincu, le cœur du petit Sylvestre bat plus fort encore, et dans sa pensée un lien s'établit entre l'idée de Dieu et l'idée de ce chef, qui incarne la Patrie. Pendant ce temps, le cœur de Loti restera froid et son esprit faussé par le renanisme divaguera.

Lorsqu'un train va partir pour une destination lointaine, des hommes exercés, frappent sur les roues des voitures et distinguent, au son, le métal sain et le métal douteux sur la solidité duquel on aurait tort de compter. Pierre Loti a écrit ses pages sur Courbet avec l'espoir, légitime peut-être, qu'elles traverseraient les siècles. Pour distinguer la nature de leurs vibrations il n'est point nécessaire d'avoir l'oreille très exercée; il suffit d'avoir de l'âme et un peu de foi. N'est-ce pas qu'à la place de Pierre Loti nous aurions tout de même quelques inquiétudes ?

Il est vrai que d'autres parties de son œuvre autorisent les plus brillantes espérances. On sourira peut-être, mais je ne crains pas d'avouer que j'ai trouvé, dans les œuvres du très sceptique Loti, de très sérieuses émotions religieuses. Durant ses voyages de marin il a traversé ces immenses et épouvantables solitudes où l'homme n'apparaît que depuis quelques années, et à de très rares intervalles. D'où viennent les forces mystérieuses qui dans ces parages ignorés soulèvent d'effroyables tempêtes? Pour qui ou pour quoi cette agitation incessante des flots, cette course vers un but indéterminé? Personne ne contemple ces étendues, qui déploient, loin des hommes, des splendeurs inutiles, dans le calme aussi bien que dans la tempête. « La grande houle, presque éternelle dans ces régions, était molle et s'en allait comme en mourant. C'étaient de longues montagnes d'eau aux formes douces et arrondies, pareilles à des ondulations lourdes de mercure, ou à des coulées de métal qui se refroidissent. Elles nous soulevaient

lentement, comme caressantes, et puis nous laissaient glisser et nous retombions. Elles passaient et il en venait toujours. Sous le ciel embrumé, elles étaient d'une couleur d'argent pâle, elles avaient des nuances indécises de miroir terni... C'était un de ces moments rares, où il semble qu'on ait la perception complète et comme l'inquiétude de l'immensité de la mer... il n'y avait plus rien maintenant que ce sombre désert, liquide et mouvant, étendant jusqu'au pôle d'en dessous sa courbure infinie. »

Il me semble qu'en nous laissant entrevoir quelquefois, en réalité ou par l'imagination, d'aussi imposants spectacles, Dieu nous donne une idée plus grande de sa toute-puissance et de notre infinie misère. Même cette sensation violente d'isolement et d'impuissance à comprendre risquerait de porter au désespoir. On dirait qu'il effleure par moment l'âme de Loti. Cependant il a entrevu lui-même la lumière qui éclaire ces mystères d'épouvante. Les hommes se croient perdus, presque rejetés du monde des vivants lorsqu'ils naviguent aux environs du pôle nord ou par le 55ᵉ latitude sud. Toutefois quelque chose les rattache même physiquement au reste de leurs frères. Ecoutez Loti : « Le petit Sylvestre se débattait, maintenant il râlait. On épongeait, au coin de sa bouche, de l'eau et du sang qui étaient remontés de sa poitrine, à flots, pendant ses contorsions d'agonie. Et le soleil magnifique l'éclairait toujours; au couchant on eût dit l'incendie de tout un monde, avec du sang plein les nuages; par le trou de ce sabord ouvert entrait une large bande de feu rouge, qui venait finir sur le lit de Sylvestre, faire un nimbe autour de lui.

« A ce moment, ce soleil se voyait aussi là-bas, en Bretagne, où midi allait sonner. Il était bien le même soleil, et au même instant précis de sa durée sans fin ; là, pourtant il avait une couleur très différente, se tenant plus haut dans un ciel bleuâtre, il éclairait d'une douce lumière blanche, la grand'mère Yvonne, qui travaillait à coudre, assise sur sa porte.

« En Islande, où c'était le matin, il paraissait aussi à cette

même minute de mort. Pâli davantage, on eût dit qu'il ne parvenait à être vu là que par une sorte de tour de force d'obliquité. Il rayonnait tristement, dans un fiord où dérivait la *Marie*... »

Bien dit, mais trop vite achevé. Il existe, ô Loti, un soleil des âmes qui éclaire, faiblement il est vrai, mais enfin qui éclaire même celles qui habitent cette partie du monde moral où il ne parvient que par une sorte de tour de force d'obliquité. Vous en savez quelque chose, pauvre Islandais, qui croyez vivre dans une planète refroidie d'atmosphère religieuse, vous en savez quelque chose puisque, tout en vous flattant de ne croire à rien, vous parlez, non sans émotion, de dévouement, d'abnégation, de devoir et de foi.

Vous le trouvez pâli ce soleil de justice, vous niez même son existence, dans vos moments de désespoir. Quittez donc vos parages hyperboréens où le scepticisme maintient les âmes dans un crépuscule éternel, avancez-vous dans les régions tempérées où des femmes comme la vieille Yvonne travaillent et prient. Leurs pauvres yeux jouissent d'une lumière abondante et douce; elles n'ont pas de peine à se conduire.

Si vous m'en croyez, ô marin qui ne connaissez pas l'Etoile de la mer, vous vous avancerez dans les pays chauds et éclatants de lumière, où le soleil fait un nimbe autour des figures de héros et de saints. Car jusqu'ici, sauf une fois ou deux, vous vous êtes trompé dans le choix de vos sujets d'observation. Vous me faites songer à un habile arrangeur de phrases de la décadence romaine qui s'en allant causer, par curiosité psychologique, avec des chrétiens condamnés à mort pour leur foi, se serait arrêté devant les cages des bêtes féroces. Vraiment ces panthères avaient des mouvements bien gracieux et combien élégante était leur robe! Notre sophiste les a décrites avec un art admirable et tant de conviction, qu'il en a oublié les chrétiens. Ainsi avez-vous fait, ô Loti. Du pays où meurent nos soldats, où la moisson évangélique attend des ouvriers européens, vos nous avez rapporté des créatures que vous

trouvez curieuses et intéressantes, mais qui à coup sûr ressemblent moins à des êtres humains qu'à de petits animaux bizarres. Elle est un peu insipide, par exemple, votre madame Chrysanthème qui, si elle avait dix ans de plus, serait exactement semblable à l'odieuse madame Prune. Faites donc un peu moins attention aux splendeurs des paysages exotiques, et vous pourrez ainsi étudier avec plus de soin les âmes pures, nobles et grandes. Tenez, même Courbet vous a échappé en partie : vous avez noté ses gants en peau de Suède, vous n'avez que très faiblement parlé des sources où il puisait sa force.

Cette indifférence de notre voyageur aux choses religieuses et morales a une insuffisante mais très agréable compensation. Loti a l'observation narquoise et il saisit quelquefois au vol des scènes d'un comique exquis. Son bal japonais est bien la plus délicieuse mascarade qu'on puisse imaginer. « Dix heures et demie : entrée des princesses du sang et des dames de la cour... C'est pendant une pastourelle, sur un air de giroflé girofla ; on voit apparaître deux groupes de petites femmes, petites, petites, pâlottes et de sang épuisé, s'avançant avec des airs de fées lilliputiennes, ayant des vêtements inouïs et des coiffures qui leur font d'énormes têtes de sphinx... Une de mes impressions inattendues est d'entendre des mots japonais sortir de ces danseuses modernisées... Afin de me mettre à la hauteur, j'essaie d'employer les formes élégantes et les conjugaisons honorifiques en *dégosarimas*. (Pour les gens de belles manières, il est d'usage, entre autres préciosités, d'intercaler *dégosarimas* au milieu de chaque verbe après le radical et avant la désinence : c'est d'un effet bien plus pompeux que notre misérable imparfait du subjonctif français.) Et ici, naturellement, ce *dégosarimas* on l'entend partout... »

N'est-ce pas que Loti se révèle ici très fin comique ? Sans le secours d'aucun cinématographe, il nous donne une ravissante représentation japonaise. Oui, mais des événements récents ont donné à quelques-unes de ses prédictions un cruel démenti. Les Japonais, qu'on nous

représentait comme de petites marionnettes ridicules ont infligé des défaites humiliantes aux Chinois, aux beaux Chinois du Nord tant admirés par Loti, et cela précisément pour avoir rompu les premiers avec les vieilles traditions orientales. Pour le moment, ils paraissent se trouver fort bien de n'avoir pas suivi les conseils de Pierre Loti. Je dis pour le moment, car les affaires d'extrême Orient ont le privilège de déconcerter les plus habiles d'entre nos diplomates européens. Qui sait si dans quelques années la Chine ne prendra pas sa revanche? Ce serait alors au tour de Pierre Loti d'avoir raison. O misère des critiques qui passent leur temps à étudier les auteurs contemporains !

Nous n'en sommes pas moins tenus de donner sincèrement nos impressions et même ce que nous considérons, peut-être à tort, comme des jugements motivés. Les catholiques ont des raisons particulières et très sérieuses de se prononcer sans hésitation. Tel écrivain qui jouit aujourd'hui d'une immense réputation tombera demain dans l'oubli ou servira de cible aux critiques de l'avenir. La belle affaire vraiment pour nous qui plaçons les préoccupations morales bien au-dessus des préoccupations esthétiques ! Cet écrivain que les futurs gardiens du temple de la Gloire chasseront comme un intrus, pendant quelques années, pendant un demi-siècle peut-être, fait du bien ou du mal. Il s'agit de le soutenir ou de le combattre, et pendant que nous remplissons ce devoir nous sommes bien sûrs de ne pas perdre notre temps.

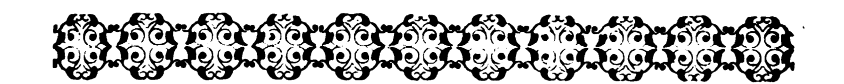
Quel rang convient-il d'assigner à Pierre Loti? M. Jules Lemaître, qui recule, à l'ordinaire, devant les appréciations précises, ne craint pas de rendre de grands oracles et d'employer de grands mots à propos de l'auteur de *Pêcheurs d'Islande*. « Les six volumes écrits par Pierre Loti m'ont fait imaginer un trop grand nombre de perceptions inattendues, et ces perceptions étaient accompagnées de trop de plaisir et en même temps de trop de peine, de trop de pitié, de trop de désirs indéfinis et irréalisables... Les romans de Loti m'envahissent et m'oppriment plus

qu'un drame de Shakespeare, plus qu'une tragédie de Racine, plus qu'un roman de Balzac... Et c'est pour cela que je suis *inquiet*. Ont-ils donc un sortilège en eux, un maléfice, un charme qui ne s'explique point, ou qui s'explique par autre chose encore que par des mérites littéraires? » Ce mélange d'éloges outrés et de réticences nous *inquiète* à notre tour, nous autres bons lecteurs, désireux de nous faire une opinion à peu près raisonnable et claire sur les écrivains célèbres. Mais tâchons de lire entre les lignes, je crois que pour cette fois ce ne sera pas très difficile. M. Jules Lemaître a très probablement voulu dire ceci : Dans le trouble où m'a jeté la lecture de Loti, j'ai abdiqué ma raison et ma critique. N'allez donc pas prendre à la lettre les appréciations que j'ai émises : *ægri somnia*, vous dis-je, ce qui dans notre langue moderne se traduit ainsi : Lemaître ensorcelé par Loti. Donc ne vous en tenez pas à mon jugement, cherchez autre chose, arrachez-vous aux jouissances le plus souvent malsaines qui ont engourdi ma critique, puis jugez selon les lois de la raison et de la morale, l'auteur de *Madame Chrysanthème*. Le grand public n'a pas voulu comprendre les insinuations pourtant assez claires de M. Jules Lemaître, et il n'est pas rare d'entendre parler du génie de Pierre Loti. Non, Pierre Loti n'est pas un homme de génie, il n'a qu'un beau talent. Non, ses œuvres ne dureront pas éternellement, comme les quelques beaux vers que composa Malherbe. *Pêcheurs d'Islande* survivra sans doute, puis un certain nombre de descriptions magistrales iront grossir les anthologies de l'avenir; le tout ne tardera pas à prendre un air démodé avec un petit parfum de vétusté, comme une étoffe d'Orient trop éclatante et trop pénétrée d'arômes exotiques et qu'il faut bien vite enfermer dans une armoire. Non, Loti n'est pas l'égal de Chateaubriand ; s'il fallait absolument lui trouver une place, je la lui chercherais entre Froissart et Bernardin de Saint-Pierre.

Vous vous indignez, ô modernes? mais Froissart était un grand coloriste, veuillez vous en rendre compte. D'ailleurs si Dieu nous prête encore vingt ans de vie à vous et

à moi, nous verrons bien peut-être. En tout cas, je souhaite à Loti autant de succès qu'en a obtenu Froissart. Voilà près de cinq cents ans qu'il a enluminé ses chroniques ; les couleurs semblent dater d'hier, tant elles ont de fraîcheur et d'éclat. Nous avons quelque peine à nous figurer ce que les connaisseurs penseront de la laque japonaise de Loti, en l'an de grâce 2382.

Abbé Delfour.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. M. Kœhler, *Jésus et l'Ancien Testament.*
II. W. Green, *La haute critique du Pentateuque.*
III. W. Green, *L'unité du livre de la Genèse.*
IV. A. Dillmann, *Commentaire sur la Genèse.*
V. J. Halévy, *Recherches bibliques.*
VI. H. Chaze, *Le texte syro-latin des Evangiles.*

Depuis un siècle et demi, l'école critique s'est attachée à résoudre la question du Pentateuque; après bien des essais et des tâtonnements, on a fini par s'accorder à peu près sur le mode de formation des six premiers livres de la Bible. Pour l'époque de leur composition, l'on s'entend sur quelques points généraux, mais dans le détail les avis divergent. Est-ce à dire que ces résultats, présentés par la critique moderne comme acquis, le soient véritablement et que l'école traditionnelle n'ait plus qu'à s'incliner, à reconnaître que le Pentateuque est formé de documents amalgamés et que c'est tout au plus au IXe siècle avant Jésus-Christ que le document le plus ancien a été écrit ? Telle n'a pas été son avis, et des travaux de haute valeur critique sont venus prouver que le problème n'était pas résolu et que la question restait ouverte. Quelques critiques conservateurs ont abandonné, il est vrai, plusieurs des anciennes positions et fait des concessions, mais il est encore des hébraïsants de mérite, qui soutiennent l'unité de la Genèse et l'origine mosaïque du Pentateuque. L'analyse des ouvrages récemment publiés établira nettement la position de chacun et permettra au lecteur de se faire lui-même une

opinion raisonnée sur cette question assez brûlante du Pentateuque. On nous pardonnera de ne pas entrer dans tous les détails critiques et de nous en tenir surtout aux arguments généraux : nous laisserons, en outre, à chacun le soin de se faire une opinion sur la question.

I. Pour nous, catholiques, l'argument décisif en ces matières est le témoignage de la tradition et, en particulier, celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est inutile de citer tous les textes où Notre-Seigneur parle de la Loi comme étant de Moïse, *Matth.*, VIII, 4; XXII, 24; *Marc*, XII, 26; *Luc*, V, 14, etc., où il affirme que Moïse a écrit sur lui, *Jean*, V, 46; Jésus-Christ a certainement exprimé dans ses discours les idées de son temps sur les saintes Ecritures; il a adopté le canon hébreu, tel qu'il était constitué à son époque et il a nommé comme auteurs des Livres saints ceux à qui les attribuaient ses contemporains. C'est ce qui ressort nettement exposé par les thèses que défend le Dr Martin Kæhler dans son opuscule intitulé : *Jésus et l'Ancien Testament* (1). Doit-on alors, étant donnée la science divine de Notre-Seigneur, tenir pour démontrée l'origine mosaïque du Pentateuque ? C'est ce que ne pense pas l'auteur, en s'appuyant sur des considérations théologiques, que nous n'avons pas à discuter. Au point de vue critique, la solution doit être cherchée dans un autre ordre d'idées. Jésus a parlé des saintes Ecritures et du Pentateuque en particulier, comme on en parlait à son époque. A-t-il, par ces expressions transitoires, voulu fixer la vérité à ce sujet ? Si cela était, il serait de foi que Moïse a écrit le Pentateuque ; or, cela n'est pas. Ne pourrait-on pas alors, pour expliquer ces paroles de Notre-Seigneur, s'en tenir à la règle d'interprétation si libérale qu'a établie Léon XIII dans son encyclique *Providentissimus Deus*, sur la manière dont il fallait entendre certains textes, qui paraissent en opposition avec les sciences naturelles ou historiques,

(1) *Jesus und das Alte Testament* Erlæuterungen zu Thesen von Martin Kæhler, in-8, x, 72 pages. Leipzig, Deichert, 1896. 1 fr. 50.

telles qu'on les connaît maintenant? Ces principes permettent à la critique catholique de se mouvoir avec plus d'indépendance, et ne l'obligent pas à défendre des positions quelquefois intenables.

II. Cette même question du témoignage de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le Pentateuque a été résolue nettement en faveur de l'origine mosaïque par M. W. Green dans son travail intitulé : *la Haute critique du Pentateuque* (1). Après avoir exposé les caractères généraux et la structure des livres de l'Ancien Testament, le plan et le contenu du Pentateuque, il prouve, tant par l'évidence interne que par le témoignage de la Tradition, l'authenticité mosaïque des cinq premiers livres de la Bible. Les arguments qu'il présente sont assez connus pour qu'il soit inutile de les répéter. Relatant les paroles de Notre-Seigneur sur le Pentateuque et sur la personne de Moïse, il n'admet pas qu'elles soient une simple accommodation à l'opinion alors dominante chez les Juifs. Refuser d'y voir une confirmation de la croyance à l'origine mosaïque de ces livres obligerait à embrasser l'opinion de ceux qui soutiennent que la science de Jésus était limitée, en tant que celui-ci était participant des faiblesses de la nature humaine. Ne peut-on pas, ainsi qu'on vient de le dire, expliquer autrement ces paroles de Notre-Seigneur?

Le Dr Green étudie ensuite les hypothèses diverses qui ont été émises par la critique depuis Astruc, 1752, jusqu'à Kuenen et Wellhausen, 1885, sur le mode de composition et sur l'époque d'origine des livres du Pentateuque. La première partie est traitée assez en détail, mais la seconde nous a paru écourtée, et nous le regrettons d'autant plus que c'est le côté de la question le plus vivement discuté actuellement.

Nous dirons un mot seulement sur la première partie : mode de formation du Pentateuque, puisque nous retrou-

(1) *The higher Criticism of the Pentateuch*, by W. H. Green, in-8, XIII, 184 pages. New-York, Charles Scribner's Sons, 1895. 7 fr. 50.

verons cette question, traitée à fond dans un autre ouvrage du même auteur. Ici, il l'a envisagée à un point de vue plus général et plus systématique. Après avoir exposé les diverses hypothèses, émises depuis cent ans pour expliquer la formation du Pentateuque, il discute les principes mêmes, au moyen desquels on partage les quatre premiers livres mosaïques en trois documents, le jéhoviste, l'élohiste et le document sacerdotal : alternance des noms divins : Elohim et Jéhovah, continuité des documents obtenus par le sectionnement, passages faisant double emploi, différences de style et d'idées. Nous retrouverons bientôt ces observations appliquées à l'étude minutieuse du texte de la Genèse.

Vient ensuite la seconde partie : époque de composition du Pentateuque. La critique moderne résout la question en étudiant les institutions religieuses du Pentateuque. Elles ont dû, dit-on, éprouver un développement qui, d'une législation rudimentaire, a dû aboutir à un rituel compliqué. Or, trois législations, si bien distinctes entre elles qu'elles se contredisent sur plusieurs points, se retrouvent dans le Pentateuque, celle du Livre de l'Alliance. *Ex.* XX, 23-XXIII, 33, celle du Deutéronome et celle du Code sacerdotal : lois de l'Exode et des Nombres, autres que celles du Livre de l'Alliance, et le Lévitique en entier. Or, si l'on examine ces trois législations et si on les compare avec les faits, tels qu'ils nous sont connus par les livres de la Bible, on constate qu'elles sont différentes et qu'elles représentent trois phases du développement religieux d'Israël. La législation du Livre de l'Alliance, peu compliquée, laissant une grande liberté au culte, répond à ce que nous savons des pratiques rituelles des Israélites avant le VIIIe siècle. La législation du Deutéronome représente l'état des esprits au VIIe siècle et les postulats religieux des prophètes de ce temps, tandis que la législation rituelle que trace le code sacerdotal n'a pu naître qu'après celle d'Ezéchiel, lequel n'aurait pas osé écrire un rituel si différent du rituel du Pentateuque, si le Code sacerdotal avait déjà existé. Les grands prophètes d'ailleurs ne savent rien de cette législation rituelle. Jérémie, VII, 22, écrit :

Ai-je parlé à vos pères? Leur ai-je donné des ordres,
Le jour où je les ai fait sortir du pays d'Egypte,
Au sujet des holocaustes et des sacrifices?

De ces comparaisons il résulte que le document prophétique, jéhoviste-élohiste, où se trouve le Livre de l'Alliance, aurait été écrit vers le IXe siècle avant Jésus-Christ, le Deutéronome au VIIe siècle et le Code sacerdotal aux temps de l'Exil, pendant ou après. Ce ne sont là évidemment que des dates très approximatives.

M. Green fait remarquer que ce développement législatif, sur lequel repose cette chronologie des livres mosaïques, n'eut pas lieu dans le cours de l'histoire d'Israël, mais simplement à l'intérieur même du Pentateuque. Il présente aussi quelques observations au sujet des divergencees entre les divers codes et sur la non observation des lois mosaïques, telle qu'elle ressortirait de l'histoire d'Israël, mais rien de tout cela ne nous a paru neuf, et ceux qui ne seraient pas au courant de ces questions pourront trouver des réponses analogues dans le 3e volume de *les Livres saints et la Critique rationaliste* par M. Vigouroux, p. 163-227, IIIe édition.

III-IV. Le second travail de M. Green sur le Pentateuque, l'*Unité du livre de la Genèse* (1), nous a paru beaucoup plus original. Voici quelle en a été l'origine. En 1888, le Dr W. Harper, de Yales University, proposa au Dr Green, de Princeton Theological Seminary, une discussion amicale de la question du Pentateuque. Commencée dans le No d'octobre 1888 de la revue américaine *Hebraica*, cette discussion s'est poursuivie pendant plusieurs années et il eût été très intéressant d'en avoir la reproduction complète. Malheureusement, seul, croyons-nous, le Dr Green a publié son travail. Mais nous pouvons en trouver la contre-partie dans le commentaire sur la Genèse de Dillmann, 6e édition, parue en 1892. Il est donc nécessaire

(1) *The unity of the book of Genesis* by W. H. Green; in-8°, XVII, 583 pages, New-York, Charles Scribner's Sons, 1895. 15 fr.

tout d'abord que nous parlions de ce travail (1), intéressant d'ailleurs à tous les points de vue.

Auguste Dillmann, mort en 1893, a été un des exégètes contemporains les plus remarquables. Ses travaux ont été nombreux et tous témoignent d'une haute probité scientifique. Les exégètes actuels, les catholiques aussi bien que les protestants, lui doivent beaucoup et souvent plus qu'ils ne le disent. Ses commentaires sont une véritable mine, où l'on puisera longtemps des renseignements de toute nature, car Dillmann, sur chaque question, rassemblait tout ce qui pouvait en être dit pour le moment. Malheureusement, il est à la portée seulement des gens patients, qui ne craignent pas de faire le travail eux-mêmes et ne sont rebutés par rien. Aucune concession n'est faite dans ces commentaires à la faiblesse humaine. Dillmann avance, verset par verset, amassant les matériaux, sans un repos ni un alinéa. Les paragraphes ont, en général, de dix à vingt pages de texte serré.

Assez conservateur au point de vue exégétique, Dillmann, occupe comme critique une place à part. Il a adopté l'hypothèse documentaire, mais en y apportant quelques modifications de détail et en se servant d'une notation particulière. Voici, en quelques mots, ses conclusions. Dans la première moitié du IXe siècle avant Jésus-Christ aurait été écrit par un Israélite du nord le documeut qu'il appelle B, ordinairement nommé maintenant l'Elohiste ou E. Vers l'an 800, aurait été composé dans ses parties fondamentales le document A, communément appelé le Code sacerdotal ou P, du terme allemand : *Priestlicher Codex*. Au milieu du VIIIe siècle, un Israélite du sud écrivit le document C ou, comme on dit actuellement, le Jéhoviste, J. Le Deutéronome dans sa forme primitive, ch. V-XXVI, remonte au temps de Josias. A B C auraient été réunis entre l'an 700 et 600 avant Jésus-Christ et le Deutéronome y aurait

(1) Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zum Alten Testament. Elfte Lieferung. *Die Genesis* von Dr A. Dillmann, VIe Auflage. In-8°, XXII, 479 pages. Leipzig, S. Hirzel, 1892. 9 fr. 30.

été joint pendant l'exil. Vers la fin de cette époque les lois du Sinaï, qu'on trouve maintenant dans l'Exode, le Lévitique et les Nombres, mais qui existaient à ce moment à l'état séparé, ont été insérées dans l'ouvrage complet. Le point faible du système est la difficulté de faire le départ entre les lois du document A primitif et celles qui y furent ajoutées plus tard.

Voyons maintenant par quel procédé on obtient le sectionnement des livres mosaïques. Nous avons vu plus haut que ce sectionnement avait pour pierre de touche l'alternance des noms divins, Elohim et Jéhovah, les doubles récits parallèles, les divergences et contradictions, les différences de style et d'idées. Que l'on compare, par exemple, entre eux les chapitres I, I-II, 4^a et II, 4^b-III, 24 de la Genèse et l'on remarquera, disent les critiques, que nous avons là deux récits distincts et parallèles de la création et de l'état primitif de l'homme. Tout distingue l'une de l'autre ces deux sections, la langue, le style, les matériaux, la théologie, et par conséquent oblige à les attribuer à deux auteurs différents.

Pour éviter les répétitions nous appellerons P, le document sacerdotal, *Genèse*, I, 1-II, 4^a, et J, le document Jéhoviste, *ib.* II, 4^b — III, 24. Parlons d'abord de la langue de P et de J. Chacune des deux sections a des mots qui lui sont particuliers et qu'on ne trouve pas ou qu'on trouve rarement dans l'autre. Si les sujets traités étaient différents, on comprendrait que le vocabulaire le soit aussi, mais il est impossible de croire qu'un même auteur, exposant le même sujet, ait constamment employé des mots différents pour exprimer les mêmes faits ou les mêmes idées. Relevons d'abord les mots particuliers de la section I, I-II, 4^a qui, d'après Dillmann, caractériseraient le document sacerdotal, P.

bara, il créa — 10 fois — c'est le mot employé par P pour signifier la création; en dehors de P il est employé quatre fois dans des passages, où se montre la main du rédacteur. J emploie *asah*, il fit, et *iatsar*, il forma — *vahiiabdel*, et il sépara, ℣. 4, 6, 7, 14, 18; — *Elohim*, 36 fois — *tohou bohou*,

ici seulement et dans *Isaïe* XXXIV, 11; *Jér.* IV, 23 — *min*, espèce, ℣. 11, 12, 21, 24, 25 — *haiiat hââréts*, animaux terrestres, ℣. 24, 25, 30 — *sharats*, ramper, *shéréts*, animal rampant, ℣. 20, 21 — *râmas*, ramper, *rémés*, créature rampante, ℣. 21, 24-26, 28, 30 — *kâbash*, soumettre, ℣. 28 — *oklah* nourriture, ℣. 30 — *mikveh*, assemblage, collection, ℣. 10 — *pārāh verabah*, ℣. 22, 28, croître et multiplier, employé seulement par P, ailleurs avec modification du sens — *zâkâr ounekebāh*, ℣. 27, mâle et femelle; *demout*, ressemblance, ℣. 26.

J, *Gen.* II, 4[b] — III, 24, emploie d'autres mots : *âsah*, II, 4[b], faire et *iâtsar*, II, 7, former au lieu de *bārā* — *Jehovah Elohim* dans cette section au lieu de *Elohim*. Partout J emploie seulement *Jehovah;* Elohim est ici une addition du rédacteur — *haiiat hassādéh*, animaux des champs II, 19, 20, III, 1, 14, au lieu de *haiiat hââréts* de P — *apaam*, maintenant, II, 23 — *baabour*, III, 17, à cause de — *lebilti*, III, 12, pour ne, *ad non* — *mah zot*, III, 13, pourquoi cela — *itsabon*, III, 16, 17, douleurs — *geresh* III, 24, chasser — *hama' lekol*, III, 17, obéir à la voix — *harbāh hirbāh*, III, 16, augmenter en augmentant.

Sur 396 formes dans ch. I, 1-II, 4[a], 100 sont spéciales à P et sur 499 formes dans ch. II, 4[b] — III-24, 119 sont particulières à J. Toutes ces formes cependant ne sont pas caractéristiques, et l'argument tiré de la langue, n'aurait pas une très grande valeur s'il n'était joint aux autres particularités de style et d'idées.

Par style il faut entendre la forme de la phrase, mais aussi le mode de conception. La première section, I, 1-II, 4[a], présente les caractéristiques suivantes au point de vue du style. 1° Arrangement systématique des matériaux, divisions en sections : *voici les générations;* divisions en jours, marqués par le retour des mêmes expressions. 2° Arrangement chronologique, statistique des matériaux. 3° Le style est précis, scientifique; il différencie et classifie les végétaux et les animaux ; à chaque description il répète la même formule. 4° Il est stéréotypé, condensé; rien de poétique, aucune perspective : tout est dit en quelques

mots. 5° Il est verbeux, aimant les répétitions; le ℣. 12 répète les ℣℣. 11-17, et ℣ 18 les ℣℣. 14 et 15; 21 = 20; 28 = 22; 25 = 24; 28 = 26. 6° Il emploie les termes généraux, s'occupant plutôt des genres que des hommes — la race humaine, mâle et femelle — le monde, les cieux, la terre, les plantes.

Le style de J, II, 4^b — III, 24 est tout différent. 1° Il est libre et facile; plus de classification artificielle, mais une phrase se développant naturellement. 2° Il est caractérisé par l'abondance des histoires et des traditions. 3° Il est pittoresque et poétique; au milieu de son tableau une figure centrale, l'homme, entouré de toutes les créatures, vivant dans un jardin délicieux, arrosé de rivières, etc. 4° Il est très anthropomorphique : Dieu se promène, souffle, plante, etc. 5° Il est didactique, tout y est choisi pour la prédication et l'enseignement. 6° Il est surtout particulariste; il s'intéresse à tel homme et raconte son histoire particulière.

Les matériaux sont divers aussi dans les deux sections : 1° P procède du plus bas au plus haut; des créatures inférieures aux supérieures, du monde inanimé à l'être intelligent. J suit l'ordre contraire. Dieu créa l'homme, puis les plantes, puis les animaux. 2° Dans P la végétation apparaît quand les eaux ont diminué, I, 10; dans J, elle n'est produite que lorsque la terre est arrosée, II, 5, 6. 3° Dans P, l'homme et la femme sont créés ensemble, I, 27; dans J, l'homme est créé, II, 7, puis viennent la végétation, ℣ 9, les animaux, ℣ 19, et enfin la femme est formée, ℣. 22. 4° Dans P, I, 27, 28, l'homme est créé à l'image de Dieu, pour tout gouverner sur la terre, par conséquent pour tout connaître; dans J, l'homme a péché parce qu'il a voulu ressembler à Dieu III, 22 et tout savoir, *ib.* Remarquons que ces différences, et d'autres qu'on pourrait signaler, ne sont pas nécessairement des contradictions.

Chacune des deux sections a des conceptions théologiques différentes. 1° La théologie de P est strictement monothéiste; l'auteur évite tous les traits polythéistes, la suprême autorité du créateur est bien marquée. 2° Pas

d'anthropomorphismes ; Dieu commande et approuve, mais ne travaille pas lui-même. 3° La théologie de J, au contraire, est monothéiste, mais l'expression en est très anthropomorphique. Ici Dieu est l'être surnaturel, mais agissant par des moyens naturels ; II, 7, il forme l'homme de la poussière de la terre, il souffle dans ses narines un souffle de vie, il plante un jardin, il se promène dans ce jardin à la brise du soir; III, 8, il tient de longues conversations avec l'homme. 3° L'homme est avec Dieu en des rapports très familiers. 4° Tandis que P croit que le nom de Jéhovah a été révélé à Moïse seulement, *Ex.* XV, 3, et que c'est à ce moment-là seulement que Dieu a été compris suivant la signification de son nom, J connaît ce nom dès le commencement et s'en sert pour nommer la divinité.

De ces caractéristiques spéciales à chacune des sections, les critiques concluent à une dualité de documents. Possédant cette première base et ces caractères pour chacun des documents, on poursuit l'examen des parties suivantes du Pentateuque, en recherchant quels caractères elles présentent et, suivant qu'elles ressemblent davantage à P ou à J, on les range dans ces sections. De proche en proche d'ailleurs, ces caractères s'accentuent, se précisent, et les critères deviennent plus nombreux, plus variés et surtout plus nets et plus précis. On est guidé d'ailleurs par deux signes : les doubles récits et les divergences. Ainsi le récit du déluge doit être un mélange de documents, car il y a des répétitions : VI, 5-8 = VI, 9-22 ; VII, 7, 10, 12, 16^b = VII, 6, 11, 13-16^a ; VII, 22, 23 = VII, 21 ; VIII, 2^b, 3^a = VIII, 2^a 3^b ; VIII, 13^b = VIII, 13^a, 14 ; VIII, 20-22 = IX, 1-17. Les contradictions ne manquent pas dans l'intérieur du récit : ici, VI, 19, VII, 9, un seul couple d'animaux entre dans l'arche ; là, VII, 2, il est question de sept couples d'animaux. Le temps que dura le déluge, varie, suivant le récit, de 101 jours à 370 jours. VIII, 5, apparaissent les sommets des montagnes ; ℣. 6, quarante jours après, Noé ouvre la fenêtre de l'arche, il lâche le corbeau et la colombe, qui revient, ne trouvant pas de lieu pour poser la plante de son pied, etc.

Ces doubles récits se retrouvent dans l'histoire d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Moïse, et à travers tous les livres du Pentateuque.

Mais, vers le chapitre xxe de la Genèse, on rencontre des récits, où Dieu est appelé Elohim et qui cependant présentent les caractéristiques de l'esprit jéhoviste; on en a conclu que ces récits provenaient d'une source, animée du même esprit que le jéhoviste, mais ayant cependant des caractères, qui le différencient de celui-ci. On en a fait d'abord le second Elohiste, puis l'Elohiste, lorsque le document, primitivement appelé Elohiste, a été appelé l'Ecrit sacerdotal.

C'est à l'aide des caractéristiques indiquées que l'on a partagé le Pentateuque entre les trois documents. Nous renvoyons pour l'indication de ce sectionnement aux ouvrages spéciaux.

Si l'on met ensuite ces récits bout à bout on obtient pour chaque document un récit assez suivi et, si on les examine attentivement, on arrive à établir le dictionnaire et la grammaire de chaque document : voir Spurell, *Notes on the Text of Genesis*, Introduction, p. xxiv.

La conclusion de Dillmann et des autres critiques, auxquels sont empruntées ces observations, est que ces trois documents n'ont pu être écrits par le même auteur, et que, même, ils ont été écrits à des époques différentes. A ceux qui veulent, malgré la pluralité des sources, maintenir Moïse comme l'écrivain du Pentateuque, il est répondu que ces documents divers se retrouvent avec leurs caractéristiques de style, de langue et d'idées à travers tout le Pentateuque et même dans les autres livres historiques de la Bible. Il faudrait donc supposer qu'ils ont été constitués longtemps après l'époque mosaïque.

Telle n'est pas l'opinion du Dr Green; il soutient que la Genèse a été écrite par un seul auteur et que cet auteur est Moïse. Il reprend chacune des sections de la Genèse, établies par les critiques, discute toutes les raisons présentées, différences historiques ou littéraires, et rejette les unes après les autres toutes ces preuves comme

insuffisantes, exagérées ou sans fondement. Nous ne pouvons, on le comprend, entrer dans le détail de cette discussion, il suffira d'en dégager les résultats généraux.

Si nous en croyons l'école critique, il y aurait dans le Pentateuque ou plutôt dans l'Hexateuque, puisqu'aux cinq livres mosaïques on ajoute celui de Josué, il y aurait, ainsi que nous l'avons déja dit, des doubles récits parallèles, des répétitions dans un même récit, des divergences historiques et des différences profondes de langue, de style et de points de vue entre les diverses parties du livre, et ces caractéristiques seraient confirmées par l'emploi successif des noms divins, Elohim et Jéhovah. Le D[r] Green examine successivement ces diverses caractéristiques.

Dillmann a dressé, dans ses prolégomènes à la Genèse, p. IX, X, etc., une longue liste des doubles récits de la Genèse. Qu'il en existe, dit le D[r] Green, dont nous ne voyons pas la raison d'être, c'est possible, mais la plupart de ces répétitions, ou elles n'existent pas, ou elles peuvent s'expliquer. Il n'y a pas de répétition par exemple entre *Genèse*, XLVII, 29 et XLIX, 29; dans le premier passage, Jacob demande à son fils Joseph de l'enterrer, hors de l'Egypte, dans le sépulcre de ses pères; dans le second, il donne l'ordre à tous ses fils de l'enterrer dans la caverne de Macpélah, qu'Abraham avait achetée d'Ephron le Héthéen, comme propriété sépulcrale. De même *Gen.* IV, 25-26 et V, 1-6 ne font pas double emploi, parce qu'il a été introduit dans le premier des détails qui rompaient l'uniformité de la généalogie d'Adam.

Le récit d'un même événement est quelquefois répété, parce que l'auteur a cru que les faits n'étaient pas les mêmes ou qu'il a voulu noter des divergences dans la tradition. Certains faits, d'ailleurs, que les critiques prétendent être les mêmes, sont en réalité différents, ainsi que le prouvent les divergences de temps, de lieux et de circonstances que les critiques affectent de regarder comme des variations de la tradition. Un exemple de ce fait est dans les trois récits, *Genèse*, XII, 10; XX, 1; XXVI, 7, identiques pour le fond, mais d'autre part très différents.

Plusieurs fois la signification d'un même nom propre est expliquée différemment, mais ceci n'implique pas contradiction non plus, car les circonstances, qui suggèrent l'explication, ne sont pas les mêmes.

Les récits, que l'on a prétendus parallèles, ne le sont pas en réalité. Ainsi en est-il du double récit de la création, *Gen.* I, 1-II, 4[a] et II, 4[b]-III. Le titre lui-même de la seconde section indique qu'elle n'est pas un récit de la création. « Voici les générations des cieux et de la terre, quand ils ont été créés »; *Gen.* II, 4, établit qu'il va être question des produits des cieux et de la terre déjà créés. Si le second chapitre de la Genèse renferme un récit de la création, il est très incomplet; en réalité, il n'y est dit que le nécessaire pour expliquer la chute originelle. Quant aux différences de style, de langue, d'idées et même de théologie, tout provient des exigences du récit et des événements racontés. M. Green entre sur cette question dans tous les détails et montre bien que toutes les observations, faites plus haut, s'expliquent naturellement sans qu'on soit obligé de conclure à un double récit de la création. M. J. Halévy, dans son ouvrage : *Recherches bibliques, l'histoire des origines d'après la Genèse*, dont nous parlerons tout à l'heure, après avoir examiné très en détail les arguments de l'école critique sur ces deux chapitres conclut ainsi : « Le commentaire qui précède contient diverses considérations qui montrent que la narration tout entière (ch. I, II, III de la Genèse) constitue une unité intime et indissoluble », p. 19. Et plus loin : « Les différences de style invoquées par la critique documentaire ne sont qu'apparentes et il nous faudrait des critères plus résistants et plus nombreux pour entraîner la conviction », p. 22.

Quand aux contradictions signalées entre divers récits ou même dans le cours d'un seul récit, presque toutes, dit M. Green, peuvent s'expliquer. L'alternance des noms divins, Jéhovah et Elohim, dans le cours de la Genèse et des autres livres bibliques ne prouve pas qu'il y a eu des écrivains employant exclusivement un de ces noms, mais

que l'auteur du Pentateuque a employé tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant l'idée qu'il avait à exprimer. Elohim est le nom de Dieu, regardé comme l'auteur de toutes choses; Jéhovah est le nom de Dieu, regardé comme l'auteur de la révélation et de la rédemption, comme le Dieu ayant fait alliance avec Israël, ainsi qu'il ressort des passages où ces noms sont employés.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces extraits; ils suffisent pour établir la position qu'à prise le D[r] Green en face de la critique moderne. Constatons que dans ce premier volume il ne laisse aucun argument sans examen et sans réponse; il marche droit à l'adversaire et combat loyalement. Il ne diminue pas la force des preuves pour les réfuter plus facilement; il les expose le plus souvent dans les termes mêmes de leurs auteurs et y répond par les arguments appropriés. Nous souhaitons que le D[r] Green poursuive la même publication pour les autres parties du Pentateuque. Il sera plus facile de trouver les volumes que de rechercher les parties de ce travail, éparses dans plusieurs années de la revue *Hebraica*.

V. — Nous avons encore dans M. Joseph Halévy un adversaire de la théorie documentaire; il n'admet pas que l'on puisse émietter les récits de la Genèse, mais, d'autre part, il ne reporte pas à Moïse l'origine de ces récits; les uns sont plus anciens et les autres plus récents que l'époque mosaïque. C'est dans le premier volume de ses *Recherches bibliques* (1) que nous trouvons énoncées ses théories philologiques, critiques et historiques sur les vingt-cinq premiers chapitres de la Genèse. Il en donne tout d'abord une traduction très exacte, faite d'après le texte hébreu, puis il étudie les questions, que soulèvent ces textes.

Dans une première section, intitulée : *la création et les vicissitudes du premier homme*, il examine les trois premiers chapitres de la Genèse et se demande si, conformé-

(1) Recherches bibliques. *L'histoire des origines d'après la Genèse*. Texte, traduction et commentaire par J. Halévy. Tome 1[er], *Genèse*, I-XXV; in-8 de VI-496 pages. Paris. E. Leroux, 1895, 15 fr.

ment à l'hypothèse critique, « la narration qui est contenue dans ces trois chapitres révèle l'esprit de deux rédactions différentes et si réellement le récit de l'élohiste peut être placé postérieurement à celui du yahwéiste ». Par une étude critiqne et philologique très serrée de chaque mot il montre que la narration tout entière constitue une unité intime et indissoluble, que le chapitre premier a de nombreux rapports avec les deux suivants et que leurs expressions se répondent et s'expliquent mutuellement. Quant aùx particularités de langage elles n'ont pas la portée qu'on leur attribue, car elles ne sont pas d'une exactitude rigoureuse et peuvent s'expliquer autrement que ne le fait la théorie documentaire. La collection de termes, assignés soit à l'élohiste soit au jéhoviste, est assez maigre et, en outre, il faut en défalquer tous les termes qui expriment des objets ou des idées pour lesquels il n'y a de place que dans l'une ou l'autre partie de la narration.

M. Halévy recherche ensuite quelle est l'origine de ce récit de la création et le compare avec celui de l'épopée babylonienne. Il constate les différences considérables qui existent entre les deux, tant au point de vue religieux que moral et historique, et conclut que l'écrivain ne doit rien pour les idées à son prédécesseur babylonien, quoiqu'il lui ait emprunté le cadre général et le sectionnement intérieur de son tableau. « Les indices, dit-il, que je viens d'exposer me paraissent suffisants pour établir que la possibilité entrevue par M. Budde et fortifiée par M. Jensen, d'un notable appui fourni par la création assyro-babylonienne à la création biblique, en ce qui concerne la charpente extérieure de son cadre, est aujourd'hui d'une vraisemblance telle qu'aucun exégète impartial ne pourra désormais la passer sous silence. Plus heureux que nos prédécesseurs, nous possédons le grand tableau polythéiste dont le remaniement, exécuté par un esprit de tendance opposée, nous a donné l'admirable miniature monothéiste dans laquelle l'atténuation des couleurs et l'effacement des personnages secondaires sont largement compensés par l'intensité extraordinaire du sentiment et par l'incomparable majesté

du personnage principal. Le modèle babylonien et la réduction hébraïque sont l'un et l'autre deux œuvres d'art sans parallèle jusqu'à ce jour, dans lesquelles l'âme sémitique, à deux époques différentes de son évolution, prend l'élan le plus élevé dont elle est susceptible ; nous risquerions de tronquer l'image générale si nous nous obstinions à ne contempler que l'un de ces tableaux, qui ne peuvent être dûment compris qu'à l'aide des flots de lumière qu'ils jettent l'un sur l'autre à la suite d'une étude comparative. » Il resterait à prouver que les deux écrivains n'ont pas puisé à la même source, c'est-à dire à la tradition orale de ces grands événements. De plus, est-il bien certain que l'auteur hébreu a pu connaître le récit babylonien ? Pour M. Halévy cet auteur ne serait pas Moïse, mais un écrivain vivant au temps de Salomon ; mais la preuve la plus sérieuse qu'il en donne, ce sont les rapports de dépendance entre l'écrit hébreu et l'épopée babylonienne, rapports qui ne sont peut-être pas aussi certains qu'il le dit.

M. Halévy étudie ensuite la prononciation, l'âge, la signification, l'origine et l'ineffabilité du nom divin : Jéhovah. Il adopte pour ce nom la prononciation, usuelle maintenant, de Yahwé. Il discute ensuite les deux généalogies, contenues dans les chapitres IV et V de la Genèse, et arrive à la même conclusion que précédemment. « Le résultat de ces recherches se résume en peu de mots : l'hypothèse qui assigne aux textes de la Genèse IV-V, 32 un seul et même auteur, non seulement résiste facilement aux difficultés soulevées par la critique, mais est corroborée par des raisons multiples tirées de la nature intrinsèque des récits, pris isolément ou comparés l'un à l'autre et aux récits avoisinants. La généalogie des Séthites a été dédoublée en une généalogie secondaire, celle des Caïnites, afin d'obtenir, dans l'histoire antédiluvienne, le type des généalogies secondaires, que l'auteur n'oublie jamais de passer rapidement en revue dans l'histoire postérieure. C'est un procédé littéraire qui se soustrait à notre jugement et qu'il nous suffit de constater. »

Nous devons citer aussi le résumé que donne M. Halévy

de son étude sur Noé, le Déluge et les Noahides : « Pour tout esprit non prévenu, la narration hébraïque du déluge est une transformation monothéiste et très abrégée du récit babylonien qu'on a lu plus haut et qui est lui-même une rédaction abrégée d'un document plus long et contenant des détails minutieux et sans grande portée. La plupart des traits épiques qui vivifient le poème babylonien ont été effacés ou largement atténués. La délibération des dieux pour amener le déluge et le stratagème employé par Yaoa pour sauver Atra-Hasis ont été réduits au verset VI, 12, et aux trois mots du verset 14. La procession terrifiante et grandiose des divinités courroucées au milieu de l'ouragan et des flots en fureur et leur débandade pitoyable à la vue des vagues toujours montantes, n'ont laissé qu'une faible trace dans VII, 19. Le superbe *mea culpa* que le poète babylonien met dans la bouche de la Dame des Dieux en faveur du genre humain a été réduit au prosaïque « et Dieu « se souvint de Noé, etc. » (VIII, 1). Mais partout où le principe monothéiste ou d'autres motifs urgents n'étaient pas en jeu, l'écrivain hébreu a suivi assez strictement son modèle babylonien. Comme celui-ci, il insiste à plusieurs reprises sur l'obéissance du patriarche, qu'il fait aussi entrer dans l'arche après un commencement de pluies (VII, 4, 6-7, 10 = r. b. 40, 82-89). Ces répétitions, qui se supportent très bien dans le poème épique et developpé de l'auteur babylonien, sont presque insupportables dans le récit hébreu si restreint et d'un ton tout édifiant. Mais ces inconvénients mêmes fournissent la meilleure preuve de l'unité primitive de ce récit tel que nous l'avons aujourd'hui, malgré la diversité des noms divins qui y figurent. Déjà l'idée seule que deux auteurs hébreux, nous parlons de l'élohiste et du yahwéiste, aient cherché séparément à nationaliser le poème babylonien du déluge chacun à sa manière, me paraît dénuée de tout fondement et n'a d'analogie dans aucune littérature ancienne ; mais comment imaginer que ces deux rédactions séparées aient été ensuite réunies par un nouveau rédacteur suivi de compilateurs moins habiles qui les auraient découpées et interpolées à

l'aventure sans faire disparaître les menus faits rédactionnels qui caractérisent l'original cunéiforme ? Evidemment la découverte de la littérature babylonienne n'a pas porté bonheur à la critique documentaire de la Genèse. »

Nous ne pouvons plus maintenant que donner les titres des principaux chapitres qui suivent : *Considérations supplémentaires sur le Xe chapitre de la Genèse. Identification des noms ethniques. La langue des Hittites d'après les textes assyriens. Les descendants de Sem et la migration d'Abraham* (*Genèse*, XI, 10 XIII, 18). *Le XIVe chapitre de la Genèse. Note supplémentaire sur Amraphel, roi de Sennaar. Un gouverneur de Jérusalem vers la fin du XVe siècle avant Jésus-Christ. Le pacte préliminaire et la naissance d'Ismaël* (*Genèse*, XV et XVI). *Institution du pacte de la circoncision, promesse de descendants royaux et annonce de la naissance d'Isaac* (*Genèse*, XVII). *Visite des êtres célestes chez Abraham et à Sodome, destruction de Sodome et de Gomorrhe. Délivrance de Lot et origine de Moab et d'Ammon* (*Genèse*, XVIII et XIX). *Abraham en Philistie. Enlèvement et restitution de Sara* (*Genèse*, XX). *Naissance d'Isaac. Renvoi d'Ismaël. Alliance avec Abimélech roi des Philistins* (*Genèse*, XXI). *Bershéba. Sacrifice d'Isaac et mort de Sara* (*Genèse*, XXII-XXIII). *Mariage d'Isaac. Renvoi des autres fils d'Abraham. Mort d'Abraham et d'Ismaël* (*Genèse*, XXIV et XXV). *L'Arabie des auteurs bibliques. L'époque d'Abraham d'après la Bible et les données récentes de l'épigraphie égypto-babylonienne.*

Il y aurait beaucoup à glaner dans ces chapitres ; l'historien et l'exégète pourront y faire une moisson abondante de données nouvelles. M. Halévy ne recule pas devant les théories un peu aventureuses et, quoique l'on soit toujours obligé de reconnaître l'abondance et la sûreté de ses informations, l'étendue et la profondeur de sa science, on hésite souvent à adopter ses conclusions. Elles s'éloignent trop quelquefois des données habituelles pour que nous puissions les accepter sans preuves nouvelles et plus fortes. Il en est plus d'une cependant qui nous paraissent très bien appuyées et que nous admettons volontiers, car elles

résolvent simplement des difficultés jusqu'à présent insolubles. Nous souhaitons vivement que M. Halévy continue à rassembler ses études bibliques qui, éparses, jusqu'à présent, dans divers recueils, étaient assez difficiles à trouver. C'est un vrai service qu'il rendra aux spécialistes scripturaires.

VI. Nos lecteurs se rappellent peut-être que les textes du Nouveau Testament peuvent se grouper en trois familles : les textes alexandrins, les textes byzantins ou syriens et les textes occidentaux. Ces derniers, représentés surtout par le codex gréco-latin de Bèze, par les vieilles versions latines et par les écrivains latins des premiers siècles, présentent des particularités très intéressantes. Nous n'avons pas à insister ici sur les nombreuses variantes que nous fournit le codex de Bèze; nous en avons déjà parlé plusieurs fois et nous avons présenté à nos lecteurs les diverses hypothèses qui ont été émises pour expliquer leur origine. Nous avons exposé la théorie de M. Chase sur l'origine syrienne des variantes des Actes des Apôtres dans le codex de Bèze, et nous en avons admis la probabilité. Aujourd'hui il fortifie son hypothèse en l'appliquant aux Evangiles (1). Les matériaux sont ici très abondants. Il peut comparer les textes grecs et latins avec les diverses versions syriaques : peschitto, curetonienne, sinaïtique et, montrer que les variantes gréco-latines ont des rappels tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des versions syriaques. La discussion des textes, qu'institue le Dr Chase, est très habile et très intéressante à divers points de vue. Elle prouve qu'un certain nombre de lectures particulières des textes gréco-latins dérivent des textes syriaques, que d'autres sont dues à des tendances harmonistiques, et que quelques-unes proviennent de la tradition orale ou de la littérature extra-biblique.

M. Chase en conclut que ces variantes ont dû s'introduire

(1) *The syro-latin Text of the Gospels* by F. H. Chase, D.D.; in-8° de x- 148 pages. London, Macmillan, 1895. 9 fr. 10.

peu à peu dans les textes, mais, vers 170-180, ceux-ci étaient constitués tels que nous les possédons, puisque saint Irénée se servait d'un texte grec à peu près identique en substance à celui du codex de Bèze. C'est à un scribe connaissant le syriaque et le grec, habitué à entendre lire les Evangiles en syriaque, qu'il faut attribuer cette assimilation du texte grec au texte syriaque. C'est à Antioche que le fait a dû se produire, et, de là, ce texte syriacisant s'est répandu en Occident, puisque nous le retrouvons à Lyon entre les mains de saint Irénée, à Carthage dans les écrits de Tertullien, et à Alexandrie dans les versions égyptiennes. Nous laisserons aux spécialistes le soin de discuter cette hypothèse qui, si elle n'explique pas tous les faits, offre cependant d'excellentes données pour la solution du problème.

E. JACQUIER.



MÉLANGES

UNE NOUVELLE HISTOIRE DU BRÉVIAIRE [1]

Notre siècle, qui s'est tant adonné aux études historiques, ne pouvait manquer de diriger ses recherches vers l'histoire de la liturgie. A la vérité, il y a mis le temps, et ce n'est que fort tard qu'il s'en est occupé sérieusement. Dom Géranger, qui avait ouvert la voie vers 1840, en publiant ses *Institutions liturgiques*, a été longtemps seul à travailler sur ce champ d'action. Mais aujourd'hui nous possédons des travaux très importants sur cette matière, et les résultats obtenus nous permettent d'espérer pour l'avenir des conquêtes plus vastes et plus complètes. Faire l'histoire de la liturgie, nous comprenons que c'est faire l'histoire du dogme catholique. C'est aussi faire connaître les institutions religieuses dans leur vie intime et leurs variations à travers les âges. Et c'est encore contribuer à mettre en lumière les sentiments religieux de nos ancêtres, et, pour employer une expression toute récente, l'état d'âme général du clergé et des fidèles depuis les origines jusqu'à

(1) *Geschichte des Breviers*, Versuch einer quellenmæssigen Darstellung der Entwicklung des altkirchlichen und des rœmischen Officiums bis auf unsere Tage, von P. Suitbert Bæumer, Benediktiner der Beuroner Congregation. Avec une photogravure représentant l'auteur. 1895. 1 vol. grand in-8o de xx-637 pages. Fribourg-en-Brisgau, Librairie Herder.



nos jours. La tâche, il est vrai, est bien ardue. Nous n'avons pas encore une mine assez complète de documents pour reconstituer cette histoire d'une manière certaine sur tous les points. Pour combler les lacunes, il faut parfois avoir recours à des conjectures qui peut-être ne sont pas fondées, à des rapprochements qui peuvent être critiqués. Mais, nous le répétons, nous sommes déjà en possession de résultats très précieux, et l'activité déployée dans cet ordre d'études ne peut manquer d'en obtenir de plus consolants encore.

Dans l'histoire de la liturgie, celle du bréviaire occupe une place naturellement très importante. M. l'abbé Batiffol l'a résumée dans un volume très court, où il s'est efforcé de nous raconter les faits les plus importants, sans se proposer d'ailleurs d'épuiser la matière. L'étude consacrée au même sujet dont nous nous proposons de causer avec nos lecteurs, est due à un Bénédictin de la Congrégation de Beuron, le P. Suitbert Bæumer. En digne successeur de Mabillon, il s'est proposé avant tout d'être un moine sans reproche. Mais il a bien compris que, pour cela, il ne suffirait pas d'être un homme de prière, et que les nécessités de notre temps réclament des hommes d'étude. Passionné de bonne heure pour l'histoire de la liturgie, il a étudié cette histoire au milieu des loisirs que lui laissaient ses charges multiples. Il a mis à profit son érudition toute spéciale en coopérant à la publication des livres liturgiques de la maison Desclée à Tournai, et en publiant divers articles dans les revues bénédictines de l'Allemagne et de la Belgique, dans le *Katholik* de Mayence et ailleurs. Signalons aussi, comme dignes de grands éloges, ses articles sur les *Hymnes*, la *Langue ecclésiastique*, la *Croix*, le *Calice*, etc., publiés dans la nouvelle édition du *Kirchenlexikon* de Wetzer et Welte. Après avoir achevé son histoire du Bréviaire, il se proposait de faire une étude analogue sur la Messe, quand il fut enlevé prématurément, en pleine activité scientifique, à l'âge de quarante-neuf ans.

Sans entreprendre de faire son éloge, arrivons directement au but, en essayant de donner une idée du livre que nous

avons entre les mains. C'est un vrai monument scientifique, dont on pourra peut-être critiquer certaines parties, mais qu'il ne sera pas facile de remplacer de longtemps. Conçu d'après un plan méthodique, qui embrasse une foule de détails sans prêter jamais à la confusion, il se distingue par une exposition claire, impossible à des auteurs qui ne posséderaient par leur sujet comme Dom Bæumer. En même temps il est plein de science, bourré de faits, enrichi de citations ou de références aux autorités les plus compétentes. On y voit la genèse des heures et l'histoire de leurs vicissitudes à travers les âges, et l'on suit avec un intérêt non moins grand l'apparition des fêtes qui ont leur office particulier dans le Bréviaire romain.

Le livre débute naturellement par les temps que le savant Bénédictin appelle « préhistoriques », parce que nous en connaissons mal l'histoire. Malgré l'absence de documents officiels et la réserve regrettable des écrivains de cette époque, il est possible cependant d'affirmer les faits suivants. Au moment de leur séparation définitive d'avec la Synagogue, c'est-à-dire vers l'an 65 (époque à laquelle fut rédigée la 1re Epître à Timothée), les Apôtres adoptèrent, en outre de la liturgie propre au sacrifice de la Messe, un autre office qui comprenait une et même probablement deux heures, Laudes et Vêpres. Cet office comportait, outre la prédication vivante de la parole de Dieu, des psaumes, la lecture des Saintes Lettres, et enfin des prières et des chants laissés à l'inspiration individuelle, animée par le souffle de l'Esprit-Saint. Pour le dire en passant, nous retrouvons d'ores et déjà, dans cette liturgie primitive, tous les éléments fondamentaux qui entrent dans la composition du Bréviaire actuel. Les persécutions empêchèrent souvent la célébration publique de cet office; mais la tradition ne s'en perdit jamais, et il fut toujours considéré comme une partie du service divin. Dès le IIIe siècle au plus tard, l'Eglise célèbre aussi un office de nuit (*Vigiliæ*) : de plus, Tierce, Sexte et None sont en usage comme prières privées, et peut-être même, aux jours de *stations*, comme prières publiques. Les fidèles ont à cœur de suivre le précepte du divin Maître :

Oportet semper orare et non deficere (S. Luc, XVIII, 1), et les recommandations pressantes des Apôtres dans le même sens, telles que la suivante, qui est de saint Paul : *Sine intermissione orate* (I Thessal. v, 17). Les fêtes étaient d'ailleurs assez rares : on célébrait au IIIe siècle, Pâques, la Pentecôte, peut-être aussi l'Ascension. Mais la fête de Noël semble n'avoir été connue qu'au siècle suivant, ainsi que celle de l'Epiphanie. La première, d'origine romaine, passa bientôt en Orient : la seconde, au contraire, fut empruntée par l'Occident aux Orientaux. Quand la persécution de Dioclétien eut pris fin, et que le culte public fut rétabli, il est certain que l'on célébrait à Rome la *déposition* de douze papes confesseurs, et la fête de vingt-quatre martyrs, parmi lesquels saint Pierre et six autres papes.

En étudiant l'histoire du Bréviaire jusqu'au VIIIe siècle, nous y constatons l'influence indéniable des moines sur la formation de l'office, ou, pour employer le mot alors usité, du *cursus*. Il y a d'abord celle des moines d'Orient, que personne ne songe à contester. Entre les usages des monastères d'Egypte et les coutumes de ceux de Palestine, il y avait bien certaines différences. Mais nous les avons oubliées pour ne nous souvenir que de ce fait : l'office de ces moines fut adopté dans le Nord de l'Italie et dans le Midi des Gaules. Il avait un inconvénient capital : c'est qu'il était trop long pour être récité journellement par tous les membres du clergé, à moins de les paralyser en partie dans l'exercice du ministère des âmes. En raccourcissant cet office dans le *cursus* qu'il ordonna pour son ordre, saint Benoît eut le mérite de trouver la juste mesure, en permettant au moine et au prêtre séculier d'être des hommes de prière en même temps que des sauveurs d'âmes. Dom Bæumer défend contre M. Batiffol l'importance de l'influence bénédictine, et de l'action de saint Grégoire le Grand en particulier. Avec la plus grande courtoisie, il soutient contre son collègue, — il ne le considère pas comme un adversaire, — l'importance des réformes attribuées par la tradition à l'illustre pontife, et qu'une école récente n'a pas craint de mettre en suspicion.

Quoi qu'il en soit, les Bénédictins contribuèrent puissamment à répandre partout le *cursus* romain, tel qu'il fut adopté à la fin de cette période. Les moines qui furent envoyés en Angleterre par saint Grégoire le propagèrent dans toute la Grande-Bretagne, et l'un des missionnaires qui sortirent de ce pays pour aller évangéliser l'Allemagne, saint Boniface, fit adopter le même office à ceux qui lui furent soumis. C'est sans doute par un contre-coup de cette influence que les deux premiers Carolingiens, Pépin et Charlemagne, imposèrent à leurs sujets la liturgie romaine.

Nous ne pouvons essayer même d'esquisser l'histoire du Bréviaire à partir du IX[e] siècle jusqu'à la fin du moyen âge. Nous aurions trop de détails à synthétiser, trop de points importants à signaler, au moins en passant. Ainsi, le *cursus* romain importé en France au temps de Charlemagne ne comportait pas d'hymnes: au milieu du XIII[e] siècle, elles étaient devenues de règle à Rome. Plus tard, on élimina plusieurs de ces hymnes, et sous Urbain VIII on les retoucha pour les rendre plus conformes aux mètres classiques. Cette question, à elle seule, nous arrêterait trop longtemps.

C'est pendant la période du moyen âge proprement dit que nous voyons apparaître l'expression *Breviarius*, *Breviarium*, dont nous croyons devoir dire quelque chose. On avait alors, pour l'ordinaire du moins, un recueil spécial pour chacune des parties de l'office : ainsi les psaumes étaient réunis dans le psautier, les hymnes dans l'hymnaire; et chaque église ou monastère avait de même un antiphonaire, un lectionnaire, un responsorial, et le reste. Le Bréviaire correspondait assez à notre *Ordo* d'aujourd'hui. Placé en tête du psautier, il indiquait la manière de célébrer l'office, donnait le résumé des rubriques et les références aux parties qui servaient à sa récitation. Vint un moment où l'on fixa pour chaque jour, — jusqu'alors on ne l'avait pas fait —, ce qui devait être récité, par exemple, en fait de leçons. Alors, l'office étant bien déterminé, on songea à le réunir dans un seul volume. Ces sortes de recueils furent appelés *Breviaria magna :* ils débutaient, conformément à leur origine première, par les rubriques et par les

premiers mots de chacune des parties à réciter, en d'autres termes, par une table de l'office. Peu après, on rédigea des recueils analogues dans de petits volumes qui furent appelés bréviaires de voyage, *libelli officiales*, *manuales*, etc. Mais quelque temps encore, à côté de ce sens nouveau, le Bréviaire garda la signification primitive que nous lui avons indiquée.

L'histoire de l'office divin depuis le concile de Trente est plus connue : c'est du moins l'opinion générale. Tous feront bien cependant de l'étudier dans le livre de Dom Bæumer, ils verront combien ils avaient encore à apprendre sur ce sujet. De leur lecture ils garderont de profonds et durables sentiments d'admiration pour le Bréviaire, de reconnaissance pour l'Eglise, qui a bien voulu nous enseigner à prier, et de ferveur pour l'accomplissement de l'un des devoirs les plus doux et les plus chers au cœur d'un prêtre.

A. Lepitre.



BIBLIOGRAPHIE

Vie du cardinal Guibert, archevêque de Paris, par J. Paguelle de Follenay, chanoine honoraire, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris. 2 volumes in-8, de xx-564 et 731 pp. Paris, Poussielgue.

Le cardinal Guibert a été dans ce siècle l'une des gloires de l'Eglise et par ses grandes qualités et par le rôle prépondérant qu'il a joué. C'est à coup sûr un des prélats qui, par l'austérité de ses mœurs, sa fermeté à la fois souple et habile dans le gouvernement, l'éclat de ses vertus, nous reporte malgré nous vers ces grands prélats qui honorèrent l'Eglise au quatrième siècle. On dirait qu'il y a en lui du saint Basile, tant il se montre intrépide à défendre la vérité, tant il déploie un courage viril et mesuré, lorsqu'il est appelé à soutenir les droits de l'Eglise devant les puissances du siècle. Sur l'invitation du cardinal Richard, M. Paguelle de Follenay vient de publier cette vie si glorieuse, si féconde en grandes œuvres. L'ouvrage a deux volumes, remplis de faits remarquables par la sûreté et la richesse des documents, et d'une lecture extrêmement agréable.

Le premier volume nous offre le tableau de la jeunesse du cardinal Guibert et nous conduit jusqu'à sa nomination à l'épiscopat. Ses premières années furent difficiles et laborieuses. L'éducation fut assez incomplète. L'enseignement n'avait pas alors cette forte organisation qui aujourd'hui donne tant d'éclat à nos études secondaires. Mais, grâce à la puissance de travail qui le caractérisait, à la vigueur de son intelligence, il put suppléer à l'insuffisance des méthodes. Arrivé à la fin de son éducation, il était déjà armé pour la lutte et put remplir avec distinction les divers emplois qui lui furent confiés. Désireux de se donner à Dieu tout entier, il entra dans la congrégation des Oblats de Marie, que venait de fonder M. l'abbé de Mazenod, le futur évêque de Marseille. Le père Guibert ne songeait qu'à vivre dans la retraite. Il donnait l'exemple de toutes les vertus qui fleurissent dans le cloître : l'humilité, l'amour de la règle,

la mortification, la simplicité. Mais Dieu, qui le prédestinait aux plus hautes dignités de l'Eglise, le tira de la solitude. Tour à tour supérieur de religieux à l'âge de 26 ans, fondateur et supérieur du grand séminaire d'Ajaccio à 35 ans, il déploya les plus rares talents d'administrateur.

Ce premier volume nous transporte à une époque où les diocèses étaient en train de s'organiser. C'était l'âge héroïque de l'Eglise de France. Des difficultés de tout genre venaient entraver l'œuvre des pasteurs. Il fallait créer des séminaires, bâtir des églises, refaire les paroisses. Le père Guibert fut l'homme de la situation. Doué d'une énergie admirable et d'un rare esprit d'initiative, il prêta un concours utile à une foule d'œuvres de premier ordre. Il ne fut pas toujours compris. Dans les missions qu'il donna dans les diocèses de Gap et de Digne, son zèle rencontra des obstacles, et ceux mêmes qui devaient le seconder lui suscitèrent souvent des embarras très graves. Le jansénisme avait fait des ravages dans ces deux diocèses. Les confesseurs, tout imbus des principes d'un rigorisme excessif, refusaient l'absolution pour des raisons assez légères. Les Oblats suivaient la doctrine de saint Liguori, alors peu connue en France. De là des dissidences profondes. Ce fut pour le père Guibert l'occasion de montrer tout ce qu'il avait de ressource dans la volonté et dans l'intelligence. Toujours plein de mesure et de tact avec les deux évêques, il défendit avec fermeté les principes de sa direction, et, s'il ne parvint pas toujours à convaincre ses adversaires, il les força à l'estimer.

La Corse vit éclore de véritables prodiges sous l'action intelligente du père Guibert. Un grand séminaire fut fondé, presque sans aucune ressource et malgré les préventions d'une partie des habitants. Bientôt s'éleva, comme par enchantement, un petit séminaire et une maison de missionnaires située à Vico, dans un pays de montagnes, destinée à évangéliser les paroisses pauvres de la Corse. Son influence grandit rapidement. Supérieur, grand vicaire, investi de la confiance de l'évêque, il eut, sans la rechercher, la responsabilité et la charge de tout le diocèse, et préludait aux triomphes administratifs qui l'attendaient sur d'autres théâtres.

Dieu le préparait ainsi à devenir un grand évêque. Rien n'est curieux et édifiant comme l'histoire des incidents multiples qui préparèrent son élection et finirent par l'imposer dans les conseils du gouvernement. Le premier qui le devina fut le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur à Rome. Etant de passage dans l'île de Corse, il fut frappé des qualités éminentes du jeune supérieur, et sans lui rien dire se promit d'en parler au roi. L'humble religieux est appelé à Paris pour les affaires du diocèse. Il subjugue l'esprit des ministres et autres personnages officiels. Dans une entrevue avec le roi, il le charme par la noble simplicité de ses manières, par la largeur de ses vues, par sa prudente circonspection. Il réussit au delà de ses espérances. Bref, à son insu, sa candidature était posée. Quelque temps

après, l'évêché de Viviers étant devenu vacant, le roi Louis-Philippe le désigna lui-même, et tous les ministres font chorus avec le souverain.

Nous arrivons à la grande époque du cardinal Guibert, son épiscopat dans trois diocèses de France très éloignés les uns des autres, très différents de mœurs, de tempérament, d'habitudes religieuses et morales : Viviers, Tours, Paris, le midi, le centre, le nord de la France, quel contraste ! C'est le second volume. Inutile de dire combien sera vif l'intérêt.

A Viviers, la population avait conservé la foi des anciens âges. La population était rude, pauvre et laborieuse. Le pays est montagneux, en plusieurs endroits d'un accès fort difficile, presque impraticable. Quand Mgr Guibert prit les rênes du gouvernement, la situation était gravement compromise. L'anarchie régnait un peu partout. On conservait encore le souvenir de Mgr de Savine, prélat qui pendant la Révolution avait affligé l'Église par sa conduite scandaleuse, et finalement avait apostasié. Le prédécesseur de Mgr Guibert, homme pieux, mais faible et peu apte au gouvernement, avait relâché les liens de la discipline. Deux ecclésiastiques, les frères Allignol, se mirent en état de révolte contre l'autorité épiscopale, sous prétexte de réclamer en faveur des droits du clergé inférieur ; ils publièrent un livre où quelques vérités se mêlaient à un grand nombre d'erreurs. Beaucoup de prêtres, même en dehors du diocèse, les encourageaient sous main à la résistance.

Le nouvel évêque commença par se rendre compte de la situation. Il réfléchit, il pria. Puis quand le moment d'agir fut venu, il n'hésita pas, et tour à tour usant de rigueur et de souplesse, il ne s'arrêta que lorsque les rebelles se furent soumis. En peu de temps, toutes les craintes de schisme se dissipèrent, et la paix fut rendue au diocèse. D'autre part, il déploya une activité prodigieuse, visita jusqu'aux paroisses les plus modestes, se mit en relation avec les fidèles, chercha à connaître tous ses prêtres et à réveiller en eux l'esprit de zèle. Lorsque le choléra vint effrayer les habitants de l'Ardèche par sa brusque et sinistre apparition, le bon pasteur courut au secours de ses ouailles. Il se prodigua et ne craignit point d'exposer sa vie. Entre temps, il restaurait les églises, en bâtissait de nouvelles, et, par des prodiges d'habileté et de zèle, construisit dans un pays très pauvre un des plus beaux petits séminaires de France. Le passage de Mgr Guibert avait renouvelé ou plutôt créé le diocèse, et les souvenirs de son glorieux épiscopat vivent encore dans le souvenir des anciens.

A Tours, le rôle de Mgr Guibert prend de l'importance. C'était l'époque où la question romaine entrait dans une phase redoutable. L'empereur avait vaincu l'Autriche sur plusieurs champs de bataille, et l'avait refoulée hors de l'Italie. Mais il n'avait pas su se dégager de toute attache avec la Révolution. Pour tous les esprits clairvoyants, il n'était pas douteux que le gouvernement impérial s'entendait avec le roi d'Italie pour dé-

posséder le Saint-Père. Le sang français avait coulé pour une cause indigne et la France semblait avoir renié son titre de fille aînée de l'Église.

Mgr Guibert comptait de nombreux amis et des protecteurs dévoués dans les régions officielles. Devant le péril de l'Eglise, il mit sous les pieds toute considération humaine et se détermina à défendre sans faiblesse ni compromission les intérêts de la cause romaine. Les lettres qu'il écrivit à cette occasion sont de véritables modèles de dignité épiscopale. Beaucoup d'évêques se groupèrent autour de lui, et il fut un des chefs les plus autorisés de cette campagne religieuse, qui restera un des plus brillants souvenirs de l'Église de France à notre époque. En outre, il continua à Tours ce qu'il avait fait à Viviers : visites multipliées dans les paroisses, création d'œuvres de toute sorte, des ressources immenses réunies pour la construction de l'église de Saint-Martin.

Ce fut une douleur pour lui quand il fallut s'arracher à ce beau diocèse de Tours. Mais l'ordre du souverain Pontife était formel. La volonté de Dieu se déclarait par des signes évidents. Résister, c'était se mettre en opposition avec l'ordre divin, et une faiblesse. Après bien des objections, il accepta l'archevêché de Paris que lui offrait le gouvernement. Il avait alors 69 ans. Mais il était de ces hommes qui grandissent avec les difficultés. Il retrouva la vigueur de ses jeunes années pour continuer la lutte. Tout le monde sait combien a été fécond son épiscopat à Paris. Il eut bientôt conquis une grande popularité par son amour envers les pauvres et les petits. D'autre part, les grands admirèrent en lui les grandes vertus de l'évêque, l'écrivain de marque, l'homme de gouvernement. L'auteur fait au chapitre XI l'énumération de ses œuvres et de ses fondations. La liste en est fort longue, elles font honneur à son zèle et à son esprit d'initiative.

Cette vie offre donc un intérêt saisissant. Les prêtres surtout y trouveront d'admirables exemples de vertus sacerdotales. Il y aura pour eux un réel profit à vivre dans l'intimité d'une âme tout imprégnée de l'esprit de l'Evangile. M. Paguelle de Follenay a été à la hauteur de la tâche, qui était ardue et difficile. Le livre est bien composé, écrit avec goût et finesse. Il y a quelques descriptions charmantes et pittoresques, qui même portent l'empreinte de la couleur locale, par exemple la description des sites de la Corse et les environs du sanctuaire du Laus. Les informations sont sûres, abondantes. L'auteur a fait des voyages nombreux dans toute la région où s'est exercée l'activité du cardinal. Il a séjourné un mois entier dans la Corse, a parcouru les alentours de Viviers, les montagnes du Laus. On sent qu'il aime son sujet. Une chaleur pénétrante anime le récit et réveille de douces et pieuses émotions dans l'âme.

Ph. GONNET.

Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon (1553-1768), par le R. P. Chossat, de la Compagnie de Jésus, in-8 de XIII-521 pp. Avignon, François Seguin. Prix : **7** fr. **50**.

Ce livre expose l'histoire des Jésuites à Avignon et des œuvres qu'ils ont créées dans la région tout entière. C'est en 1553 qu'ils firent leur première apparition. Le cardinal Farnèse voulait fonder un collège. Il ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser aux fils de saint Ignace de Loyola. Ce collège s'ouvrit au milieu des plus grandes difficultés, en 1564. Grâce à l'habileté des maîtres, au zèle des légats du pape, Alexandre Farnèse et Georges d'Armagnac, et à la protection constante du conseil de la cité, il arriva à un très haut degré de prospérité. En 1617, douze cents élèves y recevaient une instruction très sérieuse, et il était déjà une source de richesse pour la ville, un foyer de lumière et un centre d'action morale et religieuse.

Dans la pensée de saint Ignace, la fondation des collèges n'était qu'un moyen sûr et efficace pour conserver la foi, défendre les intérêts de l'Eglise, et sanctifier les âmes. Les Jésuites d'Avignon ont admirablement réalisé ce programme. Sous leur impulsion puissante, un foule d'œuvres aortit du sol comme par enchantement. L'auteur nous en fait le récit dans trois chapitres fort documentés. Ils organisèrent des missions dans toute la région, fondèrent l'œuvre des Catéchismes, ouvrirent les voies aux différents groupes de religieuses qui depuis plus de trois siècles édifient la cité avignonnaise, les Ursulines, les Visitandines, les Filles-Notre-Dame, les Dames de Saint-Joseph, les Annonciades etc. Même avant saint Vincent de Paul, la charité se manifestait par des créations nombreuses dans les Etats pontificaux. Les malades, les enfants du peuple, les pauvres honteux, les orphelines, les repenties, tous les misérables, en un mot, recevaient, avec l'aumône matérielle, la parole qui relève les âmes abattues, ramène l'espérance au cœur des désespérés, et console les déshérités de ce monde. Ajoutons à cela ces missionnaires intrépides qui allèrent porter la foi parmi les sauvages, et ces prédicateurs distingués, ces apologistes puissants qui arrêtèrent la marche envahissante de l'hérésie, et furent le boulevard de la foi dans tout le Midi.

Cette première partie de l'ouvrage est surtout locale, et plaira beaucoup aux habitants du pays. Elle ne sera pas sans intérêt même pour les étrangers, et pour tous ceux qui aiment à fouiller dans les archives nationales. C'est la vie d'une belle province de France prise sur le vif, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et racontée avec des détails intimes. C'est un tableau de mœurs tracé à l'aide de documents originaux.

La seconde partie, qui comprend plus de la moitié du volume, est une histoire de la pédagogie dans les temps modernes jusqu'à la Révolution. A propos du collège des jésuites à Avignon, l'auteur entre dans toutes les questions qui aujourd'hui passionnent les esprits : l'organisation d'un collège, les grammaires, les

préceptes de littérature, les devoirs, les auteurs, les exercices extraordinaires dans les classes, l'éducation religieuse, morale et civique ; puis une étude fort curieuse et fort instructive sur les classes supérieures au XVIIe et au XVIIIe siècle.

On peut voir par cette nomenclature tout l'intérêt que présente cette partie du volume à ceux qui s'occupent d'enseignement. Beaucoup certainement y trouveront des vues nouvelles, même après tous les progrès réalisés de nos jours par les méthodes pédagogiques ; il est toujours bon de connaître ce qu'ont fait nos devanciers, surtout quand ces derniers ont été des maîtres hors de pair.

L'intérêt historique se double donc ici d'un intérêt toujours actuel, et le R. P. Chossat, en nous révélant avec une si consciencieuse érudition les résultats obtenus à Avignon par les maîtres de sa Compagnie, a mérité les éloges de tous ceux qui, préoccupés de l'avenir de l'enseignement chrétien dans notre pays, ont à cœur de mettre à profit les leçons du passé.

Ph. G.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR MGR DE CABRIÈRES

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

A LA RENTRÉE DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

En l'église primatiale, le 11 novembre 1896.

Elegi et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum.

J'ai choisi et sanctifié ce lieu afin que mon nom y soit éternellement honoré.

(IIe Paralip., VII.)

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Le 16 juin dernier, nous avons célébré avec joie la grande fête de la consécration de la nouvelle Basilique de Fourvière.

Heureux de répondre à l'appel de votre saint et gracieux archevêque, nous sommes venus, en grand nombre, et de tous les points de la France, l'accompagner et lui faire cortège, au moment où il inaugurait un temple magnifique, dédié à l'auguste Mère de Dieu, à la Patronne de Lyon.

C'est toujours en effet un acte d'un sens très élevé que celui par lequel l'Eglise prend, au nom de Dieu, posses-



sion d'une œuvre d'architecture, conçue par un artiste de talent, et réalisé par une élite d'ouvriers, dont le travail, coordonné et dirigé vers un but unique, fait servir la matière au culte et à la gloire du Seigneur.

Mais, à Fourvière, la cérémonie était d'autant plus imposante et d'autant plus solennelle qu'il s'agissait de couronner enfin les vœux reconnaissants d'une ville, d'un diocèse entier, et d'offrir au Très-Haut un édifice, plus spécialement marqué par le sceau du génie.

Dans cette basilique nouvelle tout est beau, tout est riche, tout porte le cachet d'une pensée puissante, qui s'est efforcée de saisir et d'exprimer, par une abondance de symboles admirablement choisis, l'harmonieuse unité des mystères chrétiens.

Et cependant, puis-je l'avouer naïvement, tandis que je suivais tous les détails de la consécration, mon esprit se reportait instinctivement vers la cathédrale de Saint-Jean, comme pour lui promettre que la brillante parure, l'éblouissante jeunesse de sa fille ne me feraient pas oublier son antique et vénérable majesté. Je suis à l'âge où l'on est aïeul; et j'aurais craint de ne pas témoigner assez de respect à mes propres années, si je n'avais réservé, au fond de moi-même, un souvenir plus attendri, une sorte de préférence déclarée pour cette vieille église, aux murs noircis par le temps et par les brouillards, contemporaine, depuis plus de six siècles, de tous les événements accomplis sur votre sol, et devenue, par cela même, le mémorial sacré des vicissitudes religieuses ou civiles de votre cité.

Aussi, sans autre préambule, permettez-moi de vous reporter à l'un des faits les plus importants dont l'église de Saint-Jean ait été le théâtre, je veux dire : le quatorzième concile œcuménique de 1274. Je vous en raconterai les causes ; je vous en indiquerai les principales décisions; et, comme conclusion, je tirerai de cette histoire si lointaine une leçon utile au temps où nous vivons.

I

On assure parfois, Messeigneurs et mes Frères, que le XIII[e] siècle a été une époque merveilleuse, sans divisions ni déchirements au sein de la société chrétienne, sans crimes atroces de famille à famille ou de peuple à peuple. Certes, je suis loin de méconnaître ce que ce siècle a présenté de grandeurs et ce qu'il offre d'études attrayantes à l'historien. Mais, en réalité, si la chrétienté vit, à ce moment, éclater de grandes vertus, se fonder des institutions louables et fécondes, s'élever d'admirables édifices; si surtout, grâce à saint Louis, la monarchie française fit voir, sur le trône, le modèle achevé de ce que peut être un souverain, digne d'être « le sergent de Dieu » et de gouverner des hommes; il est impossible cependant de ne pas reconnaître que cet âge fut profondément et cruellement agité. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Sicile, se produisirent alors de violentes émeutes, des guerres sanguinaires, des luttes fratricides, des exécutions odieuses. Ajoutez à ce tableau déjà si sombre l'état de l'Orient qui, à Jérusalem comme à Constantinople, était livré ou bien aux sanglantes et victorieuses expéditions des musulmans, ou bien aux intrigues criminelles des Grecs, avides de secouer à la fois le joug du Pape et celui des empereurs latins. Vous aurez l'idée de cette époque si troublée, si vivante aussi, au sein de laquelle fermentaient, dans l'Europe entière, des passions opposées, dont le développement et l'explosion menaçaient d'anéantir la société tout entière.

Constamment inquiétés dans la Péninsule, au milieu de leur patrimoine séculaire, les papes regardaient toujours du côté de la France. « Désolés, disaient-ils, de quitter l'Etat de l'Eglise et l'Italie », ils avaient, hélas! la douloureuse conviction que « tout secours, un peu considérable, devait leur venir des pays d'au-delà des Alpes » (1). Et,

(1) HÉFÉLÉ, *Conciles*, édit. fr., VIII et IX.

pour cette raison, comme aussi pour échapper aux constantes alertes, qui leur venaient des mouvements toujours inquiétants des armées allemandes, ils avaient pris peu à peu la route de la France, et y avaient fait de longs séjours.

Ainsi, après avoir présidé, en 1245, le treizième concile général, tenu contre Frédéric II d'Allemagne, et où les épreuves de ce souverain furent, en un sens, plus terribles qu'à Canossa, le pape Innocent IV quittait Lyon, où il avait passé, en diverses reprises, plusieurs années. Et, pour remercier de leur bon accueil, si longtemps prolongé, les « Bourgeois », les habitants de Lyon, il leur accordait des privilèges honorables et « les mettait, à perpétuité, sous la protection de saint Pierre » (1).

Célestin IV n'occupa la chaire romaine que dix-sept jours; et son successeur, Grégoire X, se trouva en face des plus grandes difficultés, soit du côté de Frédéric II, déjà excommunié par Grégoire IX, et qui ne s'amendait pas, soit du côté des seigneurs féodaux, qui se disputaient le pouvoir et les terres entre Rome, Naples et la Sicile.

Mais, comme la nouvelle de son élection l'avait atteint à Jérusalem, où il était venu avec les croisés anglais, et parce que son âme était toute gagnée à l'idée de poursuivre la délivrance de la Terre sainte et les captifs chrétiens, qui y souffraient de si affreuses tortures matérielles et morales, il n'eut pas plutôt accepté la tiare qu'il annonça l'intention de réunir un concile universel, afin d'y exposer les maux du monde catholique, et d'y chercher les remèdes les plus efficaces à y apporter.

Lorsque Grégoire X fit connaître à l'Europe chrétienne que le concile, déjà annoncé pour le 1er mai 1274, se tiendrait à Lyon, comme le concile précédent, on aurait pu se demander quelles raisons avaient déterminé de nouveau le choix de cette ville ; et voici les réponses que suggèrent les anciens auteurs.

D'abord, à ce moment, Lyon était presque une cité neutre où l'autorité prépondérante était entre les mains de l'évêque.

(1) 19 avril 1251.

Puis le Pape, avant d'être archidiacre de Liège, avait appartenu au corps illustre des chanoines de Lyon; et ce souvenir personnel le ramenait volontiers vers une ville déjà connue.

Enfin et surtout, Lyon avait alors une grande réputation d'importance commerciale et de salubrité climatérique.

« Dieu et les astres, dit un vieil itinéraire de la France, se sont jusqu'au point inclinés en sa faveur, que de l'avoir honorée de la plus commode, la plus belle, et la plus délicieuse situation... car il n'est possible de voir ni d'avoir deux plus riches et plus plantureuses nourrices que ces deux grands fleuves du Rhône et de la Saône... Fleuves qui non seulement y font grand profit, mais aussi ont moyen et pouvoir d'accommoder les grands rois, en leurs importantes affaires : comme Strabon même le confesse, quand il dit que « c'est un fort et propugnacle, situé bien à propos pour les trois advenues, regardant l'Italie » (1).

Il y avait longtemps, du reste, que les Romains s'étaient aperçus des merveilleux avantages de la position de Lyon, au haut d'une colline, qui dominait le confluent de deux fleuves. Et Sénèque le philosophe a trouvé des traits heureux pour peindre « ce sommet élevé, que salue le soleil levant, et dont le pied est baigné par les flots rapides du Rhône, ou caressé par les ondes de la Saône, si tranquilles qu'on les dirait indécises sur le cours qu'elles doivent suivre » (2).

Et si la nature avait été si clémente par rapport à Lyon, la religion ne lui avait pas apporté de moindres avantages (3). Ses évêques, ses martyrs, ses saints ont laissé une mémoire glorieuse et bénie. Et quand, aujourd'hui, grâce

(1) *Itinér.*, p. 638.

(2) Vidi duobus imminens fluviis jugum,
Quod Phœbus ortu semper obverso videt :
Ubi Rhodanus ingens amne præverapido fluit,
Ararque, dubitans quo suos cursus agat,
Tacitas quietis alluit ripas vadis. »
Itinér., p. 640. (Sen., *De morte Claudii Cæsaris*, VII).

(3) « La religion chrétienne lui a donné une splendeur et des ornements de très haute et très auguste marque... » « C'est une église des premières de France en dignité comme en antiquité. » *Itinér.* 643 et suiv.

aux travaux entrepris sur la colline de Fourvière, on a vu apparaître les ruines des monuments que Rome avait dressés sur les côtés de l'antique Forum (*Forum vetus*); quand on a découvert les gradins, l'ovale et lès substructions de l'amphithéâtre au milieu duquel Pothin, Attale, Blandine avaient combattu ; on s'est mieux expliqué pourquoi la piété des fidèles s'était obstinément attachée à vénérer, même après leur désolation, ces lieux imprégnés du sang de tant de héros généreux de la foi.

Plus encore que le peuple chrétien, les papes ont le culte du souvenir à l'égard des âmes courageuses qui ont tout sacrifié pour Jésus-Christ.

On ne peut donc être étonné que Grégoire X ait fixé à Lyon le centre de réunion de la catholicité, assemblée pour délibérer sur de graves sujets. Le tombeau des martyrs est toujours éloquent.

Trois raisons justifiaient aux yeux du souverain Pontife la convocation solennelle qu'il avait adressée à l'Europe. Il lui paraissait nécessaire de porter remède au relâchement de la ferveur parmi les fidèles; et surtout la réforme devait atteindre le haut clergé, que des habitudes déjà anciennes exposaient à de continuelles tentations de simonie. On convoitait les bénéfices opulents, et pour les obtenir, on ne craignait point de recourir aux flatteries, à la séduction, à des moyens encore plus humiliants et plus honteux.

Il fallait reprendre et réorganiser le mouvement des croisades afin d'arracher le tombeau du Christ à la honteuse domination des Sarrasins, afin de préserver, contre les violences et les outrages des persécuteurs, les familles chrétiennes auxquelles les expéditions précédentes avaient permis de s'établir en Palestine et d'y assurer un permanent apostolat.

Enfin, pour ne pas diviser les forces chrétiennes, il était d'un suprême intérêt de donner au nouvel empire de Constantinople la sanction de l'agrément du Pape; et cette sanction n'était possible que si Michel Paléologue, en son nom, au nom des siens, au nom du clergé et du peuple, rentrait

sous l'obéissance suprême, et adoptait sans réserves ni réticence la plénitude de la foi romaine.

Voilà quelles nobles et vastes pensées remplissaient l'intelligence du Pontife, alors que, vers le milieu d'avril 1274, il s'acheminait à petites journées vers Lyon. Voyons maintenant quelle fut l'œuvre du concile auquel il se disposait à présider.

II

Le quatorzième concile œcuménique s'ouvrit dans la cathédrale où nous sommes, le 7 mai 1274. Jacques Ier d'Aragon, seul parmi les princes qui avaient été invités, fut personnellement présent. Les autres chefs de peuples se firent représenter par leurs ambassadeurs. Mais en outre de ces seigneurs et des grands maîtres des ordres militaires, il y eut ici, ce jour-là, pour entourer le Pape et siéger à ses côtés, cinq cents évêques, soixante-et-dix abbés et mille prélats d'ordre inférieur, tels que procureurs des chapitres ou des abbayes.

Trois futurs papes, Pierre de Tarentaise (Innocent V), Ottoboni (Adrien V), Pierre de Tusculum (Jean XXI) étaient parmi les cardinaux; au rang desquels était aussi l'évêque d'Ostie, « frère Bonaventure », le Docteur séraphique et l'historien du grand patriarche d'Assise. Saint Thomas d'Aquin s'était mis, lui aussi, en marche vers Lyon. Mais la mort l'avait arrêté dans le monastère de Fossa Nova; et c'est ce malheur qui a privé Lyon de l'honneur d'avoir abrité, en même temps, les deux plus célèbres génies des deux Ordres mendiants, que le XIIIe siècle et le règne de saint Louis avaient vu naître.

Dès les premiers jours, il se passa, dans la même enceinte où nous sommes assemblés, des faits du caractère le plus glorieux pour l'Eglise et pour son chef.

Les évêques de Norwège avaient cru devoir changer, pour leur pays, le mode des élections royales. Après quel-

ques dissentiments, un compromis était intervenu entre le roi Magnus IV et les grands de ses Etats. Cette charte de paix fut ici soumise au pape et agréée par lui.

De même, le roi des Tartares et celui de ce peuple d'Arménie, — dont aujourd'hui le nom éveille dans le monde une sympathie malheureusement impuissante et stérile —, réclamèrent dans cette cathédrale le secours du Pape, afin que les chevaliers croisés les prissent sous leur tutelle, dans les guerres incessantes qu'ils avaient à soutenir contre les musulmans.

Enfin, c'est ici que, pendant la durée des sessions conciliaires, Rodolphe de Habsbourg sollicita et obtint l'assentiment de Grégoire X pour l'élection qui lui avait conféré a dignité impériale.

Si bien que, si jamais le représentant actuel de la plus vieille monarchie — puisque la nôtre est en ce moment voilée — voulait visiter le berceau des grandeurs séculaires de sa race, il devrait s'agenouiller devant l'autel de cette antique métropole, et revoir, par la pensée, le jour où, ici même, son ancêtre fut salué du titre d'empereur par le vicaire de Jésus-Christ.

Ainsi se réalisa l'un des vœux formulés par l'évêque d'Olmutz dans le mémoire que, peu de mois avant le concile, il avait présenté à Grégoire. « Le concile, disait ce grave diplomate, devrait établir un roi puissant, qui mettrait un terme à des élections funestes, à de déplorables divisions, et aux invasions des Allemands dans l'Italie centrale et méridionale. »

Rodolphe de Habsbourg, qui au moment de son couronnement prit le crucifix en guise de sceptre, était digne d'être « ce roi puissant », à qui l'Eglise et le Pape devraient une paix si nécessaire à l'accomplissement de leur céleste mission.

Mais la grande préoccupation de Grégoire X, c'était toujours la fin du schisme oriental et le retour des Grecs à l'unité romaine. Aidé par les conseils, très éclairés, et très libéraux — comme on dirait de nos jours — d'Humbert de Romans, le cinquième général des Frères prêcheurs,

il était prêt à toutes les concessions conciliables avec la foi et avec la primauté reconnue de son siège.

Enfin, sa longue attente fut satisfaite. On annonça l'arrivée des ambassadeurs de Michel Paléologue (le patriarche germain, l'archevêque de Nicée et le logothète de l'empereur). L'assemblée conciliaire se leva tout entière pour venir au-devant d'eux; et, le 24 juin 1274, cette députation officielle de l'Empire et de l'Eglise de Constantinople fut reçue, avec une pompeuse majesté, dans la cathédrale de Saint-Jean, étonnée de tant de splendeurs.

Quel contraste, en effet, Messieurs et mes Frères, s'offrit alors aux heureux témoins de cette scène mémorable!

D'un côté les représentants autorisés de cette Eglise orientale, autrefois si brillante, justement fière des noms et des œuvres de ses anciens docteurs, mais séparée de l'obéissance de Rome par des jalousies invétérées. Depuis cette séparation, le schisme avait fait son œuvre habituelle de silence et d'immobilité. Plus de flamme, plus de vie; une dépendance servile vis-à-vis du pouvoir, et l'orgueilleuse prétention de se raidir, dans une telle rigidité dogmatique, que même un mot, ajouté au symbole des ancêtres, et d'ailleurs très exact (le *filioque*), devait être repoussé parce qu'il était une innovation.

Et dès lors, comme il arrive toujours, la société civile, liée à cette Eglise schismatique, n'avait plus eu, en elle-même, de principe d'activité ni de progrès. D'interminables querelles, de constantes intrigues, de misérables rivalités avaient peu à peu paralysé partout les forces vives de la nation. L'autorité suprême, embarrassée dans le réseau de mille coutumes puériles autant que tyranniques, était en même temps despotique et faible. Et, comme elle venait de changer de mains, et que Michel Paléologue se sentait chanceler sur le trône, en dépit de tous leurs préjugés, ces Orientaux venaient au patriarche de l'Occident, au successeur de Pierre, le prier de soutenir l'édifice ruiné de leur empire et d'appuyer ce qui restait encore de l'antique Byzance.

L'Eglise romaine au contraire, quoique soumise à bien des secousses, au milieu des évolutions politiques dont les royaumes occidentaux étaient le théâtre, apparaissait à Lyon avec son véritable caractère. Elle était là, vivante, avec la simplicité et l'énergie de sa constitution hiérarchique, attachée aux traditions vénérées de sa longue histoire, mais en même temps féconde et active. La vérité, dans son sein, n'était pas un germe stérile et mort; c'était alors, comme aujourd'hui, une sève toujours jeune, capable de faire, après des siècles d'existence, s'épanouir, sur le le vieux tronc du dogme, les fleurs brillantes de la définition authentique de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité doctrinale du souverain Pontife.

Grégoire X voulut célébrer lui-même cette messe de la réconciliation qu'il avait si ardemment désirée. Il voulut que les Latins et les Grecs, unis de nouveau sur le sein de leur vraie mère, l'Eglise catholique, chantassent les uns après les autres, dans la langue de leurs pères, le *Credo* universel. Et, par son ordre, le Docteur séraphique, saint Bonaventure, célébra, dans un langage qu'on aurait déjà pu croire emprunté aux hymnes angéliques, la joie de Rome qui retrouvait tous ses fils.

Le Pape à l'autel, les deux parts de l'Eglise rapprochées et confondues, les suaves paroles de l'Evangile interprétées par un saint : quelles émotions pénétrèrent ici les âmes en cette journée solennelle! La nature ne peut jamais montrer à la fois les teintes délicates de l'aurore et les couleurs ardentes du soleil couchant.

Ici, le 24 juin 1274, l'Occident et l'Orient s'embrassèrent devant le même autel; ils adorèrent ensemble le même Dieu sous les voiles de la même hostie. Quelles larmes de joie coulèrent de tous les yeux, en cette fête incomparable de l'unité reconquise!

Ah! certes, je conçois le légitime amour des catholiques lyonnais pour cette colline de Fourvière, imprégnée jusque dans ses dernières profondeurs du sang des martyrs, visitée par tant de saints et couronnée par l'humble sanctuaire dont l'héroïque Thomas Beckêt a vu poser en terre

les fondements et dans lequel tant de générations successives sont venues invoquer la Vierge Marie ! Mais quel respect, quelle tendre vénération ne devez-vous pas aussi, mes frères, à cette cathédrale, dont le nom résonne aux oreilles du monde chrétien avec une douceur aussi harmonieuse que les grands noms de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine, de Latran et de Trente ! Soyez saintement fiers des glorieuses pages écrites dans vos annales ! Le quatorzième concile œcuménique de Lyon a réalisé les rêves sublimes d'un grand Pape !

III

Et maintenant, Messieurs et mes Frères, quelles relations entre l'œuvre poursuivie ici même par Grégoire X, et celle à laquelle nous devrions travailler nous-mêmes? Comment le XIIIe siècle peut-il servir d'instruction au XIXe?

Ne le voyez-vous pas? Au fond, qu'a souhaité le Pape illustre qui avait convoqué ici les assises de la chrétienté? Il voulait obtenir dans l'Europe l'unité politique et civile, afin de la faire servir à la protection et au maintien de l'unité religieuse.

Ce programme généreux ne doit-il pas être le nôtre? Par deux fois, dans le concile de 1274, le souverain Pontife, empruntant les admirables paroles de Notre-Seigneur à sa dernière cène, s'écrie : « J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous. » Cette pâque, après laquelle soupirait ce grand homme, c'était la Pâque des peuples aimant et servant le même Dieu, tendant au même but par la profession de la même foi et la pratique de la même charité.

Comme son lointain prédécesseur, Léon XIII demande aussi aux peuples modernes de célébrer ensemble la Pâque de l'unité religieuse; et c'est pour atteindre ce but qu'il tend à toutes les nations et à toutes les Eglises le rameau d'olivier, le symbole de la paix; c'est pour cela qu'il leur

adresse les paternelles exhortations de sa sollicitude éclairée.

Et nous aussi, dans notre propre pays, nous avons, avant tout, besoin d'unité. Souvent le pouvoir affecte de redouter nos desseins.

Comme si nous le menacions, au lieu d'avoir à nous protéger contre ses prétentions!

Ce n'est point l'Eglise qui peut être un danger pour les pouvoirs humains. Comme le disait Grégoire X à Alphonse de Portugal, dont les audacieuses résolutions lui inspiraient de justes craintes : « La liberté ecclésiastique est le rempart de la foi, qui est elle-même le lien de la société civile. Aussi, lorsque l'ennemi du genre humain veut renverser un Etat, il commence par persuader à ses chefs qu'il leur est avantageux de détruire la liberté ecclésiastique (1). »

Quand nous réclamons la liberté pour notre foi, pour nos institutions, nos œuvres, notre culte, cette liberté n'est pas une menace; c'est au contraire une garantie, et la paix religieuse sera toujours le plus efficace moyen de travailler à assurer la prospérité parmi les peuples.

L'unité civile doit servir de tutelle et de protection à une unité bien plus profonde et bien plus nécessaire : l'unité *morale*, c'est-à-dire la soumission de toutes les volontés à une loi commune, loi indiscutable et souveraine, celle de Dieu et de son Christ, telle que l'Evangile nous la fait connaître.

Aujourd'hui, que de prophètes de mensonge et d'immoralité! Quelle littérature licencieuse et impie! Quelles attaques contre les bases même naturelles de toute dignité dans la famille et la société? Ne soyons pas de ceux qui s'abaissent et descendent, mais de ceux qui montent et aspirent toujours à devenir meilleurs!

La croisade, que Grégoire X préparait ici contre les Sarrasins, en essayant d'unir entre eux tous les membres de la famille chrétienne, sachons l'entreprendre contre ces

(1) Beaufort, *Histoire des Papes*, II, 313, 3.

sectes criminelles qui prétendent faire passer sous le même niveau d'abaissement et de corruption tous les peuples du monde; plus dissolues et plus dangereuses que le croissant lui-même, elles ne reculent que devant une armée chrétienne compacte, courageuse et résolue.

Jeunes gens des Facultés catholiques, vous avez à remplir une bien noble mission! Soyez les ennemis, non des hommes, mais de leurs doctrines; et quand ces doctrines s'opposent au règne de Jésus-Christ dans les âmes, combattez-les ouvertement et sans trêve. *Estote viri fortes,* comme le disait l'apôtre saint Jean. Si vous faites à Dieu, à son nom, à sa morale, le sacrifice de vos passions, votre jeunesse aura bien mérité de la Patrie!

Pour vous, vénéré et cher Seigneur, père de cette grande famille, combien je voudrais pouvoir vous donner le titre qui, si naturellement, monte de mon cœur à mes lèvres, quand je vous vois assis sur la chaire de cette illustre Eglise. Que l'accord des deux pouvoirs place bientôt sur vos épaules cette pourpre qui honore, mais que vous honorerez aussi! Jamais elle n'aura récompensé — j'ai appris à le savoir depuis quarante ans — plus d'humilité, de charité et de généreuse vaillance.



DISCOURS DE MGR DADOLLE

RECTEUR DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

A LA SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Le 11 Novembre 1896

MONSEIGNEUR LE CHANCELIER,
MESSEIGNEURS (1),
MESDAMES ET MESSIEURS,

Je ne surprendrai personne ici en déclarant tout d'abord que cette fête est, pour nous maîtres surtout, le sommet de notre année scolaire.

De ce sommet nous viennent les grâces de lumière et de courage dont nous avons besoin, en même temps que l'appareil de cette cérémonie fait ressortir aux yeux de tous, Messeigneurs, que votre main — *manus Domini* — est sur nous.

Ailleurs, où l'on obéit aussi au vieil usage de solenniser

(1) NN. SS. Redwood, archevêque de Wellington (Océanie).
Hautin, archevêque de Chambéry.
Fava, évêque de Grenoble.
de Cabrières, évêque de Montpellier.
Isoard, évêque d'Annecy.
Marpot, évêque de Saint-Claude.
Oury, évêque de Dijon.
Luçon, évêque de Belley.
Bouvier, évêque de Tarentaise.
Béguinot, évêque de Nîmes.

la reprise des travaux universitaires, certaines lectures scientifiques ou littéraires récréent l'auditoire de l'inévitable sécheresse des comptes rendus. Mais à nous, la lutte pour la vie ôte le loisir des exercices purement académiques, si bien que nous ne savons pas, même à pareil jour, dissimuler le fond d'austérité sur lequel se développent jusqu'à nos fêtes.

Nos fêtes ! nous les aimons néanmoins, et davantage peut-être, avec leur gravité, qu'elles tiennent du caractère même de notre œuvre : nous les aimons, pour la grandeur qu'elles empruntent au chant du matin, le *Veni Creator* qu'entonne notre chancelier, que nos âmes continuent, implorant la visite de l'Esprit de Dieu, parce qu'elles reconnaissent qu'étant l'œuvre de sa puissance créatrice, de là seulement leur viendra l'activité féconde, d'où leur est venu l'être.

La messe du Saint-Esprit est chez nous autre chose qu'un acte de loyauté à l'égard d'une tradition : maîtres et élèves, administrateurs, bienfaiteurs et amis des Facultés catholiques, nous venons là prier : prier et recevoir le mot d'ordre authentique de celui d'entre vous, Messeigneurs, qui, du haut de la chaire de notre vieille primatiale, daigne, chaque année, nous redire les paroles de vie. Avec quel respect attendri ne les avons-nous pas recueillies aujourd'hui, ces paroles, que je n'oserais louer, mais que j'ai le droit de bénir, en promettant, après les avoir entendues, que ni les oiseaux du ciel ne profaneront la semence, ni les épines ne l'étoufferont.

Eh bien, ce soir encore, nous sommes là où il fait bon d'être, et où l'on voudrait rester toujours : en pleine Eglise.

En pleine Eglise, sous la présidence de notre bien-aimé chancelier, à qui, peut-être, n'avons-nous jamais su dire tout le surcroît de secours et de moyens que nous vaut la forme spéciale dont s'exerce sa providence sur nous. Cette providence nous fait comprendre chaque jour davantage comment le cœur mérite d'être appelé *primum movens :* le premier moteur, c'est-à-dire le plus excellent pour la force, et le plus irrésistible pour la douceur.

En pleine Eglise, nous avions espéré l'être aujourd'hui, où, avec Son Eminence le cardinal évêque d'Autun, la pourpre romaine réapparaîtrait dans nos fêtes, mémorial de nos pieux souvenirs et gage de nos chères espérances. Et je devais tenir à Son Eminence vénérée à peu près ce langage :

EMINENCE,

En même temps qu'elle apprit que le pape avait créé, dans le consistoire du 16 janvier 1893, et qu'il conservait dans son cœur un nouveau prince de l'Eglise, la France chrétienne Vous devina ; elle affirmait que c'était Vous l'élu du cœur de Léon XIII. Notre attente fut dès lors sans impatience, tant notre foi était ferme. Or ces pressentiments ne constituent-ils pas le plus bel hommage qui pût être rendu à Votre élévation, Eminence ? un hommage auquel Vous n'auriez su être indifférent, car c'est une merveille d'eurythmie que l'accord parfait des deux voix de Dieu, se faisant écho, celle du Pape et celle du peuple chrétien. Pour nous, professeurs de Vos Facultés catholiques, nous pensâmes tout d'abord que nous faisions un gain en la personne du nouveau cardinal, ayant appris de l'Eglise elle-même que plus l'on est catholique, mais surtout homme d'Eglise, plus aussi l'on est débiteur envers les Facultés catholiques. Que dire des princes de l'Eglise ? D'ailleurs, les créanciers de notre sorte sont des fils, et le naïf aveu que je viens de faire de notre calcul ne donnera pas le change à Votre Eminence sur la profondeur du sentiment filial avec lequel nous avons acclamé son cardinalat.

Voilà ce que je devais dire en l'illustre présence du cardinal Perraud. Personnellement empêché à la dernière heure, Son Eminence a député à cette assemblée l'homme de sa droite et encore plus de son cœur (1), qui sera, je l'en remercie, aussi fidèle à transmettre notre hommage qu'il l'a été à nous apporter les bénédictions du vénéré cardinal.

(1) M. l'abbé Planus, vicaire général d'Autun.

Enfin, Messeigneurs, la cité lyonnaise comprend, j'en suis sûr, l'honneur et le bienfait que lui procurent chaque année ses Facultés catholiques, en attirant Vos Grandeurs dans cette enceinte. Au regard de la foi, la magistrature épiscopale l'emporte si fort sur toutes autres dignités ! Aussi n'est-ce pas seulement le plus noble des sentiments naturels que votre visite réjouit, mais bien notre religion, et notre religion, chaque année, en pareille circonstance, accueille les anges des églises de la région universitaire, en redisant à chacun d'eux : *Benedictus qui venit in nomine Domini !*

I

L'an de grâce qui s'achève portera longtemps dans nos annales religieuses le nom du centenaire que la France entière est encore à célébrer.

Remontant par la pensée 14 siècles d'histoire, la France a recensé les miséricordes de Dieu, dont elle fut l'objet dès son berceau. Au terme de l'enquête, le dénombrement achevé de tant de crises, où se posait pour demain le problème *être ou n'être pas*, crises toujours merveilleusement résolues et au rebours de la logique des causes naturelles; quand la trame de ces siècles, plus étonnante que toutes les renaissances particulières qui s'y voient, a été considérée de près dans sa belle unité, puis comparée à la vie relativement éphémère ou jusque-là si courte des autres peuples, alors il a paru que le Nouveau Testament a son Israël aussi, et que la France doit s'approprier le chant du Psalmiste : *non fecit taliter omni nationi*. Prétendre expliquer ces destinées singulières par des qualités de race serait manquer non moins de raison que de cœur, et de philosophie que de reconnaissance. Car elle s'applique aux peuples la parole de Bossuet : « Etant tous pétris d'une même masse et ne pouvant y avoir grande différence entre de la boue et de la boue », les peuples n'ont des destinées si diverses que parce qu'ils ne sont pas seuls à les faire.

C'est bien là ce que nous ont dit les voix éloquentes, récemment conviées à célébrer les gloires du baptistère de Reims. Pas une de ces harangues sacrées, où, en regard d'humbles et trop justes aveux, n'ait été représentée la fidélité séculaire de ce pays à une mission d'honneur et de dévouement. Nous avons entendu les pères et les maîtres de nos âmes traduire chacun dans sa langue cette histoire et ce plaidoyer pour la patrie française : *licet enim peccaverit, tamen Patrem et Filium et Spiritum sanctum non negavit, sed credidit* — pas un iota n'a été abandonné du *credo* que récita Clovis à la piscine de son baptême, — *et zelum Dei in se habuit* — depuis qu'elle a connu le don de Dieu, la Samaritaine, je veux dire la France, l'a porté sur toutes les terres de l'infidélité : jamais son zèle ne fut plus intrépide qu'à l'heure présente ; — *et Deum qui fecit omnia fideliter adoravit :* témoin le jubilé même et le *Te Deum* solennel du centenaire, chanté pour la première fois en ce millésime 96 du XIX[e] siècle : un tel acte de foi est-il d'une nation qui pense à rompre son pacte avec le Christ ? Est-ce qu'aux dates semblables des précédents siècles la France n'avait pas le même besoin de se renouveler dans la grâce baptismale ? Redisons-le bien haut, c'est l'histoire : *non negavit, sed credidit ;* il est vrai, depuis qu'ils se déclarent abaissés au simple rang de mandataires, ses chefs se sont séparés d'elle dans son acte de foi ; mais, pour regrettable que soit le divorce, la France n'en est pas moins capable de donner seule et de tenir une parole.

Comme nous avons été heureux d'entendre le mot d'ordre de l'espérance tomber des lèvres les plus autorisées et les plus saintes ! attendu que le passé répond pour l'avenir, car si c'est notre caractère baptismal qui explique le passé, ce caractère n'est-il pas indélébile ? Et la fécondité de cette grâce s'est toujours traduite, — on en convient — elle se traduit autant que jamais — on l'oublie trop — par le généreux don de soi dans toutes les entreprises vraiment civilisatrices, c'est-à-dire dont l'objet est de propager la lumière et la grâce chrétiennes.

Si nous ne nous étions ressaisis dans l'espérance, nous risquions de laisser prescrire la méconnaissance de notre vitalité religieuse au dedans et, au dehors, de notre puissance d'expansion apostolique. Nous laissions s'accréditer l'usage de la hautaine pitié dont d'anciens obligés nous honorent; nous devenions un peuple à qui chacun prodigue des conseils, tout en continuant de lui demander des secours.

Eh bien, chaque nation a son génie, et elle subit son genre d'épreuves, en même temps qu'elle défend son équilibre par des moyens qui lui sont propres. Qu'on laisse donc la vieille France, située de ce côté de l'Océan, pourvoir à sa destinée en s'inspirant du seul génie chrétien, tel que l'ont cultivé en elle, depuis quatorze siècles, les anges tutélaires de son berceau à Reims. Et même s'il fallait admettre que, pour ces dernières années, les pessimistes soient les seuls qui n'aient pas connu de déceptions, non, nous ne nous résignerions pas encore à prendre rang parmi eux. Car tout l'inventaire qui vient d'être fait de nos gages de salut aboutissait à l'espérance : l'espérance, ici conclusion logique du calcul, non moins que vertu, la plus facile à nos cœurs de patriotes et de chrétiens.

II

A ce point de mon discours, j'éprouve le besoin de déclarer que je ne me suis nullement laissé emporter par l'entraînement du centenaire et que je ne viens pas de faire une pure préface oratoire au sujet de ce rapport. J'ai dû redire nos patriotiques et chrétiennes espérances, parce que les Facultés catholiques ont un rôle à jouer pour leur réalisation, et que, ce rôle, j'estime tout à fait opportun de le rappeler devant cette assemblée.

Messieurs, la nouveauté de l'heure présente, non la plus bruyante assurément, mais la plus inquiétante, consiste, si je ne m'abuse, dans les formes intellectuelles de la pensée moderne en ses régions supérieures. Voilà une asser-

tion dont les bornes prescrites à ma parole ne me permettent pas d'entreprendre la démonstration en règle; mais je sais devant qui j'ai l'honneur de parler, et il suffira que, sans rien apprendre à personne, je fasse reprendre à chacun une conscience exacte de ce qu'il connaît bien.

La pensée humaine a son expression dans la philosophie : j'entends cette science universelle dont les autres branches du savoir, les lettres et les sciences, l'économie, la médecine, la politique et le droit, sont tributaires; de laquelle toutes tiennent, non pas seulement tels compléments accessoires, mais leur âme. Aussi voit-on les sciences spéciales s'imprégner, à chaque époque, de matière ou d'esprit, de fatalité ou de liberté, selon que la philosophie du temps est elle-même matérialiste ou spiritualiste, libérale ou déterministe. La corrélation de leur fortune est un fait attesté par toute l'histoire de l'humanité intellectuelle.

Or, est-il beaucoup de siècles où la philosophie se soit montrée aussi mobile que nous l'avons vue en celui qui s'achève? Je ne le pense pas. On peut dire que tous les vieux systèmes y ont retrouvé leur jour de vogue : hélas! leur jour seulement; car si, d'une part, aucun système et presque pas une formule heureuse n'ont été inventés de toutes pièces, il est remarquable, d'autre part, que la vogue de chaque solution restaurée ait été toujours si courte : le restaurateur lui survivait, pour peu qu'il atteignît la moyenne mesure des jours terrestres. Seule, la destinée de Comte fait exception à la règle; mais le positivisme a lui aussi désormais vécu.

Assurément le spectacle est étrange de tous ces systèmes, bruyamment poussés à la faveur, puis tombant sous les coups de la critique, pour s'évanouir dans l'oubli, et auxquels succéderont d'autres systèmes destinés au même sort. Est-ce donc bien de philosophie, c'est-à-dire de sagesse, qu'ont souci leurs auteurs? Ne serait-ce pas simplement, et sans même qu'ils s'en rendent compte, de succès personnel et de renommée? Ce qui explique qu'une fois le fil conducteur du matérialisme, du positivisme ou de toute autre doctrine, développé à travers toutes les applications dont

l'idée mère était susceptible, les nouveaux venus se font un nom en détruisant pièce à pièce cette sorte d'encyclopédie ; et une autre génération survient, qui se reprend à édifier, d'après un plan différent, sur une base tout aussi fragile.

Cependant, je mentirais à ma conviction si j'allais prétendre que ces efforts et ces formes de la pensée moderne n'ont laissé rien de durable. Et d'abord, la dépense qui s'est faite là de culture esthétique est une leçon pour nous, représentants de la science catholique, un modèle qu'il n'est pas hors de propos de chercher à imiter. L'erreur, le système, si l'on veut, s'est exprimé, il faut en convenir, tantôt avec une éloquence, tantôt avec un art, toujours dans une langue que trop peu parmi les nôtres parviennent ou même s'exercent à égaler. Nous n'avons pas assez le zèle du beau, qui est pourtant la naturelle splendeur du vrai, et dont d'autres réussissent à faire la parure d'un fond d'idées quelconque.

Outre son mérite littéraire incontestable, la philosophie moderne a encore à son actif des analyses psychologiques très fines, très délicates, merveilleusement nuancées, où tous les plis de l'âme sont mis à nu, le mouvement de chaque faculté mesuré, comparé, son jeu enfin minutieusement décrit.

Je me tairai de quelques autres gains secondaires qu'a pu faire la pensée contemporaine.

Par conséquent, elle a éclairé de certaines nouvelles lumières le mode d'action du monde intérieur. Soit. Mais, est-ce que par elle les communications ont été rendues plus sûres, plus efficaces et plus fécondes entre ce monde intérieur et le monde supérieur, son objet et son terme ? Non, vous le savez bien. Au reste, que parlé-je ici d'objet ? Les ponts sont coupés entre *dedans* et *en haut*.

Les efforts tentés pour les rétablir n'ont pas été heureux, et le positivisme, lui, a entrepris d'en démontrer l'inutilité, par cette raison que l'au-delà ou l'en-haut est inconnaissable.

Or, quand les systèmes se sont effondrés l'un après

l'autre, tous, en se retirant, ont laissé derrière eux une alluvion de scepticisme, dont l'âme moderne a fini par être recouverte. Aux yeux de plusieurs scepticisme paraîtrait-il un terme trop cru, pour rendre la condition de certains esprits supérieurs et raffinés, si ce n'est même que ce terme exprime imparfaitement une autre mentalité — comme l'on dit — et qui tend à devenir dominante dans les régions les plus intellectuelles du monde moderne? Mettons idéalisme à la place et nous serons tout à fait exacts. Donc, professer l'au-delà inconnaissable constituait une déclaration de tête qui ne pouvait tenir longtemps devant les protestations de la vie. Bon gré, mal gré, il a fallu sortir du moi, dont le positivisme avait fait une prison. Et alors, dans cette prison, on a pratiqué un soupirail sur *l'idéal.*

L'idéal, c'est-à-dire le vrai, le beau, le bien : le vrai sans critérium, le beau sans exemplaire, le bien sans principe ni sanction. Voilà l'idéal : une ombre absolue; comme si ces mots devaient pouvoir se rencontrer! et c'est au pied de cette ombre que se réfugient ceux qui étouffaient dans la caverne du positivisme.

L'âme moderne va revivre, pense-t-elle, parce que, ayant soulevé la pierre du sépulcre, elle a rencontré l'atmosphère respirable de l'idéal. C'est dire qu'en toutes ses spéculations, et quelque domaine qu'elle explore, soit la métaphysique, soit l'histoire, la sociologie, le droit ou la morale, toujours elle réglera sa marche par rapport à l'idéal qui, sous des noms divers, tels que vérité, justice, humanité, civilisation, conscience, limite et semble préciser la direction de ses efforts. En d'autres termes, l'idéal a pris la place qu'occupait le Dieu vivant, comme clef de voûte du système intelligible. La science, par conséquent, ne sera plus matérialiste, ce qui est mal élevé; ni positiviste, car elle ne peut... malgré elle, l'infini la tourmente...; elle sera idéaliste : c'est de quelqu'une des *catégories* de l'idéal que tombera la lumière sur ses recherches, et là que se rencontreront les résultats de ses belles analyses.

Or, si le point d'attache divin n'est plus nécessaire à la science, comme celle-ci n'est, à proprement parler, autre

chose que l'interprétation de la vie, la vie dès lors se trouvera logiquement détachée de Dieu, sans qu'on sache d'ailleurs comment l'idéal, qui n'est qu'un mot — s'il n'est pas l'anonyme de Dieu — pourra désormais suffire à alimenter la vie.

Et, Messieurs, je vous le demande, qu'attendrons-nous de l'honnête homme qui sera le produit de la philosophie nouvelle, dût cette philosophie s'épanouir un jour dans le néo-christianisme : une religion qui est au fond sans Dieu, outre que, pour une religion, c'est un tort d'être étiquetée d'un néologisme?

III

J'ai dit, comme j'ai cru le voir, le péril de l'heure présente. Ce péril, Messeigneurs, Vos Grandeurs l'avaient vu avant nous, mieux que nous, puisque vous n'avez fondé des Facultés catholiques que dans le but de le combattre.

La mission que nous tenons de vous est double : distribuer la science faite, d'abord, puis l'accroître dans la mesure où nous en pourrons être capables. Mais il s'agit ici de la vraie science, de celle qui ne court pas l'aléa des banqueroutes, parce qu'elle s'appuie de toute sa force au principe divin, vers lequel elle remonte de tout son effort. Et, puisque j'ai prononcé ce mot de banqueroute, devenu si retentissant dans ces derniers temps, il est peut-être bon d'observer que ce n'est pas nous qui l'avons mis à la mode : nous n'aurions pas su le faire; nous ne l'aurions pas davantage voulu, soit à cause que le mot est réellement équivoque et qu'il faut des explications pour en justifier l'emploi quand on l'accole à la science, soit aussi parce que les catholiques ont deux fois le devoir de ne pas décrier cette déité. Ne sont-ils pas déjà, auprès de certaines gens, suspects de froideur envers la science? Quoique vraiment j'ignore sous quel prétexte, pour ne pas dire avec quelle bonne foi on nous tient en cette suspicion. Personne, au contraire,

n'entoure la science de plus de respect que les catholiques, eux qui estiment un devoir et un honneur, encore plus qu'une nécessité, de la cultiver; car, à leurs yeux, c'est Dieu qui en a créé le programme en créant le monde même, et Dieu, qui ne fait rien d'inutile, a eu vraisemblablement le dessein de rendre ce programme exécutoire.

Nous croyons que par la science, c'est-à-dire par la recherche des causes et des lois, abstraction faite de toute utilité pratique qui en puisse résulter, l'homme exerce ses facultés les plus nobles, les plus humaines. N'est-ce pas approcher Dieu que découvrir quelqu'une de ses pensées créatrices, dans la vaste énigme de l'univers, ou bien quelqu'une de ses intentions providentielles, dans l'énigme, non moins compliquée, de l'histoire de l'humanité?

On distingue, pour de bonnes raisons, entre science sacrée et science profane; toutefois, si profane signifie hors du sanctuaire de la révélation, n'oublions pas que la nature est aussi un temple, et que ce temple a le même auteur, le même Dieu que ce sanctuaire. C'est pourquoi, comme elle est juste, profonde et belle cette parole de Platon, qui, non content de voir dans la science un acte intellectuel de religion, disait à ses disciples, sous les ombrages de l'antique Académie : « Philosopher, c'est aimer Dieu! » En ce temps-là, et au prix de quels efforts! on déchirait le voile de l'idée, pour faire apparaître Celui qui est; aujourd'hui, quel contraste! on le cache; on tâche à épaissir l'idée sous le nom d'absolu idéal, de peur que, venant à la traverser, Celui qui est ne se montre tel qu'il est en effet, le Dieu de la science et de la foi!

En rappelant — peut-être longuement — la notion orthodoxe ou, plus simplement, la notion saine de la science, je viens de présenter à cet auditoire l'objet de la mission que vous nous avez confiée, Messeigneurs.

Il a donc paru au Saint-Esprit et à Vous que la foi d'un peuple, que sa civilisation était menacée, lorsque l'élite intellectuelle, au lieu d'employer ses dons à aplanir ou à embellir le chemin de la foi, — comme c'est certainement

pour elle le devoir de le faire, — quand, dis-je, au contraire, soit par des silences convaincus ou calculés, soit par des attaques directes, l'élite de ce peuple pervertit la raison, fausse la science, en leur fermant l'horizon du réel divin. La vie se ramène à penser et agir; par conséquent, ses lois essentielles sont de la métaphysique et de la morale. Eh bien, l'éthique naturelle a besoin du point d'attache métaphysique, comme la morale chrétienne de l'attache dogmatique. Il n'y a qu'un Dieu vivant pour faire comprendre à l'homme la maxime impérative « fais ce que dois », et il n'y a que Jésus-Christ-Dieu pour mettre en cours l' « aimez-vous les uns les autres ». S'il est vrai que de précieux restes de moralité subsistent en des âmes et dans des vies qui, d'ailleurs, se croient séparées du principe vivificateur, ce sont là d'heureux accidents, purement individuels, et qui ne peuvent entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de morale sociale à établir. Du reste, ne sait-on point quelle société fut le paganisme, en dépit de quelques âmes naturellement chrétiennes? L'Eglise a regardé à ce qu'exigent les principes, et c'est pourquoi elle nous a appelés.

Bien loin de nous, maintenant, l'injustice qu'il y aurait à ne pas reconnaître, autre part que dans nos rangs, des maîtres qui partagent toutes nos convictions! Plaise même à Dieu qu'ils deviennent si nombreux, et pour remplir un ministère si dégagé d'entraves, que nous finissions, nous, par être leur double emploi! Car nous ne sommes que des moyens, et si le but poursuivi pouvait être atteint sans nous, qu'importerait de nos personnes? Vœu stérile, hélas! autant que sincère, puisque, dans la réalité, les maîtres en qui je salue ici des collaborateurs sur un autre terrain, ressemblent bien à des irréguliers dans leur corporation : je n'en veux pour preuve que le soin avec lequel, dans des cérémonies analogues à la nôtre de ce jour, Dieu est régulièrement celui qu'on évite le plus.

Au contraire, Dieu est chez nous celui qu'on invoque le plus. Nous sommes nés tout exprès pour lui rendre témoignage par l'enseignement de nos diverses Facultés.

Notre mission est plus haute que celle qui ne consisterait qu'à accroître le trésor acquis de l'érudition, ou bien à préparer des candidats de diplômes. Assurément, nous avons le devoir de fournir avec compétence nos programmes, qui sont les programmes officiels. Il nous incombe aussi — nous ne l'oublions pas — de contribuer de notre pouvoir à l'avancement de la science. Mais, je ne me lasse pas de le redire, il fallait à ce pays des hommes de science et des hommes de culture, qui fussent formés à voir Dieu partout où il est : donc, à la base et au sommet du Droit, au cœur de la Philosophie, dans l'âme des Lettres. Y avait-il, pour ce résultat à obtenir, un choix possible entre plusieurs moyens? Concevait-on, en dehors de la création des Facultés libres, une combinaison dont le fonctionnement pût produire, non pas à titre d'exception, mais normalement, des esprits pénétrés du sentiment de la présence de Dieu dans la science? Ce sont là des questions que je n'ai pas qualité pour résoudre. L'Eglise les a résolues, et nous sommes sa solution; une solution claire, sur laquelle même la mauvaise foi ne saurait faire planer l'équivoque, et qui, dès lors, s'impose à la conviction et au dévouement de tous les vrais fils de l'Eglise.

L'an dernier, il m'arriva de défendre notre institution contre les préjugés des uns, la légèreté ou l'inconséquence des autres, voire la malveillance de plusieurs. Je me suis avisé depuis que, ce faisant, j'avais usurpé votre rôle, Messeigneurs : car, dès là que nous sommes par vous tout ce que nous sommes, votre patronage est notre lettre de créance, que des catholiques ne discuteront plus.

IV

Pour terminer ce rapport, je devrais dire comment nous avons rempli une mission, dont nous croyons comprendre le sens et la grandeur.

Depuis vingt ans que nous sommes à l'œuvre, avons-nous fait notre devoir?

Je serai très bref sur ce point. D'abord, on me permettra de l'observer, notre responsabilité, ayant pour mesure exacte nos moyens d'action, se trouve par là singulièrement diminuée. Et, sous le bénéfice de cette remarque, qui ne peut être pénible qu'aux catholiques infidèles à leurs devoirs envers nous, — ceux-là ne m'entendent malheureusement pas — je me hâte de déclarer que les Facultés catholiques de Lyon ont largement tenu les promesses de leur fondation.

Voilà, en premier lieu, des maîtres qu'elles ont groupés, et qui tous peuvent être présentés comme des modèles à la jeunesse que nous élevons. Vous me direz : mais qu'est-ce qu'un maître qui ne serait pas un modèle? Comme s'il n'y avait beau temps que cette anomalie n'est plus une rareté! Aussi, sans m'expliquer plus au long sur une situation à laquelle il est déjà périlleux de toucher par allusion, je vous prie de reconnaître que les Facultés catholiques ont organisé un salutaire spectacle et un plus grand exemple, avec ce groupe d'hommes éminents, vrais maîtres, chez qui les mérites intellectuels sont encore dépassés par la valeur morale, et dont la vie, vouée à une œuvre, n'a jamais su connaître les préoccupations d'intérêt. On ne comprend pas assez les mérites de tenue qu'ils obtiennent, dans la revendication pure et simple de la liberté et de la justice : croyez pourtant qu'il leur faut se contenter de peu, comme satisfaction à cette double revendication ; et, Messieurs, leur modération diffère absolument de certaine attitude apaisée, qui devient facile à d'autres, après fortune faite et dans la sécurité du lendemain. De grâce donc, que les conservateurs, que les progressistes eux-mêmes du parti catholique se tiennent pour assurés qu'ils ne remplaceraient pas la force sociale que représente cette phalange : nos anges tutélaires ne permettront point qu'elle disparaisse, pour nous faire voir combien elle nous manquerait.

Quant aux fruits de si chrétiens dévouements, je suis à l'aise pour en parler avec une parfaite clarté, n'ayant, en cet ordre de matière, rien à voiler et point de précaution à prendre pour dire toute la vérité.

La vérité est que nous avons, non pas encore peuplé, mais plus ou moins largement pourvu un grand nombre d'établissements libres de la région universitaire, séminaires ou collèges, de maîtres, dont la compétence, garantie par le diplôme, et, d'autre part, la formation pédagogique sont vraiment à la hauteur des nouveaux besoins. Les jeunes laïques, qui sont venus nous demander de les élever dans la liberté, parce que leur naissance, leur éducation, leurs convictions enfin, c'est-à-dire les convictions de leurs familles et de leurs maîtres de collège, parce que tous ces motifs leur avaient appris qu'ils étaient notre clientèle par devoir, et qu'ils ont eu le courage de ce devoir, ces jeunes gens ou ces jeunes hommes occupent aujourd'hui toutes sortes de carrières... excepté les sous-préfectures. La prudence ne me permettrait pas de faire à ce sujet une énumération complète. Or, je l'affirme, il n'en est pas un qui ne conserve l'empreinte dont nous l'avons marqué. Au contraire, elles sont innombrables, on ne le sait que trop, les déceptions que réserve l'avenir aux dévouements du collège libre ; eh bien, j'insiste, la Faculté libre ne les connaît pas jusqu'ici. C'est là un fait dont je laisserai à qui de droit le soin de tirer la leçon.

Mais la meilleure terre ne donne, on ne peut lui demander que les fruits de la semence qu'elle a reçue. Semez donc, familles chrétiennes, semez chez nous, collèges, vous qui connaissez l'ordre de l'amour dont parle saint Augustin, et qui apprenez à aimer Dieu par dessus toutes choses, vous qui savez combien le chrétien l'emporte sur le fils d'Adam, et le serviteur de l'Eglise sur le fonctionnaire quel qu'il soit, attendu que si le fonctionnaire limite, d'ordinaire, son horizon au service de l'Etat, le zèle du serviteur de l'Eglise embrasse des patries : deux patries, d'autant mieux servies qu'elles le sont ensemble.

Au congrès pédagogique qui a été tenu à Versailles vers la fin du mois d'août dernier, les trois ordres d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, se trouvaient réunis. Tout en s'occupant séparément d'intérêts spéciaux,

leurs représentants échangèrent des vues, puis des résolutions sur les secours qu'ils étaient appelés à se rendre mutuellement. Le chef éminent de l'Institut catholique de Paris, introduit près des maîtres de l'enseignement secondaire, leur disait : « Combien nous avons besoin de vous!... Je m'adresse à tous les maîtres de l'enseignement secondaire libre, et je les prie de considérer comme une forme de zèle la propagande en faveur des Instituts catholiques... La meilleure influence à opposer à cette indifférence (des familles catholiques), c'est celle des supérieurs et professeurs des collèges libres. Ce que je vous demande, c'est d'user de votre influence en notre faveur. »

Messieurs, nous n'entendrons plus cette voix, dont j'ai emprunté les dernières paroles pour clore mon discours. Elle vient de s'éteindre : et qui de nous n'est encore secoué par l'émotion d'une perte que la foi elle-même ne nous empêche pas de croire irréparable?

Je ne saurais vouloir même esquisser ici l'éloge du prélat, du prêtre, à l'esprit si élevé, au caractère si fier, à l'âme si tendre, qu'a été Mgr d'Hulst. Cependant, cette fête universitaire coïncidant avec le deuil de nos frères de Paris, votre cœur, mes chers collègues, ne comprendrait plus le mien, si je manquais de faire entendre l'expression de notre confraternité dans la douleur d'une perte qui, au surplus, nous est commune.

Il y a longtemps que pour notre respectueuse et reconnaissante admiration, Mgr d'Hulst n'avait ni second ni pair dans l'Eglise de France.

Ce n'est pas l'union de la science et de la foi, mais bien l'union de la piété et des plus grands rôles que nous admirions en ce prêtre, d'une distinction si souveraine.

Il avait compris que les grands dons ne sont pas autre chose que la marque de l'appel divin aux plus grands sacrifices.

Et quel sacrifice a été toute cette carrière, en apparence dispersée, mais où, en réalité, plusieurs vies étaient à la fois fournies, dans l'unité d'un constant et ardent amour pour la patrie et pour l'Eglise!

Il a été légion, et, sur tous les terrains qu'il occupait, supérieur.

Avant tout consacrée à ce principe : « Qui a l'enseignement a l'avenir », sa belle âme a beaucoup souffert, — il nous en faisait l'aveu — moins des luttes à soutenir contre ceux du dehors, que de son impuissance à enrayer les défaillances de la foi ou du dévouement au dedans.

Etrange harmonie, enfin, que celle qui existait entre sa personne et son œuvre de prédilection : l'une et l'autre en partie incomprises, et simplement à cause de leur grandeur!

Cependant il devait se rendre, lui aussi, au baptistère de Reims, et parler là de « nos raisons d'espérer ». Il n'a pu que les méditer dans la résignation virile et chrétienne du suprême sacrifice; car déjà il touchait au rivage où l'espérance s'évanouit dans la possession.

Mgr d'Hulst n'est plus; mais parmi les motifs d'espérer en l'avenir de la cause dont nous sommes comme lui les serviteurs, nous compterons désormais le souvenir et les mérites d'une vie si admirablement remplie par le zèle de la liberté d'enseignement.



MÉMOIRES D'UNE CHANOINESSE

SUR LA RÉVOLUTION

En 1855 mourait à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), âgée de plus de 84 ans, une femme d'agrément et d'esprit dont la jeunesse avait eu ses heures de notoriété et qui aimait à s'en souvenir. Comme ses contemporains nés au déclin du dernier siècle, Mme Victorine de Chastenay avait assisté très jeune à l'étonnante transformation de la société française qui rendit cette période si mémorable; elle avait traversé les orages révolutionnaires en victime courageuse sans doute, mais en victime peu résignée au sacrifice et qui ne dédaignait pas les moyens honnêtes d'y échapper. On prête aujourd'hui trop aisément à tous les proscrits de la Terreur une attitude uniformément intransigeante, héroïque: elle appartient plus au drame qu'à la nature; c'est le privilège des âmes supérieures, qui ne sont jamais en aucun temps très nombreuses, qui se multiplièrent sans doute alors en face du péril, mais qui resteront toujours, dans la foule, des exceptions. Mme de Chastenay dut à son charme juvénile, à son esprit alerte, délié, fécond en ressources, à son savoir-vivre mondain, moins inutile qu'on pense vis-à-vis de grossiers démagogues, le salut de ses parents, peut-être le sien, en tout cas la restitution d'une partie de ses biens et de la fortune d'un allié. Ce sont d'honorables

victoires que le vainqueur oublie moins vite que l'obligé. Ces luttes d'adresse et de pieuse diplomatie la mirent en rapport avec plus d'un personnage de l'époque. L'un d'eux même s'éprit d'elle au point de vouloir l'épouser : bien qu'elle lui ait dit non, il semble que ce non lui ait un peu coûté, tant l'image de ce prétendant imprévu est demeurée vivante dans sa mémoire, je n'ose dire dans son cœur, avec un cadre qui a parfois l'air d'une auréole. Elle a vécu dans les milieux les plus divers ; elle a connu Barras, Tallien, Fouché, Talleyrand, Bonaparte et Joséphine, Marmont, le futur duc de Raguse, qui la demanda aussi en mariage, Mmes de Montesson, de Genlis, de Staël et Caroline Murat, les généraux Pichegru et Moreau, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, La Harpe, Denon, Bernardin de Saint-Pierre, que d'autres encore ! Elle a un instant joui d'une véritable influence dans les ministères, les salons et les bureaux du Directoire, puis du Consulat. Elle a suivi d'un œil très ouvert l'épopée impériale, qui lui donna souvent le vertige, mêlé de quelques regrets. En faut-il davantage pour exciter notre curiosité et notre sympathie pour cette conteuse aimable, qui se peint d'ailleurs — ou se mire — dans un style coulant, facile, un peu retouché, émondé sans doute, moins exempt de recherche qu'il ne paraît, un style qui rappelle un peu sa coiffure de 1810, dont les boucles courtes, abondantes, artistement jetées en désordre, lui faisaient une tête de savante ingénue ? A vrai dire, de ces deux qualificatifs, le second lui aurait plu médiocrement ; mais elle n'eût repoussé le premier que des lèvres, car elle « sacrifia aux muses » et, sans être bas-bleu, tenait par plus d'un côté de la femme de lettres. Dans sa longue et verte vieillesse, à l'heure où l'on croit écrire ses pensées et où l'on n'écrit plus que ses souvenirs, elle aimait à s'entourer de littérateurs, d'érudits, de botanistes qui lui rappelaient son *Calendrier de Flore* (1) publié en 1802, dont les hom-

(1) Avant le *Calendrier de Flore*, elle avait donné une traduction des *Mystères d'Udolphe*, qui eut plusieurs éditions. Le *Dictionnaire des femmes célèbres*, de Mme Briquet, qui parut en 1804, cite ces deux ouvrages.

mages charmaient sa retraite et flattaient sa prédilection pour les grâces surannées des Demoustier et des Delille. En matière de goût, l'homme, la femme surtout, n'a jamais que l'âge où il fut jeune.

I

Victoire ou Victorine de Chastenay-Lanty naquit à Paris en avril 1771. Elle sortait d'une vieille race chevaleresque qui avait possédé jusqu'à vingt terres en Bourgogne et à laquelle appartenait un certain Erard de Chastenay qui, en 1260, lors de la dernière croisade, cautionna le roi saint Louis pour la somme de 10,000 livres, jugée énorme à l'époque. Depuis, la fortune patrimoniale, menée grand train par le bisaïeul de Mme Victorine, s'était fort amoindrie. Elle consistait presque uniquement dans la terre d'Essarois, perdue dans un vallon enveloppé de bois en plein Châtillonnais. A quelques lieues se trouvait le château de Courcelles-les-rangs, habité au XVIIIe siècle par le marquis d'Argenteuil, type du riche gentilhomme campagnard, dont la famille, datant aussi des croisades, s'allia un jour aux Chastenay. Notre narratrice fait de sa grand'mère, Mlle Le Bascle d'Argenteuil, un portrait piquant, mais peu flatté. C'était, paraît-il, une grande aumônière qui prodiguait ses bienfaits à outrance, mais qui laissait en même temps sans habits, sans argent, sans relations, son fils dans un collège de Paris. Ce fils, Guy, comte de Chastenay, officier aux dragons de Bauffremont, épousa en 1770 une orpheline de dix-sept ans, qui s'appelait d'Herbouville, mais n'avait guère alors que son nom, illustre en Normandie, un esprit d'ange, un profil de grecque et une grâce de française, avec le titre de dame d'honneur de Mlle d'Orléans, élevée comme elle au couvent de Panthemont. De cette union assortie naquit l'auteur des *Mémoires*. Une auto-biographie qui se

respecte ne se passe point d'ordinaire d'antécédents généalogiques : voilà en raccourci ceux de la future chanoinesse qui, on le voit, était à l'aise pour faire la preuve de ses quartiers.

Généalogie à part, c'était une existence bizarre et dont nous avons aujourd'hui peine à ressaisir l'image disparue que la vie des nobles de province, même de ceux que, pour les distinguer du menu fretin, l'on nommait les « gens de qualité ». Mme de Chastenay n'est pas la première à la décrire ; mais elle lui donne des couleurs tranchantes qu'elle a prises sur le vif. A côté de quelques aînés, grands seigneurs grâce à leur privilège de naissance, généralement polis, généreux, hospitaliers, d'une éducation soignée, malgré leur éloignement de la cour et la rouille qu'amenait une longue claustration dans leurs manoirs, vivant largement au milieu de leurs chevaux et de leurs chiens, à raisonnable distance de vassaux auxquels leur luxe solide imposait plus qu'il n'en était envié, plaçons la nombreuse tribu des cadets, renforcée des parents pauvres, qui grignottent une mince légitime à l'auberge ou le maigre revenu de deux ou trois champs dans un castel à demi-ruiné.

« Indépendants, sauvages, chasseurs, comme aux premiers âges de la société, ils vivaient, dit-elle, à quelque égard, du produit de leur chasse, buvaient chez les curés, chez les chirurgiens du pays, et bons par essence, fiers, mais sans morgue, familiers par nécessité et par habitude, ils laissaient, malgré le désordre et, je puis le dire, l'inconvenance de leur vie, dans le pays des souvenirs profonds de respect et d'amour. »

Les mieux doués de ces « gentilshommes à lièvre » échappaient mal à l'atrophie née de cette vulgaire existence, qui succédait, pour la plupart d'entre eux, au service militaire. Un oncle de Mme de Chastenay, le comte de Saint-Georges, en est un exemple.

« Brave à se faire distinguer, adroit à tous les exercices, il servit avec honneur ; mais bizarre, incapable de joug et de contrainte, gentilhomme français dans tout ce que ce mot présente de plus abstrait et de plus exagéré, il ne voulut

jamais plier devant la faveur. Il dit ses opinions, prétendit mériter et ensuite obtenir; quitta le service par humeur, couvert de blessures multipliées et accablé de rhumatismes gagnés avec gloire, mais brouillé avec les hommes influents et sans avoir reçu la croix de Saint-Louis qu'il refusa d'aller chercher à son régiment. Un mariage inégal et un grand dérangement de fortune lui ont fait traîner une vieillesse peu heureuse. Longtemps, dans sa province, il faisait aux Etats la terreur des élus et du prince de Condé. Toutefois la pureté de son zèle, le désintéressement de sa conduite, la naïveté de ses emportements lui conciliaient l'estime de ceux même qui ne l'approuvaient pas. »

J'ai trop insisté peut-être sur ces physionomies d'une classe à part, quoiqu'elles fussent assez répandues sous l'ancien régime. Toutes ne leur ressemblaient pas cependant, témoin M. de Chastenay père, qui avait reçu une instruction remarquable, complétée d'ailleurs par l'usage du meilleur monde et de fortes lectures personnelles, et qui eut le noble souci de la transmettre à sa fille. Passionné pour l'art de la guerre, mais ayant en horreur l'oisiveté de garnison, il s'y dérobait le plus souvent possible pour courir à Paris, avec ou sans permission, et y rejoindre sa femme. Un jour, le ministre de la guerre, M. de Monteynard, s'en prit à celle-ci de la violation de l'ordonnance. « Il n'y a que les bêtes, répliqua-t-elle vivement, qui suivent les ordonnances; les gens d'esprit les font. » Le mot fit fortune, il parvint jusqu'à Louis XVI qui octroya un congé au jeune mari. Ce fut, sans qu'on y pensât, la fin de sa carrière militaire.

Passons rapidement sur l'enfance de la jeune fille, sur ses leçons et ses maîtres, ses précoces enthousiasmes et ses premiers plaisirs, sur son *apprébendement* comme chanoinesse, à l'âge de quatorze ans, dans le noble chapitre d'Epinal, réception suivie d'un bal qui, paraît-il, la consola vite de la cérémonie, sur son passage au couvent de Bellechasse, où elle devint avec son frère l'élève de *Bonne amie*, Mme de Genlis, gouvernante des princes d'Orléans, sur son élévation, grâce à la bienveillance de Mme de Montesson,

au titre de coadjutrice de l'abbesse d'Epinal, en attendant que celle-ci lui cédât les fonctions abbatiales elles-mêmes, et arrivons sans nous attarder à l'hiver de 1788-1789, un des plus terribles du siècle, où s'accomplit également l'événement le plus considérable qu'ait vu de 1614 jusqu'alors la nation française, je veux dire l'élection des députés aux Etats généraux. A cette date, en effet, commence vraiment pour nous l'intérêt des *Mémoires.*

II

La Révolution, ou plutôt la réforme, n'était pas encore dans les faits qu'elle était déjà dans les esprits. Quarante ans d'élégante incrédulité et d'un philosophisme sentimental de bon ton, l'avaient préparée dans les hautes classes. On a souvent remarqué que celles-là même qui devaient le plus y perdre en saluèrent l'aurore avec le plus d'ardeur. Leurs naïves illusions n'étaient pas, à proprement parler, nouvelles. L'indépendance américaine en mûrit rapidement le germe ignoré. La Fayette, rapportant de l'autre côté de l'Atlantique la plus belle provision d'idées fausses qui soient entrées dans une cervelle humaine, avait trouvé à Versailles même, pour les goûter, un public gâté d'avance par l'abbé Raynal, c'est-à-dire par Naigeon, d'Holbach, La Roque, Dutreuil, les *teinturiers* de la trop célèbre *Histoire philosophique des deux Indes.* La noblesse de cour affectait désormais le mépris des distinctions sociales, renonçait à porter l'épée, supprimait les titres dans la conversation, s'habillait à la Francklin et se flattait de penser à la Washington. Lorsque, à la suite d'une scène ridicule au bal de l'Opéra, le comte d'Artois arracha le masque de la duchesse de Bourbon, celle-ci se plaignit au roi d'avoir été insultée, moins comme princesse que comme citoyenne. Ce dernier titre semblait prisé au-dessus de tout autre. Il avait été mis à la mode par les courtisans du bel air, qui com-

paraient Francklin à Jésus-Christ et lui offraient de l'encens comme à un Dieu.

Chose étrange ! le Français répugne d'instinct à toute initiative personnelle et adore en même temps la médisance. Quelquefois il critique ce qu'il aime le mieux. S'estimant supérieur aux autres peuples, il croit tout ce qui caresse son amour-propre et nie tout ce qui le contrarie. Mais cette tradition se démentit un instant à la veille de 89. La noblesse la plus élevée se jeta à corps perdu dans l'anglomanie et l'américanisme. Ne se flattait-elle pas, au fond, de retremper ainsi ses membres et de communiquer à son sang appauvri une nouvelle vigueur ?

Nous savions déjà tout ceci à merveille, mais ce que nous savions moins et ce que nous apprend Mme de Chastenay *de visu*, c'est que la noblesse de province, je ne dis pas les riches anoblis, les « champignons montés en une nuit, les enfants de sangsues, la truandaille de finance », selon les pittoresques expressions du bailli de Mirabeau, qui se faisaient un plaisir lâche d'écraser de leur luxe et de leurs prétentions arrogantes leurs anciens maîtres, mais la vieille et modeste noblesse territoriale, s'était ralliée en partie aux idées nouvelles. En dehors de celle qui restait attachée par fidélité monarchique aux traditions les plus surannées de l'ancien régime, comme le comte de Saint-Georges et le marquis d'Argenteuil déjà cités, deux courants s'étaient formés parmi les gentilshommes bourguignons. Les uns, et les moins nombreux, disciples convaincus des physiocrates, tenaient que la société doit être dirigée par une autorité unique et absolue, dont la mission se borne à assurer les rapports entre la classe propriétaire, la classe productive et la classe stérile ; les autres, faisant pour la première fois cause commune avec les grands seigneurs et la jeunesse de la cour, préconisaient les institutions anglaises, c'étaient les libéraux. Le comte de Chastenay était à leur tête dans le Châtillonnais. Son affabilité, sa bienfaisance l'avaient promptement rendu populaire ; sa supériorité d'esprit fit de lui un chef. Il entra en relations avec un avocat dijonnais, Navier, qui

venait de développer les idées constitutionnelles dans une brochure, *le Franc-Bourguignon*, et combattit à ses côtés. Sa fille elle-même se jeta dans la lice et répondit à un cousin, du parti opposé, M. de Fresne, seigneur de Fontaines-en-Duesmois, dans une lettre qui eut, dit-elle, un succès singulier. Bref, M. de Chastenay fut élu député de la noblesse du bailliage, après une lutte fort vive, mais dont l'issue malheureuse ne lui aurait pas fait grand tort, car le tiers état était prêt à l'honorer de ses suffrages (1). Il partit aussitôt pour Paris (2) avec sa famille, plein de confiance et de gaîté, ne doutant pas d'une transaction prochaine entre la royauté et les délégués des ordres, persuadé d'avance que tous ses futurs collègues avaient le

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici les noms des députés des trois bailliages voisins en Bourgogne aux Etats généraux de 1789 :

DIJON......	*Clergé :*	Mgr des Monstiers de Mérinville, évêque de Dijon.
		M. Merceret, curé de Fontaine-lès-Dijon, démissionnaire en 1790.
	Noblesse :	M. Lemulier de Bressey, conseiller honoraire au Parlement de Dijon.
		M. le comte de Lévis, maréchal de camp.
	Tiers :	M. Alexandre Volfius, avocat à Dijon.
		M. Arnoult, avocat, conseil des Etats de Bourgogne.
		M. Hernoux, négociant à Saint-Jean-de-Losne.
		M. Gantheret, cultivateur à Bourguignon.
SEMUR......	*Clergé :*	M. Boulliotte, curé d'Arnay-le-Duc.
	Noblesse :	Le marquis d'Argenteuil, maréchal de camp, seigneur de Courcelles.
	Tiers :	M. Florent Guiot, avocat à Semur (qui s'appela ensuite Guiot de Saint-Florent).
CHATILLON..	*Clergé :*	M. Couturier, curé de Salives.
	Noblesse :	Le comte de Chastenay-Lanty.
	Tiers :	M. Frochot, notaire et prévôt royal à Salives.
		M. Benoist, notaire à Frolois.

(2) M. de Chastenay habitait à Paris place Louis XV, 18, et à Versailles, rue Royale, 39. — Les notes de l'éditeur du 1er volume auraient pu être un peu plus abondantes, et aussi, sur certains points, plus exactes. Ainsi l'éditeur confond Alexandre Volfius, député de Dijon à l'Assemblée constituante, avec Jean-Baptiste Volfius, évêque constitutionnel de la Côte-d'Or.

même désintéressement que lui et qu'ils allaient ensemble faire renaître l'âge d'or. L'illusion fut courte, hélas ! mais du salon à la mansarde elle était alors presque générale. Un seul homme peut-être lut dès ce jour clairement dans l'avenir, c'est Rivarol. « Les pauvres irrités contre les riches, écrivait-il, et les bourgeois irrités contre les nobles ont marié leurs fureurs, mais le moment du divorce approche. Les uns et les autres voudront la liberté comme ils l'entendent, chacun à sa manière. » Est-ce lui ou l'un de ses familiers qui, à la nouvelle de la convocation des Etats généraux, fit cette remarque irrévérencieuse : « Arlequin donne un tambour et une trompette à ses enfants, puis leur dit : Amusez-vous et surtout ne faites pas de bruit » ?

L'enthousiasme du père n'était dépassé que par celui de la fille. Peut-être était-il moins impersonnel.

« J'étais dans le délire, avoue-t-elle... Je voyais le triomphe de l'esprit et je croyais y trouver le mien. J'avais déjà eu à souffrir de l'aristocratie des vieilles douairières et du fardeau dont m'avait accablée la médiocrité qui s'appelait bon sens... Tout s'exaltait en moi... L'idée de n'être rien, quand le mérite allait être tout, ne me laissait pas fermer les yeux... C'était la gloire qui me passionnait, c'était la gloire elle seule, et je n'étais pas seule aussi naïvement ravie. »

Que l'aimable conteuse qui fait si bien ses honneurs me pardonne, si elle m'entend, mais la gloire n'y était pas toute seule. Loin d'être unique et simple, cet « état d'âme » dont elle s'accuse était alors fort répandu et, en outre, plus compliqué qu'elle ne suppose. C'est celui d'un jeune esprit, fort intelligent, très ouvert, lettré de naissance, mais que rien n'a préparé aux traverses de la vie, et qu'une main ferme ne dirige plus au milieu des écueils, qui a ses jours de piété brûlante et ses heures d'ambition mondaine, qui rêve le bien et aussi le succès, qui serait naturellement modeste, si la modestie faisait quelque bruit, et qui dote généreusement l'inconnu de tous les charmes dont le présent est avare. Cet « état d'âme », répétons le mot à la mode, n'est pas rare de notre temps : il l'était moins encore

aux approches de la Révolution. Les *Mémoires* du général de Ségur nous le peignent précisément à cette date. « Plus les âmes neuves, dit-il, étaient pensives et ardentes, plus elles erraient, se fatiguaient sans soutien dans ce vague indéfini et, retombant désenchantées sur elles-mêmes, n'apercevaient rien de certain, au travers de la poussière de tant de débris, que la mer pour borne. » L'océan terminal! L'image est bien trouvée : les rêveurs qui l'appelaient de leurs vœux y rencontrèrent le naufrage.

Il ne se fit pas attendre. Tandis que l'Assemblée Constituante qui siégeait à Versailles, dans une salle de bois, surnommée l'arche de Noé par les mauvais plaisants, s'occupait gravement, selon le mot de Rivarol, à partager la terre à un nouveau genre humain, la populace parisienne enlevait la Bastille et, le 5 octobre, sous prétexte d'aller demander du pain, des milliers de femmes ivres allaient massacrer des gardes du corps jusque dans l'antichambre royale, sur les marches du palais de Versailles. « L'Assemblée est souillée, » s'écriait un député dijonnais, Volfius, « homme ardent et de ceux qu'alors on appelait les enragés, mais honnête et incapable de tremper dans aucune horreur ». Le cri resta presque isolé. L'âme française est si mobile, si légère et si confiante qu'une fois la première indignation passée, chacun se reprit à espérer : au dehors les émigrés se faisaient tailler de brillants uniformes pour rentrer dans la quinzaine à Paris, quoique le marquis d'Hautefort leur répétât : « Vous passerez par la République avant d'arriver au despotisme »; au dedans, on pleurait de joie en s'embrassant au Champ de Mars lors de la fête de la Fédération, et l'on allaitait dans les salons libéraux les décrets nouveaux-nés à la tribune. Malouet, Stanislas de Clermont-Tonnerre, dont la comtesse de Chastenay nous donne une miniature charmante, Mounier, Virieu, Lally-Tollendal soutenaient la division de la future assemblée en deux chambres, le *bicamérat*, comme disaient leurs adversaires avec mépris, salut bien incertain, mais dernier atout de la royauté; cette faible chance était si peu comprise de ses défenseurs eux-mêmes que le plus

éloquent d'entre eux, Cazalès, arrivant à Coblentz, fut accueilli par des huées : les émigrés payèrent le maître de l'hôtel où il descendit pour lui répondre qu'il n'avait pas deux chambres à sa disposition.

S'étonnera-t-on, après cela, que les illusions se soient prolongées de part et d'autre ? Le moment arriva pourtant où la taie tomba des yeux les moins clairvoyants et où il fallut se rendre à la lugubre évidence. Au lendemain du 20 juin 1792, jugeant Paris désormais intenable, M[me] de Chastenay mère dut le quitter et se réfugia avec sa fille à Rouen, près de son frère le marquis d'Herbouville, commandant de la garde nationale de la Seine-Inférieure, qui avait su faire de cette ville une sorte d'oasis. Son mari l'y rejoignit bientôt après. Ce fut le commencement de leurs infortunes.

III

L'existence des fugitifs fut d'abord sinon facile, du moins supportable. La riche bourgeoisie de la cité commerçante était amie de l'ordre et y protégeait la paix, de compte à demi avec le duc de Liancourt, chef de la division militaire. Des ci-devant nobles, fuyant comme les Chastenay la tempête, entretenaient avec eux des rapports agréables. On faisait ensemble de la musique, des vers, on ébauchait même des romans, au moins dans l'imagination féconde de la jeune enthousiaste ; on visitait au Hâvre l'opulent armateur, M. Bégouen, que l'Empire fit comte et conseiller d'Etat. Mais voici la Terreur, la loi des suspects, les arrestations, entre autres celle de M. d'Herbouville, la nécessité de chercher une nouvelle et plus obscure retraite dans l'abbaye de Saint-Ouen, près d'un ex-moine qui y était demeuré et faisait cuire tout son déjeuner avec un numéro du *Journal de Paris*, puis les réquisitions, le *maximum*, et les tournées des représentants du peuple en mission. L'un d'eux, Guimberteau, fut miséricordieux

pour les proscrits et se prêta complaisamment, de concert avec un farouche jacobin, à exempter du service le frère de Mme Victorine, sous prétexte de la faiblesse de sa vue. Enfin le décret du 27 germinal an II, qui interdit aux nobles le séjour de Paris et des villes maritimes, oblige une seconde fois la famille à la fuite. Après avoir, sur le conseil du bon Guimberteau, tenté d'obtenir la faveur de rester provisoirement à Rouen, elle se décide à se retirer en Bourgogne : deux autres porteurs de carmagnole, moins terribles qu'ils ne s'en donnaient l'air, lui procurent des lettres de passe, l'un d'eux même consent à la guider dans le voyage, au cours duquel, en fine observatrice qu'elle est, l'ex-chanoinesse constate que plus d'un bonnet rouge, « voulant faire peur, est lui-même dans le cas de l'éprouver ». Elle arrive enfin à Châtillon, où elle apprend que son père est inscrit sur la liste des émigrés.

Quelle n'est pas son épouvante lorsqu'on lui révèle un peu plus tard qu'il a été dénoncé par le département à Fouquier-Tinville! Elle court à Dijon, elle s'adresse au citoyen Delmasse, chef du bureau des émigrés, elle proteste, elle le supplie, elle finit par le toucher; mais Delmasse est impuissant, et quand elle est de retour dans sa petite ville, on vient un beau matin arrêter son père. Heureusement pour celui-ci, il était allé se cacher dans un bois. A défaut de l'ex-constituant, la gendarmerie met la main sur sa femme et sur sa fille qu'elle dépose dans une horrible geôle, qualifiée de maison d'arrêt (1). Le père en

(1) « J'y ai vu, dit Mme de Chastenay, M. Huguenin, ferblantier, condamné à dix jours de prison pour avoir mis son habit des dimanches le dimanche. Il entra en prison revêtu de la pièce probante, un bel habit de drap vert-pomme avec de beaux boutons de nacre : « Ce n'est pas moi qui suis en prison, disait-il, c'est mon habit. »

« Nous avions, ajoute-t-elle, un vieux curé tout-à-fait respectable, que l'on avait appelé M. Veto. C'était le curé de Villedieu, et son crime était d'avoir dit : « Il vous faudra un roi, ne fût-il pas plus « grand que le petit bout du doigt ».

« Un ancien moine, renégat et fort bête, était l'objet de la mésestime de tous; il était assez doux...

« Le nommé Malgras, cabaretier à Vaurois, fut prisonnier pendant plus de quatre mois comme complice de Pitt et Cobourg; il avait lu

est instruit et se rend, pour les sauver, prisonnier à son tour; mais on garde les unes et l'on expédie l'autre à Paris, c'est-à-dire au tribunal révolutionnaire, à la mort.

Il fallait l'y arracher à tout prix, sans retard, et sa fille, la seule valide de la famille, était elle-même sous les verrous ! C'est ici qu'apparaissent dans tout leur éclat sa vaillance, son énergie et son savoir-faire. A force de démarches, des amis dévoués obtiennent sa libération le 7 thermidor. Elle demande aussitôt pour Paris un passeport qu'on lui refuse, ou qui ne lui est accordé que pour Troyes. Elle y vole; de là elle remue ciel et terre; elle visite, elle sollicite, elle implore les puissances du jour, Tallien, Berlier; elle accable de ses lettres et de ses mémoires le défenseur de son père que la chute de Robespierre n'a pas sauvé; enfin ce défenseur, Réal, triomphe; grâce au témoignage de trois députés, M. de Chastenay est acquitté (1). L'avant-veille, le même avocat n'avait pu soustraire une tardive victime à l'échafaud ! Cette victoire inespérée donne à la pieuse Antigone le secret de ses forces; rassurée du côté paternel, elle va bientôt essayer son art persuasif et sa diplomatie féminine au profit d'autres affections.

En attendant ses nouvelles conquêtes, elle est un jour conquise elle-même. C'était au printemps 1795, à Châtillon. L'épisode est curieux, car le conquérant s'appelle Napoléon Bonaparte.

Marmont, alors officier d'artillerie, avait amené chez ses parents un général de vingt-six ans qui allait prendre à Nantes le commandement de l'armée de l'Ouest. Sa famille voulut fêter le jeune héros que Marmont déclarait déjà un

le journal tout haut devant sa porte, un jour que ces mots s'y trouvaient : « Un particulier a été arrêté au spectacle pour avoir crié : Vive Pitt et Cobourg ! »

(1) L'acquittement du comte de Chastenay fut dû beaucoup moins à Réal qu'à l'intervention de Merlin qui voulait sauver la vie d'Arnoult, dénonciateur de l'ancien constituant, et prescrivit à l'accusateur public de laisser sommeiller la dénonciation qui était manifestement mensongère. Pour obéir à cet ordre, l'accusateur abandonna la poursuite.



foudre de guerre, quoique certains bourgeois persistassent à le traiter d'imbécile. Elle invita les Chastenay et leur fille. Le menu fut simple sans doute, car si l'on commençait à respirer depuis la Terreur, toutes les classes sans distinction, même les plus favorisées, subissaient encore les conséquences matérielles de la Révolution, entre autres la dépréciation des assignats, si discrédités qu'une loi dut bientôt contraindre les fermiers à nourrir leurs propriétaires. Mais la conversation suppléa aux lacunes de la table. D'abord silencieux et raide, le nouveau venu se défigea aux questions de celle-ci, et finit par où d'autres eussent peut-être commencé, par un dialogue qui dura plus de quatre heures.

« Jamais, écrit Mme de Chastenay, je n'avais rencontré personne qui me parût avoir tant d'esprit. En cherchant depuis à me rappeler quelque chose de cet entretien, il m'a semblé que j'eus bientôt découvert que le général républicain n'avait aucune maxime ni aucune foi républicaines. J'en fus surprise, mais sa franchise fut entière à cet égard... Il ne concevait pas une guerre civile sans noblesse, sans haute noblesse, puissante dans l'opinion, puissante par l'appui d'une clientèle nombreuse de gentilshommes et par l'autorité qu'un grand seigneur... exerçait sur une armée de vassaux... Voulait-on étudier les événements de Lyon, et même ceux de Toulon? Aucune prévoyance, aucun plan dans la résistance lyonnaise. Le courage, l'énergie des plus beaux caractères y avaient perdu leur influence par le défaut des conceptions et l'incertitude du but. A Toulon, les négociants avaient commencé par placer sur des vaisseaux une grande part de leurs richesses, prêts eux-mêmes à mettre à la voile si la chance tournait contre eux. Ce n'était pas ainsi qu'on faisait une guerre civile...

« ... Je crois que Bonaparte eût émigré, si l'émigration eût offert des chances de succès; Toulon l'aurait eu pour défenseur peut-être...

« ... A l'époque de cet entretien, j'avais l'intime conviction que celui qui présenterait un point d'appui aux opinions et aux esprits, en saisissant le gouvernail, qui n'était

à personne, en osant se dire chef et roi, le serait effectivement et ne trouverait aucun obstacle... Je crois que je le dis à Bonaparte... Je regrettais de n'être pas homme pour m'emparer d'une destinée où je ne voyais que du bien à faire, de grandes choses à accomplir et pas un obstacle réel à surmonter...

« ... On nous fit jouer aux petits jeux et, par suite d'un gage touché, je vis à genoux devant moi celui qui vit bientôt l'Europe aux siens... La supériorité de l'homme avait ébranlé mon esprit. Les événements subséquents... m'ont presque inspiré de la fierté. »

Que l'on veuille bien ne pas supposer plus qu'il n'y eut dans cette fortuite rencontre... La jeune enthousiaste n'était ni légère, ni coquette, ni fascinée par le monde comme d'autres de son âge; elle était seulement curieuse d'esprit, avec une pointe d'ambition (« Je regrette de n'être pas homme »), et cela, qui est loin de suffire, ne laissa pas de la protéger.

La société qu'elle trouva à Paris, lorsqu'elle y revint pour tirer des griffes du fisc les biens de la maison de la Guiche à laquelle son frère venait de s'allier, était pourtant étrangement mêlée. A aucune époque le Français ne fut moins collet-monté que dans les années qui suivirent la Terreur. Il n'était pas en 1796 de l'avis de lord Palmerston, qui disait plus tard : « La vie serait supportable sans les plaisirs. » L'ancien monde lui-même, le monde des ci-devant, des victimes, s'y jeta à corps perdu. Il jouissait de reprendre la vie de salon, après avoir respiré, pendant dix-huit mois, une atmosphère empestée de club, de cabaret, de prison et de guillotine. En rentrant dans les rares hôtels qui n'avaient pas perdu leurs habitants d'avant 89, la jeune provinciale fut scandalisée d'y voir, substituées aux hauts talons et aux paniers, les « spadrilles ou cothurnes de rubans, adaptés aux souliers, les tailles courtes, les robes décolletées, les manches au-dessus du coude, les coiffures grecques » ; mais elle fut moins surprise d'y coudoyer plus d'un ancien terroriste fraternisant avec les thermidoriens et les hommes du Directoire. Présomptueux,

suffisants et insuffisants, ces Turcarets de la politique semblaient dignes de tout quand ils n'étaient rien; ils parurent dignes de rien ou de bien peu, dès qu'ils furent quelque chose. Mais on avait besoin d'eux, et cela excusait leur présence. D'ailleurs, cette domesticité arrivée, qui avait gagné le pouvoir comme un gros lot, ces austères démocrates, qui avaient détruit l'aristocratie, recherchaient passionnément les aristocrates. Ils mettaient leur vanité à s'asseoir où ils s'asseyaient, à dîner où ils dînaient, à les frôler seulement. Une solliciteuse plus candide que l'ex-chanoinesse eût déguisé sa naissance pour aborder ces redoutés personnages : ce fut précisément le nom de Chastenay qui les attira et les séduisit. Croira-t-on que les plus serviables et les plus souples, sinon les plus empressés, la première glace rompue, furent Fouché et Barras ?

L'un (Fouché) « me montra, dit-elle, l'intérêt le plus obligeant, et me pria de le considérer à l'avenir comme un conseiller dont, sans doute, l'expérience ne me serait pas inutile. » Chose curieuse, il resta son ami.

De l'autre, ajoute-t-elle, « je ne puis prononcer le nom qu'avec reconnaissance... Noble, et au fond content de l'être, il conservait dans ses manières la dignité, la politesse que le préjugé nous impose et nous attribue, et il était devenu si indépendant d'opinion qu'il n'avait aucun ressentiment contre l'espèce de haine que devaient lui porter ceux de son rang. Il était bien aise de servir, et ne mettait à le faire ni distinction, ni morgue, ni timidité à le tenter... On avait fort bon ton chez lui et plutôt une réserve froide qu'un abandon de mauvais goût... Jamais il ne m'a reçue que dans son salon, avec du monde, tant il craignait de me faire du tort... »

A la croire, on l'eût pris pour un preux du moyen âge. Le malheur, c'est que le portrait ne ressemble guère à celui que Barras lui-même a tracé sans s'en douter dans ses propres *Mémoires :* « J'ai dit, autant que le puisse révéler un Français *élevé dans les principes de la chevalerie*, que je n'étais pas sans quelques accointances, déjà surannées

il est vrai, mais cependant bien réelles, avec Mme de Beauharnais. » Quelle chevalerie !

Elle était moins à l'aise avec Talleyrand, taciturne et « jouant la profondeur ». Un jour, pourtant, il lui dévoila le secret de sa vie. « Il faut toujours, lui dit-il, se mettre en situation de pouvoir choisir entre deux partis. » Le politique qui les a successivement trahis tous se dénonce dans ce simple mot.

Mais de tous les astres du jour qu'elle sut, sans se compromettre, adroitement faire graviter autour d'elle, un seul émut son cœur et y laissa une trace profonde. C'était Réal. A première vue on pourrait s'en étonner. La vie publique de Réal n'a point, peut-être à tort, donné une très haute idée de son caractère. Aucun des gouvernements qui se succédèrent en France de son vivant, sauf celui de la Restauration, n'a eu, il est vrai, à se plaindre de sa lenteur d'esprit ni de son inertie. Persuadé sans doute que la justice est du côté de la force, il se plaça toujours du côté du vainqueur, et si vite qu'on ne savait pas comme il était là. Cela ne lui coûtait ni effort ni calcul; c'était instinctif. Il s'approchait du pouvoir comme on s'approche machinalement du feu, quand on a froid. Autant qu'on peut juger les hommes à distance, il nous apparaît comme un sec ambitieux, comme un sceptique très personnel qui remonte son cœur à la façon d'un horloger, avec autant de précaution qu'il en faut pour ne pas le casser. A un seul moment, sur la fin de la Terreur, après avoir siégé au premier tribunal révolutionnaire, il prit la défense des opprimés. Etait-ce générosité d'âme ou pure habileté d'avocat ? Mme de Chastenay n'hésite pas et se prononce pour la première. C'est aussi une généreuse inspiratrice que la reconnaissance.

Réal savait émouvoir, prétend-on, en agitant les passions de son auditoire. Or, chaque temps a les siennes. Je ne doute pas que Cromwell n'ait été, de son temps, un grand orateur, et cependant je ne connais que son éditeur qui, de notre époque, ait pu lire ses discours. Quoiqu'il fût un insupportable déclamateur, Réal avait sauvé la vie

du père et la fortune du fils : à ce double titre, il méritait la gratitude de Mme de Chastenay. Cette gratitude se compliqua bientôt d'un sentiment plus doux, mais aussi plus égoïste. La passion nous persuade toujours qu'elle fait nos affaires, quoiqu'elle ne fasse jamais que les siennes. L'ardent républicain, que l'Empire créera comte, et sa noble cliente ressentirent l'un pour l'autre une amitié à laquelle il ne dépendit pas du premier de donner un autre nom. La seconde assure qu'elle refusa. La différence d'âge et d'origine ne semble avoir été pour rien dans son refus. Les unions disparates par la naissance n'étaient pas rares alors. Le jurisconsulte Sirey, ancien vicaire général de l'évêque de Périgueux, arrêté, puis acquitté par le tribunal révolutionnaire, devenu adjoint à la direction criminelle du ministère de la justice sous le Directoire, et en cette qualité chargé de la revision des listes d'émigrés, connut dans cette fonction Mlle du Saillant, nièce de Mirabeau, qu'il épousa en 1800. Malgré de semblables et nombreux exemples, Mme de Chastenay se crut obligée de se réserver pour sa famille. Mais le sacrifice lui coûta visiblement, car la femme se trahit sous l'héroïne dans la complaisance avec laquelle elle décrit les sentiments de son adorateur qui, à l'en croire, ne fut ni le seul ni le dernier sur sa liste. L'amour-propre nous est si naturel, hélas ! qu'il n'y a pas de laideron qui ne puisse être modeste.

IV

Faut-il aller plus loin et la suivre « quand l'échafaudage républicain est démonté », dans les pompes improvisées et un peu théâtrales du Consulat, qui font murmurer le mot de monarchie auquel Lucien Bonaparte répond étourdiment par celui de république; aux Tuileries, à demi nettoyées de la tourbe jacobine; à la Malmaison, près de Joséphine qu'elle s'imagine avoir rendue jalouse; chez Mme de Montesson, la veuve non reconnue du duc d'Or-

léans, où elle rencontra Mme de Staël, fagottée « d'une grosse robe de satin gris ardoise »; chez le consul Lebrun, un faux bonhomme aux comiques allures paternelles, enfin aux audiences du futur empereur, qui, à la nouvelle de l'arrestation de Pichegru, en vrai Corse « fait un saut de joie et de suite le signe de la croix » ? Non, il convient de ne pas lever la crème du volume et de ménager quelque surprise au lecteur.

Je me suis du reste laissé trop entraîner par les récits tour à tour mélancoliques et enthousiastes, mais toujours faciles, souvent piquants de la chanoinesse bourguignonne, et j'y ai peut-être, en les analysant, goûté autant de plaisir qu'elle en a éprouvé en leur donnant une forme sur le tard. Qu'on ne médise pas de la vieillesse : il est encore des jours heureux pour elle, lorsqu'elle s'intéresse au souvenir des autres, tout en se flattant de se désintéresser d'elle-même. Si l'on peut adresser un reproche à l'aimable conteuse, c'est d'avoir, dans ce milieu de parvenus où l'avait introduite la piété filiale, fait trop bon marché de son propre monde et surtout de s'en excuser assez mal. « Ce fut une sottise à moi, dit-elle, d'avoir cru devoir trop de ménagements à une ombre d'opinion, qui n'a jamais servi qu'à mystifier ses dupes. » Est-ce bien sûr ? Et le secret de ce jugement sévère sur les salons royalistes ne nous le donnerait-elle pas elle-même en tournant la page ? « J'étais, à cause de mes principes (libéraux), un objet de pitié haineuse, et je me sentais mériter autre chose. » La jeune fille méritait, certes, mieux que la pitié, mais j'ai peine à croire qu'elle ait jamais excité la haine, moins encore qu'elle l'ait ressentie pour ce milieu élégant et raffiné dans lequel le hasard de son berceau l'avait placée, et que lui eût, en tout cas, ouvert la distinction de son intelligence. La solitude lui paraissait cent fois préférable, affirme-t-elle. Il est permis d'en douter. Comme beaucoup de femmes ou d'hommes de lettres, Mme de Chastenay rêvait d'une cellule.... sur un théâtre.

N'insistons pas, et terminons par une réflexion peu neuve, il est vrai, mais que le sujet provoque et qui ne semble pas dénuée d'à-propos.

A l'heure où ces *Mémoires* ont été rédigés, il existait encore en France, et même en province, une société choisie, plus ou moins lettrée, plus ou moins artiste, d'intelligence ouverte en tous cas et sympathique au mouvement des idées. Elle se composait, en général, de magistrats, de bourgeois aisés et d'anciens nobles résignés à la disparition de la vieille noblesse. Comme le fit l'ex-chanoinesse d'Epinal dans le Châtillonnais où s'écoulèrent ses derniers jours, elle accueillait avec un empressement quasi maternel les peintres, les musiciens, les érudits, les littérateurs; elle prenait volontiers parti dans les grandes querelles intellectuelles ; elle exerçait un patronage ou du moins une influence sur les choses de l'esprit; son opinion comptait sans gouverner.

Aujourd'hui, cette société est devenue une légende. Il n'y a plus de société d'ailleurs, parce qu'il n'y a plus guère d'oisifs. Or, une société polie et policée est une société oisive, et toute sélection qui ne produit pas porte en elle des germes de mort. Il n'y a plus d'aristocratie, il n'y a plus même de bourgeoisie, il n'y a plus de classe riche. Il reste seulement des gens riches, qui ne l'étaient pas hier et qui peut-être ne le seront pas demain. Parvenus et décavés, voilà ce qui forme la société actuelle. C'est un campement de nomades. Je ne crie point pour cela à la fin du monde, à la fin de l'esprit, à la fin de l'élégance, à la fin de a civilisation. Tout se transforme et se renouvelle ici-bas, c'est la loi. Mais si c'est une loi fatale, universelle, l'individualisme à outrance qui nous disperse et nous émiette, en a, sans aucun doute, précipité et exagéré l'application.

Henri BEAUNE.

La Mansenne, 6 septembre 1896.



LES PRÊTRES ROMAINS ET LE PREMIER EMPIRE

Un des épisodes les plus tristes et en même temps les plus curieux de la lutte entre le premier Empire et le Saint-Siège est assurément la persécution que subit le clergé romain, fidèle au souverain Pontife, et coupable, aux yeux de Napoléon Ier, d'avoir refusé de se faire le complice de ses fantaisies de despote.

M. Taine a fort justement remarqué que l'Etat qui envahit tout et veut tout concentrer, après avoir mis la main sur les institutions humaines, l'étend peu à peu sur les sociétés formées par les âmes, et en particulier sur l'Eglise, et par conséquent sur le clergé qui la dirige et la gouverne. M. Taine ajoute que Napoléon Ier comprenait fort bien cela, et il compare les innombrables moyens mis en œuvre par l'Empereur, pour asservir la hiérarchie ecclésiastique, à l'apparat de forces réunies par lui pour la campagne de Russie, prouvant qu'il ne négligea rien pour atteindre son but (1).

(1) Voy. Taine, *Les Origines de la France contemporaine; la reconstruction de la France en 1800 : l'Eglise, 1re partie.*



L'occupation de Rome, la tentative de transformer le Pape en chapelain impérial et en instrument du bon plaisir du maître de l'Europe faisaient partie au premier chef du programme de Napoléon. Ne pouvant vaincre la noble résistance du Vicaire de Jésus-Christ, le tyran n'hésita pas à faire escalader le palais du Quirinal, à en arracher le vénérable Pontife et à le jeter en prison loin de la Ville éternelle.

Ce forfait une fois consommé, Napoléon voulut avant tout isoler le Pape et gouverner l'Eglise sans lui. Il prétendait réduire, à son gré, les évêchés des départements du Tibre et du Trasimène (anciens Etats de l'Eglise), en changer les circonscriptions et imposer aux prêtres un serment de fidélité que Pie VII leur avait interdit de prêter. De là des difficultés sans fin, où allèrent se perdre misérablement les ressources infinies du génie de Napoléon I[er], et des persécutions cruelles qui honorèrent à tout jamais le clergé romain et couvrirent de honte celui qui les ordonnait avec une froideur calculée et systématique.

Les historiens du premier Empire ont parlé au long de cet épisode de la lutte entre Napoléon I[er] et la Papauté. M. d'Haussonville lui a consacré une partie du troisième volume de son magistral ouvrage sur l'*Eglise romaine et le premier Empire* (1); mais il est loin d'être complet, parce que la politique ombrageuse de Napoléon III lui avait interdit l'entrée des archives impériales et qu'il ne soupçonnait pas que l'on pût trouver ailleurs qu'en France des documents capables de nous éclairer sur la conduite de Napoléon I[er] vis-à-vis du clergé romain. Il est inutile de dire que si M. d'Haussonville n'est pas complet dans son récit, les apologistes de l'Empereur, M. Thiers en tête, le sont bien moins encore et se plaisent souvent à altérer cette vérité historique dont M. d'Haussonville avait le plus grand souci.

Un savant prêtre de Plaisance, Mgr Grégoire Tononi, chanoine et archiprêtre-coadjuteur de la basilique de

(1) Voy. au III[e] vol. les chapitres XXXIX et XL, intitulés : *Difficultés religieuses à Rome*, pp. 302-376, de la troisième édition (1870).

Saint-Antonin, a eu la rare fortune de mettre la main, aux archives d'Etat à Parme et dans plusieurs archives de Plaisance (1), sur les documents qui complètent à merveille les renseignements de M. d'Haussonville et jettent une vive lumière sur les conditions faites par Napoléon Ier aux prêtres romains fidèles à leurs devoirs envers le Pape et l'Eglise.

Il m'a semblé que le public français serait bien aise de connaître les résultats des recherches de l'éminent érudit italien qui, même après tant de publications sur le premier Empire, nous font voir sous un jour à bien des égards nouveau la politique de Napoléon Ier vis-à-vis du Saint-Siège. En prenant pour base de cette étude les travaux de Mgr Tononi, que je viens de signaler, je me servirai aussi d'autres ouvrages de ce savant auteur, et en particulier de son article sur le passage de Pie VI à Parme et à Plaisance (1er-18 avril 1799) (2) et de son étude sur *les conditions de*

(1) Voici les sources auxquelles Mgr Tononi a puisé : *Archives d'Etat de Parme*, préfecture française, intérieur, liasse 104, année 1810, *Dossier de pièces relatives aux chanoines des Etats romains relégués à Plaisance ainsi qu'aux curés envoyés à Parme;* liasse B, 1-2, *Prêtres romains*, 1810-1812 ; liasse 27-32 ; Mori, Diario di Parma ms. A. 212. *Archives communales de Parme*, Police, 1811. *Prêtres romains en surveillance à Parme*, et 1812, parmi les papiers de Police en général. *Archives communales de Plaisance*, Police, *Prêtres romains*, 1810-1812 ; *Lettres*, volume 1er avril-28 octobre 1810, vol. 29 oct. 1810-23 juillet 1811, vol. 24 juillet 1811-13 juin 1812, vol. 14 juin 1812-2 juillet 1813. *Archives de l'évêché de Plaisance*, Lettres du gouvernement, 1810-1812. *Blibliothèque Passerini-Landi de Plaisance*, Legs Pallastrelli, ms. 335, *Documents pour l'histoire locale*, VIII.

(2) Voy. dans l'*Indicatore ecclesiastico piacentino* (1892), pp. xxi-xxxvi, *Il prigioniero apostolico Pio VI nei Ducati Parmensi*, par A.-G. Tononi. Mgr Tononi a reproduit ce travail dans *l'Archivio storico per le Provincie Parmensi*, IIIe volume, année 1894. Il a publié en appendice tous les documents relatifs au passage de Pie VI dans le duché de Parme qui se trouvent dans les archives d'Etat de cette ville, liasse intitulée : *Arrivée et séjour du Pape à Parme et son départ des Etats de Son Altesse Royale;* liasses intitulées : *Etat et guerre, Français dans les Etats de Parme (1799)*. D'autres parmi les documents, publiés par Mgr Tononi proviennent des *Archives du Collège Albéroni* de Plaisance et de celles de la *Collégiale de Castel-San-Giovanni*, d'ouvrages ou de mémoires de contemporains et de témoins de l'évènement dont il parle.

l'Eglise dans le duché de Parme pendant la domination française (1802-1814) (1).

I

Pour bien comprendre l'histoire ou plutôt la triste odyssée des prêtres romains exilés à Parme et à Plaisance par Napoléon Ier, il faut d'abord jeter un coup d'œil sur les conditions politiques et religieuses du pays où ils furent relégués, afin de bien placer les nobles victimes de la tyrannie impériale dans le milieu où elles passèrent les douloureuses années de la persécution.

Avant la Révolution française, le duché de Parme était parfaitement tranquille et le peuple y était heureux, quoiqu'il fût bien plus pauvre qu'aujourd'hui. Mais à cette époque les prédicateurs de la liquidation sociale n'avaient pas encore paru, et l'harmonie régnait entre les différentes classes, soutenue par la charité des nobles et du clergé comme par les mœurs patriarcales qui rendaient fréquents et faciles les rapports entre les classes dirigeantes, les paysans et les ouvriers. Depuis longtemps l'Italie jouissait des bienfaits de la paix et s'était habituée à vivre en dehors des grands courants de la politique européenne. Certes, ces conditions d'existence n'avaient pas été favorables à la grandeur du pays; plus d'un Etat, au contraire, Venise surtout, tombait de plus en plus dans une décadence qui présageait un triste avenir. Mais, pour le moment, personne ne songeait aux conséquences de cette décadence et on ne se doutait même pas que la vie tranquille qu'on menait, au nord comme au sud de la péninsule, serait bientôt troublée par l'invasion étrangère.

La philosophie du XVIIIe siècle avait envahi la péninsule.

(1) Cette étude a été publiée par la *Rivista Universals* de Gênes, années 1868-69; voy. au VIIIe vol., nouvelle série, 3e année, pages 27 et suiv.

Les classes instruites en étaient imbues et les gouvernements n'en appliquaient que trop les principes dans les rapports entre l'Etat et l'Eglise. C'était le temps où Tanucci à Naples, et Léopold I[er] en Toscane, imitaient Joseph II, entrant résolument dans les sacristies avec la prétention ouverte de régenter le Pape et les évêques même dans les matières purement spirituelles. Les idées des encyclopédistes avaient aussi provoqué chez les ministres de presque tous les Etats de l'Italie un désir profond de réformes dans le sens qu'on appellerait aujourd'hui libéral, et on peut bien dire que, sans la Révolution française qui poussa les princes et leurs ministres dans une voie tout opposée, la législation se serait partout modifiée par le jeu normal d'une évolution pacifique qui eût épargné bien des secousses et des révolutions à l'Italie.

Le duché de Parme suivait l'exemple du royaume de Naples et de la Toscane. Gouverné, depuis 1765, par Ferdinand I[er], de la branche des Bourbons d'Espagne, il n'avait pas à se plaindre de son souverain, prince débonnaire et soucieux du bien-être de ses sujets. A Parme aussi les idées nouvelles avaient des adeptes chaleureux, mais la réaction qui suivit les premiers excès de la Révolution française y fut moins violente qu'à Naples. Grâce à une politique peu fière, mais que sa faiblesse justifiait, Ferdinand échappa à la spoliation que subirent d'autres princes italiens. Il ne put cependant conserver sa couronne qu'au prix des plus dures humiliations. Les armées du Directoire envahirent ses Etats et ne ménagèrent pas ses sujets. Il fut réduit à régner nominalement dans un pays où les généraux français dictaient la loi à ses ministres, obligeant le duc à tout sanctionner, sous peine d'être immédiatement détrôné.

Tandis que Ferdinand se soumettait à ces humiliations et se voyait réduit à assister, sans pouvoir s'y opposer, aux actes violents et aux vols que le Directoire, ses agents et ses généraux commettaient impunément dans son pays, les habitants du duché de Parme, sauf de rares exceptions, ne voyaient pas sans un vif mécontentement leur indépen-

dance annihilée par la présence des troupes étrangères et par l'attitude des représentants civils et militaires du Directoire qui se conduisaient à Parme et à Plaisance comme en pays conquis.

Mais ce qui froissait et irritait le plus la population catholique du duché, c'était l'impiété qu'affichaient les nouveaux maîtres. Leur conduite à l'égard du vénérable et malheureux Pie VI acheva de leur aliéner les habitants de Parme et de Plaisance. Le Pape, privé de ses Etats et conduit sous bonne escorte à Sienne d'abord, puis à la chartreuse de Florence, fut arraché à cette paisible demeure, devenue pour lui une prison, lorsque les affaires du Directoire commencèrent à mal tourner en Italie. Les hommes qui déshonoraient la France par le régime arbitraire et corrupteur qu'ils lui imposaient, ne voulaient pas lâcher leur auguste victime. Résolus à l'emmener en France, au risque de le faire mourir en route plutôt que de lui rendre la liberté, ils ordonnèrent, au mois de mars 1799, de le faire partir de Florence, en dépit de son grand âge et des infirmités dont il souffrait. Mais les résultats de cette mesure odieuse et barbare, en Italie comme en France, allèrent à l'encontre des desseins des ennemis de l'Eglise. Le passage du Pape à travers la haute Italie et le Dauphiné réveilla partout la foi. Le spectacle de ce vieillard vénérable, blotti au fond d'une voiture, ayant perdu l'usage de ses jambes couvertes de plaies, et, malgré cela, escorté comme un malfaiteur dangereux, trahissait la peur de ses geôliers, qui rendaient, bien qu'à contre-cœur, un hommage solennel à l'indestructible puissance morale de la papauté. Toutes les sympathies se tournèrent vers la victime du Directoire et les malédictions du peuple frappèrent ses bourreaux.

Pie VI était parti le 27 mars 1799 de la chartreuse de Florence, accompagné par le capitaine Mongin et suivi d'une escorte de soldats français qui avaient reçu l'ordre d'écarter brutalement les fidèles qui manifesteraient leur respect pour le vicaire de Jésus-Christ. Malgré les ordres péremptoires venus de Paris, le capitaine Mongin et ses

soldats furent impuissants à empêcher le peuple de courir au devant du Pape et d'implorer sa bénédiction. De Florence à Modène le voyage de Pie VI fut accompagné par les plus émouvantes manifestations populaires. Seuls, quelques jacobins osèrent insulter le pontife à Modène, mais leur ignoble conduite ne fit que rehausser davantage l'attitude triste et respectueuse de la foule.

« Pendant que Pie VI se trouvait à Modène, dit Mgr Tononi, les prélats de sa suite interrogèrent le capitaine Mongin pour savoir si le gouvernement français avait pris à Parme des dispositions pour y loger le Saint-Père, et si l'on avait averti le duc Ferdinand de son arrivée. Le capitaine répondit qu'il n'était chargé que de conduire le Pape dans cette ville, et il assura qu'il y demeurerait jusqu'à ce que de nouveaux ordres fussent donnés à son endroit. C'est pourquoi les prélats songèrent à trouver à Parme une demeure capable d'abriter le Pape et sa suite.

« Mgr Spina (1) écrivit aussitôt à l'abbé du monastère des Bénédictins du Mont Cassin de Saint-Jean-l'Evangéliste, le priant de recevoir le Pape et sa petite cour, composée de Mgr Spina lui-même qui faisait les fonctions de majordome et signait les brefs et les rescrits; de Mgr Innico-Diego Caracciolo, maître de chambre; du P. Jean-Pie Ramera, de Plaisance, chapelain et secrétaire du Pape; du P. Jérôme Fantini, trinitaire réformé, son confesseur; du chanoine Joseph Marotti, secrétaire des lettres latines et rédacteur des brefs aux princes; de M. Philippe Morelli, camérier et chirurgien; de l'abbé Pierre Baldassari, attaché à la personne de Mgr Caracciolo, de plusieurs domestiques, en tout quarante personnes environ. Le P. Ramera de Plaisance, franciscain de la branche des mineurs réformés, demeurant autrefois au couvent d'*Ara-Cœli*, où il exerçait les fonctions de secrétaire de son ordre, avait été chassé de Rome par les républicains comme étant étranger

(1) Majordome de Pie VI, plus tard négociateur du Concordat avec le cardinal Consalvi et le P. Caselli. Pie VII le nomma cardinal et archevêque de Gênes.



à la ville. Pie VI l'avait appelé auprès de lui, parce qu'il connaissait et appréciait depuis longtemps ses vertus.

« Les moines de Parme regardaient certes comme un grand honneur de loger le vicaire de Jésus-Christ; mais les circonstances étaient difficiles, et, avant de donner une réponse affirmative, il fallait se mettre d'accord avec le prince. L'abbé dom Gaspard Bertoni alla donc chez le comte Ventura, ministre du duc, pour lui faire connaître ce que Mgr Spina avait écrit et lui demander ce qu'il devait faire. A cette nouvelle, le ministre se montra plus surpris encore que les moines, parce que les Français ne lui avaient rien dit touchant l'arrivée du Pape. Il répondit qu'il fallait prendre les ordres de Son Altesse et partit aussitôt pour Colorno (1), afin de la consulter. Mais pendant qu'on discutait sur la conduite à tenir, une voiture arriva aux portes du monastère, amenant quelques domestiques qui précédaient ordinairement le Pape pour préparer tout ce qui était nécessaire à un malade. Les Bénédictins, ignorant encore la volonté du prince, refusèrent courtoisement de recevoir ces domestiques. Dans quelles conditions se trouvait alors le Pontife! Un ministre d'Etat, des moines qui n'étaient rien moins que des ennemis, hésitaient à le recevoir immédiatement. Heureusement la réponse favorable de Ferdinand Ier arriva bientôt et les serviteurs du Pape furent introduits dans le monastère, où l'on prépara en très peu de temps l'appartement pour Pie VI, des chambres pour les prélats et des cellules pour toutes les autres personnes de la suite. Dans cette occasion, le comte Ventura, par crainte de déplaire aux Français (2), refusa de prêter les meubles et les vaisselles de la maison ducale, bien que peu de mois auparavant il les eût mis à la disposition de la famille royale de Savoie, logée elle aussi à Saint-

(1) Petite ville de quatre mille habitants au nord de Parme, avec un château qui servait jadis de villégiature aux ducs de Parme.

(2) Mgr Tononi, en parlant ici et ailleurs des Français, ne rend pas la nation française responsable des crimes du Directoire. Le savant écrivain me permettra de lui dire qu'il eût été opportun de remplacer le mot *Français* par celui de *Directoire*, ou de dire simplement : *les révolutionnaires français*.

Jean. Cependant la pieux duc Ferdinand Ier, de Colorno, où il se trouvait, manda aux moines que tout ce qu'ils feraient pour le service du Pape lui serait plus agréable que s'ils le faisaient pour lui-même et qu'il leur en serait extrêmement reconnaissant. Quelques catholiques riches de Parme mirent à la disposition du Saint-Père les objets que la cour avait refusés, bien heureux de pouvoir prêter ce qu'elles avaient de mieux pour rendre service au chef de l'Eglise dans de si tristes circonstances.

« Dès que la nouvelle de la prochaine arrivée du Pape se répandit à Parme, bien que la pluie tombât sans discontinuer pendant toute cette journée du 1er avril, beaucoup de monde alla à sa rencontre hors des murs. La rue qui conduisait de la porte de la ville au monastère de Saint-Jean était si remplie de peuple que la voiture du Pape avait de la peine à avancer. Les Parmesans ne cessaient de demander respectueusement la bénédiction du vénérable Pontife; mais celui-ci était dans un tel état de faiblesse, qu'il n'avait même pas la force de lever la main pour bénir.

« L'abbé et tous les moines reçurent Pie VI à la porte du monastère et l'accompagnèrent à son appartement, car le prisonnier apostolique, dans l'état d'excessive langueur où il se trouvait, avait un extrême besoin de nourriture et de repos. C'est pourquoi il ne put recevoir les hommages de ses hôtes qui désiraient ardemment lui témoigner son dévouement. A l'arrivée du Pape, on remarqua l'absence du duc de Parme, de l'évêque, du clergé et des autorités civiles. Au contraire, l'humble et fidèle peuple de la ville accourut en foule. Il fit les honneurs de son pays au Pape, ne craignant pas de braver la colère du Directoire. Ces républicains, seuls auteurs de la captivité du Pape, contraignaient même ceux qui étaient dévoués au chef de l'Eglise à devenir ses geôliers. » (1)

Dès qu'il eut installé Pie VI au monastère de Saint-Jean, le capitaine Mongin s'empressa d'aller chez le ministre

(1) Voy. Tononi, *Il prigionero apostolico Pie VI nei ducati parmensi*, dans l'*Indicatore ecclesiastico piacentino* (1892), pp. xxii-xxv.



Ventura pour lui faire la consigne du vénérable prisonnier. Le duc de Parme devait le garder tant qu'on le laisserait dans ses Etats, et le capitaine eut soin d'avertir le comte Ventura que si Pie VI s'échappait, le duc serait responsable d'un tel fait vis-à-vis de la République française (1). Effrayé par cette sommation, le duc de Parme envoya des soldats chargés de monter la garde à la porte du monastère de Saint-Jean et de surveiller constamment les rues qui l'entourent. On ne laissait pénétrer dans l'abbaye que de rares personnes, les plus connues et les plus haut placées de la ville.

Le lendemain, 2 avril, Ferdinand Ier arriva à Parme et fit aussitôt visite au Pape qui l'accueillit à bras ouverts. Ce prince donna au chef de l'Eglise des preuves éloquentes de son respect et de son profond dévouement. Pie VI les reçut avec d'autant plus de bonté qu'il n'ignorait point que le duc de Parme subissait la même tyrannie que lui-même. Peu de temps après, la duchesse de Parme et sa fille et Mgr Adeodato Turchi, évêque de Parme, allèrent à leur tour rendre visite au Saint-Père.

(1) Le comte Ventura joua un triste rôle pendant le séjour de Pie VI à Parme. Non seulement il ne résista pas aux agents du Directoire, mais il leur obéit servilement, ne demandant qu'une chose : qu'on le débarrassât du Pape le plus tôt possible.

Une lettre de l'agent diplomatique du duché de Parme à Milan, M. Berri, au comte Ventura prouve la vérité de ce que j'affirme. On y lit en effet le passage suivant :

« Après cela j'ai indiqué le très grave embarras que cause l'arrivée et le passage du Pape à Parme, lui (*au représentant du Directoire*) mettant sous les yeux tout ce que Votre Excellence a bien voulu m'ordonner au nom de Son Altesse Royale. Il ne m'a pas même laissé achever mon exposé, m'assurant que le Pape, d'après ce qu'il sait, ne s'arrêtera pas dans les Etats de S. A. R. et que, vu qu'il les traverse seulement, il en aura bientôt passé la frontière. Malgré cela, ayant préparé hier au soir une note officielle sur cette affaire, j'ai cru bien faire en la lui laissant, ainsi qu'une autre lettre pour le chevalier d'Azara (ambassadeur d'Espagne à Paris) que j'aurai soin de me faire rendre, comme chose inutile au dit ambassadeur, dès que je recevrai la nouvelle de la sortie du Pape des Etats de Parme. (Berri à Ventura, Milan, 2 avril 1799, *Archives d'Etat* à Parme, *segreteria Borbonica*, liasse intitulée : *Séjour du Pape à Parme et son départ des Etats de Son Altesse Royale.*)

Cependant, dans les premiers jours, la santé du Pape s'améliorait sensiblement. Le séjour de Parme lui faisait du bien, d'autant qu'il pouvait se distraire en recevant tantôt Mgr Turchi, prélat instruit et distingué, tantôt le duc qui venait fréquemment le voir, tantôt les personnages les plus considérables de la ville et le cardinal Lorenzana, prisonnier lui aussi du Directoire et transféré récemment de Florence à Parme. Ce mieux ne dura pas. Au bout de quelques jours il retomba dans un état de langueur extrême. Le matin, pendant quelques heures, Pie VI avait l'esprit libre et pouvait s'asseoir sur un fauteuil; mais on était bientôt forcé de le remettre au lit. Il était incapable de supporter une longue conversation et il finissait toujours par tomber dans un état de léthargie qui effrayait son entourage et ses hôtes. C'est pourquoi il recevait quelques courtes visites dans la matinée et on le laissait reposer toute l'après-midi.

Ce fut juste au moment où Pie VI se trouvait dans un état de santé aussi déplorable que ses geôliers exigèrent son départ. Les succès des Austro-Russes en Italie préoccupaient le Directoire qui ne voulait à aucun prix renoncer à sa proie et craignait, en laissant plus longtemps le Pape à Parme, que les alliés ne vinssent le délivrer. Aussi, le 13 avril, avant l'aurore, le capitaine Mongin, qui était parti pour Florence après avoir fait la consigne du Pape au gouvernement du duc de Parme, rentra tout à coup dans cette ville. Il alla droit au monastère de Saint-Jean et somma l'entourage du Pape de préparer son départ, ne lui laissant que deux heures pour avertir Pie VI, faire les bagages et mettre le Saint-Père en voiture. Aux protestations des prélats de la maison pontificale, le capitaine Mongin répondit que tels étaient les ordres irrévocables du Directoire. Ce fut en vain que Mgr Spina fit remarquer à l'officier que la santé de Pie VI était depuis quelques jours dans un état lamentable. Le capitaine Mongin annonça sans broncher qu'il aurait recours à la force, et il s'adressa aussitôt au gouvernement du duché de Parme, lui ordonnant de contraindre le malheureux prisonnier à partir sans délai et lui

disant clairement que, s'il ne se prêtait pas à remplir cette odieuse besogne, le duché de Parme serait traité comme un pays ennemi.

Effrayé par ces sommations, le comte Ventura ordonna à l'entourage de Pie VI de ne mettre aucun retard au départ du Saint-Père. Il envoya en même temps un rapport au duc, à Colorno, sur les ordres que le capitaine Mongin venait de lui transmettre. De leur côté, les prélats de la maison pontificale furent dans la douloureuse nécessité de faire connaître à l'auguste captif les indignes procédés du Directoire à son égard. Pie VI reçut la triste nouvelle avec la plus vive émotion.

« Lorsqu'il entendit qu'il fallait reprendre le douloureux voyage, — dit Mgr Tononi, — il (Pie VI) se troubla à tel point qu'il fut pris par des convulsions qui faisaient trembler tout son corps, et avec une voix tremblante et languissante, il répondit qu'il se sentait très mal, qu'il ne pouvait ni voulait se mettre en route. Mgr Spina courut aussitôt à Colorno pour prier le duc de s'interposer afin que le départ fût différé de quelques jours à cause de l'état de santé où se trouvait le Pape. Mais l'impuissant souverain ne sut lui répondre qu'en versant d'abondantes larmes et en montrant au prélat le rapport que son ministre lui avait envoyé sur cette douloureuse affaire. Mgr Spina comprit alors que tout espoir était perdu » (1).

Ces choses se passaient à Parme le 13 avril. La population de la ville était en ce jour considérablement augmentée par l'arrivée d'une foule de paysans des environs, attirés dans la petite capitale par le marché hebdomadaire. Dès que le peuple apprit qu'on voulait forcer le Pape à partir, malgré la gravité de son état, un vif mécontentement se manifesta en ville, partout on entendit des plaintes et des protestations contre les procédés inhumains qu'on prétendait employer à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ. La foule s'entassait sur la place Saint-Jean et dans les rues avoisinantes, menaçant de s'opposer à toute tentative de faire

(1) Tononi, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. xxvii.

partir le Saint-Père. Sur ces entrefaites, le capitaine Mongin, s'acheminant vers l'abbaye bénédictine, fut contraint de marcher au milieu de ces masses populaires dont l'excitation grandissait d'heure en heure. Pendant qu'il se frayait péniblement un passage à travers cette foule houleuse, composée de paysans, d'ouvriers et de petits bourgeois, la vue de son uniforme attira l'attention et provoqua l'explosion d'injures et de récriminations qui le troublèrent profondément. C'est pourquoi, rentré au monastère, il eut une attitude moins impérieuse; mais il n'en demanda pas moins si tout était prêt pour le départ. Les prélats et la suite du Pape lui répondirent que, pour ce qui les concernait, ils avaient tout préparé; mais que Pie VI était cloué sur son lit dans un état de santé de plus en plus grave. Le capitaine Mongin se répandit en excuses, déclarant que ces ordres ne dépendaient pas de lui et que, à la suite de graves événements, le Pape devait être transféré à Turin. Il ne s'opposa pas cependant à ce qu'on envoyât chercher les premiers médecins de Parme pour les consulter sur la santé de Pie VI et leur demander s'il était en état de pouvoir continuer le voyage. Appelés sur le champ, les docteurs Dentoni et Comani arrivèrent au monastère. Ils visitèrent le Pape avec le plus grand soin, en présence du capitaine Mongin et des prélats. Ils déclarèrent formellement qu'on ne pouvait pas songer à faire partir le Pape sans mettre ses jours en péril. Les docteurs rédigèrent un procès-verbal de leur consultation et le signèrent sous la foi du serment.

« M. Mongin, — dit Mgr Tononi — s'offrit d'aller lui-même au quartier général de l'armée française et de présenter le document au généralissime auquel il appartenait de révoquer ou de mitiger les ordres qui regardaient le Pape. Il voulut cependant au moins vingt sequins (environ mille francs) pour les frais du voyage, et une chemise. Mgr Caracciolo lui donna immédiatement l'argent et la chemise; mais le capitaine ne s'éloigna point de la ville. Aux reproches qu'on lui fit pour avoir manqué de parole, il répondit qu'il ne partirait pas si on ne lui rendait pas sa montre, soutenant qu'on la lui avait volée à l'hôtel, et ajou-

tant qu'à défaut de la montre, il se contenterait d'en recevoir le prix. On le lui donna sans compter, et malgré cela il ne partit pas. La montre fut trouvée plus tard chez une femme de mauvaise vie. On la rendit au capitaine Mongin qui la garda sans rendre l'argent qu'il avait accepté en guise de compensation. Et dire que les prélats de la maison du Pape avaient fait cadeau au capitaine d'un cheval blanc pour lui témoigner leur reconnaissance pour son attitude courtoise pendant le voyage du Pape de Florence à Parme! M. Mongin est cet officier français dont M. Charles Du Rozoir déplorait, en 1825, que l'on ne connût pas le nom, ignorant les malhonnêtetés qu'il avait commises à Parme » (1).

Ces scandales étaient connus du public et augmentaient l'irritation du peuple contre la France et les Français que les masses ignorantes confondaient à tort avec le Directoire et ses dignes agents. La foule, composée d'habitants de la ville et des campagnes, augmentait d'heure en heure aux environs de l'abbaye de Saint-Jean, et son attitude devenait de plus en plus menaçante. Les autorités, et surtout la police, commencèrent à craindre un soulèvement populaire. Le danger n'en était que trop réel, vu que la plupart des hommes qui encombraient les rues étaient armés et que leur exaspération contre les geôliers du Pape allait en grandissant. Pour calmer la colère des Parmesans, on envoya, dans les rues où la foule était le plus considérable, des personnes distinguées qui annoncèrent que le Pape ne partirait pas (2). Cette nouvelle calma les esprits. Peu à peu

(1) TONONI, *op. cit.*, *loc. cit.*, pp. XXVIII et XXIX. L'ouvrage de M. Charles Du Rozoir est intitulé : *Eloge de Pie VI avec l'histoire religieuse de l'Europe sous son pontificat* (Paris, 1825).

(2) L'ordre de faire partir le Pape était formel. La lettre du général Gaultier au ministre Ventura et les instructions données par le dit général au capitaine Mongin le prouvent :

« L'ordre formel du général (*en chef de l'armée d'Italie*) est qu'il (*Pie VI*) parte dans deux heures et que je ne fasse accueillir aucune demande qui serait faite pour le différer (*le départ*) sous quelque prétexte que ce soit; la bonne harmonie qui règne avec votre gouvernement et les égards (?!) que la République française n'a cessé d'avoir pour lui, m'assurent d'avance qu'il s'empressera de favoriser l'exécution de l'ordre du Directoire exécutif que je suis chargé de

le peuple s'éloigna de l'abbaye de Saint-Jean, et de grands malheurs furent ainsi évités. Car, comme le remarque Mgr Tononi, le peuple montra en cette occasion beaucoup plus de courage et d'énergie que les autorités locales pour défendre la cause du Vicaire de Jésus-Christ, l'innocente victime de l'oppression révolutionnaire.

Cependant le comte Ventura, poussé et menacé par les agents du Directoire, insistait auprès des prélats pour qu'ils engageassent le Pape à partir le lendemain (1). Le mal-

vous faire connaître. » (Le général Gaultier au comte Ventura, Florence, 13 avril 1799, *Archives de Parme, loc. cit.*)

Dans les instructions du général Gaultier au capitaine Mongin, on lit entre autres choses :

« Il (*Mongin*) ne se prêtera à aucune demande qui pourrait lui être faite, soit de la part du ministre de Parme, soit de la part du Pape ou des gens de sa suite, pour différer leur départ sous quelque prétexte ou motif que ce puisse être ; il leur répondra que la volonté formelle du gouvernement français est que le Pape parte deux heures après, et si malgré cela on insistait, il annoncera au ministre de Parme que toute opposition formelle ou tacite au départ du Pape serait regardée comme une insulte à la République française (*sic*). Dans le cas où le capitaine Mongin s'apercevra que le gouvernement de Parme met des difficultés et entrave le départ... il enverra aussitôt un commis au commandant de ces troupes (de la garnison de Plaisance) pour qu'il envoie à Parme un détachement de cavalerie pour s'en emparer (*de Pie VI*) et l'escorter. » (Gén. Gaultier à Mongin, 13 avril 1799. *Archives de Parme, loc. cit.*)

Si on osa, malgré de tels ordres, retarder d'un jour le départ de Pie VI, ce fut non seulement par crainte d'une émeute, mais aussi à cause d'une crue du Taro (cette rivière, comme la Trebbia, manquait de pont) qui interrompait les communications entre Parme et Plaisance. (Voy. le rapport de M. Ruspaggiari, directeur des postes à Parme, à ce sujet, *Archives de Parme, loc. cit.*)

(1) Tout autre fut la conduite de Mgr Adeodato Turchi, le digne évêque de Parme. Aux Archives de Parme on conserve un billet de ce prélat qui proteste énergiquement contre le départ forcé de Pie VI :

« Si le Pape ne peut pas partir sans mettre ses jours en péril, dit Mgr Turchi, vu sa situation, je dis qu'on ne peut en conscience le laisser partir et bien moins lui faire violence pour qu'il parte.

« Je dis plus : que ce serait le plus grand tort que la nation française pourrait se faire. Car on ne doit pas croire qu'elle veuille être regardée à la face du monde comme la plus barbare et inhumaine. Vous imaginez dans quel état je me trouve. » (Mgr Turchi au comte Ventura, 13 avril 1799.)

Mgr Tononi a rendu un grand service à la mémoire de Mgr Turchi

heureux Pie VI refusa d'abord; mais lorsque le ministre du duc de Parme alla le soir du 13 avril chez le Pape, et l'avertit du danger que pouvaient courir le duc et le peuple de ses Etats, s'il persistait dans sa résolution, le Saint-Père l'interrompit et d'un ton calme et digne lui répondit : « C'est assez, Monsieur, cela suffit (1). Dieu nous garde de vouloir être la cause de n'importe quel dommage à ces peuples et au prince qui les gouverne. Il arrivera ce que Dieu voudra. A tout prix nous nous en irons ».

Le lendemain matin, 14 avril, avant l'aurore, après avoir entendu la messe et remercié les Bénédictins de l'hospitalité qu'il en avait reçue, Pie VI monta en voiture, escorté par le capitaine Mongin et par douze soldats parmesans. Le Directoire, poussant l'odieux jusqu'aux dernières limites, obligea le Pape à payer de ses deniers les frais du voyage, et Pie VI dut emprunter les sommes nécessaires pour les chevaux de poste, pour la solde des soldats et les autres dépenses de la route au cardinal Lorenzana et aux Bénédictins.

Malgré les difficultés très réelles au milieu desquelles il se débattait, la conduite du gouvernement ducal de Parme fut vraiment trop servile vis-à-vis des geôliers d'un Pape vieux, cassé et infirme. Quelques catholiques généreux ne manquèrent point de faire de vifs reproches à Ferdinand I[er], qui se défendait en disant qu'il avait été contraint à agir ainsi pour épargner à ses Etats les représailles de l'ennemi. Mais un vénérable religieux, le P. Joseph Pignattelli, lui répondit que les Juifs aussi avaient fait appel à un semblable argument lorsqu'ils discutaient sur la résolution qu'ils devaient prendre à l'égard de Jésus-Christ. Ils disaient : « *Venient Romani et tollent nostrum locum et gentem* »; mais, comme le remarque saint Augustin, la crainte

en exhumant ce document jusqu'à présent inconnu et en le publiant dans le troisième volume de l'*Archivio storico per le provincie Parmensi* (1894). Il prouve par là que le diocèse de Parme avait un évêque qui savait dire la vérité aux puissants de la terre, alors que la peur et le servilisme avilissaient les plus hauts personnages.

(1) *Basta, Signore, basta così.*

de perdre les choses temporelles les empêcha de songer à celles de l'éternité, et ainsi ils perdirent les unes et les autres (1).

Le Pape arriva dans la même matinée du 14 avril à Borgo-San-Donnino, l'ancienne Fidentia des Romains, à 22 kilomètres de Parme, sur la route de Plaisance. L'évêque de la ville, Mgr Alexandre Garimberti, le cardinal Valenti-Gonzague (2) et le peuple le reçurent avec le plus grand respect. Seul, un juif, Marc Lévi, osa insulter Pie VI; mais il paya cher sa lâcheté. Frappé par un ouvrier qui se trouvait à côté de lui, il allait être assommé par la foule, lorsque le maire le fit emprisonner pour le soustraire aux plus grands dangers.

Le 15 avril, Pie VI fut transféré à Plaisance. Le capitaine Mongin ne le fit pas entrer en ville, mais le logea au collège Albéroni, vaste bâtiment construit par le célèbre cardinal à environ deux kilomètres de Plaisance, sur la route de Parme. Le collège, alors comme aujourd'hui, était dirigé par les Lazaristes qui reçurent le Saint-Père avec le plus grand empressement en présence de leurs élèves. Malheureusement, les autorités civiles et l'évêque lui-même, Mgr Cerati, n'osèrent aller attendre Pie VI au seuil du collège Albéroni. Ils étaient terrorisés par les agents du Directoire (3).

On enleva le Pape de sa voiture. Le vénérable vieillard était si épuisé qu'on craignait qu'il ne mourût d'un moment à l'autre. Malgré cela, le capitaine Mongin déclarait formellement que dès le lendemain on le ferait partir pour

(1) *Temporalia perdere timuerunt et vitam æternam non cogitaverunt, ac sic utrumque amiserunt* (S. Aug., tract. XLIX in Joh.).

(2) Ce prince de l'Eglise, chassé de Rome, avait été exilé à Borgo-San-Donnino par le Directoire.

(3) Mgr Grégoire Cerati était un prélat très pieux. Quant à M. Denis Crescini, gouverneur de Plaisance, il condamnait hautement les procédés cruels dont on usait à l'égard du malheureux Pie VI. Il s'écriait au sujet du voyage du Pape de Parme à Plaisance : « Oh ! quelle barbarie qui fait horreur ! » (Crescini à Ventura, Plaisance, 14 avril 1799. *Archives d'Etat à Parme, Segretaria Borbonica, Etat et guerre, Français dans le duché de Parme* (1799), liasse n° 14.

Castel-San-Giovanni. Le 16 avril, les geôliers du Pape changèrent de résolution. Au lieu de le diriger sur Castel-San-Giovanni, ils résolurent de lui faire passer le Pô pour le conduire en Piémont par la route de Pavie (1). Pie VI, de plus en plus souffrant, se soumit aux ordres cruels de ses persécuteurs et, le 16 avril, après avoir reçu la visite de Mgr Cerati et donné audience aux Lazaristes et aux élèves du collège Albéroni, il se laissa transporter dans la voiture de voyage, devenue l'instrument de son long martyre.

Pour aller du collège Albéroni au pont de barques sur lequel la route traverse le Pô, il fallait traverser la ville de Plaisance. Le peuple, informé du prochain passage du Pape, se pressait dans les rues pour le voir et implorer sa bénédiction. Cette fidélité des catholiques à leur père spolié et prisonnier avait le pouvoir d'irriter au plus haut degré les agents du Directoire. Pour éviter toute manifestation de respect à l'endroit du Pape, le capitaine Mongin ordonna que sa voiture ne traversât point la ville, mais qu'elle se dirigeât vers le Pô en prenant un chemin qui longe les remparts de Plaisance. Ce chemin était alors en assez mauvais état et les pluies du mois d'avril l'avaient encore empiré. Les cahots et les ornières firent terriblement souffrir le malheureux Pontife; mais la résolution du capitaine Mongin n'empêcha pas la population de rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ. On avait, il est vrai, défendu aux habitants de sortir des portes de la ville qui étaient militairement gardées, comme si le prisonnier qu'on emmenait au delà du Pô eût été le plus dangereux des malfaiteurs. Mais le peuple de Plaisance, bravant courageusement la colère du Directoire, n'en alla pas moins en grande foule sur les remparts aux pieds desquels Pie VI devait passer, saluant avec respect le Vicaire de Jésus-Christ et implorant sa bénédiction.

Comme tout dans cet enlèvement du Pape devait être particulièrement odieux, les petits détails aussi bien que

(1) Ce changement d'itinéraire avait pour cause une forte crue de la Trebbia qui rendait dangereux le passage de cette rivière.

les grandes choses, Mgr Tononi remarque que, « au pont du Pô, comme si le Pape et sa suite eussent voyagé pour leur plaisir, on exigea qu'ils payassent le péage » ! (1).

Sur la gauche du Pô, pendant que la voiture du Pape s'avançait à travers le territoire de Lodi, elle rencontra des groupes de soldats français qui se retiraient en désordre et dépourvus de tout. Ces soldats ne furent rien moins que courtois pour le Saint-Père. On contraire le peuple manifestait à Pie VI sa profonde vénération, s'agenouillant sur son passage et protestant contre la situation qui lui était faite. Ces braves paysans pleuraient en voyant le Vicaire de Jésus-Christ traité de la sorte. Cependant tout d'un coup, chemin faisant, le capitaine Mongin apprit que les Français venaient d'être battus par les Autrichiens non loin de Pizzighettone. Aussitôt il ordonna que les voitures du Pape et de sa suite rebroussassent chemin et repassassent le Pô. Dès que les habitants de Plaisance apprirent cette nouvelle, ils se portèrent en masse sur les bords du fleuve, et lorsque les voitures pontificales eurent passé le pont, ils s'opposèrent avec une telle énergie à ce qu'on empêchât Pie VI de traverser leur ville en rentrant au collège Albéroni que les agents du Directoire et leurs sbires furent impuissants à faire prévaloir leurs ordres. Bravant le capitaine Mongin et les autorités militaires de Plaisance, quelques courageux citoyens, secondés par les cris de la foule, prirent par les brides les chevaux de la voiture de Pie VI, contraignant le cocher à entrer en ville.

« Pie VI, — dit l'abbé Baldassari qui faisait partie de la suite du Pape, — Pie VI entra à Plaisance non comme un exilé et un prisonnier, mais comme un triomphateur et même plus, si grands étaient les applaudissements et les acclamations des citoyens qui le saluaient. Et la foule à certains endroits était si épaisse que les voitures ne pouvaient pas avancer. Vivement irrité par ce spectacle, le capitaine Mongin mit le sabre à la main. Il essaya, par des cris furieux, d'intimider cette multitude si dévouée au

(1) Voy. Tononi, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. xxxii.



Pape. Ce fut une imprudence dont il eut à se repentir. Aux objurgations violentes du capitaine, le peuple répondit par des cris, des huées et des paroles menaçantes. Le Pape....., considérant qu'une joie aussi vive et impétueuse pouvait avoir des conséquences sinistres, s'étudiait, de sa voix affaiblie et avec des gestes, d'engager la foule à se modérer. Les deux prélats et les autres membres de la cour pontificale firent de même, et, grâce à ces bonnes manières, on obtint que le peuple, en se calmant, permît aux voitures d'avancer » (1).

Les voitures étaient presque arrivées à la porte Saint-Lazare (2), lorsqu'une compagnie de hussards, envoyée par le commandant français de la place, arriva. Elle se divisa en trois détachements. Le premier courut droit au collège Albéroni pour repousser quiconque voudrait y entrer. Les autres barrèrent la porte de la ville pour empêcher le peuple d'en sortir; d'autres entourèrent la voiture du Pape, éloignant, par des moyens violents, ceux qui étaient parvenus à quitter la ville pour saluer Pie VI le long de la route de Bologne.

Dans cette triste circonstance, le peuple de Plaisance donna des preuves éclatantes de son courage, de son respect et de son dévouement au Saint-Père (3). Les *Annales* du

(1) La porte Saint-Lazare à Plaisance est à l'est de la ville. C'est là que commence la route de Bologne, où se trouve le collège Albéroni.

(2) Voy. l'abbé P. BALDASSARI, *Relazione delle avversità e patimenti del glorioso papa Pio VI negli ultimi tre anni del suo pontificato*. Deuxième édition. Modène, 1841-1843, chapitre IV.

(3) Le gouverneur de Plaisance, Crescini, écrit à ce sujet au comte Ventura :

« Je me suis trouvé dans une très grande agitation dans la journée d'hier et la nuit dernière par crainte de troubles populaires. En voyant hier matin le retour des voitures arrivées vers midi et que l'on a fait passer à travers toute la ville, une foule immense de peuple s'est rassemblée. Ce peuple était profondément ému et souffrait vivement à la vue de ce spectacle. Son émotion s'accrut considérablement lorsqu'on répandit le bruit qu'on voulait faire repartir le Pape quelques heures après. La situation s'aggrava à tel point que je conçus des craintes fondées, d'autant qu'on entendait clairement des murmures et qu'on déclarait fermement qu'on ne le laisserait pas partir. Le matin il y avait eu des altercations, et les dragons qui

collège Albéroni lui rendent pleinement justice. On y lit, entre autres choses, les phrases suivantes :

« On donnait au Pape les signes les plus évidents de compassion pour les violences dont il était la victime. On entendait mille bénédictions et applaudissements à son adresse et mille malédictions contre les Français (1). Ces protestations indignées sortaient de toutes les bouches. Le peuple qui encombrait les rues et les personnes qui étaient aux fenêtres des maisons les lançaient à la face des geôliers du Pape, et tous recevaient la bénédiction du Saint-Père à la confuson de ces mêmes Français » (2).

Les Lazaristes donnèrent tous leurs soins au Pontife malade, ramené au collège Albéroni. Ils eurent les plus délicates attentions pour les personnes de la cour de Pie VI qui leur en témoignèrent toute leur reconnaissance. Tout le monde espérait que le Pape serait prochainement délivré par suite des récentes victoires des Autrichiens. Mais le Directoire n'entendait pas renoncer à son odieuse persécution, se flattant de détruire la Papauté en faisant mourir Pie VI en prison. Les illusions des Lazaristes et des prélats de la cour pontificale ne durèrent pas longtemps. Avant le coucher du soleil, le capitaine Pastor, accompagné par Mongin, somma le Pape de partir immédiatement pour le Piémont. Les prélats répondirent que la chose n'était pas possible, à cause de la difficulté qu'il y avait, dans l'état déplorable où se trouvait le Saint-Père, à tra-

avaient ramené le Saint-Père à San Lazzaro (*collège Albéroni*) avaient été menacés avec des pierres par des gens rassemblés sur la place publique. Je crus donc qu'il était de mon devoir d'en prévenir le bon commandant Claparède... Cependant le délai que l'on a mis au départ du Pape a rendu inutiles les mesures que l'on avait prises, d'autant plus que j'avais fait répandre exprès en ville la nouvelle que pour le moment le Saint-Père ne partirait plus. C'est pourquoi cette nuit, bien qu'il ait traversé la ville, il n'a été vu que par très peu de personnes. » (Crescini à Ventura, Plaisance, 17 avril 1799, *Archives Parme, Stato e Governo Français*, etc., liasse 14.)

(1) Il serait plus exact de dire le Directoire ou les révolutionnaires français.

(2) *Annali e Memorie del Collegio di San Lazzaro* (Albéroni). Manuscrit conservé dans la bibliothèque du dit collège.

verser de nuit la Trebbia qui était en crue et manquait de pont. MM. Pastor et Mongen ripostèrent brutalement qu'ils n'admettaient pas d'objections à leurs ordres. A quoi les prélats répondirent : « La raison est pour nous. Vous, Messieurs les officiers, vous avez la force à votre disposition. Si donc vous avez le courage de vous en servir, ordonnez à vos soldats d'enlever le Pape de son lit. Allez et disposez à votre gré de la vie d'un vieillard vénérable que l'âge, le malheur et les infirmités ont désormais rendu agonisant » ! (1).

Incapables de répondre à ce ferme langage, les capitaines Pastor et Mongin rentrèrent à Plaisance pour s'informer si le passage de la Trebbia était possible. Ils revinrent au collège Albéroni une demi-heure après l'*Angelus* du soir, annonçant qu'on pourrait traverser la rivière et ordonnant que l'on prît toutes les dispositions pour le départ, fixé par eux à une heure du matin. Les prélats retardèrent autant qu'ils le purent leurs préparatifs pour ne pas arriver avant le jour à la Trebbia (2). La traversée de cette rivière eut lieu le 17 avril de grand matin sur un pont flottant composé de deux barques réunies par des madriers et des planches. Elle fut longue et dangereuse; car elle ne dura pas moins de deux heures et il y eut de graves incidents. On en vint à bout cependant. Mais le Pape subit des secousses si violentes qu'il fut arraché de son siège et lancé contre les prélats assis vis-à-vis de lui.

Poursuivant son triste voyage, Pie VI arriva vers midi à Castel-San-Giovanni, ville frontière du duché de Parme. Sa suite avait été réduite à trente personnes et il était escorté par le capitaine Mongin, suivi de vingt-quatre hussards français. M. l'abbé François Cornetti, archiprêtre de Castel-San-Giovanni, les chanoines de la collégiale et une foule immense attendaient le Saint-Père à l'entrée de la petite ville. Ils l'accompagnèrent à la maison du maire, M. Charles

(1) Voy. A.-G. TONONI, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. XXXIV. Cf. BALDASSARI, *op. cit.*, IV, p. 72.

(2) La Trebbia est à sept kilomètres du collège Albéroni et à quatre et demi de la porte occidentale de Plaisance.

Ferrari, qui eut l'honneur de lui donner l'hospitalité. Pie VI se mit aussitôt à dire son bréviaire et à réciter les litanies. Vers le soir, le clergé et le peuple se réunirent à l'église afin de prier pour l'auguste Pontife.

Peu de temps après l'arrivée du Pape à Castel-San-Giovanni, on lui annonça la visite de Don Pedro de Labrador et de Mgr Joseph Garcia-Malo, venus avec une mission du roi d'Espagne pour régler certaines affaires avec le chef de l'Eglise. Mais Pie VI, après un voyage aussi douloureux que celui qu'il venait de faire à partir de Plaisance, n'était pas en état de traiter des affaires. Il fut donc contraint de faire congédier les envoyés de Charles IV, d'autant qu'il devait partir dès le lendemain matin pour le Piémont.

Les témoignages d'amour filial et de respect des habitants de Castel-San-Giovanni touchèrent profondément le Pape qui en manifesta toute sa gratitude au clergé et au maire (1). Le 18 avril, dans la matinée, l'auguste prisonnier fut remis en voiture (2) et quitta le duché de Parme pour traverser le Piémont et aller mourir à Valence, dans le Dauphiné (29 août 1799).

En terminant son récit sur le passage de Pie VI dans le duché de Parme, Mgr Tononi s'écrie :

« Des choses que j'ai racontées et que j'ai puisées presque à la lettre aux Mémoires de témoins oculaires, il ressort clairement que le gouvernement français d'alors traita avec une impitoyable violence le Pontife désarmé et mourant. Ce qui nous soulage, au contraire, c'est de voir qu'au milieu de la peur et de l'avilissement presque général de ceux qui étaient plus particulièrement tenus à protéger le faible, il y eut au moins des populations courageuses qui, sans égards pour personne, condam-

(1) Une pierre commémorative, murée dans l'église paroissiale de Castel-San-Giovanni, rappelle à la postérité le souvenir du passage de Pie VI par cette petite ville.

(2) Pie VI ne pouvait plus se tenir debout, ses jambes étaient couvertes de plaies et il était atteint par d'autres maladies, conséquences de son âge et de ses longues souffrances morales.



nèrent par leurs manifestations l'injustice des oppresseurs. » (1)

Si je me suis longtemps attardé à parler du passage de Pie VI prisonnier à travers les territoires de Parme et de Plaisance, c'est que ce triste épisode se rattache étroitement au sujet que je vais traiter, en ce sens qu'il donna une très mauvaise idée aux populations catholiques de cette partie de l'Italie des hommes de la Révolution française et malheureusement aussi des officiers. Lorsque le jour, viendra où Napoléon enverra à Parme et à Plaisance les victimes de son despotisme, ces pays se souviendront des odieux procédés dont le vénérable prédécesseur de Pie VII avait été la victime sous leurs yeux, et les habitants sauront de nouveau braver la colère des autorités françaises pour consoler les prêtres romains et prendre part à leurs souffrances.

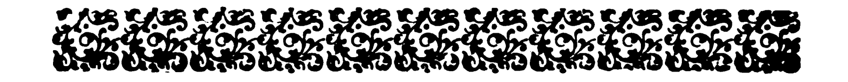
Malheureusement la France paya les frais de l'indigne conduite du Directoire et de Napoléon Ier à l'égard des papes Pie VI et Pie VII. Le peuple n'est pas capable de distinguer une nation de son gouvernement et lorsqu'il voit les agents de celui-ci commettre des actes abominables, lorsqu'il constate de ses yeux que les officiers prennent part à ces indignités il rend le pays qui a de tels représentants responsable de leur conduite. Sans doute il y a là une criante injustice, surtout lorsqu'on songe que la France fut la première victime des faits et gestes des Jacobins et du Directoire comme du despotisme napoléonien ; mais les foules ne sont pas assez instruites pour se rendre compte de ces choses. Bien plus, le souvenir des déplorables attentats contre la religion et ses ministres, qui se sont produits en Italie pendant la domination française, sous le Directoire et le premier Empire, a créé, même parmi les gens cultivés, un courant d'idées qui attribue à la France en général la responsabilité de tant de violences. Seuls, quelques esprits d'élite, familiarisés avec l'histoire moderne, savent donner à chacun selon ses mérites et re-

(1) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. xxxvi.

connaître que la nation française n'a eu qu'un tort, celui de subir des régimes qui la déshonoraient au dehors par leurs méfaits.

Quoi qu'il en soit, la conduite du Directoire vis-à-vis de Pie VI exaspéra à un tel degré le peuple de Parme et de Plaisance qu'il applaudit aux défaites de la France en 1799 et accueillit les Austro-Russes comme des libérateurs. La bataille de la Trebbia (17 et 19 juin 1799) mit fin à la domination française dans le nord de l'Italie. Cette domination fut restaurée l'année suivante, à Parme et à Plaisance, après la bataille de Marengo (14 juin 1800).

(*A suivre.*) Comte Joseph GRABINSKI.



UNE

ÉTUDE SUR LA PRÉDICATION

De nombreux et graves malentendus existent entre l'Italie du roi Humbert et la France. Du moins, les journaux italiens l'affirment tous les jours; et, sans doute pour nous mieux faire comprendre les raisons de cette hostilité qui échappent à notre perspicacité française, ils témoignent bruyamment de leur sympathie pour nos pires ennemis, les Allemands. Cependant de ce côté des Alpes, un groupe d'hommes distingués et sages travaille consciencieusement à amener peu à peu l'union des esprits. Je ne sais si, en publiant sa belle étude sur saint Bernardin de Sienne, M. Paul Thureau-Dangin a eu l'intention d'être agréable aux Italiens, mais pour peu que ceux-ci aient le sens de leurs intérêts bien compris, ils ne manqueront pas de le remercier. Si un Italien composait un ouvrage aussi sérieux et aussi intéressant que celui de M. Thureau-Dangin, sur un de nos grands hommes du xve ou du xvie siècle, il trouverait certainemennt beaucoup de critiques français pour le féliciter hautement et sans réserves.

L'Italie du quinzième siècle, le *quattrocento*, comme il est de bon ton de l'appeler, inspire à M. Paul Thureau-Dangin, comme d'ailleurs à tous les écrivains qui s'occupent d'art, une sympathie et une admiration ardentes. De petites républiques indépendantes, riches et actives qui ne vivent que pour la pensée et pour l'art, mais c'est une

sorte d'Eden historique ! « Bien vite dressons notre tente, c'est ici qu'il eût fait bon vivre. »

Tout beau, Messieurs les admirateurs du *quattrocento*, si l'expression de votre sentiment artistique est sincère et complète — ce que je ne mets pas le moins du monde en doute, — il vous faut accepter la vie italienne telle qu'elle était, avec ses meurtres, ses atrocités, ses crimes qu'on ne peut pas nommer, et non pas choisir ceci et rejeter cela. C'est un bloc que vous avez en face de vous. Or, écoutez M. Paul Thureau-Dangin : « A Bergame et dans les montagnes environnantes, tel était l'acharnement des deux partis que, dit un vieux chroniqueur, le meurtre régnait en maître ; nul moyen d'y échapper même pour les vieillards, les enfants et les femmes ; pas de cruautés dont le spectacle ne fût donné. A Brescia, Guelfes et Gibelins se massacraient à tour de rôle, vendaient la chair des vaincus et obtenaient de Jean-Marie Visconti licence de se battre entre eux et de commettre tous les forfaits pendant six mois... Du dérèglement des mœurs, on n'a pas seulement comme indication les gémissements peut-être suspects de moralistes chrétiens, de notre saint Bernardin par exemple, qui en venait à prétendre qu'en entrant en Italie, le voyageur y sentait une puanteur particulière, due aux vices infâmes dont ce pays était infecté ; on a le témoignage d'écrivains laïques comme ce Vespasiano da Bistici, fameux biographe florentin de ce temps, qui écrivait que « l'Italie était pleine de toutes les iniquités et que tous les « vices s'y étaient multipliés ». On a la preuve plus irrécusable encore qui ressort de tant de lois, de règlements alors décrétés, pour essayer d'arrêter un débordement d'immoralité dont les puissances civiles elles-mêmes s'effrayaient. »

Voilà ce qu'il ne faut pas oublier quand on est tenté de parler métaphoriquement de l'Italie du XVe siècle. Aube de la Renaissance, oui bien, aube gracieuse et délicate, tant qu'on voudra, mais ses faibles lueurs matinales laissent entrevoir des horreurs dont on voudrait, inutilement, nier l'existence. Ou plutôt non — à quoi bon nier ? — ce

débordement d'iniquités que la sainteté et l'éloquence de saint Bernardin de Sienne ont refoulé, ici, durant quelques mois et là, durant quelques années, explique, seul, la beauté de sa mission apostolique.

M. Thureau-Dangin semble nous représenter son humble héros comme un homme du moyen âge, égaré au milieu d'un peuple presque moderne. Je veux bien, mais à la condition d'ajouter que saint Bernardin, lui aussi, a subi, au moins dans une certaine mesure, l'influence littéraire de la Renaissance. Ainsi, même dans cet admirable discours où le saint déplore la mort du frère Vincent, son compagnon, son serviteur, son ami, il n'est pas difficile de trouver quelques procédés oratoires qui rappellent Sénèque : « Sortez, mes larmes, que de mon front misérable elles s'échappent en torrents, qu'elles se répandent comme d'une source abondante, peut-être suffiront-elles à laver la souillure de mes crimes, de ces crimes qui ont allumé contre moi la fureur divine... Amputé de la meilleure partie de moi-même, je rampe dans la fange et on me demande si je pleure ! J'ai les entrailles arrachées et on me demande si je ressens quelque douleur ! Je pleure... » Il y a là des longueurs, trop de symétrie et trop de rhétorique. Ces défauts n'affaiblissent pas, chez l'orateur, la sincérité de l'émotion qui est évidente ici ; ils dénotent simplement des habitudes intellectuelles qui ne peuvent se contracter que dans le voisinage des humanistes.

Au milieu de ce siècle, partagé entre tant d'influences contraires, se détache en relief vigoureux la figure de Bernardin. M. Paul Thureau-Dangin, qui est avant tout un historien, n'a pas cru devoir faire le portrait de son héros. C'est que chez Bernardin on peut distinguer, pour ainsi dire deux hommes : le jeune religieux, un François d'Assise atténué qui se heurte au scepticisme moderne, puis l'apôtre de l'Italie. Même avant d'avoir revêtu l'habit franciscain, le jeune Bernardin de Sienne incarne le mysticisme italien du moyen âge, si gracieux et si tendre, si élevé et si humain pourtant. « Sachez, disait-il à sa cousine Tobia, qui remplissait auprès de lui les fonctions

d'une vraie mère, sachez que je suis épris d'une très noble dame. Je donnerais volontiers ma vie pour jouir de sa présence et ma nuit serait sans sommeil si j'avais passé la journée sans la voir. » En entendant ces propos, la bonne Tobia ne pouvait se défendre d'une certaine inquiétude; elle n'eut de repos qu'elle ne se fût assurée de l'identité de cette noble dame, laquelle n'était autre que la sainte Vierge. Toujours à l'exemple de saint François d'Assise, il pratique la folie de la croix, au point de déconcerter et même de scandaliser ses compatriotes. Mais quelque intérêt que nous portions à la jeunesse de Bernardin, nous sentons qu'il n'a pas trouvé sa voie ; il n'est encore qu'écolier en sainteté, il n'est pas passé maître.

Il en va tout autrement lorsque Bernardin, ayant pris conscience de sa vraie vocation, révèle aux yeux des peuples tous les dons heureux qu'il a reçus du ciel. Quel admirable apostolat ! Il parcourt successivement toutes les grandes villes d'Italie, puis d'innombrables petits villages, et partout il provoque des enthousiasmes, que nos imaginations modernes ont peine à concevoir. Les populations écoutent sa parole pendant quatre heures sans se lasser ; elles regardent comme un jour de deuil le jour de son départ; elles l'accompagnent de leurs cris et de leurs pleurs jusqu'à la ville voisine, et pour échapper à leurs ovations, le saint doit souvent user de ruse. Et qu'on ne dise pas que ces succès oratoires prouvent tout simplement la vive impressionnabilité du peuple italien : avec des fleurs, la parole de Bernardin porte des fruits. A sa voix les haines personnelles s'apaïsent, les exagérations de la mode disparaissent, des restitutions se produisent au grand jour, Guelfes et Gibelins se réconcilient solennellement dans l'Eglise, l'Italie se transforme. Le flot montant de vices, qui allait submerger la Péninsule, s'arrête devant ce pauvre petit moine qui n'a d'autre pouvoir que sa parole. On lui offre des dignités et, entre autres l'épiscopat, il les repousse et accepte provisoirement la direction de la stricte observance, mais avec la pensée de revenir le plus tôt possible à sa chère prédication; il ne peut même pas se résigner

à confesser. Il ne veut être qu'une voix, mais une voix se faisant entendre avec autorité devant toute l'Italie frémissante.

De lui aussi, comme de saint Jean-Baptiste, on pourrait dire que tout est éloquent dans sa personne; sa maigreur ascétique, l'austérité visible de son existence franciscaine, sa puissance de thaumaturge, son intrépidité dans la lutte contre tout ce qui est bas,corrompu et nuisible à l'Italie ou à l'Eglise. Mais, par bonheur, la pieuse admiration des contemporains nous a laissé une image complète et précise de ses traits; nous pouvons le suivre par la pensée durant l'une de ces missions qui lui valurent une si grande et si légitime popularité.

Pâle, très maigre, sordidement vêtu, Bernardin faisait son entrée dans les villes où il portait la parole de Dieu, tantôt à pied, tantôt monté sur un âne; et la vue seule de cette figure austère valait une prédication aux yeux du peuple italien. A côté du saint, marchait ce bon frère Vincent à qui incombaient tous les soins matériels. Sans doute, la toilette et l'hygiène de notre bienheureux n'exigeaient pas de grands efforts, mais il lui fallait tout de même quelqu'un auprès de lui pour s'en charger. Ce détachement absolu des choses terrestres, cette tension constante de tout l'être moral vers un but unique, constituent, au moins pour une grande part, dans le cours ordinaire des choses humaines, le génie, dans la vie religieuse, la sainteté. Ici, génie et sainteté ne font qu'un. Bernardin, en effet, ignorait ces mille riens qui remplissent notre vie moderne; et nous avons déjà vu qu'il avait rejeté toute préoccupation, de quelque ordre qu'elle fût, étrangère à sa mission apostolique. Voilà bien l'orateur idéal de cette Italie du quinzième siècle, souillée de crimes mais encore profondément chrétienne. Même s'il se fût trouvé dépourvu de grandes qualités oratoires, un tel homme eût remué les foules.

Or, il avait reçu du ciel des dons merveilleux qui se trouvent rarement réunis dans un seul orateur : « Sa voix, dit M. Thureau-Dangin, tout en ayant des douceurs singulières, était claire, nette, sonore, retentissante et se faisait

entendre à de grandes distances; s'élevant ou s'abaissant, elle s'adaptait avec une rare flexibilité, à tous les mouvements du discours, aux pensées hautes ou humbles, sévères ou aimables, enjouées ou tragiques. Les contemporains ne tarissent pas sur le charme de ce qu'ils appellent sa *pronunciatio*, et qui a entendu la musique de la langue italienne dans une bouche toscane, comprend ce que peut comporter un tel éloge... Au charme du débit, Bernardin ajoutait l'art du geste. Il s'était trouvé expert dans cette mimique expressive et animée qu'aiment les Italiens et qui pouvait presque suppléer la voix pour les auditeurs trop éloignés. La vivacité de cette action oratoire laissait cependant intacte la dignité de son attitude : tout, en lui, inspirait respect et vénération. »

La science théologique ne faisait pas défaut à saint Bernardin de Sienne; il sut le prouver, quand des adversaires redoutables autant que peu scrupuleux dans le choix de leurs moyens d'attaque, essayèrent de le faire condamner devant la cour de Rome. Les sermons qu'il a édités lui-même témoignent d'une remarquable érudition théologique. Peut-être même pourrait-on lui reprocher d'avoir transporté trop souvent dans l'éloquence, un appareil scolastique qui n'est tout à fait à sa place que dans un cours de philosophie. Il explique, par exemple, comment la sainte Vierge n'était pas seule au moment de la salutation angélique; douze nobles demoiselles l'entouraient, et saint Bernardin nous affirme que ces douze nobles demoiselles sont les personnifications des vertus de Marie. Au reste, on me permettra, j'espère, de ne pas insister sur ce point; tous les hommes compétents admettent que pour être bon prédicateur, il faut posséder son Ecriture sainte et sa théologie.

Il est au contraire des principes d'éloquence chrétienne sur l'application desquels tous les intéressés ne tombent pas d'accord; saint Bernardin de Sienne pourra nous fournir des indications précieuses. A quoi bon feindre d'ignorer en effet que, depuis quelque temps, a paru parmi nous une nouvelle école de prédicateurs, qui prétend se mettre en

contact direct avec le peuple et se jette audacieusement dans le mouvement démocratique ?

De prime abord, la vie de saint Bernardin semble renfermer des arguments irréfutables en faveur de leur thèse. Notre saint pousse la familiarité avec ses auditeurs jusqu'aux dernières limites; il censure les vices du temps avec une hardiesse incroyable, il ne craint pas d'entrer en lutte avec les pouvoirs établis, il attaque souvent les riches en présence des pauvres, et cela, dans des termes que goûteraient fort les démocrates les plus avancés de nos jours. Devons-nous donc copier tous ses procédés oraroires ? Non, le saint lui-même nous désapprouverait; car l'imitation, j'entends la bonne imitation, n'est point un esclavage. Tâchons plutôt de comprendre l'esprit de saint Bernardin de Sienne, et, parmi ses procédés les plus ordinaires, choisissons ceux-là seulement qui peuvent convenir à notre état social et aux mœurs de notre génération. Il est inutile de faire observer, je pense, que je n'ai pas l'ambition d'édicter des préceptes de rhétorique contemporaine ; je ne voudrais qu'attirer l'attention sur un sujet dont l'importance grandit tous les jours.

Parmi les causes qui ont le plus contribué aux succès oratoires et apostoliques de saint Bernardin de Sienne, il faut mettre la familiarité. Devant un auditoire composé de plusieurs milliers de personnes, notre bienheureux ne craignait pas de parler de ses petites affaires les plus intimes, par exemple de ses purgations. D'autres fois, il interpellait les femmes sur un ton qu'on admettrait difficilement, dans notre monde moderne : « O femmes, quelle honte est la vôtre ! car le matin pendant que je dis la messe, vous faites un tel vacarme qu'il me semble entendre un tas d'os qui s'entrechoquent. Et quels cris ! L'une dit : Jeanne ! L'autre appelle : Catherine ! Une autre : Françoise ! Oh ! la belle dévotion que vous avez à entendre la messe !... Ne pensez-vous pas que, dans ce lieu, est célébré pour votre salut, le sacrifice du corps glorieux du Christ, Fils de Dieu, que vous devriez vous tenir tranquilles, sans qu'aucune de vous fit même *chut*. » Les exemples de ce genre

abondent dans les sermons de saint Bernardin de Sienne. Faut-il souhaiter que nos prédicateurs adoptent cette façon d'interpeller l'auditoire ?

Remarquons d'abord qu'il existait au temps de saint Bernardin, une unité de pensées et de sentiments qui, depuis longtemps, hélas ! a été rompue. La grande affaire de toutes les républiques italiennes, c'était la lutte entre guelfes et gibelins, lutte qui causait partout des malheurs épouvantables et finissait par lasser les deux partis. Précisément, Bernardin s'annonçait comme le prédicateur de la paix, et tous les opprimés qui n'osaient pas exprimer leurs aspirations secrètes, l'accueillaient avec enthousiasme. Il venait combattre le luxe et la coquetterie féminine; or, les extravagances de la mode avaient pris des proportions telles, que les gouvernements se voyaient dans l'obligation de les réprimer. Enfin, dans ce pays alors si profondément pénétré de catholicisme, la renaissance païenne faisait irruption, et notre pieux franciscain s'efforçait d'arrêter le flot montant, avec le nom de Jésus, pour lequel il professait une dévotion particulière. Sans parler du dogme chrétien et de la morale, le prédicateur avait un terrain nettement défini, sur lequel il lui était très facile de prendre contact avec ses auditeurs.

Dans notre monde moderne au contraire, en France en particulier, l'émiettement des idées a quelque chose d'effrayant. Cherchez quel rapport peut bien exister, entre les préoccupations dominantes d'un négociant du Havre et celles d'un professeur de l'Université de Bordeaux; vous le trouverez sans doute, mais non sans peine. Un industriel parisien se remplira la tête d'idées libre-échangistes avec lesquelles il accablera, le cas échéant, les théories protectionnistes d'un viticulteur du midi. Entre deux hommes qui ne lisent pas les mêmes journaux et les mêmes revues, il est dangereux de s'expliquer ; non seulement ils ne sont pas d'accord, mais ils ne se comprennent même pas. Il en résulte donc que, dans la même ville, plusieurs groupements existent, auxquels on ne saurait sans préjudice parler le même langage... Ici, les servantes dominent; là, les femmes du monde, plus ou moins initiées aux choses de la

spiritualité; quelquefois, mais rarement, la présence de quelques bourgeois instruits donne une physionomie particulière à une messe de onze heures ou de midi.

Je sais bien qu'un prêtre peut toujours, et doit souvent, développer ce qu'on pourrait appeler les thèmes ordinaires de la prédication, c'est-à-dire l'Evangile et les vérités essentielles de la religion. Cependant, ici-même il trouve des difficultés que ne connaissaient pas les prédicateurs du moyen âge. L'enseignement catholique occupait, dans l'esprit de nos pères, une place proportionnément bien plus grande que celle qui lui est aujourd'hui réservée. En ce temps, les hommes d'une faible ou moyenne instruction savaient peu de choses, mais il connaissaient bien leur religion; en sorte que dès qu'on leur parlait des mystères de la foi, ils se sentaient heureux, ils écoutaient et vibraient à l'unisson du prédicateur, pour peu qu'il fût éloquent. Comme aux sermons de saint Augustin, comme aux représentations de mystères, l'auditoire remplissait les fonctions du chœur dans la religieuse tragédie antique, ou de l'accompagnement dans un orchestre; le prêtre était le chorège. Mais l'auditeur, l'orateur et les personnages de l'Ancien Testament ou du Nouveau, forment un tout vivant, une action dialoguée, où, même le geste, apparaît; en un mot, un vrai drame. Tel sermon de saint Bernardin ressemble à un mystère. Il s'agit par exemple de Madeleine au tombeau du Sauveur, et voici comment notre bienheureux interpelle le Sauveur, puis Madeleine elle-même, puis les anges, et enfin élève la voix en son propre nom et au nom du peuple qu'il évangélise : « O bon Maître, en voyant pleurer Madeleine, vos yeux se sont mouillés. C'est en retour de votre amour pour elle, qu'elle vous a beaucoup aimé. Vous avez ressuscité son frère Lazare et changé en cris de joie la plainte de votre fille préférée. O Maître très doux, en quoi donc, après de telles faveurs, votre disciple vous a-t-elle offensé ? De quelle blessure a-t-elle déchiré la tendresse de votre âme, pour que vous vous éloigniez d'elle ainsi ? *Quant à nous, nous n'avons connaissance d'aucun péché qui*

lui soit imputable (1). Pourquoi donc cette femme qui vous aime et qui veille depuis le matin, ne vous trouve-t-elle pas ? Marie, écoute mon conseil : sache te contenter de la consolation que t'apportent les anges ; demande-leur si, par hasard, ils savent ce qu'est devenu celui que tu cherches, tout en pleurs. J'ai idée qu'ils sont venus pour te renseigner, envoyés peut-être par celui dont tu déplores la perte, avec la mission d'annoncer sa résurrection et de calmer ton angoisse. »

Ils sont bien loin de nous les temps, où un prédicateur pouvait s'exprimer avec cet enthousiasme, sur les mystères du christianisme, devant un auditoire attentif et ému. A l'inverse de leurs ancêtres, les hommes de nos jours savent beaucoup de choses, généralement assez mal, et ils ne connaissent presque pas leur religion. Ne leur demandez pas de sortir d'eux-mêmes, pour contempler les personnages évangéliques et prendre part à leurs sentiments ; ils en sont incapables. Faut-il donc que nos orateurs contemporains renoncent à cette familiarité, ou plutôt à cette intimité avec les auditeurs, qui donnaient tant de charme à la parole d'un saint Bernardin de Sienne ? Non, sans doute. Pascal a défini l'éloquence, une proportion entre l'esprit de celui qui parle et l'âme de ceux qui écoutent : partout où cette proportion n'existe pas, la vraie éloquence fait défaut. Inspirons-nous de saint Bernardin de Sienne, tout en tenant compte des immenses différences qui séparent le XVe siècle du XIXe. Maintes fois, en prenant exactement le contre-pied de ce qu'il pratiquait lui-même, nous serons à peu près sûrs de demeurer fidèles à sa doctrine. Ainsi, les vêtements qu'il portait avaient un aspect sordide, *sordidus erat corporis ejus amictus* (2), ce qui n'avait rien que de très compréhensible devant les foules italiennes du XVe siècle, dont on s'imagine aisément l'état de propreté. Si saint Bernardin de Sienne avait à parler devant un public français de nos jours, il adopterait d'autres usages.

(1) Comme on le voit, dans le drame attendrissant et triomphant de la Résurrection, notre prédicateur introduit un nouveau personnage, le peuple chrétien.

(2) SIGONIUS, *De episcopis Bononiensibus*.

De tout cela il résulte que les prédicateurs doivent se préoccuper, de demeurer en communication constante et aussi complète que possible avec leurs auditeurs. Seulement, les Français du XIXe siècle n'entendant pas la familiarité, comme les contemporains de saint Bernardin de Sienne, il s'agit de se conformer, au moins dans une certaine mesure, à leur façon de penser et de dire. Je n'essaierai pas de donner, de la familiarité, une définition académique, mais il est facile de citer des exemples. Parmi les écrivains qui causent avec le grand public,. expliquent, commentent ou discutent des théories, bref, parmi les écrivains enseignants, qui détiennent hélas! une grande partie de l'influence morale qui appartenait jadis aux prédicateurs, ceux qui ont le plus de succès, sont précisément les plus familiers. Ah! ils n'écrivent pas avec des manchettes, comme M. de Buffon; on dirait plutôt qu'ils reçoivent leurs lecteurs en robe de chambre, pour causer sans façon de leurs petites affaires. Ecoutez M. Sarcey, M. Coppée, même M. Jules Lemaître. Je ne donne certes pas ces messieurs comme des modèles d'éloquence religieuse; mais il faut bien nous le dire, on *les lit*. Je crains qu'on ne lise pas beaucoup nos grands orateurs chrétiens, même lorsqu'ils traitent des sujets identiques.

Voici, par exemple, un sujet de pure apologétique que nos prédicateurs modernes, depuis Frayssinous jusqu'à Mgr d'Hulst, ont traité avec beaucoup d'érudition et d'éloquence : Explication de toutes les contradictions apparentes que renferme l'Evangile. Il serait facile de citer nombre de maîtresses pages, qui font vraiment grand honneur à nos orateurs catholiques. Mais je demande simplement : en dehors du monde ecclésiastique, qui les connaît ces pages? — On me répondra : est-ce donc la faute de nos orateurs si, de parti pris, les incrédules et les indifférents s'obstinent à ne pas les lire? Et ceux qui me tiendront ce langage ne seront que trop dans le vrai. Mais, après avoir constaté cette injustice du grand public, nous avons autre chose à faire qu'à nous croiser les bras avec des sentiments de résignation définitive. Allons plus loin; ayons le courage

de tenter les expériences, qui nous éclaireront sur la valeur pratique de nos procédés d'argumentation. Je suppose que nous mettions sous les yeux d'un indifférent, un passage très éloquent emprunté à quelqu'un de nos apologistes, au Père Félix, à Mgr Pie, ou même à Lacordaire. Il vous dira : c'est beau ; s'il est particulièrement sensible aux beautés oratoires, il ajoutera quelques autres épithètes louangeuses. Mais attendez six mois, un an, deux ans, puis cherchez à vous rendre compte de l'impression laissée dans l'esprit de votre ami par la lecture que vous lui avez indiquée... Je ne conclus pas. Prenons, au contraire, un écrivain préoccupé de plaire aux hommes de nos jours. Il ne fera pas d'éloquence, il racontera une toute petite histoire très familière, très simple, presque terre à terre :

Un homme riche nommé Mucius assiste aux principales scènes de la vie du divin Maître. Il voit les apôtres cueillir des épis dans un champ qui ne leur appartenait pas. Mucius se scandalise de ce qu'il considère comme un vol, et, à quelqu'un qui lui objecte les paroles de Moïse : « Si tu entres dans les blés d'autrui, tu pourras cueillir des épis avec ta main », il répond, en hochant la tête : « Un épi est un épi. Votre Moïse n'était sans doute pas propriétaire. Il entend Jésus pardonner à la femme adultère : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre! Le mot est spirituel, songe Mucius, mais cela ne prouve rien. S'il fallait être sans péché pour appliquer la loi, il ne resterait qu'à supprimer toute magistrature. On voit bien d'ailleurs que ce moraliste est célibataire. Je voudrais savoir ce que le mari pensera de cet arrêt ingénieux. » Le riche Mucius apprécie avec cette spirituelle et pharisaïque sévérité les principaux actes du Sauveur : une série d'expériences cruelles lui fait comprendre l'injustice de ses jugements. « Il avait épousé en secondes noces une syrienne qui était de trente ans plus jeune que lui. Il découvrit bientôt qu'elle le trompait. Il résolut successivement de la tuer, de la chasser ignominieusement, de la traîner en justice, et finalement il lui pardonna... » Peu après, sa fille Nééra se fit enlever par un chevalier romain : elle devint

bientôt une de ces malheureuses, sur lesquelles Mucius s'était exprimé si sévèrement, à propos de Marie de Magdala. Lui-même il devint pauvre : il fut réduit à mendier; il vécut d'aumônes et glissa à de menus larcins. Il se mit à haïr la dureté des riches et se persuada que la société tout entière était fondée sur l'injustice et le mensonge. Il se ressouvint confusément des discours de Jésus. Un jour il songea qu'il était un de ces misérables, dont Jésus avait pitié et qu'il recherchait avec complaisance.

Ce même jour, sa femme devenue bonne et fidèle, lui rapporta quelques deniers qu'elle avait reçus de l'apôtre Jean, et elle le conduisit à l'assemblée des chrétiens.

Mucius eut la surprise de retrouver dans l'assemblée sa fille Nééra, repentie, sage et contente. Et il fut si ému qu'il crut soudainement au Christ.

N'est-il pas singulier, dit-il à l'apôtre, que je croie présentement à celui dont j'ai blâmé si souvent autrefois les actes et les discours ?

C'est, répondit Jean, que vous avez souffert.

Cette histoire a pour auteur M. Jules Lemaître. Ceux qui l'ont lue n'ont pas dit : c'est beau; ils ont dit : c'est vivant, c'est intéressant; ils ne l'oublieront jamais, ils la reliront peut-être quelquefois; elle fait désormais partie de leur substance intellectuelle, ce qui n'est pas à dédaigner, car elle renferme plusieurs principes importants de théologie et de sociologie! Cependant l'idée de M. Jules Lemaître n'a rien de génial ; pour écrire cette agréable bluette, il n'a eu à dépenser ni beaucoup d'érudition, ni beaucoup de talent. Nos prédicateurs chrétiens ont d'autres envolées; mais il a le ton, il a su trouver la familiarité vraie.

Cet exemple nous fait sentir la puissance de la familiarité, mais il nous aide surtout à bien comprendre sa nature. La familiarité découle comme naturellement d'une communauté d'idées et de sentiments entre celui qui enseigne et ceux qui sont enseignés; elle suppose un certain état d'esprit. Créons donc, ou du moins tâchons de créer, nous tous qui parlons et écrivons, l'état d'esprit qui convient au XIXe siècle, mais en tenant compte de ce fait

que les intérêts, les passions, les tristesses, les bons désirs de nos contemporains, occupent dans leurs pensées, infiniment plus de place que les vérités religieuses, même les plus simples et les plus élémentaires. Il faut donc aller à eux, pour les ramener tout doucement, mais sans tarder, sur le terrain de la théologie. Par exemple, la lutte pour la vie est un thème que les romanciers à la mode se plaisent à illustrer de toutes sortes de peintures et de commentaires. Les difficultés de cette lutte sont-elles plus grandes aujourd'hui qu'autrefois? Je ne le pense pas, mais nous les sentons plus vivement, et nous les analysons avec une clairvoyance qui les augmente peut-être. Or, il se trouve que le plus profond des spécialistes en la matière, celui qui montre les côtés vrais du pessimisme, avec le plus de modération et de force, est un auteur sacré. Entre la doctrine de l'Ecclésiaste et le pessimisme de nos écrivains, les ressemblances sont frappantes, comme entre les chefs-d'œuvre d'un maître incomparable et les moins mauvaises copies de ses élèves. L'Ecclésiaste, qui fait toucher du doigt la vanité des choses humaines, se complète par le sermon sur la montagne, qui explique la vérité et la réalité des choses supra-sensibles. Mais ici encore, nous ne perdons pas de vue l'état d'âme de nos modernes. Ils ont inventé un jargon pour exprimer nos aspirations, vers une vie meilleure que celle que nous vivons sur notre planète; ils disent l'au-delà, *la question*, le grand problème. Quelle idée précise se dégage de tous les travaux de ceux que l'infini tourmente? Peu de chose. « Ce qu'il veut, a-t-on dit de l'un de nos modernes conducteurs d'âmes, ce qu'il veut, c'est que l'on croie à quelque chose. A quoi? Cela lui importe moins; et peut-être même aimerait-il mieux le disciple qui, une fois convaincu de la nécessité de croire, se ferait à lui-même un objet de croyance, que celui qui viendrait demander à M. de Vogüé le sien, et l'emporterait les yeux fermés comme une formule. En tout cas, M. de Vogüé n'a pas à dire : « Croyez ceci », mais seulement : « Croyez », c'est-à-dire : « Soyez bien convaincus qu'une foi est nécessaire « à l'homme; soyez bien convaincus que l'usage exclusif

« des facultés rationnelles ne peut mener qu'au scepti-
« cisme; trouvez quelque chose à quoi vous vous attachiez
« passionnément, et ce quelque chose, c'est à vous de le
« trouver. »

Comparez maintenant à ces vagues indications les sept béatitudes, celle-ci en particulier : Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés. La justice, mais ce mot retentit comme une plainte dans toutes les parties du monde, et la satisfaction de toutes les aspirations légitimes qu'il résume, représente le plus parfait bonheur qu'on puisse imaginer. Tout à l'heure nous entendions les disciples de M. de Vogüé demander en vain à leur maître l'objet de ses croyances.

En voici des matières de foi qu'il sera difficile de ne pas accepter : nous portons en nous un besoin indestructible de justice, et d'autre part il nous est trop facile de constater que, ce qui est, ne répond jamais à ce qui doit être. Certains philosophes nient absolument ou partiellement cette idée, mais leurs affirmations n'ont, dans la vie pratique, aucun succès, car l'idée de justice n'est pas quelque chose de purement abstrait; elle se rattache à des sentiments très vifs et très puissants que connaissent bien ceux qui ont à diriger des enfants. Or, l'expression parfaite de l'idée de justice ne se trouve que dans nos livres saints. Tandis que les philosophes hésitent, discutent, balbutient, le divin Maître affirme, plus encore que nous n'osions espérer. Par delà cette vie où se consomment tant d'iniquités, la justice existe et elle existe abondante, capable de rassasier ceux qui la désirent le plus ardemment. J'ai pris l'idée de justice comme exemple, mais on aurait pu tout aussi bien, à propos de l'idée de devoir ou de charité, établir un rapprochement entre ce que l'âme contemporaine a de sérieux, et l'Evangile. Toutes les fois qu'une idée se présente à nous, vêtue à la moderne, avec des prétentions d'être nouvelle, commençons par la dépouiller de ses oripeaux. Ou elle ne signifie rien, ce qui arrive assez souvent : il est très amusant alors d'en faire la remarque; ou elle offre quelque consistance, et on ne peut

sans hésiter la mettre en parallèle avec les principes correspondants du dogme chrétien. Ceux-ci éclairent et complètent celle-là.

Le lecteur ecclésiastique devine sans doute ce que je regrette de ne pas savoir expliquer avec une clarté suffisante. Souhaitons que tout en restant toujours sur notre propre terrain, c'est-à-dire sur le terrain du dogme et de la morale, nous réussissions à en faciliter l'abord aux laïques qui, intellectuellement parlant, vivent si loin de nous. « Quoi que ce soit qu'on veuille persuader, a dit Pascal, il faut avoir égard à la personne à qui on en veut, dont il faut connaître l'esprit et le cœur, quels principes il accorde, quelles choses il aime; et, ensuite, remarquer dans la chose dont il s'agit, quel rapport elle a avec les principes avoués ou avec les objets délicieux par les charmes qu'on lui donne.

« De sorte que l'art de persuader consiste autant en celui d'agréer, qu'en celui de convaincre, tant les hommes se gouvernent plus par caprice que par raison. »

En parlant ainsi, Pascal ne faisait qu'expliquer théoriquement ce que saint Paul avait pratiqué, avec tant de tact, dans son admirable harangue aux Athéniens. L'apôtre leur avait d'abord parlé de leurs sentiments religieux, sans oublier d'appuyer chacune de ses affirmations par un exemple. Le clergé de France ne saurait trop se renseigner sur ce qu'il y a de vraiment religieux dans l'âme de nos Athéniens modernes.

Tout ceci, j'en conviens, ne s'applique qu'à une sorte de prédication qu'on pourrait appeler la prédication savante, celle-là même qui intéressait si vivement saint Augustin, en un temps où l'instruction était moins répandue qu'aujourd'hui. Des enseignements généraux, qui se dégagent de l'étude de M. Paul Thureau-Dangin sur saint Bernardin de Sienne, je n'ai presque rien retenu que ce qui convient à la prédication populaire. C'est que la question est très grave. Les démocrates chrétiens l'ont résolue, d'une certaine manière, en se jetant hardiment dans la mêlée. Ont-ils tort? ont-ils raison? Je ne saurais le dire. Mais ceux-là mêmes qui ne partagent pas leurs enthousiasmes, doivent se réjouir que

des expériences soient faites dans le domaine de l'éloquence populaire. Parmi les prédicateurs qui iront prendre part aux réunions populaires, quelques-uns dépasseront peut-être la mesure; d'autres trouveront la note juste. Avant longtemps nous pourrons juger l'arbre à ses fruits, et alors les autorités compétentes verront sans peine s'il convient de le soigner ou de le couper.

Toutefois, la tentative des orateurs risquerait d'échouer, si elle n'était éclairée, et pour ainsi dire soutenue, par le travail parallèle des historiens. M. Paul Thureau-Dangin vient d'écrire la vie de saint Bernardin de Sienne. D'autres prédicateurs ont existé qui ont dû remuer les foules et faire trembler les grands, lorsqu'ils abusaient de leur puissance. Il est à souhaiter que des érudits mettent au jour leurs œuvres et expliquent leur méthode. Mais surtout nous devons désirer que dans ce tableau de l'éloquence populaire, les ombres ne soient pas omises. « Chez plusieurs des prêcheurs du temps de saint Bernardin, la familiarité dégénérait en grossièreté, la bonhomie et la belle humeur en bouffonnerie et pasquinade; de là des scandales qui avaient plus d'une fois provoqué les protestations des contemporains et les réprimandes de l'autorité ecclésiastique. Dès le treizième siècle, Dante se plaignait des fables qu'on débitait en chaire, et il ajoutait : « Aujourd'hui l'on s'en va prêchant avec des jeux de mots et des bouffonneries; pour peu qu'on ait « fait rire l'auditoire », le capuchon se gonfle, et l'on n'en demande pas davantage. » Au seizième siècle, le concile tenu à Sens, en 1528, renouvelait la défense de « provoquer les éclats de rire, à la manière des bouffons éhontés, par des contes ridicules et des histoires de vieille femme. » (1)

De tels excès expliquent en partie, sans la justifier certes, l'animosité des lettrés de la Renaissance contre les prédicateurs populaires. « L'humaniste Poggio ne manque jamais une occasion d'exciter au mépris des *Frati*, princi-

(1) Un Français, presque contemporain de saint Bernardin de Sienne, s'était fait une réputation de tribun trivial et révolutionnaire. C'est Oliver Maillard, dont l'abbé Samouillan a publié une biographie.

palement de ceux qui se disent observantins. Il ne tarit pas contre les vagabonds, *hos circulatores*, qu'on voit partout sordides et la tête penchée ; contre ces fâcheux aboyeurs, *hos molestos latratores*. A l'entendre, ce sont des bouffons grossiers, ignorants, dont le succès n'est dû qu'à une mimique de singe et à des poumons infatigables ; ce sont des hypocrites avides de gain, qui poursuivent non la conversion des pécheurs, mais la faveur de la populace. Il les accuse de semer des scandales et de former moins une congrégation de religieux qu'une officine de crimes. Il ne craint pas d'impliquer saint Bernardin dans ces attaques... » Ces diatribes nous touchent médiocrement ; ce que nous savons des mœurs infâmes de Poggio nous autorise à dire qu'il cherchait à discréditer en eux les représentants de la morale chrétienne.

De nos jours, je ne crois pas qu'on ait à craindre de semblables conflits entre la science et le sentiment populaire. Les savants ne dédaignent plus l'élément populaire ; ils le flattent assez souvent, ils travaillent consciemment pour son plus grand avantage. Il semble qu'aujourd'hui les lettrés et les érudits n'aient qu'à glorifier les charmeurs d'âmes populaires, les Jeanne d'Arc, les Bernardin de Sienne, les François d'Assise. La science contemporaine a trop souvent entendu parler de sa propre banqueroute, pour que, malgré ses tendances à devenir orgueilleuse, elle ne songe pas à se rapprocher des humbles. Enfin elle s'éloigne de plus en plus de l'état d'esprit qui dominait à l'époque de la Renaissance. Le conflit entre les humanistes et les franciscains n'a donc qu'un intérêt purement historique ; je ne crois pas qu'il fournisse de document sérieux à ceux qui s'occupent de la prédication au XIX[e] siècle.

L'œuvre de M. Paul Thureau-Dangin a pour mérite principal, en effet, de nous inviter naturellement aux réflexions sérieuses et pratiques. Nous ne saurions trop en remercier l'éminent écrivain. Il est de mode aujourd'hui de parler de l'Italie mystique, sur un ton poétique qui séduit mais qu'il serait, en somme, assez facile de prendre. Un écrivain délicat a publié un livre où il essayait de faire revivre la douceur religieuse du pays de Sienne, un peu

avant le temps de notre Bernardin. « Les vieux tableaux de sainteté, dit-il, montrent parfois, au fond d'une plaine bleuâtre, où serpentent de claires rivières perchées sur la crête d'une montagne, une ville tout aérienne, bien serrée dans sa ceinture de murailles crénelées, couronnée d'une forêt de tours, de campaniles et de flèches. La montagne est si fort escarpée, que l'accès de la ville paraît impossible; il faudrait pour y pénétrer descendre droit du ciel, à la façon des anges. Mais la sainte famille, assise dans la lumière blonde du premier plan, parmi les fleurs d'or et de pourpre, les bergers prosternés autour du jeune Dieu, les bons pèlerins qui cheminent à travers la prairie, les nobles évêques qui se promènent pontificalement en chapes de velours vermeil et la crosse à la main, dans ce riant désert, sont très tranquilles à l'égard de la cité perdue sur les hauteurs; ils semblent dire : C'est notre petite Jérusalem terrestre, le vestibule visible du paradis, la maison mystique où les simples de cœur trouvent l'hospitalité; nous connaissons bien le chemin qui y mène, nous le reprenons chaque soir à l'heure où la cloche se réveille en chaque clocher, où la chanson s'endort au fond de chaque nid. Sienne, aperçue de loin, debout sur le rocher, d'où elle surveille un large horizon de collines boisées, coupées par des ravins profonds, rappelle toujours au souvenir du passant, les paysages de Botticelli ou du Pérugin. »

Ainsi parle M. Gebhart, qui a fait de l'Italie d'autrefois, sa province littéraire. C'est exquis, distingué, vivant, varié, et, ce semble, très profond. L'auteur peut croire que dans cette page à la Renan, il a synthétisé les deux ou trois siècles les plus poétiques et les plus intéressants qu'ait vécus l'humanité. Puis, quelle intense sensation d'art! L'écrivain qui a fait des séjours si prolongés dans les musées d'Italie, nous permet de goûter, dans une certaine mesure, toutes ses joies esthétiques. La lumière du tableau, les proportions de l'ensemble, les gestes des personnages, tout flatte et caresse en nous ce sens élevé, par lequel nous percevons ou nous croyons percevoir le beau : notre âme prend, si j'ose ainsi parler, un bain d'azur.

Mais cette douceur de vivre, est-ce bien un sentiment chrétien? Saints, saintes et évêques laissent entrevoir et rayonner sur leur visage un bonheur arcadien, que ne connaissaient guère les vierges et les martyrs de la primitive Eglise. Puis, ils semblent faire de leur existence deux parts bien distinctes et inégales. La cité du rêve, l'idéale Jérusalem, n'occupe qu'un coin du tableau, qui, par un effet de perspective, semble très lointain. Enfin, celui qui commente la pensée du peintre emploie des expressions qui blessent notre délicatesse. Il dit en parlant de Jésus, le jeune Dieu; il ne s'exprimerait pas autrement s'il s'agissait d'un faune ou d'un demi-dieu quelconque. Nous sommes en pleine Renaissance, en plein paganisme, et l'auteur a la prétention de nous faire comprendre, avec toute cette mythologie compliquée de renanisme, l'âme de sainte Catherine de Sienne!

M. Paul Thureau-Dangin se garde bien d'employer cette méthode agréable mais décevante. Il parle, en termes corrects, des prières, des mortifications, des épreuves, des prédications, des miracles et des fatigues de saint Bernardin de Sienne. C'est peut-être un peu monotone, mais c'est net; on devine d'abord, on peut se rendre compte ensuite que c'est vrai.

Je connais un touriste paresseux qui trouve, affirme-t-il, des jouissances très grandes dans la contemplation des beaux paysages, mais qui craindrait de les acheter trop cher. Ainsi, pour connaître les Pyrénées, il s'installe confortablement sur la terrasse du château de Pau et de là, tranquille, il dialogue avec les pics neigeux.

Ce trop ingénieux touriste ne connaît pas les Pyrénées. Pour comprendre les beautés de la montagne, il faut la parcourir pendant de longues heures en voiture, à cheval, ou à pied; il faut ne pas craindre les rudes ascensions. A ce prix seulement on se rend compte de la beauté des cascades, de l'étendue des cirques et de la hauteur des pics. C'est ainsi que M. Paul Thureau-Dangin a fait très consciencieusement toutes les excursions intéressantes qu'offre le beau pays de Sienne.

Abbé DELFOUR.



REVUE D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HAGIOGRAPHIE

I. R. P. Delattre, des Missionnaires d'Afrique. — *Carthage. Nécropole punique de la colline de Saint-Louis.* Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1896. In-8 de 96 pp. et grav.

II. Mgr J. Wilpert. — Fractio panis, *la plus ancienne représentation du sacrifice eucharistique à la « capella greca » découverte et expliquée.* Paris, Firmin-Didot, 1896. In-4°, de XII-130 pag., 17 pl. et 20 fig.

III. *Catalogue de la collection des médailles grecques de M. le chevalier* Léopold Walcher de Molthein, *ancien consul général d'Autriche-Hongrie à Paris.* Paris, Rollin et Feuardent; Vienne, A. Holzhausen, 1895. In-8 de VII-294 pag., 31 pl. et 1 portr.

IV. A. Blanchet. — *Les Monnaies romaines.* Paris. E. Leroux, 1896. In-18 de 145 pp. et 12 pl.

V. Maurice Prou, bibliothécaire au département des médailes et antiques de la Bibliothèque nationale. *Introduction au catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale.* Paris, Rollin et Feuardent, 1896. In-8 de LXXXIX pag.

VI. A. de Barthélemy. — *Note sur l'origine de la monnaie tournois* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*). Paris, Imprimerie nationale, 1896. Gr. in-8 de 14 pag.

VII. R. P. Moniquet, S. J. — *Un Fondateur de ville au XIe siècle. Saint Gérard de l'ordre illustre de Saint-Benoît, fondateur de la ville et de la congrégation bénédictine de La Sauve, près Bordeaux. Illustrations par les élèves de l'Ecole chrétienne du centre, Bordeaux.* Paris, Tolra, 1895. Gr. in-8 de 319 p. Franco : 6 francs.

VIII. F. Magnette. — *Saint Frédéric, évêque de Liège* (1119-1121). Liège, Grandmont-Donders, 1895. In-8 de 38 pag.

IX. Gabrielle Fontaine. — *Histoire de l'Enfant-Jésus miraculeux de Prague, d'après les auteurs allemands et les chroniques de Carmel, 3e édit.* Société de Saint-Augustin, 1896, In-8 de 240 pag. et 3 grav.

I. On sait que, depuis de nombreuses années, le P. Delattre conduit des fouilles sur l'emplacement de l'antique

Carthage, et que chacune de ses opérations a été couronnée de succès. En présentant au lecteur le dernier des ouvrages où l'érudit religieux expose ses découvertes, je ne saurais mieux faire que de reproduire les paroles autorisées, prononcées par M. Héron de Villefosse, à l'Académie des Inscriptions.

« Le volume renferme les procès-verbaux détaillés des découvertes faites en 1890 par l'auteur, au moment où il a entrepris l'exploration de la nécropole située sur les flancs de la colline dite de Saint-Louis. Il est illustré de vignettes et de planches qui placent, d'une manière très pratique, les résultats des fouilles sous les yeux du lecteur. Bijoux d'or et d'argent, objets d'ivoire ou de bronze, colliers en pâte de verre, vases et lampes de terre cuite, fragments d'œufs d'autruche rehaussés de couleurs, vases peints de fabrication grecque, offrent aux archéologues une série variée de sujets d'étude.

« De nouvelles recherches, faites sur ce même point en 1892 et 1893, ont amené la découverte d'un édifice considérable auquel le R. P. Delattre a donné le nom de *Maison byzantine*, et c'est dans ce monument qu'il a trouvé les débris d'un squelette de baleine. Il a pu aussi déblayer une partie du mur de Théodose, ainsi qu'une suite d'absides paraissant dépendre de l'ancien et célèbre temple de la Junon céleste. Enfin il a attaqué une autre partie de la nécropole punique, où il a eu la chance de recueillir plusieurs figurines en terre cuite d'un intérêt particulier, ainsi qu'un vase en bronze doré, qui est une des pièces les plus remarquables sorties du sol de l'ancienne Carthage. »

Je puis ajouter, grâce aux renseignements qu'a bien voulu me fournir directement le P. Delattre, qu'il vient de découvrir une autre nécropole punique encore plus riche et plus intéressante. Dans un terrain qui n'a pas tout à fait un hectare de superficie, il a reconnu plus de mille tombes offrant toutes les variétés de sépultures carthaginoises, depuis la simple fosse tapissée de dalles, jusqu'à la chambre funéraire, riche en mobilier. Mais le plus curieux c'est que cette nouvelle nécropole est située sur l'empla-

cement que l'on attribuait à l'ancienne Carthage et vient par conséquent en modifier considérablement la topographie. On ne saurait donc désirer trop vivement que le P. Delattre publie bientôt le résultat de cette importante découverte.

II. Le fondateur de l'archéologie chrétienne, M. de Rossi, a formé des disciples qui s'efforcent de compléter, parfois avec succès, les découvertes du maître. Un d'entre eux, Mgr Wilpert, dont j'ai eu l'occasion de faire connaître les *Principenfragen*, vient de découvrir dans la *Capella greca* la première représentation — unique jusqu'à ce jour sous cette forme — d'un acte liturgique de haute importance, la *fraction du pain*. Il existe dans la catacombe de Sainte-Priscille à Rome, une église cimitériale dénommée, d'ailleurs bien à tort, *Capella greca* et sur laquelle on a publié de nombreux travaux. Construite, ou plutôt creusée, à la fin du IIe ou au début du IIIe siècle, elle se compose d'une chambre de 6m98 sur 2m24 à laquelle s'ajoutent deux transepts à forme absidale et surtout un atrium de 13m74 sur 3m72. Elle est décorée de peintures qui sont généralement bien conservées et dont les sujets sont les suivants: *le Rocher de Moïse, la Guérison du paralytique, le Baptême, les Saisons, les Trois Hébreux dans la fournaise, les Mages, l'Histoire de Suzanne, Noé dans l'arche, Daniel dans la fosse aux lions, le Sacrifice d'Abraham, la Fraction du pain et la Résurrection de Lazare*. La plupart de ces peintures étaient bien apparentes, et j'ai souvent admiré en particulier *les Trois Hébreux dans la fournaise* et *l'Histoire de Suzanne*. Il semblait que tout était dit et écrit sur la *Capella greca*, et M. de Rossi lui-même ne se doutait pas, il y a deux ans, que le plus intéressant fût encore à découvrir.

Poussé par certains pressentiments, Mgr Wilpert demanda l'autorisation de débarrasser la voûte de l'abside de la croûte de stalactites qui la recouvrait, et après de nombreux lavages à l'eau, mélangée d'acide à faible dose, il eut le bonheur de mettre au jour la scène de la fraction du pain. « Les convives, au nombre de six, sont couchés sur une

espèce de sofa en forme de demi-cercle (*sigma*, *stibadium*, *accubitorium*) et exhaussé au-dessus du sol. L'homme barbu qui rompt le pain est assis, lui, sur un escabeau bas placé au bout du sofa et en face du personnage occupant la place d'honneur (*in dextro cornu)* ; il est donc le président (προεστώς, *qui præsidet)* qui distribuera les mets aux convives, le peintre a voulu lui donner un caractère spécial en le représentant avec la barbe, ce qu'il n'a point fait pour les autres : le personnage acquiert ainsi, avec l'âge, plus de dignité. A ses pieds sont placés le calice, puis les deux assiettes, dont l'une contenant les poissons, l'autre, cinq pains.,. Le geste du président, toute son attitude même, prouve qu'il rompt réellement le pain et on ne se borne pas à le montrer. »

Personne ne se méprendra sur l'explication de cette scène : c'est une allusion directe au miracle de la multiplication des pains et des poissons, miracle représenté ici, non pas pour lui-même, mais pour sa signification symbolique. Toute l'antiquité chrétienne voyait dans ce repas miraculeux la préfiguration de la cène eucharistique; la fraction du pain est prise ici, *pars pro toto*, pour l'ensemble de l'action liturgique qui comprend la consécration et la communion. C'est ce que démontre, avec surabondance, Mgr Wilpert, en rappelant les principales peintures eucharistiques que nous a laissées l'antiquité chrétienne; il y joint également un chapitre des plus intéressants sur la célébration de la messe telle qu'on peut la déduire de l'*Apologie* de saint Justin, des ouvrages des pères apostoliques et des textes des liturgies primitives; il arrive sur ce point à des conclusions identiques à celles que présente M. l'abbé Duchesne dans ses *Origines du culte chrétien*.

La découverte de Mgr Wilpert était déjà d'importance ; il en a fait une seconde qui, à mon avis, ne le cède en rien à la première. En déblayant la crypte au-dessous de l'abside, il trouva un tombeau construit en maçonnerie, et qui servait primitivement d'autel. « L'espace destiné au corps est si étroit ($0^{m}70$ de longueur et $0^{m}17$ de profondeur) qu'il serait à peine suffisant pour contenir le corps d'un

enfant d'un an ; il était complètement vide; on ne pouvait nulle part constater de reste d'ossements, ce qui prouve que le contenu fut enlevé intentionnellement... Ne serait-il pas plus plausible de supposer que l'on y ait placé les restes mortels d'un confesseur ayant souffert le martyre du feu?... Ce qui est certain c'est que sur ce tombeau a été célébré le sacrifice eucharistique et que la dalle qui le recouvre était en même temps la *mensa* de l'autel. » Or, il était de tradition, comme encore aujourd'hui, de ne célébrer que sur des reliques de confesseurs et surtout de martyrs. Souhaitons à Mgr Wilpert qu'un indice quelconque lui permette de connaître bientôt le nom du saint enseveli à la *Capella greca;* ce sera un nouveau titre de reconnaissance ajouté à ceux que lui doit déjà l'archéologie chrétienne.

III. Il est peu de musées de villes importantes qui puissent se flatter de posséder une collection de monnaies grecques aussi riche que celle qui appartient à M. L. Walcher de Molthein et dont il vient de dresser le catalogue. Il est vrai que sa carrière lui a été d'un grand secours pour la former : fonctionnaire du consulat d'Autriche-Hongrie, d'abord en Orient puis en Sicile, les occasions ne lui ont pas manqué d'acquérir sur place des types rares et de toute beauté. Lorsqu'il fut nommé consul général d'Autriche à Paris, les exigences du service ne lui permirent pas de s'occuper autant que par le passé de sa collection, mais il prit quand même une part active aux travaux de la Société de numismatique. Un autre avantage dont jouit M. Walcher fut de recevoir, par le moyen de ses relations et à cause de sa charge officielle, de précieux renseignements « sur l'état actuel des anciennes villes grecques, sur l'importance de leurs ruines et le succès possible des fouilles qu'on voudrait y faire. »

Le *Catalogue* comprend la description de 3310 pièces, se rapportant à vingt-huit provinces d'Europe, trente-huit d'Asie et deux d'Afrique. Les Etats représentés par un nombre de types supérieur à cent numéros sont, d'après

mes calculs : l'Italie 322 médailles, la Sicile 440, la Thracce, 127, la Macédoine 257, l'Ionie 264, la Carie 164, la Syrie 227 et la Judée 108. Quant à la méthode de description, c'est celle qu'on peut attendre d'un munismate consommé : un savant compétent en la matière, M. de Renner, a dit qu'elle était de « la plus scrupuleuse exactitude. » Lorsque la pièce est de toute rareté, l'auteur a ajouté à la description matérielle une note substantielle qui fournit des renseignements précieux sur la topographie ou l'histoire et qui fait ressortir l'importance de ce type. Il ne sera pas inutile de citer quelques-unes de ces remarques dont l'ouvrage abonde d'ailleurs. A propos d'une monnaie de Solus (Sicile) portant au revers D D c'est-à-dire *decuriorum decreto :* « Ces pièces ont dû être frappées par le conseil municipal de la colonie romaine pour payer la solde des soldats. » A la suite d'une médaille de Syracuse, il prouve « le grand développement des relations commerciales entre la Sicile et la Grèce à la suite de l'heureux succès de l'expédition des Corinthiens, sous Timoléon, en 345 a. Ch., contre Dionyse le fils et IKETAS pour délivrer Syracuse de ses tyrans. C'est sous Timoléon que Syracuse commença de frapper le stater attique aux types corinthiens, la monnaie principale pour les transactions entre l'Orient et l'Italie pendant un siècle et demi. Par contre, dans les parties orientales de l'Europe et en Asie, à cette époque, la tétradrachme d'Alexandre était la monnaie prédominante jusqu'à l'an 132 a. Ch., où les villes de l'Asie commencèrent de frapper les cistophores qui, à partir de 57 a. Ch., portent les noms des proconsuls, et disparaissent bientôt pour faire place à la tétradrachme d'Antioche et au dénar romain. »

Je ne multiplierai pas, ce qui serait aisé, ces citations, mais en terminant je signalerai aux spécialistes les trente et une planches qui terminent le volume et qui contiennent la reproduction en phototypie d'environ six cents des plus beaux spécimens de la collection; c'est une bonne fortune qu'apprécieront et les collectionneurs si souvent arrêtés par la lecture et l'identification de leurs médailles,

et même ceux qui s'occupent d'histoire, car ils trouveront dans ces types et formules l'explication de certaines expressions dont se sont servis les auteurs grecs et dont la traduction restait douteuse.

IV. La librairie Leroux édite depuis quelque temps une *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie;* c'est à l'éminent numismate M. Blanchet (1) qu'elle a confié la rédaction du volume traitant des monnaies romaines; il s'est acquitté de sa tâche avec sa compétence accoutumée, et son ouvrage offre, sous un format commode, les données les plus utiles à l'étudiant et au collectionneur.

Dans le chapitre consacré au *système monétaire*, il rappelle qu'au début de sa fondation « Rome, pauvre cité habitée par un peuple encore grossier, choisit le bronze pour métal de son unique monnaie »; ce n'est, en effet, que vers l'an 268 avant J.-C., qu'apparaît la monnaie d'argent; quant à l'or on ne le voit qu'à partir de Sylla et de Pompée. La monnaie de bronze se composa d'abord de lingots informes *raudera, rudera*, sans aucune marque, divisés selon le besoin du jour et pesés; à partir de 430 avant J.-C. environ apparaît l'*æs signatum*, échantillon rectangulaire de cinq as, portant un bœuf sur chaque face et pesant 1.790 grammes.

C'était, on le voit, peu pratique; aussi la force des choses amène-t-elle, au siècle suivant, des modifications qui aboutissent finalement à l'adoption de la monnaie d'argent. Celle-ci, à son tour, réduite, d'abord, sous le consul Flaminius (217 av. J.-C.), puis par Néron, Antonin, « formée ensuite d'un alliage de plus en plus mauvais, disparut, faisant place, sous le règne de Gallien, au denier frappé en cuivre *saucé*, c'est-à-dire légèrement argenté ».

L'atelier de frappe était établi, à Rome, dans le temple de Junon, *moneta in arce*; trois — et plus tard quatre — magistrats, nommés *monetarii, tres viri monetales*, étaient

(1) J'ai déjà rendu compte ici même d'un des principaux ouvrages de cet érudit : *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne* (*Univ. cathol.* août 1891, p. 633).

préposés à cet office. Au début de l'empire les droits de fabrication sont répartis entre l'empereur et le Sénat : au premier appartiennent les monnaies d'or et d'argent, au second les monnaies de bronze, sur lesquelles d'ailleurs il autorise les triumvirs à mettre leur nom en y ajoutant S C. (*Senatus consulto*) ; il n'y a d'exception que pour un moyen bronze frappé à Lyon par Albin. Il y aurait également des renseignements intéressants à donner, à la suite de l'auteur, sur les types monétaires, leur origine et leurs transformations, depuis le bœuf ou l'aigle de l'*æs signatum* jusqu'aux têtes, d'un art consommé, des empereurs des IIe et IIIe siècles.

M. Blanchet a terminé heureusement son ouvrage par des appendices qui rendront plus d'un service : citons entre autres la liste des familles romaines qui ont fourni des triumvirs monétaires et des magistrats dont le nom est inscrit sur les monnaies ; la liste des surnoms, *cognomina*, qui se trouvent seuls sur des monnaies de la République et qui servent à déterminer à quelle famille appartient le monétaire ; la liste des empereurs, usurpateurs et membres des familles impériales dont on connaît des monnaies ; une liste des ateliers, et enfin une importante bibliographie.

V. L'*Introduction au catalogue des monnaies carolingienne de la Bibliothèque nationale*, que vient de publier M. Prou, peut être considérée comme un véritable manuel de numismatique de cette époque. Il faudrait des pages pour analyser, même sommairement, ce mémoire qui a dû coûter à l'auteur tant de recherches ; je vais du moins essayer d'en dégager les grandes lignes.

Dans le chapitre consacré au classement chronologique, l'auteur cherche les signes spéciaux servant à distinguer les monnaies de tel roi de celles de ses homonymes. Pour Pépin le Bref les deniers sont reconnaissables soit au monogramme, soit à des sigles représentant la formule *Pipinus rex Francorum* ; le revers présente soit un nom de monétaire, soit un nom d'atelier. C'est sur les pièces de

Lyon que s'aperçoit daventage la transition entre le type mérovingien et le type carolingien. Les premières « offrent d'un côté le monogramme cruciforme du mot *episcopus*, de l'autre des lettres LV ou LVG abréviations de *Lugdunum*. Ces deux abréviations se retrouvent dans le champ de deniers carolingiens, mais le monogramme d'*episcopus* a fait place à celui de *Pipinus rex*. »

M. Prou établit que Charlemagne — roi, mais non encore empereur — a été le premier à faire usage du monogramme Korolus et de la légende CARLVS REX FR que plusieurs numismates avaient attribués à Charles le Chauve. L'émission en a peut être continué après le couronnement de Charlemagne, car les deniers avec le nom de Charles suivi du titre impérial sont assez rares. On trouve cependant la légende KAROLVS IMP AVG sur des deniers de Lyon et de Rouen qui présentent au revers l'image d'une porte, symbolisant, à la manière antique, la ville dans laquelle avait été frappée la monnaie.

Il est facile de déterminer les monnaies de Louis le Pieux car il a été le seul empereur de ce nom ayant régné en France; il en est de même de Lothaire I, son fils, mort en 855. Au contraire, « les types monétaires de Charles le Chauve sont nombreux et variés; leur succession chronologique ne peut être rigoureusement établie ». De plus apparaît un type nouveau qui a joui d'une faveur considérable et dont l'influence s'est ressentie jusque pendant la période baronale, c'est le type à monogramme entouré de la légende GRATIA D-I REX. Les difficultés recommencent avec Charles le Gros et Charles le Simple. M. Prou estime qu'on ne peut déterminer la caractésistique des monnaies du premier, et que pour le second on ne peut le faire qu'atelier par atelier, en les comparant aux monnaies des rois Eudes et Raoul. Celles de ce dernier portent un monogramme cruciforme ou en losange; quant aux rois Louis IV, Lothaire et Louis V le type de leurs monnaies varie avec les ateliers.

L'auteur étudie ensuite les *espèces monétaires;* il prouve que les échanges en nature étaient très répandus au

VIIIe siècle et montre la peine qu'eurent les empereurs à établir le cours forcé même pour les bons deniers : l'amende et la prison frappaient ceux qui refusaient de les accepter en paiement. Il affirme également que Charlemagne, en même temps qu'il unifia les mesures, établit aussi un poids officiel, que cette livre était de 491 gr. comprenant 240 deniers du poids de 2 gr. 04. Au prix actuel de l'argent le denier carolingien vaudrait 0 fr. 45 centimes. *Le droit de monnaie* qui fait l'objet du chapitre III présente des questions complexes; M. Prou les résout avec autorité, en montrant Pépin et Charlemagne restreignant le nombre des ateliers, régularisant la frappe, et la faisant surveiller par des comtes et des *missi :* ce n'est qu'à partir de Charles le Chauve que commencencent les usurpations des ateliers particuliers ou les concessions royales autorisant le monnayage par certaines Eglises.

L'auteur a tenu enfin à dresser la liste des ateliers monétaires ayant fonctionné sous les carolingiens : c'était un travail pénible, mais qui rendra certainement de grands services. C'est ainsi que, pour me borner à l'histoire lyonnaise, on peut relever facilement la liste des rois et des empereurs dont il a été frappé des monnaies dans notre ville et dont par conséquent l'autorité y a été reconnue; ce sont : Pépin, Carloman, Charlemagne (roi et empereur), Louis le Pieux, Charles le Chauve (roi). Pour les autres il n'existe pas, à la Nationale, d'exemplaire de frappe lyonnaise.

VI. Dans une étude fort documentée M. de Barthélemy, membre de l'Institut, cherche à dégager l'origine de la monnaie tournois. Voici les conclusions auxquelles arrive le savant numismate :

1°. Depuis 805, la monnaie de Tours fut frappée pour le roi, par les comtes, jusqu'en 919; alors le duc-abbé Robert obtint de Charles le Simple le droit de frapper monnaie en faveur de la communauté dont il était abbé laïque.

2°. Depuis 919, la monnaie fut ouvrée à Tours pour le

duc-abbé et pour ses successeurs, jusqu'au couronnement de Hugues Capet.

3°. Les ducs-abbés avaient donné une grande extension à leur privilège, en faisant monnayer dans plusieurs villes de leur dépendance, comme Chinon, Blois et Orléans.

4°. A l'avènement des Capétiens, les lieutenants des anciens ducs des Francs frappèrent pour eux-mêmes dans leurs fiefs, en conservant traditionnellement un type qui rappelait le chef de saint Martin.

5°. La monnaie de Tours, après la disparition du dernier duc, continua d'appartenir aux comtes, représentés successivement par les comtes de Blois, puis ceux d'Anjou.

6°. Philippe Auguste prit possession de la monnaie de Tours à titre de successeur des comtes.

7° Enfin lors de la promulgation de l'ordonnance monétaire de 1314, la Collégiale tenta, sans succès, de faire revivre un privilège, devenu caduc depuis plusieurs siècles.

M. de Barthélemy annonce un travail semblable à celui-ci sur l'origine de la monnaie parisis. La compétence consommée de l'auteur en ces matières fait souhaiter la prompte publication de ce mémoire.

VII. L'histoire de saint Gérard, écrite par le P. Moniquet, « se partage en trois livres : le premier raconte la vie du saint depuis sa naissance jusqu'à la fondation de La Sauve; le deuxième s'étend depuis cette fondation jusqu'à sa mort; et le troisième expose très rapidement l'histoire de son abbaye. » Je ne m'occuperai ici que des deux premières parties.

« S. Gérard naquit à Corbie vers l'an 1015 », dit le P. Moniquet; il aurait pu ajouter que cette date est fort controversée; c'est ainsi que M. Chevalier adopte 1025. A l'âge de dix ans, il revêt l'habit religieux dans le célèbre monastère du lieu, et plus tard y reçoit les saints ordres jusqu'au diaconat; il accompagne à Rome son abbé Foulque, visite avec piété les basiliques de la ville éternelle, part à la suite du pape Léon IX, qui marche contre les Normands, est fait prisonnier par ceux-ci, puis, rendu à la

liberté, passe quelque temps au Mont-Cassin. Les circonstances l'entraînent au Mont-Gargan, où il est enfin ordonné prêtre par le Pape, et, comblé de joie, rentre à Corbie. Toutefois ses voyages ne font que commencer : à la suite de deux visions célestes, il prend la résolution d'aller en Terre Sainte, s'embarque à Marseille, se rend à Constantinople, puis à Jérusalem et, son pèlerinage achevé, revient à son monastère, mais pour le quitter peu après. Sa renommée, en effet, l'avait fait élire abbé de Saint-Vincent de Laon; il s'y transporte, mais pour peu de temps, car les moines de cette abbaye refusent d'accepter la réforme qu'il essaie de leur imposer. Il se rend à Saint-Médard de Soissons, où il vient également d'être choisi pour abbé, mais là sa bonne volonté est paralysée par les violences de la reine Berthe, qui favorise un compétiteur. Gérard se retire et, accompagné de huit moines, visite les abbayes de Saint-Denis près Paris, Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Martin de Tours, Bourgueil, Saint-Cyprien de Poitiers, et se dirige vers Bordeaux pour y prendre possession de la forêt de La Sauve que le duc d'Aquitaine met à sa disposition.

A partir de cette époque, Gérard n'est plus seulement admirable par l'austérité de sa vie, mais encore par les qualités maîtresses qu'il déploie comme fondateur et législateur d'ordre. Voulant assurer la prospérité spirituelle de sa congrégation, il ajoute à la règle de saint Benoît certaines observances qui regardent l'admission des novices, le partage du temps entre la prière et le travail, les repas, les jeûnes et abstinences, les habits, et la distinction entre religieux de chœur, convers, oblats, matriculiers et reclus. Ces sages constitutions contribuèrent à l'extension de sa congrégation : Gérard, pendant sa vie, fonde quatre nouveaux monastères d'hommes et plusieurs de femmes. Il emploie également le temps que lui laisse l'administration des affaires à composer des écrits de valeur. Enfin, le 5 avril 1095, il rend sa belle âme au Seigneur.

C'est pour le grand public que le P. Moniquet a écrit cette biographie; autement il eût condensé son récit et réduit certains chapitres d'intérêt général, ceux, par exemple,

où il raconte par le menu l'histoire des basiliques de Rome, de Constantinople et de Jérusalem, ceux intitulés *Situation religieuse et politique de l'Aquitaine au moment de l'arrivée du saint* et *Les moines conquérants des forêts, d'après Montalembert*; il n'eût pas fait, à l'usage des érudits, les citations bibliographiques qu'il laisse vagues et incomplètes; il n'eût pas renvoyé notamment au « *Spicilegium Acherianum* » tout court, alors qu'il doit savoir que la première édition de d'Achery compte treize volumes in-4°, et la seconde trois volumes in-folio. L'ouvrage du P. Moniquet est un livre de vulgarisation et d'édification.

VIII. Saint Frédéric, dont M. Magnette vient d'écrire une substantielle notice, descendait de la seconde race de nos rois par Charles, duc de Basse-Lorraine, frère du dernier des Carolingiens. Il naquit à Namur, vers 1070, fréquenta l'école de la cathédrale de Liège, et devint chanoine de cette ville, puis archidiacre, puis prévôt, et enfin, à la mort d'Albert, évêque de Liège. L'élection n'alla pas toutefois sans contestation; un compétiteur, Alexandre de Juliers, alla trouver l'empereur Henri V, et obtint par simonie, le siège épiscopal; mais l'élection de Frédéric fut confirmée par le pape Calixte II, au concile de Reims, en présence de plus de trois cents prélats et abbés; le pieux évêque revint alors, suivant une ancienne coutume, nu-pieds de Reims à Liège. Ce qu'il avait obtenu par le droit, il dut le conserver à lutte ouverte; son concurrent déposa enfin les armes, mais pour se servir d'autres moyens plus abominables. L'évêque prit un jour, sans défiance, un breuvage empoisonné que lui présenta son échanson, puis un second qui aggrava horriblement sa maladie, et lui fit tomber un œil de l'orbite; enfin, comme il tardait à mourir, une troisième coupe lui fut administrée, qui l'acheva le 27 mai 1121.

M. Magnette a très heureusement fait suivre l'histoire du saint de ses Regestes; il a trouvé vingt pièces le concernant, et de chacune il donne une analyse, citant les originaux, quand ils existent, les copies manuscrites et les édi-

tions qui en contiennent le texte. Somme toute, c'est un travail d'érudition fait directement sur les sources.

IX. On connaît de réputation la statue miraculeuse de l'Enfant-Jésus de Prague. C'est à en raconter et l'origine et les gloires, que Mlle Gabrielle Fontaine consacre un volume, dont la première partie — la seule qui nous occupera — témoigne de consciencieuses recherches.

En 1620, la Bohême fut envahie par les protestants. Ferdinand II, empereur d'Autriche, demanda à la fois et le secours du duc Maximilien de Bavière, et l'intervention du père Dominique de Jésus-Marie, préposé général de l'ordre des Carmes en Italie. « Ce fervent religieux eut une mission providentielle à remplir au milieu de l'armée. On le vit ranimer les soldats par son ardente parole et rétablir partout l'ordre et la piété. » Il se tenait en tête des troupes et leur suggérait le mot d'ordre *Maria* et le chant du *Salve Regina*. Ainsi fut gagnée la bataille de la Montagne-Blanche près de Prague. L'Empereur, en reconnaissance, fonda un couvent de carmes dans la ville même, et leur église fut élevée sous le vocable de *Sainte-Marie de la Victoire*.

Dans un moment de détresse, ils reçurent de la princesse Polyxène de Lobkowitz une statue de l'Enfant-Jésus. Un des religieux, le P. Cyrille, passa sa vie entière à en propager la dévotion, laquelle, de Bohême, se répandit en Belgique, en France et ailleurs. A la vérité, la statue fut plusieurs fois perdue, brisée ou ensevelie par suite des invasions des protestants ou même de l'ingratitude publique, mais, la tourmente passée, le culte de la sainte image s'est relevé et accru.

Il serait trop long d'énumérer les faveurs, même considérables, que Prague obtint de l'Enfant-Jésus miraculeux; les deux faits suivants suffiront à en donner une idée. Le 29 août 1639, 30.000 Suédois mettent le siège devant Prague; le péril est si pressant que la Chambre se prépare à fuir avec les insignes de la royauté. Déjà même une brèche énorme est faite aux murs de la ville. De toute part

on s'adresse à l'Enfant-Jésus, on passe la nuit aux pieds de sa statue, et quel n'est pas l'étonnement général lorsque au matin on constate que les ennemis se retirent précipitamment, et sans raison apparente.

En 1741, ce sont les Français et les Bavarois qui assiègent Prague; la ville n'a que 3.000 hommes de garnison; aussi la résistance ne dure-t-elle pas et les ennemis entrent-ils bientôt dans la place. Les habitants consternés s'attendent au pillage et à la mort; chacun a tenu à mettre au-dessus de sa porte une statuette de l'Enfant-Jésus. Or, contre la coutume, l'ennemi respecta les biens et les personnes; aucune maison ne fut pillée et la sécurité ne fut pas troublée. Les habitants offrirent en reconnaissance à la statue miraculeuse un boulet de canon en argent sur lequel on grava ces mots :

AnatheMa qVoD praeserVata CIVItas
PragensIs gratIoso IesVLo eXsoLVIt

« *Ex-voto offert au miraculeux Enfant-Jésus par la ville de Prague préservée.* » On remarquera que, suivant le goût du temps, l'inscription est composée de telle sorte, que si on en additionne les chiffres romains — mis en majuscules — on retrouve la date de 1741.

J.-B. MARTIN.



MÉLANGES

HISTOIRE DE NAPOLÉON III, PAR J.-M. VILLEFRANCHE (1)

C'est avec un sentiment de vive curiosité que vous commencerez cet ouvrage. Un intérêt toujours croissant vous en fera trouver la lecture attachante et trop rapide, et lorsque vous l'aurez achevé, vous éprouverez la satisfaction de vous sentir à la fois instruit et convaincu, en communion d'idées sur notre histoire contemporaine avec un noble esprit dont la justice et la vérité ont seules soutenu le courage et inspiré le talent.

M. Villefranche était bien préparé par ses travaux antérieurs à l'œuvre qu'il donne aujourd'hui au public. Avant d'aborder la grande histoire il s'était essayé dans plusieurs biographies et son style déjà formé à l'école des maîtres achevait d'acquérir, par la pratique quotidienne du journalisme, cette aisance et cette élégance qui rendent faciles les longs récits, et mettent autant de charme que de clarté dans la discussion. Le roi David a prévu la presse de nos jours, lorsqu'il disait : *Velociter currit sermo ejus*. L'historien de Pie IX devait être tenté de devenir celui de Napoléon III. Le poète des *Contes et Ballades*, le *Fabuliste chrétien* portait, comme ses illustres modèles, dans le

(1) 2 volumes, chez Vitte, libraire éditeur à Lyon.

cycle de sa pensée, à côté du ciel qu'il avait entrevu sur la terre dans l'âme de Pie IX, les sombres régions où la politique du dernier empereur a conduit notre pays. C'est un guide sûr pour nous en révéler les détours. Pendant vingt années, il a éclairé, redressé ou fortifié ses propres souvenirs. Les documents, rares sous le régime du pouvoir absolu, se sont multipliés. La plupart des acteurs ont disparu, laissant des récits que rend sincères l'approche du jugement suprême. On peut maintenant se défier des panégyriques et se défendre des pamphlets. L'heure de l'histoire est venue. Toutefois les faits sont si récents que ce n'est point tant à les juger qu'à les connaître, qu'il faut d'abord s'appliquer. C'est précisément la bonne fortune littéraire de M. Villefranche. Suivant les règles de l'art autant que de la critique historique c'est *ad narrandum* plutôt qu'*ad probandum* qu'il écrit. Sa bonne foi est absolue. Son impartialité n'a d'égal que son talent.

I

Quelle figure énigmatique que celle de l'impérial rêveur, qui, dans les entreprises les plus folles de sa jeunesse se montrait sûr du succès final et souverain tout-puissant, n'ayant plus un obstacle à vaincre, plutôt que de cesser de conspirer, s'en prenait à lui-même et préparait sa chute; joueur obstiné pour lequel l'enjeu n'est jamais trop fort, qui dans la première partie de son existence risque sa tête, et dans la seconde sa couronne, sans qu'aucune jouissance ait pu valoir pour lui l'émotion d'en demander une nouvelle au rêve et au hasard; tempérament doux, cœur généreux; conscience trompée et de bonne heure éteinte; esprit chimérique, mais orné, susceptible de conceptions élevées et, par moments, comme pendant la présidence et les apprêts du coup d'Etat, sachant, sous une dissimulation machiavélique, sacrifier très pratiquement son amour-propre à son intérêt.

Il était né aux Tuileries et ses premiers regards furent pour le grand capitaine. Il en garda l'éblouissement. Son enfance se ressentit des divisions de sa famille. Sa mère, la reine Hortense, élevée sous le Directoire, en avait conservé les mœurs « qui consistaient surtout à n'en point avoir » (1). Elle l'appela son « doux entêté », mais ne fit rien pour corriger par une éducation chrétienne et détendre dans les affections du foyer ce caractère taciturne que les féeries impériales à revoir et à renouveler hantaient uniquement. « On ne sait jamais ce qu'il pense, disait-elle. Quand il parle, il ment, et quand il se tait, il conspire » (2). Sa sœur de lait, Mme Cornu, le jugeait ainsi : « Il veut le bien, seulement il n'a jamais su distinguer le bien du mal » (3).

Avouez que ce n'est pas dans les enseignements et dans les exemples qui lui furent donnés, qu'il aurait pu l'apprendre. C'était un Allemand froid, laborieux et lent. Il prit ensuite, tant son goût pour l'Angleterre fut vif, du tempérament insulaire. Mais il n'eut jamais rien du Français, vif, gai, batailleur et sincère, tel que le monde l'aime et l'admire dans le type immortel de notre Henri IV. Il disait un jour, sous la présidence, à M. de Falloux, avec un fort accent guttural : « C'est étrange que M. le comte de Chambord n'ait aucun accent étranger. — Mon Dieu ! lui répondit son ministre de l'instruction publique, ce n'est point étonnant. Il est d'une race depuis si longtemps française qu'il n'a pu en perdre l'accent ».

C'est cependant cet étranger de mœurs et d'allures, compromis dans deux échauffourées où la fortune, qui paraissait devoir être sa seule idole, l'avait trahi, que le nom et le prestige de Napoléon devaient porter au pouvoir suprême. M. Villefranche nous montre bien ce que fut la République de 1848, entre la première et la troisième, une idylle entre l'accès de fièvre chaude qu'avait été la Terreur et la froide main-mise sur toutes les libertés publiques au

(1) T. I, p. 3
(2) T. I, p. 3.
(3) P. 4.

profit d'une secte qu'est le régime actuel (1). Un poète et un pape, Lamartine et Pie IX avaient souri à son berceau, et malgré l'effort sanglant pour la confisquer aux journées de juin, elle était restée fidèle à ses principes et confiante comme une ingénue. Comment donc aurait-elle résisté au formidable mouvement que les souvenirs de l'épopée impériale préparaient en faveur de son héritier? Elle n'était ni assez forte pour réprimer les menées socialistes qui éloignaient d'elle les masses effrayées, ni assez méfiante pour se prémunir contre le chef qu'elle s'était donné et qui allait, en lui disant qu'il l'embrassait encore, l'étouffer. Il n'y a pas deux morales et le mensonge doit être flétri dans la vie publique comme dans la vie privée. Mais il faut s'entendre sur la moralité des coups d'Etat. Il est certain que les deux conditions essentielles de la vie et de l'honneur des peuples sont l'ordre et la liberté. Si donc il n'y a aucun autre moyen de les rendre à ceux qui en sont privés que de recourir à la violence, on ne saurait blâmer l'insurrection polonaise pas plus que la chute de Robespierre.

Les partis entendent d'ailleurs étrangement la justice. Ceux qui n'ont pas eu assez de malédictions pour le 2 décembre ont célébré les révolutions de juillet et de février, l'envahissement de la Constituante au 15 mai et les préparatifs de résistance à main armée contre les décisions de l'Assemblée, qui voulait, en 1873, assurer le salut de la France par le retour à la monarchie. Nous professons une doctrine moins exclusive, et s'il eût été vrai que Louis-Napoléon ne fût « sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit », suivant la magnifique expression que lui suggéra, dit-on, Mgr Menjaud, évêque de Nancy, nous ne serions pas assez pharisiens pour le condamner. Mais c'est parce que rien n'est moins sûr que le droit pour lequel il a manqué à sa parole que nous gardons la liberté de blâmer les mensonges qui ont préparé et l'arbitraire qui a suivi son avènement. Tacite a défini de l'un de ses mots d'airain et flétri ce qu'il y a de bassesse dans l'ambition sans scru-

(1) T. I, p. 45.

pules : *Omnia serviliter pro dominatione.* Lamartine n'avait trouvé qu'à dire de Bonaparte, après brumaire :

Ah! si rendant le sceptre à ses rois légitimes,
. . . .
Soldat vengeur des rois, plus grand que ces rois même,
De quel divin parfum, de quel pur diadème
L'histoire aurait sacré ton front !

Ce fut le sentiment de plusieurs légitimistes. En se sentant vaincus, ils admiraient leur vainqueur dont le gouvernement s'inspirait des principes de morale religieuse et de paix sociale, dont ils auraient voulu voir soutenu le trône héréditaire. Ils se trompaient. Dès l'aurore de son règne, le nouvel empereur n'était pas excusable de priver la France de ces libertés auxquelles « tous les peuples chrétiens ont droit » (1).

Ces réserves faites, nous pouvons résumer le récit du coup d'Etat. C'est une partie hardiment jouée et gagnée. On la suivrait avec moins d'émotion si on pouvait oublier quel en est l'enjeu. Les députés sont dans la sécurité la plus complète. Michel de Bourges raconte que le président lui a dit qu'il a interrogé cinq colonels de l'armée de Paris, qui lui ont unanimement affirmé que leurs régiments refuseraient de marcher contre l'Assemblée. Le lundi 1er décembre, une réception avait lieu à l'Elysée. Le président y paraît dans son calme habituel. Il interpelle le colonel Vieyra, de la garde nationale : « Etes-vous homme à ne pas laisser voir sur votre visage une grande émotion ?... Bien... vous n'avez pas pâli. » Et il lui prend le bras en ajoutant : « Allez demander des ordres à Saint-Arnaud. » Il fait une pareille ouverture au baron Haussmann qui vient d'être nommé préfet de Bordeaux. Il l'invite à se rendre le lendemain, avant le jour, au ministère de l'intérieur. Le baron rencontrant dans les salons le ministre de Thorigny qu'il ne connaissait pas, croit que c'est à lui qu'il doit s'adresser, et s'aperçoit dès les premiers mots que le mal-

(1) Manifeste du comte de Chambord.

heureux n'est pas dans le secret. Quelques heures plus tard, il se mettait à la disposition de M. de Morny (1).

Avec la complicité tacite de l'opinion, le concours formel de l'armée et l'assistance d'une poignée de *bravi*, le tour était joué.

Les jours qui suivirent, dans le silence de toute voix indépendante, se produisirent les adhésions de la peur empressée à se dissimuler sous les bruyantes évocations du passé impérial. Le socialisme était réellement menaçant, et beaucoup criaient plus fort que les autres : « Vive l'empereur ! » pour qu'on ne les entendît pas murmurer : « Nous avons peur : sauvez-nous ! »

Incapable de dire simplement la vérité, le prince président, dans son voyage triomphal à travers la France, commença par protester de son désir de maintenir l'étiquette républicaine. Il était bien trop habile pour le vouloir réellement. Il connaissait le pouvoir des mots sur l'esprit public, et comme plus tard M. Thiers, en ne gardant que le mot, préparait le régime, lui, ne voulant pas le régime, devait proscrire le mot.

Ce fut à Lyon, disent les journaux du temps, que le premier cri significatif de : « Vive Napoléon III ! » tomba d'un balcon de la rue de la République, qui en perdit son nom.

A Bordeaux, un incident piquant se produisit. Sous un arc de triomphe, une corde supportait une couronne. Le vent détacha la couronne et ne laissa que la corde avec l'inscription : *Il l'a bien méritée!* Ce fut à peine, pour l'esprit français, qui lui du moins ne perd jamais ses droits, une pointe d'ironie et de gaieté dans l'enthousiasme, qui reprit plus fort le soir même, à la suite du banquet où fut prononcé le mot donné pour programme au règne et que tout le règne a démenti : *L'empire, c'est la paix.* Hélas ! qui donc alors s'opposait au flot des illusions qui emportaient l'opinion publique ? Les lois élémentaires de la morale pouvaient être impunément violées. Les biens de la famille

(1) Chap. 6, page 135.

d'Orléans étaient confisqués, sans trouver d'autre protestation que ce jeu de mots : *C'est le premier vol de l'aigle!*

L'empire fut établi par plus de 7 millions de suffrages.

M. Villefranche analyse avec une sincérité et une exactitude absolues les phases diverses du règne : la guerre de Crimée, le système économique, le Mexique, la législation.

Nous nous arrêterons à la guerre d'Italie, qui amena celle de Prusse, et où le caractère du héros de ce livre s'est révélé tout entier. Nous le verrons ensuite dans sa vie privée.

II

Napoléon était resté dévoué à l'unité italienne pour laquelle, dès sa jeunesse, il avait combattu en *carbonaro*. C'était une idée explicable en Italie, mais fatale à la France dont la politique séculaire avait maintenu des états faibles et divisés sur ses frontières. Il n'en eut aucun souci et persévéramment, malgré ses protestations, trompant les uns et les autres, il parvint à faire la guerre. Le comte de Cavour a lui-même révélé qu'ils cherchèrent ensemble le *casus belli* et que ce fut l'empereur qui le trouva. Il est juste de reconnaître, quoi qu'il en coûte à notre amour-propre national, que cet illustre étranger et celui qui devait, avec plus de succès encore pour la gloire de son pays et le malheur du nôtre, poursuivre les mêmes desseins, furent les conseillers les plus écoutés de Napoléon III, et qu'il est tristement vrai de dire que les plus grands hommes que son règne ait produits sont Cavour et Bismarck.

M. Villefranche fait de ces deux hommes d'Etat une étude profonde et un portrait achevé. Tous les deux ont du renard, mais le second a gardé la peau du lion. Ils ont l'un et l'autre compris également l'idéologue couronné et su mettre à profit son incorrigible besoin de remuer le monde et d'exposer son repos et son trône dans de mémo-

rables aventures. Ils ont flatté son pouvoir personnel, son goût du mystère, et c'est loin de ses ministres, à Plombières et à Biarritz où il n'était livré qu'à son fatal génie, que se sont échangées les promesses de Solférino et de Sadowa.

L'Italie fut unifiée par la ruse encore plus que par la guerre. La correspondance diplomatique du duc de Gramont a montré les perfidies dont on ne cessa d'endormir la bonne foi du souverain Pontife et des autres souverains italiens. Le guet-apens de Castelfidardo fut préparé par l'entrevue de Chambéry, où l'empereur dit à Cialdini : « Faites vite. » C'est à ce mot d'insinuation traîtresse que répondit l'apostrophe de l'évêque de Poitiers : « Lave tes mains, Pilate ! » Le vieux Pélissier traduisit dans son langage militaire l'indignation de la conscience publique : « J'aimerais mieux être, dit-il, dans la peau de Lamoricière que dans celle de Goyon. » Et comme Cialdini s'était permis de soupçonner le courage de son glorieux vaincu, il lui écrivit : « Vous avez osé appeler lâche un général français. Je vous inflige un démenti, et c'est avec ma botte, si je vous rencontrais, que j'achèverais ma réponse (1). »

Les catholiques se refroidirent, les divergences politiques disparurent devant les épreuves du Père de tous les fidèles. Ce fut une émulation de piété filiale entre Mgr Dupanloup et Mgr Pie, entre Montalembert et Veuillot.

Le gouvernement, qui s'était jusqu'alors appuyé sur les masses conservatrices, ne put renier absolument son origine, et il fut acculé au *jamais* que M. Rouher dit aux envahisseurs.

C'est aux vieux soldats des luttes parlementaires que ce résultat était dû : à Berryer, dont il couronna la carrière ; à Thiers, qu'il protège contre les sévérités de l'histoire, méritées par la fin de sa vie.

Nous retrouvons dans ces pages la parole incisive, le bon sens lumineux et persuasif que M. Thiers prodigua à la tribune relevée pour la défense de notre politique na-

(1) T. II, p. 99.

tionale et du pouvoir temporel. Il y a plus de trente ans que ces discussions ont eu lieu. L'écho en retentit encore à l'oreille de ceux qui, dans l'enthousiasme de la jeunesse, passaient des nuits aux portes du Corps législatif pour être admis à les entendre. Comment oublier l'accent inimitable avec lequel le familier du prince Napoléon, M. Guéroult, l'ayant interrompu pour dire que les zouaves pontificaux étaient des mercenaires, M. Thiers répliqua : « On n'est jamais *mercenaire* quand on est *convaincu !* » et le ton avec lequel fut faite cette prédiction que l'avenir devait si promptement et si complètement réaliser : « La reconnaissance de l'Italie durera autant que sa faiblesse (1). »

Il fallut l'aveuglement du fatalisme chez Napoléon III pour résister à de pareils avertissements. Ce fut la cause de sa ruine. Il avait une telle confiance dans son étoile qu'il négligeait les moyens de faire réussir l'idée qui devait, à ses yeux, triompher d'elle-même et pour ainsi dire, fatalement. Il était indifférent aux préparatifs et insensible aux conseils. « Toutes nos victoires en Italie, avait dit le général Trochu, ont frisé la défaite. » Ce ne fut point un motif pour s'assurer davantage de ses ressources contre la Prusse.

Bismarck reprit et agrandit le rôle de Cavour. Après Sadowa, où la France, disait-on de toutes parts, avait été vaincue plus que l'Autriche, il obtint, par ses flatteries, la neutralité du souverain, trop ingrat envers la fortune qui faisait de lui l'arbitre de l'Europe. Il redoubla d'audace pour lui persuader, malgré tous ses refus de consentir aux compensations promises, que c'était encore le neveu de Napoléon Ier qui était l'obligé de la Prusse pour avoir déchiré les traités de 1815.

Cependant, à l'intérieur, le régime s'était adouci, et le 2 janvier 1870 fut la date d'une ère nouvelle. Ce jour-là les adversaires de bonne foi désarmèrent. Ils crurent toucher au but de leurs efforts pour la fondation d'un gouvernement de libre discussion, serviteur exclusif de la justice,

(1) T. II, p. 115.

favorable à tous les progrès. Ils eurent un instant l'illusion que la présidence du maréchal de Mac-Mahon leur donna encore, tant leur patriotisme est prêt à se dévouer, que, toutes les autres garanties de l'ordre public existant, celle du principe de la monarchie héréditaire peut être omise. Leur erreur fut aussi courte que généreuse, et la cruelle leçon que leur donna la guerre en emportant l'empire, ne laissa plus place pour toutes les victimes du drame qu'à la pitié.

Napoléon III n'est pas tout entier dans les fastes de son règne. Il faut le voir dans sa famille et à son foyer. M. Villefranche n'a eu garde de négliger cette partie importante de son œuvre.

On ne peut dire précisément que le prince Napoléon fut le mauvais et l'impératrice le bon génie de l'empereur. Ce serait exagérer leur rôle à tous deux. Toutefois ils représentent bien les deux influences qui se disputaient l'esprit du rêveur et l'autorité du souverain.

Le prince Napoléon représente la Révolution dans ce qu'elle a de pire : le césarisme. Il fut l'instigateur principal de la guerre d'Italie. Son mariage en avait été la rançon. On ne trouve dans l'antiquité de victime comparable à la sainte princesse Clotilde, que la fille de Jephté, consentant, après un mois de larmes versées sur son sacrifice, à s'immoler pour la gloire de son père et le salut de son peuple.

L'empereur, qui connaissait l'intelligence et subissait l'ascendant de son cousin, savait par moment l'apprécier. On rapporte que le fils de Jérôme lui disant un jour : « Vous n'avez rien de notre oncle, » il lui répondit : « Si, j'ai sa famille, et c'est bien assez ! » Cette autre anecdote, si elle n'est pas exacte, devait être inventée pour caractériser les relations des deux branches. On disait donc qu'au temps où le gracieux prince impérial apprenait à se rendre compte de la valeur des mots, il avait demandé en quoi un accident différait d'un malheur. « Vous allez le comprendre, lui dit sa mère. Si votre cousin tombait à l'eau, ce serait un *accident*. Si on l'en retirait ce serait un *malheur* (1). »

(1) Tome II, page 327.

L'impératrice n'eut que le tort de n'être point née pour le trône. Ses légèretés venaient de son origine. Sa bonté, sa charité, l'exquise séduction de ses manières et la dignité qu'elle garde dans le malheur, sont bien à elle. Octave Feuillet écrivait de Fontainebleau : « Pendant plus de vingt minutes elle m'a tenu sous le charme de sa parole, de sa beauté et de ses connaissances (1). » L'auteur de *Sibylle*, le peintre délicat des élégances du règne, trouvait les plus belles inspirations pour parler d'elle. Dans sa vie privée l'empereur fut essentiellement bon. En voici des preuves. Un officier ayant perdu au jeu 20.000 francs, il les lui remit en disant : « La vie de l'un de mes soldats vaut davantage » (2). Un enfant, au bois de Boulogne, était venu avec son cerceau se jeter dans ses jambes. L'empereur le releva et lui demanda de l'embrasser. Refus de l'enfant. Le général qui accompagnait le souverain lui dit alors que c'est l'empereur. — Eh bien, continua le bambin, il est trop vilain. — Qui te l'a dit? — C'est mon père. — Que fait-il? — Il est sénateur. — Quel est-il? — Oh! non, dit à son tour l'empereur en souriant, la recherche de la paternité est interdite (3).

Une autre fois un enfant de douze ans, au parc de Saint-Cloud, avait écrit sur le sable : « Vive Henri V! ». Un garde s'en aperçut et, saisissant le malheureux, il l'entraînait déjà malgré les supplications de son entourage. L'empereur vint à passer et s'informa du délit. Il fit immédiatement relâcher l'étourdi avec cette seule réflexion : « Ce doit être un enfant de bonne famille. » Lorsqu'il visita la Trappe de Staoueli, ses instincts démocratiques le portèrent à se mêler aux rangs des frères, pendant que ses serviteurs intimes — et qui donc a dit qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre? — racontaient aux supérieurs de la maison que jamais un mouvement d'humeur, un reproche ou une impatience, devant l'eau trop froide ou les rasoirs trop durs, ne lui étaient échappés.

(1) T. II, p. 336.
(2) T. II, page 316.
(3) Page 317.

La lecture de cette œuvre de valeur, si elle est instructive, n'est donc point laborieuse. Les mots piquants, qui sont autant de haltes pour l'esprit qui parcourt de longues pages, y abondent.

Parlant de la plume enlevée à l'aigle du Jardin des plantes pour la signature du traité de Paris, l'auteur ajoute : « Cavour et Bismarck lui en arrachèrent bien d'autres (1) » et d'un colonel qui après l'attentat d'Orsini avait parlé de passer la Manche : « Il se proposait surtout, dit-il, de *passer* général » (2).

Je dois cependant relever une erreur, que M. Villefranche, admettant à son égard les procédés d'impartialité qu'il emploie dans son livre, me permettra de signaler. Ne rouvrons pas d'anciennes querelles, ne ravivons pas des blessures que le pontificat de Léon XIII a fermées. Mais restons fidèles à nos amis et ne laissons pas toucher à leur mémoire. Il a été démontré par la publication d'une dépêche de l'ambassadeur marquis de Banneville, que bien loin de provoquer le départ des troupes françaises de Rome, pour peser sur les décisions du Concile, Mgr Dupanloup et Mgr Darboy s'étaient prononcés énergiquement et publiquement contre toute pression de cette nature. « Si l'empereur retire ses troupes, avaient-ils déclaré à l'ambassadeur, immédiatement il fait parmi nous l'unité pour la défense du pape » (3).

Il me semble qu'après avoir lu son histoire, une comparaison vient naturellement à l'esprit entre cet empereur si longtemps le favori de la fortune et un autre prince. Mgr d'Hulst, très digne par toutes les ressemblances qu'il avait avec lui, de louer l'auguste ami de son enfance qu'il vient si prématurément de rejoindre, commençait son admirable notice sur les derniers jours du comte de Paris par ces mots : « Pour qu'une vie soit déclarée grande devant les hommes, il faut que trois éléments toujours

(1) T. I, p. 304.
(2) T. I, page 345.
(3) Article rectificatif de Mgr Lagrange, évêque de Chartres. Archives du ministère des affaires étrangères.

séparables s'y trouvent réunis : les facultés éminentes, l'effort pour les déveloper, enfin le sourire du sort... »

Napoléon III a eu ces trois dons du ciel. Il n'a été le vaincu que de lui-même. Le comte de Paris n'a régné que sur les cœurs fidèles, par son droit et ses vertus.

Qu'auraient-ils été, si le sort de l'un eût été celui de l'autre ?

Ils n'en ont pas moins tous les deux suivi les voies de la Providence, en démontrant qu'il n'y a aucune fortune solide sans la grandeur morale, et qu'il n'y a aucun malheur qui ne soit digne de l'estime des hommes et des récompenses éternelles, lorsqu'il est revêtu de cette grandeur.

G. D'ORGEVAL-DUBOUCHET.



SOLDAT CHRÉTIEN

Le sabot dentelé des hautes guilledines
Résonne sous l'ogive en tiers-point du portail.
Le seigneur de Noircarme écarte le vantail
De son robuste poing de preux casseur d'échines.

Le burin de l'épée et le labour des balles
Ont, dans sa vieille chair, gravé le souvenir
De tous ceux qu'il occit de ses mains colossales,
Car il portait un glaive et le savait tenir,

Un lourd glaive d'acier des forges ibériques
Au court pommeau cavé, plein de saintes reliques,
La garde en croix latine, avec cinq fleurs de lys
Et damasquiné par Virgilius Solis.

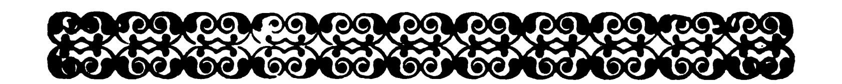
Les pistoliers ont fait halte dans la cour vide.
L'église, aux flancs limés par le vent de la mer,
Recourbe le contour grêle de son abside
Où saint Georges flamboie en un long vitrail clair

D'un bond, le vieux seigneur s'est mis hors de sa selle,
Et d'un pas, non point lourd, mais grave et solennel,
Ainsi que marche un prêtre en montant à l'autel,
Il franchit les degrés usés de la chapelle.

Courbant son large torse, où vibrent des sanglots,
Vers le sol le baron se prosterne, et sa bouche
Baise le parvis noir que balaye à longs flots
La cascade d'argent de sa barbe farouche,

Tandis qu'au fond des nefs, baigné de lueurs rousses,
Aux bras de la Madone, ineffable prison,
Un Jésus tout enfant, qui lui tend ses mains douces,
Accueille, en souriant, sa guerrière oraison.

Fleury Vindry.



BIBLIOGRAPHIE

La très sainte Trinité révélée dans l'âme humaine.
Lyon, Vitte, 1896; in-12 de 90 pages.

L'homme a été créé par Dieu à son image et ressemblance; les Saints Livres nous l'ont révélé, et lorsque, guidés par les enseignements de la foi, nous explorons le fond le plus intime de notre âme, nous y retrouvons de mystérieuses analogies avec l'adorable Trinité. Ces reflets de la lumière infinie méritent bien qu'un esprit philosophique s'attache à les contempler et se complaise à leur attirer des admirateurs.

L'auteur de l'opuscule récemment publié n'a pas cru devoir se tenir dans les limites que le titre paraissait indiquer. Quelques pages seulement (49-60) sont consacrées à la Trinité des personnes divines; tout le reste concerne la nature spirituelle de Dieu, son éternité, sa perfection, ses attributs, son intelligence, sa volonté, sa toute-puissance et sa providence, telles que la considération de l'âme humaine donnerait lieu de les concevoir. Certes les intentions de l'auteur sont excellentes, et nous ne saurions trop louer le désir qu'il manifeste de remédier au grand mal de notre époque par le rétablissement de l'idée de Dieu dans les esprits. Mais la voie qu'il a suivie est-elle d'une bonne et saine philosophie et aboutit-elle toujours à des conclusions auxquelles la théologie n'ait rien à reprendre? Nous avons le regret de ne pouvoir répondre affirmativement à ces deux questions. Les doctrines de Descartes sur la nature et la connaissance de l'homme, ainsi que les erreurs ontologistes de Malebranche servent à l'auteur de point de départ pour ses investigations rationnelles; c'est là, malgré des dehors spécieux, une base ruineuse, à laquelle nous refusons d'appuyer l'édifice de la vé-

rité philosophique. Quant à la théologie, dont les formules dogmatiques exigent une précision et une exactitude parfaites, comment s'accommoderait-elle de certaines expressions que l'interprétation la plus bénigne ne parviendrait pas à faire entendre catholiquement ? Ainsi, pour nous borner à un exemple, nous lisons que les trois personnes divines « ne sont autres que trois modalités percevantes et douées de volonté, unies par le fond d'une même substance spirituelle à une seule et même modalité idéiste » (p. 54), « chaque personne ayant sa volonté propre et distincte » (60), et « qu'elles rivalisent entre elles de sagesse et de bonté dans le gouvernement de l'univers » (p. 69). Or, la foi nous enseigne au contraire que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul et même Dieu, une seule et identique nature divine sans multiplication d'intelligence et de volonté, unique plénitude infinie de toute perfection sans division ni participation de sagesse, de bonté, de toute-puissance, ou d'autre attribut.

Nous mentionnerons aussi, avec la brièveté que comporte un article de bibliographie, une page bien faite pour surprendre les philosophes autant que les théologiens, à propos du dogme de la transsubstantiation et de la persistance des espèces eucharistiques, dans lesquelles notre auteur veut voir « l'image éternelle qui représente le pain et le vin au sein de la modalité idéiste divine » (p. 83). Assurément, aucun des Pères du concile de Trente n'a entendu désigner sous le nom d'apparences du pain et du vin permanentes après la consécration, l'*idée* divine, l'exemplaire incréé, éternel et spirituel de tous les êtres même matériels qui sont produits dans le temps. Ils parlent, dans leur définition dogmatique, des accidents inhérents à la substance corporelle, la quantité, la figure, la couleur, le goût, objets réels, singuliers et sensibles que nos mains touchent et que nos yeux perçoivent. Cela n'a rien de commun avec l'explication proposée ; inconvénient fort grave, puisqu'il s'agit du langage de la foi et d'une vérité qu'il faut croire ! Et, par surcroît, combien d'autres erreurs sont ici plus ou moins explicitement professées ; signalons sommairement la perception ontologiste de l'essence divine, l'idée-exemplaire, improprement appelée image, confondue avec une représentation sensible, substituant son existence substantielle à la réalité des accidents matériels, devenue l'objet d'une faculté sensitive malgré son universalité et son élévation au-dessus de la matière ; théories et assertions

que la bonne et saine philosophie désavoue comme opposées à la raison, et que la théologie n'hésite pas à repousser au nom de la foi qu'elles battent en brèche.

Le talent de l'écrivain et la droiture de ses intentions n'ont pas suffi à le préserver des écueils; mais la déclaration loyale, inscrite à la première page de son opuscule, nous donne le droit d'espérer qu'il accueillera nos critiques comme celles d'un ami sincère, et qu'il en profitera pour écarter de son esprit des idées en complet désaccord avec la religion et la foi.

Fr. Mie-J. Belon, O. P.

Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum in Mittelalter. Iter Italicum, von Adalbert Ebner. — Freiburg im Breisgau, Herder, 1896, gr. in-8° de xj-487 p., 1 planche, 30 grav. — Prix : 12 fr. 50.

Ce volume, dont le sujet est liturgique par excellence, aura-t-il des lecteurs et des imitateurs en France? on pourrait en douter. L'Angleterre (protestante) avait presque le monopole de l'étude des antiquités liturgiques; l'Allemagne semble vouloir regagner du terrain. M. Ebner, vicaire à la cathédrale d'Eichstädt, a pris pour objet spécial de ses recherches la partie fondamentale de la messe. Au cours de deux voyages en Italie, il a examiné en détail les Sacramentaires et Missels pléniers conservés dans 39 villes. Ces *sources* sont soigneusement décrites, au double point de vue historique et artistique, dans la première partie de son livre. Parmi les Sacramentaires, plusieurs étaient restés inconnus à M. Léop. Delisle, qui a fait de ces livres primordiaux le sujet d'un admirable mémoire (1886). Pour les manuscrits déjà signalés, M. Ebner renvoie exactement aux publications antérieures, car il s'en faut que tout soit inconnu dans cet ordre d'idées, mais on doit avouer que les remarquables travaux des xviie et xviiie siècles nous sont bien peu familiers. Au milieu de ces centaines de descriptions, les Missels purement romains sont presque l'exception; bon nombre ont pour titre : *Ordo missalis fratrum Minorum secundum consuetudinem Romane curie;* on sait la grande influence de la liturgie franciscaine sur nos bréviaire et missel actuels; d'autres appartiennent à des églises particulières ou à des ordres religieux. Comme complément, on trouve la reproduction de 25 *Ordo misse*, d'après autant de manuscrits dont les dates sont échelonnées entre le xie et

le XIVe siècle, trois Calendriers (sans compter les nombreux fragments donnés au cours des descriptions) et un Martyrologe.

Dans cette partie il sera utile de noter quelques détails intéressants et de proposer diverses corrections. Le missel de la bibliothèque Barberini, coté XII, 2, est purement lyonnais; antérieur à l'année 1228, car la fête de saint François d'Assise n'y est point inscrite de première main, il fut envoyé à Rome en cadeau par l'archevêque de Lyon, Jean d'Espinac, en 1584. A sa description (p. 141-2), M. Ebner a ajouté la reproduction du calendrier (p. 324-5). Le missel XII.7 de la même collection, antérieur d'un siècle au précédent, doit se rattacher à l'Auvergne. Les archives de Saint-Pierre à Rome conservent un missel plénier, écrit en 1427 pour Jean de Montan, prévôt de Viviers et abréviateur des lettres apostoliques : son nom était connu, mais pas avant 1442. Deux missels de l'ordre des Chartreux, l'un de la fin du XIIIe siècle à la Casanate et l'autre du XVe à la Vaticane, offrent au 8 décembre la fête de la Sanctification de la sainte Vierge (pp. 159 et 227), qui a été condamnée par Pie IX dans la définition de l'Immaculée Conception : on la trouve aussi dans les livres liturgiques des Dominicains. Au XIVe siècle, une rubrique nouvelle permettait ici (p. 151), prescrivait ailleurs (p. 166) au prêtre de prendre sur la patène le corps de Notre-Seigneur avec la langue et non avec la main, *cum manu secundum priorem Romane curie consuetudinem.*

M. Ebner cite le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, mais ne paraît pas connaître le *Repertorium hymnologicum*, qui lui aurait rendu de meilleurs services, car ses idées en fait de poésie liturgique ne paraissent pas bien précises. Il ne semble même pas avoir la notion de la différence essentielle entre une *hymne* et une *prose* ou *séquence*. La pièce *Salve mater Salvatoris* (p. 119) n'est pas un « hymnus » mais une prose, et son auteur incontestable est Adam de Saint-Victor. De même, le manuscrit qui renferme (p. 164) la messe de saint Denys de Paris, offre sûrement ici, non un « hymnus », mais une séquence. Il est puéril de remarquer qu'au *Victimæ paschalis* les deux missels décrits pp. 118 et 244 ajoutent au texte ordinaire l'antistrophe *Credendum est magis :* elle se trouve absolument partout avant la réforme du XVIe siècle. Les hymnes *Urbs beata Jerusalem* et *Angulare fundamentum* ne méritaient pas une mention particulière (p. 255) : ce sont les formes antérieures et bien préférables des pièces modernes *Cælestis urbs Jerusalem* et *Alto ex*

Olympi vertice. L'auteur a, par inadvertance, fait observer que la mention de « Thomas de Cantorbéry, canonisé en 1073 », manque au Sacramentaire d'Ivrée, écrit entre 1075 et 1090 (p. 52); tout le monde sait que saint Thomas Becket, mort en 1170, a été canonisé en 1173. Il ne suffisait pas de corriger la date fausse (p. 455), il fallait dire que la remarque n'a plus d'effet. Dans un missel franciscain du XIII[e] siècle (p. 120), l'addition de saint Thomas d'Aquin, canonisé en 1323, doit être, non du XIII[e] siècle, mais du XIV[e].

Cinq dissertations complètent cet ouvrage et le résument dans une certaine mesure : 1° développement du Sacramentaire en missel plénier; 2° place du canon dans les sacramentaires romains; 3° essai de classification des manuscrits des sacramentaires romains; 4° contributions à l'histoire du texte du canon de la messe; 5° ornementation artistique des sacramentaires et des missels suivant son développement historique. Trois excellentes tables couronnent dignement cet ouvrage d'érudition patiente et exacte : des manuscrits, des lieux de leur provenance, des matières (personnes et choses). Cette dernière (21 p. à 3 col.) est un chef-d'œuvre de classification. On s'y rend compte de la masse de renseignements de tous genres renfermés dans ce volume, fêtes, particularités historiques, scribes, possesseurs de livres, inscriptions aux mementos et aux litanies. Que M. Ebner nous donne tous les deux ou trois ans un nouvel *Iter*, et il aura des droits à notre reconnaissance. U. C.

Histoire de la littérature française au dix-septième siècle, par le P. G. Longhaye, de la Compagnie de Jésus. T. III et IV. In-12. Victor Retaux, Paris.

Ces deux volumes continuent dignement ceux qui les précèdent. Le 3[e] a pour but de nous faire connaître les écrivains que l'auteur appelle la seconde génération des maîtres. Ce n'est pas qu'ils soient moins grands que les premiers; mais, venus après eux, ils en sont les héritiers et les continuateurs. Ils ont la gloire d'avoir créé eux aussi des chefs-d'œuvre et d'avoir orienté le goût public vers les beautés véritables. Boileau, Racine, La Fontaine, La Bruyère, Bourdaloue, Fénelon sont encore des noms illustres, et s'ils n'imposent pas l'admiration au même degré que Pascal, Corneille, Bossuet, ils occupent une très grande place, ils sont créateurs à leur manière, et ouvrent des voies nouvelles.

Boileau commence la série. C'est juste. Car il fraye la route et déblaie le chemin. Le P. Longhaye le caractérise par une phrase fort juste et d'une concision remarquable : « Bon poète à la mesure de son genre, mais beaucoup plus considérable par son rôle de précepteur littéraire et de critique surtout. » On ne pouvait mieux résumer les qualités de celui qu'on a appelé le législateur du Parnasse.

Est-il poète, et jusqu'à quel point a-t-il droit à cette gloire ? Les critiques ne sont pas d'accord. Les uns le dépriment outre mesure, et ne lui accordent ni imagination, ni saillies impétueuses, ni couleurs vives et brillantes. D'autres l'exaltent et le défendent avec vaillance. Il est créateur dans le style ; ses peintures sont pleines de vie, et souvent très réalistes. Que lui manque-t-il pour être poète ? Sans rien exagérer, nous dirons avec le P. Longhaye, qu'il a été poète dans le ton et la mesure convenables au genre qu'il avait eu la sagesse de choisir.

Racine est moins discuté comme poète. Quelques critiques pourtant lui refusent le don du génie, et ne lui accordent qu'un talent supérieur. C'est, je crois, l'opinion de Faguet. Il y a là, ce semble, une simple question de mots. Qu'est-ce que le génie, en somme ? N'est-ce pas le talent à son degré le plus haut ? Où finit le talent et où commence le génie ? Qui peut marquer la séparation ? On admire dans Racine la souplesse, la fécondité, une observation très fine de l'âme humaine, un grand sens de la nature, de l'élévation, de l'élégance. Cet ensemble de qualités ne le place-t-il pas dans un degré de supériorité qui est du génie ?

L'étude sur Racine est très complète, très approfondie. Il semble que le P. Longhaye ait un faible pour le grand poète et qu'il l'égale à Corneille. N'y a-t-il pas là quelque exagération ?

L'étude sur La Fontaine a moins d'étendue, mais elle touche à toutes les questions qui s'y rattachent, et elles sont nombreuses. Sa vie, ses débuts, son caractère, telle est la première partie. Après vient le fabuliste. L'historien insiste avec raison sur le moraliste et l'observateur. Sous son allure de bonhomme, La Fontaine cachait un esprit sagace et pénétrant. Il nous a décrit dans ses fables la société humaine, non pas seulement la société du siècle de Louis XIV. Toutes les classes fournissent leur contingent au tableau qui est extrêmement varié. Le roi sous la figure du lion, tantôt vaillant et généreux, tantôt cruel et vindicatif ; l'aristocratie avec tous ses défauts. Le loup nous

représente les triomphes et aussi les défaites de la force brutale. Nous avons la fourbe hypocrite dans le chat, la fourbe amusante et grimacière dans le singe, la fourbe savante et spirituelle dans le renard. Puis vient le menu peuple avec toutes ses variétés, rats, grenouilles, poissons, lapins, etc., victimes de leurs fautes, mais capables d'éveiller notre sympathie. Le tout se termine par une analyse délicate des qualités du poète.

Bourdaloue et la Bruyère se touchent par bien des endroits. Le R. P. fait entre eux un parallèle plein de vérité et de justesse. Tous deux ont dépeint le clergé, la cour, la bourgeoisie. Ils ne se copient pas, mais ils ont de nombreux points de ressemblance. En réunissant les deux tableaux, on aura une idée complète de la haute société au XVIIe siècle.

Fénelon est traité avec beaucoup de soin et une complaisance qui, du reste, est bien légitime. L'étude a près de cent pages. Il est vrai que Fénelon est une figure complexe et très difficile à saisir. Aussi sa fortune littéraire a-t-elle subi quelques vicissitudes. Loué par les uns, sévèrement jugé par les autres dès son vivant, il a réuni à peu près tous les suffrages au XVIIIe siècle, et les philosophes ont été assez téméraires pour l'attirer à eux et en faire un de leurs précurseurs. Aujourd'hui on le juge mieux, mais, par un juste retour, dans sa querelle avec Bossuet, on le place bien au-dessous du grand évêque de Meaux, et on lui donne à peu près tous les torts. Le cygne de Cambrai n'est pas toujours doux et emmiellé. Il sait à ses heures distiller le fiel. Ce n'est pas toutefois l'avis du P. Longhaye. Il l'apprécie du reste en fin connaisseur et nous le fait suivre dans les situations diverses où il s'est trouvé par le concours des circonstances. Missionnaire zélé, pédagogue de génie, évêque dévoué à ses ouailles, homme d'Etat, tel il nous apparait dans cet ouvrage.

Le 4e et dernier tome nous met en commerce avec les écrivains hors cadre. Sous cette appellation un peu vague, l'auteur désigne Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, Saint-Simon et quantité d'autres qui honorent les lettres sans être littérateurs de métier. Une cinquième partie est consacrée aux auteurs qui ont illustré la fin du grand siècle, et sont encore animés de son esprit.

Beaucoup de questions se posent à propos de Mme de Sévigné: sa vie, ses rapports avec sa fille, son fils, ses amis ; sa religion, son talent de peindre et d'apprécier les écrivains, son goût et les mérites de son style. Ces questions sont traitées avec beaucoup

de compétence. L'auteur, sans faire parade d'érudition et sans viser à la profondeur, ce qui est impossible dans un sujet aussi vaste, aborde tous ces points d'une main sûre, discute d'une façon fort agréable et fort littéraire. Il relève les beaux côtés de la marquise, simplicité pratique, droiture, bonté, amitié fidèle, religion sincère, compromise par un demi jansénisme. Il ne dissimule pas non plus les défauts : légèreté, excès de servilité, de facilité, de docilité aux impressions et influences.

Le chapitre sur Mme de Maintenon contient un vigoureux plaidoyer en sa faveur. Peu de personnages politiques ont été l'objet d'attaques aussi injustes et de préventions aussi calomnieuses. Jusque vers le milieu de ce siècle, on la regardait comme une ambitieuse, une hypocrite, « une sorte de duègne morose et gourmée, veritable spectre de la bigoterie intolérante offusquant le soleil royal à son déclin ». Mais l'heure de la réhabilitation est venue. Des hommes considérables, le duc de Noailles, Th. Lavallée, M. A. Geoffroy, ont mis en lumière la haute mission qu'elle a remplie, et cela par des documents irréfutables. Aujourd'hui la cause est gagnée, et le P. Longhaye peut dire en toute vérité et sans exagération, « qu'aucun esprit sérieux ne lui refusera désormais l'honneur d'avoir montré, parmi des circonstances difficiles et délicates, une des plus grandes âmes qui fussent alors ».

Parmi tous les auteurs qui apparaissent en si grand nombre au déclin du grand siècle, se détache en très beau relief la figure de Massillon. L'auteur a d'excellentes pages sur l'illustre père de l'Oratoire. Il le juge avec une rare impartialité, et tout en signalant des ombres au tableau, fait très large la part de l'eloge. Il n'hésite pas à le proclamer orateur de premier ordre. Il lui attribue le tempérament oratoire, lui accorde une belle imagination, une sensibilité délicate, l'émotion tragique, reconnaît en lui le peintre vigoureux, l'artiste habile à saisir toutes les nuances du style, à enchaîner les membres d'une phrase dans une période savante. Mais, en même temps, il relève des traces nombreuses de bel esprit et de précieux, l'accuse d'avoir négligé le dogme, de ne pas puiser suffisamment dans le trésor de l'Ecriture et des Pères. Enfin la prédication est devenue trop philosophique et trop naturelle, elle a perdu de son autorité. L'influence qu'il a exercée n'a pas été heureuse.

Il nous semble bon, en jugeant ce dernier volume, de revenir en arrière et de jeter un regard d'ensemble sur l'ouvrage

tout entier. Disons d'abord que l'auteur a laissé de côté les détails de pure érudition. Ainsi on ne trouvera pas de recherches minutieuses sur les textes et sur les éditions. La biographie n'est pas toujours suffisamment développée. C'est moins encore un ouvrage de science et d'érudition, qu'une œuvre de goût destinée à raviver l'amour des études classiques, à inspirer le désir de refaire connaissance avec les vieux auteurs qu'on oublie trop vite au sortir du collège. A ce point de vue, il est difficile de faire mieux. L'auteur apporte dans toute ces questions une compétence de premier ordre. Sa critique est sûre et toujours fondée quand il croit s'éloigner des opinions reçues. Le style est très agréable. C'est un vrai délassement que de parcourir ces pages si bien écrites et si bien pensées. Chemin faisant, il relève beaucoup d'erreurs où sont tombés les critiques par suite de leurs préjugés rationalistes. Dégagé de toute espèce de prévention, il s'élève dans des régions sereines. Il juge en chrétien et en religieux. Cet ouvrage a ainsi sa place marquée à côté des œuvres de Nisard, de Taine, de Brunetière et de Faguet; il peut servir d'antidote aux erreurs qu'ils ont laissé échapper, et purifier cette atmosphère de rationalisme qui s'exhale de leurs écrits. Ph. GONNET.

Discours militaires, par le cardinal PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie française; in-12 de IV-426 pp. Paris, Charles Douniol.

Les discours renfermés dans ce volume sont au nombre de dix-sept. Quoique rangés sous un seul titre, ils sont très variés pour le fond et pour la forme. On y trouve des allocutions, des homélies, des lettres, des panégyriques, des oraisons funèbres. Nous n'étonnerons personne en disant que toutes ces compositions accusent un goût exquis, sont riches de souvenirs littéraires, nourries de la moelle des livres saints et de la doctrine des Pères. De l'aveu de tous, le cardinal Perraud est un fin lettré, un écrivain d'un rare mérite, et, sans être un théologien de profession, il a scruté d'un regard attentif tous les problèmes de la science sacrée. C'est de l'humble cellule de l'Oratoire qu'on l'a élevé aux honneurs de l'épiscopat, et il avait consacré vingt ans de sa vie à la pratique des vertus austères du religieux et aux études les plus approfondies.

Les petites allocutions ne sont pas la partie la moins intéres-

sante du recueil. Elles sont nées des circonstances et elles doivent à cette origine un caractère de spontanéité et d'inspiration qui, aujourd'hui encore, remue les fibres de l'âme. Signalons le prône fait à Autrecour, village des Ardennes, pendant la guerre de 1870, qui, en outre, est extrêmement pratique, et renferme des pages excellentes sur les devoirs qu'imposent les événements : reconnaissance, charité, pénitence et repentir. L'orateur sait aussi saisir ce qui convient à l'auditoire et proportionne merveilleusement sa parole au caractère et au génie de ceux qui l'écoutent. Il est difficile de mieux parler à des soldats que ne le fait l'évêque d'Autun dans l'homélie sur le centurion. La manière dont il présente la doctrine, le développement même, la marche du discours, tout indique l'aumônier qui a vécu avec les officiers pendant la guerre. Il y a même dans le ton et le style quelque chose d'incisif et de vigoureux, une allure dégagée, bien faite pour captiver l'attention du militaire.

Plusieurs de ces discours sont du ressort de la grande éloquence, ou pour employer le vieux mot de l'école, appartiennent au genre démonstratif : trois oraisons funèbres, deux panégyriques. Ici, le lettré et l'ancien normalien se montrent à la perfection. Correction du style, élégance soutenue, originalité dans l'exposition, éclat et magnificence qui s'allient toujours à une noble simplicité, telles sont les qualités de l'orateur. N'insistons pas. Relevons plutôt un autre mérite qui, pour nous du moins, est autrement digne d'être signalé. Mgr Perraud est un homme de Dieu avant tout, un apôtre tout brûlant du zèle du salut des âmes. Il s'exhale de sa prédication comme un parfum de piété qui embaume le cœur et le pénètre de l'amour divin. Dans l'oraison funèbre, il se réclame de la grande école du XVII[e] siècle. Pas de ces louanges fades et mondaines. Tout est noble et élevé, tout va à la pratique comme dans Mascaron ou Bossuet. Qu'on lise l'oraison funèbre de Mac-Mahon. Au bout des plus belles périodes éclate toujours cette conclusion : Soyons des chrétiens, soyons des saints.

Le cardinal Perraud est orateur. Quelle carrière oratoire il eût pu fournir, si Dieu ne l'avait appelé aux rudes fonctions de l'épiscopat ! Aussi est-on heureux de l'entendre, toutes les fois qu'il monte sur la brèche pour combattre l'impiété, pour défendre les droits de l'Eglise, parler en faveur des écoles. Ce petit volume est une bonne fortune pour le clergé. Il y trouvera

des modèles très sûrs pour les divers genres de prédication, et pourra s'y former à l'art si difficile d'annoncer la parole de Dieu. Ph. G.

Le Chrétien éclairé sur la nature et l'usage des indulgences, par le Père Maurel, de la Compagnie de Jesus; nouvelle édition in-12, de xii-497 pages. Lyon, Vitte.

Ce livre est le manuel du P. Maurel, refondu dans plusieurs parties et mis en rapport avec les décrets authentiques de la sacrée Congrégation des Indulgences, publiés par ordre de Sa Sainteté Léon XIII, en 1883, et avec les décisions les plus récentes de la même congrégation. L'ouvrage du P. Maurel jouissait d'une grande réputation. Il était divisé en deux parties : *Notions dogmatiques et générales* et ensuite l'*Exposé des indulgences*, accompagné d'observations très utiles. On admirait dans ces deux parties la sûreté des informations, la clarté et la précision. Seulement la doctrine sur les indulgences s'était modifiée sur plusieurs points, comme il arrive dans les questions de discipline. De nouvelles décisions avaient été données à Rome; le trésor des Indulgences s'était accru. Le livre du P. Maurel avait vieilli, et il était nécessaire de le remanier et de le compléter. C'est ce qu'a entrepris avec bonheur un père de la même Compagnie. Il a laissé subsister le fond de l'ouvrage, qui est excellent; mais il l'a enrichi et augmenté de manière à en rendre la lecture plus utile. Aux notions dogmatiques il a ajouté les notions pratiques qui se rapportent aux indulgences en général. Dans la seconde partie, il a distingué les indulgences communes à tous les fidèles et celles qui sont spéciales à certaines catégories de fidèles. Un certain nombre d'indulgences récentes ont été indiquées dans cette section.

Le nouvel éditeur s'est inspiré des ouvrages qui font autorité dans la matière. Il les cite dans la préface. On peut avoir toute confiance dans la nouvelle rédaction, et de plus, il a réussi à mettre dans ce travail une très grande clarté et une rare précision. Il sera très utile aux fidèles, ainsi qu'aux pasteurs des âmes. Ph. G.

Exposition théologique et mystique des Psaumes, par Mgr Charles Gay, évêque d'Anthédon, ancien auxiliaire du cardinal Pie, 1896. 1 vol. in-12 de 295 pages. — Paris et Poitiers, H. Oudin.

Un livre, signé du nom de Mgr Gay n'a pas besoin d'autre recommandation que le nom du pieux et savant prélat. Toutefois nous nous reprocherions de ne pas signaler à nos lecteurs le dernier ouvrage qui vient d'être publié de lui. Il s'agit d'un *Commentaire des Psaumes*, qu'il avait commencé en 1858, et qu'il n'a pas poursuivi plus loin que le Psaume XIV. Pourquoi n'a-t-il pas achevé cette œuvre si belle et si digne de lui, et à laquelle le cardinal Pie n'avait pas ménagé ses éloges? Peut-être la raison apportée par l'éditeur est-elle la vraie : le temps a manqué à Mgr Gay, au milieu des occupations d'une vie si bien remplie. Mais peut-être aussi a-t-il été effrayé de son entreprise : l'aigle lui-même ne peut pas toujours rester les ailes étendues, à planer au-dessus des hautes montagnes. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons ici, à l'état fragmentaire, les idées chères à l'éminent prélat. Il a, de parti pris, négligé les découvertes de l'exégèse contemporaine, pour exposer le sens théologique et mystique des Psaumes. Ceux qui voudront une nourriture spirituelle forte et solide pourront prendre cet ouvrage. A côté des leçons pratiques, ils trouveront des leçons doctrinales qui augmenteront leur dévotion envers Jésus-Christ. Nul ne l'ignore, c'est surtout le mystère de l'Incarnation que Mgr Gay a étudié. Nous retrouvons dans ce livre les plus hautes considérations et les aperçus les plus profonds qui puissent être faits à propos de ce mystère. C'est dire que l'auteur y apparaît tout entier, avec les aspirations et les enseignements qui lui ont assuré une place si élevée parmi les auteurs ascétiques de notre temps.

A. Lepitre.

Répertoire de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler, bibliophile breton, membre du comité des Travaux historiques, avec le concours de MM. Apuril, Ch. Berger, A. du Bois de la Villerabel, F. du Bois Saint-Séverin, etc. Livre premier : *Les Bretons*. Fascicule vingt-deuxième (*Chap-Chast*). 1 vol. in-8 de 200 pp. 1895. Rennes, Plihon et Hervé.

Cette importante publication est un beau monument d'érudition élevé à la gloire de la Bretagne, par M. Kerviler et ses collaborateurs. Aucune province de la France n'en possède un, de

même nature, qui puisse être comparé à celui-ci. Il y a cependant tel pays, comme la Normandie, qui compte parmi ses fils un certain nombre d'érudits infatigables et justement appréciés. Mais, pour une entreprise aussi considérable — nous allions dire effrayante — il faut un chef et, sans M. R. Kerviler, il est bien probable que la Bretagne ne serait pas mieux partagée que les autres provinces.

Le *Répertoire* aura des proportions extraordinaires. Le premier livre, *les Bretons*, est arrivé déjà au vingtième fascicule, et il comprend seulement une partie de la lettre *C* (*Chap-Chast*). Il est facile dès lors d'augurer l'étendue de l'ouvrage entier. Si d'ailleurs il est des amateurs que la dépense n'effraie pas, ils peuvent souscrire sans arrière-pensée à cette publication, certains que leur argent sera bien employé. Nous signalerons tout particulièrement le vingtième fascicule, à cause de l'importance exceptionnelle qu'il présente. Il donne la généalogie complète de la famille de Chasteaubriant (*sic*), avec ses branches multiples, ses armoiries, la biographie de ses membres, la bibliographie de leurs œuvres, et le reste... Inutile de dire que dans cet article la part du lion est faite à notre grand écrivain, François-René de Chateaubriand, qui occupe à lui seul 76 pp. d'un format in-8 compact et d'une impression très fine. Ces pages en apprennent beaucoup plus que des volumes considérables sur l'auteur du *Génie du Christianisme*.

Nous avons encore remarqué la bio-bibliographie du B. Charles de Blois et celle des Charette. C'est avec un sentiment d'admiration que nous avons fermé ce fascicule, qui donne une idée si favorable de la publication entière. A. L.

De la condition juridique des étangs de Bresse. — Thèse pour le doctorat, soutenue le 6 juillet 1896 devant la Faculté de droit de Grenoble par Philippe Charvériat, élève de la Faculté libre de droit de Lyon.

L'abrogation des anciens usages locaux prononcée par la loi du 21 mars 1804 qui a promulgué le code civil et établi en France l'unité de législation, n'a pas rendu inutile et vaine, tant s'en faut, l'étude des vieilles coutumes françaises si bien adaptées aux mœurs, aux besoins des diverses provinces. Il suffit pour s'en convaincre de lire le traité que vient de publier M. Philippe Charvériat sur *la condition juridique des étangs de Bresse*.

L'auteur justifie amplement l'utilité de son travail lorsqu'il écrit dans la préface : « La propriété des étangs de Bresse présente des conditions juridiques qui ne se retrouvent nulle part ailleurs, et des caractères si particuliers que le législateur a dû édicter en 1856, une loi spéciale exécutoire seulement dans le département de l'Ain. Ce genre de propriété qui a motivé une semblable infraction au principe de l'unité de législation, nous a semblé assez intéressant pour faire l'objet d'une étude spéciale. »

Cette étude comprend naturellement une partie historique et une partie juridique. La première est le résumé des divers traités publiés anciennement par des auteurs des XVII° et XVIII° siècles, dont les œuvres devenues rares pour la plupart sont oubliées sur les rayons des bibliothèques où l'on ne songe guère à les aller chercher.

Les plus anciens documents où il soit fait mention de la culture des étangs en Bresse datent du XIII° siècle. Elle fut pendant cinq siècles une source de richesse pour le pays et les profits qu'elle produisait expliquent les singuliers avantages dont les coutumes avaient entouré la création des étangs et leur exploitation : par exemple, le droit pour le propriétaire qui voulait créer un étang d'élever une digue sur son fonds et de faire ainsi refluer les eaux non seulement sur les terres lui appartenant, mais même sur celle du voisin située au-dessous du niveau fixé par le sommet de la chaussée. Ce droit d'inonder les fonds voisins ne pouvait être exercé par celui qui voulait établir un étang, que sous certaines conditions. Il fallait qu'il fût maître du sol sur lequel il construisait la chaussée ; que le profit retiré par lui de l'étang dépassât le prejudice causé au voisin ; et qu'enfin il indemnisât le propriétaire du terrain submergé. On attribuait souvent à celui-ci à titre d'indemnité le droit de cultiver le sol pendant les années où l'étang était à sec (un an sur trois d'ordinaire).

L'expérience ayant démontré que l'élevage du poisson donnait de meilleurs résultats lorsque l'étang ne restait pas en eau pendant de trop longues années, et que la fertilité du sol était accrue après deux années de culture en étang, de façon à lui faire produire sans fumure une assez belle récolte, l'usage s'introduisit pour les terrains inondés d'user successivement de deux modes d'assolement : l'élevage du poisson et la culture des grains.

D'autre part, la coutume qui permettait de créer des étangs englobant dans leur périmètre les fonds voisins, moyennant le droit pour les propriétaires expropriés de cultiver le sol mis à sec, engendra la division de la propriété des étangs, si fréquente en Bresse encore de nos jours, en deux droits distincts appartenant à des propriétaires différents : le droit sur l'étang en eau, ou droit *d'évolage* ; et celui sur le sol de l'étang momentanément desséché, qu'on appelle le droit *d'assec*.

D'autres droits réels assez nombreux correspondant aux divers services que les étangs peuvent rendre à l'agriculture, étaient nés des anciennes coutumes favorables à l'exploitation des étangs : par exemple, le droit de faire rouir le chanvre dans l'eau de l'étang, ou droit de naizage ; celui de faire manger au bétail les plantes aquatiques qui poussent sur le sol submergé, ou droit de brouillage ; celui de faire pâturer dans le temps de l'assec ou sur les bords de l'étang en eau, ou droit de champéage ; et enfin, les divers droits concernant l'écoulement des eaux, utiles pour remplir ou vider les étangs.

La partie juridique du traité que nous analysons est consacrée d'abord à l'étude de ces divers droits et de leur nature, au point de vue du droit moderne. Car, s'ils ne peuvent plus naître comme autrefois de la coutume, beaucoup ont survécu au régime qui les a engendrés, ou peuvent se former, se transmettre ou disparaître par les causes actuelles de formation, de mutation ou d'extinction des droits réels.

Le droit d'*assec*, par exemple, est-il une simple servitude foncière ou un droit de propriété au même titre que l'*évolage?* Si l'étang dont l'assec et l'évolage appartiennent à deux maîtres différents est l'objet, à la fois, de deux droits de propriété, il y a état d'indivision et il faut appliquer la règle rigoureuse de l'art. 815 C. c. qui permet à tout copropriétaire de demander le partage de la chose indivise. C'est ce qui a été jugé par les tribunaux et consacré par la loi du 21 juillet 1856, qui règle les conditions de la licitation des étangs appartenant à plusieurs maitres. Théorie peut-être contestable; car enfin si l'assec n'est pas une servitude, parce que toute servitude suppose un fonds dominant et un fonds servant, il peut être un droit de jouissance de la même nature que l'usufruit ou l'usage (art. 543 C. c.), ce qui serait exclusif de toute idée d'indivision.

Quelle est la nature juridique des droits de naizage, brouillage et champéage ? La loi de 1856, article 1, pour favoriser la

liberté des étangs, a permis leur rachat forcé. Mais auparavant étaient-ils de simples servitudes foncières, ou un mode de jouissance de la copropriété de l'étang, ou des droits de vaine pâture rachetables en vertu de la loi du 6 octobre 1791, ou des droits d'usage cantonnables en vertu de l'art. 8 du décret du 8 septembre 1790 ?

La servitude légale qui existait autrefois sur les eaux supérieures au profit d'un étang situé plus bas, subsiste-t-elle pour les étangs d'ancienne création ? N'est-elle pas abolie, pour les étangs nouveaux, par l'art 841 C. c. ?

Nombreuses sont les dispositions de nos lois modernes avec lesquelles il faut faire cadrer le régime des étangs de Bresse, tel que nous l'a légué l'ancienne législation coutumière. Dans l'étude approfondie des rapports réciproques des divers portionnaires d'un étang et des propriétaires voisins, M. Philippe Charvériat a fait vraiment œuvre de jurisconsulte et ses solutions sont toujours celles d'un esprit judicieux.

Il consacre un chapitre à l'exposé doctrinal et critique de la loi du 21 juillet 1856 destinée à favoriser le dessèchement des étangs, qui a opéré à l'inverse des coutumes de plusieurs siècles, dont l'utilité au point du vue général a été contestée, ce qui a soulevé tant de plaintes de la part des propriétaires lésés dans leurs intérêts privés par des expropriations administratives.

Un appendice contenant des documents inédits tirés des dépôts publics, des textes législatifs et un petit dictionnaire des mots du vieux langage bressan relatifs aux étangs, terminent ce traité qui présente aux jurisconsultes des questions de droit peu connues et intéressantes, et aux propriétaires de la Bresse l'histoire et le commentaire pratique de la législation spéciale à un genre de culture qui a fait de leur pays un coin de la France original et pittoresque. A. P.

Fatalité, par Ada Negri : Poésies lyriques traduites de l'italien. Paris, librairie Fischbacher.

Qui est Ada Negri ? Un poète ou, si l'on veut, une poétesse ; elle le chante elle-même : « Son poeta, poeta », mais elle ne peut plus ajouter :

E non m'arride
Luce di gloria.

C'est qu'en effet toute l'Italie artistique lui applaudit et redevient fière d'elle-même, s'admirant renaître en cette singulière enfant de son génie. La pauvre et vaillante institutrice de Motta Visconti — gros village près de Milan — a remué les âmes ; les « chants » de sa muse en quelques mois sont édités au dixième mille.

Fatalità comprend une soixantaine de pièces lyriques, très brèves la plupart, énergiques toutes et d'une poésie intense, parfois un peu farouche. Voici les principales : *Sans nom ; la Nuit ; Tant que je vivrai et au delà ; Bonjour, Misère ; le Chant de la Pioche ; Sinite parvulos ; En Haut ; Marquée au front ; Faites-moi place ; l'Autopsie.* Ce dernier chant est un cri de fierté qui nous a ému jusqu'aux sources du cœur. Nous préférons cependant la *Berceuse maternelle, Nenia materna*, bien qu'elle ne convoque pas au berceau du bien-aimé « bambino » l'ange au radieux visage de notre gracieux Reboul. On peut encore lire *Pietà*, appel à Dieu d'une enfant délaissée, au chevet de sa mère malade ; l'appel est un sanglot.

La traduction en français de *Fatalità* a été faite par Mél. Marnas ; elle est harmonieuse, correcte, élégante, saine et fidèle.

Je ne sais si Ada Negri est socialiste ; mais j'estime qu'elle pourrait être plus chrétienne et dire avec saint François :

Tanto è il bene ch'io aspetto
Che ogni pena mi è diletto.

Puisse-t-elle adresser les regards de ses amis les humbles et les misérables, non plus aux régions d'en bas mais à la patrie d'en haut ! Qu'elle comprenne mieux *l'Evangéliste des pauvres.* La poésie d'ici-bas doit préparer l'hymne du ciel.

Elle ne sait pas le faire si, après dix-huit siècles de christianisme, elle ignore la sublimité de la Croix et ne daigne nommer qu'en passant l'Ami, le Roi, le Frère des pauvres, la Charité faite homme, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Omettre le Christ, quand on prêche les souffrants, les ignorants et les petits, c'est une ingratitude ; c'est aussi un attentat contre la poésie. Le génie de Mlle Negri est assez haut pour ne plus le commettre. J. Palay.

Mémoires du cardinal Consalvi. Mémoire inédit sur le concile national de 1811, texte italien et français publié par M. l'abbé A. Rance-Bourrey, docteur en théologie, professeur honoraire de Faculté; Paris, maison de la Bonne Presse, 1896, grand in-8, III-98 p., 9 gravures, 1 fac-simile.

La maison de la Bonne Presse vient de réimprimer les *Mémoires de Consalvi* publiés en 1864 par M. Crétineau-Joly. L'idée est excellente, car, sans être de ceux qui n'ont pas besoin de contrôle, cet ouvrage est des plus utiles à lire sur Napoléon et, en particulier, sur le Concordat.

L'édition nouvelle est enrichie de gravures, et, mieux encore, d'un sixième fascicule inédit des *Mémoires,* que M. l'abbé Rance-Bourrey a découvert à la Vaticane et dont il publie le texte original et la traduction.

Ce fragment est relatif au pseudo-concile de 1811. Consalvi n'en parle pas en témoin oculaire. Appartenant au groupe courageux de ces *cardinaux noirs*, dont M. de Grandmaison racontait naguère la fermeté et les épreuves, il avait été exilé à Reims, avec le cardinal Brancadoro. « Voisin de la capitale, dit-il, j'ai pu recevoir, au fur et à mesure, ces informations de personnes sûres, en sorte qu'elles pourront bien être trouvées incomplètes, attendu les grandes difficultés d'arriver à connaître tout, mais elles ne pourront pas n'être pas reconnues véridiques. » Et il prévient que, forcé d'écrire au vol de la plume, *di volo*, et de dérober ses pages aux surprises des inquisitions domiciliaires, il n'a le temps ni de les relire, ni de les méditer, ni de les corriger, et qu'il n'a d'autre but que de consigner par écrit, d'une façon quelconque, ses renseignements, à seule fin que le souvenir n'en périsse pas.

Consalvi, remarque son éditeur, n'apprend « aucun fait nouveau » ; mais il confirme, d'une manière significative, ce qu'on savait déjà par Mgr de Barral, M. d'Haussonville et Mgr Ricard, et c'est un homme dont l'opinion sur les gens et sur les choses mérite d'être recueillie. F. V.

L'Enfant, par Mgr Dupanloup, sixième édition. 1 vol. in-16, caractères elzéviriens, encadré de vignettes. Paris, Téqui, 1895.

Il y a de tout dans ce petit livre : de la psychologie et de l'éloquence, de la philosophie et de la poésie, de la métaphysique et des conseils pratiques; la science d'un éducateur accompli s'y allie à l'onction pénétrante d'une ardeur tout apostolique

pour le salut des âmes. Le cœur de Mgr Dupanloup, ce cœur si vibrant et si chaud, est tout entier dans ces pages, qui sont comme son testament à cette jeunesse qu'il avait tant aimée, à laquelle il s'était dévoué sans mesure durant les premières années de sa vie sacerdotale. Nul mieux que ce maître incomparable, n'a parlé de l'éducation qu'il définit en un chapitre préliminaire d'une grande et mâle beauté; nul n'a fouillé plus avant les moindres replis de l'âme enfantine, cette âme si complexe, où dorment toutes les passions, généreuses ou mauvaises, qui s'épanouiront dans l'homme fait; nul n'a mieux exposé les devoirs de l'éducateur, les procédés si délicats qui lui permettent de former le caractère, d'y développer les instincts supérieurs, de l'orienter vers le Vrai, le Beau et le Bien; nul n'a mieux prévu les difficultés de cette tâche ingrate et séduisante à la fois; nul n'en a dit plus nettement les beautés et les périls, les charmes et les peines. Lisez ces pages sur *l'Enfant gâté*, *la Dignité de l'Enfant*, *l'Orgueil*, *la Sensualité*, *le Respect dû à la la liberté de la direction:* quelles vues profondes, quelle finesse d'analyse, quel bon sens et quelle grâce ! C'est un chef-d'œuvre en son genre que ce livre où le chrétien et le lettré trouvent également leur compte; il a sa place dans tous les foyers et dans toutes les maisons d'éducation. Combien de parents s'y instruiraient utilement de leurs devoirs envers leurs enfants ! Combien de maîtres pourraient y apprendre de quel ministère ils sont investis vis-à-vis de leurs élèves !

L'Enfant vient d'atteindre sa sixième édition. C'est beaucoup, et c'est trop peu. Nous souhaitons que ce délicieux volume fasse la fortune de son éditeur, qui ne sera pas seul à y gagner.

L. B.

---

avant le temps de notre Bernardin. « Les vieux tableaux de sainteté, dit-il, montrent parfois, au fond d'une plaine bleuâtre, où serpentent de claires rivières perchées sur la crête d'une montagne, une ville tout aérienne, bien serrée dans sa ceinture de murailles crénelées, couronnée d'une forêt de tours, de campaniles et de flèches. La montagne est si fort escarpée, que l'accès de la ville paraît impossible; il faudrait pour y pénétrer descendre droit du ciel, à la façon des anges. Mais la sainte famille, assise dans la lumière blonde du premier plan, parmi les fleurs d'or et de pourpre, les bergers prosternés autour du jeune Dieu, les bons pèlerins qui cheminent à travers la prairie, les nobles évêques qui se promènent pontificalement en chapes de velours vermeil et la crosse à la main, dans ce riant désert, sont très tranquilles à l'égard de la cité perdue sur les hauteurs; ils semblent dire : C'est notre petite Jérusalem terrestre, le vestibule visible du paradis, la maison mystique où les simples de cœur trouvent l'hospitalité; nous connaissons bien le chemin qui y mène, nous le reprenons chaque soir à l'heure où la cloche se réveille en chaque clocher, où la chanson s'endort au fond de chaque nid. Sienne, aperçue de loin, debout sur le rocher, d'où elle surveille un large horizon de collines boisées, coupées par des ravins profonds, rappelle toujours au souvenir du passant, les paysages de Botticelli ou du Pérugin. »

Ainsi parle M. Gebhart, qui a fait de l'Italie d'autrefois, sa province littéraire. C'est exquis, distingué, vivant, varié, et, ce semble, très profond. L'auteur peut croire que dans cette page à la Renan, il a synthétisé les deux ou trois siècles les plus poétiques et les plus intéressants qu'ait vécus l'humanité. Puis, quelle intense sensation d'art! L'écrivain qui a fait des séjours si prolongés dans les musées d'Italie, nous permet de goûter, dans une certaine mesure, toutes ses joies esthétiques. La lumière du tableau, les proportions de l'ensemble, les gestes des personnages, tout flatte et caresse en nous ce sens élevé, par lequel nous percevons ou nous croyons percevoir le beau : notre âme prend, si j'ose ainsi parler, un bain d'azur.

Mais cette douceur de vivre, est-ce bien un sentiment chrétien? Saints, saintes et évêques laissent entrevoir et rayonner sur leur visage un bonheur arcadien, que ne connaissaient guère les vierges et les martyrs de la primitive Eglise. Puis, ils semblent faire de leur existence deux parts bien distinctes et inégales. La cité du rêve, l'idéale Jérusalem, n'occupe qu'un coin du tableau, qui, par un effet de perspective, semble très lointain. Enfin, celui qui commente la pensée du peintre emploie des expressions qui blessent notre délicatesse. Il dit en parlant de Jésus, le jeune Dieu; il ne s'exprimerait pas autrement s'il s'agissait d'un faune ou d'un demi-dieu quelconque. Nous sommes en pleine Renaissance, en plein paganisme, et l'auteur a la prétention de nous faire comprendre, avec toute cette mythologie compliquée de renanisme, l'âme de sainte Catherine de Sienne!

M. Paul Thureau-Dangin se garde bien d'employer cette méthode agréable mais décevante. Il parle, en termes corrects, des prières, des mortifications, des épreuves, des prédications, des miracles et des fatigues de saint Bernardin de Sienne. C'est peut-être un peu monotone, mais c'est net; on devine d'abord, on peut se rendre compte ensuite que c'est vrai.

Je connais un touriste paresseux qui trouve, affirme-t-il, des jouissances très grandes dans la contemplation des beaux paysages, mais qui craindrait de les acheter trop cher. Ainsi, pour connaître les Pyrénées, il s'installe confortablement sur la terrasse du château de Pau et de là, tranquille, il dialogue avec les pics neigeux.

Ce trop ingénieux touriste ne connaît pas les Pyrénées. Pour comprendre les beautés de la montagne, il faut la parcourir pendant de longues heures en voiture, à cheval, ou à pied; il faut ne pas craindre les rudes ascensions. A ce prix seulement on se rend compte de la beauté des cascades, de l'étendue des cirques et de la hauteur des pics. C'est ainsi que M. Paul Thureau-Dangin a fait très consciencieusement toutes les excursions intéressantes qu'offre le beau pays de Sienne.

Abbé Delfour.



REVUE D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HAGIOGRAPHIE

I. R. P. Delattre, des Missionnaires d'Afrique. — *Carthage. Nécropole punique de la colline de Saint-Louis*. Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1896. In-8 de 96 pp. et grav.

II. Mgr J. Wilpert. — Fractio panis, *la plus ancienne représentation du sacrifice eucharistique à la « capella greca » découverte et expliquée*. Paris, Firmin-Didot, 1896. In-4°, de xii-130 pag., 17 pl. et 20 fig.

III. *Catalogue de la collection des médailles grecques de M. le chevalier* Léopold Walcher de Molthein, *ancien consul général d'Autriche-Hongrie à Paris*. Paris, Rollin et Feuardent; Vienne, A. Holzhausen, 1895. In-8 de vii-294 pag., 31 pl. et 1 portr.

IV. A. Blanchet. — *Les Monnaies romaines*. Paris. E. Leroux, 1896. In-18 de 145 pp. et 12 pl.

V. Maurice Prou, bibliothécaire au département des médailes et antiques de la Bibliothèque nationale. *Introduction au catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*. Paris, Rollin et Feuardent, 1896. In-8 de lxxxix pag.

VI. A. de Barthélemy. — *Note sur l'origine de la monnaie tournois* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*). Paris, Imprimerie nationale, 1896. Gr. in-8 de 14 pag.

VII. R. P. Moniquet, S. J. — *Un Fondateur de ville au XIe siècle. Saint Gérard de l'ordre illustre de Saint-Benoit, fondateur de la ville et de la congrégation bénédictine de La Sauve, près Bordeaux. Illustrations par les élèves de l'Ecole chrétienne du centre, Bordeaux*. Paris, Tolra, 1895. Gr. in-8 de 319 p. Franco : 6 francs.

VIII. F. Magnette. — *Saint Frédéric, évêque de Liège* (1119-1121). Liège, Grandmont-Donders, 1895. In-8 de 38 pag.

IX. Gabrielle Fontaine. — *Histoire de l'Enfant-Jésus miraculeux de Prague, d'après les auteurs allemands et les chroniques de Carmel, 3e édit.* Société de Saint-Augustin, 1896, In-8 de 240 pag. et 3 grav.

I. On sait que, depuis de nombreuses années, le P. Delattre conduit des fouilles sur l'emplacement de l'antique



Carthage, et que chacune de ses opérations a été couronnée de succès. En présentant au lecteur le dernier des ouvrages où l'érudit religieux expose ses découvertes, je ne saurais mieux faire que de reproduire les paroles autorisées, prononcées par M. Héron de Villefosse, à l'Académie des Inscriptions.

« Le volume renferme les procès-verbaux détaillés des découvertes faites en 1890 par l'auteur, au moment où il a entrepris l'exploration de la nécropole située sur les flancs de la colline dite de Saint-Louis. Il est illustré de vignettes et de planches qui placent, d'une manière très pratique, les résultats des fouilles sous les yeux du lecteur. Bijoux d'or et d'argent, objets d'ivoire ou de bronze, colliers en pâte de verre, vases et lampes de terre cuite, fragments d'œufs d'autruche rehaussés de couleurs, vases peints de fabrication grecque, offrent aux archéologues une série variée de sujets d'étude.

« De nouvelles recherches, faites sur ce même point en 1892 et 1893, ont amené la découverte d'un édifice considérable auquel le R. P. Delattre a donné le nom de *Maison byzantine*, et c'est dans ce monument qu'il a trouvé les débris d'un squelette de baleine. Il a pu aussi déblayer une partie du mur de Théodose, ainsi qu'une suite d'absides paraissant dépendre de l'ancien et célèbre temple de la Junon céleste. Enfin il a attaqué une autre partie de la nécropole punique, où il a eu la chance de recueillir plusieurs figurines en terre cuite d'un intérêt particulier, ainsi qu'un vase en bronze doré, qui est une des pièces les plus remarquables sorties du sol de l'ancienne Carthage. »

Je puis ajouter, grâce aux renseignements qu'a bien voulu me fournir directement le P. Delattre, qu'il vient de découvrir une autre nécropole punique encore plus riche et plus intéressante. Dans un terrain qui n'a pas tout à fait un hectare de superficie, il a reconnu plus de mille tombes offrant toutes les variétés de sépultures carthaginoises, depuis la simple fosse tapissée de dalles, jusqu'à la chambre funéraire, riche en mobilier. Mais le plus curieux c'est que cette nouvelle nécropole est située sur l'empla-

cement que l'on attribuait à l'ancienne Carthage et vient par conséquent en modifier considérablement la topographie. On ne saurait donc désirer trop vivement que le P. Delattre publie bientôt le résultat de cette importante découverte.

II. Le fondateur de l'archéologie chrétienne, M. de Rossi, a formé des disciples qui s'efforcent de compléter, parfois avec succès, les découvertes du maître. Un d'entre eux, Mgr Wilpert, dont j'ai eu l'occasion de faire connaître les *Principenfragen*, vient de découvrir dans la *Capella greca* la première représentation — unique jusqu'à ce jour sous cette forme — d'un acte liturgique de haute importance, la *fraction du pain*. Il existe dans la catacombe de Sainte-Priscille à Rome, une église cimitériale dénommée, d'ailleurs bien à tort, *Capella greca* et sur laquelle on a publié de nombreux travaux. Construite, ou plutôt creusée, à la fin du IIe ou au début du IIIe siècle, elle se compose d'une chambre de 6m98 sur 2m24 à laquelle s'ajoutent deux transepts à forme absidale et surtout un atrium de 13m74 sur 3m72. Elle est décorée de peintures qui sont généralement bien conservées et dont les sujets sont les suivants : *le Rocher de Moïse*, *la Guérison du paralytique*, *le Baptême*, *les Saisons*, *les Trois Hébreux dans la fournaise*, *les Mages*, *l'Histoire de Suzanne*, *Noé dans l'arche*, *Daniel dans la fosse aux lions*, *le Sacrifice d'Abraham*, *la Fraction du pain et la Résurrection de Lazare*. La plupart de ces peintures étaient bien apparentes, et j'ai souvent admiré en particulier *les Trois Hébreux dans la fournaise* et *l'Histoire de Suzanne*. Il semblait que tout était dit et écrit sur la *Capella greca*, et M. de Rossi lui-même ne se doutait pas, il y a deux ans, que le plus intéressant fût encore à découvrir.

Poussé par certains pressentiments, Mgr Wilpert demanda l'autorisation de débarrasser la voûte de l'abside de la croûte de stalactites qui la recouvrait, et après de nombreux lavages à l'eau, mélangée d'acide à faible dose, il eut le bonheur de mettre au jour la scène de la fraction du pain. « Les convives, au nombre de six, sont couchés sur une

espèce de sofa en forme de demi-cercle (*sigma*, *stibadium*, *accubitorium*) et exhaussé au-dessus du sol. L'homme barbu qui rompt le pain est assis, lui, sur un escabeau bas placé au bout du sofa et en face du personnage occupant la place d'honneur (*in dextro cornu*) ; il est donc le président (προεστώς, *qui præsidet*) qui distribuera les mets aux convives, le peintre a voulu lui donner un caractère spécial en le représentant avec la barbe, ce qu'il n'a point fait pour les autres : le personnage acquiert ainsi, avec l'âge, plus de dignité. A ses pieds sont placés le calice, puis les deux assiettes, dont l'une contenant les poissons, l'autre, cinq pains.,. Le geste du président, toute son attitude même, prouve qu'il rompt réellement le pain et on ne se borne pas à le montrer. »

Personne ne se méprendra sur l'explication de cette scène : c'est une allusion directe au miracle de la multiplication des pains et des poissons, miracle représenté ici, non pas pour lui-même, mais pour sa signification symbolique. Toute l'antiquité chrétienne voyait dans ce repas miraculeux la préfiguration de la cène eucharistique; la fraction du pain est prise ici, *pars pro toto*, pour l'ensemble de l'action liturgique qui comprend la consécration et la communion. C'est ce que démontre, avec surabondance, Mgr Wilpert, en rappelant les principales peintures eucharistiques que nous a laissées l'antiquité chrétienne ; il y joint également un chapitre des plus intéressants sur la célébration de la messe telle qu'on peut la déduire de l'*Apologie* de saint Justin, des ouvrages des pères apostoliques et des textes des liturgies primitives; il arrive sur ce point à des conclusions identiques à celles que présente M. l'abbé Duchesne dans ses *Origines du culte chrétien*.

La découverte de Mgr Wilpert était déjà d'importance ; il en a fait une seconde qui, à mon avis, ne le cède en rien à la première. En déblayant la crypte au-dessous de l'abside, il trouva un tombeau construit en maçonnerie, et qui servait primitivement d'autel. « L'espace destiné au corps est si étroit ($0^{m}70$ de longueur et $0^{m}17$ de profondeur) qu'il serait à peine suffisant pour contenir le corps d'un

enfant d'un an ; il était complètement vide; on ne pouvait nulle part constater de reste d'ossements, ce qui prouve que le contenu fut enlevé intentionnellement... Ne serait-il pas plus plausible de supposer que l'on y ait placé les restes mortels d'un confesseur ayant souffert le martyre du feu ?... Ce qui est certain c'est que sur ce tombeau a été célébré le sacrifice eucharistique et que la dalle qui le recouvre était en même temps la *mensa* de l'autel. » Or, il était de tradition, comme encore aujourd'hui, de ne célébrer que sur des reliques de confesseurs et surtout de martyrs. Souhaitons à Mgr Wilpert qu'un indice quelconque lui permette de connaître bientôt le nom du saint enseveli à la *Capella greca;* ce sera un nouveau titre de reconnaissance ajouté à ceux que lui doit déjà l'archéologie chrétienne.

III. Il est peu de musées de villes importantes qui puissent se flatter de posséder une collection de monnaies grecques aussi riche que celle qui appartient à M. L. Walcher de Molthein et dont il vient de dresser le catalogue. Il est vrai que sa carrière lui a été d'un grand secours pour la former : fonctionnaire du consulat d'Autriche-Hongrie, d'abord en Orient puis en Sicile, les occasions ne lui ont pas manqué d'acquérir sur place des types rares et de toute beauté. Lorsqu'il fut nommé consul général d'Autriche à Paris, les exigences du service ne lui permirent pas de s'occuper autant que par le passé de sa collection, mais il prit quand même une part active aux travaux de la Société de numismatique. Un autre avantage dont jouit M. Walcher fut de recevoir, par le moyen de ses relations et à cause de sa charge officielle, de précieux renseignements « sur l'état actuel des anciennes villes grecques, sur l'importance de leurs ruines et le succès possible des fouilles qu'on voudrait y faire. »

Le *Catalogue* comprend la description de 3310 pièces, se rapportant à vingt-huit provinces d'Europe, trente-huit d'Asie et deux d'Afrique. Les Etats représentés par un nombre de types supérieur à cent numéros sont, d'après

mes calculs : l'Italie 322 médailles, la Sicile 440, la Thracce, 127, la Macédoine 257, l'Ionie 264, la Carie 164, la Syrie 227 et la Judée 108. Quant à la méthode de description, c'est celle qu'on peut attendre d'un munismate consommé : un savant compétent en la matière, M. de Renner, a dit qu'elle était de « la plus scrupuleuse exactitude. » Lorsque la pièce est de toute rareté, l'auteur a ajouté à la description matérielle une note substantielle qui fournit des renseignements précieux sur la topographie ou l'histoire et qui fait ressortir l'importance de ce type. Il ne sera pas inutile de citer quelques-unes de ces remarques dont l'ouvrage abonde d'ailleurs. A propos d'une monnaie de Solus (Sicile) portant au revers D D c'est-à-dire *decuriorum decreto :* « Ces pièces ont dû être frappées par le conseil municipal de la colonie romaine pour payer la solde des soldats. » A la suite d'une médaille de Syracuse, il prouve « le grand développement des relations commerciales entre la Sicile et la Grèce à la suite de l'heureux succès de l'expédition des Corinthiens, sous Timoléon, en 345 a. Ch., contre Dionyse le fils et IKETAS pour délivrer Syracuse de ses tyrans. C'est sous Timoléon que Syracuse commença de frapper le stater attique aux types corinthiens, la monnaie principale pour les transactions entre l'Orient et l'Italie pendant un siècle et demi. Par contre, dans les parties orientales de l'Europe et en Asie, à cette époque, la tétradrachme d'Alexandre était la monnaie prédominante jusqu'à l'an 132 a. Ch., où les villes de l'Asie commencèrent de frapper les cistophores qui, à partir de 57 a. Ch., portent les noms des proconsuls, et disparaissent bientôt pour faire place à la tétradrachme d'Antioche et au dénar romain. »

Je ne multiplierai pas, ce qui serait aisé, ces citations, mais en terminant je signalerai aux spécialistes les trente et une planches qui terminent le volume et qui contiennent la reproduction en phototypie d'environ six cents des plus beaux spécimens de la collection; c'est une bonne fortune qu'apprécieront et les collectionneurs si souvent arrêtés par la lecture et l'identification de leurs médailles,

et même ceux qui s'occupent d'histoire, car ils trouveront dans ces types et formules l'explication de certaines expressions dont se sont servis les auteurs grecs et dont la traduction restait douteuse.

IV. La librairie Leroux édite depuis quelque temps une *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie;* c'est à l'éminent numismate M. Blanchet (1) qu'elle a confié la rédaction du volume traitant des monnaies romaines; il s'est acquitté de sa tâche avec sa compétence accoutumée, et son ouvrage offre, sous un format commode, les données les plus utiles à l'étudiant et au collectionneur.

Dans le chapitre consacré au *système monétaire*, il rappelle qu'au début de sa fondation « Rome, pauvre cité habitée par un peuple encore grossier, choisit le bronze pour métal de son unique monnaie »; ce n'est, en effet, que vers l'an 268 avant J.-C., qu'apparaît la monnaie d'argent; quant à l'or on ne le voit qu'à partir de Sylla et de Pompée. La monnaie de bronze se composa d'abord de lingots informes *raudera*, *rudera*, sans aucune marque, divisés selon le besoin du jour et pesés; à partir de 430 avant J.-C. environ apparaît l'*æs signatum*, échantillon rectangulaire de cinq as, portant un bœuf sur chaque face et pesant 1.790 grammes.

C'était, on le voit, peu pratique; aussi la force des choses amène-t-elle, au siècle suivant, des modifications qui aboutissent finalement à l'adoption de la monnaie d'argent. Celle-ci, à son tour, réduite, d'abord, sous le consul Flaminius (217 av. J.-C.), puis par Néron, Antonin, « formée ensuite d'un alliage de plus en plus mauvais, disparut, faisant place, sous le règne de Gallien, au denier frappé en cuivre *saucé*, c'est-à-dire légèrement argenté ».

L'atelier de frappe était établi, à Rome, dans le temple de Junon, *moneta in arce*; trois — et plus tard quatre — magistrats, nommés *monetarii, tres viri monetales*, étaient

(1) J'ai déjà rendu compte ici même d'un des principaux ouvrages de cet érudit : *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne* (*Univ. cathol.* août 1891, p. 633).

préposés à cet office. Au début de l'empire les droits de fabrication sont répartis entre l'empereur et le Sénat : au premier appartiennent les monnaies d'or et d'argent, au second les monnaies de bronze, sur lesquelles d'ailleurs il autorise les triumvirs à mettre leur nom en y ajoutant S C. (*Senatus consulto*) ; il n'y a d'exception que pour un moyen bronze frappé à Lyon par Albin. Il y aurait également des renseignements intéressants à donner, à la suite de l'auteur, sur les types monétaires, leur origine et leurs transformations, depuis le bœuf ou l'aigle de l'*æs signatum* jusqu'aux têtes, d'un art consommé, des empereurs des IIe et IIIe siècles.

M. Blanchet a terminé heureusement son ouvrage par des appendices qui rendront plus d'un service : citons entre autres la liste des familles romaines qui ont fourni des triumvirs monétaires et des magistrats dont le nom est inscrit sur les monnaies ; la liste des surnoms, *cognomina*, qui se trouvent seuls sur des monnaies de la République et qui servent à déterminer à quelle famille appartient le monétaire; la liste des empereurs, usurpateurs et membres des familles impériales dont on connaît des monnaies; une liste des ateliers, et enfin une importante bibliographie.

V. L'*Introduction au catalogue des monnaies carolingienne de la Bibliothèque nationale*, que vient de publier M. Prou, peut être considérée comme un véritable manuel de numismatique de cette époque. Il faudrait des pages pour analyser, même sommairement, ce mémoire qui a dû coûter à l'auteur tant de recherches; je vais du moins essayer d'en dégager les grandes lignes.

Dans le chapitre consacré au classement chronologique, l'auteur cherche les signes spéciaux servant à distinguer les monnaies de tel roi de celles de ses homonymes. Pour Pépin le Bref les deniers sont reconnaissables soit au monogramme, soit à des sigles représentant la formule *Pipinus rex Francorum*; le revers présente soit un nom de monétaire, soit un nom d'atelier. C'est sur les pièces de

Lyon que s'aperçoit daventage la transition entre le type mérovingien et le type carolingien. Les premières « offrent d'un côté le monogramme cruciforme du mot *episcopus*, de l'autre des lettres LV ou LVG abréviations de *Lugdunum*. Ces deux abréviations se retrouvent dans le champ de deniers carolingiens, mais le monogramme d'*episcopus* a fait place à celui de *Pipinus rex*. »

M. Prou établit que Charlemagne — roi, mais non encore empereur — a été le premier à faire usage du monogramme Korolus et de la légende CARLVS REX FR que plusieurs numismates avaient attribués à Charles le Chauve. L'émission en a peut être continué après le couronnement de Charlemagne, car les deniers avec le nom de Charles suivi du titre impérial sont assez rares. On trouve cependant la légende KAROLVS IMP AVG sur des deniers de Lyon et de Rouen qui présentent au revers l'image d'une porte, symbolisant, à la manière antique, la ville dans laquelle avait été frappée la monnaie.

Il est facile de déterminer les monnaies de Louis le Pieux car il a été le seul empereur de ce nom ayant régné en France; il en est de même de Lothaire I, son fils, mort en 855. Au contraire, « les types monétaires de Charles le Chauve sont nombreux et variés ; leur succession chronologique ne peut être rigoureusement établie ». De plus apparaît un type nouveau qui a joui d'une faveur considérable et dont l'influence s'est ressentie jusque pendant la période baronale, c'est le type à monogramme entouré de la légende GRATIA D–I REX. Les difficultés recommencent avec Charles le Gros et Charles le Simple. M. Prou estime qu'on ne peut déterminer la caractésistique des monnaies du premier, et que pour le second on ne peut le faire qu'atelier par atelier, en les comparant aux monnaies des rois Eudes et Raoul. Celles de ce dernier portent un monogramme cruciforme ou en losange; quant aux rois Louis IV, Lothaire et Louis V le type de leurs monnaies varie avec les ateliers.

L'auteur étudie ensuite les *espèces monétaires;* il prouve que les échanges en nature étaient très répandus au

VIII[e] siècle et montre la peine qu'eurent les empereurs à établir le cours forcé même pour les bons deniers : l'amende et la prison frappaient ceux qui refusaient de les accepter en paiement. Il affirme également que Charlemagne, en même temps qu'il unifia les mesures, établit aussi un poids officiel, que cette livre était de 491 gr. comprenant 240 deniers du poids de 2 gr. 04. Au prix actuel de l'argent le denier carolingien vaudrait 0 fr. 45 centimes. *Le droit de monnaie* qui fait l'objet du chapitre III présente des questions complexes; M. Prou les résout avec autorité, en montrant Pépin et Charlemagne restreignant le nombre des ateliers, régularisant la frappe, et la faisant surveiller par des comtes et des *missi :* ce n'est qu'à partir de Charles le Chauve que commencencent les usurpations des ateliers particuliers ou les concessions royales autorisant le monnayage par certaines Eglises.

L'auteur a tenu enfin à dresser la liste des ateliers monétaires ayant fonctionné sous les carolingiens : c'était un travail pénible, mais qui rendra certainement de grands services. C'est ainsi que, pour me borner à l'histoire lyonnaise, on peut relever facilement la liste des rois et des empereurs dont il a été frappé des monnaies dans notre ville et dont par conséquent l'autorité y a été reconnue; ce sont : Pépin, Carloman, Charlemagne (roi et empereur), Louis le Pieux, Charles le Chauve (roi). Pour les autres il n'existe pas, à la Nationale, d'exemplaire de frappe lyonnaise.

VI. Dans une étude fort documentée M. de Barthélemy, membre de l'Institut, cherche à dégager l'origine de la monnaie tournois. Voici les conclusions auxquelles arrive le savant numismate :

1°. Depuis 805, la monnaie de Tours fut frappée pour le roi, par les comtes, jusqu'en 919; alors le duc-abbé Robert obtint de Charles le Simple le droit de frapper monnaie en faveur de la communauté dont il était abbé laïque.

2°. Depuis 919, la monnaie fut ouvrée à Tours pour le

duc-abbé et pour ses successeurs, jusqu'au couronnement de Hugues Capet.

3°. Les ducs-abbés avaient donné une grande extension à leur privilège, en faisant monnayer dans plusieurs villes de leur dépendance, comme Chinon, Blois et Orléans.

4°. A l'avènement des Capétiens, les lieutenants des anciens ducs des Francs frappèrent pour eux-mêmes dans leurs fiefs, en conservant traditionnellement un type qui rappelait le chef de saint Martin.

5°. La monnaie de Tours, après la disparition du dernier duc, continua d'appartenir aux comtes, représentés successivement par les comtes de Blois, puis ceux d'Anjou.

6°. Philippe Auguste prit possession de la monnaie de Tours à titre de successeur des comtes.

7° Enfin lors de la promulgation de l'ordonnance monétaire de 1314, la Collégiale tenta, sans succès, de faire revivre un privilège, devenu caduc depuis plusieurs siècles.

M. de Barthélemy annonce un travail semblable à celui-ci sur l'origine de la monnaie parisis. La compétence consommée de l'auteur en ces matières fait souhaiter la prompte publication de ce mémoire.

VII. L'histoire de saint Gérard, écrite par le P. Moniquet, « se partage en trois livres : le premier raconte la vie du saint depuis sa naissance jusqu'à la fondation de La Sauve; le deuxième s'étend depuis cette fondation jusqu'à sa mort; et le troisième expose très rapidement l'histoire de son abbaye. » Je ne m'occuperai ici que des deux premières parties.

« S. Gérard naquit à Corbie vers l'an 1015 », dit le P. Moniquet; il aurait pu ajouter que cette date est fort controversée; c'est ainsi que M. Chevalier adopte 1025. A l'âge de dix ans, il revêt l'habit religieux dans le célèbre monastère du lieu, et plus tard y reçoit les saints ordres jusqu'au diaconat; il accompagne à Rome son abbé Foulque, visite avec piété les basiliques de la ville éternelle, part à la suite du pape Léon IX, qui marche contre les Normands, est fait prisonnier par ceux-ci, puis, rendu à la

liberté, passe quelque temps au Mont-Cassin. Les circonstances l'entraînent au Mont-Gargan, où il est enfin ordonné prêtre par le Pape, et, comblé de joie, rentre à Corbie. Toutefois ses voyages ne font que commencer : à la suite de deux visions célestes, il prend la résolution d'aller en Terre Sainte, s'embarque à Marseille, se rend à Constantinople, puis à Jérusalem et, son pèlerinage achevé, revient à son monastère, mais pour le quitter peu après. Sa renommée, en effet, l'avait fait élire abbé de Saint-Vincent de Laon; il s'y transporte, mais pour peu de temps, car les moines de cette abbaye refusent d'accepter la réforme qu'il essaie de leur imposer. Il se rend à Saint-Médard de Soissons, où il vient également d'être choisi pour abbé, mais là sa bonne volonté est paralysée par les violences de la reine Berthe, qui favorise un compétiteur. Gérard se retire et, accompagné de huit moines, visite les abbayes de Saint-Denis près Paris, Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Martin de Tours, Bourgueil, Saint-Cyprien de Poitiers, et se dirige vers Bordeaux pour y prendre possession de la forêt de La Sauve que le duc d'Aquitaine met à sa disposition.

A partir de cette époque, Gérard n'est plus seulement admirable par l'austérité de sa vie, mais encore par les qualités maîtresses qu'il déploie comme fondateur et législateur d'ordre. Voulant assurer la prospérité spirituelle de sa congrégation, il ajoute à la règle de saint Benoît certaines observances qui regardent l'admission des novices, le partage du temps entre la prière et le travail, les repas, les jeûnes et abstinences, les habits, et la distinction entre religieux de chœur, convers, oblats, matriculiers et reclus. Ces sages constitutions contribuèrent à l'extension de sa congrégation : Gérard, pendant sa vie, fonde quatre nouveaux monastères d'hommes et plusieurs de femmes. Il emploie également le temps que lui laisse l'administration des affaires à composer des écrits de valeur. Enfin, le 5 avril 1095, il rend sa belle âme au Seigneur.

C'est pour le grand public que le P. Moniquet a écrit cette biographie; autement il eût condensé son récit et réduit certains chapitres d'intérêt général, ceux, par exemple,

où il raconte par le menu l'histoire des basiliques de Rome, de Constantinople et de Jérusalem, ceux intitulés *Situation religieuse et politique de l'Aquitaine au moment de l'arrivée du saint* et *Les moines conquérants des forêts, d'après Montalembert*; il n'eût pas fait, à l'usage des érudits, les citations bibliographiques qu'il laisse vagues et incomplètes; il n'eût pas renvoyé notamment au « *Spicilegium Acherianum* » tout court, alors qu'il doit savoir que la première édition de d'Achery compte treize volumes in-4°, et la seconde trois volumes in-folio. L'ouvrage du P. Moniquet est un livre de vulgarisation et d'édification.

VIII. Saint Frédéric, dont M. Magnette vient d'écrire une substantielle notice, descendait de la seconde race de nos rois par Charles, duc de Basse-Lorraine, frère du dernier des Carolingiens. Il naquit à Namur, vers 1070, fréquenta l'école de la cathédrale de Liège, et devint chanoine de cette ville, puis archidiacre, puis prévôt, et enfin, à la mort d'Albert, évêque de Liège. L'élection n'alla pas toutefois sans contestation; un compétiteur, Alexandre de Juliers, alla trouver l'empereur Henri V, et obtint par simonie, le siège épiscopal; mais l'élection de Frédéric fut confirmée par le pape Calixte II, au concile de Reims, en présence de plus de trois cents prélats et abbés; le pieux évêque revint alors, suivant une ancienne coutume, nu-pieds de Reims à Liège. Ce qu'il avait obtenu par le droit, il dut le conserver à lutte ouverte; son concurrent déposa enfin les armes, mais pour se servir d'autres moyens plus abominables. L'évêque prit un jour, sans défiance, un breuvage empoisonné que lui présenta son échanson, puis un second qui aggrava horriblement sa maladie, et lui fit tomber un œil de l'orbite; enfin, comme il tardait à mourir, une troisième coupe lui fut administrée, qui l'acheva le 27 mai 1121.

M. Magnette a très heureusement fait suivre l'histoire du saint de ses Regestes; il a trouvé vingt pièces le concernant, et de chacune il donne une analyse, citant les originaux, quand ils existent, les copies manuscrites et les édi-

tions qui en contiennent le texte. Somme toute, c'est un travail d'érudition fait directement sur les sources.

IX. On connaît de réputation la statue miraculeuse de l'Enfant-Jésus de Prague. C'est à en raconter et l'origine et les gloires, que Mlle Gabrielle Fontaine consacre un volume, dont la première partie — la seule qui nous occupera — témoigne de consciencieuses recherches.

En 1620, la Bohême fut envahie par les protestants. Ferdinand II, empereur d'Autriche, demanda à la fois et le secours du duc Maximilien de Bavière, et l'intervention du père Dominique de Jésus-Marie, préposé général de l'ordre des Carmes en Italie. « Ce fervent religieux eut une mission providentielle à remplir au milieu de l'armée. On le vit ranimer les soldats par son ardente parole et rétablir partout l'ordre et la piété. » Il se tenait en tête des troupes et leur suggérait le mot d'ordre *Maria* et le chant du *Salve Regina*. Ainsi fut gagnée la bataille de la Montagne-Blanche près de Prague. L'Empereur, en reconnaissance, fonda un couvent de carmes dans la ville même, et leur église fut élevée sous le vocable de *Sainte-Marie de la Victoire*.

Dans un moment de détresse, ils reçurent de la princesse Polyxène de Lobkowitz une statue de l'Enfant-Jésus. Un des religieux, le P. Cyrille, passa sa vie entière à en propager la dévotion, laquelle, de Bohême, se répandit en Belgique, en France et ailleurs. A la vérité, la statue fut plusieurs fois perdue, brisée ou ensevelie par suite des invasions des protestants ou même de l'ingratitude publique, mais, la tourmente passée, le culte de la sainte image s'est relevé et accru.

Il serait trop long d'énumérer les faveurs, même considérables, que Prague obtint de l'Enfant-Jésus miraculeux; les deux faits suivants suffiront à en donner une idée. Le 29 août 1639, 30.000 Suédois mettent le siège devant Prague; le péril est si pressant que la Chambre se prépare à fuir avec les insignes de la royauté. Déjà même une brèche énorme est faite aux murs de la ville. De toute part

on s'adresse à l'Enfant-Jésus, on passe la nuit aux pieds de sa statue, et quel n'est pas l'étonnement général lorsque au matin on constate que les ennemis se retirent précipitamment, et sans raison apparente.

En 1741, ce sont les Français et les Bavarois qui assiègent Prague; la ville n'a que 3.000 hommes de garnison; aussi la résistance ne dure-t-elle pas et les ennemis entrent-ils bientôt dans la place. Les habitants consternés s'attendent au pillage et à la mort; chacun a tenu à mettre au-dessus de sa porte une statuette de l'Enfant-Jésus. Or, contre la coutume, l'ennemi respecta les biens et les personnes; aucune maison ne fut pillée et la sécurité ne fut pas troublée. Les habitants offrirent en reconnaissance à la statue miraculeuse un boulet de canon en argent sur lequel on grava ces mots :

AnatheMa qVoD praeserVata CIVItas
PragensIs gratIoso IesVLo eXsoLVIt

« *Ex-voto offert au miraculeux Enfant-Jésus par la ville de Prague préservée.* » On remarquera que, suivant le goût du temps, l'inscription est composée de telle sorte, que si on en additionne les chiffres romains — mis en majuscules — on retrouve la date de 1741.

J.-B. MARTIN.



MÉLANGES

HISTOIRE DE NAPOLÉON III, PAR J.-M. VILLEFRANCHE (1)

C'est avec un sentiment de vive curiosité que vous commencerez cet ouvrage. Un intérêt toujours croissant vous en fera trouver la lecture attachante et trop rapide, et lorsque vous l'aurez achevé, vous éprouverez la satisfaction de vous sentir à la fois instruit et convaincu, en communion d'idées sur notre histoire contemporaine avec un noble esprit dont la justice et la vérité ont seules soutenu le courage et inspiré le talent.

M. Villefranche était bien préparé par ses travaux antérieurs à l'œuvre qu'il donne aujourd'hui au public. Avant d'aborder la grande histoire il s'était essayé dans plusieurs biographies et son style déjà formé à l'école des maîtres achevait d'acquérir, par la pratique quotidienne du journalisme, cette aisance et cette élégance qui rendent faciles les longs récits, et mettent autant de charme que de clarté dans la discussion. Le roi David a prévu la presse de nos jours, lorsqu'il disait : *Velociter currit sermo ejus*. L'historien de Pie IX devait être tenté de devenir celui de Napoléon III. Le poète des *Contes et Ballades*, le *Fabuliste chrétien* portait, comme ses illustres modèles, dans le

(1) 2 volumes, chez Vitte, libraire éditeur à Lyon.

cycle de sa pensée, à côté du ciel qu'il avait entrevu sur la terre dans l'âme de Pie IX, les sombres régions où la politique du dernier empereur a conduit notre pays. C'est un guide sûr pour nous en révéler les détours. Pendant vingt années, il a éclairé, redressé ou fortifié ses propres souvenirs. Les documents, rares sous le régime du pouvoir absolu, se sont multipliés. La plupart des acteurs ont disparu, laissant des récits que rend sincères l'approche du jugement suprême. On peut maintenant se défier des panégyriques et se défendre des pamphlets. L'heure de l'histoire est venue. Toutefois les faits sont si récents que ce n'est point tant à les juger qu'à les connaître, qu'il faut d'abord s'appliquer. C'est précisément la bonne fortune littéraire de M. Villefranche. Suivant les règles de l'art autant que de la critique historique c'est *ad narrandum* plutôt qu'*ad probandum* qu'il écrit. Sà bonne foi est absolue. Son impartialité n'a d'égal que son talent.

I

Quelle figure énigmatique que celle de l'impérial rêveur, qui, dans les entreprises les plus folles de sa jeunesse se montrait sûr du succès final et souverain tout-puissant, n'ayant plus un obstacle à vaincre, plutôt que de cesser de conspirer, s'en prenait à lui-même et préparait sa chute; joueur obstiné pour lequel l'enjeu n'est jamais trop fort, qui dans la première partie de son existence risque sa tête, et dans la seconde sa couronne, sans qu'aucune jouissance ait pu valoir pour lui l'émotion d'en demander une nouvelle au rêve et au hasard; tempérament doux, cœur généreux; conscience trompée et de bonne heure éteinte; esprit chimérique, mais orné, susceptible de conceptions élevées et, par moments, comme pendant la présidence et les apprêts du coup d'Etat, sachant, sous une dissimulation machiavélique, sacrifier très pratiquement son amour-propre à son intérêt.

Il était né aux Tuileries et ses premiers regards furent pour le grand capitaine. Il en garda l'éblouissement. Son enfance se ressentit des divisions de sa famille. Sa mère, la reine Hortense, élevée sous le Directoire, en avait conservé les mœurs « qui consistaient surtout à n'en point avoir » (1). Elle l'appela son « doux entêté », mais ne fit rien pour corriger par une éducation chrétienne et détendre dans les affections du foyer ce caractère taciturne que les féeries impériales à revoir et à renouveler hantaient uniquement. « On ne sait jamais ce qu'il pense, disait-elle. Quand il parle, il ment, et quand il se tait, il conspire » (2). Sa sœur de lait, Mme Cornu, le jugeait ainsi : « Il veut le bien, seulement il n'a jamais su distinguer le bien du mal » (3).

Avouez que ce n'est pas dans les enseignements et dans les exemples qui lui furent donnés, qu'il aurait pu l'apprendre. C'était un Allemand froid, laborieux et lent. Il prit ensuite, tant son goût pour l'Angleterre fut vif, du tempérament insulaire. Mais il n'eut jamais rien du Français, vif, gai, batailleur et sincère, tel que le monde l'aime et l'admire dans le type immortel de notre Henri IV. Il disait un jour, sous la présidence, à M. de Falloux, avec un fort accent guttural : « C'est étrange que M. le comte de Chambord n'ait aucun accent étranger. — Mon Dieu ! lui répondit son ministre de l'instruction publique, ce n'est point étonnant. Il est d'une race depuis si longtemps française qu'il n'a pu en perdre l'accent ».

C'est cependant cet étranger de mœurs et d'allures, compromis dans deux échauffourées où la fortune, qui paraissait devoir être sa seule idole, l'avait trahi, que le nom et le prestige de Napoléon devaient porter au pouvoir suprême. M. Villefranche nous montre bien ce que fut la République de 1848, entre la première et la troisième, une idylle entre l'accès de fièvre chaude qu'avait été la Terreur et la froide main-mise sur toutes les libertés publiques au

(1) T. I, p. 3
(2) T. I, p. 3.
(3) P. 4.

profit d'une secte qu'est le régime actuel (1). Un poète et un pape, Lamartine et Pie IX avaient souri à son berceau, et malgré l'effort sanglant pour la confisquer aux journées de juin, elle était restée fidèle à ses principes et confiante comme une ingénue. Comment donc aurait-elle résisté au formidable mouvement que les souvenirs de l'épopée impériale préparaient en faveur de son héritier? Elle n'était ni assez forte pour réprimer les menées socialistes qui éloignaient d'elle les masses effrayées, ni assez méfiante pour se prémunir contre le chef qu'elle s'était donné et qui allait, en lui disant qu'il l'embrassait encore, l'étouffer. Il n'y a pas deux morales et le mensonge doit être flétri dans la vie publique comme dans la vie privée. Mais il faut s'entendre sur la moralité des coups d'Etat. Il est certain que les deux conditions essentielles de la vie et de l'honneur des peuples sont l'ordre et la liberté. Si donc il n'y a aucun autre moyen de les rendre à ceux qui en sont privés que de recourir à la violence, on ne saurait blâmer l'insurrection polonaise pas plus que la chute de Robespierre.

Les partis entendent d'ailleurs étrangement la justice. Ceux qui n'ont pas eu assez de malédictions pour le 2 décembre ont célébré les révolutions de juillet et de février, l'envahissement de la Constituante au 15 mai et les préparatifs de résistance à main armée contre les décisions de l'Assemblée, qui voulait, en 1873, assurer le salut de la France par le retour à la monarchie. Nous professons une doctrine moins exclusive, et s'il eût été vrai que Louis-Napoléon ne fût « sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit », suivant la magnifique expression que lui suggéra, dit-on, Mgr Menjaud, évêque de Nancy, nous ne serions pas assez pharisiens pour le condamner. Mais c'est parce que rien n'est moins sûr que le droit pour lequel il a manqué à sa parole que nous gardons la liberté de blâmer les mensonges qui ont préparé et l'arbitraire qui a suivi son avènement. Tacite a défini de l'un de ses mots d'airain et flétri ce qu'il y a de bassesse dans l'ambition sans scru-

(1) T. I, p. 45.

pules : *Omnia serviliter pro dominatione.* Lamartine n'avait trouvé qu'à dire de Bonaparte, après brumaire :

Ah! si rendant le sceptre à ses rois légitimes,
. . . .
Soldat vengeur des rois, plus grand que ces rois même,
De quel divin parfum, de quel pur diadème
L'histoire aurait sacré ton front !

Ce fut le sentiment de plusieurs légitimistes. En se sentant vaincus, ils admiraient leur vainqueur dont le gouvernement s'inspirait des principes de morale religieuse et de paix sociale, dont ils auraient voulu voir soutenu le trône héréditaire. Ils se trompaient. Dès l'aurore de son règne, le nouvel empereur n'était pas excusable de priver la France de ces libertés auxquelles « tous les peuples chrétiens ont droit » (1).

Ces réserves faites, nous pouvons résumer le récit du coup d'Etat. C'est une partie hardiment jouée et gagnée. On la suivrait avec moins d'émotion si on pouvait oublier quel en est l'enjeu. Les députés sont dans la sécurité la plus complète. Michel de Bourges raconte que le président lui a dit qu'il a interrogé cinq colonels de l'armée de Paris, qui lui ont unanimement affirmé que leurs régiments refuseraient de marcher contre l'Assemblée. Le lundi 1er décembre, une réception avait lieu à l'Elysée. Le président y paraît dans son calme habituel. Il interpelle le colonel Vieyra, de la garde nationale : « Etes-vous homme à ne pas laisser voir sur votre visage une grande émotion ?... Bien... vous n'avez pas pâli. » Et il lui prend le bras en ajoutant : « Allez demander des ordres à Saint-Arnaud. » Il fait une pareille ouverture au baron Haussmann qui vient d'être nommé préfet de Bordeaux. Il l'invite à se rendre le lendemain, avant le jour, au ministère de l'intérieur. Le baron rencontrant dans les salons le ministre de Thorigny qu'il ne connaissait pas, croit que c'est à lui qu'il doit s'adresser, et s'aperçoit dès les premiers mots que le mal-

(1) Manifeste du comte de Chambord.

heureux n'est pas dans le secret. Quelques heures plus tard, il se mettait à la disposition de M. de Morny (1).

Avec la complicité tacite de l'opinion, le concours formel de l'armée et l'assistance d'une poignée de *bravi*, le tour était joué.

Les jours qui suivirent, dans le silence de toute voix indépendante, se produisirent les adhésions de la peur empressée à se dissimuler sous les bruyantes évocations du passé impérial. Le socialisme était réellement menaçant, et beaucoup criaient plus fort que les autres : « Vive l'empereur ! » pour qu'on ne les entendît pas murmurer : « Nous avons peur : sauvez-nous ! »

Incapable de dire simplement la vérité, le prince président, dans son voyage triomphal à travers la France, commença par protester de son désir de maintenir l'étiquette républicaine. Il était bien trop habile pour le vouloir réellement. Il connaissait le pouvoir des mots sur l'esprit public, et comme plus tard M. Thiers, en ne gardant que le mot, préparait le régime, lui, ne voulant pas le régime, devait proscrire le mot.

Ce fut à Lyon, disent les journaux du temps, que le premier cri significatif de : « Vive Napoléon III ! » tomba d'un balcon de la rue de la République, qui en perdit son nom.

A Bordeaux, un incident piquant se produisit. Sous un arc de triomphe, une corde supportait une couronne. Le vent détacha la couronne et ne laissa que la corde avec l'inscription : *Il l'a bien méritée!* Ce fut à peine, pour l'esprit français, qui lui du moins ne perd jamais ses droits, une pointe d'ironie et de gaieté dans l'enthousiasme, qui reprit plus fort le soir même, à la suite du banquet où fut prononcé le mot donné pour programme au règne et que tout le règne a démenti : *L'empire, c'est la paix*. Hélas ! qui donc alors s'opposait au flot des illusions qui emportaient l'opinion publique ? Les lois élémentaires de la morale pouvaient être impunément violées. Les biens de la famille

(1) Chap. 6, page 135.

d'Orléans étaient confisqués, sans trouver d'autre protestation que ce jeu de mots : *C'est le premier vol de l'aigle !*

L'empire fut établi par plus de 7 millions de suffrages.

M. Villefranche analyse avec une sincérité et une exactitude absolues les phases diverses du règne : la guerre de Crimée, le système économique, le Mexique, la législation.

Nous nous arrêterons à la guerre d'Italie, qui amena celle de Prusse, et où le caractère du héros de ce livre s'est révélé tout entier. Nous le verrons ensuite dans sa vie privée.

II

Napoléon était resté dévoué à l'unité italienne pour laquelle, dès sa jeunesse, il avait combattu en *carbonaro*. C'était une idée explicable en Italie, mais fatale à la France dont la politique séculaire avait maintenu des états faibles et divisés sur ses frontières. Il n'en eut aucun souci et persévéramment, malgré ses protestations, trompant les uns et les autres, il parvint à faire la guerre. Le comte de Cavour a lui-même révélé qu'ils cherchèrent ensemble le *casus belli* et que ce fut l'empereur qui le trouva. Il est juste de reconnaître, quoi qu'il en coûte à notre amour-propre national, que cet illustre étranger et celui qui devait, avec plus de succès encore pour la gloire de son pays et le malheur du nôtre, poursuivre les mêmes desseins, furent les conseillers les plus écoutés de Napoléon III, et qu'il est tristement vrai de dire que les plus grands hommes que son règne ait produits sont Cavour et Bismarck.

M. Villefranche fait de ces deux hommes d'Etat une étude profonde et un portrait achevé. Tous les deux ont du renard, mais le second a gardé la peau du lion. Ils ont l'un et l'autre compris également l'idéologue couronné et su mettre à profit son incorrigible besoin de remuer le monde et d'exposer son repos et son trône dans de mémo-

rables aventures. Ils ont flatté son pouvoir personnel, son goût du mystère, et c'est loin de ses ministres, à Plombières et à Biarritz où il n'était livré qu'à son fatal génie, que se sont échangées les promesses de Solférino et de Sadowa.

L'Italie fut unifiée par la ruse encore plus que par la guerre. La correspondance diplomatique du duc de Gramont a montré les perfidies dont on ne cessa d'endormir la bonne foi du souverain Pontife et des autres souverains italiens. Le guet-apens de Castelfidardo fut préparé par l'entrevue de Chambéry, où l'empereur dit à Cialdini : « Faites vite. » C'est à ce mot d'insinuation traîtresse que répondit l'apostrophe de l'évêque de Poitiers : « Lave tes mains, Pilate ! » Le vieux Pélissier traduisit dans son langage militaire l'indignation de la conscience publique : « J'aimerais mieux être, dit-il, dans la peau de Lamoricière que dans celle de Goyon. » Et comme Cialdini s'était permis de soupçonner le courage de son glorieux vaincu, il lui écrivit : « Vous avez osé appeler lâche un général français. Je vous inflige un démenti, et c'est avec ma botte, si je vous rencontrais, que j'achèverais ma réponse (1). »

Les catholiques se refroidirent, les divergences politiques disparurent devant les épreuves du Père de tous les fidèles. Ce fut une émulation de piété filiale entre Mgr Dupanloup et Mgr Pie, entre Montalembert et Veuillot.

Le gouvernement, qui s'était jusqu'alors appuyé sur les masses conservatrices, ne put renier absolument son origine, et il fut acculé au *jamais* que M. Rouher dit aux envahisseurs.

C'est aux vieux soldats des luttes parlementaires que ce résultat était dû : à Berryer, dont il couronna la carrière ; à Thiers, qu'il protège contre les sévérités de l'histoire, méritées par la fin de sa vie.

Nous retrouvons dans ces pages la parole incisive, le bon sens lumineux et persuasif que M. Thiers prodigua à la tribune relevée pour la défense de notre politique na-

(1) T. II, p. 99.

tionale et du pouvoir temporel. Il y a plus de trente ans que ces discussions ont eu lieu. L'écho en retentit encore à l'oreille de ceux qui, dans l'enthousiasme de la jeunesse, passaient des nuits aux portes du Corps législatif pour être admis à les entendre. Comment oublier l'accent inimitable avec lequel le familier du prince Napoléon, M. Guéroult, l'ayant interrompu pour dire que les zouaves pontificaux étaient des mercenaires, M. Thiers répliqua : « On n'est jamais *mercenaire* quand on est *convaincu !* » et le ton avec lequel fut faite cette prédiction que l'avenir devait si promptement et si complètement réaliser : « La reconnaissance de l'Italie durera autant que sa faiblesse (1). »

Il fallut l'aveuglement du fatalisme chez Napoléon III pour résister à de pareils avertissements. Ce fut la cause de sa ruine. Il avait une telle confiance dans son étoile qu'il négligeait les moyens de faire réussir l'idée qui devait, à ses yeux, triompher d'elle-même et pour ainsi dire, fatalement. Il était indifférent aux préparatifs et insensible aux conseils. « Toutes nos victoires en Italie, avait dit le général Trochu, ont frisé la défaite. » Ce ne fut point un motif pour s'assurer davantage de ses ressources contre la Prusse.

Bismarck reprit et agrandit le rôle de Cavour. Après Sadowa, où la France, disait-on de toutes parts, avait été vaincue plus que l'Autriche, il obtint, par ses flatteries, la neutralité du souverain, trop ingrat envers la fortune qui faisait de lui l'arbitre de l'Europe. Il redoubla d'audace pour lui persuader, malgré tous ses refus de consentir aux compensations promises, que c'était encore le neveu de Napoléon Ier qui était l'obligé de la Prusse pour avoir déchiré les traités de 1815.

Cependant, à l'intérieur, le régime s'était adouci, et le 2 janvier 1870 fut la date d'une ère nouvelle. Ce jour-là les adversaires de bonne foi désarmèrent. Ils crurent toucher au but de leurs efforts pour la fondation d'un gouvernement de libre discussion, serviteur exclusif de la justice,

(1) T. II, p. 115.

favorable à tous les progrès. Ils eurent un instant l'illusion que la présidence du maréchal de Mac-Mahon leur donna encore, tant leur patriotisme est prêt à se dévouer, que, toutes les autres garanties de l'ordre public existant, celle du principe de la monarchie héréditaire peut être omise. Leur erreur fut aussi courte que généreuse, et la cruelle leçon que leur donna la guerre en emportant l'empire, ne laissa plus place pour toutes les victimes du drame qu'à la pitié.

Napoléon III n'est pas tout entier dans les fastes de son règne. Il faut le voir dans sa famille et à son foyer. M. Villefranche n'a eu garde de négliger cette partie importante de son œuvre.

On ne peut dire précisément que le prince Napoléon fut le mauvais et l'impératrice le bon génie de l'empereur. Ce serait exagérer leur rôle à tous deux. Toutefois ils représentent bien les deux influences qui se disputaient l'esprit du rêveur et l'autorité du souverain.

Le prince Napoléon représente la Révolution dans ce qu'elle a de pire : le césarisme. Il fut l'instigateur principal de la guerre d'Italie. Son mariage en avait été la rançon. On ne trouve dans l'antiquité de victime comparable à la sainte princesse Clotilde, que la fille de Jephté, consentant, après un mois de larmes versées sur son sacrifice, à s'immoler pour la gloire de son père et le salut de son peuple.

L'empereur, qui connaissait l'intelligence et subissait l'ascendant de son cousin, savait par moment l'apprécier. On rapporte que le fils de Jérôme lui disant un jour : « Vous n'avez rien de notre oncle, » il lui répondit : « Si, j'ai sa famille, et c'est bien assez ! » Cette autre anecdote, si elle n'est pas exacte, devait être inventée pour caractériser les relations des deux branches. On disait donc qu'au temps où le gracieux prince impérial apprenait à se rendre compte de la valeur des mots, il avait demandé en quoi un accident différait d'un malheur. « Vous allez le comprendre, lui dit sa mère. Si votre cousin tombait à l'eau, ce serait un *accident*. Si on l'en retirait ce serait un *malheur* (1). »

(1) Tome II, page 327.

L'impératrice n'eut que le tort de n'être point née pour le trône. Ses légèretés venaient de son origine. Sa bonté, sa charité, l'exquise séduction de ses manières et la dignité qu'elle garde dans le malheur, sont bien à elle. Octave Feuillet écrivait de Fontainebleau : « Pendant plus de vingt minutes elle m'a tenu sous le charme de sa parole, de sa beauté et de ses connaissances (1). » L'auteur de *Sibylle*, le peintre délicat des élégances du règne, trouvait les plus belles inspirations pour parler d'elle. Dans sa vie privée l'empereur fut essentiellement bon. En voici des preuves. Un officier ayant perdu au jeu 20.000 francs, il les lui remit en disant : « La vie de l'un de mes soldats vaut davantage » (2). Un enfant, au bois de Boulogne, était venu avec son cerceau se jeter dans ses jambes. L'empereur le releva et lui demanda de l'embrasser. Refus de l'enfant. Le général qui accompagnait le souverain lui dit alors que c'est l'empereur. — Eh bien, continua le bambin, il est trop vilain. — Qui te l'a dit? — C'est mon père. — Que fait-il? — Il est sénateur. — Quel est-il? — Oh! non, dit à son tour l'empereur en souriant, la recherche de la paternité est interdite (3).

Une autre fois un enfant de douze ans, au parc de Saint-Cloud, avait écrit sur le sable : « Vive Henri V! ». Un garde s'en aperçut et, saisissant le malheureux, il l'entraînait déjà malgré les supplications de son entourage. L'empereur vint à passer et s'informa du délit. Il fit immédiatement relâcher l'étourdi avec cette seule réflexion : « Ce doit être un enfant de bonne famille. » Lorsqu'il visita la Trappe de Staoueli, ses instincts démocratiques le portèrent à se mêler aux rangs des frères, pendant que ses serviteurs intimes — et qui donc a dit qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre? — racontaient aux supérieurs de la maison que jamais un mouvement d'humeur, un reproche ou une impatience, devant l'eau trop froide ou les rasoirs trop durs, ne lui étaient échappés.

(1) T. II, p. 336.
(2) T. II, page 316.
(3) Page 317.

La lecture de cette œuvre de valeur, si elle est instructive, n'est donc point laborieuse. Les mots piquants, qui sont autant de haltes pour l'esprit qui parcourt de longues pages, y abondent.

Parlant de la plume enlevée à l'aigle du Jardin des plantes pour la signature du traité de Paris, l'auteur ajoute : « Cavour et Bismarck lui en arrachèrent bien d'autres (1) » et d'un colonel qui après l'attentat d'Orsini avait parlé de passer la Manche : « Il se proposait surtout, dit-il, de *passer* général » (2).

Je dois cependant relever une erreur, que M. Villefranche, admettant à son égard les procédés d'impartialité qu'il emploie dans son livre, me permettra de signaler. Ne rouvrons pas d'anciennes querelles, ne ravivons pas des blessures que le pontificat de Léon XIII a fermées. Mais restons fidèles à nos amis et ne laissons pas toucher à leur mémoire. Il a été démontré par la publication d'une dépêche de l'ambassadeur marquis de Banneville, que bien loin de provoquer le départ des troupes françaises de Rome, pour peser sur les décisions du Concile, Mgr Dupanloup et Mgr Darboy s'étaient prononcés énergiquement et publiquement contre toute pression de cette nature. « Si l'empereur retire ses troupes, avaient-ils déclaré à l'ambassadeur, immédiatement il fait parmi nous l'unité pour la défense du pape » (3).

Il me semble qu'après avoir lu son histoire, une comparaison vient naturellement à l'esprit entre cet empereur si longtemps le favori de la fortune et un autre prince. Mgr d'Hulst, très digne par toutes les ressemblances qu'il avait avec lui, de louer l'auguste ami de son enfance qu'il vient si prématurément de rejoindre, commençait son admirable notice sur les derniers jours du comte de Paris par ces mots : « Pour qu'une vie soit déclarée grande devant les hommes, il faut que trois éléments toujours

(1) T. I, p. 304.
(2) T. I, page 345.
(3) Article rectificatif de Mgr Lagrange, évêque de Chartres. Archives du ministère des affaires étrangères.

séparables s'y trouvent réunis : les facultés éminentes, l'effort pour les déveloper, enfin le sourire du sort... »

Napoléon III a eu ces trois dons du ciel. Il n'a été le vaincu que de lui-même. Le comte de Paris n'a régné que sur les cœurs fidèles, par son droit et ses vertus.

Qu'auraient-ils été, si le sort de l'un eût été celui de l'autre ?

Ils n'en ont pas moins tous les deux suivi les voies de la Providence, en démontrant qu'il n'y a aucune fortune solide sans la grandeur morale, et qu'il n'y a aucun malheur qui ne soit digne de l'estime des hommes et des récompenses éternelles, lorsqu'il est revêtu de cette grandeur.

G. d'Orgeval-Dubouchet.





SOLDAT CHRÉTIEN

Le sabot dentelé des hautes guilledines
Résonne sous l'ogive en tiers-point du portail.
Le seigneur de Noircarme écarte le vantail
De son robuste poing de preux casseur d'échines.

Le burin de l'épée et le labour des balles
Ont, dans sa vieille chair, gravé le souvenir
De tous ceux qu'il occit de ses mains colossales,
Car il portait un glaive et le savait tenir,

Un lourd glaive d'acier des forges ibériques
Au court pommeau cavé, plein de saintes reliques,
La garde en croix latine, avec cinq fleurs de lys
Et damasquiné par Virgilius Solis.

Les pistoliers ont fait halte dans la cour vide.
L'église, aux flancs limés par le vent de la mer,
Recourbe le contour grêle de son abside
Où saint Georges flamboie en un long vitrail clair

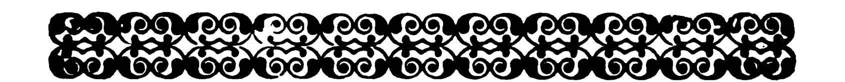
D'un bond, le vieux seigneur s'est mis hors de sa selle,
Et d'un pas, non point lourd, mais grave et solennel,
Ainsi que marche un prêtre en montant à l'autel,
Il franchit les degrés usés de la chapelle.

Courbant son large torse, où vibrent des sanglots,
Vers le sol le baron se prosterne, et sa bouche
Baise le parvis noir que balaye à longs flots
La cascade d'argent de sa barbe farouche,

Tandis qu'au fond des nefs, baigné de lueurs rousses,
Aux bras de la Madone, ineffable prison,
Un Jésus tout enfant, qui lui tend ses mains douces,
Accueille, en souriant, sa guerrière oraison.

Fleury Vindry.





BIBLIOGRAPHIE

La très sainte Trinité révélée dans l'âme humaine.
Lyon, Vitte, 1896 ; in-12 de 90 pages.

L'homme a été créé par Dieu à son image et ressemblance ; les Saints Livres nous l'ont révélé, et lorsque, guidés par les enseignements de la foi, nous explorons le fond le plus intime de notre âme, nous y retrouvons de mystérieuses analogies avec l'adorable Trinité. Ces reflets de la lumière infinie méritent bien qu'un esprit philosophique s'attache à les contempler et se complaise à leur attirer des admirateurs.

L'auteur de l'opuscule récemment publié n'a pas cru devoir se tenir dans les limites que le titre paraissait indiquer. Quelques pages seulement (49-60) sont consacrées à la Trinité des personnes divines ; tout le reste concerne la nature spirituelle de Dieu, son éternité, sa perfection, ses attributs, son intelligence, sa volonté, sa toute-puissance et sa providence, telles que la considération de l'âme humaine donnerait lieu de les concevoir. Certes les intentions de l'auteur sont excellentes, et nous ne saurions trop louer le désir qu'il manifeste de remédier au grand mal de notre époque par le rétablissement de l'idée de Dieu dans les esprits. Mais la voie qu'il a suivie est-elle d'une bonne et saine philosophie et aboutit-elle toujours à des conclusions auxquelles la théologie n'ait rien à reprendre ? Nous avons le regret de ne pouvoir répondre affirmativement à ces deux questions. Les doctrines de Descartes sur la nature et la connaissance de l'homme, ainsi que les erreurs ontologistes de Malebranche servent à l'auteur de point de départ pour ses investigations rationnelles ; c'est là, malgré des dehors spécieux, une base ruineuse, à laquelle nous refusons d'appuyer l'édifice de la vé-



rité philosophique. Quant à la théologie, dont les formules dogmatiques exigent une précision et une exactitude parfaites, comment s'accommoderait-elle de certaines expressions que l'interprétation la plus bénigne ne parviendrait pas à faire entendre catholiquement ? Ainsi, pour nous borner à un exemple, nous lisons que les trois personnes divines « ne sont autres que trois modalités percevantes et douées de volonté, unies par le fond d'une même substance spirituelle à une seule et même modalité idéiste » (p. 54), « chaque personne ayant sa volonté propre et distincte » (60), et « qu'elles rivalisent entre elles de sagesse et de bonté dans le gouvernement de l'univers » (p. 69). Or, la foi nous enseigne au contraire que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul et même Dieu, une seule et identique nature divine sans multiplication d'intelligence et de volonté, unique plénitude infinie de toute perfection sans division ni participation de sagesse, de bonté, de toute-puissance, ou d'autre attribut.

Nous mentionnerons aussi, avec la brièveté que comporte un article de bibliographie, une page bien faite pour surprendre les philosophes autant que les théologiens, à propos du dogme de la transsubstantiation et de la persistance des espèces eucharistiques, dans lesquelles notre auteur veut voir « l'image éternelle qui représente le pain et le vin au sein de la modalité idéiste divine » (p. 83). Assurément, aucun des Pères du concile de Trente n'a entendu désigner sous le nom d'apparences du pain et du vin permanentes après la consécration, l'*idée* divine, l'exemplaire incréé, éternel et spirituel de tous les êtres même matériels qui sont produits dans le temps. Ils parlent, dans leur définition dogmatique, des accidents inhérents à la substance corporelle, la quantité, la figure, la couleur, le goût, objets réels, singuliers et sensibles que nos mains touchent et que nos yeux perçoivent. Cela n'a rien de commun avec l'explication proposée ; inconvénient fort grave, puisqu'il s'agit du langage de la foi et d'une vérité qu'il faut croire ! Et, par surcroît, combien d'autres erreurs sont ici plus ou moins explicitement professées ; signalons sommairement la perception ontologiste de l'essence divine, l'idée-exemplaire, improprement appelée image, confondue avec une représentation sensible, substituant son existence substantielle à la réalité des accidents matériels, devenue l'objet d'une faculté sensitive malgré son universalité et son élévation au-dessus de la matière ; théories et assertions

que la bonne et saine philosophie désavoue comme opposées à la raison, et que la théologie n'hésite pas à repousser au nom de la foi qu'elles battent en brèche.

Le talent de l'écrivain et la droiture de ses intentions n'ont pas suffi à le préserver des écueils ; mais la déclaration loyale, inscrite à la première page de son opuscule, nous donne le droit d'espérer qu'il accueillera nos critiques comme celles d'un ami sincère, et qu'il en profitera pour écarter de son esprit des idées en complet désaccord avec la religion et la foi.

Fr. Mie-J. Belon, O. P.

Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum in Mittelalter. Iter Italicum, von Adalbert Ebner. — Freiburg im Breisgau, Herder, 1896, gr. in-8° de xj-487 p., 1 planche, 30 grav. — Prix : 12 fr. 50.

Ce volume, dont le sujet est liturgique par excellence, aura-t-il des lecteurs et des imitateurs en France ? on pourrait en douter. L'Angleterre (protestante) avait presque le monopole de l'étude des antiquités liturgiques ; l'Allemagne semble vouloir regagner du terrain. M. Ebner, vicaire à la cathédrale d'Eichstädt, a pris pour objet spécial de ses recherches la partie fondamentale de la messe. Au cours de deux voyages en Italie, il a examiné en détail les Sacramentaires et Missels pléniers conservés dans 39 villes. Ces *sources* sont soigneusement décrites, au double point de vue historique et artistique, dans la première partie de son livre. Parmi les Sacramentaires, plusieurs étaient restés inconnus à M. Léop. Delisle, qui a fait de ces livres primordiaux le sujet d'un admirable mémoire (1886). Pour les manuscrits déjà signalés, M. Ebner renvoie exactement aux publications antérieures, car il s'en faut que tout soit inconnu dans cet ordre d'idées, mais on doit avouer que les remarquables travaux des xviie et xviiie siècles nous sont bien peu familiers. Au milieu de ces centaines de descriptions, les Missels purement romains sont presque l'exception ; bon nombre ont pour titre : *Ordo missalis fratrum Minorum secundum consuetudinem Romane curie ;* on sait la grande influence de la liturgie franciscaine sur nos bréviaire et missel actuels ; d'autres appartiennent à des églises particulières ou à des ordres religieux. Comme complément, on trouve la reproduction de 25 *Ordo misse*, d'après autant de manuscrits dont les dates sont échelonnées entre le xie et

le XIVe siècle, trois Calendriers (sans compter les nombreux fragments donnés au cours des descriptions) et un Martyrologe.

Dans cette partie il sera utile de noter quelques détails intéressants et de proposer diverses corrections. Le missel de la bibliothèque Barberini, coté XII, 2, est purement lyonnais; antérieur à l'année 1228, car la fête de saint François d'Assise n'y est point inscrite de première main, il fut envoyé à Rome en cadeau par l'archevêque de Lyon, Jean d'Espinac, en 1584. A sa description (p. 141-2), M. Ebner a ajouté la reproduction du calendrier (p. 324-5). Le missel XII.7 de la même collection, antérieur d'un siècle au précédent, doit se rattacher à l'Auvergne. Les archives de Saint-Pierre à Rome conservent un missel plénier, écrit en 1427 pour Jean de Montan, prévôt de Viviers et abréviateur des lettres apostoliques : son nom était connu, mais pas avant 1442. Deux missels de l'ordre des Chartreux, l'un de la fin du XIIIe siècle à la Casanate et l'autre du XVe à la Vaticane, offrent au 8 décembre la fête de la Sanctification de la sainte Vierge (pp. 159 et 227), qui a été condamnée par Pie IX dans la définition de l'Immaculée Conception : on la trouve aussi dans les livres liturgiques des Dominicains. Au XIVe siècle, une rubrique nouvelle permettait ici (p. 151), prescrivait ailleurs (p. 166) au prêtre de prendre sur la patène le corps de Notre-Seigneur avec la langue et non avec la main, *cum manu secundum priorem Romane curie consuetudinem*.

M. Ebner cite le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, mais ne paraît pas connaître le *Repertorium hymnologicum*, qui lui aurait rendu de meilleurs services, car ses idées en fait de poésie liturgique ne paraissent pas bien précises. Il ne semble même pas avoir la notion de la différence essentielle entre une *hymne* et une *prose* ou *séquence*. La pièce *Salve mater Salvatoris* (p. 119) n'est pas un « hymnus » mais une prose, et son auteur incontestable est Adam de Saint-Victor. De même, le manuscrit qui renferme (p. 164) la messe de saint Denys de Paris, offre sûrement ici, non un « hymnus », mais une séquence. Il est puéril de remarquer qu'au *Victimæ paschalis* les deux missels décrits pp. 118 et 244 ajoutent au texte ordinaire l'antistrophe *Credendum est magis :* elle se trouve absolument partout avant la réforme du XVIe siècle. Les hymnes *Urbs beata Jerusalem* et *Angulare fundamentum* ne méritaient pas une mention particulière (p. 255) : ce sont les formes antérieures et bien préférables des pièces modernes *Cælestis urbs Jerusalem* et *Alto ex*

Olympi vertice. L'auteur a, par inadvertance, fait observer que la mention de « Thomas de Cantorbéry, canonisé en 1073 », manque au Sacramentaire d'Ivrée, écrit entre 1075 et 1090 (p. 52); tout le monde sait que saint Thomas Becket, mort en 1170, a été canonisé en 1173. Il ne suffisait pas de corriger la date fausse (p. 455), il fallait dire que la remarque n'a plus d'effet. Dans un missel franciscain du XIIIe siècle (p. 120), l'addition de saint Thomas d'Aquin, canonisé en 1323, doit être, non du XIIIe siècle, mais du XIVe.

Cinq dissertations complètent cet ouvrage et le résument dans une certaine mesure : 1° développement du Sacramentaire en missel plénier; 2° place du canon dans les sacramentaires romains; 3° essai de classification des manuscrits des sacramentaires romains; 4° contributions à l'histoire du texte du canon de la messe; 5° ornementation artistique des sacramentaires et des missels suivant son développement historique. Trois excellentes tables couronnent dignement cet ouvrage d'érudition patiente et exacte : des manuscrits, des lieux de leur provenance, des matières (personnes et choses). Cette dernière (21 p. à 3 col.) est un chef-d'œuvre de classification. On s'y rend compte de la masse de renseignements de tous genres renfermés dans ce volume, fêtes, particularités historiques, scribes, possesseurs de livres, inscriptions aux mementos et aux litanies. Que M. Ebner nous donne tous les deux ou trois ans un nouvel *Iter*, et il aura des droits à notre reconnaissance. U. C.

Histoire de la littérature française au dix-septième siècle, par le P. G. Longhaye, de la Compagnie de Jésus. T. III et IV. In-12. Victor Retaux, Paris.

Ces deux volumes continuent dignement ceux qui les précèdent. Le 3e a pour but de nous faire connaître les écrivains que l'auteur appelle la seconde génération des maîtres. Ce n'est pas qu'ils soient moins grands que les premiers; mais, venus après eux, ils en sont les héritiers et les continuateurs. Ils ont la gloire d'avoir créé eux aussi des chefs-d'œuvre et d'avoir orienté le goût public vers les beautés véritables. Boileau, Racine, La Fontaine, La Bruyère, Bourdaloue, Fénelon sont encore des noms illustres, et s'ils n'imposent pas l'admiration au même degré que Pascal, Corneille, Bossuet, ils occupent une très grande place, ils sont créateurs à leur manière, et ouvrent des voies nouvelles.

Boileau commence la série. C'est juste. Car il fraye la route et déblaie le chemin. Le P. Longhaye le caractérise par une phrase fort juste et d'une concision remarquable : « Bon poète à la mesure de son genre, mais beaucoup plus considérable par son rôle de précepteur littéraire et de critique surtout. » On ne pouvait mieux résumer les qualités de celui qu'on a appelé le législateur du Parnasse.

Est-il poète, et jusqu'à quel point a-t-il droit à cette gloire ? Les critiques ne sont pas d'accord. Les uns le dépriment outre mesure, et ne lui accordent ni imagination, ni saillies impétueuses, ni couleurs vives et brillantes. D'autres l'exaltent et le défendent avec vaillance. Il est créateur dans le style ; ses peintures sont pleines de vie, et souvent très réalistes. Que lui manque-t-il pour être poète ? Sans rien exagérer, nous dirons avec le P. Longhaye, qu'il a été poète dans le ton et la mesure convenables au genre qu'il avait eu la sagesse de choisir.

Racine est moins discuté comme poète. Quelques critiques pourtant lui refusent le don du génie, et ne lui accordent qu'un talent supérieur. C'est, je crois, l'opinion de Faguet. Il y a là, ce semble, une simple question de mots. Qu'est-ce que le génie, en somme ? N'est-ce pas le talent à son degré le plus haut ? Où finit le talent et où commence le génie ? Qui peut marquer la séparation ? On admire dans Racine la souplesse, la fécondité, une observation très fine de l'âme humaine, un grand sens de la nature, de l'élévation, de l'élégance. Cet ensemble de qualités ne le place-t-il pas dans un degré de supériorité qui est du génie ?

L'étude sur Racine est très complète, très approfondie. Il semble que le P. Longhaye ait un faible pour le grand poète et qu'il l'égale à Corneille. N'y a-t-il pas là quelque exagération ?

L'étude sur La Fontaine a moins d'étendue, mais elle touche à toutes les questions qui s'y rattachent, et elles sont nombreuses. Sa vie, ses débuts, son caractère, telle est la première partie. Après vient le fabuliste. L'historien insiste avec raison sur le moraliste et l'observateur. Sous son allure de bonhomme, La Fontaine cachait un esprit sagace et pénétrant. Il nous a décrit dans ses fables la société humaine, non pas seulement la société du siècle de Louis XIV. Toutes les classes fournissent leur contingent au tableau qui est extrêmement varié. Le roi sous la figure du lion, tantôt vaillant et généreux, tantôt cruel et vindicatif ; l'aristocratie avec tous ses défauts. Le loup nous

représente les triomphes et aussi les défaites de la force brutale. Nous avons la fourbe hypocrite dans le chat, la fourbe amusante et grimacière dans le singe, la fourbe savante et spirituelle dans le renard. Puis vient le menu peuple avec toutes ses variétés, rats, grenouilles, poissons, lapins, etc., victimes de leurs fautes, mais capables d'éveiller notre sympathie. Le tout se termine par une analyse délicate des qualités du poète.

Bourdaloue et la Bruyère se touchent par bien des endroits. Le R. P. fait entre eux un parallèle plein de vérité et de justesse. Tous deux ont dépeint le clergé, la cour, la bourgeoisie. Ils ne se copient pas, mais ils ont de nombreux points de ressemblance. En réunissant les deux tableaux, on aura une idée complète de la haute société au XVII[e] siècle.

Fénelon est traité avec beaucoup de soin et une complaisance qui, du reste, est bien légitime. L'étude a près de cent pages. Il est vrai que Fénelon est une figure complexe et très difficile à saisir. Aussi sa fortune littéraire a-t-elle subi quelques vicissitudes. Loué par les uns, sévèrement jugé par les autres dès son vivant, il a réuni à peu près tous les suffrages au XVIII[e] siècle, et les philosophes ont été assez téméraires pour l'attirer à eux et en faire un de leurs précurseurs. Aujourd'hui on le juge mieux, mais, par un juste retour, dans sa querelle avec Bossuet, on le place bien au-dessous du grand évêque de Meaux, et on lui donne à peu près tous les torts. Le cygne de Cambrai n'est pas toujours doux et emmiellé. Il sait à ses heures distiller le fiel. Ce n'est pas toutefois l'avis du P. Longhaye. Il l'apprécie du reste en fin connaisseur et nous le fait suivre dans les situations diverses où il s'est trouvé par le concours des circonstances. Missionnaire zélé, pédagogue de génie, évêque dévoué à ses ouailles, homme d'Etat, tel il nous apparaît dans cet ouvrage.

Le 4[e] et dernier tome nous met en commerce avec les écrivains hors cadre. Sous cette appellation un peu vague, l'auteur désigne M[me] de Sévigné, M[me] de Maintenon, Saint-Simon et quantité d'autres qui honorent les lettres sans être littérateurs de métier. Une cinquième partie est consacrée aux auteurs qui ont illustré la fin du grand siècle, et sont encore animés de son esprit.

Beaucoup de questions se posent à propos de M[me] de Sévigné: sa vie, ses rapports avec sa fille, son fils, ses amis ; sa religion, son talent de peindre et d'apprécier les écrivains, son goût et les mérites de son style. Ces questions sont traitées avec beaucoup

de compétence. L'auteur, sans faire parade d'érudition et sans viser à la profondeur, ce qui est impossible dans un sujet aussi vaste, aborde tous ces points d'une main sûre, discute d'une façon fort agréable et fort littéraire. Il relève les beaux côtés de la marquise, simplicité pratique, droiture, bonté, amitié fidèle, religion sincère, compromise par un demi jansénisme. Il ne dissimule pas non plus les défauts : légèreté, excès de servilité, de facilité, de docilité aux impressions et influences.

Le chapitre sur Mme de Maintenon contient un vigoureux plaidoyer en sa faveur. Peu de personnages politiques ont été l'objet d'attaques aussi injustes et de préventions aussi calomnieuses. Jusque vers le milieu de ce siècle, on la regardait comme une ambitieuse, une hypocrite, « une sorte de duègne morose et gourmée, veritable spectre de la bigoterie intolérante offusquant le soleil royal à son déclin ». Mais l'heure de la réhabilitation est venue. Des hommes considérables, le duc de Noailles, Th. Lavallée, M. A. Geoffroy, ont mis en lumière la haute mission qu'elle a remplie, et cela par des documents irréfutables. Aujourd'hui la cause est gagnée, et le P. Longhaye peut dire en toute vérité et sans exagération, « qu'aucun esprit sérieux ne lui refusera désormais l'honneur d'avoir montré, parmi des circonstances difficiles et délicates, une des plus grandes âmes qui fussent alors ».

Parmi tous les auteurs qui apparaissent en si grand nombre au déclin du grand siècle, se détache en très beau relief la figure de Massillon. L'auteur a d'excellentes pages sur l'illustre père de l'Oratoire. Il le juge avec une rare impartialité, et tout en signalant des ombres au tableau, fait très large la part de l'eloge. Il n'hésite pas à le proclamer orateur de premier ordre. Il lui attribue le tempérament oratoire, lui accorde une belle imagination, une sensibilité délicate, l'émotion tragique, reconnaît en lui le peintre vigoureux, l'artiste habile à saisir toutes les nuances du style, à enchaîner les membres d'une phrase dans une période savante. Mais, en même temps, il relève des traces nombreuses de bel esprit et de précieux, l'accuse d'avoir négligé le dogme, de ne pas puiser suffisamment dans le trésor de l'Ecriture et des Pères. Enfin la prédication est devenue trop philosophique et trop naturelle, elle a perdu de son autorité. L'influence qu'il a exercée n'a pas été heureuse.

Il nous semble bon, en jugeant ce dernier volume, de revenir en arrière et de jeter un regard d'ensemble sur l'ouvrage

tout entier. Disons d'abord que l'auteur a laissé de côté les détails de pure érudition. Ainsi on ne trouvera pas de recherches minutieuses sur les textes et sur les éditions. La biographie n'est pas toujours suffisamment développée. C'est moins encore un ouvrage de science et d'érudition, qu'une œuvre de goût destinée à raviver l'amour des études classiques, à inspirer le désir de refaire connaissance avec les vieux auteurs qu'on oublie trop vite au sortir du collège. A ce point de vue, il est difficile de faire mieux. L'auteur apporte dans toute ces questions une compétence de premier ordre. Sa critique est sûre et toujours fondée quand il croit s'éloigner des opinions reçues. Le style est très agréable. C'est un vrai délassement que de parcourir ces pages si bien écrites et si bien pensées. Chemin faisant, il relève beaucoup d'erreurs où sont tombés les critiques par suite de leurs préjugés rationalistes. Dégagé de toute espèce de prévention, il s'élève dans des régions sereines. Il juge en chrétien et en religieux. Cet ouvrage a ainsi sa place marquée à côté des œuvres de Nisard, de Taine, de Brunetière et de Faguet; il peut servir d'antidote aux erreurs qu'ils ont laissé échapper, et purifier cette atmosphère de rationalisme qui s'exhale de leurs écrits. Ph. GONNET.

Discours militaires, par le cardinal PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie française; in-12 de IV-426 pp. Paris, Charles Douniol.

Les discours renfermés dans ce volume sont au nombre de dix-sept. Quoique rangés sous un seul titre, ils sont très variés pour le fond et pour la forme. On y trouve des allocutions, des homélies, des lettres, des panégyriques, des oraisons funèbres. Nous n'étonnerons personne en disant que toutes ces compositions accusent un goût exquis, sont riches de souvenirs littéraires, nourries de la moelle des livres saints et de la doctrine des Pères. De l'aveu de tous, le cardinal Perraud est un fin lettré, un écrivain d'un rare mérite, et, sans être un théologien de profession, il a scruté d'un regard attentif tous les problèmes de la science sacrée. C'est de l'humble cellule de l'Oratoire qu'on l'a élevé aux honneurs de l'épiscopat, et il avait consacré vingt ans de sa vie à la pratique des vertus austères du religieux et aux études les plus approfondies.

Les petites allocutions ne sont pas la partie la moins intéres-

sante du recueil. Elles sont nées des circonstances et elles doivent à cette origine un caractère de spontanéité et d'inspiration qui, aujourd'hui encore, remue les fibres de l'âme. Signalons le prône fait à Autrecour, village des Ardennes, pendant la guerre de 1870, qui, en outre, est extrêmement pratique, et renferme des pages excellentes sur les devoirs qu'imposent les événements : reconnaissance, charité, pénitence et repentir. L'orateur sait aussi saisir ce qui convient à l'auditoire et proportionne merveilleusement sa parole au caractère et au génie de ceux qui l'écoutent. Il est difficile de mieux parler à des soldats que ne le fait l'évêque d'Autun dans l'homélie sur le centurion. La manière dont il présente la doctrine, le développement même, la marche du discours, tout indique l'aumônier qui a vécu avec les officiers pendant la guerre. Il y a même dans le ton et le style quelque chose d'incisif et de vigoureux, une allure dégagée, bien faite pour captiver l'attention du militaire.

Plusieurs de ces discours sont du ressort de la grande éloquence, ou pour employer le vieux mot de l'école, appartiennent au genre démonstratif : trois oraisons funèbres, deux panégyriques. Ici, le lettré et l'ancien normalien se montrent à la perfection. Correction du style, élégance soutenue, originalité dans l'exposition, éclat et magnificence qui s'allient toujours à une noble simplicité, telles sont les qualités de l'orateur. N'insistons pas. Relevons plutôt un autre mérite qui, pour nous du moins, est autrement digne d'être signalé. Mgr Perraud est un homme de Dieu avant tout, un apôtre tout brûlant du zèle du salut des âmes. Il s'exhale de sa prédication comme un parfum de piété qui embaume le cœur et le pénètre de l'amour divin. Dans l'oraison funèbre, il se réclame de la grande école du XVII[e] siècle. Pas de ces louanges fades et mondaines. Tout est noble et élevé, tout va à la pratique comme dans Mascaron ou Bossuet. Qu'on lise l'oraison funèbre de Mac-Mahon. Au bout des plus belles périodes éclate toujours cette conclusion : Soyons des chrétiens, soyons des saints.

Le cardinal Perraud est orateur. Quelle carrière oratoire il eût pu fournir, si Dieu ne l'avait appelé aux rudes fonctions de l'épiscopat ! Aussi est-on heureux de l'entendre, toutes les fois qu'il monte sur la brèche pour combattre l'impiété, pour défendre les droits de l'Eglise, parler en faveur des écoles. Ce petit volume est une bonne fortune pour le clergé. Il y trouvera

des modèles très sûrs pour les divers genres de prédication, et pourra s'y former à l'art si difficile d'annoncer la parole de Dieu. Ph. G.

Le Chrétien éclairé sur la nature et l'usage des indulgences, par le Père MAUREL, de la Compagnie de Jesus; nouvelle édition in-12, de XII-497 pages. Lyon, Vitte.

Ce livre est le manuel du P. Maurel, refondu dans plusieurs parties et mis en rapport avec les décrets authentiques de la sacrée Congrégation des Indulgences, publiés par ordre de Sa Sainteté Léon XIII, en 1883, et avec les décisions les plus récentes de la même congrégation. L'ouvrage du P. Maurel jouissait d'une grande réputation. Il était divisé en deux parties : *Notions dogmatiques et générales* et ensuite l'*Exposé des indulgences*, accompagné d'observations très utiles. On admirait dans ces deux parties la sûreté des informations, la clarté et la précision. Seulement la doctrine sur les indulgences s'était modifiée sur plusieurs points, comme il arrive dans les questions de discipline. De nouvelles décisions avaient été données à Rome; le trésor des Indulgences s'était accru. Le livre du P. Maurel avait vieilli, et il était nécessaire de le remanier et de le compléter. C'est ce qu'a entrepris avec bonheur un père de la même Compagnie. Il a laissé subsister le fond de l'ouvrage, qui est excellent; mais il l'a enrichi et augmenté de manière à en rendre la lecture plus utile. Aux notions dogmatiques il a ajouté les notions pratiques qui se rapportent aux indulgences en général. Dans la seconde partie, il a distingué les indulgences communes à tous les fidèles et celles qui sont spéciales à certaines catégories de fidèles. Un certain nombre d'indulgences récentes ont été indiquées dans cette section.

Le nouvel éditeur s'est inspiré des ouvrages qui font autorité dans la matière. Il les cite dans la préface. On peut avoir toute confiance dans la nouvelle rédaction, et de plus, il a réussi à mettre dans ce travail une très grande clarté et une rare précision. Il sera très utile aux fidèles, ainsi qu'aux pasteurs des âmes. Ph. G.

Exposition théologique et mystique des Psaumes, par Mgr Charles Gay, évêque d'Anthédon, ancien auxiliaire du cardinal Pie, 1896. 1 vol. in-12 de 295 pages. — Paris et Poitiers, H. Oudin.

Un livre, signé du nom de Mgr Gay n'a pas besoin d'autre recommandation que le nom du pieux et savant prélat. Toutefois nous nous reprocherions de ne pas signaler à nos lecteurs le dernier ouvrage qui vient d'être publié de lui. Il s'agit d'un *Commentaire des Psaumes*, qu'il avait commencé en 1858, et qu'il n'a pas poursuivi plus loin que le Psaume XIV. Pourquoi n'a-t-il pas achevé cette œuvre si belle et si digne de lui, et à laquelle le cardinal Pie n'avait pas ménagé ses éloges? Peut-être la raison apportée par l'éditeur est-elle la vraie : le temps a manqué à Mgr Gay, au milieu des occupations d'une vie si bien remplie. Mais peut-être aussi a-t-il été effrayé de son entreprise : l'aigle lui-même ne peut pas toujours rester les ailes étendues, à planer au-dessus des hautes montagnes. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons ici, à l'état fragmentaire, les idées chères à l'éminent prélat. Il a, de parti pris, négligé les découvertes de l'exégèse contemporaine, pour exposer le sens théologique et mystique des Psaumes. Ceux qui voudront une nourriture spirituelle forte et solide pourront prendre cet ouvrage. A côté des leçons pratiques, ils trouveront des leçons doctrinales qui augmenteront leur dévotion envers Jésus-Christ. Nul ne l'ignore, c'est surtout le mystère de l'Incarnation que Mgr Gay a étudié. Nous retrouvons dans ce livre les plus hautes considérations et les aperçus les plus profonds qui puissent être faits à propos de ce mystère. C'est dire que l'auteur y apparaît tout entier, avec les aspirations et les enseignements qui lui ont assuré une place si élevée parmi les auteurs ascétiques de notre temps.

A. Lepitre.

Répertoire de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler, bibliophile breton, membre du comité des Travaux historiques, avec le concours de MM. Apuril, Ch. Berger, A. du Bois de la Villerabel, F. du Bois Saint-Séverin, etc. Livre premier : *Les Bretons*. Fascicule vingt-deuxième (*Chap-Chast*). 1 vol. in-8 de 200 pp. 1895. Rennes, Plihon et Hervé.

Cette importante publication est un beau monument d'érudition élevé à la gloire de la Bretagne, par M. Kerviler et ses collaborateurs. Aucune province de la France n'en possède un, de

même nature, qui puisse être comparé à celui-ci. Il y a cependant tel pays, comme la Normandie, qui compte parmi ses fils un certain nombre d'érudits infatigables et justement appréciés. Mais, pour une entreprise aussi considérable — nous allions dire effrayante — il faut un chef et, sans M. R. Kerviler, il est bien probable que la Bretagne ne serait pas mieux partagée que les autres provinces.

Le *Répertoire* aura des proportions extraordinaires. Le premier livre, *les Bretons*, est arrivé déjà au vingtième fascicule, et il comprend seulement une partie de la lettre *C* (*Chap-Chast*). Il est facile dès lors d'augurer l'étendue de l'ouvrage entier. Si d'ailleurs il est des amateurs que la dépense n'effraie pas, ils peuvent souscrire sans arrière-pensée à cette publication, certains que leur argent sera bien employé. Nous signalerons tout particulièrement le vingtième fascicule, à cause de l'importance exceptionnelle qu'il présente. Il donne la généalogie complète de la famille de Chasteaubriant (*sic*), avec ses branches multiples, ses armoiries, la biographie de ses membres, la bibliographie de leurs œuvres, et le reste... Inutile de dire que dans cet article la part du lion est faite à notre grand écrivain, François-René de Chateaubriand, qui occupe à lui seul 76 pp. d'un format in-8 compact et d'une impression très fine. Ces pages en apprennent beaucoup plus que des volumes considérables sur l'auteur du *Génie du Christianisme.*

Nous avons encore remarqué la bio-bibliographie du B. Charles de Blois et celle des Charette. C'est avec un sentiment d'admiration que nous avons fermé ce fascicule, qui donne une idée si favorable de la publication entière. A. L.

De la condition juridique des étangs de Bresse. — Thèse pour le doctorat, soutenue le 6 juillet 1896 devant la Faculté de droit de Grenoble par Philippe Charvériat, élève de la Faculté libre de droit de Lyon.

L'abrogation des anciens usages locaux prononcée par la loi du 21 mars 1804 qui a promulgué le code civil et établi en France l'unité de législation, n'a pas rendu inutile et vaine, tant s'en faut, l'étude des vieilles coutumes françaises si bien adaptées aux mœurs, aux besoins des diverses provinces. Il suffit pour s'en convaincre de lire le traité que vient de publier M. Philippe Charvériat sur *la condition juridique des étangs de Bresse.*

L'auteur justifie amplement l'utilité de son travail lorsqu'il écrit dans la préface : « La propriété des étangs de Bresse présente des conditions juridiques qui ne se retrouvent nulle part ailleurs, et des caractères si particuliers que le législateur a dû édicter en 1856, une loi spéciale exécutoire seulement dans le département de l'Ain. Ce genre de propriété qui a motivé une semblable infraction au principe de l'unité de législation, nous a semblé assez intéressant pour faire l'objet d'une étude spéciale. »

Cette étude comprend naturellement une partie historique et une partie juridique. La première est le résumé des divers traités publiés anciennement par des auteurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles, dont les œuvres devenues rares pour la plupart sont oubliées sur les rayons des bibliothèques où l'on ne songe guère à les aller chercher.

Les plus anciens documents où il soit fait mention de la culture des étangs en Bresse datent du XIII[e] siècle. Elle fut pendant cinq siècles une source de richesse pour le pays et les profits qu'elle produisait expliquent les singuliers avantages dont les coutumes avaient entouré la création des étangs et leur exploitation : par exemple, le droit pour le propriétaire qui voulait créer un étang d'élever une digue sur son fonds et de faire ainsi refluer les eaux non seulement sur les terres lui appartenant, mais même sur celle du voisin située au-dessous du niveau fixé par le sommet de la chaussée. Ce droit d'inonder les fonds voisins ne pouvait être exercé par celui qui voulait établir un étang, que sous certaines conditions. Il fallait qu'il fût maître du sol sur lequel il construisait la chaussée ; que le profit retiré par lui de l'étang dépassât le préjudice causé au voisin ; et qu'enfin il indemnisât le propriétaire du terrain submergé. On attribuait souvent à celui-ci à titre d'indemnité le droit de cultiver le sol pendant les années où l'étang était à sec (un an sur trois d'ordinaire).

L'expérience ayant démontré que l'élevage du poisson donnait de meilleurs résultats lorsque l'étang ne restait pas en eau pendant de trop longues années, et que la fertilité du sol était accrue après deux années de culture en étang, de façon à lui faire produire sans fumure une assez belle récolte, l'usage s'introduisit pour les terrains inondés d'user successivement de deux modes d'assolement : l'élevage du poisson et la culture des grains.

D'autre part, la coutume qui permettait de créer des étangs englobant dans leur périmètre les fonds voisins, moyennant le droit pour les propriétaires expropriés de cultiver le sol mis à sec, engendra la division de la propriété des étangs, si fréquente en Bresse encore de nos jours, en deux droits distincts appartenant à des propriétaires différents : le droit sur l'étang en eau, ou droit *d'évolage*; et celui sur le sol de l'étang momentanément desséché, qu'on appelle le droit *d'assec*.

D'autres droits réels assez nombreux correspondant aux divers services que les étangs peuvent rendre à l'agriculture, étaient nés des anciennes coutumes favorables à l'exploitation des étangs : par exemple, le droit de faire rouir le chanvre dans l'eau de l'étang, ou droit de naizage ; celui de faire manger au bétail les plantes aquatiques qui poussent sur le sol submergé, ou droit de brouillage; celui de faire pâturer dans le temps de l'assec ou sur les bords de l'étang en eau, ou droit de champéage; et enfin, les divers droits concernant l'écoulement des eaux, utiles pour remplir ou vider les étangs.

La partie juridique du traité que nous analysons est consacrée d'abord à l'étude de ces divers droits et de leur nature, au point de vue du droit moderne. Car, s'ils ne peuvent plus naître comme autrefois de la coutume, beaucoup ont survécu au régime qui les a engendrés, ou peuvent se former, se transmettre ou disparaître par les causes actuelles de formation, de mutation ou d'extinction des droits réels.

Le droit d'*assec*, par exemple, est-il une simple servitude foncière ou un droit de propriété au même titre que l'*évolage?* Si l'étang dont l'assec et l'évolage appartiennent à deux maîtres différents est l'objet, à la fois, de deux droits de propriété, il y a état d'indivision et il faut appliquer la règle rigoureuse de l'art. 815 C. c. qui permet à tout copropriétaire de demander le partage de la chose indivise. C'est ce qui a été jugé par les tribunaux et consacré par la loi du 21 juillet 1856, qui règle les conditions de la licitation des étangs appartenant à plusieurs maîtres. Théorie peut-être contestable; car enfin si l'assec n'est pas une servitude, parce que toute servitude suppose un fonds dominant et un fonds servant, il peut être un droit de jouissance de la même nature que l'usufruit ou l'usage (art. 543 C. c.), ce qui serait exclusif de toute idée d'indivision.

Quelle est la nature juridique des droits de naizage, brouillage et champéage ? La loi de 1856, article 1, pour favoriser la

liberté des étangs, a permis leur rachat forcé. Mais auparavant étaient-ils de simples servitudes foncières, ou un mode de jouissance de la copropriété de l'étang, ou des droits de vaine pâture rachetables en vertu de la loi du 6 octobre 1791, ou des droits d'usage cantonnables en vertu de l'art. 8 du décret du 8 septembre 1790 ?

La servitude légale qui existait autrefois sur les eaux supérieures au profit d'un étang situé plus bas, subsiste-t-elle pour les étangs d'ancienne création ? N'est-elle pas abolie, pour les étangs nouveaux, par l'art 841 C. c. ?

Nombreuses sont les dispositions de nos lois modernes avec lesquelles il faut faire cadrer le régime des étangs de Bresse, tel que nous l'a légué l'ancienne législation coutumière. Dans l'étude approfondie des rapports réciproques des divers portionnaires d'un étang et des propriétaires voisins, M. Philippe Charvériat a fait vraiment œuvre de jurisconsulte et ses solutions sont toujours celles d'un esprit judicieux.

Il consacre un chapitre à l'exposé doctrinal et critique de la loi du 21 juillet 1856 destinée à favoriser le dessèchement des étangs, qui a opéré à l'inverse des coutumes de plusieurs siècles, dont l'utilité au point du vue général a été contestée, ce qui a soulevé tant de plaintes de la part des propriétaires lésés dans leurs intérêts privés par des expropriations administratives.

Un appendice contenant des documents inédits tirés des dépôts publics, des textes législatifs et un petit dictionnaire des mots du vieux langage bressan relatifs aux étangs, terminent ce traité qui présente aux jurisconsultes des questions de droit peu connues et intéressantes, et aux propriétaires de la Bresse l'histoire et le commentaire pratique de la législation spéciale à un genre de culture qui a fait de leur pays un coin de la France original et pittoresque. A. P.

Fatalité, par Ada Negri : Poésies lyriques traduites de l'italien. Paris, librairie Fischbacher.

Qui est Ada Negri ? Un poète ou, si l'on veut, une poétesse ; elle le chante elle-même : « Son poeta, poeta », mais elle ne peut plus ajouter :

E non m'arride
Luce di gloria.

C'est qu'en effet toute l'Italie artistique lui applaudit et redevient fière d'elle-même, s'admirant renaître en cette singulière enfant de son génie. La pauvre et vaillante institutrice de Motta Visconti — gros village près de Milan — a remué les âmes ; les « chants » de sa muse en quelques mois sont édités au dixième mille.

Fatalità comprend une soixantaine de pièces lyriques, très brèves la plupart, énergiques toutes et d'une poésie intense, parfois un peu farouche. Voici les principales : *Sans nom ; la Nuit ; Tant que je vivrai et au delà ; Bonjour, Misère ; le Chant de la Pioche ; Sinite parvulos ; En Haut ; Marquée au front ; Faites-moi place ; l'Autopsie*. Ce dernier chant est un cri de fierté qui nous a ému jusqu'aux sources du cœur. Nous préférons cependant la *Berceuse maternelle*, *Nenia materna*, bien qu'elle ne convoque pas au berceau du bien-aimé « bambino » l'ange au radieux visage de notre gracieux Reboul. On peut encore lire *Pietà*, appel à Dieu d'une enfant délaissée, au chevet de sa mère malade ; l'appel est un sanglot.

La traduction en français de *Fatalità* a été faite par Mél. Marnas ; elle est harmonieuse, correcte, élégante, saine et fidèle.

Je ne sais si Ada Negri est socialiste ; mais j'estime qu'elle pourrait être plus chrétienne et dire avec saint François :

Tanto è il bene ch'io aspetto
Che ogni pena mi è diletto.

Puisse-t-elle adresser les regards de ses amis les humbles et les misérables, non plus aux régions d'en bas mais à la patrie d'en haut ! Qu'elle comprenne mieux *l'Evangéliste des pauvres*. La poésie d'ici-bas doit préparer l'hymne du ciel.

Elle ne sait pas le faire si, après dix-huit siècles de christianisme, elle ignore la sublimité de la Croix et ne daigne nommer qu'en passant l'Ami, le Roi, le Frère des pauvres, la Charité faite homme, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Omettre le Christ, quand on prêche les souffrants, les ignorants et les petits, c'est une ingratitude ; c'est aussi un attentat contre la poésie. Le génie de Mlle Negri est assez haut pour ne plus le commettre. J. Palay.

Mémoires du cardinal Consalvi. Mémoire inédit sur le concile national de 1811, texte italien et français publié par M. l'abbé A. Rance-Bourrey, docteur en théologie, professeur honoraire de Faculté; Paris, maison de la Bonne Presse, 1896, grand in-8, III-98 p., 9 gravures, 1 fac-simile.

La maison de la Bonne Presse vient de réimprimer les *Mémoires de Consalvi* publiés en 1864 par M. Crétineau-Joly. L'idée est excellente, car, sans être de ceux qui n'ont pas besoin de contrôle, cet ouvrage est des plus utiles à lire sur Napoléon et, en particulier, sur le Concordat.

L'édition nouvelle est enrichie de gravures, et, mieux encore, d'un sixième fascicule inédit des *Mémoires*, que M. l'abbé Rance-Bourrey a découvert à la Vaticane et dont il publie le texte original et la traduction.

Ce fragment est relatif au pseudo-concile de 1811. Consalvi n'en parle pas en témoin oculaire. Appartenant au groupe courageux de ces *cardinaux noirs*, dont M. de Grandmaison racontait naguère la fermeté et les épreuves, il avait été exilé à Reims, avec le cardinal Brancadoro. « Voisin de la capitale, dit-il, j'ai pu recevoir, au fur et à mesure, ces informations de personnes sûres, en sorte qu'elles pourront bien être trouvées incomplètes, attendu les grandes difficultés d'arriver à connaître tout, mais elles ne pourront pas n'être pas reconnues véridiques. » Et il prévient que, forcé d'écrire au vol de la plume, *di volo*, et de dérober ses pages aux surprises des inquisitions domiciliaires, il n'a le temps ni de les relire, ni de les méditer, ni de les corriger, et qu'il n'a d'autre but que de consigner par écrit, d'une façon quelconque, ses renseignements, à seule fin que le souvenir n'en périsse pas.

Consalvi, remarque son éditeur, n'apprend « aucun fait nouveau » ; mais il confirme, d'une manière significative, ce qu'on savait déjà par Mgr de Barral, M. d'Haussonville et Mgr Ricard, et c'est un homme dont l'opinion sur les gens et sur les choses mérite d'être recueillie. F. V.

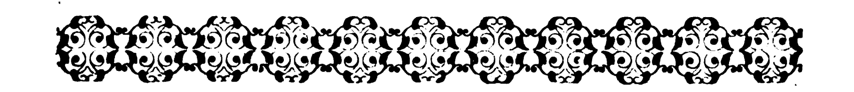
L'Enfant, par Mgr Dupanloup, sixième édition. 1 vol. in-16, caractères elzéviriens, encadré de vignettes. Paris, Téqui, 1895.

Il y a de tout dans ce petit livre : de la psychologie et de l'éloquence, de la philosophie et de la poésie, de la métaphysique et des conseils pratiques; la science d'un éducateur accompli s'y allie à l'onction pénétrante d'une ardeur tout apostolique

pour le salut des âmes. Le cœur de Mgr Dupanloup, ce cœur si vibrant et si chaud, est tout entier dans ces pages, qui sont comme son testament à cette jeunesse qu'il avait tant aimée, à laquelle il s'était dévoué sans mesure durant les premières années de sa vie sacerdotale. Nul mieux que ce maître incomparable, n'a parlé de l'éducation qu'il définit en un chapitre préliminaire d'une grande et mâle beauté; nul n'a fouillé plus avant les moindres replis de l'âme enfantine, cette âme si complexe, où dorment toutes les passions, généreuses ou mauvaises, qui s'épanouiront dans l'homme fait; nul n'a mieux exposé les devoirs de l'éducateur, les procédés si délicats qui lui permettent de former le caractère, d'y développer les instincts supérieurs, de l'orienter vers le Vrai, le Beau et le Bien; nul n'a mieux prévu les difficultés de cette tâche ingrate et séduisante à la fois; nul n'en a dit plus nettement les beautés et les périls, les charmes et les peines. Lisez ces pages sur *l'Enfant gâté*, *la Dignité de l'Enfant*, *l'Orgueil*, *la Sensualité*, *le Respect dû à la la liberté de la direction:* quelles vues profondes, quelle finesse d'analyse, quel bon sens et quelle grâce ! C'est un chef-d'œuvre en son genre que ce livre où le chrétien et le lettré trouvent également leur compte; il a sa place dans tous les foyers et dans toutes les maisons d'éducation. Combien de parents s'y instruiraient utilement de leurs devoirs envers leurs enfants ! Combien de maîtres pourraient y apprendre de quel ministère ils sont investis vis-à-vis de leurs élèves !

L'Enfant vient d'atteindre sa sixième édition. C'est beaucoup, et c'est trop peu. Nous souhaitons que ce délicieux volume fasse la fortune de son éditeur, qui ne sera pas seul à y gagner.

L. B.



CHRONIQUE

RAPPORT

De la Commission nommée pour la réception des Orgues construites par M. Michel pour la Basilique de N. D. de Fourvière.

§ 1er. La commission.

Les membres de la commission ont été rassemblés par les soins de Mgr Neyrat, délégué à cet effet, par la commission de Notre-Dame de Fourvière. Ce sont :

Mgr Neyrat, chanoine de la Primatiale, président de la Commission ;

M. le chanoine Chatelus, recteur de Notre-Dame de Fourvière ;

M. Sainte-Marie Perrin, architecte de la basilique ;

M. l'abbé Trillat, directeur de la maîtrise de Saint-Jean ;

M. l'abbé Muller, chapelain de Notre-Dame de Fourvière ;

M. l'abbé Piot, chapelain de Notre-Dame de Fourvière ;

M. Paul Trillat, organiste de la Primatiale ;

M. J. Journoud,

M. D. Walter, organiste à Notre-Dame de Mongré ;

Le P. Berloty, S. J., rapporteur de la commission.

§ 2me. Description sommaire de l'instrument.

A] *Partie sonore.*

La partie sonore se compose de 1856 tuyaux, répartis sur trois manuels de 56 notes chacun (grand orgue, positif, récit), et sur un pédalier de 32 marches. Cet ensemble sonore correspond à 31 jeux distincts, dont trois peuvent en outre se transmettre du grand orgue à la pédale.

Le grand orgue avec la pédale d'une part (côté de l'épître), le positif d'autre part (côté de l'évangile), occupent les tribunes de l'avant-chœur. Le récit est placé du côté de l'épître dans la loge qui domine les premières colonnes de la nef.

Les tuyaux du positif et du récit sont enfermés dans des boîtes expressives.

Grand Orgue.

Jeux de fond.		Jeux de combinaisons.	
Bourdon................	16 p.	Cornet à 5 rangs........ (32 notes seulement).	8 p.
Montre..................	8 p.	Basson.................	16 p.
Flûte harmonique.......	8 p.	Trompette..............	8 p.
Bourdon...............	8 p.	Clairon.................	4 p.
Salicional..............	8 p.		
Flûte douce.............	4 p.		
Prestant................	4 p.		

Positif.

Jeux de fond.		Jeux de combinaisons.	
Flûte traversière........	8 p.	Fourniture à 3 rangs....	2 p.
Viole de Gambe.........	8 p.	Trompette harmonique..	8 p.
Voix céleste............	8 p.	Basson-hautbois	8 p.
Quintaton..............	8 p.	Clairon harmonique.....	4 p.
Flûte octaviante.........	4 p.		

Récit.

Jeux de fond.		Jeux de combinaisons.	
Principal...............	8 p.	Trompette harmonique..	8 p.
Bourdon harmonique...	8 p.	Clarinette..............	8 p.
Gemshorn..............	8 p.	Voix humaine...........	8 p.
Unda maris.............	8 p.		
Dulciana...............	4 p.		

Pédale séparée.		*Pédale par transmission*	
Contrebasse	16 p.	Soubasse (emprunté au bourdon de 16 p. du G. O).	16 p.
Flûte	8 p.	Bourdon (emprunté au bourdon de 8 p. du G. O).	8 p.
Bombarde	16 p.	Violoncelle (emprunté au salicional du G. O).	8 p.

B] *Souffleries.*

Pour alimenter les appareils sonores et les moteurs pneumatiques, deux souffleries sont établies, l'une à droite, l'autre à gauche de l'avant-chœur dans des chambres situées au-dessus des tribunes qu'occupent le grand orgue et le positif.

On sait que les deux tours orientales de la Basilique, malgré leur parfaite symétrie extérieure, présentent à l'intérieur des dispositions dissemblables; de là dans les deux souffleries des différences que sont venues accentuer les exigences de leur destination individuelle; de là aussi de véritables difficultés d'établissement, heureusement vaincues d'ailleurs, et dont on aura quelque idée en apprenant qu'il a fallu percer une voûte pour mettre en place l'un des soufflets.

Chaque soufflerie comprend :

1° Une pompe manœuvrée par le système ordinaire des pédales-bascules;

2° Un soufflet alimentaire pouvant fournir au delà de 2.000 litres d'air;

3° Un premier réservoir situé au-dessus du soufflet alimentaire et de même dimension que lui;

4° Enfin, un ou plusieurs régulateurs.

Du côté du grand orgue, la pression du soufflet alimentaire évaluée en centimètres d'eau, selon l'usage, est de 11^{cm}; celle du premier réservoir atteint seulement $10^{cm}5$. Chassé de là, le vent s'accumule dans deux régulateurs, placés le plus près possible des sommiers qu'ils doivent desservir. L'air comprimé dans ces régulateurs a pour destination de faire parler les tuyaux et de mouvoir les mécanismes immédiats de leurs soupapes. Le premier régulateur commande le grand orgue et la pédale ; sa pression est de $10^{cm}25$; le deuxième, placé dans la loge du récit, lui fournit le vent sous la pression de $8^{cm}75$.

Du côté du positif, les pressions sont $10^{cm}75$ pour le soufflet alimentaire; $9^{cm}5$ pour le premier réservoir et $8^{cm}5$ pour le régulateur unique.

La première soufflerie fait ainsi respirer les 22 jeux du grand orgue et de la pédale; ces jeux, comprenant les quatre seize pieds de l'instrument, sont précisément ceux qui absorbent le plus grand volume d'air; la deuxième, au contraire, quoique de même dimension que la première, fournit le vent aux 9 jeux du positif seulement; c'est dire que l'alimentation est surabondante dans cette partie. Ce fait a son importance, car il en résulte la possibilité d'accroître, si on le désire, la puissance de l'instrument, soit par l'augmentation du nombre des jeux sur le clavier du positif, soit par l'adjonction d'un clavier de bombarde, dont il serait facile de rattacher le sommier par un simple porte-vent aux soufflets déjà construits pour le positif.

C] *Mécanisme.*

Le meuble renfermant les claviers est placé sur le sol de l'avant-chœur et dissimulé derrière des balustrades de marbre.

Les boutons-registres, distingués par des couleurs diverses, selon la nature des jeux qu'ils appellent et les claviers auxquels ils appartiennent, sont disposés au-dessus, à droite et à gauche des claviers.

{ Blanc................	fonds du G. O.
{ Rose..................	Anches du G. O. (plus le cornet).
{ Bleu (à gauche).......	fonds du positif.
{ Jaune.................	anches du positif.
{ Rouge................	fonds du récit.
{ Bleu (à droite).......	anches du récit.
Vert..................	pédale.

A la partie inférieure et au-dessus du pédalier, l'organiste trouve au centre les deux marches régulaitices des jalousies expressives, puis à droite et à gauche deux rangées superposées de bascules métalliques. En convenant de parcourir chaque rangée de gauche à droite, on rencontre successivement:

En haut à gauche les trois tirasses accouplant à la pédale 1° le grand orgue, 2° le positif, 3° le récit;

En bas à gauche, 1° l'appel du grand orgue, 2° l'accouplement du positif sur le grand orgue, 3° l'accouplement du récit sur le grand orgue, 4° l'accouplement du récit sur le positif, 5° l'accouplement de l'octave grave du positif sur lui-même;

En haut à droite, 1° le tremblant du positif, 2° le tremblant du récit;

En bas à droite, tout d'abord l'appel des anches, 1° de la pédale, 2° du grand orgue, 3° du positif, 4° du récit; on trouve ensuite deux autres bascules d'appel direct de certains groupes de jeux; il suffit d'abaisser la première pour disposer de 6 jeux: 1 à la pédale, 2 au grand orgue, 2 au positif, 1 au récit; si l'on abaisse la deuxième on ajoute 6 jeux aux précédents, et on dispose de 3 jeux à la pédale, 4 au grand orgue, 3 au positif, 2 au récit.

Pour transmettre les mouvements variés des touches, des 16 pédales-bascules, des marches d'expression, des boutons-registres, on a dû renoncer à la transmission mécanique par vergettes, pilotes et abrégés, et recourir à des moyens électriques; les dispositions locales l'exigeaient impérieusement. La source électrique est une batterie de piles. Les diverses impulsions électriques sont reçues dans les chambres de la partie sonore par des appareils pneumo-électriques, dont les types créés par *M. Michel* ont reçu ici leur première application. Deux appareils surtout méritent d'attirer l'attention; savoir, l'appareil moteur des jalousies expressives et l'appareil destiné à faire parler les notes.

Relativement au premier, l'idéal eût été de transmettre aux jalousies le mouvement continu de la pédale d'expression; c'est ce que réalise très bien la transmission purement mécanique; à Fourvière on devait l'exclure. Renonçant donc à l'idéal, on pouvait du moins espérer imiter la continuité du mouvement par une suite de mouvements distincts, mais très rapprochés, et laisser ainsi à l'oreille l'illusion d'une dégradation continue des sons pendant la fermeture des jalousies. *M. Michel* a donné corps à cette illusion par l'emploi de 5 mouvements successifs réglés par 5 volumineux soufflets où l'air est engouffré par l'action d'un même nombre de contacts électriques.

Plus remarquable est le nouvel appareil inventé par M. Michel pour faire parler les notes. Ce n'est pas ici le lieu de le décrire en détail, car cela exigerait une analyse minutieuse des forces mises en jeu; nous devons nous contenter d'un aperçu.

On sait que tous les tuyaux correspondant à une même note sont alignés sur un couloir étroit appelé gravure; Les gravures sont juxtaposées, et peuvent toutes communiquer avec une chambre a air unique, la laye, dont elles sont séparées par une soupape; celle-ci s'ouvre de haut en bas; c'est à cette soupape que l'action de l'organiste doit être transmise. Voici comment

M. Michel y parvient. Dans la laye elle-même au-dessous de la soupape est un petit soufflet cunéiforme dont la tablette supérieure suit ou commande le mouvement de la soupape. Si le soufflet est gonflé, la tablette est levée, la soupape maintenue par un petit ressort et l'air comprimé de la laye reste appliquée contre la gravure et la ferme, la note correspondante est silencieuse; que le soufflet se dégonfle, la tablette s'abaisse, la soupape la suit et la note parle. Comment dilater et contracter à volonté le petit soufflet? Rappelez-vous qu'il est extérieurement noyé dans l'air comprimé de la laye, imaginez que son intérieur communique pareillement avec la laye, les deux faces de la tablette seront pressées de la même manière par l'air comprimé, et il n'y aurait aucune raison, à l'exception de son faible poids, pour que la tablette soit plutôt abaissée que levée, si le ressort de la soupape et la pression de l'air sur cette même soupape ne venaient trancher le différend en entraînant la tablette vers le haut. Le soufflet est alors dilaté. Imaginez, au contraire, que l'intérieur du soufflet soit isolé de la laye, et mis en rapport avec l'air libre, la face extérieure de sa tablette supportera de par l'air comprimé de la laye, un effort que ne supporte pas la face intérieure, — cet effort est proportionnel aux dimensions de la tablette — de ce chef l'équilibre est rompu, et le soufflet se contractera en abaissant la soupape, pourvu que ses dimensions suffisamment grandes donnent lieu à un effort supérieur à la résistance de la soupape.

On se rend compte maintenant que tout le problème à résoudre consiste à trouver le moyen de mettre en communication l'intérieur du petit soufflet avec l'air comprimé ou avec l'air libre, selon la volonté du virtuose. A cet effet, un canal ouvre sur l'intérieur du soufflet et se termine à son autre extrémité par deux orifices placés en regard, au-dessus et très près l'un de l'autre; l'orifice supérieur donne sur la laye, l'orifice inférieur sur l'air libre; qu'un petit obturateur puisse à volonté s'appliquer sur l'orifice supérieur ou sur l'orifice inférieur, et le problème est résolu.

Là intervient l'électricité.

Un électro-aimant de faibles dimensions a pour armature une petite pièce métallique, très légère, très mobile autour de sa charnière de peau, soigneusement recouverte d'une peau très mince dont l'effet est d'amortir le bruit des chocs, les conséquences du magnétisme remanent et surtout de fermer her-

métiquement les ouvertures. Cette pièce n'est autre que l'obturateur dont il s'agit. Sa course est très restreinte, il se meut entre les deux orifices ouvrant l'un sur la laye, l'autre sur l'air libre. Si le courant électrique ne passe pas, cette petite soupape n'adhère pas à l'électro-aimant, elle ferme l'orifice inférieur, c'est-à-dire la route de l'air libre et laisse ouvert l'orifice supérieur donnant accès à l'air comprimé. Le courant passe-t-il ? la soupape est attirée et la disposition des communications est inverse.

Le rôle de l'organiste, on le voit, se borne à lancer ou retenir un courant : c'est l'affaire d'un simple contact électrique. L'ancien soufflet électrique compliqué de conduits, de soupapes, de petites poches, était délicat, légèrement paresseux ; il ne supporte pas la comparaison avec celui-ci. Le soufflet actuel semble, dans cet ordre d'idées, le dernier mot de la simplicité et de la précision.

§ 3me. Compte rendu de l'expertise.

La séance d'expertise a eu lieu le 20 juillet 1896 ; elle a duré de 3 h. à 6 h. du soir environ.

Au début de leur réunion dans la basilique, les commissaires ont choisi pour leur président *Mgr Neyrat*, et pour rapporteur le *P. Berloty*. Aussitôt après la commission a procédé à l'expertise.

M. Michel, ayant remis le devis de l'instrument, s'est tenu à la disposition des commissaires pour répondre à leurs questions et prendre note des observations de détail qui pourraient lui être faites. Son fils, *M. Charles Michel*, a pris place au clavier; avec la plus grande complaisance, il a assumé seul, et pendant toute la durée de l'expertise, la charge de faire parler l'orgue suivant les exigences des experts.

La commission a entendu successivement les 56 notes de chaque jeu du grand orgue, du positif et du récit, et pareillement les 32 notes des jeux de pédale. Elle s'est fait dire sur chaque jeu quelques phrases musicales en rapport avec le caractère propre du registre ; elle a, de plus, étudié et comparé certains groupements de jeux.

Près des claviers où se sont ensuite rendus les experts, on a

vérifié l'existence des diverses bascules d'appel et d'accouplement; après quoi plusieurs membres de la commission ont visité la tribune du grand orgue, la chambre de la soufflerie et la loge du récit.

M. le Recteur de Fourvière a eu l'obligeance de réunir chez lui tous les membres du jury pendant la courte délibération qui a suivi. *M. Michel* et son fils étaient présents.

§ 4me. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS.

Certains jeux ont attiré spécialement l'attention des experts. En particulier, le *Cornet* du grand orgue se distingue par son caractère tranché et son bon goût antique.

Au positif, on est surpris par les accents mystérieux du *Quintaton*. La *Viole de Gambe* attaque bien la note ; pour les jeux à tuyaux étroits, comme sont ceux de la famille des gambes, c'est un véritable mérite. Parmi les autres, le *basson-hautbois* est bon, le *clairon de 4 p.* aussi, mais la *trompette harmonique* les surpasse et veut être remarquée. Ce jeu est peut-être le meilleur de tout l'instrument, son timbre transparent, éclatant sans aigreur, est d'une belle limpidité; il produit sur l'oreille une sensation analogue à celle qu'éprouve l'œil en présence d'un rouge clair, franc et vif.

Au récit, on ne pouvait omettre (dans quel orgue l'omet-on ?) ce jeu singulier, nasillard, chevrotant, d'ailleurs peu musical, mais très populaire, connu sous le nom de *voix humaine* ; au goût de plusieurs membres de la commission, ce jeu est ici vraiment réussi dans son genre.

Au récit encore, l'*Unda maris* par son alliance au *Gemshorn* communique à l'oreille l'émotion de ses ondes impressionnées. Il faut mentionner également et toujours au récit, la *clarinette* de 8 p., bonne dans toute son étendue, elle sonne bien suivant son timbre propre, et devient excellente dans le médium.

Quand on groupe les jeux ensemble, le mélange des sons se fait bien, et cependant ceux-ci s'élancent de trois tribunes distantes les unes des autres.

Dans la partie mécanique, on doit louer la sagacité avec laquelle les difficultés mécaniques inhérentes aux conditions locales ont été vaincues. Pareillement, on ne peut qu'admirer



la rapidité vraiment surprenante avec laquelle les tuyaux du grand orgue et du positif répondent à l'appel des touches ; une telle instantanéité dans la transmission est très remarquable ; en fait, avec l'électricité dont la course vertigineuse à travers les fils conducteurs, venait jusqu'ici s'attarder dans les complications du moteur pneumatique en rapport direct avec la soupape de la loge, on n'avait jamais rien obtenu qui ait approché du résultat actuel.

La commission constate la conformité de l'œuvre avec le devis.

Elle observe, en outre, qu'à ses propres frais, *M. Michel* a dépassé les obligations strictement imposées par son devis ; et par suite, aux remarques élogieuses déjà faites, elle ajoute ses félicitations unanimes : 1°) pour avoir donné à l'octave grave du basson de 16 p. des cornets acoustiques correspondant à la tonalité respective des anches, et non à l'octave de cette tonalité, comme le portait le contrat ; 2°) pour avoir élevé le nombre des marches du pédalier de 30 à 32, dépassant ainsi le nombre adopté au congrès de Malines (1864) pour le pédalier normal des grandes orgues.

En conséquence, la commission, s'en tenant aux termes du rapport précédent, juge à l'unanimité qu'il y a lieu de recevoir les orgues construites par *M. Michel.*

Lyon, le 2 novembre 1896.

Le rapporteur : B. Berloty, S. J.

S. Neyrat,
Prélat de la maison de S. S. Chanoine de la Primatiale.

P. Chatelus,
Ch. hon., Recteur de Fourvière.

L'abbé H.-S. Muller,
Chapelain organiste de Fourvière.

J.-B. Piot.

E. Trillat,
M. de chap. à la Primatiale.

J. Journoud.

P. Trillat,
Organiste à la Primatiale.

Sainte-Marie Perrin.

D. Walter,
M. de chap. à N.-D. de Mongré.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1896

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1896

I. Auteurs des articles :

II. Ouvrages étudiés :

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.


Princeton University Library
32101 067478238



